

011  
512







**LE COSTUME  
DES ITALIENS**

DEPUIS L'INVASION DES BARBARES JUSQU'À PRÉSENT

DÉCRIT

PAR LE DOCTEUR JULES FERRARIO.





390  
F37  
x  
v. 5

PRÉFACE.

APRÈS que les lettres, rendues pour ainsi dire à la vie dans ces derniers siècles, eurent recouvré leur dignité primitive, nos ancêtres donnèrent tous leurs soins à l'étude de la philosophie, de l'histoire, de la littérature, ainsi que des autres sciences et arts, et les cultivèrent avec le plus heureux succès. La philologie, dont on s'occupait du reste avec beaucoup de zèle, n'embrassa guères dans ses recherches, que les tems heureux où Rome étendait sa domination sur divers peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et où la Grèce ne brilla pas moins par l'éloquence que par les armes. Les savans employaient tout leur tems et toutes leurs facultés à éclaircir les faits les plus importans de l'histoire de ces deux peuples, à déterrer les monumens qui leur appartenaient, et à faire connaître leurs usages, leur religion, leurs rites, leur gouvernement, leurs lois, et tout ce qui avait rapport à leur état civil et politique. Ce domaine, si fécond en heureuses découvertes, fut le seul que les érudits de l'Italie entreprirent alors de cultiver, sans tenir aucun compte des tems postérieurs à la venue des Barbares en Italie. Les livres, les inscriptions et autres monumens relatifs à cette époque étaient dispersés ou laissés de côté; et les grammairiens, qui se récriaient d'admiration au moindre reste d'Ennius, de Caton, de Plaute et autres anciens écrivains Latins, étaient ceux qui montraient le plus d'aversion pour la philologie du moyen âge, comme si l'Italie, où les sciences et les arts avaient été auparavant si florissans, eût perdu depuis lors ses avantages, et n'eût plus offert à leurs yeux que l'aspect sauvage d'un désert de la Lybie. Et pourtant il y avait alors dans cette belle contrée des lois, et des rhéteurs: l'agriculture y était connue; la paix et le commerce y répandaient leur bienfaits; et quoiqu'elle ne présentât pas sous les Goths et les Lombards cette image de prospérité, cette culture d'esprit, ni cette urbanité de mœurs qu'on y trouvait du tems des Romains, elle ne le cédait néanmoins à aucun des états voisins en grandeur, puissance et en richesses. Par quelle singularité de goût ces admirateurs des choses antiques, sont-ils donc si empressés de connaître l'Ita-

*Renaissance  
des lettres  
en Italie.*

*Etude  
de l'histoire  
ancienne.*

*Celle  
de l'histoire  
des siècles  
du moyen âge  
est négligée.*

lie leur mère dans les tems de sa domination et de sa gloire, et ne lui montrent-ils au contraire que du dédain et du mépris depuis qu'elle a perdu le sceptre, sans nul égard pour l'état de dignité et de splendeur où elle se maintient encore depuis tant de siècles. Pourquoi tant de vénération et de zèle pour les tems éloignés, et tant d'indifférence et de froideur pour ceux qui les ont suivis ?

*Sigonius a été  
un des premiers  
à s'y livrer.*

Parmi les écrivains qui ont traité de l'Italie dans les siècles du moyen âge, Sigonius qui, s'il n'est pas le premier, est sans contredit le plus éclairé de tous, a fait un ouvrage intitulé *dell' imperio Occidentale e del regno d'Italia*, dans lequel il montre beaucoup d'érudition : ouvrage qui a ouvert aux savans une vaste carrière à parcourir. Et en effet, après cet auteur ont paru successivement des hommes de mérite, qui ont commencé à exhumer pour ainsi dire les monumens, et à faire connaître les richesses de cet âge jusqu'alors négligé ; plusieurs même, tant en France, qu'en Allemagne, en Espagne et en Angleterre, ont honoré leur pays de découvertes précieuses sur ce que cette époque avait de plus intéressant pour leur propre histoire. En Italie on cite Guido Pancirolo de Reggio, le Cardinal Baronio, Nicolas Alemanni, Odoric Rinaldi, Borghini, Ammirato Seniore, Ughelli, Pignorio, Octave Ferrari, Ciampini Torrigio, François Buichini, Arringhio, Buichini, Bosio, Beretti, Scipion Maffei, Guido Grandi, Joseph Bianchini, Joseph Antoine Sassi, et particulièrement le savant Muratori, un des hommes les plus érudits du dernier siècle, qui nous a laissé sur ce sujet une foule de notions intéressantes dans sa grande collection des écrivains *Rerum Italicarum*, et sur tout dans ses dissertations sur les *Antiquitates Italiae mediæ ævi*, où il a traité des rites et des usages de l'Italie, des magistrats, des loix, de la milice, des études, des lettres, des arts, et d'une quantité d'autres points d'histoire et d'érudition, pour offrir à ses lecteurs un tableau complet de l'état qu'a présenté notre patrie depuis la décadence de l'empire Romain jusqu'au 15.<sup>e</sup> siècle de notre ère. Après Muratori, on distingue, parmi les autres hommes célèbres qui se mirent à cultiver quelque coin de ce riche domaine, Bernard Zanetti, auteur des *Memorie storico-critico-cronologiche sul regno de Longobardi in Italia* ; Denina, qui a écrit les *Rivoluzioni d'Italia*, en 24 livres ; Renard Carli, qui a fait preuve de beaucoup d'érudition dans ses *Libri delle antichità Italiche* ; les moines de Cîteaux, dont nous avons diverses dissertations sur les *antichità Longobardico-Milanesi* ; et, pour ne pas parler de plusieurs autres, le chevalier

*Autres  
écrivains  
Italiens.*



Bossi, auquel nous sommes redevables d'un nouvel ouvrage intitulé, *Storia antica e moderna d'Italia*, qui annonce en même tems dans son auteur une vaste érudition, et une grande facilité à ordonner en fort peu de tems, et dans un espace très-limité, une foule de matériaux dispersés dans une infinité de livres: ouvrage, dont la lecture, malgré la connaissance qu'on pourrait avoir des autres histoires de l'Italie, ne laissera pas d'être toujours indispensable pour quiconque voudra s'instruire, sans interruption, de tout ce qui concerne notre pays, à cause de l'avantage inappréciable qu'il a de comprendre l'antiquaire, l'iconographie, la numismatique, l'architecture, l'art militaire etc., et de présenter à l'œil, dans un assez grand nombre de gravures, les objets dont il aurait été difficile de donner par écrit l'explication ou la description (1).

Les savantes et laborieuses recherches de tous ces écrivains sur les évènements et les mœurs des tems du moyen âge, ne leur font pas moins d'honneur, qu'on en accordait avant eux à ceux qui se livraient à l'étude des antiquités Romaines. Et en effet, dit Muratori (2), soit que nous tirions notre origine des anciens peuples d'Italie, des Romains, des Goths, des Lombards, des Francs ou des Germains, c'est toujours notre propre histoire que nous suivons lorsque nous étudions le costume des siècles barbares, et ce n'en est pas moins une satisfaction réelle pour nous, que d'avoir sous les yeux la généalogie non interrompue de nos ancêtres. Le même auteur joint à cela deux autres raisons, qui peuvent exciter les érudits de nos jours à la recherche des monumens du moyen âge. L'une, c'est que si l'on veut montrer l'origine des rites sacrés, domestiques et politiques, qui étaient en usage parmi nous, non du tems des Romains, mais dans les siècles du moyen âge, il est nécessaire d'étudier l'histoire de ces siècles obscurs, et de s'instruire soigneusement de ce qu'ont fait nos ancêtres, pour connaître les causes de ce qui existe aujourd'hui. L'autre raison, c'est qu'après le grand nombre d'ouvrages qui ont été publiés sur les antiquités Romaines, il ne reste plus rien à dire sur cette matière, à moins

Combien  
est utile  
et précieuse  
l'étude  
de l'histoire  
des tems du  
moyen âge.

(1) *Storia antica e moderna d'Italia del Cavaliere Luigi Bossi con carte geografiche e tavole incise in rame.* Milan, 1819, typographie de G. B. Bianchi. Il s'imprime en même tems deux éditions de cet ouvrage, l'une in 8.°, et l'autre in 12.° avec les mêmes gravures et les mêmes cartes.

(2) V. la Préface aux *Antiquitates Italiae mediæ AEvi.*

disant : « que l'ange de la mort était venu lui demander la permission de s'emparer de son ame, comme un privilège qui lui avait été accordé à lui seul et non à d'autres créatures (1) »; et passons en revue ses successeurs, jusqu'à celui qui conquit la ville de Constantin.

*Qui succède  
à Mahomet.*

Après Mahomet vint Abubeker l'auteur du Sunnaa, livre contenant ce que le Prophète a dit et fait de plus remarquable, et pour lequel les Musulmans ont autant de respect que pour l'Alcoran. Abubeker anéantit le parti de Mosaimalaa dernier rival du prophète, soumit le reste de l'Arabie, l'Irac et la Syrie au de là de Damas et défit Heraclius. Mort au bout de quatre ans et demi, il laissa à Omar l'empire des Califes, c'est-à-dire des vicaires du prophète. Omar joignit au titre de Calife celui d'Empereur des croyans. Sous son règne furent conquis la Palestine, le reste de la Syrie, de l'Egypte, Tripoli avec son territoire en Afrique, ainsi qu'une partie du pays de Barca, du Corasan, de l'Arménie, et de la Perse; et l'on croit, non sans fondement, que la fameuse bibliothèque d'Alexandrie fondée par les Ptolémées, ou au moins ce qui était resté de l'incendie dont elle fut la proie du tems de César, fut brûlée à la même époque. Au bout de dix ans de règne, Omar fut assassiné par un esclave sans avoir indiqué un successeur, laissant ainsi le droit de l'élire aux six compagnons du Prophète, qui étaient encore vivans. Assaa, qui était devenue l'épouse de Mahomet à l'âge d'environ neuf ans, parvint à faire exclure de nouveau Ali par ses intrigues, et Othman fut élu à sa place. Ses successeurs achevèrent la conquête du Corozan et de la Perse, prirent Rhodes dont ils abatirent le fameux colosse, envahirent la Nubie, et chassèrent d'Alexandrie l'Empereur des Grecs.

Othman périt victime de celle même qui l'avait élevé, et tous les yeux se tournèrent aussitôt vers Ali, lequel monta avec une réputation simulée sur le trône des Califes. Assaa son ennemie jurée fit exposer dans le temple de la Mecque la robe ensanglantée d'Othman, dont elle accusa Ali d'être l'assassin. L'opinion dont elle jouissait comme mère des croyans, et comme ayant été l'épouse favorite du Prophète, lui attira un nombre de partisans assez consi-

(1) Mahomet, après une longue agonie, mourut à Médine l'an 632 de notre ère, et le onzième de l'égire, et fut, comme il l'avait ordonné, enterré sous le lit où il était expiré.



# ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE D'ITALIE

DEPUIS L'INVASION DES BARBARES

JUSQU'À LA PAIX DE CONSTANCE.

LA prépondérance des richesses, l'ambition des citoyens, le désir de dominer sur les autres, et de réunir en soi cette souveraineté qui était le résultat du consentement et des vœux de tous, occasionnèrent les guerres civiles et la ruine de la république Romaine (1). L'empire pouvait néanmoins se maintenir inébranlable, et même sur un pied formidable dans l'état de monarchie, si tous les Empereurs avaient imité l'exemple d'Auguste, qui se contenta d'être le chef de Rome et de l'Italie, comme centre de tout l'empire, et ne fut monarque que des provinces du dehors. Dans cet état de choses, l'Italie, dont la nombreuse population était uniquement composée de citoyens Romains, pouvait fournir autant de troupes qu'il en fallait pour la défense et la conservation d'un aussi vaste empire. Mais les successeurs d'Auguste voulurent se rendre despotes et même tyrans; conduite impolitique, qui fut une cause perpétuelle de séditions et de révoltes, qui rendit familiers les attentats à la vie des tyrans, pour les sacrifier à des haines publiques ou privées, qui alluma de toutes parts le feu des guerres civiles, et fit de l'Italie le théâtre des scènes les plus funestes et les plus déplorables. Asservie ainsi par la force des armes, écrasée de tributs imposés par l'arbitre, et éternée par les effets de la corruption publique, l'Italie ne tarda pas à se dépeupler, et à perdre l'énergie et la force dont elle avait besoin pour se soutenir contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Les Romains, qui ne firent jamais la paix avec leurs ennemis que quand ils étaient vainqueurs, et qui par conséquent leur dictaient toujours la loi, se trouvaient dès lors obligés de céder aux Goths, aux Huns et

*Décadence  
de l'empire  
Romain*

(1) Deux hommes d'un grand mérite ont écrit sur la décadence de l'empire Romain, savoir; Montesquieu, et Gibbon. Le premier envisageant ce grand phénomène politique sous un point de vue général, en a recherché rapidement les causes avec une profonde critique; le second, suivant toujours l'histoire, les a développées avec autant de sagacité que de précision.



aux Vandales des provinces, ou de leur payer des sommes considérables pour en avoir la paix. Ils durent même les admettre à l'honneur du titre de citoyen (1), les introduire dans les armées, et en élever quelques-uns aux premières dignités de l'empire (2). Devenus aussi puissans qu'audacieux, ces barbares occupent d'un côté la Mysie, la Pannonie et autres provinces de l'Illyrie; de l'autre l'Allemagne, la France, une grande partie de l'Espagne et de l'Afrique; et enfin sous la conduite de Radagaise, d'Alaric, d'Attila, de Genséric et d'Odoacre, ils inondent l'Italie, et plongent dans la barbarie et dans l'esclavage la maîtresse du monde.

*L'Italie  
envahie  
par les Goths.*

Ce fut dans le cinquième siècle que commencèrent à prévaloir la discipline militaire et la fortune des Allemands, des Goths, des Huns et des Alains (3), qui ayant pris connaissance de l'Italie, et voyant la faiblesse et l'avidité des Romains, jugèrent qu'il ne serait pas difficile de la ravager et même de l'asservir, et sollicitèrent en secret leurs compatriotes à venir en partager avec eux les riches dépouilles. Radagaise Roi des Goths (4), fut le premier

*Radagaise  
entre en Italie.  
en 405.*

(1) Les Romains désignaient sous le nom de *Barbares* tous les peuples qui n'étaient pas sujets de l'empire, à la réserve des Grecs, que leurs connaissances littéraires et leur urbanité firent toujours considérer des autres nations.

(2) Denina observe (*Rivoluz. d'Italia*, Tom. I. pag. 132) qu'au commencement du IV.<sup>e</sup> siècle, lorsque cinq Empereurs partageaient l'empire en lambeaux, *il n'y en avait pas un seul qui fût Romain ou Italien*. Constance Chlorus, père de Constantin, était de l'Illyrie: or on ne doit pas s'étonner qu'aucun de ces Empereurs, ni Constantin lui-même, n'eût aucun attachement pour Rome ni pour l'Italie, et par conséquent qu'il ait plu à ce dernier de transporter, avec le siège de l'empire sur les rives du Bosphore, tous les avantages dont Rome avait joui jusqu'alors, et de réduire ainsi l'Italie à l'état de simple province.

(3) Le besoin de peupler les provinces, et d'admettre des Barbares dans les armées pour les compléter fut tel, que, sous les règnes de Valentinien et de Gratien, on en voyait un grand nombre d'établis dans les pays limitrophes du Po, et que parmi les dix-sept garnisons qu'il y avait en Italie, une seule, qui était celle de Ravenne, était composée de troupes nationales.

(4) Nos auteurs ont donné le nom de Goths à plusieurs nations Boréales, et particulièrement à celles qui venaient de la Tartarie. Voyez Bossi *Storia d'Italia*, vol. XI. chap. 1. *Dell'origine dei Geti o dei Goti e degli altri Barbari che vennero ad invadere l'Italia*.

qui, en 405, y pénétra à la tête d'une armée de 200,000 hommes ; mais ayant été défait en Toscane par Stilicon, il n'eut pas le tems de faire éprouver à l'Italie tous les dégâts dont son invasion la menaçait. Le danger ne tarda point à se renouveler. Alaric, autre Roi des Goths, entra dans cette contrée avec des forces considérables, et n'ayant trouvé qu'une légère opposition, il prit Rome, qu'il livra à un affreux pillage l'an 409. A cette époque, des essaims de Barbares tombèrent de toutes parts, comme de concert, sur les provinces de l'empire, qui ne pouvant se porter des secours les unes aux autres, devinrent la proie des Goths, des Vandales, des Alains, des Suèves et des Bourguignons, dont les hordes sauvages se répandirent et se fixèrent dans plusieurs contrées des Gaules, de l'Espagne et de l'Afrique. Attila qui occupait déjà la Dacie, après avoir parcouru les Pannonies, et remporté en Thrace une victoire complète sur les Romains, réunit à son armée les Huns, les Persans, les Sarrasins, les Zannes et les Isaures, et se trouvant ainsi à la tête de cinq cent mille combattans, il porta son ambition jusqu'à tenter la conquête de tout l'empire. Il s'avança dans les Gaules où il fut défait ; et passant de là en Italie par les Alpes Juliennes en 452, il assiégea et détruisit Aquilée, et prit Concordia, Altino, Vicence, Vérone, Brescia, Bergame, Milan, Pavie et autres villes, laissant partout des traces de sa fureur. C'est à cette époque que furent jetés les fondemens de la superbe Venise, par des habitans des pays voisins échappés au glaive destructeur des Huns, et qui, pour se mettre à l'abri de nouvelles disgrâces, vinrent s'établir dans quelques petites îles désertes et presque inaccessibles au fond de l'Adriatique. Après une convention passée avec Valentinien, Attila quitta l'Italie pour s'en retourner dans la Pannonie. Valentinien ayant été assassiné par Maxime qui avait usurpé l'empire, et celui-ci ayant eu peu de mois après le même sort par l'effet d'une conjuration, Genserik, Roi des Vandales, déjà maître de l'Afrique Romaine, entra l'an 455 à Rome, qu'il abandonna pendant quatorze jours à la licence d'une soldatesque impie et barbare. Les maisons privées, les édifices publics, le sexe, l'âge, la religion, rien ne fut à l'abri des attentats de la débauche et de la rapine. Capoa et Nola subirent le même sort : la ville de Naples fut la seule qui résista à la puissance des Vandales. Dépeuplée et abattue par tant de revers et de calamités, la malheureuse Italie recevait sans se plaindre les fers de quiconque voulait en faire la conquête.

*Alaric en 409.*

*Attila en 452.*

*Origine de Venise.*

*Genserik en 455.*



Odoacre  
en 476.

Et pourtant, au milieu de tant de désastres, elle ne cessa point d'avoir ses Empereurs, que leur extrême faiblesse mettait hors d'état d'empêcher sa ruine; et elle les conserva jusqu'à l'an 476, où Odoacre, Goth, Rughe ou Scythe d'origine, pénétra par les alpes Juliennes en Italie à la tête d'une armée immense composée de Turcilingues, d'Hérules, de Rughes, de Scythes et autres barbares, et, après avoir ravagé le Frioul et le pays de Venise, et s'être emparé de Pavie, Ravenne et Rome, réduisit Augustule à la nécessité de renoncer au titre d'Empereur, que personne depuis lui n'osa prendre, pour ne pas s'exposer à une ruine certaine. Odoacre créa un royaume d'Italie dont il se fit proclamer Roi (1), et fixa sa résidence à Ravenne, ville que sa position rendait alors la plus forte de toute la péninsule. Sa domination ainsi affermie, il donna à ses barbares le tiers de toutes les terres, dont il avait dépouillé les habitants (2).

Théodoric  
en 493.

La fortune d'Odoacre fut de peu de durée. Théodoric avait su se rendre tellement redoutable à l'Empereur Zénon, qu'outre le commandement des armées impériales qui lui fut accordé sous le titre de Général, il se fit encore élever à la dignité de consul en l'an 484. Ayant obtenu sans peine de cet Empereur la liberté de passer en Italie, pour la délivrer du joug d'Odoacre, il y entra par les alpes Juliennes du côté d'Aquileia à la tête d'une armée formidable. Il défit les troupes qu'Odoacre envoya contre lui sur l'Isonzo, s'empara du pays de Venise, puis de Milan et de Pavie, marcha sur Ravenne qu'il prit en 493, et fit mourir ce dernier injustement. Cet événement ayant mis fin à la guerre, Théodoric demeura paisible possesseur de l'Italie, qu'il gouverna sagement, et d'où il étendit sa puissance jusqu'au delà des Alpes.

Guerre  
des Goths  
et fin de leur  
régne  
Theodat.

Eutaric, auquel il avait donné en mariage sa fille Amalassunte, étant mort, il proclama pour son successeur au trône son petit fils Atalaric, auquel succéda Théodat, professeur de philosophie sans être philosophe, Roi imbecille et méchant, qui exila Amalassunte et la fit périr. Ce fut à-peu-près dans le même tems que Justinien, successeur de l'Empereur Justin, ayant enlevé aux

(1) Carli, dans son I.<sup>er</sup> livre des antiquités Italiennes, dit en parlant d'Odoacre: « Il ne prit point le nom de Roi ni d'Empereur, et feignit de gouverner l'Italie au nom de Zénon Empereur d'Orient. Plusieurs écrivains, et entr'autres Muratori, lui ont donné le titre de Roi, et Giordano (*de Reb. Geticis* cap. 57.) l'appelle *Rex Turcilingorum et Rugorum*.

(2) Procope I.



Vandales les provinces d'Afrique, s'avisait de vouloir rejoindre l'Italie à l'empire. Dans cette vue, il intima la guerre à Théodat sous le prétexte de venger la mort d'Amalasunte, et envoya en 535 Bélisaire avec une flotte en Sicile, en même tems que Muodon s'emparait de la Dalmatie, dont les Goths disputèrent pendant quelque tems la conquête, achevée ensuite par Constance Général des Grecs, lequel ne tarda pas à y réunir la Liburnie, l'Istrie et les îles de Venise.

*Bélisaire en Italie en 535.*

Mécontens du faible Théodat, les Goths et les Italiens élurent pour leur Roi Vitigès l'an 536. Dans le même tems, Bélisaire, après s'être emparé de Naples, vint occuper Rome d'intelligence avec les habitans de cette ancienne capitale, tandis que d'un autre côté les villes de Milan, Como, Novare, Bergame et autres s'armaient en secret pour les Grecs. Dazius évêque de Milan, était le principal auteur de cette insurrection; il alla à Rome pour prier Bélisaire de lui envoyer quelques renforts de troupes, à l'aide desquels il s'engageait à chasser les Goths de Milan, et même de toute l'Italie. Bélisaire lui donna mille hommes sous le commandement de Mundila, auquel les Milanais ouvrirent leurs portes, et qui, une fois maître de cette ville, le fut bientôt de toute la Ligurie. Irrité de cette trahison, Vitigès envoya Uraia son général contre Milan, ville qui ne le cédait point à Rome en population et en richesses (1), la prit et la détruisit de fond en comble l'an 539. Tel fut le résultat des intrigues de l'Evêque Dazius, qui, outre l'ingratitude de sa conduite envers les Goths dont il avait reçu des bienfaits (2), causa la ruine de notre patrie, et mérita d'être mis dans le catalogue des Saints (3).

*Vitigès en 536.*

*Destruction de Milan en 539.*

Après la prise de Ravenne par Bélisaire, qui emmena Vitigès prisonnier à Constantinople lorsqu'il y fut rappelé lui-même par Justinien, les Goths élevèrent successivement à la dignité royale Udi-

(1) Procope, *de Bello Gothic.* liv. II. chap. 7.

(2) Peu de tems avant que Dazius allât à Rome pour demander des troupes à Bélisaire, la ville de Milan avait éprouvé une grande disette de subsistances, qui mit cet évêque dans le cas de solliciter des secours de Cassiodore Préfet du Prétoire. Ce magistrat, par ordre de Vitigès, fit extraire des magasins royaux de Pavie et de Tortone une quantité suffisante de blé, qu'il fit distribuer gratuitement aux habitans de cette ville par Dazius même, qu'il chargea de cette distribution. Cassiodor. *Variar.* liv. XII. Ep. 27.

(3) V. Carli, *Ant. Ital.* Part. III. Liv. II. 4.

balde, Héraric, et en 541 le vaillant Totila. Ce dernier rétablit les affaires des Goths, battit les Grecs dans plusieurs rencontres, recouvra divers pays dans la Gaule Cisalpine, et prit Ravenne et autres villes de la Campanie; il est même assez probable qu'il s'empara de Naples en 543. Informé du mauvais état des choses en Italie, Justinien y envoya de nouveau Bélisaire sur une flotte, qui aborda à Pola. Mais avec le peu de troupes qu'il avait il ne put empêcher Totila de prendre Plaisance, et Rome même, qui ne se rendit cependant qu'après un siège de trois ans, et on ce conquérant, au rapport de tous les écrivains impartiaux, se fit admirer par la modération dont il usa envers cette ville rebelle. Son séjour n'y fut pas de longue durée: car Bélisaire après avoir reçu de nouveaux renforts de Constantinople, remporta divers avantages et rentra dans Rome; mais n'ayant pas assez de troupes pour tenter d'autres entreprises, l'inconstant Justinien le rappela de nouveau à Constantinople. Bélisaire a peine parti, Totila revint à Rome, où il poussa encore la modération jusqu'à donner au peuple les spectacles des jeux équestres. Après différens revers essayés de part et d'autre, et que nous croyons inutile de rapporter, Justinien donna le commandement de son armée contre les Goths en Italie à Narsète, Eunuque, qui, l'an 552 entra en Dalmatie avec une nombreuse armée composée de Grecs, de Lombards, d'Huns, d'Hérules et autres Barbares, et se rendit avec toutes ses troupes à Ravenne. Totila fut tué la même année dans une bataille qui se donna aux Apennins entre lui et Narsète, lequel poursuivit ensuite ses succès dans la partie méridionale de l'Italie, tandis que les Goths rassemblés à Pavie élurent pour leur Roi Teia général de Totila. Ce nouveau Roi ayant formé une armée attaqua Narsète vers Nocera; il fut complètement défait, et perdit la vie dans cette affaire. Ainsi finit en l'an 553, le règne des Goths au bout d'une guerre de 18 ans, après laquelle les Grecs demeurèrent maîtres de l'Italie, dont Narsète eut le gouvernement, qui dura depuis l'an 554 jusqu'en 568, époque de l'entrée des Lombards.

*Mort de Totila  
en 553.*

*Teia devient  
Roi des Goths.*

*Les Grecs  
maîtres  
de l'Italie,  
et Narsète  
Gouverneur.*

Narsète fut un assez bon Gouverneur, mais qui ne laissa pas cependant que d'amasser d'immenses richesses, non sans aigrir les peuples, et sans exciter l'envie contre lui. Les Romains finirent même par se plaindre hautement de sa rapacité, en disant qu'il valait mieux pour eux vivre sous la domination des Goths, que sous celle des Grecs; ils allèrent même jusqu'à prier dans une let-



tre Justin II successeur de Justinien mort en 565, de les délivrer de Narsète, s'il ne voulait pas qu'ils se donnassent une autre fois aux barbares. Narsète fut donc rappelé après seize ans de gouvernement, et fut remplacé par Longin avec le titre d'*Exarque*. Mais Narsète s'étant retiré à Naples sollicita Alboin Roi des Lombards à venir s'emparer de l'Italie, et lui envoya en même tems diverses espèces de fruits et autres productions de cette contrée, pour l'y engager encore davantage.

*Lombards  
en Italie*

Alboin ayant laissé la Pannonie aux Avars ses alliés, s'avança par la route ordinaire des Alpes Juliennes en Italie, où il entra le deux avril de l'an 568. S'étant emparé du Frioul, province des plus importantes par sa situation, il en donna le gouvernement à Gisulphe son neveu, avec le titre de Duc, et y laissa plusieurs des premières familles de sa nation (1). Il prit ensuite Vicence, Vérone, et autres villes du pays Vénitien, excepté Padoue, Monselice et Mantoue. En septembre de l'année 569 il passa de ce pays en Ligurie, et s'empara de Milan. La Ligurie s'étendait alors depuis l'Adda jusqu'à la mer Ligustique; et le pays Vénitien, depuis la même rivière jusqu'à la Pannonie, y compris l'Istrie (2). Cette vaste étendue de pays, à laquelle on joignit l'Emilie, forma le royaume des Lombards, qui fut ensuite appelé Lombardie, duquel dépendaient en outre les trois grands duchés du Frioul, de Spolete et de Bénévent. Les Lombards poursuivirent avec la même rapidité dans le reste de l'Italie le cours de leurs conquêtes, qu'ils poussèrent d'un côté par la Toscane jusqu'aux portes de Rome, et de l'autre jusque près de Ravenne, sans trouver d'opposition que dans quelques villes et châteaux forts. De toutes les villes qu'Alboin occupa, celle qui lui fit le plus de résistance fut Pavie, dont il ne put se rendre maître qu'au bout de trois ans et quelques mois, et qu'il choisit ensuite pour le lieu de sa résidence. Il ne jouit pas long-tems du fruit de ses conquêtes, ayant succombé aux vœux perfides de sa femme Rosmonde, qui le fit périr. Sa mort parait être arrivée vers le milieu de l'an 573 (3).

*Alboin en 568*

*Tué en 573.*

(1) Ce fut là, comme l'observe fort bien Denina (*Rivoluz. d'Italia*, Tom. I.<sup>er</sup> pag. 283), le premier état de féodalité établi par les Lombards en Italie.

(2) V. Varnefride, liv. II. chap. 14.

(3) V. *Antichità Longobardico-Milanesi*, Vol. IV. pag. 12.

*Cléphe.**Tué an 574.**Les Ducs  
forment autant  
de Duchés  
indépendans  
les uns  
des autres.*

Après la mort d'Alboin, les Lombards s'étant rassemblés à Pavie élurent pour leur Roi *Cléphe*, qui, plus cruel que son prédécesseur, fit massacrer plusieurs nobles du pays pour s'approprier leurs richesses, et obligea les autres à lui payer un tribut qui étoit du tiers de leur revenu (1). Mais après un règne d'un an et demi, il fut tué par un de ses domestiques : événement dont on peut fixer l'époque vers la fin de l'an 574. Au mépris de la qualité de son fils Autaris, les Ducs, *Duces*, ou capitaines des gens d'armes, qui commandaient dans les différens villes du royaume Lombard au nom du Souverain, et auxquels appartenait spécialement le droit d'élire le successeur, prirent la détermination de se rendre indépendans chacun dans son duché, et d'en former ainsi autant de petits états séparés. De cette manière, l'autorité suprême, qui étoit réunie auparavant dans les mains d'un seul, fut divisée entre ces Ducs, dont le nombre s'éleva jusqu'à 35, et même 36 selon quelques manuscrits. On ne sait pas précisément quelle étoit l'étendue de la domination de tous ces petits souverains : Civald, Trévisé, Vicence, Vérone, Trente, Brescia, Bergame, Turin avaient leurs Ducs, mais les plus puissans furent ceux de Spolète, et de Bénévent, à cause de leur voisinage des pays Romains, sur lesquels ils faisaient de tems en tems quelqu'empiètement.

Dans l'espace de sept ans presque toute l'Italie fut occupée par les Lombards, n'y ayant plus sous la domination des Grecs, savoir ; en dedà du Po que l'Istrie, et avec tous les pays voisins de la mer, Padoue, Moncelice, Mantoue et Crémone, villes qui furent également conquises dans les années 602 et 603 ; et au delà du Po, Ravenne avec la Pentapole, à présent la Marche d'Acone, Rome et son Duché jusqu'à Terracine et Naples avec quelques autres villes maritimes. Nous ne parlerons pas des sièges qui ont été mis à différentes fois devant Rome et autres villes, non plus que des combats qui furent particulièrement livrés du tems de Justin II, de Tibère, de Maurice, de Phocas et d'Héraclius, sous le règne duquel, d'après le témoignage de *Frédégaire* (2), les Grecs furent obligés de payer tribut au Roi Agilulphe, attendu que ces différens événemens sont rapportés dans les *Annales d'Italie*. Nous observerons seulement qu'après la mort de Cléphe, les Ducs n'élurent point de Roi pendant dix ans, et que durant tout ce tems chacun d'eux exerça dans

(1) Paul Diacre, *de Gest. Longobard.* liv. II. chap. 32.(2) In *Chronic.* chap. 69.



son Duché une autorité indépendante. Cependant, malgré les nombreux avantages qu'ils remportèrent sur leurs ennemis communs, et malgré l'agrandissement même de leurs territoires respectifs durant ces dix ans d'anarchie, on est étonné de les voir, soit par crainte des Francs ou des Grecs, ou pour quelqu'autre raison politique, se résoudre unanimement à rétablir la dignité royale dans la personne d'un seul, et à céder au nouveau Roi la moitié de leur revenu, pour le mettre dans le cas de soutenir son rang, et d'entretenir sa cour d'une manière convenable. Leur choix tomba sur Antaris, fils de Clèphe, auquel ils donnèrent comme titre de distinction le surnom de *Flavius*, qui a été conservé par tous ses successeurs. Ce choix ne pouvait être plus heureux, sous le double rapport de la bravoure militaire et des qualités morales qui rendaient Antaris cher à tout le monde : car les Francs, à l'instigation de l'Empereur Maurice, étant entrés quatre fois en Italie, sous la conduite du jeune Childébert Roi d'Austrasie, il les repoussa chaque fois avec perte, et les obligea à se retirer honteusement dans leur patrie. Antaris joignait au courage l'amour de la justice, et le désir de rendre ses peuples heureux. L'éloge pompeux que fait Paul Diacre (1) du bonheur de son règne, tout exagéré qu'il peut-être, ne laisse pas de prouver que son gouvernement a été un des meilleurs que puisse avoir un peuple. Il obtint en mariage la fille de Garibalde Roi des Bayoars ou Bavarois, nommée Theudelinde, Théodolinde et Théodelinde, Princesse qui était Catholique et d'une grande piété. On ne sait pas précisément combien de tems il vécut avec elle, l'époque de ce mariage étant incertaine ; mais la durée a dû en être très-courte, ce Prince n'ayant régné que six ans, au bout desquels il mourut à Pavie à la fleur de son âge l'an 590, sans laisser d'enfans.

Pénétrés d'admiration pour les rares qualités et les vertus de Théodolinde, les Lombards ne cessèrent point de la reconnaître pour Reine après la mort d'Antaris, et lui laissèrent même la faculté de choisir dans toute la nation le sujet qu'elle voudrait, en l'assurant qu'ils le reconnaîtraient pour leur Roi. Après avoir pris le conseil de quelques hommes sages, elle se choisit pour époux Agilulphe, qui fut aussi appelé Ago ou Agon, beau-frère du Roi défunt, Duc de Tarin, homme d'un caractère belliqueux et né pour gouverner. Le mariage ne tarda point à se célébrer, et Agilulphe fut revêtu de la dignité royale la même année qu'était mort son prédécesseur ;

*Au bout  
de dix ans  
d'anarchie,  
la dignité  
royale  
est rétablie  
dans  
la personne  
d'Antaris.*

*Antaris  
mort en 590.*

*Agilulphe.*

(1) Liv. III chap. 16.



et au mois de mai de l'année suivante, les Lombards se rassemblèrent à Milan pour le confirmer dans cette dignité. Ce nouveau monarque soumit par la force des armes quelques Ducs rebelles, et reprit sur les Grecs plusieurs villes du Latium, qu'ils s'étaient fait céder sous Romain Exarque de Ravenne : dans cette même occasion il s'approcha de Rome, devant laquelle il mit le siège. On croit généralement que cet événement eut lieu l'an 592 (1), et que par l'entremise du Pape S. Gregoire ; Agilulphe, après la conclusion de préliminaires de paix, s'en retourna à Pavie. Aux vives instances de Théodolinde il fit aux églises, qui avaient été dépouillées par les Lombards, des dotations d'une valeur égale à ce qu'elles possédaient auparavant, et rendit aux Evêques leur première dignité. Cette Princesse a laissé un monument remarquable de sa piété dans la basilique de Monza, qu'elle fit construire en l'honneur de S. Jean, et à laquelle elle fit de riches donations en propriétés et en ornemens précieux, qui furent ensuite augmentés par son époux. On garde encore dans le trésor de cette église une couronne d'or enrichie de pierres précieuses, dont ce monarque lui fit présent, comme l'atteste l'inscription qu'on lit sur son contour. Un autre trait encore plus recommandable de la piété d'Agilulphe est la fondation de la célèbre abbaye de Bobbio, la première qui fut instituée par les Rois Lombards. La paix qu'il conclut avec le Cacan ou Roi des Huns, avec l'Exarque Gallicinus et avec Théodoric Roi des Francs, lui fut d'un grand secours pour s'emparer de Padoue, Monselice, Mantoue et autres villes. Mantoue et Crémone lui ayant fait une résistance opiniâtre, furent détruites et rasées par son ordre.

*Il ass'ège Rome en 592.*

*Théodolinde en 603.*

*Mort en 615.*

Dès l'an 602, Agilulphe eut la satisfaction d'avoir de Théodolinde un fils auquel fut donné le nom d'Athaloalde. Pour assurer le trône dans sa descendance, Agilulphe fit proclamer cet enfant encore en bas-âge, son collègue et Roi comme lui. Cette cérémonie eut lieu dans le cirque de Milan, en présence d'ambassadeurs de Théodebert Roi d'Austrasie ; et il y fut conclu un traité de paix perpétuelle entre les deux nations des Francs et des Lombards. Selon Paul Diacre (2), la durée du règne d'Agilulphe fut de 25 ans : or, s'il a succédé à Autaris l'an 590, sa mort a dû arriver en 615. On ignore si ce Prince recommandable a reçu la sépulture à Monza, à Milan ou à Pavie.

(1) V. *Antichità Longobard. Milanese*, Tom. I. pag. 21.

(2) Liv. IV. chap. 43.

Adaloalde, qui n'avait alors que treize ans, n'étant pas encore en état de tenir les rênes du gouvernement, fut mis sous la régence de sa mère Théodolinde. Pendant dix ans l'histoire garde le silence sur l'une et l'autre : d'où l'on doit conclure que le royaume fut en paix. Mais au bout de ce tems, continue le Diacre, pendant lequel la mère et le fils gouvernèrent ensemble, ce dernier tomba en démeuce, et fut renvoyé du trône où il fut remplacé par Arioalde Duc de Turin. Si, lorsque ce Prince fut affligés de cette maladie, sa mère Théodolinde eût encore vécu, il est probable qu'elle aurait continué à régir l'état, ou que le Diacre aurait au moins dit quelque chose du motif qui l'aurait éloignée du trône. Ce silence nous autoriserait à croire, que cette Princesse avait à cette époque terminé sa glorieuse carrière.

*Arioalde  
en 626.*

Le Diacre ne nous apprend autre chose d'Arioalde, sinon qu'il mourut après un règne de douze ans, sans nous dire même qu'elle fut son épouse. A en croire Frédégaire (1) ce fut Gundebergue fille de Théodolinde, qui, selon le même écrivain, se serait mariée, après la mort d'Arioalde, avec le Roi Rothaire, et que Varnefride donne pour première femme au Roi Rodoalde (2). Si la durée du règne d'Arioalde a été de douze ans, comme le dit Paul Diacre, le trône aura été vacant en l'an 637.

*Arioalde  
mort en 637.*

Restée veuve et sans enfans, Gundebergue, continue Frédégaire (3), fut invitée par les Grands du royaume, comme l'avait été antrefois sa mère Théodolinde, à se choisir un époux et un associé au trône. Rothaire, Duc de Brescia, obtint la préférence. Les historiens s'accordent à dire, qu'il conquit sur les Grecs toutes les villes qui se trouvaient sur la mer Ligustique, depuis Luni, main-

(1) In *Chronic.* chap. 54.

(2) L'imputation calomnieuse faite par le courtisan Adalulpe à la Reine Gundebergue, et le soi-disant *jugement de Dieu* en vertu duquel elle fut déclarée innocente et rétablie dans sa première dignité, ont fourni le sujet de plusieurs représentations dramatiques. Cet événement, que Frédégaire nous dit arrivé sous Arioalde, et s'être répété sous Rothaire à quelques circonstances près, est aussi rapporté par Varnefride comme ayant eu lieu sous Rodoalde. Il n'est pas impossible, à dire vrai, qu'il soit arrivé deux accidens semblables à la même Gundebergue; mais de pareilles combinaisons ne doivent pas être admises sans fondement; et d'ailleurs Frédégaire, écrivain ultramontain, n'était pas très-au fait des affaires d'Italie.

(3) *Ibid.* chap. 6.

*Code de lois  
donné par lui  
en 643.*

tenant Carrara, jusqu'aux frontières des Gaules. Si Rothaire s'est montré guerrier valeureux, la publication qu'il fit en 643 d'un code de lois, donne la preuve qu'il ne manquait pas non plus de talens politiques.

Du tems de Rothaire, dit Paul Diacre (1), il y avait dans presque toutes les villes du royaume deux Evêques, l'un Catholique et l'autre Arien. On ne voit pas bien clairement, par la manière dont s'exprime cet écrivain, si l'existence de ces deux évêques dans une même ville commença sous Rothaire, ou bien s'ils y étaient déjà à l'époque de son invasion par les Lombards. Ce Roi, comme tous les autres de la même nation, a été tolérant en matière de religion; et l'on ne trouve dans l'histoire aucun exemple authentique d'une vexation quelconque de la part des Rois Catholiques envers les Ariens, ni de la part des Rois Ariens envers les Catholiques.

*Mort en 652.*

Après un règne de seize ans et quatre mois, Rothaire mourut vers l'an 652 et laissa le trône à son fils Rodoalde; il fut enterré près de la basilique de S. Jean à Monza.

*Rodoalde.*

Rodoalde professa la religion Catholique. Il ne paraît pas néanmoins avoir eu pour femme Gundebergue, comme l'assure Paul Diacre, qui fait aussi mention de l'accusation d'adultère portée contre elle, et de sa défense par la voie de la monomachie. Il est assez probable que ce monarque ne régna guères plus de cinq mois; il fut tué par un Lombard dont il avait violé la femme.

*Aribert.*

Le successeur au trône fut Aribert, fils de Gundoalde Duc d'Asti frère de Théodolinde, et par conséquent d'origine Bavaroise. Quoiqu'il ait régné près de neuf ans, on ne sait autre chose de lui, sinon qu'il fit bâtir la basilique du Sauveur près de Pavie, et qu'il lui fit des donations. Sa mort doit avoir eu lieu vers l'an 661.

*Il meurt  
vers l'an 661.*

*Bertaride  
et Godebert.*

Aribert laissa la couronne à ses deux fils, Bertaride et Godebert: disposition mal entendue, qui la leur fit perdre à tous les deux, et de plus la vie au second. Le règne de ces deux Princes, au rapport de Paul Diacre, fut d'un an et trois mois. Grimoalde, Duc de Bénévent, s'empara du trône; et l'on a des preuves certaines qu'en 662, il était déjà Roi des Lombards. Il épousa la sœur de Godebert son prédécesseur; et tandis qu'il travaillait à affermir son autorité, l'Empereur Constant tenta de lui enlever son duché de Bénévent, dont il avait laissé le gouvernement à son fils Romoalde.

*Grimoalde  
usurpe le trône.*

(1) Liv. I. chap. 33.



Après avoir soumis plusieurs villes de ce duché, Constant en assiégea la capitale; mais la valeur de Romualde, et beaucoup plus encore l'approche de Grimoalde avec toute son armée, l'obligèrent à se retirer. De tous les évènements de la vie de ce Monarque, il n'en est que deux dont on connaisse l'époque, savoir: l'addition qu'il fit au code des lois Lombardes, et sa mort. La première date de l'an 668, comme l'atteste le prologue qui précède cette addition: le second, c'est-à-dire sa mort, doit être arrivé en 671, en donnant avec Varnefride (1) une durée de neuf ans à son règne. Il fit élever à Pavie une basilique en l'honneur de S. Ambroise, où il fut enterré.

*Um. wt eu 671.*

Grimoalde eut de sa femme sœur de Codebert et Bertaride un fils appelé Garibalde, qui hérita du trône dans un âge encore tendre, mais dont il ne put jouir long-tems. Informé de la mort de Grimoalde, Bertaride qui était errant du côté de l'Angleterre, passa aussitôt en Italie, où il fut accueilli en qualité de Roi par un grand nombre de Lombards, et placé sur le trône à Pavie au milieu des acclamations de la multitude, trois mois après la mort de Grimoalde. Bertaride était un Prince doué d'une rare piété, bon Catholique, juste et plein de douceur et d'affabilité. Un de ses premiers soins fut de faire venir de Bénévent sa femme Rodeline et son fils Cunibert. En mémoire de la faveur qu'il attribuait au ciel, de l'avoir soustrait aux pièges que l'usurpateur Grimoalde lui avait tendus (2), il fit construire à Pavie une église en l'honneur de Sainte Agathe, avec un convent de filles qu'il y réunit. Rodeline son épouse ordonna aussi la construction d'une église dite *alle pertiche*, laquelle se trouvait alors hors des murs de la même ville.

*Garibalde.*

*Bertaride.*

La huitième année de son règne, qui répond à l'an 678, Bertaride s'associa au trône son fils Cunibert, avec lequel il régna encore dix ans. L'opinion la plus probable est qu'il mourut l'an 687, et fut enterré près de l'église de S. Salvador hors de Pavie. Cunibert, qui s'était marié avec Hermeline fille d'un Roi Anglo-Saxon en Angleterre, demeura seul en possession de l'autorité souveraine. Mais Alachi, Duc de Brescia, oubliant ce qu'il devait à son Roi, qui avait été son bienfaiteur, se liguait contre lui avec Aldon

*Cunibert  
en 678.*

(1) Liv. I. chap. 33.

(2) Cet évènement, qu'on trouve rapporté dans le V. liv. de Paul Diacre, a fourni au célèbre Pierre Corneille l'argument d'une tragédie, qu'il a intitulée *Bertaride*.

*Victoire  
de Cunibert  
vers l'an 691.*

et Crauson, deux personnages puissans de la même ville, et parvint en peu de tems à le détrôner. Après divers événemens, Alachi devenu tyran, fut tué vers l'an 691 dans une bataille où la victoire demeura à Cunibert, qui rentra ensuite triomphant à Pavie. C'est, parmi les Rois Lombards, le premier et peut-être le seul qui ait honoré et protégé les sciences dans la personne de ceux qui les professaient: Felix, habile grammairien, et oncle de Flavien qui fut depuis le maître de l'historien Paul, reçut de lui plusieurs marques de bienveillance, et entr'autres présens celui d'un bâton décoré en or et en argent. Son règne ayant duré douze ans après la mort de son père, il doit être décédé en l'an 699, ou sur le commencement de 700. Il fut enterré dans l'église du Sauveur, et ses rares qualités le firent tendrement regretter des Lombards.

*Il meurt  
vers l'an 700.*

*Liutbert.  
Régimbert.*

Liutbert, son fils, lui succéda au trône; mais huit mois s'étaient à peine écoulés, que Régimbert, ou Ragumbert, Duc de Turin, après avoir battu près de Novare Ansprand tuteur du jeune Roi, l'obligea à sortir du royaume. La mort de ce nouveau Prince arrivée la même année, ne lui permit pas de jouir long-tems du fruit de ses victoires. Aribert son fils, qu'il s'était associé au trône, continua à en disputer la possession à Liutbert, qui, à l'aide de divers Ducs, faisait tout son possible pour la conserver. Les deux partis ennemis vinrent camper près de Pavie, où ils se livrèrent une bataille dans laquelle Aribert fut vainqueur. Sa conduite après la victoire fut digne de la cruauté de son caractère: car ayant fait prisonnier le jeune Aribert, il le fit étouffer peu de tems après dans un bain: Ansprand n'échappa à ses poursuites qu'en se sauvant dans l'île Comacine; mais il fut bientôt obligé de l'abandonner, et se retira en Bavière près du Duc Thendeibert, qui l'accueillit avec bienveillance. Cet événement eut lieu vers l'an 702. Du reste Aribert était doué de toutes les qualités qui conviennent à un Prince.

*Aribert II.*

*Ansprand.*

Neuf ans s'étaient déjà écoulés depuis qu'Ansprand se trouvait en Bavière; mais, le dixième, ayant obtenu de Théodebert une forte armée de Bavaois, il s'avança en Italie pour détrôner Aribert. Ce dernier ayant reconnu, après un sauglant combat, qu'il était devenu un sujet de haine pour les Lombards, se détermina à les quitter clandestinement et à se retirer en France; mais il se noya en voulant passer le Tésin à la nage, à cause de la quantité d'or dont il était chargé. Son règne, y compris le tems qu'il partagea avec son père les honneurs du trône, fut de douze ans, et par



conséquent l'époque de sa mort peut être fixée à l'an 712. Délivré de ce rival, Ansprand, ne trouva plus d'obstacles à l'accomplissement de ses vues ; mais la mort l'enleva au bout de trois mois de règne.

Avant de mourir, Ansprand eut la satisfaction d'entendre proclamer Roi des Lombards son fils Liutprand. On peut assurer, d'après plusieurs documens, que son règne commença en l'an 712. Un de ses premiers soins fut de publier un nouveau supplément aux lois de Rothaire et de Grimoalde. Ce Prince sut se maintenir trente-deux ans dans des tems critiques et orageux ; il agrandit l'état par ses conquêtes, l'illustra par de nouveaux titres, lui donna de bonnes lois, et polit les mœurs de ses peuples. Il faut avouer pourtant que ses projets d'agrandissement, mis en partie à exécution de son vivant, doivent se mettre au rang des principales causes de la ruine de ses successeurs : car c'est sous son règne que commença à s'ourdier entre Rome et la France cette grande trame, qui finit par être si fatale au royaume des Lombards.

*Liutprand  
en 712.*

Liutprand ayant fait une maladie, qui semblait devoir le conduire au tombeau, les Lombards s'assemblèrent dans l'église de Sainte Marie *alle pertiche* hors des murs de Pavie, et proclamèrent Roi Hildebrand ou Hilprand son neveu. Cette élection ne plut guères à l'oncle : néanmoins, après s'être rétabli il crut prudent d'en faire son collègue. Cette association au trône eut lieu dans les premiers mois de l'an 735, où Liutprand était sur le point d'accomplir la 23.<sup>e</sup> année de son règne. Il mourut dans les commencemens de 744 ; et si les Lombards eussent été dans l'usage de décorer du titre de *Grand* quelqu'un de leurs Princes, aucun d'eux ne l'aurait mérité plus que lui. Sa perte dut leur être d'autant plus sensible, qu'Hildebrand demeuré seul sur le trône, était un Prince inepte, vicieux, et par conséquent odieux à la nation : aussi ne tarda-t-elle pas à s'en débarrasser, en le déposant vers le mois d'août de la même année, après un règne de quelques mois.

*Hildebrand  
en 735.*

Rachis ou Ratchis, Duc du Frioul, lui fut donné pour successeur, probablement peu de tems après son expulsion. Le nouveau Roi se distingua par son amour pour la justice et pour la paix, ainsi que par son attachement à la religion. Son premier soin fut de s'assurer la conservation du trône, en confirmant pour 20 ans la trêve que Liutprand avait déjà conclue avec les Grecs. Voulant ensuite régler l'administration intérieure de ses états, il ajouta au code Lombard de nouvelles lois, qui furent publiées la seconde an-

*Rachis en 744.*



née de son règne. Un motif qui nous est inconnu lui ayant fait rompre la trêve avec les Grecs, il comença la guerre par le siège de Pérouse; mais à peine le Pape Zacharie en eut-il avis, qu'il se rendit au camp de Rachis, et fit tant auprès de lui, qu'il le détermina à lever ce siège et à faire la paix. S'étant aperçu du goût de ce bon Prince pour la vie monastique, il le porta à renoncer au trône, et à entrer dans le monastère du Montcassin. Le huitième siècle est le plus fécond en personnages, qui échangèrent contre le froc le manteau royal. La renonciation de Rachis eut lieu en 749, après un règne d'environ cinq ans.

*Astolphe  
en 749.*

Ce fut sur la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet, que commença le règne d'Astolphe frère de Rachis. Ce nouveau Roi déploya bientôt un esprit d'ambition et de conquête, non moins propre à accélérer l'effet de la grande trame que les puissances voisines avaient déjà commencé à ourdir contre les Lombards, que ne l'avait été la modestie de Rachis à éteindre, ou au moins à assoupir leur jalousie. Astolphe, adoptant la maxime des Princes qui mesurent le droit sur la force, attaqua l'Exarchat de Ravenne sans motif plausible; et après en avoir chassé Entiche, qui fut le dernier de ces Exarques, il tourna ses armes contre le Duché de Rome, et contre Rome même. On fixe à l'an 752 la première entreprise d'Astolphe contre les Grecs, et à l'année suivante son invasion dans le Duché Romain. Les Empereurs Grecs conservaient encore une apparence de domination à Rome où ils tenaient des ministres; mais cette domination était plus de nom que de fait. Les Papes au contraire, sans porter le nom de Princes, y exerçaient réellement la souveraineté, qu'ils avaient insensiblement narpée par une astucieuse politique ou par la force, et que, d'un autre côté, l'élévation de leur dignité et leurs vertus n'avaient pas peu contribué à leur assurer.

La chaire de S. Pierre était alors occupée par le Pape Etienne II, qui n'ayant pu gagner ni par les prières ni par les présents l'ame inflexible d'Astolphe, écrivit à Pépin Roi de France une lettre pour implorer son assistance. Ce monarque, qui était redevable d'une grande partie de son autorité au Saint Siège, lui promit sa protection et des secours, et l'invita à passer en France (1). S'étant rendu à Paris, Etienne y autorisa par la cérémonie

(1) La lettre que le Pape écrivit à cette occasion se trouve dans les *Annales ecclésiastiques* du Cardinal Baronio, dans le *Codice Carolino* et

du couronnement la mémorable translation de la dignité royale, de la race des Mérovingiens dans celle de Pépin ou des Carlovingiens, et assura par ce moyen à l'église un puissant protecteur. En effet Pépin ayant passé avec une armée en Italie, pressa vivement Astolphe, et l'obligea vers la fin de 756 à se soumettre à toutes les conditions qu'il voulut lui imposer, et dont la plus importante fut la cession à l'église de l'Exarchat, de l'Emilie et de la Pentapole, ainsi que de Comacchio, qui devait auparavant faire partie du royaume des Lombards. Après cela Pépin passa à Rome, et déposa solennellement sur l'autel de S. Pierre, les clefs de toutes les villes comprises dans ces différentes provinces, avec le diplôme de donation qu'il en faisait à S. Pierre et aux Papes ses successeurs à perpétuité. Rome cependant ne figure pas dans le nombre des villes qui faisaient l'objet de cette donation, et cela peut-être parce que, quoique le Pape y tint le premier rang, elle ne laissait pas d'être toujours considérée comme le siège et le centre de l'ancienne république, dont le chef était l'Empereur qui en avait la souveraineté, sauf pourtant la part d'autorité qu'y conservaient encore le sénat et le peuple Romain.

Astolphe ne survécut pas long-tems à ce changement de choses. Il mourut sans successeurs au bout d'un règne de huit ans. A peine informé de la mort de son frère Astolphe, le Roi Rachis, qui s'était fait moine à Montcassin, quitta le cloître et se mit à lever des troupes pour remonter sur le trône. Mais le nouveau rôle de ce Prince détroqué ne dura que trois mois. Voyant que son ambition n'était pas secondée comme il l'avait espéré, il crut à propos, à la sollicitation même du Pape, de rentrer dans son cloître, où il termina pieusement sa carrière. Didier, son compétiteur, que quelques-uns croient avoir été auparavant Duc de Toscane, et d'autres avec plus de probabilité, Duc du Frioul, Didier, tint une conduite plus sage, et fut aussi plus heureux. Il sut se gagner la bienveillance du Pape Etienne, en lui promettant de compléter l'effet de la cession faite par Astolphe de diverses villes, dont quelques-unes étaient

Didier.

dans Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. 43 § 17. Cette lettre est écrite au nom de S. Pierre Apôtre, et l'on y feint qu'il appelle dans les termes les plus pathétiques les Français avec leur Roi au secours de Rome, en leur promettant en cas d'adhésion la vie éternelle du paradis, et en le menaçant, en cas de refus, d'une damnation éternelle.



Reconnu Roi  
des Lombards  
en 757.

Il s'associe  
au trône son  
fils Adelchi.

An 767.

encore à remettre lors de la mort de ce souverain. Flatté de cet espoir, le Pape écrivit à Rachis, aux Lombards et à Pépin même, pour les engager à ne point s'opposer à l'élection de Didier, qui, en effet, fut sans peine reconnu Roi des Lombards en 757. Le Pape, qui était tout occupé du soin de lui assurer le trône, finit ses jours la même année, et eut pour successeur son frère Paul, qui tint la même conduite, tant envers le Roi des Francs qu'envers le Roi des Lombards, lequel, dès les premières années de son règne s'était associé au trône son fils Adelchi ou Adalgise. Didier aurait dû, selon ce qui avait été convenu, finir d'exécuter la cession, qui était restée imparfaite par la mort d'Astolphe; mais il sut mettre en avant avec le Pape des prétentions, pour avoir une compensation des cessions qu'il lui restait à faire, ou un titre pour ne pas les achever. Le Pape en informa aussitôt Pépin son protecteur, en lui demandant sa médiation près le Roi des Lombards: l'effet de cette médiation fut que, dans les mois d'avril de l'an 760, Didier aurait remis tout ce qui restait encore à rendre; et il faut convenir que cette fois, le Roi tint, sinon en entier, au moins en grande partie sa promesse. Il paraît qu'après l'applanissement de ces contestations entre le Roi Didier et le Pape Paul, la bonne harmonie se conserva entr'eux jusqu'à la mort de ce dernier, qui arriva en 767. Etienne III, élu souverain Pontife, invoqua l'appui de Pépin Roi de France pour la restitution des *justices* de S.<sup>t</sup> Pierre: ce qui fait présumer à quelques-uns, que Didier n'en avait pas achevé la remise du vivant du Pape Paul. Mais la mort de Pépin, et le partage qui se fit de son royaume entre ses deux frères Charles, appelé depuis Charlemagne, et Carloman, permirent au Roi Lombard de remédier un peu aux maux de l'état, et firent naître dans l'esprit du Pape la crainte de se voir enlever le fruit de toutes les intrigues de ses prédécesseurs. Et en effet, les Français n'ayant pas encore eu le tems d'affermir leur autorité dans les états qu'ils avaient conquis, les moindres avantages qu'aurait remportés le Roi Didier, lui auraient rendu facile le recouvrement de ce qu'il avait perdu dans les derniers évènements.

Berte Reine de France, et mère de Charles et de Carloman, désirant unir par les liens de la parenté les Rois Francs avec les Rois Lombards, vint exprès en Italie pour en conférer avec Didier, auquel elle proposa de marier sa fille Gisla avec Adelchi fils de ce souverain, et ses deux fils déjà assis sur le trône de France avec



les deux filles de ce dernier. Le Pape Etienne III, à peine instruit de cette négociation, fit tout son possible pour la faire échouer : à cet effet il écrivit aux deux jeunes Rois une lettre virulente, et la plus injurieuse qu'on pût imaginer contre le nom Lombard (1). Charlemagne n'en tint aucun compte, et épousa Désirade, qui était le nom d'une des filles de Didier; mais Carloman, plus docile aux remontrances du Pape, continua à vivre avec Gilbergue sa première femme jusqu'à sa mort qui suivit de près.

*Charlemagne  
épousa  
Désirade  
sœur de Didier*

Mais Charlemagne ne tarda pas encore à répudier cette seconde femme, qu'il renvoya, selon Muratori, à Didier son père l'an 771. Le motif le plus probable de cette répudiation fut, que Didier avait donné asile à Gilbergue veuve de Carloman et à ses deux fils, que Charlemagne, après la mort de son frère, dépouilla injustement de leurs états pour les réunir aux siens. Didier croyant pouvoir se servir de ces deux enfans pour susciter un parti contre leur oncle, ou tout au moins pour obliger celui-ci à laisser en paix les Lombards en l'occupant chez lui, invita le Pape Adrien, qui avait succédé à Etienne, à consacrer ses deux neveux Rois de France. Mais Adrien n'était rien moins que disposé à s'attirer l'inimitié du Roi Charles, et à prendre hors de tems le parti du plus faible. Irrité de cette froideur, et dominé du désir d'agrandir ses états, Didier refusa, non seulement de rendre à l'église les pays qu'il re-

*Il répudia  
cette seconde  
femme en 771.*

(1) « Ce n'est pas là, dit-il, un mariage, mais un infâme commerce d'une abominable invention, votre père vous ayant déjà unis en mariage par l'ordre de Dieu, avec deux femmes des plus avenantes de votre nation. Quelle sottise, que l'illustre nation des Francs veuille se souiller d'une alliance semblable avec la perfide et dégoûtante nation des Lombards etc. ». Mais l'exaspération du Pape dans cette lettre est moins l'effet de son zèle pour l'indissolubilité du mariage, que de sa haine contre Didier. Quelques-uns nient que Charlemagne fût déjà marié lorsque le Pape lança cette espèce de monitoire, attendu qu'on ignore quelle était sa première femme, et qu'aucun historien ne l'accuse de l'avoir répudiée pour épouser la fille du Roi Lombard, comme il le fut ensuite d'avoir répudié celle-ci pour se marier de nouveau avec Hildegarde. Mais l'assertion du Pape est trop claire et trop précise, pour qu'on puisse avoir à cet égard le moindre doute, surtout en réfléchissant que son frère Carloman avait dès lors pour femme Gilbergue, qui était déjà mère. On sait d'ailleurs que l'abus de répudier une femme pour en prendre une autre n'était pas rare ni difficile parmi les Rois Francs des deux premières races,

tenait encore en son pouvoir, mais par un surcroît d'animosité envers le Pape, il s'avança avec une forte armée jusqu'aux environs de Rome. Voyant l'inutilité des moyens employés par lui et par le Pape pour vaincre l'opiniâtreté du Roi Lombard, Charles se déterminâ enfin à rassembler des forces considérables et à passer en Italie pour l'obliger à satisfaire le Pape, non sans l'espoir de s'emparer de son royaume si le sort des armes lui était favorable. Didier, sans se déconcerter, se hâta d'occuper les défilés des Alpes, pour en disputer le passage à Charles. Les positions qu'il prit ne pouvaient être plus avantageuses; et en effet les Francs y ayant trouvé une vigoureuse résistance se disposaient à la retraite: ce qui aurait suffi pour faire perdre sans retour au Roi Charles tout droit au titre de Grand qui lui fut donné depuis. Mais le terme fatal de la domination des Lombards était arrivé. Les Francs, sur l'indication qui leur fut donnée d'un autre passage ignoré de l'ennemi, parvinrent à des postes extrêmement favorables à leurs vues. Tant que les Lombards les eurent en face, ils ne craignirent point leurs attaques; mais se voyant tout-à-coup assaillis sur leurs flancs, ils furent saisis de terreur, et s'abandonnèrent à une fuite précipitée. Les deux Rois Lombards, entraînés par leurs troupes, n'opposèrent aucune résistance, et coururent s'enfermer dans les deux plus fortes places du royaume, qui étaient Pavie et Véronne. Les Francs ainsi victorieux sans avoir eu besoin de tirer l'épée, poursuivirent l'ennemi, et vinrent assiéger au mois d'octobre 773, Didier dans la première de ces deux villes, et Adelchi dans la seconde. Charles voyant les difficultés qu'il y aurait à vouloir réduire ces villes par la force, résolut de les bloquer; et pour ne point perdre son tems devant Pavie, il alla s'emparer des autres villes qui étaient sans défense, et se rendit ensuite à Rome, où il disposa de quelques duchés dépendans de la couronne, dont il se regardait déjà comme l'arbitre, et renouvela les donations précédemment faites à l'église par son père Pépin.

*Charlemagne  
en Italie.*

*Didier assiégé  
dans Pavie  
en 773.*

*Il se rend  
en 774.*

Enfin, au bout de huit mois et plus de blocus, Pavie dut capituler, et Didier se rendre avec elle. Le sort de ce souverain fut des plus durs: car le vainqueur l'envoya prisonnier avec sa femme, plusieurs évêques et Grands du royaume à Liège où il finit ses jours, on ne sait encore si privé ou non de sa liberté, dans un cloître, ou même après avoir en les yeux arrachés. Son règne dura environ 18 ans, et avec lui finit au bout de 206 ans la domination des



Lombards en Italie (1). Dans le même tems qu'une partie de l'armée de Charles tenait Didier assiégé dans Pavie, une autre serrait également le fils de ce dernier dans Véronne. Ce fut dans cette circonstance que les deux fils de Carloman avec leur mère et leur gouverneur, virent se mettre entre ses mains. Les anciens historiens ne nous disent rien de la fin qu'ils ont faite, et la raison de ce silence est aisée à deviner. Le siège de Véronne ne fut pas moins long que celui de Pavie; mais lorsqu'Adelchi vit les choses à l'extrémité, il songea à s'enfuir secrètement, et s'embarqua pour Constantinople, dans l'espoir de trouver asile et protection à la cour de l'Empereur.

*Fin de la  
domination  
des Lombards  
en Italie  
au bout  
de 206 ans.*

Si la race des Rois Lombards s'éteignait dans la personne de Didier, le royaume de ce nom n'en continua pas moins d'exister après cet évènement: car Charlemagne en prit, sous la même dénomination, la souveraineté, qu'il conserva quelque tems comme on le voit par différens diplomes de cette époque, où il est qualifié de *Rex Francorum et Longobardorum*. Pépin son fils, après avoir été par lui associé au trône, y prend aussi le titre de Roi des Lombards: titre auquel fut substitué dans la suite celui de *Roi en Italie*, et non d'*Italie*, comme quelques-uns l'ont cru.

Nul autre changement d'état ne coûta jamais moins de sang et de sacrifices à l'Italie, que celui qui s'y fit sous Charlemagne, et jamais elle ne passa plus rapidement de la domination d'une nation sous celle d'une autre. Le Roi Charles, sans altérer en rien la forme du gouvernement, ni abolir les lois établies, prit le titre de Roi des Lombards, qu'il ajouta à celui de Roi des Francs qu'il avait déjà, ensorte que la marche des affaires de l'Italie n'en fut pas plus dérangée, que si à Didier avait succédé un Roi de sa nation. Le Pape Adrien fut de tous les Princes Italiens ou Lombards, celui à qui ce nouvel ordre de choses fut plus avantageux, à cause des largesses de tout genre que lui fit le vainqueur. Carli observe à cet égard (2), que les Papes, guidés alors par les vues d'un politique

*D.  
Charlemagne.*

(1) Les fondations nombreuses qu'il fit d'églises et de monastères, et les donations dont il les enrichit, selon la chronique de Vulturne (liv. III. tom. II. part. II. *Rer. Ital.*) le font regarder comme un Prince religieux. Le convent de femmes existant à Milan sous la dénomination de *Maggiore*, est du nombre de ces fondations.

(2) *Antich. Ital.* part. III. liv. III. pag. 223.



humaine plutôt que par un sentiment de religion désintéressé, étaient plus occupés du soin de se créer un royaume sur la terre, que de mériter celui du ciel. Et en effet, ils cultivèrent d'abord l'amitié des Grecs pour chasser les Goths de l'Italie, puis ils invitèrent les Lombards à enlever aux Grecs l'Exarchat et la Pentapole; enfin ils se ligèrent avec les Francs pour anéantir ces derniers, et tout cela dans le dessein bien évident de se rendre souverains. Pendant que les troupes de Charles tenaient Didier assiégé dans Pavie, ce souverain qui était déjà chargé du reproche d'avoir répudié une ou deux femmes, et coupable d'avoir usurpé le royaume appartenant à ses deux neveux avec l'intention déterminée de s'emparer de leur personne, résolut de s'en aller à Rome, et y étant arrivé et descendu au pied du vestibule de la basilique du Vatican, il en baisa l'un après l'autre les escaliers en montant vers le Pape, qui l'attendait et l'embrassa dans ce vestibule. Ainsi, souillé des délits qu'il avait commis, et dans l'intention où il était d'en commettre d'autres contre ses malheureux neveux, il fit la pâque et fut déclaré *Patricien*. Il confirma les donations que Pépin avait faites en 735 au Saint Siège, et y ajouta *pro mercede animae* (1) le duché de Spolète et autres pays, dont il n'avait pas encore la possession. Mais le vrai motif qui le porta à faire cette donation est suffisamment expliqué par les instances réitérées que lui faisait Adrien dans ses lettres, de mettre *ad effectum* ce qu'il avait promis à Saint Pierre. En effet l'accueil gracieux qu'il fit à Léon archevêque de Ravenne, et à Hildebrand Duc de Spolète, qui régnaient en souverains dans leurs états en dépit du Pape, prouve assez que, devenu souverain du royaume des Lombards, il ne se regardait plus comme lié par aucun engagement, lorsqu'il s'agissait de son propre intérêt.

Charlemagne  
déclare  
Patricien  
confirme  
les donations  
faites  
par Pépin  
à l'Église  
Romaine

Charlemagne, tout en ralentissant les effets de sa générosité envers les ecclésiastiques pour empêcher toute autre prépondérance que la sienne dans les affaires d'Italie, ne laissa pas de recourir à d'autres mesures pour s'assurer la conservation d'une si belle acquisition. Six ans s'étaient à peine écoulés depuis qu'il s'était rendu maître de l'Italie, lorsque devant rentrer dans ses anciens états pour y régler les affaires du gouvernement ou pour marcher à de nouvelles conquêtes, il fit reconnaître pour Roi d'Italie Pépin son second

(1) Cod. Carol. epist. 58.

fil, enfant qui n'avait pas plus de quatre ans. Il est clair que sous un tel Roi l'administration des affaires, dans ce royaume, devait être dirigée d'après les lettres de Charlemagne, ou par les Gouverneurs et les baillis qu'il y avait laissés ou qu'il y envoyait.

Il restait encore néanmoins au parti Lombard un chef puissant dans le cœur de l'Italie, et ce chef était Arigise Duc de Bénévent, qui ne voulut pas se soumettre au Roi Franc, et qui, au lieu du titre de Duc, auquel était attachée l'idée de la subordination, s'arrogea celui de Prince comme Souverain et indépendant, puis prit le sceptre et le diadème, après s'être fait sacrer et couronner par son Evêque. Et en effet, peu s'en fallait qu'il n'arrivât à se faire croire l'égal du Roi de Lombardie, depuis qu'il était en possession de presque toutes les provinces, qui composent maintenant le royaume de Naples. Mais Charlemagne étant revenu en Italie à la sollicitation du Pape, il réduisit à l'obéissance Arigise, qui l'appaisa aussitôt par la promesse de lui payer un tribut annuel, en lui donnant pour garantie ses deux fils en otage. Arigise mourut la même année qu'il prit cet engagement, et il s'est rendu célèbre dans l'histoire de Naples, pour avoir acquis à cette belle partie de l'Italie de nouveaux titres de souveraineté, pour l'avoir ornée d'édifices somptueux, et lui avoir donné de bonnes institutions. Mais Charlemagne dédommagea en grande partie les Bénéventins de cette perte, en rétablissant, malgré l'opposition du Pape, Grimoalde fils unique d'Arigise, dans les états de son père. Quoique ce monarque ait eu lieu, dans les premières années, d'être satisfait de ce Prince, qui, outre l'accomplissement fidèle des engagements qu'il avait pris, de payer un tribut annuel, de se raser la barbe et de s'habiller à la Française, opposa encore une vigoureuse résistance aux Grecs, qui menaçaient de faire une descente en Italie contre les Francs, l'événement prouva néanmoins dans la suite qu'il avait suscité à son fils Pépin un puissant rival dans la personne de Grimoalde. Mais tandis que ce dernier se montrait rebelle à la prestation d'hommage que Pépin exigeait de lui, une mort prématurée l'enleva aux Lombards et aux Bénéventins, qui voyaient dans ses vertus le fondement des plus hautes espérances: mort qui, pis est, entraîna avec lui la décadence de cet état.

Pendant que les deux jeunes Princes tâchaient, par la force des armes, d'agrandir leurs états et de se rendre indépendans, Léon III qui avait succédé au Pape Adrien, sut avec de simples

*Arigise Duc de Bénévent se déclare indépendant du Roi Charles.*

*Il rentre sous son obéissance.*

*Il meurt.*

*Grimoalde son fils est rétabli par Charles dans les états de son père en 788.*

*Il meurt.*

*Renouveau de l'empire d'Occident*

An 799.

An 800  
Charlemagne  
couronné  
Empereur.

cérémonies et des honneurs rendus à propos, acquérir pour lui et ses successeurs, plus d'autorité que d'autres n'auraient pu le faire avec des armées. Cet événement fut la création d'un Empereur d'occident : dignité qui, depuis trois cents ans au moins, était tombée en désuétude, et presque dans un entier oubli. Cette innovation mémorable fut en partie occasionnée par le fait suivant. En 799, Léon III fut assailli pendant la procession des grandes litanies par une troupe de factieux, dont les chefs étaient Paschal primicier, et Campelo, sacristain, et conduit en prison après avoir été maltraité ; mais Wirunde, abbé légat de Charles, et Vinégise duc de Spolète ayant trouvé le moyen de le faire évader, il alla porter ses plaintes au Roi, qui était à Paderborn. Ce fut dans cette entrevue que Léon promit à Charlemagne de le couronner Empereur, s'il voulait le défendre contre ses ennemis (1) ; la chose ainsi convenue, le Pape repartit pour Rome, et le Roi le suivit de près avec une armée. En décembre de l'an 800, Charles arriva à Ravenne, et se rendit de là à Lamentana à douze milles de Rome, où il reçut la visite du Pape et du sénat. Le lendemain il s'achemina vers la ville, et y étant entré accompagné de la foule qui était venue à sa rencontre avec les croix, les bannières et les reliques, il se dirigea à la basilique du Vatican, dans le vestibule duquel il fut reçu par le Pape. Les jours suivans, le Saint-Père, en présence du Roi, des Evêques et du peuple assemblé dans l'église de S.<sup>t</sup> Pierre, se justifia des accusations portées contre lui : leurs auteurs, ainsi que ceux qui l'avaient assailli, y furent condamnés. Tout ayant été préalablement concerté dans cette assemblée, Charles fut couronné le jour de Noël par le Pape aux acclamations accoutumées du peuple : *Karolo Augusto a Deo coronato Magno, et Pacifico Imperatori Romanorum Vita et Victoria.*

Devenu ainsi Empereur des Romains, Charlemagne chercha à consolider sa nouvelle dignité, et à réunir son empire à celui d'Orient en demandant en mariage l'Impératrice Irène, veuve de Léon IV. Informés des négociations entamées pour cet objet, les Grands de Constantinople, pour ne point devenir sujets d'un étranger et d'un Franc, résolurent de se soustraire à l'obéissance d'Irène, et élevèrent au trône Nicéphore. Mais la faiblesse de ce nouvel Empereur, en comparaison de la grandeur de Charlemagne, fit qu'il dut

(1) Voyez Jean Diacre, V. *Rer. Italic. Script.* Tom. I. part. II.



se trouver très-heureux de pouvoir rester en paix avec lui, et de le reconnaître pour son collègue, après avoir déterminé entr'eux les limites des deux empires. C'est pourquoi, s'il avait pu rester quelque doute sur la légitimité de l'élection de Charlemagne, l'adhésion qu'y donna l'Empereur Grec le fit évanouir.

La prospérité de Charlemagne commença à être mêlée de chagrins et de soucis sur la fin de sa vie. Les succès des Danois, désignés alors sous le nom général de Normands, ou hommes du nord, lui faisaient craindre qu'avec le tems ils ne donnassent beaucoup d'inquiétude à ses successeurs, comme il arriva en effet. A ces craintes se joignirent des afflictions domestiques, et entr'autres celle de la perte de ses deux premiers fils, Charles qui était destiné au trône de la France orientale, et Pépin à celui du royaume d'Italie, lesquels moururent, l'un trois et l'autre quatre ans avant leur père. Pépin était alors âgé de 34 ans, et par conséquent en état de faire le bien de ses sujets et de les gouverner dignement. L'Empereur laissa un fils naturel en bas-âge nommé Bernard, qu'il fit Roi d'Italie, en lui donnant Adalard abbé et son frère Walle, pour l'assister dans les affaires du gouvernement. Dans le même tems il proclama son collègue à l'empire son fils Louis, qui était déjà Roi d'Aquitaine, et termina sa glorieuse carrière en janvier 814.

En 817 Louis déclara son collègue à l'empire son fils Lothaire et donna à ses deux autres fils Pépin et Louis avec le titre de Roi, au premier l'Aquitaine, et au second la Bavière. La nomination de Lothaire déplut aux deux Rois, et particulièrement à Bernard, qui, en sa qualité de Roi d'Italie, croyait pouvoir prétendre au titre d'Empereur Romain. Dans le dépit secret qu'il en conçut, il chercha à se soustraire à la dépendance de Louis, et se mit, dès cette même année 817, en mesure pour se défendre avec les armes s'il le fallait. Mais cette entreprise eut pour lui le résultat le plus funeste : car étant tombé entre les mains de l'Empereur, il fut jugé et condamné dans une assemblée de barons à perdre la tête, comme coupable de félonie. Louis, pour lui faire grâce, ordonna qu'on le privât de la vue ; mais cette opération, qui consistait à arracher les yeux, fut exécutée avec si peu de précaution, que le malheureux Roi en perdit la vie en moins de trois jours. Bernard ne devait pas s'attendre sans doute à être traité aussi cruellement par un parent, et par un Prince qui porta le nom de Pieux. En Allemagne, Lothaire, Pépin et Louis prirent les armes contre l'Empereur leur père, pour

*Mort de Pépin  
en 810.*

*Bernard  
Roi d'Italie.*

*Mort de  
Charlemagne  
en 814.*

*An 817, Louis,  
surnommé  
le Pieux,  
Empereur.*

*Lothaire  
son collègue.*

*Mort du Roi  
Bernard.*

An 840 mort  
de Louis.  
Partage  
de ses états.

avoir disposé, en l'an 829, de la Souabe et du pays des Suisses en faveur de Charles dit le Chauve, dernier de ses enfans, qu'il avait eu de sa seconde femme Judith, fille de Guelphe Comte de Bavière, l'auteur des Guelphes Allemands d'où se forma en Italie la faction connue sous ce nom, qui eut pour antagoniste celle des Gibelins. Louis mourut en 840, deux ans après Pépin Roi d'Aquitaine, dont les états furent donnés à Charles, à l'exclusion des deux fils du Roi défunt, qui étaient Pépin II et Charles: ce qui fut la cause de nouvelles guerres et de nouveaux traités, toujours contractés dans l'intention de les rompre à la première occasion. Le premier eut lieu entre l'Empereur Lothaire et Charles, auxquels furent assignés par ce traité, savoir; au premier l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et dix comtés entre la Seine et la Loire; et au second, la France orientale avec Paris, les pays désignés sous le nom d'Allemagne, la Saxe, la Turinge et une grande partie de la Bourgogne; c'est de cette époque que date dans les diplomes de Farfa l'origine du royaume de France I.<sup>er</sup>: époque qui répond à l'an XXI d'Italie. Le second traité fut conclu à Coblenz l'an 843 entre les deux Rois Charles et Louis, qui s'étaient alliés contre leur frère l'Empereur Lothaire; en vertu de ce traité Lothaire eut la Bourgogne, l'Allemagne et l'Italie; Louis la Bavière, et Charles la France. En 844 Lothaire déclara Roi d'Italie, Louis II son fils, qui se rendit la même année à Rome, où il fut sacré et couronné Roi d'Italie dans la Basilique du Vatican par le Pape Sergius II: cérémonie qui ne s'était pas renouvelée depuis les Rois Lombards. Ce Roi fut ensuite associé à l'empire l'an 849 par l'Empereur son père, et prit l'année suivante la couronne impériale à Rome.

An 844  
Louis II.  
couronné Roi  
d'Italie

Lothaire meurt  
en 855

Nouveaux  
partage  
de l'empire;

Lothaire mourut en 855 à Plaisance en revenant de Rome, et laissa trois fils entre lesquels il fit le partage de ses états. Il donna à l'Empereur Louis l'Italie; à Lothaire les pays entre le Rhin et la Meuse, qui furent désignés dans la suite sous le nom de Lorraine; et à Charles la Provence avec la Savoie, le Dauphiné, le Lyonnais, et le Languedoc. Ce nouvel état de choses fut suivi de dissensions et de guerres entre Charles Roi de France, et Louis Roi de Bavière, et d'un concordat passé en 870, en vertu duquel ce dernier acquit l'Alsace, Bâle, Cologne, Trèves, Utrecht, Aix-la-Chapelle, une partie de la Frise et de la nouvelle Bourgogne: ce

(1) *Chron. Farfen. Ber. Italic. Script.* Tom. II. part. II. pag 387.

qui forma depuis le royaume Germanique. Charles le Chauve eut, outre la France, le Lyonnais, Besançon, le Dauphiné, le Brabant, le Hainaut, Liège et autres pays.

Au mois d'août 875, l'Empereur Louis II mourut sur le territoire de Brescia, et fut enterré dans l'église de Sainte Marie. Auspert, Archevêque de Milan, fit ensuite transporter son corps processionnellement dans cette dernière ville, où il fut enfermé dans un tombeau qui se voit encore avec son épitaphe dans l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise. L'Italie perdit dans la personne de ce monarque le meilleur Prince qu'elle eût encore eu, depuis qu'elle était tombée au pouvoir des étrangers. L'histoire trouve à peine quelque sujet de reproche dans ses actions et dans ses mœurs. Cette contrée jouit de l'état le plus prospère, depuis le Tibre jusqu'aux Alpes pendant les vingt ans et plus qu'il y régna après la mort de son père Lothaire, et aucune autre nation de l'Europe ne vécut pendant tout ce tems dans une plus profonde paix. Louis n'ayant point laissé d'enfans, Charles le Chauve Roi de France se hâta de venir en Italie avec des forces considérables pour s'emparer de ce royaume, et prendre la couronne impériale. Mais Louis d'Allemagne, qui ne s'était pas endormi non plus dans ces entrefaites, s'empessa également d'envoyer son fils Carloman vers la Lombardie, avec des forces encore supérieures. Ces dispositions ne furent suivies néanmoins d'aucun acte d'hostilité, Charles ayant cru prudent de recourir à des voies d'accommodement. On ne sait pas précisément quel fut le résultat de l'entrevue qu'eurent à ce sujet les deux monarques : ce qu'il y a de certain, c'est que Carloman, ébloui peut-être des belles promesses que lui fit Charles, de le rendre seul maître de l'Allemagne à l'exclusion de ses frères, s'en retourna dans ses états. Charles s'étant ensuite rendu à Rome, sut à force de présens et de largesses qu'il fit au Pape Jean VIII et aux Romains, se faire couronner Empereur, titre qui emportait alors la souveraineté de l'Italie. Passant à Pavie pour s'en retourner en France, il convoqua une diète composée des prélats et des grands du royaume, desquels il se fit de nouveau reconnaître « comme leur protecteur, leur seigneur et leur défenseur, avec promesse d'obéissance dans tout ce qu'il ordonnerait pour le bien de l'église et leur propre salut » : expressions trop mesurées, et qui font voir clairement, que les Prélats et les Comtes intervenus à cette diète, commençaient déjà à faire consister leur considération pour la dignité d'Empereur, plutôt dans les mots et la cérémonie, que dans la volonté réelle

*An 875, mort  
de Louis II.*

*Charles  
le Chauve  
couronné  
Empereur  
et Roi d'Italie.*



d'obéir au monarque qui en était revêtu. Et en effet, l'acquisition que fit Charles le Chauve du royaume d'Italie et de la couronne impériale, fut moins pour lui un accroissement de puissance qu'un nouveau rayon de gloire, dont la splendeur et l'éclat embellirent les dernières années de son règne.

*An 876  
nouveau  
partage d'états  
en Allemagne.*

Louis Roi d'Allemagne, mourut en 876 et laissa trois fils : Carloman, Louis II, et Louis dit le Gros, entre lesquels se fit un nouveau partage des états de leur père. Le premier eut la Bavière, la Paannonie, la Carinthie, l'Esclavonie et la Moravie ; le second la France orientale, la Turinge, la Saxe, la Frise et une partie de la Lorraine, et le troisième la Souabe avec d'autres villes de la Lorraine sous le nom de royaume d'Allemagne. En 877 Carloman vint en Italie avec une armée, dans le tems que Charles le Chauve se trouvait à Pavie avec le Pape Jean VIII, pour la célébration du mariage du Duc Boson (1) avec Ermenegarde fille de l'Empereur Louis II. A l'arrivée de Carloman, l'Empereur prit la fuite et mourut à Brios, pays qu'on croit être situé dans la province de Verceil, non sans quelque soupçon d'avoir été empoisonné par son médecin qui était Juif, et se nommait Sédécias.

*An 877  
Carloman  
en Italie.*

*Mort  
de Charles  
le Chauve.*

La France et l'Empire perdirent en lui un Prince, qui n'avait de grand que l'ambition ; et son règne n'est remarquable que par la puissance qu'usurpèrent sur sa faiblesse les Ducs et les Comtes, (puissance qu'ils parviurent à rendre héréditaire), et par la translation qu'il fit au Pape d'une grande partie de l'autorité démesurée que les Evêques de France s'étaient arrogée dans le gouvernement temporel du royaume, et même sur la personne du Prince.

*An 879  
Carloman élu  
Roi d'Italie.*

Le Pape Jean VIII aurait souhaité que la couronne d'Italie fût donnée à Louis le Bègue Roi de France fils de Charles le Chauve, ou à Boson Roi de Provence ; mais Carloman fut élu Roi dans la diète de Pavie, en dépit du Pape qui était en France. Après avoir tenté en vain d'annuler cette élection, et excommunié à plusieurs reprises Anspert Archevêque de Milau qui l'avait provoquée et la soutenait, le Pape crut devoir s'en accommoder, surtout après que Carloman l'eut déclaré son Vicaire dans le royaume.

(1) En 876 Boson, comme primat des Comtes, intervint à l'élection de Charles le Chauve Roi d'Italie à Pavie, lequel le nomma Duc de Lombardie, et comme vice-Roi d'Italie. En 879 ce Duc fut déclaré Roi de Provence dans le concile de Mente en Dauphiné.

me d'Italie, comme on le voit par les lettres qu'il écrivit à Antoine Evêque de Brescia, et à Bérenger Duc du Frioul (1). Louis le Bègue Roi de France mourut dans ces entrefaits en 879, laissant deux fils dont on conteste la légitimité, qui sont Louis et Carloman. Ils furent déclarés Rois tous deux, mais avec la perte de plusieurs états, c'est-à-dire d'une partie de la Lorraine qui fut occupée par Louis II Roi d'Allemagne, de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, de la Savoie et d'une partie de la Bourgogne dont le Roi Boson était en possession.

Carloman eut une longue maladie, pendant laquelle le Pape Jean VIII voulait faire élire à sa place le même Boson, mais la diète réunie à Pavie élit Charles le Gros fils de Louis Roi d'Allemagne, qui, l'année suivante, fut proclamé et couronné Empereur à Rome. Après la mort de son frère Louis Roi de Bavière arrivée en 882, laquelle fut suivie au bout de deux ans de celle de ses deux neveux Rois de France, qui ne laissèrent point d'enfants, il se trouva maître de tous les états que possédait auparavant Charlemagne. Ce nouvel Empereur semblait devoir affermir sur des bases inébranlables la monarchie Française, et relever l'empire d'occident dans toute sa splendeur; mais au contraire son peu d'aptitude aux affaires du gouvernement en causa la ruine, et surtout celle de l'Italie qu'il plongea dans l'anarchie. Les progrès qu'il laissa faire honteusement aux Normans sous Paris finirent par le discréditer entièrement; et les barons enhardis par la faiblesse toujours croissante de sa santé, usurpèrent chacun de leur côté tout ce qu'ils purent sur son autorité. N'ayant pas d'autre enfant qu'un fils naturel nommé Bernard, il adopta Louis fils et successeur de Boson Roi de Provence, qui mourut en 887. Peut-être avait-il le dessein de l'élever au trône; mais avant sa mort, qui arriva le 12 janvier 888, la diète d'Allemagne lui donna pour successeur Arnolphe fils naturel de Carloman Roi d'Allemagne et d'Italie. Précipité tout à coup par l'effet de cette mesure, du haut rang qu'il occupait, il se vit réduit à l'affreuse condition de devoir demander l'aumône: exemple mémorable de la caducité des choses humaines!

Ainsi finit la puissance des descendans de Charlemagne: race non moins fameuse par les grandes qualités de ses premiers princes, que par la faiblesse, la lâcheté, et les dissensions domestiques des derniers.

An 880.  
Charles le Gros  
Roi d'Italie.

Mort en 888.

Fin  
de la monarchie  
des  
Carlovingiens.

(1) Epist. Joann. VIII. N.° 155 et 237.

*Nouveaux  
partage  
de l'empire.*

La mort de Charles occasionna de nouveau le partage de l'empire. Arnolphe devint Roi d'Allemagne. Oïdon ( Ludes ) fils de Robert le fort, Comte d'Anjou, et d'Adélaïde fille de Louis le Pieux, qui défendit vaillamment Paris dans le siège qu'en firent les Normans, fut élu Roi de France. Louis, fils de Boson, sous la tutèle d'Ermenegarde sa mère, tenait déjà les rênes du royaume d'Arles qui comprenait la Provence et la Bourgogne, et fut couronné Roi en 890 du consentement d'Arnolphe, qui prétendait avoir la prééminence d'autorité, non seulement dans ce même royaume, mais encore dans ceux de France et d'Italie. Dans le même tems Rodolphe, fils de Conrad Duc de Bourgogne, qui occupait les pays des Suisses, des Grisons, Genève et la Savoie, se fit couronner Roi de Bourgogne. Arnolphe lui déclara la guerre, ainsi qu'à Oïdon Roi de France; mais ces derniers ayant consenti à lui prêter hommage, tous leurs différends s'accoutèrent par un traité de paix.

*Bérenger  
Roi d'Italie.*

Dans le même tems on pensait en Italie à nommer un Roi: les prétendans à cette dignité étaient Bérenger Duc du Frioul, fils de Gïslas, petit-fils de Louis le Pieux; Guido Duc de Spolète descendant également de Charlemagne, et qui aspira, quoique vainement, à la couronne de France; et Adelbert Marquis de Toscane. Ce dernier se contenta de rester dans sa Toscane, et de favoriser les desseins des deux autres, pour empêcher que le royaume d'Italie ne tombât encore au pouvoir des étrangers. Bérenger prévint son compétiteur Guido, et fut élu Roi d'Italie à Pavie en 888. Cette contrée fut ensuite le théâtre de guerres, qui la ruinèrent tour à tour. La dernière bataille fut favorable à Guido, qui se fit donner la couronne d'Italie à Pavie, après avoir occupé la Lombardie. On lit dans Herman Contract, que le Pape Etienne V invita Arnolphe Roi d'Allemagne, à venir délivrer l'Italie de tous ces tyrans; mais la bienveillance particulière de ce Pape pour Guido, qu'il regardait comme son fils, et qu'il couronna même Empereur en 891, ne permet pas de douter que l'invitation faite à Arnolphe, au lieu d'être de lui, ne fût plutôt du Pape Formose. En 892, l'Empereur Guido déclara son collègue à l'empire Lambert son fils, qui était encore en bas âge.

*Guido  
Roi d'Italie.*

*An 891,  
Guido  
couronné  
Empereur  
et Lambert  
son collègue*

Bérenger ayant réclamé l'assistance d'Arnolphe, en obtint que son fils Zuentbolde ou Zuentobalde vint avec une armée en Italie, et qu'il assiégeât Pavie, que défendait en personne l'Empereur Guido. Cette entreprise, qui eut lieu en 894, n'ayant eu aucun succès,



Arnolphe vint lui-même avec des forces beaucoup plus considérables; et s'étant allié avec Bérenger il s'empara de Brescia, de Bergame, de Milan et de Pavie, où il laissa pour Gouverneur Othon Duc de Saxe, oncle d'Othon I.<sup>er</sup>, Empereur. Mais au lieu de continuer la guerre contre Guido, il passa les Alpes pour aller contre Rodolphe Roi de Bourgogne. L'Empereur Guido mourut alors: on aurait cru que, profitant de la puissance d'Arnolphe et de l'enfance de Lambert, d'abord collègue, puis successeur de Guido à la dignité impériale, Bérenger dût un peu se relever. Mais Arnolphe, qui songeait à retenir pour lui le royaume d'Italie, bien loin de laisser à Bérenger le peu de puissance qu'il lui avait fait espérer, le congédia de l'Italie autant qu'on en peut juger par les annales de Fulda, on, s'il l'y laissa, ce fut dans un état à ne pouvoir lui nuire. Piqué de cette infidélité de la part d'Arnolphe, Bérenger se mit à concerter sourdement avec Adelbert Marquis de Toscane, le moyen de se soustraire l'un et l'autre à la domination des Allemands. De son côté l'Impératrice veuve, Ageltrude, mère du jeune Empereur Lambert, employait tous ses moyens pour soulever un parti en sa faveur. Mais les Princes d'Italie avaient des intérêts trop opposés les uns aux autres, pour pouvoir se soutenir contre la puissance d'Arnolphe. Le Pape Formose était alors persécuté par Sergius son compétiteur à la Papauté; et ne voyant pas de moyen plus propre à le défendre de sa haine, que de s'étayer de la protection d'Arnolphe, il engagea ce Prince à venir prendre la couronne impériale à Rome. Arnolphe n'hésita pas un moment à s'y rendre; il fut proclamé Empereur par le sénat, et couronné. Ayant ensuite laissé pour Gouverneurs, Férolde à Rome, et Ratholde son fils bâtard à Milan, il retourna en Allemagne.

*An 894,  
venu du Roi  
Arnolphe  
en Italie.*

*Il est proclamé  
Empereur.*

Après le départ d'Arnolphe, l'Empereur Lambert ne tarda point à occuper Milan, qu'il prit par force, et obligea Ratholde à se retirer en Allemagne. Ce fut alors que les Princes d'Italie commencèrent à penser sérieusement à leur intérêt, qui était d'être unis entr'eux. Lambert et Bérenger mirent fin à leurs contestations, en se partageant les provinces du royaume d'Italie. Adelbert Duc de Toscane, non moins riche ni puissant que ne l'étaient les Ducs du Frioul et de Spolète, fut invité à entrer dans cet arrangement. Si ce triumvirat avait duré long-tems, l'Italie aurait pu jouir d'une longue paix; mais un an s'était à peine écoulé, qu'Adelbert, à la

*An 897.*

sollicitation de l'ambitieuse Berte son épouse (1), qui ne pouvait souffrir que son mari fût moins que Lambert, et qu'on laissât porter à ce dernier la couronne impériale (2), Adelbert, disons-nous, prit inconsidérément les armes contre cet Empereur, qui parvint à le surprendre, et le fit conduire comme prisonnier à Pavie. Un avantage de cette nature pouvait devenir la cause d'une guerre civile entre Lambert et Bérenger, si le premier n'eût pas perdu la même année l'empire avec la vie. Il mourut à Marengo sur le territoire d'Alexandrie, les uns disent d'une chute de cheval, les autres par la main d'Hugues fils de Maginfrède Comte de Milan, qu'il avait lui-même fait mettre à mort (3). Bérenger, par l'effet de cet événement, se trouva seul Roi d'Italie, et avec d'autant plus de sécurité, qu'en 899 mourut aussi Arnolphe, qui eut pour successeur son fils Louis à la couronne de Bavière ou d'Allemagne, de laquelle dépendait aussi la Lorraine. Mais l'Italie Transpadane n'en jouit pas pour cela de plus de tranquillité: car les Hongrois y ayant fait une invasion, en l'an 900, et ayant battu sur la Brenta l'armée de Bérenger, ils portèrent la rapine et le carnage jusqu'à Verceil, passèrent le Po et pénétrèrent dans le Modénais. Mécontents de la conduite militaire de Bérenger, les Italiens invitèrent Louis fils de Boson Roi de Provence à venir prendre la couronne d'Italie. S'étant rendu à leur invitation, il y eut quelques faits d'armes entre ses troupes et celles de Bérenger; mais ce dernier ayant pris la fuite, son rival fut élu, couronné et sacré Empereur à Rome sous le nom de Louis III par le Pape Benoît IV, en l'an 901. Le nouvel Empereur retourna ensuite en Provence, et Bérenger prit la route de la Bavière pour aller implorer le secours de Louis Roi d'Allema-

An 898.  
An 900.  
An 901.  
Louis III.  
Empereur.

(1) Fille de Lothaire Roi de Lorraine, veuve de Théobalde Comte de Provence, et mère du Marquis Hugues, qui fut ensuite Roi d'Italie.

(2) Le Pape Jean IX confirma l'élection de l'Empereur Lambert, et déclara celle d'Arnolphe *per surreptionem extorta*. Act. Concil. Ard. Tom. VI. p. I. pag. 488.

(3) Cet Empereur, par un acte où il entraît plus de colère que de justice, avait fait trancher la tête à Maginfrède père de Hugues, lequel était autrefois un de ses confidens les plus intimes, pour avoir défendu Milan avec beaucoup de courage et de fidélité au nom de l'Empereur Arnolphe. Il put se reconcilier avec le fils, en le rétablissant ainsi dans l'emploi de son père. Voyez Verri, *Storia di Milano*, vol. I. chap. 3 chap. 54

gne. De retour en Italie, l'Empereur Louis occupa Véronne avec les villes voisines : Bérenger, qui était accouru de la Bavière secrètement, le surprit dans cette première ville, où il s'était introduit furtivement; et après lui avoir fait arracher les yeux, selon l'usage de ces tems barbares, il le renvoya en Provence, et recouvra ainsi son royaume en l'an 905.

Après la mort de Louis III, qui arriva en 916, Bérenger Roi d'Italie se rendit à Rome sur l'invitation du Pape Jean X, et y fut couronné Empereur. Dans le même tems, Lambert archevêque de Milan, de concert avec d'autres personnages puissans, appela en Italie Rodolphe II Roi de Bourgogne, qui ne tarda point à y paraître à la tête d'une armée, et remporta une victoire complète sur Bérenger. Il fut couronné Roi d'Italie à Pavie en 921. Défait une seconde fois en 923, l'Empereur Bérenger se retira à Veronne, et appela à son secours les Hongrois, qui prirent et ruinèrent de fond en comble la ville de Pavie. Irrités peut-être de ce qu'il avait appelé en Italie la nation alors cruelle des Hongrois, ou mu par quelque autre motif qui nous est inconnu, les habitans de Véronne, qui lui avaient été toujours fidèles, résolurent de lui ôter la vie. Il fut en effet assassiné par l'infâme Flambert son beau-fils, pour lequel il avait eu une affection particulière, et qu'il avait comblé de bienfaits.

L'esprit volage et despotique de Rodolphe détermina les Italiens à proposer la couronne d'Italie à Hugues, Duc de Provence, fils du Comte Théobalde, et de Berte fille de Lothaire Roi de Lorraine, lequel avait eu Provence un fief qui relevait des Rois de Bourgogne. Rodolphe appela à son secours le féroce Burcard Duc de Souabe son beau-père; mais celui-ci ayant été surpris et massacré, comme il le méritait, Rodolphe se retira en Bourgogne, et Hugues fut couronné à Milan en 926. Tranquille possesseur du royaume d'Italie, Hugues céda au Comte Eribert la province de Vienne, et quelque tems après la Provence à Rodolphe Roi de Bourgogne. Il nomma pour son collègue au trône son fils Lothaire, qui fut confirmé en cette qualité par la diète Italique, et couronné en 931. La Provence ainsi abandonnée par son Roi, et du reste infestée par les Sarrasins, il est à présumer qu'il passa en Italie un grand nombre d'habitans de cette contrée. Et en effet, Hugues donna des commandemens de villes et de provinces à presque tous ses parens, dans le nombre desquels on remarque Boson qu'il avait fait Duc de Toscane, Théobalde Duc de Spolète et de Camerino, et Ma-

An 916.  
Bérenger  
Empereur.

An 921.  
Rodolphe II  
Roi d'Italie.

An 926.  
Hugues Roi  
d'Italie.

An 931.  
Il élit pour  
son collègue  
au trône royal  
son fils  
Lothaire.



nassés Archevêque d'Arles créé marquis de Trente, et qui jouissait aussi des revenus des églises de Vérone et de Mantoue. Ce Roi aspirait peut-être à la couronne impériale: car après la mort de Guido Marquis de Toscane, il rechercha et obtint la main de la fameuse Marozia sa veuve; mais Albéric fils de cette dernière, ayant rassemblé les gens de son parti l'obligea à s'enfuir de Rome, pour se venger des mauvais traitemens qu'il en avait reçus; et s'étant fait déclarer en 932 Patricien Romain, il se mit à la tête du gouvernement, et fit incarcérer sa mère Marozia avec le Pape son frère, pour avoir usé de trop d'indulgence envers le Roi Hugues.

Il faut croire que ce souverain ne répondit point aux vœux des Evêques et des principaux seigneurs de l'Italie, qui réclamèrent à ce qu'il parait, mais envain, l'assistance d'Arnold Duc de Bavière: car à peine arrivé à Vérone, il fut défait par Hugues et obligé de s'en retourner. Ce dernier tenta de nouveau alors de s'emparer de Rome; mais il trouva cette ville si bien défendue par le Patricien Albéric, qu'il crut devoir faire la paix, et lui donner en mariage sa fille Alda en 936.

Bérenger, Marquis d'Ivrée, fils d'Adalbert et de Gisla fille de l'Empereur Bérenger, s'était retiré près d'Othon en Bavière en 945, d'intelligence avec les Princes Italiens. Etant rentré en Italie avec une armée d'Allemands, auxquels se réunirent les Italiens, il obligea le Roi Hugues à retourner en Provence où il mourut. Son fils Lothaire, qui depuis était resté sans appui et par conséquent sans autorité, finit par être empoisonné en 950, peut-être par l'ordre de Bérenger. Quoiqu'il en soit, ce dernier fut élu la même année avec son fils Adalbert Roi d'Italie à la diète de Pavie, et prit le titre de Bérenger II. La conduite de ce Roi Italien n'est pas digne de grands éloges: car outre l'empoisonnement du Roi Lothaire dont on le soupçonnait, il fit encore emprisonner sa veuve Adélaïde, qui parvint cependant à s'évader et à se retirer dans la forteresse de Canossa, où habitait Azzo oncle de la comtesse Mathilde. Il est à présumer qu'à Azzo, qui fut ensuite Comte et Marquis, se réunirent d'autres seigneurs, pour engager Othon Roi d'Allemagne à les venger; car ce monarque étant venu en 951 avec une armée en Italie, il se rendit à Pavie où il fut déclaré Roi, et où il fit venir la Reine Adélaïde, qu'il épousa. Quant à Bérenger, il se retira avec Adalbert dans un château fort, dont les écrivains ne nous ont pas fait connaître le nom, N'ayant pu aller à Ro-

*Mort  
de Hugues  
et de Lothaire.*

*An 950,  
Bérenger II,  
et Adalbert  
Roi d'Italie.*

*Othon I,  
à Pavie.*

me pour s'y faire couronner Empereur, à cause de l'opposition d'Albéric, Othon s'en retourna en Allemagne.

Voyant qu'il ne pouvait pas résister à la puissance d'Othon, Bérenger se décida à suivre les insinuations de Conrad Duc de Lorraine, gendre d'Othon, qui l'avait laissé gouverneur de Pavie. S'étant donc rendu en Allemagne, et de là à la diète d'Aix-la-Chapelle, il consentit humblement à se reconnaître, en sa qualité de Roi d'Italie, feudataire d'Othon, auquel il jura fidélité, excepté cependant pour les Marches de Véronne et d'Aquilée, que ce dernier donna à titre de gouvernement ou de fief à son frère Henri, Duc de Bavière.

A son retour en Italie, Bérenger s'emporta contre les Evêques et les Princes qui s'étaient déclarés contre lui, et assiégea, sans succès, le Marquis Azzo dans Canossa. Albéric, seigneur de Rome, mourut en 954, et laissa pour successeur un fils nommé Octavien, qui, en 956, fut élu Pape sous le nom de Jean XII.

La conduite impolitique et coupable du Roi Bérenger, engagea ce Pape à envoyer des légats à Othon en Allemagne, pour le prier de venir délivrer l'Italie et la république Romaine de la tyrannie de Bérenger. A ces légats se réunirent Gualbert Archevêque de Milan et autres Prélats, chargés de porter les vœux de tous les Evêques et comtes de presque toute l'Italie. Othon vint à Pavie en 961, puis à Milan, où il fut élu Roi de Lombardie et d'Italie, et couronné en cette qualité par l'Archevêque Gualbert dans l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise. S'étant rendu à Rome l'année suivante, il y fut proclamé et couronné Empereur des Romains par Jean XII. Il n'en continua pas moins depuis à persécuter le Roi Bérenger et sa famille, et déclara ensuite son fils Othon Roi d'Italie. Jean XII ne tarda pas long-tems à se repentir d'avoir appelé les Allemands; et Adalbert, qui avait été déclaré Roi d'Italie avec Bérenger son père en 950, étant venu à Rome, ce Pontife l'y reçut avec les plus grands honneurs. Offensé de cette conduite, Othon se hâta de revenir à Rome, d'où le Pape s'était enfui, et le fit aussitôt déposer; les Romains élurent à sa place certain Léon, qui même n'était pas prêtre, et qui prit le nom de Léon VIII.

*An 961.  
Othon I.  
couronné Roi  
d'Italie  
et Empereur  
des Romains.*

Adalbert, qui s'était réfugié en Corse, reparut en Lombardie, où il trouva un parti considérable en sa faveur. L'Empereur, qui était alors en Allemagne, envoya Burcard Duc de Souabe avec une armée en Italie, où, à son arrivée, tout esprit de sédition fut éteint. En 966, Othon revint en Italie pour punir les Romains de la

prison et de l'exil auxquels ils avaient condamné Jean XIII, qui de son consentement avait été élu l'année précédente. Les violences et les cruautés qui se commirent à Rome à cette époque sont connues de tout le monde ; c'est pourquoi nous nous bornerons à observer, que, dans le même tems où ce monarque faisait proclamer Empereur son fils Othon II, qui vint à Rome en 967, le Roi Alalbert, de concert avec Conrad son frère, sollicitèrent Nicéphore Phocas, Empereur de Constantinople, à déclarer la guerre à Othon, lequel se hâta aussitôt d'occuper la ville de Bari, et remporta en Pouille et en Calabre plusieurs victoires sur les Grecs. Irrité de ces avantages, le peuple de Constantinople mit à mort Nicéphore, et élut Empereur en 969 Jean Tzémische, qui fit la paix avec Othon, lequel, après un séjour de cinq ans en Italie, s'en retourna en Allemagne où il mourut en 973, laissant la couronne à son fils Othon II. Les Romains, qui avaient toujours eu à se repentir d'avoir donné la couronne à des Rois Allemands, dont les vues ne tendaient qu'à la souveraineté et au despotisme, et cédant en même tems aux insinuations de certain Crescence ou Cencius, les Romains emprisonnèrent et firent mourir en 974 le Pape Benoît VI, et mirent tout en œuvre à Constantinople, pour engager les Grecs à déclarer la guerre à l'Empereur Allemand. Ils élevèrent ensuite à la dignité Papale Boniface, qui ne pouvant se soutenir contre le parti impérial, fut obligé de se retirer à Constantinople pour seconder les vues du parti opposé, qui avait imaginé le plan dont nous venons de parler. Il paraît qu'après le départ de Boniface, les deux partis se réunirent pour l'élection de Benoît VIII, qui pénétrant les mesures que prenaient les Grecs avec les Sarrazins, sollicita Othon II de passer en Italie. L'Empereur y vint en effet en 981, et marcha avec une armée en Calabre contre ces deux ennemis ; mais le succès de cette guerre ne lui ayant pas été favorable, il retourna en arrière, et tint en 983 à Vérone une diète des Princes d'Allemagne et d'Italie, où il fit reconnaître Roi son fils Othon III, lequel partit aussitôt après pour aller prendre la couronne d'Allemagne. Ce fut alors qu'Othon II, publia ses lois qui permettaient et prescrivaient le duel pour cause de faux titres produits en jugement. Mais, dans le moment où il se disposait à faire la guerre aux Vénitiens, il finit ses jours à Rome, et peu de tems après lui mourut aussi le Pape Benoît VII, auquel succéda Jean XIV. De retour de Constantinople, Boniface, à l'aide de son parti,

An 968.  
Othon II  
Empereur.

Vient en Italie  
en 981.

An 983.  
Othon III,  
Roi.



remonta sur le Saint Siège, et le Pape Jean fut renfermé dans le château S.<sup>t</sup> Ange, où il mourut misérablement. Il importe d'observer ici, que l'Impératrice Adélaïde mère d'Othon II, avait encore le gouvernement de la Lombardie, et faisait sa résidence à Pavie; qu'après la mort du Pape Boniface, on élut à sa place Jean XV; qu'on avait nommé consul du sénat Romain Crescence, qui ayant été déclaré chef d'un parti opposé à ce Pape, obligea ce Pontife de s'enfuir en Toscane; que de là ce dernier sollicita Othon III à venir à Rome, où se rendit, pour ce Prince encore en bas-âge, et qui n'avait pas encore été nommé Roi d'Italie, l'Impératrice Théophanie sa mère, qui y exerça en cette qualité toute l'autorité qu'avaient les Empereurs.

En 995, Othon III, à l'invitation du Pape, des Romains et des Lombards, entra en Italie avec une armée, et prit la couronne d'Italie à Monza, puis à Milan, et passa ensuite à Ravenne en 996. Ayant appris dans cette dernière ville la mort du Pape Jean XV, il fit élire à sa place Grégoire V; puis s'étant rendu à Rome il y fut couronné Empereur; mais à peine était-il de retour en Allemagne, que le consul Crescence obligea le nouveau Pape à prendre la fuite. Il y avait toujours à Rome un parti contraire aux Allemands, qui étaient trop voisins de l'Italie, pour ne pas être toujours prêts à y accourir lorsque leur autorité y était menacée: ce parti, à la tête duquel était Crescence, ayant recherché l'assistance des Grecs à Constantinople, il vint à Rome des ambassadeurs de la part des Empereurs Basile et Constantin, accompagnés de Jean Calabrais Evêque de Plaisance, avec lesquels on convint que Crescence exercerait le commandement suprême à Rome sous la souveraineté de ces deux Empereurs, et que le Calabrais serait élu Pape à la place de Grégoire V., élection à laquelle on procéda en effet sur le champ. Othon III s'étant hâté de revenir en Italie, il punit cet Antipape; et ayant pris le château S.<sup>t</sup> Ange, il fit trancher la tête à Crescence qui s'y était renfermé. Après la mort de Grégoire V arrivée en 999, Othon fit élire Pape Silvestre II; puis il retourna en Allemagne, et revint aussitôt en Italie; mais à peine était-il entré à Rome, qu'il y éclata un soulèvement, aux dangers duquel il n'échappa que par la fuite. Il mourut à Todi, ou dans la forteresse de Paderno à peu de distance de là, en l'an 1001.

Après la mort d'Othon, la diète d'Italie s'assembla à Pavie, et élut Roi au bout de 24 jours Hardouin Marquis d'Ivrée, qui fut

*An 995.  
Othon  
couronné  
Roi d'Italie  
et Empereur*

*An 1001 mort  
d'Othon III.  
Hardouin élu  
Roi d'Italie.*

le dernier Roi Italien. Sa conduite n'ayant pas répondu à l'attente de ses compatriotes, ils invitèrent Henri III Duc de Bavière et Roi d'Allemagne à passer en Italie, et le couronnèrent Roi à Pavie en 1004. Mais les Allemands ne tardèrent pas à se rendre odieux dans toutes les villes où ils s'étaient établis : l'ivresse, qui leur était familière, et la rudesse de leurs manières, furent portées à de tels excès que, dans un soulèvement arrivé à Pavie, la ville fut à moitié incendiée, et le Roi obligé de se jeter en bas des murs pour se soustraire à la fureur du peuple. Néanmoins Henri fut couronné Empereur par Benoît VIII en l'an 1004; et le Roi Harodonin, qui eut toujours en Italie un parti puissant, dont fesaient partie entr'autres personnages éminens les Marquis d'Este, finit par se faire moine et mourut en 1015.

An 1004.  
Henri  
Roi d'Italie  
et Empereur.

Il meurt  
en 1015.

L'Empereur Henri I.<sup>er</sup> termina sa carrière en 1024, et fut mis au rang des Saints. Devenus puissans, et peu contents des Allemands, les Princes Italiens proposèrent la couronne, d'abord à Robert Roi de France, puis à Guillaume Duc d'Aquitaine; mais ne se trouvant pas, ni l'un ni l'autre, en état de l'accepter, Aribert, Archevêque de Milan, se rendit en Allemagne pour la proposer au Roi Conrad le Salique. Ce Monarque ayant consenti à la prendre, il vint en Italie, et fut couronné en 1026, probablement à Milan : car les habitans de Pavie, qui étaient contraires aux Allemands, s'étaient renfermés et tellement fortifiés dans leur ville, que Conrad crut à propos de ne pas en entreprendre le siège. Le grand nombre de partis ennemis de sa nation, qu'il trouva en Italie, le mit dans la nécessité d'y combattre à chaque pas, et surtout en Toscane où se trouvait le Duc Rainier; cependant il fut couronné Empereur par les Romains en 1027, et mourut en 1039 à Utrecht dans la Frise. Après Conrad, les couronnes Italique et impériale passèrent toujours à des Princes Allemands, et l'on ne trouve plus aucun Italien qui les ait portées.

An 1026.  
Conrad élu  
Roi d'Italie  
et Empereur.

Mort en 1039.

Henri III  
lui succède.

La mort de Conrad n'occasionna aucun changement dans ses états, attendu qu'il avait déjà déclaré et fait proclamer pour son successeur Henri III. son fils, qui pourtant ne vint en Italie qu'au bout de six ans. Cela n'empêcha pas que son autorité n'y fût presque généralement reconnue; et sa bonne intelligence avec l'archevêque de Milan, et Eriman marquis de Suze premier mari d'Adelaide, ne contribua pas peu à maintenir les Lombards sous son obéissance. Il vint en Italie en 1046; et après avoir réprimé les désordres qui régnaient dans Rome par suite de la simonie et des

Il vint en Italie  
en 1046.

violences qui présidaient à l'élection des Papes, il prit la couronne impériale aux acclamations du peuple, et reçut l'hommage que lui firent les Princes de la Pouille et d'autres provinces, qui composent maintenant le royaume de Naples. La grandeur des marquis de Toscane ne causa pas peu de soupçons et de jalousie à cet Empereur, auquel succéda son fils Henri IV. âgé seulement de cinq ans, dont le long règne fut troublé par des querelles entre le sacerdoce et l'empire, et par des guerres civiles qui l'ont rendu si célèbre. Ce Prince, dès ses premiers années, avait été nommé successeur au trône d'Allemagne, de sorte qu'on ne procéda point à une nouvelle élection; mais la Reine Agnèse sa mère prit aussitôt, avec la tutèle de son fils, les rênes de l'empire, qu'elle gouverna jusqu'en 1062. En 1075 Henri IV. soumit la Saxe, et se rendit terrible à toute l'Europe. Ce fut alors que commença la fameuse contestation contre les Empereurs et les Papes, au sujet des investitures des bénéfices. On en vint de part et d'autre aux extrémités. Grégoire VII excommunia Henri, et le déclara déchu de la dignité royale; il affranchit ses sujets du serment de fidélité (1), et souleva contre lui les seigneurs d'Allemagne, qui déjà irrités de ses débauches et de ses cruautés, et peut-être jaloux aussi de sa grandeur qui offusquait leur ambition, le menacèrent de le déposer, si, dans le délai d'un an, il ne se réconciliait point avec le Pape, et ne changeait pas de conduite. Voyant le nombre de ses adversaires s'augmenter de jour en jour, Henri se résolut enfin d'aller à Rome pour y faire lever son excommunication, avant l'expiration du terme qui lui avait été fixé. Il se présenta douc au Pape, qui se trouvait alors à Canossa, et en obtint, à force d'humiliations, la bénédiction. Mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée. Henri, qui n'avait fait que céder à la nécessité et montrer un repentir simulé, trouva encore un nouveau motif de manquer à ses promesses dans les reproches amers que lui firent les Lombards, sur la conduite pitoyable et scandaleuse qu'il avait tenue à Canossa. C'est ce qui a fait croire que, sous le prétexte d'une nouvelle entrevue, il avait tenté de s'emparer du Pape, lequel en ayant été averti se hâta de

An 1059.  
Henri IV.

An 1076.

An 1077.

(1) Premier exemple, que les successeurs de Grégoire VII crurent pouvoir suivre dans des cas semblables, et qui fut une source de scandales et de discordes dans des tems postérieurs.



retourner à Rome sous bonne escorte, plus embarrassé et plus inquiet qu'il n'en était parti. Les seigneurs d'Allemagne, qui étaient du parti du Pape, élurent pour Roi Ridolphe, Duc de Bavière. Certain de n'avoir rien à attendre de Henri pour l'accomplissement des promesses qu'il lui avait faites à Canossa, le Pape le déclara nouvellement déchu du trône, et confirma l'élection de Ridolphe. Mais l'opinion où il était, que le parti de celui-ci obtiendrait la supériorité, trompa ses espérances : car, après des succès variés, il y eut entre les troupes de Henri et celles de Ridolphe une bataille, dans laquelle ce dernier perdit la vie. Henri ayant alors convoqué en Bavière un concile d'environ trente Evêques, il y fit déposer Grégoire VII, et nommer à sa place Guibert de Parme Archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Il vint ensuite en Italie à la tête d'une armée nombreuse, et tint Rome assiégée pendant trois ans; y étant entré, il ne laissa point de repos à l'antipape Guibert, qu'il n'eût reçu de lui la couronne impériale. Cet Empereur eut à souffrir bien des ennuis de la part de ses propres enfans: le premier, appelé Conrad, qu'il avait laissé en Italie pour faire la guerre à la Comtesse Mathilde, fut sollicité à se révolter contre son père; et la couronne d'Italie lui ayant été proposée, il fut proclamé Roi par le Pape, et couronné à Monza. Mais cette rébellion eut pour lui des suites funestes: son père, transporté d'indignation, fit aussitôt déclarer en Allemagne pour son successeur Henri V son second fils: d'un autre côté l'infortuné Conrad encourut dans le même tems la disgrâce de sa protectrice Mathilde, et s'étant retiré à Florence, il y finit ses jours, non sans quelque soupçon que le poison ait pu contribuer à en accélérer le terme. Cédant aux instances du Pape Pascal II, (1) et plus encore aux vues de son ambition, Henri V se mit à la tête des ennemis de son père, qui avait pour lui une affection

*Années 1081,  
1082 et 1083.*

*An 1101.*

(1) Il ne faut pas croire cependant que Pascal, dans ses lettres, recommandât fortement la cause de l'église, et l'excitait à employer tous ses moyens pour faire abandonner l'hérésie à son père. Henri mit à la vérité de la fermeté dans la querelle concernant les investitures, et ne montra que du mépris pour les excommunications qu'on le supposait avoir encourues à ce sujet; mais il ne soutint jamais d'erreur contre les dogmes de la foi catholique. On croyait, dans ces siècles déplorables, qu'il était permis de violer le droit naturel et celui des gens, pour défendre ce qu'on appelait la cause de la religion.

particulière ; il porta même l'audace jusqu'à le retenir prisonnier dans un château, et à l'obliger sous peine de mort à lui céder les ornemens de la royauté qui étaient la croix, la lance et le sceptre, et à lui abandonner entièrement les rênes du gouvernement. Le malheureux Henri IV survécut peu de tems à tant d'outrages, et mourut comme un simple particulier à Liège le 7 août 1106. Ce Prince aurait été un des souverains les plus illustres qui aient régné en Allemagne et en Italie, s'il ne se fût pas laissé trop dominer par les passions de la jeunesse, et si, par un intérêt mal entendu, il n'eût pas mis trop d'obstination dans ses querelles avec les Papes.

*Henri IV.  
mort à Liège  
en 1106.*

Affermi désormais sur le trône par la mort de son père, Henri V ne tarda pas à prouver au Pape Pascal II qu'il s'était trompé, en croyant qu'il ne persisterait point dans les prétensions de son père relativement aux investitures. Etant venu à Rome en 1110, et n'ayant pu déterminer le Pape à le couronner Empereur, à cause de ce contraste devenu plus violent que jamais entre le sacerdoce et l'empire, il le fit mettre en prison, et se fit accorder tout ce qu'il voulut sur l'objet des ses prétentions. Ce Pape étant mort, Gélase II son successeur se croyant dispensé de tous égards envers l'Empereur, fulmina contre lui des excommunications et renouvela la prohibition des investitures. Henri se rendit en toute hâte à Gaète, et il fit élire par ses partisans dans la même ville un antipape, qui fut Maurice Burdin Archevêque de Pragne. Gélase ayant passé en France y mourut au bout de peu de tems, et eut pour successeur Caliste II, qui fut reconnu et confirmé par les Romains déjà fatigués de la conduite scandaleuse de l'antipape Burdin. Les excommunications lancées par les conciles et par les Papes contre Henri, firent en Allemagne plus d'effet qu'on ne l'aurait cru. Les Barons commencèrent à lui faire de vives instances accompagnées même de menaces, pour qu'il se reconciliât avec le Pape, et mit fin aux maux qu'occasionnait le schisme, tant dans l'empire que dans l'église. Les premiers arrangemens auxquels l'Empereur devait se soumettre furent pris dans le concile de Reims, mais sans effet : ce ne fut que dans celui que le Pape Caliste convoqua ensuite dans l'église de Lateran, que se termina cette longue lutte entre l'empire et le sacerdoce concernant les investitures.

*Henri V.*

*An 1110.  
Il vient  
en Italie.*

*An 1121.  
Fin de la  
contestation  
pour les  
investitures.*

An 1125.  
Lothaire III.

Mais le calme qui suivit fut d'une trop courte durée pour l'Italie. Henri V, qui mourut en 1125, n'ayant pas laissé d'enfans, on lui donna pour successeur Lothaire Duc de Saxe, qui fut le troisième de ce nom des Rois d'Italie. Mais Frédéric Duc de Souabe, neveu de Henri V du côté de sa sœur, forma le dessein de lui enlever cette couronne, dont il n'avait pu lui empêcher de ceindre sa tête. Certain de l'appui d'un grand nombre de personnes qu'il avait attirées dans son parti, il fit prendre à son frère Conrad le titre de Roi d'Italie, et l'envoya dans ce royaume. L'Archevêque de Milan s'étant déclaré en sa faveur, il fut couronné d'abord à Monza, puis dans la basilique de S. Ambroise de la première ville, avec la couronne de fer. Mais la fortune rapide de Conrad fut d'une courte durée; le Pape Honorius II, successeur de Caliste, se déclara en faveur de Lothaire; et Conrad cédant à l'effet des excommunications et à la supériorité des forces temporelles employées contre lui, fut obligé, peu de tems après, de s'en retourner en Allemagne. Le Pape Innocent II avait été élu à la place d'Honorius II par la partie la plus saine des Cardinaux; mais une faction plus nombreuse avait nommé à cette dignité le Cardinal Pierre Léon, sous le nom d'Anaclet. Le premier, quoique reconnu par Lothaire et presque généralement, pour Pontife légitime, fut obligé de sortir de Rome et de se réfugier en France: le second avait dans son parti tous ceux qui penchaient pour Conrad, et particulièrement Anselme Archevêque de Milan. Invité par Innocent II et par plusieurs seigneurs Italiens à passer en Italie pour y prendre possession du royaume, et rendre à l'église son véritable pasteur, Lothaire y vint huit ans après son élection, mais sa venue ne changea rien à l'état des choses; car il ne put même parvenir à chasser de Rome l'antipape Anaclet, et dut recevoir la couronne impériale dans la basilique de Lateran, les schismatiques ayant pris la précaution de défendre par de fortes gardes l'entrée du Vatican. Le nouvel Empereur s'en retourna en Allemagne, et pendant ce tems Bernard abbé de Chiaravalle, parvint à déterminer Conrad à renoncer à son prétendu royaume, à se soumettre à Lothaire, et à quitter le schisme. Devenu plus puissant par cette renonciation, Lothaire passa les Alpes une seconde fois, conduisant avec lui Conrad même son émule, et qui, peu de tems après, lui succéda au trône. Aucun Empereur Français ou Allemand n'avait encore fait des progrès aussi rapides en Italie, qu'en fit Lothaire dans cette seconde ex-

An 1130.  
Il vint  
en Italie,

An 1133,  
il vint  
en Italie pour  
la seconde fois,



pédition. Les villes de Lombardie furent réduites pour la plupart à l'obéissance. Le Prince Amédée III, seigneur du Piémont, fut forcé de lui rendre hommage. Les villes de la Toscane et de la Romagne n'osèrent point refuser de se soumettre à sa domination; il conquit la Pouille et la Calabre, et y créa Duc Rainolphe Comte d'Alife et d'Avellino à la place de Ruggieri qu'il avait vaincu. Cette guerre aussi heureusement terminée, Lothaire reprit la route de l'Allemagne, et il était déjà à Trente lorsqu'il fut surpris par une maladie qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau, laissant sa maison ainsi que l'empire d'Allemagne et d'Italie dans un état de trouble et de confusion, pire que celui où ils étaient auparavant.

Il plut aux Princes Allemands et aux Evêques assemblés à Mayence d'élire de nouveau le même Conrad, qui, particulièrement à l'aide de Frédéric son frère aîné, avait pris plusieurs années auparavant le titre de Roi par opposition à Lothaire III. Mais depuis cette seconde élection, Conrad eut si peu de part aux affaires d'Italie, qu'il ne vint même pas prendre la couronne royale à Monza, et bien moins encore celle des Empereurs à Rome. Sans cesse traversé dans ses desseins par la faction des Ducs de Bavière, ennemis déclarés de la maison de Souabe, à laquelle il appartenait, il ne put jamais être tranquille en Allemagne, quoiqu'il eût pourtant des forces suffisantes pour soumettre l'Italie. S'il obtint quelque trêve de ses ennemis dans les dernières années de sa vie, ce ne fut que pour prendre part dans la funeste expédition provoquée sous le nom de Croisade par l'abbé de Chiaravalle, à la tête de laquelle était Louis VII Roi de France. A peine abordé dans un des ports de l'Adriatique, à son retour de cette guerre, qu'il apprit les mouvemens que faisaient les Bavares ses ennemis, et se hâta de rentrer en Allemagne pour les réprimer. Il y fut surpris par une mort inopinée avant d'avoir pu penser à l'état de l'Italie, dont les villes commençaient déjà à se donner des gouvernemens indépendans, comme nous allons l'exposer brièvement.

La faiblesse des successeurs de Charlemagne, les rivalités et les querelles des Princes, qui depuis eux aspiraient à la couronne d'Italie, l'éloignement et les intrigues domestiques des Empereurs Allemands, firent d'abord naître à leurs lieutenans dans les diverses provinces de l'Italie l'idée, en même tems qu'elles leur en offraient l'occasion favorable, de se rendre indépendans et maîtres absolus dans leurs états. Mais le frein de la subordination une fois rompu, les choses n'en restèrent point dans les limites où les Marquis, les

*Ses victoires.*

*Il mourut  
aux environs  
de Trente.*

*An 1138.  
Conrad III.*

*Il mourut  
ca 1152.*

*Gouvernement  
libre, adopté  
par les villes  
d'Italie.*

Ducs, les Comtes et les Evêques avait cru pouvoir les retenir : car s'étant enfin aperçu de ses forces, le peuple, à leur exemple, commença à faire des Princes subalternes ce qu'ils avaient fait eux-mêmes du chef suprême, et à lui refuser obéissance de volonté et de fait. La plupart des Empereurs ne recherchaient, en signe de leur suprématie, que quelques sommes d'argent pour les besoins qu'ils pouvaient avoir au delà des monts ; et les seigneurs d'Italie, leurs vassaux, ne se soutenaient non plus que par l'argent dans leurs gouvernemens respectifs. Dans cet état de choses, les autorités municipales ne tardèrent pas à prendre la supériorité sur leurs gouverneurs. Les villes maritimes furent les premières à secouer le joug de la dépendance. Gênes, Lucques, et Pise figurent dans les chroniques obscures du onzième siècle comme se gouvernant déjà elles-mêmes. Leur exemple fut suivi de près par les villes de Milan et Pavie, et par celles d'Asti, de Crémone et de Lodi, qu'on voit, depuis l'an 1000, se liguier et traiter de la guerre et de la paix entr'elles en états libres, sans la participation de l'Empereur ni de quiconque prétendait y commander en son nom. Henri V, Lothaire II et Conrad III, dans la crainte d'encourir encore davantage la disgrâce des Papes alors si redoutables, et pour conserver quelque reste d'autorité en Italie, furent contraints, non seulement de laisser leur liberté aux villes qui l'avaient recouvrée, mais même de l'accorder à plusieurs autres : ensorte que, vers la moitié du XII.<sup>e</sup> siècle, presque toutes les villes de la Lombardie avaient déjà des gouvernemens particuliers et indépendans. Milan, qui précéda les autres villes de la Lombardie dans ce changement d'état, fut aussi la première à vouloir prendre sur elles une prééminence, qu'elle regardait comme une conséquence naturelle de son ancienne grandeur, et de la prérogative qu'avait son Archevêque de couronner les Roi d'Italie. Les vues ambitieuses de cette ville faillirent, quelques années après, asservir de nouveau l'Italie à la domination des barbares, et faire perdre à toute la Lombardie la liberté qu'elle avait recouvrée.

*Frédéric  
Barberousse  
élu Roi.*

Après la mort de Conrad III il fut tenu à Francfort une diète générale, dans laquelle fut élu Roi Frédéric, surnommé depuis Barberousse à cause de la couleur de sa barbe, fils de Frédéric le Borgne Duc de Souabe, et frère du même Conrad (1). Frédéric était

(1) Parmi les motifs qui contribuèrent à élever Frédéric au trône, le principal fut celui d'étouffer les divisions intestines, qui commençaient déjà

d'un caractère trop ambitieux et trop violent, pour souffrir que l'Italie si long-tems soumise aux Rois d'Allemagne ses prédécesseurs, méconnût entièrement sa domination. Il y vint donc en 1154, dans la ferme résolution de détruire les républiques naissantes, et d'y protéger contr'elles les vassaux restés fidèles à l'empire. Après s'être emparé de Tortone il s'avança vers Pavie, où il prit la couronne royale, attendu que cette ville étant l'ancienne capitale du Royaume Lombard, et les Milanais n'étant nullement disposés à se soumettre à son obéissance, il ne pouvait se faire couronner ni à Monza ni à Milan selon l'usage des autres Rois Allemands. Il se rendit ensuite à Rome, où il se fit couronner par le Pape Adrien IV. avec les cérémonies ordinaires et aux conditions de ses prédécesseurs. Son séjour dans cette ville y fut accompagné de désordres et de troubles, occasionnés par les rixes qui s'élevèrent entre les Romains et les Allemands. Son armée se trouvant considérablement diminuée par l'effet des maladies dont elle était affligée, il se vit forcé de retourner en Allemagne sans avoir pu signaler sa puissance en Italie, à part son couronnement, autrement que par la destruction de plusieurs villages, et le massacre de plusieurs milliers de personnes. En quittant l'Italie, Frédéric ne renouça point au projet de la soumettre dans des circonstances plus favorables. Il y revint en effet après avoir levé de nouvelles troupes; et résolu de réduire Milan qui était la capitale de la Lombardie, et le point de réunion des rebelles, il publia un ban par lequel il était ordonné à toutes les villes du reste du royaume d'Italie, d'envoyer à l'armée des Allemands tous les hommes qu'elles

An 1154.  
Couronné  
à Pavie.

An 1155.  
Couronné  
à Rome.

An 1158.  
Guerre  
contre Milan.

à agiter l'Allemagne, et qui étendirent ensuite leurs funestes ravages en Italie. Il y avait à cette époque, dans la première de ces deux contrées, deux familles illustres appelées, l'une des Henris de Ghibeling, et l'autre des Guelphes d'Altdorf. De la première étaient sortis des Rois et des Empereurs, tels que Henri III, Henri IV et Henri V. La seconde avait eu pendant plusieurs années des Ducs fameux, qui rivalisaient de puissance avec les Empereurs mêmes, et avaient troublé plusieurs fois le repos de l'état. Sous le règne de Henri V. ces deux familles rivales s'unirent enfin par un mariage entre Frédéric le Borgne Duc de Souabe, et Judith fille d'Henri le Noir Duc de Bavière et sœur de Guelphe VI, qui était alors le chef de la maison d'Altdorf; or il y avait lieu d'espérer que Frédéric, en qui coulait le sang de l'une et de l'autre, qui était en même tems le chef d'une des factions, et proche parent du chef de l'autre dont la sœur était sa mère, une fois parvenu à l'empire, pourrait conserver entr'elles la paix, et avec elle celle de l'état.



avaient capables de porter les armes. Pressés ainsi par des forces supérieures, et affligés de divers maux dans l'enceinte de leurs murs, les Milanais durent capituler, mais à des conditions qui n'étaient pas des plus dures. Les Evêques, les Marquis et les Comtes furent néanmoins obligés ensuite de céder à Frédéric leurs droits de souveraineté. Mais les villes déjà habituées à des gouvernemens libres, n'étaient nullement disposées à supporter le joug d'une domination aussi absolue, que celle que prétendait exercer Barberousse; et d'une autre côté, on ne devait pas espérer que ses ministres se conduisissent avec une modération propre à accoutumer leurs habitans à une pareille servitude. Les choses étaient dans cet état de violence en Lombardie, lorsqu'il arriva dans Rome un désordre d'une autre genre, qui fut la source de nouvelles divisions dans toute Italie. Après la mort d'Adrien IV, on procéda à l'élection de son successeur, qui fut Alexandre III. Présument avoir plus de droits qu'aucun autre à la dignité Papale, et fort de la faveur et de la protection de Frédéric qu'il avait su gagner, le cardinal Octavien voulut usurper les enseignes et le titre du souverain Pontificat, et se fit nommer Victor III. Il fut même reconnu Pape légitime dans un conciliabule tenu à Pavie, et qui était entièrement dans la dépendance du Prince. On en vint à la fulmination d'excommunications de part et d'autre. A l'exemple presque de tous les peuples de la Chrétienté, qui s'étaient déclarés pour Alexandre III, les villes de l'Italie, qui n'avaient pas autant à craindre des forces de Barberousse, profitèrent avec empressement du prétexte de l'excommunication lancée contre lui, pour arborer l'étendard de la révolte. On vit alors toute l'Italie divisée sous deux chefs suprêmes, qui étaient Alexandre III et Frédéric I.<sup>er</sup>

An 1159.  
Election  
de l'antipape  
Victor III.

Nous passerons sous silence le soulèvement des habitans de Milan, la ruine totale de cette grande ville arrivée le 26 mars 1162, et qui la réduisit à n'être plus qu'un amas de décombres pendant cinq ans : nous ne parlerons pas non plus de la fondation d'Alexandrie de la Paille (1), ni de toutes les cruautés qu'exerça Fré-

An 1162.  
Destruction  
de Milan.

(1) Les Lombards, peut-être par animosité contre les habitans de Pavie, fondèrent une nouvelle ville sur les confins du Pavésan avec le Montferrat, à laquelle ils donnèrent le nom d'Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre. On prétend que le nom d'Alexandrie de la Paille qui lui fut donné, et qu'elle conserva long-tems, lui vint de ce que ses maisons, bâties à la hâte, étaient couvertes en paille.

déric dans plusieurs parties de l'Italie, afin de pouvoir discourir plus au long de la fameuse ligue des Lombards, qui fut assez puissante pour se montrer à découvert, pour traiter d'égal à égal avec le monarque le plus orgueilleux et le plus altier qui eût paru en Italie, et pour l'obliger à laisser à cette nation un gouvernement libre et indépendant.

Frédéric revint en 1116 en Italie pour la troisième fois; et sans écouter les humbles réclamations des Lombards contre l'avidité et les cruautés de ses Gouverneurs, il s'achemina vers Rome pour y faire reconnaître l'antipape Victor, sa créature: ayant voulu tenter auparavant un coup de main sur Ancône, il ne put y entrer, et fut obligé d'en faire le siège. Pendant qu'il était ainsi éloigné de la Lombardie, les peuples fatigués du poids de leurs disgrâces, et oubliant leurs anciennes rivalités, commencèrent à se réunir dans la vue de pourvoir à la sûreté commune. S'étant donc assemblés dans le monastère de *San Jacopo in Pontide*, entre Milan et Bergame, ils résolurent de s'armer pour le salut de la patrie, et s'engagèrent particulièrement à rétablir dans leur ville à frais communs les Milanais dispersés. D'après cette délibération, les milices de Brescia, de Cremona, de Bergame, de Mantone et de Véronne ramenèrent le 27 avril 1167 dans leur ville dévastée les Milanais, qui se mirent aussitôt à en relever les murs; et les alliés ne se retirèrent, que lorsqu'ils virent cette ville dans un état de défense convenable. Le château de Trezzo, qui tenait pour l'Empereur, étant tombé en leur pouvoir, la ligue Lombarde devint tout-à-coup si formidable à ses ennemis, qu'après avoir perdu beaucoup de tems devant Ancône et à Rome, et assiégé Milan inutilement, Frédéric ne crut pas avoir de meilleur parti à prendre que de s'enfuir incognito en Allemagne. Il s'y arrêta quelques années pour s'occuper des projets de grandeur qu'il avait sur ses enfans: puis ayant assemblé autant de troupes qu'il le crut nécessaire, il rentra de nouveau en Italie, se vengea de la ville de Suse, où il avait été insulté dans sa fuite six ans auparavant, assiégea sans succès Asti pendant plusieurs mois, et fit attaquer Ancône par une armée navale; mais à la veille d'une bataille qui le mettait en danger de ne pouvoir se sauver en Allemagne, il prêta enfin l'oreille à des propositions de paix, et consentit à un compromis qui fut passé entre les deux partis pour en discuter les conditions. Ces dispositions de la part de Barberousse n'étaient que simulées, et son unique but était de gagner du tems jusqu'à

An 1166.  
Frédéric pour  
la troisième  
fois en Italie.

Ligue  
de Lombardie.

An 1167.  
Les Milanais  
rebuildissent  
leur ville.

An 1168.  
Frédéric  
s'enfuit  
en Allemagne.  
Il revient en  
Italie au bout  
de six ans.

L'arrivée des renforts qu'il attendait de l'Allemagne. Les alliés s'en étant aperçu aux prétentions exagérées qu'il mettait en avant, ils songèrent aux moyens d'empêcher la réunion de ces renforts avec son armée. Informé de la direction qu'avaient dû prendre ces nouvelles troupes par les montagnes et les gorges qui aboutissent au lac de Como, Frédéric alla secrètement à leur rencontre: de là prenant la route de Pavie avec toute son armée, il rencontra celle des alliés entre Legnano et Ticino où se donna le 29 mai 1176 une fameuse bataille, dans laquelle les Lombards remportèrent sur lui une victoire complète, qui l'obligea à prendre la fuite avec les restes de ses troupes. On le crut mort pendant quelque tems, mais il s'était retiré à Pavie tellement confus et humilié de sa défaite, qu'il crut devoir chercher sincèrement à faire la paix. Menacé d'être abandonné des siens s'il ne se reconciliait pas avec l'église, il feignit, par un trait d'hypocrisie conforme aux vues de sa politique, de vouloir être de nouveau béni par le Pape Alexandre III. Il envoya donc des ambassadeurs à ce Pontife, qui les reçut à Agnani, et il fut arrêté, dans un traité de paix particulier, que les affaires de la Lombardie resteraient dans l'état où elles étaient auparavant. Il fut néanmoins convenu que, tant pour se délivrer des prétentions des alliés, que pour donner plus de solennité à la conclusion du traité de paix définitif, et en achever l'œuvre si long-tems désirée, l'Empereur se rendrait à Ferrare, pour y conférer avec les cardinaux et les régens de la Lombardie sur ce qu'il conviendrait de faire. Il y vint en effet; et dans un congrès composé des principaux personnages de chacun des deux partis, dans lequel il s'agissait de fixer le lieu où le Pape pourrait se trouver sans danger pour sa sûreté avec Frédéric, il fut convenu, après bien des débats, que leur entrevue aurait lieu à Venise. Le Pape s'y étant transporté ainsi que les Princes et autres chefs de la Lombardie, on commença à y entamer les négociations. La plus grande difficulté était, que les Lombards voulaient une indépendance fondée sur les droits de souveraineté, qu'on appelait *régales*, et refusaient de consentir à une réconciliation du Pape avec Frédéric, si elle n'était pas à leur satisfaction. On en vint enfin à la conclusion d'un traité conçu en ces termes; qu'il y aurait paix entière et définitive, entre l'empire et l'église; que Frédéric recevrait l'absolution du Pape; qu'il y aurait paix pour 15 ans avec le Roi de Sicile, et une trêve de six ans avec les Lombards.

An 1176.  
Frédéric  
défait  
à la bataille  
de Legnano.

Paix  
particulière  
entre  
Alexandre III  
et Frédéric.

Paix et trêve  
conclue  
à Venise.



L'an 1183 vit luire enfin l'aurore d'un nouvel ordre de choses, après lequel les Italiens soupiraient depuis si long-tems. La trêve dont on vient de parler touchait à son terme; et l'on croit que les villes qu'elle concernait s'entendirent avec le jeune Henri fils de Frédéric, qui voulait s'assurer le royaume d'Italie. Les députés envoyés de Constance où se trouvait l'Empereur, pour traiter de la paix, furent Guillaume évêque d'Asti, le marquis Henri surnommé le *Borgne*, le frère Théodose et Rodolphe camerlingue, et l'on choisit Plaisance pour la réunion du congrès. Les conditions de la paix arrêtées, les députés des villes se rendirent tous à Constance, et le 25 de juin elles furent sanctionnées par le fameux diplôme qui est inséré dans le corps du droit civil sous le titre de *Paix de Constance*. Cette paix glorieuse conserva aux villes d'Italie leurs libertés, leurs *régales*, leurs droits, leurs coutumes, sous la seule réserve faite à l'Empereur de certains droits de souveraineté, et entr'autres des appels en dernier ressort. Ainsi la forme du gouvernement républicain, déjà adoptée dans plusieurs de ces villes, fut étendue à toutes les autres, à la grande satisfaction des peuples, et du consentement même de l'Empereur.

An 1183.  
*Paix de Constance en vertu de laquelle l'Italie est reconnue libre.*

## GOUVERNEMENT DES ITALIENS.

LE gouvernement des Goths en Italie, quoique sans principe constitutionnel, offrait néanmoins toutes les formes de la monarchie. On ne sait rien ou presque rien de l'histoire de ces peuples avant leur irruption dans ces contrées, et il est impossible de se procurer des notions satisfaisantes sur leur gouvernement dans les régions septentrionales d'où ils sortaient. A peine arrivés dans l'Italie, qui devint ensuite leur patrie adoptive, ils durent bientôt s'apercevoir qu'ils étaient dans un pays depuis long tems civilisé. Leur attention s'y sera surtout fixée sur les institutions sociales, et particulièrement sur celles qui avaient rapport aux commodités de la vie, aux usages, aux mœurs et à l'esprit public des habitans; de sorte qu'au lieu de faire prendre aux Italiens leurs sauvages coutumes et leurs habitudes barbares ils auront cherché plutôt à se conformer dans leur conduite politique et privée à celles de leurs hôtes. Théodoric, qui était doué de beaucoup de pénétration, vit d'abord qu'il n'aurait pu gouverner l'Italie sans s'aider des lumières des Italiens;

Gouvernement d'Italie sous les Goths.

Gouvernement paternel de Théodoric.

il maintint donc l'autorité consulaire, traita le sénat de Rome avec les plus grands égards, et se guida dans toutes ses opérations d'après les conseils et la prudence de Cassiodore. Il faut lire les lettres de ce grand Prince, pour voir jusqu'à quels détails s'étendait sa prévoyance dans les affaires de son gouvernement, qui, sous l'apparence du despotisme, méritait plus qu'aucun autre le titre de paternel. Toutes ces lettres respirent l'humanité, la douceur et la bienfaisance: partout on y trouve des marques touchantes d'une généreuse protection pour les arts et le commerce, de respect pour la religion, de modération dans les impôts, de sollicitude pour les progrès de l'agriculture, d'empressement pour la restauration des villes et des édifices publics, et d'amour pour la paix et la tranquillité publique. Mais les vues de Théodoric ne se bornaient pas là: sa politique embrassait un plan de gouvernement plus étendu, et peut-être même un projet de constitution, comme sembleraient l'annoncer les nombreuses formules qui font le sujet des V.<sup>e</sup> et VII.<sup>e</sup> livres de ses lettres. On voit par ces formules, qu'outre le consulat, le patriciat, la préfecture du prétoire, la préfecture urbaine, la questure et autres dignités de la république Romaine, qui y étaient conservées dans toute leur vigueur et dans tout leur éclat, il avait été créé plusieurs comtés (car ce n'est que dans ce sens qu'on peut entendre le mot *Comitatus* de Cassiodore), indépendamment de ceux qui avaient été fondés auparavant par les Empereurs. Si toutes ces formules de créations avec leurs attributions avaient été réduites en un corps d'institutions fondamentales, en y réunissant l'édit du même Prince divisé en 154 chapitres, lequel est un abrégé de lois sages et se trouve annexé aux œuvres de Cassiodore, on aurait composé une constitution qui eût été la plus convenable pour un état monarchique, et l'Italie aurait peut-être eu le meilleur gouvernement qui eût existé alors. Mais les dispositions et les institutions des Goths et des barbares en général n'étaient que pour la circonstance qui les rendaient nécessaires, passé laquelle elles n'étaient plus considérées comme lois fondamentales de l'état.

*Elémens  
de constitution.*

*Cause de la  
décadence  
des Goths.*

C'est donc avec raison que le chevalier Bossi (1) attribue la cause de la décadence du royaume des Goths et des altérations qui ont eu lieu dans le gouvernement de l'Italie au seul défaut de constitution; motif pour lequel, dit-il, il régnait dans les dispositions de

(1) *Storia d' Italia*, vol. XII. chap. 29.

l'autorité, dans les devoirs du peuple, dans les attributions des magistrats, dans la conduite du gouvernement et dans l'état de l'Italie elle-même une fluctuation et une incertitude continuelles. Cette vaste machine ne pouvait se soutenir qu'à l'aide d'une constitution solide : car quand même Théodoric aurait eu une nombreuse et longue descendance, ses dispositions, qui étaient des actes momentanés plutôt que des institutions fixes, n'auraient pu se conserver. La conduite de ce grand corps dépendait d'un seul homme, qui était Cassiodore : ce qui fit que sous le règne d'Atalaric, quoiqu'encore enfant, et d'une femme comme Amalasunte, le même système politique se maintint encore pendant plusieurs années, et qu'il n'y eut aucune altération dans l'état de l'Italie. Mais après que Cassiodore se fut retiré de la cour, après que Théodat eut fourni un prétexte à l'ambition de Justinien, que la guerre se fut allumée entre les Goths et les Grecs pour la possession de l'Italie, et que la dignité royale ne fut plus qu'une espèce de fantôme qu'on offrait aux chefs les plus vaillans de l'armée, il n'y eut plus aucune forme de gouvernement régulier en Italie, et les Italiens se trouvèrent dans la funeste alternative de choisir entre le despotisme militaire et les horreurs de l'anarchie : condition déplorable, à laquelle la sagesse de Totila ne put apporter de changement, à cause des expéditions militaires dans lesquelles ce Prince fut constamment engagé.

Nous ne parlerons pas du gouvernement des Grecs ou des Thraces de Constantinople, pour qui l'Italie était alors un champ toujours ouvert à l'ambition des conquêtes et à la licence militaire, tandis que, d'un autre côté, les Gouverneurs, les Exarques, les juges et autres magistrats qui y étaient envoyés de Constantinople, peu jaloux pour la plupart de faire le bien de l'Italie, ne songeaient qu'à s'enrichir pendant la durée de leurs fonctions, et, par le trafic scandaleux qu'ils faisaient des emplois, des honneurs et de la justice, anéantirent tout principe et toute forme de gouvernement dans les pays soumis à leur autorité. Leurs exactions furent portées à un tel point, que dans plusieurs provinces, en Sicile et à Rome même, on préférerait l'administration des Goths à celle des Grecs.

Le Gouvernement établi en Italie sous le règne des Lombards doit néanmoins être envisagé sous un aspect différent. Ainsi que les Goths, ces barbares durent se conformer aux mœurs des Italiens : ce qui pourtant ne doit s'entendre que des barbares qui avaient

*Etat  
malheureux  
des provinces  
soumises  
à la domination  
des Grecs.*

*Gouvernement  
des Lombards  
Monarchico-  
Aristocratique.*



*Alboin forcé  
par les  
circonstances  
à partager  
l'autorité.*

*Création  
des Ducs.*

*Étendue  
de leur pouvoir.*

subjugué cette contrée et qui s'y étaient établis, et non de ceux qui ne savaient qu'y passer en conquérans. Forcé par les circonstances de recevoir dans son armée des troupes de divers peuples avec leurs chefs respectifs, Alboin, lors de son invasion, n'exerçait pas un pouvoir aussi absolu que Théodoric : car il dut le partager avec ceux qui l'avaient aidé dans sa conquête, et leur confier, sous le titre de Ducs, le gouvernement de différentes provinces. Mais ces duchés devinrent dans la suite trop nombreux, et furent la cause du partage de l'Italie en autant de petites principautés. Au lieu de les considérer comme un commencement du régime féodal ainsi que l'ont fait quelques-uns, on ne doit les envisager que comme une république fédérative, par l'effet de laquelle le gouvernement n'était plus concentré dans les mains d'un seul ; en sorte que l'autorité souveraine se trouvant divisée entre plusieurs membres, il n'y eut plus d'uniformité dans le système administratif de l'Italie, attendu que chaque Duc gouvernait à son gré le pays soumis à son autorité. Une preuve de cela, c'est que n'y ayant point de revenus destinés à l'entretien du Roi, de sa cour et d'une partie de l'armée, ces Ducs durent consentir à verser dans le trésor de la couronne la moitié des tributs qu'ils percevaient eux-mêmes à ce titre. D'où il suit qu'ils avaient la faculté d'établir et de répartir les impôts comme il leur plaisait, d'entreprendre des guerres particulières, et de traiter de tout ce qui concernait la guerre et la paix. Et en effet, on lit dans l'histoire que, devenus rebelles à leurs Rois, ils luttèrent contre eux plusieurs fois : ce qui prouve combien ils étaient indépendans et absolus dans leur gouvernement. La puissance de ces Ducs dut encore s'accroître pendant l'interrègne occasionné par la minorité d'Antaris : époque durant laquelle l'autorité souveraine fut partagée entre 36 Ducs, qui l'exerçaient à leur gré chacun dans le pays où il commandait, sans jamais penser dans leurs assemblées à donner au royaume une constitution quelconque. Rien n'annonce néanmoins que la condition des Italiens fût malheureuse dans cet état de choses, quoique pourtant il y ait tout lieu de présumer qu'elle ait été comparativement plus heureuse dans les grands Duchés tels que ceux du Frioul, de la Toscane, de Spolète et surtout de Bénévent, où le prince exerçait une juridiction plus étendue, faisait relever les villes, restaurer les édifices publics, et avait des moyens de pourvoir à la sûreté publique plus considérables. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Italiens ne jouirent jamais d'une liberté civile

aussi étendue que sous les Rois Lombards : car dans le code de lois qu'ils publièrent, leur indulgence alla, comme nous le verrons dans la suite, jusqu'à laisser aux Italiens leurs sujets et même aux Lombards, la liberté de vivre sous leurs Rois ou sous les lois Romaines. Ajoutons à cela une autre observation, qui est que, malgré l'état de guerre presque continu des Lombards avec les Grecs établis à Ravenne, avec leurs Exarques et avec les maîtres de Rome, de Naples et autres villes, on ne voit pas que le commerce ait jamais été interrompu entre la Lombardie et les villes Grecques de l'Italie. Les Lombards montraient beaucoup de sollicitude pour l'accroissement de la population dans leurs états; et dans cette vue ils rachetaient soigneusement leurs prisonniers, accueillaient avec bienveillance les étrangers, facilitaient les moyens de subsistance, et empêchaient de tout leur pouvoir les émigrations. Les provinces soumises à la domination des Lombards jouirent pendant long-tems d'une tranquillité, d'une aisance et d'une prospérité, que leur enviaient les villes sujettes à celle des Grecs.

*Grande  
liberté civile.  
sous les  
Lombards.*

Mais le renouvellement de l'empire d'Occident par l'effet de l'élection de Charlemagne en qualité d'Empereur, apporta de grands changemens dans le gouvernement de l'Italie. On peut dire avec vérité, que sous les règnes des monarques de la race dite des Carlovingiens, il fut assez indifférent pour l'Italie d'être ou non le siège de la dignité impériale (1). Nous avons vu quelle y a été la forme du gouvernement sous les différens Rois Francs et Alle-

*Gouvernement  
des Francs  
et des  
Allemands.*

(1) Carli observe dans son 3.<sup>e</sup> livre des Antiquités, que Charlemagne, conserva en grande partie les institutions de l'Italie. Charlemagne, dit-il, ayant trouvé parmi les Ducs et les principaux d'entre les Lombards beaucoup de ces personnages qui étaient contraires au Roi Didier, et disposés en sa faveur, il laissa en plusieurs endroits le gouvernement à ceux qui l'y exerçaient déjà, et mit des Francs partout ailleurs. C'est pour cela qu'on trouve sous lui plusieurs Ducs Lombards, et que dans les lois de Pépin il est fait mention de Comtes Francs et Lombards. On voit quels étaient les magistrats, qui sous Charlemagne, présidaient à l'administration publique, par l'intitulé même de ses lois, qui est ainsi conçu : *omnibus Ducibus, Comitibus, Castaldis, seu cunctis Reipublicae per provinciam Italiae a nostra mansuetudine praepositis etc.* Ce monarque semble avoir voulu maintenir en grande partie le système introduit par les Lombards, comme le prouve, entr'autres choses, la conservation des hôtels des monnaies dans les villes, où il y en avait d'établis.

mands qui s'y sont succédés sur le trône. On ne peut néanmoins se défendre d'un sentiment de surprise, en considérant que les Italiens, qui aspiraient à la liberté, comme il le prouvèrent dans le XI.<sup>e</sup> siècle, se choisirent presque toujours, dans le tems où ils exerçaient ce droit, des Souverains Français, Allemands, Bavaois, Provençaux, Bourguignons, et ne s'en donnèrent qu'à contre-cœur quelques-uns d'Italiens. Cette particularité dérive moins, selon nous, du principe du droit des geus, qui avait consacré la succession héréditaire, que de la crainte et de la jalousie que les petits Princes, les Comtes et les Evêques manifestaient les uns envers les autres, et qui les portaient à se chercher un souverain hors de l'Italie; on doit l'attribuer surtout à l'influence politique des Papes, qui croyaient avoir plus à gagner pour leurs intérêts temporels avec un étranger, qu'avec aucun Prince Italien. Ce ne fut qu'après la mort de Louis II dé-cédé sans enfans, que le Pape et les Princes d'Italie prétendirent réellement que le droit d'élire l'Empereur et Roi leur appartenait: droit que, par rapport au royaume d'Italie, exercèrent les Evêques et les Princes à l'égard de Charles le Chauve, de Charles le Gros, de Bérenger et de Guido, de Louis II Roi de Provence, de Rodolphe Roi de Bourgogne et d'Hugues aussi Duc de Provence. Mais, à l'occasion des contestations qui s'élevèrent entre Charles le Chauve et Carloman, le Pape voulut établir comme principe, (que pourtant les Lombards ne voulurent point reconnaître), qu'on ne pouvait procéder à l'élection d'un Roi sans son consentement. On voit néanmoins que, malgré cette prétention, Othon II, Hardouin, Courad le Salique et même Frédéric I.<sup>er</sup> furent élus librement par les primats de l'Italie, et que l'exercice de ce droit ne cessa qu'à l'époque où la puissance des villes ayant écrasé enfin celle des Evêques, des comtes et autres seigneurs, la nation commença à recevoir aveuglement les Rois que lui donnait l'Allemagne, dont pourtant l'influence et l'autorité avaient dû céder et presque entièrement succomber à la puissance de ces mêmes villes, surtout depuis que leur liberté avait été reconnue et proclamée. L'usage qui faisait en quelque sorte regarder la dignité impériale comme annexée à celle de Roi d'Italie, ne contribua pas peu non plus à donner dans les élections de ces Rois une forte prépondérance aux Papes, qui se regardaient comme les arbitres de la couronne impériale.

*De l'élection  
et du  
couronnement  
des Rois  
d'Italie.*

Venant maintenant aux cérémonies usitées dans les élections de ces monarches, nous dirons que, sous les Goths, elles se faisaient



ordinairement à Ravenne, et sous les Lombards dans les villes de Pavie et de Milan. L'assemblée des électeurs portait le nom de *diète*, et à la dernière les trente ou trente-six Ducs entre lesquels le royaume était divisé y intervenaient. Rome avec son Duché, Ravenne avec la Pentapole, Naples avec la Pouille et la Calabre, et les îles du pays Vénitien avec l'Italie reconnaissaient l'Empereur de Constantinople et lui obéissaient dans la personne d'un Exarque qui résidait à Ravenne. Charlemagne conquiert le royaume des Lombards; et les Romains, délivrés du joug des Grecs, ayant alors rétabli le système de leur ancienne république, ils le créèrent d'abord *Patricien Romain*, puis Empereur: motif pour lequel ce monarque mit à la tête du gouvernement d'Italie, avec le titre de Roi, son fils Pépin, et après la mort de ce dernier son petit-fils Bernard. Ces Rois n'étaient autre chose que ses vicaires ou ses lieutenans, quoique pourtant Pépin eût été sacré à Rome. Rien n'annonce que cette cérémonie ait eu lieu à l'égard de Bernard: on trouve seulement à l'an 813 des annales des Francs, que Charlemagne, *Bernhardum nepotem suum filium Pippini, filii sui, Italiae prae-fecit, et Regem appellari jussit.*

Et en effet le royaume Lombard était regardé comme état conquis; et pour cette raison ce conquérant, non plus que ses héritiers légitimes, n'avaient nullement besoin d'être élus. L'affermissement de l'autorité des Evêques et des seigneurs ayant rendu dans la suite cette élection nécessaire, elle devint un droit qui était confirmé par des engagements réciproques et par le serment. Ce fut en 875, au rapport d'André prêtre Bergamasque et contemporain, que s'assembla à Pavie la première diète des Ducs, des Marquis et des Comtes d'Italie, dans laquelle il fut convenu de proposer la couronne tant à Charles le Chauve Roi de France, qu'à Louis Roi d'Allemagne, qui y prétendaient l'un et l'autre. Charles fut le plus diligent; et après avoir disposé tout à Pavie pour se l'assurer, il alla aussitôt prendre celle de l'empire à Rome. De retour à Pavie, il y convoqua la diète qui se trouva composée de dix-huit Evêques, à la tête desquels était Auspert Archevêque de Milan, d'un Abbé et de dix Comtes, et y fut élu Roi d'Italie en 876. Cette élection donna motif à l'Archevêque de Milan de prétendre au droit de couronner le Roi, comme le Pape s'était arrogé celui de couronner l'Empereur. Et en effet, Carloman étant venu l'année suivante 877 à Pavie, et ayant été proclamé Roi par la diète Italique, cet Archevêque fut aussi-

*Première diète  
en Lombardie  
pour l'élection  
des Rois  
d'Italie après  
Charlemagne.*

*Prétention de  
l'Archevêque  
de Milan  
au droit  
de couronner  
les Rois  
d'Italie.*

tôt excommunié par le Pape Jean VIII, qui était d'un caractère hautain et opiniâtre. Cependant Charles le Gros ayant été élu et couronné dans la même diète en 879, il fut également sacré par le même Archevêque, tout excommunié qu'il était. Il est bon d'observer ici, que la prétendue faculté de disposer de ces couronnes était pour le Pape, aussi bien que pour l'Archevêque de Milan, un puissant motif de se ménager et d'entretenir des intrigues avec les différens Princes étrangers dont ils recherchaient l'appui; et s'est pour cela qu'on trouve à cette époque tant de fois élus en même tems deux Rois dans le même royaume: élections qui étaient toujours un surcroît de charges et de maux pour l'Italie. Ainsi l'Archevêque Lambert proposa et donna en 922 la couronne d'Italie à Rodolphe Roi de Bourgogne, du vivant même de Bérenger qui l'avait reçue, et qui avait été élu Empereur en 915. Mécontent ensuite de ce nouveau souverain, cet Archevêque appela Hugues Phocas de la Proveuce, qu'il couronna en 926 dans la basilique de S.<sup>t</sup> Ambroise à Milan, et auquel il donna pour collègue son fils Lothaire. Après la mort de ces Rois, la couronne fut donnée en 950 à Bérenger II et à son fils Adalbert, contre lesquels fut appelé en Italie en 961 Othon I.<sup>er</sup>, qui fut élu Roi à Milan, et selon Landolphe l'Ancien (1) également couronné dans la basilique de S.<sup>t</sup> Ambroise.

*Sermens  
des Rois  
d'Italie.*

On ne trouve rien de bien précis dans les écrivains sur les cérémonies qui se pratiquaient à l'occasion de l'élection et du couronnement des Rois d'Italie jusqu'à Othon I.<sup>er</sup> Les actes de la première diète pour l'élection de Charles le Chauve sont remplis de sermens prêtés, tant par ce Monarque à l'Archevêque et aux Evêques, que par ceux-ci au premier; ils comprennent en outre les vingt articles de la capitulation qui fut faite à cette occasion, dont dix-huit concernent l'ordre ecclésiastique, et deux la fidélité due au Roi d'Italie et à l'Empereur. Muratori rapporte les termes dans lesquels ces sermens étaient conçus, ainsi que la capitulation qui fut faite lors de l'élection de Charles le Chauve (2), et celle du Roi Guido qui eut lieu en 889 (3).

*Cérémonies du  
couronnement  
des Rois  
d'Italie.*

La célébration de la messe, l'onction sainte, et l'imposition de la couronne sur la tête du Roi par l'Archevêque, sont les seu-

(1) Hist. Mediol. liv. II. chap. 16. *Rer. Ital.* Tom. IV.

(2) *Rer. Ital.* Tom. II. P. II. pag. 150.

(3) *Antiq. Medii AEvi.* Tom. II. pag. 83.

les cérémonies qu'on trouve usitées jusqu'à Othon I.<sup>er</sup> en 961. Voici ce que dit Landolphe l'Ancien (1) par rapport à ce monarque : « Othon fut élu et proclamé Roi à Milan par tous les ordres, et avec la plus grande pompe ». Gualpert, Archevêque, assisté de plusieurs Evêques célébra les divins mystères. Le Roi quitta et déposa sur l'autel de S.<sup>t</sup> Ambroise les enseignes de la royauté, qui étaient la lance, dans laquelle *il y avait un clou du Sauveur*, l'épée, la hâche, le baudrier, la chlamyde et tout ce qui avait rapport à la dignité royale. Ensuite, au milieu des cérémonies du culte qui furent célébrées avec solennité selon le rite Ambrosien, Gualpert revêtit le Roi des habillemens royaux, lui donna le manipule de soudiacre; puis il lui mit la couronne sur la tête, en présence de tous les Evêques suffragans, d'un grand nombre de Ducs et de Marquis, lui fit les onctions accoutumées et le proclama Roi. A ces cérémonies on en ajouta d'autres dans la suite, comme on le voit par le couronnement de Sigismond en 1452, et autres rapportés par Muratori (2). Ceux qui désireraient avoir des notions plus étendues sur ce qui concerne l'élection des Empereurs d'Italie pourront consulter la IV.<sup>o</sup> partie des *Antichità Italiche* de Carli, où cet écrivain traite, du droit qu'avaient originairement les Romains d'élire et de confirmer les Empereurs; du droit de l'Allemagne pour la création des sept Electeurs; de l'élection du Roi des Romains dans les tems antérieurs jusqu'aux Frédéricis; des sermens que prêtaient Charlemagne et ses successeurs aux Romains; des cérémonies usitées d'abord aux couronnemens, et des changemens qui ont été faits de tems à autre à ces cérémonies jusqu'à Charles V.

Lorsqu'un peuple vient à en subjuguier un autre et à se fixer dans le pays de ce dernier, comme firent les Hérules, les Goths et les Lombards en Italie, il arrive souvent que le vainqueur transmet ses mœurs au vaincu, par la seule raison que le peuple est porté naturellement à imiter en tout ceux qui le gouvernent; mais on a vu aussi des nations conquérantes embrasser les mœurs de la nation conquise, qu'elle trouvait préférables aux siennes. Odoacre qui, du fond des régions septentrionales, amena à sa suite un si grand nombre de peuples sauvages et barbares, Odoacre ne commit d'autre acte de violence que celui de s'emparer du tiers des terres, dont une

*Costume  
des Rois Goths.*

(1) Hist. Mediol. etc.

(2) *Anecdotes*. Tom. II, pag. 302 et 324 etc.



grande partie était inculte, ou seulement cultivée par des esclaves, pour les partager entre les siens. Sous son règne, Rome et toutes les autres villes reprirent leur ancienne forme de gouvernement (1); et, à l'insinuation d'Augustule lui-même, le sénat Romain représenta par l'organe de ses ambassadeurs à l'Empereur Zénon (2) « que les connaissances d'Odoacre dans l'administration de la république, et ses grands talens dans l'art de la guerre, méritaient qu'il le décorât du titre de *Patricien*, et qu'il le chargeât du gouvernement de l'Italie ». Il faut avouer en effet, que ce conquérant était bien digne de ces éloges de la part du sénat Romain, et que la recommandation faite par ce corps en sa faveur était bien sincère, puisque l'Empereur consentit enfin à le déclarer *Patricien*. Odoacre se contenta de ce titre, car on ne trouve nulle part qu'il ait pris celui de Roi d'Italie. Il est vrai que Cassiodore lui prête cette qualité (3), mais aussi il ajoute qu'il ne fit jamais usage de la pourpre ni des marques de la royauté. La modération avec laquelle il traita les deux Empereurs d'Occident, Augustule qui était dans la Campagne, et Nepos en Dalmatie, fait l'éloge de son humanité, et nous porte à croire que les peuples vivaient assez heureux sous son autorité. On lit en effet dans Salvien (4), qu'ils ne désiraient plus *transire in jus Romanorum*.

Odoacre  
ne prit jamais  
la pourpre,  
ni les enseignes  
de la royauté.

Théodoric supplanta Odoacre en Italie, et y établit la domination des Goths. Nous sommes loin, sans doute, de vouloir mettre ces chefs de barbares en parallèle avec les anciens Romains: cependant on ne peut pas nier que Théodoric ne l'emportât de beaucoup sur la plupart des Empereurs Romains en gloire militaire, en magnanimité, en urbanité et en connaissances dans l'art de gouverner (5).

(1) Carli *Antich. Ital.* III.<sup>e</sup> Part. liv. II.

(2) Au rapport de Malchus Recteur: *De legationib. in Hist. Byzant.* Tom. I. pag. 63. édit. Ven.

(3) *Chronic.* N. 47.

(4) *De gubernat. Dei*, liv. IV.

(5) « Au nom de Goths, dit Muratori, (*Antic. Ital.* Diss. 23) nous croyons, vu l'éloignement des tems, entendre parler d'un peuple plus féroce que les Turcs, et qui a exercé dans l'Italie les plus cruels ravages. Voyons-nous des caractères d'impression d'une figure informe? nous les appelons Gothiques, et nous donnons indistinctement ce nom à toutes les constructions d'architecture, qui ne présentent que des masses grossières et sans proportions; idées qui sont tout-à-fait sans fondement ».







V. Raineri /



Sous lui fleurirent les arts et les lettres, et rien ne fut changé à la forme ni à l'organisation du gouvernement.

Du moment où Théodoric proposa à l'Empereur Zénon de venir en Italie, il lui promit de délivrer de l'esclavage le sénat et le peuple Romain. Flatté de cette proposition, Zénon, au rapport de Giordano (1), le combla de présens, et l'excita même à cette entreprise, en lui recommandant le sénat et le peuple, c'est-à-dire toute l'Italie. Théodoric remplit sa promesse; et lorsqu'il eut pris possession de cette contrée, ce qu'il fit, selon Agnello (2), sans toucher au gouvernement établi, il fit prendre à ses troupes l'habillement Italien. Etant allé à Rome, il promit au peuple de lui conserver ses usages et ses lois, et voulut que l'engagement qu'il en prenait fût gravé sur une table de bronze, qui serait soigneusement gardée. On trouve en effet dans les VI.<sup>e</sup> et VII.<sup>e</sup> livre des *Variantes di Cassiodoro*, les formules des Consuls, du préfet du prétoire, du préfet de la ville, du vicaire et autres magistrats des villes et des provinces: ce qui prouve, à n'en pouvoir douter, qu'il ne fut fait aucun changement dans le gouvernement. Les consuls étaient élus et décorés comme auparavant; et ceux que nommaient les Rois Goths étaient également reconnus par l'Empereur. On trouve des notions satisfaisantes sur le costume de ces magistrats dans les *diptiques Consulaires*, et surtout dans celui de Boetius Consul en 510, qui se voyait dans le musée Barbisoni de Brescia, et dont Apostolo Zeno (3) nous a donné le dessin que nous avons rapporté à la planche n.<sup>o</sup> 1. Il est composé de deux tablettes en ivoire, sur l'une desquelles est gravée l'image du Consul en pied; l'autre image semble s'appuyer à la chaise curule. On lit sur la première de ces figures, comme sur deux colonnes dans l'architrave, le nom de Manlius Boetius, et sur la seconde ceux de Consul et de Patricien. La première tient dans la main gauche un sceptre, et dans la droite une *mappe* baissée, ce qui annonce que les jeux sont commencés ou finis; la seconde tient la main droite levée avec la dite *mappe*: à ses pieds sont les corbeilles pour mettre les présens. Qu'on examine en outre l'habillement, la tunique, la prétexte et tout ce qui caractérisait cette éminente dignité. Si

*Théodoric  
régnait  
à la manière  
des Empereurs  
Romaines.*

*Costume  
du Consul  
Boetius.*

(1) Carli, *Antichità Italiane*. III.<sup>e</sup> Part. liv. II. parag. 3.

(2) *De Reb. Geticis*, chap. 57.

(3) Liv. *Pontific.* Part. I.<sup>ère</sup> chap. 3.

l'on confronte ensuite ce *diptique* avec celui d'Aréobinde Consul en 506, qui a été publié par Hagembuc, et peut-être confondu avec celui attribué à Stilicon par Ducange et Montfaucon; et si on le compare également avec celui de Flavius Théodore Philoxène de l'an 525 publié par Banduri (1), outre un grand nombre d'autres dont il est inutile de faire mention, on a lieu d'être convaincu que les Goths ont conservé les dignités, et jusqu'aux vêtements et aux décorations qu'elles comportaient alors en Italie.

*Marques  
de la dignité  
royale chez  
les Lombards.*

Le Bibliothécaire Anastase (2) nous apprend qu'elles étaient les marques distinctives des Rois Lombards, dans la description qu'il nous a laissée de la cérémonie, où le Roi Liutprand déposa sur l'autel du Prince des Apôtres dans la Basilique du Vatican, *mantum, armisiam, baltheum, spatum, atque ensem deauratum, nec non coronam auream, et cruceem argenteam*. Muratori (3), que Zanetti (4) et autres ont suivi, n'a pas donné, suivant les moines de Cîteaux (5), une juste explication de ces enseignes de la royauté. Il a traduit le mot *armisiam* pour *braccialetti*, bracelets, tandis que cette espèce de vêtement n'est autre chose qu'une casaque militaire, qui se mettait par dessus la cuirasse. Ducange prouve par plusieurs exemples, que c'est dans ce dernier sens que ce mot doit être entendu. Muratori donne également le nom de *pugnale*, poignard, à la *spatam*, comme étant, selon lui, un long glaive, plus fait pour frapper de taille que d'estoc, et qui était usité des Lombards et autres peuples venus du nord; et l'*ensis*, qu'il appelle *ense dorata*, épée dorée était plus probablement un estoc. Nous ignorons où Zanetti a trouvé, que les Rois Lombards portaient devant leur poitrine la croix d'argent dont parle le Bibliothécaire. Et la couronne d'or déposée par Liutprand sur l'autel de S.<sup>t</sup> Pierre, était-elle une des enseignes de la royauté, ou un don de la piété de ce souverain, comme le sont les couronnes qu'on voit dans la basilique de S.<sup>t</sup> Jean de Monza? Voyez la planche 2 (6). Si l'on veut faire

(1) *Giornale dei Letterati d'Italia*. Tom. XXVIII. pag. 39.

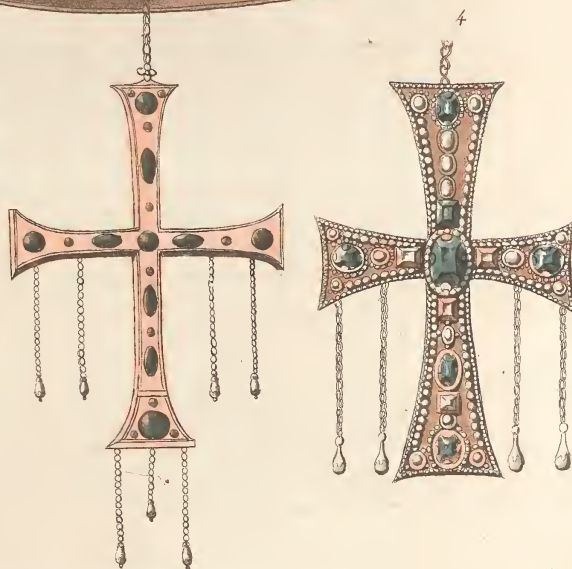
(2) In vita Gregor. II.

(3) *Annal. d'Ital.* Tom. IV. pag. 260.

(4) *Del regno de' Longob.* liv. VI. pag. 566.

(5) *Antich. Longob. Mil.* Tom. I. I.<sup>ère</sup> Dissert. pag. 95.

(6) De quatre de ces couronnes ou dons de piété, qu'on voyait autrefois dans le trésor de Monza, il n'y en a plus que deux aujourd'hui, qui sont; la célèbre *Couronne de fer*, dont nous avons donné le dessin dans







attention à l'ordre dans lequel Liutprand se dépouilla de ces divers objets, cette couronne avec sa croix ne devait être qu'un don de piété, autrement il l'aurait déposée la première. Mais une preuve plus convaincante encore qu'elle ne faisait point partie des enseignes de la royauté, c'est que Paul Diacre, dans les divers endroits de son histoire où il parle des élections des Rois-Lombards, ne fait jamais mention de couronne ni de couronnement : ce qui ne

*Les Rois  
Lombards  
n'étaient pas  
couronnés.*

le I.<sup>er</sup> vol. de l'Europe, et la couronne dite de Théodolinde, qu'on voit ici sous le n.<sup>o</sup> 2 de la planche 2 (a). Celle d'Agilulphe, mari de cette Reine, a été égarée dans ces derniers tems à Paris, où elle avait été transportée avec beaucoup d'autres objets précieux, et où, par équivoque avec la *Couronne de Fer*, elle a été représentée sur le revers d'une médaille frappée en 1805 dans cette capitale, laquelle fait partie de la série des médailles historiques de Napoléon. Ces couronnes, dit Frisi au XII.<sup>e</sup> chapitre du I.<sup>er</sup> tome de ses Mémoires sur Monza, ainsi que leurs ornemens et leurs croix pendantes, sont d'un or très-fin, et ceintes d'une bande d'un beau travail, composée de cornalines, de chrysolites, d'améthystes, de calcédoines, d'opales, d'émeraudes, de perles, de turquoises et de deux onyx à trois couleurs. La *Couronne de Fer* diffère néanmoins notablement des autres, tant pour la forme que pour la disposition des pierreries, comme on peut le voir par le dessin que nous en avons donné. La couronne d'Agilulphe se fait remarquer par un ornement circulaire partagé en douze niches où sont les douze Apôtres, et au milieu le Rédempteur qui est assis avec deux Anges à ses côtés, tenant la main droite levée comme pour bénir, et dans la gauche un livre ouvert, où l'on voit ces deux signes symboliques A et Ω. Ces offrandes servaient anciennement d'ornement dans les temples et sur les autels, comme on le voit par ce passage du P. Pacciardi (*De Cultu S. Jo. Bapt.* VI.<sup>e</sup> Dissert. chap. X, pag. 266) : *A viris Principibus et optimatibus coronas aureas, per catenulas Basilicarum laquearibus supra sacram mensam appendendas saepe numero oblatas, in antiquis Scriptoribus memorari video.* Mais ce qui relève particulièrement la singularité et le prix de cette couronne, c'est l'inscription tracée en caractères saillans sur son bord inférieur, et qui est ainsi conçue : + AGILULFUS GRATIA DEI VIR GLORIOSUS REX TOTIUS ITALIAE OFFERET SANCTO JOHANNI BAPTISTAE IN ECCLESIA MODICIA.

(a) Ayant de justes raisons de douter (comme nous le verrons ensuite) de l'exactitude du Chanoine Frisi dans les dessins qu'il a donnés des monumens de la Basilique de Monza, nous avons fait lever sur l'original même une copie fidèle de la couronne dite de Théodolinde, qu'on voit sous le num. 2 de la planche 2, ainsi que de celle de la croix qui y est suspendue (voy. le num. 4), pour que chacun puisse en faire la comparaison avec celles qu'a publiées le même écrivain.

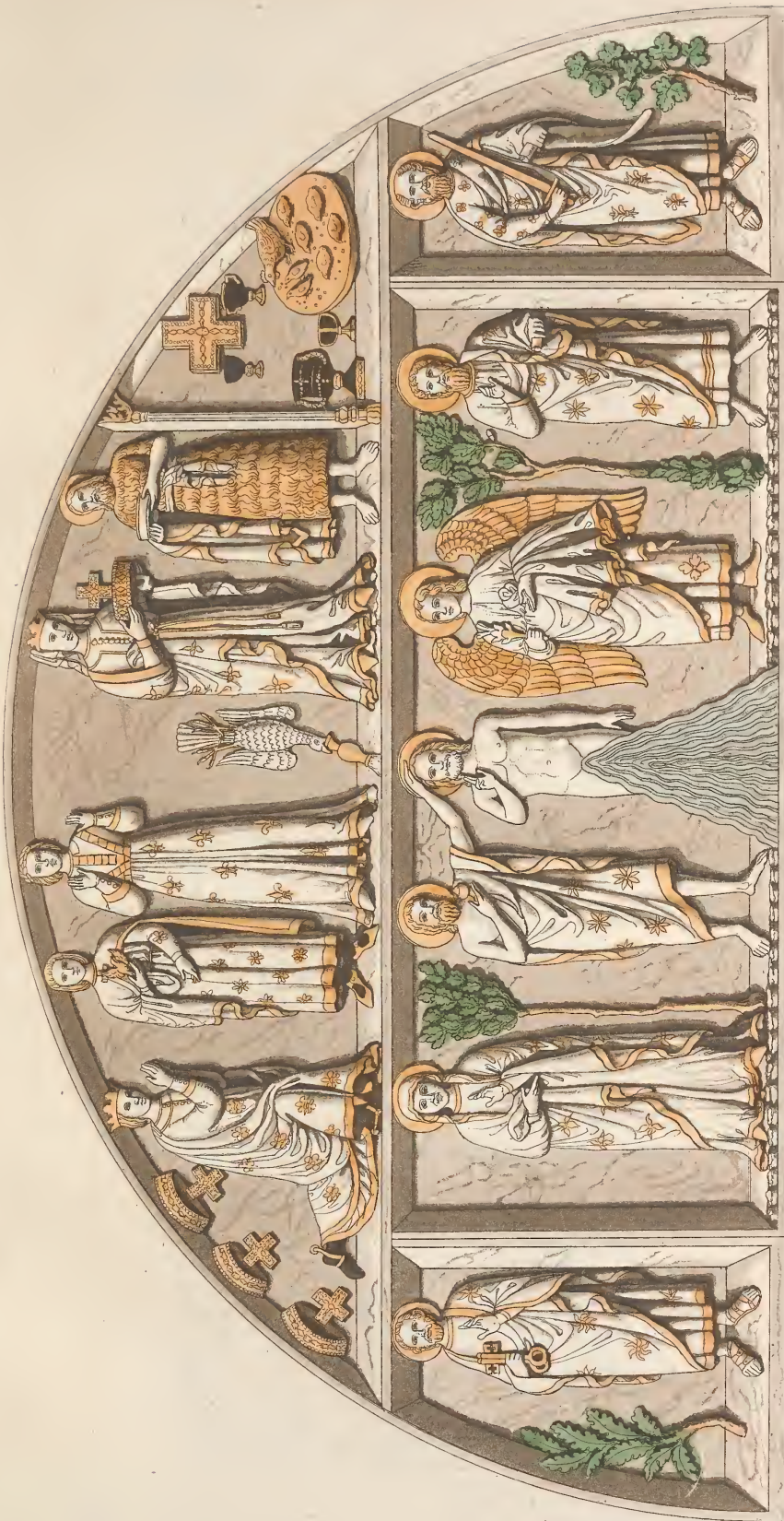
permet pas de douter que ces souverains n'étaient pas couronnés dans cette occasion.

Ainsi c'est avec raison que les moines de Citeaux prétendent dans leur première Dissertation sur les *Antiquités Longobardico-Milanoises*, qu'on doit mettre au nombre des sculptures Lombardes le bas-relief qui se voit au dessus de la grande porte de la basilique de S.<sup>t</sup> Jean à Mouza, rapporté à la planche 3, dans lequel on reconnaît parmi d'autres figures la Reine Théodolinde avec le Roi Agilulphe, parce qu'ils portent l'un et l'autre la couronne : ce qui n'était point en usage chez les Rois Lombards (1).

(1) Ce bas-relief est en marbre blanc, colorié et doré en quelques endroits, tels qu'on le voit encore à présent. Nous en avons fait lever une copie avec toute l'exactitude que mérite l'antiquité de ce précieux monument, et avec encore d'autant plus de raison, que M.<sup>r</sup> Frisi, dans son ouvrage sur les antiquités de Monza, ne nous a donné que des copies informes de ce morceau de sculpture et autres semblables, où il a non seulement négligé de conserver le costume de cette époque, mais même omis de tracer le dessin de certaines figures. Ce bas-relief, qu'on voit maintenant sur la grande porte de l'église, se trouvait probablement autrefois sur l'ancienne façade. Ce monument, dit Frisi, qui atteste l'origine et la dotation de la basilique de Monza, est des tems de Flavie Théodolinde, ou à peu de chose près, à moins qu'on ne veuille lui assigner une époque antérieure, à cause des couronnes dont *Théodolinde et son épouse Agilulphe ont le front ceint*. Le principal groupe historique qu'il présente est le baptême du Christ par le précurseur. A la partie supérieure on voit l'image de Théodolinde fondatrice de cette église, présentant à S.<sup>t</sup> Jean Baptiste, qui tient déjà une autre offrande entre ses mains, une couronne garnie de pierreries avec une croix, et à sa droite sa fille Gundebergue, qui a les mains levées, signe accoutumé de piété Chrétienne ou de prière : on distingue aussi son fils Adaloald avec une colombe dans la main droite, emblème de sa grande jeunesse, et enfin son époux Agilulphe qui est à genoux. Les couronnes, les croix, les vases précieux et la poule avec ses sept poussins, représentés sur les côtés du même marbre, sont autant de témoignages de la munificence de ces Princes, dont les offrandes se voient dans le trésor de cette église, et sont tellement semblables à leurs prototypes, que le Docteur Bianchi, célèbre commentateur de Paul Diacre, a cru pouvoir terminer ses observations sur cette sculpture par les mots suivans : *ita ut ex archetypis delineata tunc temporis fuisse dubitari non possit*. V. *Rer. Ital. Script.* Tom. I. *Paul. Diac.* liv. IV. note 79.

Nous ne croyons pas devoir oublier non plus de faire mention d'un autre ancien monument de la même ville, représentant aussi la Reine





P. Francipoli. I. A. T.

G. Bernabè. del. e. inc.









*O Spemanda de celis*

R. V. K. A. T.

L'investiture du royaume, selon le cérémonial des Lombards, se faisait en remettant au Roi élu une lance, que le même auteur appelle *contus* (1). On peut lire à ce sujet la *Dissertazione* de Muratori (2), où l'auteur soutient, contre l'opinion de Fontanini, que les Rois Lombards n'ont jamais été couronnés. La couronne dont plusieurs de ces Rois ont la tête ceinte sur les monnaies qu'ils ont fait frapper, n'est qu'une espèce de guirlande de laurier semblable à celle que portaient les Empereurs Romains. Le motif pour lequel ils prirent le nom de Flavius commun à ces Empereurs, leur fit adopter aussi leur diadème. Il est encore douteux, selon les

Théodolinde avec son fils Adaloald et trois jeunes femmes etc. C'est une peinture qui se voit dans l'église de S.<sup>t</sup> Michel tout près de la basilique : peinture que Frisi dit être d'un rare mérite, et appartenir au XII.<sup>e</sup> siècle (a) Nous en avons fait également lever une copie, dont nous avons d'autant mieux soigné l'exactitude, qu'étant plus ancienne et plus authentique que la précédente, cette peinture mérite d'être préférée à celles dont Troffo de Monza a décoré la chapelle dite de la Reine dans la même basilique, et dont il a pris le sujet dans l'histoire des Lombards, et surtout dans celle de Théodolinde. Ce sujet est une célébration solennelle du service divin, après laquelle on voit, à la suite d'une longue file de Saints qui y ont assisté, cette Reine en manteau long et avec une couronne à fleurs de lys. La première des trois femmes ci-dessus porte un long habillement noir avec un grand voile à la tête (b) : ce qui peut-être a fait dire à Lesmi (c), que c'était cette seconde des trois filles, que Zucchi (d) et autres écrivains de Monza donnent sans beaucoup de fondement à Théodolinde; en ajoutant que la seconde fille, après avoir refusé d'épouser certain comte d'Ivrea, se consacra à Dieu, et mourut à la fleur de son âge.

(1) Lib. VI. chap. 55.

(2) *De corona Ferrea.*

(a) La forme de l'autel, dit Frisi, le célébrant qui est tourné vers le peuple, le calice sans patène, les habits sacerdotaux et les ustensiles sacrés, ne permettent point de douter que cette peinture ne soit de cette époque.

(b) Frisi s'est étrangement abusé, en disant que cette femme tient en main une espèce de baguette pastorale. Cette baguette, comme on peut s'en convaincre par la copie que nous présentons et qui est de la plus scrupuleuse exactitude, n'est autre chose que son grand voile tombant presque perpendiculairement de la tête aux pieds, et replié un peu vers le bord, de manière à laisser apercevoir la doublure qui tire sur le jaune.

(c) *Vie de la Reine Théodolinde.*

(d) Histoire de Théodolinde chap. 28 et 30. Paul Diaire, Frédégaire etc. ne parlent que de Gundebergue. Le silence des écrivains Lombards sur cette prétendue fille de Théodolinde, n'est pas le seul argument qu'on ait opposé à cette opinion : le monument cité ci-dessus qu'on voit sur la grande porte de cette église, et sur lequel sont représentés Théodolinde, Agilulphe, Adaloald et la seule Gundebergue, rend superflue toute autre observation sur cette tradition populaire.

moins di Citeaux, si, en se faisant reconnaître Roi de la nation Lombarde, Charlemagne en prit la couronne (1). Sigonius (2) et Fontanini (3), assurent que Charlemagne, ainsi que Pépin et Bernard furent couronnés à Monza avec la *Couronne de fer*, sur la simple autorité de Buonicontro Moriggia (4), qui a cru aussi à la conquête de Jérusalem, et dont le récit fabuleux en a également imposé à Ripamonti (5); mais Charles Coint (6) a démontré que ces traditions sont dénuées de fondement, n'y ayant dans les écrivains contemporains aucun indice de ce prétendu couronnement. Muratori (7) n'hésite même pas à déclarer que, jusqu'à Charles le Chauve, aucun des Rois Francs n'a été couronné Roi d'Italie à Monza ni à Milan (8).

Carli, en parlant du couronnement d'Othon I.<sup>er</sup> dans la IV.<sup>e</sup> partie du I.<sup>er</sup> livre de ses *Antichità Italiane*, Carli dit, ainsi que Muratori, qu'on n'a aucune preuve, que la *Couronne de fer*, dans laquelle est encastré un clou de la passion du Christ, existe à Monza, où il arriva pour la première fois en 995 qu'on couronnât Othon III, à cause des dissensions qui s'étaient élevées alors entre les habitans de Milan et leur Archevêque Landolphe.

Zucchi (9) rapporte aux tems d'Othon III le morceau de sculpture, qui servait de dossier au jubé de la basilique de Monza, et qui, au mois d'avril 1822, a été placé au dessous de la statue de S.<sup>t</sup> Grégoire le Grand, en face de la chapelle du S.<sup>t</sup> Clou, pour pouvoir être vu et examiné avec plus d'exactitude que n'en ont mis Giulini et Frisi lui-même dans les gravures qu'ils en ont données. Désirant avoir un monument où fût représenté un des couronnemens

*Monument  
de sculpture  
à Monza  
représentant le  
couronnement  
d'un Roi  
d'Italie.*

(1) *Antich. Longob.* Tom. I. Dissert. I. pag. 96.

(2) *De regno Ital.* liv. IV. Tom. II. pag. 229.

(3) *De corona Ferrea*, chap. III.

(4) *Chron. Modoet. Rer. Ital. Script.* Tom. XII. pag. 1077 et suiv.

(5) *Decad.* I. liv. IX.

(6) *Annal. Eccles. Francor.* Tom. VI. an 774.

(7) *De corona Ferrea.*

(8) Nous nous dispenserons d'entrer dans d'autres détails sur la *Couronne de fer*, d'après ce que nous en avons dit à la page 207 et suiv. du I.<sup>er</sup> vol. de l'*Europe* à l'article du *Gouvernement de la Grèce*, et d'après les recherches qui ont été faites sur son origine dans l'*Appendice* qui a été fait à cet article à la fin du même volume.

(9) *Glorie di Monza*, pag. 77 et suiv.







6. Bonnardt dek. r. nie.

27. Hunsgruete 21.12.

des Rois d'Italie, les habitans de Monza voulurent qu'on retraçât dans celui-ci toutes les cérémonies qui, à leur connaissance, se pratiquaient dans ces sortes de circonstances. Fontanini rejette l'opinion de Zucchi (1), et trouve dans les caractères gravés sur ce morceau de sculpture, un motif de croire qu'il n'est pas antérieur à Othon IV. Frisi (2) adopte les raisons sur lesquelles le comte Giulini fonde son opinion (3); et de la remarque qu'il fait que les électeurs représentés sur ce marbre sont seulement au nombre de six, dont trois ecclésiastiques et trois séculiers, à l'exclusion du Roi de Bohême, il conclut que le travail en a été exécuté avant la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle, attendu que, comme on le sait, ce nombre fut augmenté en 1290 d'un autre électeur qui fut le Roi de Bohême, lequel n'intervenait à ces élections que dans les cas d'égalité de suffrages entre les six premiers, pour obtenir par le sien la pluralité nécessaire. Quelle que soit au reste l'époque précise du couronnement représenté sur cette sculpture, le costume dont elle nous offre l'image n'étant pas bien éloigné de celui des tems dont nous parlons, nous avons cru à propos d'en donner à la planche 5 une copie exacte qui a été levée sur le lieu même, en y joignant une description succincte d'après celle qu'on en trouve dans l'ouvrage de Giulini, et au XV.<sup>e</sup> chap. des *Mémoires* de Monza par le chanoine Frisi.

Sur ce marbre est sculpté à demi et à bas relief un autel nu, avec quelques-uns des monumens du trésor de Monza, qui sont; un grand calice en or garni de pierres précieuses avec ses manches; une coupe d'agate orientale; une tasse en saphir avec son ancien pied, et une croix ayant à ses extrémités des symboles Evangéliques travaillés en émail, et au milieu l'image du Rédempteur. A cet autel sont suspendues quatre couronnes à fleurs de lys (4). A

(1) *De corona Ferrea*, chap. III. pag. 36.

(2) *Memorie di Monza*, Tom. I. chap. XV.

(3) *Memorie ec.* Tom. VIII. pag. 442 et suiv.

(4) Ces couronnes diffèrent totalement de celles qui se voient dans le trésor de Monza, c'est-à-dire des couronnes du Roi Agilulphe, de la Reine Théodolinde et de la *Couronne de fer*. Frisi explique la raison de cette différence. Les couronnemens des Empereurs furent, dit-il, suspendus à Monza dans le courant du XIII.<sup>e</sup> siècle, les *M.<sup>ss</sup> de la Tour* qui commandaient alors à Milan ayant engagé une bonne partie du trésor de Monza, et particulièrement la fameuse *Couronne*. Si donc ces couronnes



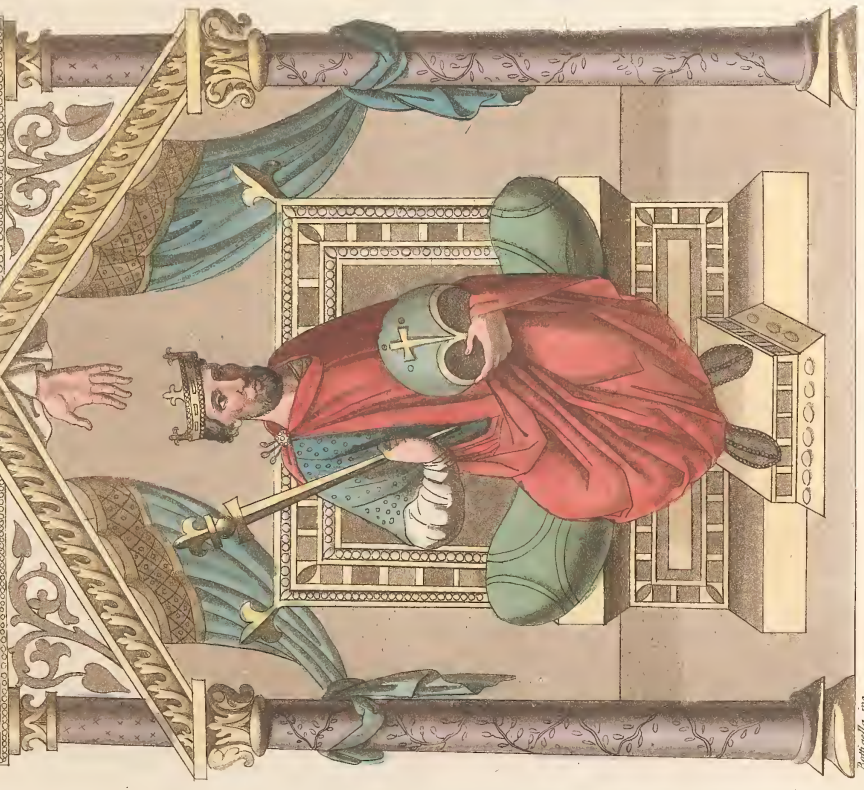
la suite de ces divers objets viennent deux figures, ayant les ornemens, l'une de *soudiacre*, et l'autre de *diacre*. Leurs dalmatiques, qui sont larges et longues, ont des manches et un capuchon : la longue robe que porte le diacre sous sa dalmatique mérite surtout d'être remarquée. Son étole est passée de gauche à droite et par dessus la dalmatique. Il tient une baguette ou bâton pastoral semblable à la crosse des Evêques. Près de lui est l'Archiprêtre de Monza, comme l'indique l'inscription tracée au dessus de sa tête : *Archipresbiter hujus Ecclesiae* (1). Cet archiprêtre porte une chape, qui se termine par un large capuchon autour du cou ; il a la mitre et des gants garnis de pierreries, et pose avec les deux mains la couronne sur la tête d'un Roi, assis sur le trône. Le siège du souverain, dont les quatre points d'appui se terminent par des têtes d'animaux, est recouvert d'une draperie comme l'étaient anciennement les sièges des Princes, ainsi que nous aurons occasion de le voir dans la gravure en cuivre du trône de Charles le Chauve, qui se trouve dans le musée Italien de P. Mabillon (2). Cet Em-

sont représentées sur ce marbre, non sous la forme de bandeau qui est celle des originaux, mais sous celle de couronnes à fleurs de lys, c'est que non seulement le sculpteur n'avait qu'une idée confuse de ces mêmes originaux, mais encore que les habitans même de Monza en avaient perdu toute idée, depuis qu'on les leur avait enlevées. Il ne paraît guères probable cependant, que le manque de cette couronne pendant seulement 46 ans qu'elle a été engagée, ait pu occasionner un pareil oubli dans l'esprit de toute la population de cette ville, surtout quand on réfléchit qu'elle en avait une image bien distincte dans l'ancien monument qui se trouve au dessus de la porte de la basilique, et que les couronnes etc qui y sont représentées étaient tellement ressemblantes aux originaux, comme nous l'avons vu plus haut, *ut ex archetypis delineatae tunc temporis fuisse dubitari non possit.*

(1) Pour moi, dit Giulini au même endroit, je n'ai vu nulle part qu'aucun Roi d'Italie ait jamais été couronné par l'Archiprêtre de Monza, avant ni après cette époque. Et pourtant c'est une opinion générale parmi les habitans de cette ville, qu'à défaut de l'Archevêque de Milan auquel appartient le droit de faire ce couronnement, cet Archiprêtre auquel le Saint-Siège a permis de prendre toutes les enseignes de l'Episcopat, avait la faculté de procéder à cette cérémonie. C'est ce qu'atteste Buonincontro Morigia ancien écrivain des *Annali di Monza* ; et c'est d'après cette opinion des habitans qu'a été exécutée la représentation dont je viens de donner la description etc.

(2) *Mus. Ital.* Tom. I. pag. 224.

CUM SEDEAT KAROLVS MAGNO CORONATVS HONORE  
 ESTIOSINE SIMILIS PARVE THEODOSIO



*Samyella inv.*

CALLVS-R EGINO & POPEUS: GALLORVM FACET FAC SUB BREVE A 2 e-SEVS-PTURIMA CUM VLLIS CUM CLA

OLHA DACTOR. + IMPERIO. KAROLVS



VO: CUM A CORONA ECCLESIE VIIVS

bvic deditile bona mults ablatis nobis fut. nio reparatores gant. fluit. r. l. s





pereur qui, dans les actes cités par Frisi (1), est représenté *sedentem armatum super quamdam cathedram*, parce qu'il semble revêtu d'une cuirasse avec sa tassette, tient de de la main gauche un sceptre avec des fleurs de lys; il a les reins ceints d'un baudrier, et un long vêtement de dessus, qui est décrit dans ces actes de la manière suivante; *habentemque vestem quamdam superiorem more Imperii longam, et talos excedentem, fultam pelle varii coloris circa humeros et collum, et ornamenta quaedam auri; videlicet fimbrias quasdam*. A gauche du siège où l'Empereur est assis on voit debout six électeurs, placés, un ecclésiastique et un laïc alternativement. Les ecclésiastiques ont une robe semblable à celle des Dominicains, et les laïcs portent par dessus la casaque, qui leur arrive un peu au dessous du genou, un long manteau ouvert par devant, et absolument semblable au manteau impérial dont il a été parlé plus haut. Les noms de ces électeurs sont écrits au dessus de la tête de chacun d'eux, et dans l'ordre suivant: *Archiepiscopus Coloniae. Dux Saxoniae. Archiepiscopus Treverensis. Landegavius. Archiepiscopus Magaciæ. Marchio Brandeburgi*. Le premier, qui est l'Archevêque de Cologne, comme Grand Chancelier de l'empire, a un bonnet en tête: ainsi c'est donc à tort qu'il est indiqué dans les actes ci-dessus *capite detecto*. Il tient un rouleau dans la main droite, et dans la gauche un livre, qui sera naturellement le *libellum orationum ad ejus coronationem locum habentium* (2). Du reste rien n'annonce que cette figure ait *in utraque manu annulos*, comme il est dit dans ces mêmes actes. Vient ensuite le Duc de Saxe, qui porte de la main droite la grande épée royale, dans son fourreau qui autrefois était rouge, et autour duquel est roulé un cordon doré ou le baudrier. Il a la tête recouverte d'un capuchon, et la main gauche posée sur le manche d'un poignard qui est fixé dans le ceinturon qu'il porte lui-même, et qui est doré, come le sont ses vêtements sur toutes les extrémités. La troisième figure est celle de l'Archevêque de Trèves, qui a la tête découverte. Il montre de la main gauche le souverain qui vient d'être couronné, et tient de la droite nue partie de son propre manteau. Le quatrième Electeur avec le nom de *Landegavius*, c'est-à-dire *Landegravius*, portant aussi un grand capuchon sur la

(1) V. Frisi, endroit cité ci-dessus.

(2) Buonincontro, *Chron. Modoet.* liv. II. chap. VI.

tête, a le front ceint d'une bandelette, et tient dans ses mains les gants du Roi. Le cinquième est l'Archevêque de Mayance, *Archiepiscopus Magaciae*, c'est-à-dire *Maguntiac*, coiffé aussi d'un bonnet; il tient de la main gauche son manteau, et dans la droite un billet sur lequel on lisait encore en 1530 le mot *Imperator*. Le dernier de ces Electeurs est le Marquis de Brandebourg, ayant de même un grand capuchon qui l'enveloppe jusque sous le menton, et un large ceinturon autour des reins. Il est tourné vers quelques personnes, qui ne peuvent être que les sept orateurs de la ville de Monza, dont il est fait mention dans les actes ci-dessus. Le Marquis a la main gauche posée sur la poitrine du premier, en signe de bienveillance, et lui remet un diplôme auquel est suspendu un sceau, en même tems qu'il en reçoit lui-même un autre semblable avec cette épigraphe: *Privilegia Communis Modoetiae*. Et en effet, les mots suivans qui sont gravés entre le Marquis et ce premier orateur, prouvent que ces diplômes ont rapport à des privilèges obtenus auparavant et à d'autres nouvellement accordés: *Dominus Rex bene novit quae dixistis, ideo amplificabit fortiter, et confirmabit privilegia vestra*. Cette interprétation reçoit encore un nouveau degré de certitude, de la protestation de fidélité gravée au dessus des figures dont il s'agit, et qui est conçue en ces termes: *hominines Modoetiae a majore usque ad minorem semper fuere et sunt Imperatoriae Majestati fidelissimi*. Ces figures ont pour vêtement une tunique courte, qui ne leur arrive qu'au genou; elle est large autour du cou, et a aussi des manches larges, mais qui ne passent pas le coude. Elles ont autour des reins un ceinturon ou espèce de ceinture, à laquelle est suspendue par devant une bourse avec sa garniture, et portent pour coiffure un bonnet entouré d'un voile, qui leur retombe sur les épaules. Leurs souliers et leurs bas se joignent si parfaitement, qu'on les prendrait pour des bottes de cuir d'une seule pièce. La première, qui devrait être le *Podestà*, le vicaire ou le châtelain de Monza, a une tunique qui lui descend jusqu'à sa chaussure, et son bonnet lié par dessous le menton, ce qui est sans doute la marque distinctive de son grade.

*Tiône,  
ceptre etc.  
des Rois  
l'ancs.*

Si, des enseignes de la royauté chez les Lombards, nous passons à celles qui étaient usitées chez les Francs, nous trouverons beaucoup de monumens de Charles le Chauve qui sont originaux, et en plus grand nombre que ceux relatifs aux Rois qui l'ont précédé. L'image que nous présentons à la planche 6 est bien certainement celle de cet







*C. Batticella inc.*









Empereur : car elle a été copiée sur une miniature appartenant à un beau manuscrit de la Bibliothèque de Colberg, à laquelle le chapitre de S.<sup>t</sup> Etienne de Metz en a fait présent, et ce manuscrit est antérieur à l'an 869, comme le prouve Montfaucon (1). Charles le Chauve est assis ici sur une espèce de trône fort large, et a sous lui un coussin qui déborde cette largeur ; il tient de la main droite un sceptre qui se termine par une fleur de lys et ressemble à une épée, et porte de la main gauche un casque qui a une croix sur le devant. D'une de ses épaules pend une chlamyde, et sa couronne est parsemée de fleurs de lys.

Voici encore un autre portrait de Charles le Chauve ( planche 7 ), qui est pris d'une Bible manuscrite, que Vivian, abbé commendataire des chanoines de S.<sup>t</sup> Martin de Tours, présenta à ce Monarque en 869, accompagné des chanoines de cette Abbaye. Ces abbés commendataires étaient des séculiers qui jouissaient d'abbayes, sans que cela les empêchât d'occuper les premiers emplois à la cour et à l'armée. Le Roi, assis sur son trône, tient un sceptre ou une lance semblable à celle qu'on voit entre les mains de Lothaire, qui est représenté dans la miniature d'un manuscrit des Evangiles, dont cet Empereur fit présent au couvent de S.<sup>t</sup> Martin près de Metz (2). Sa couronne, qui est d'une forme singulière, ne diffère point de celle que porte Lothaire dans cette miniature. Il y a tout lieu de croire que cette forme n'est qu'une pure fantaisie de l'artiste : car on ne trouve rien de semblable dans les couronnes des statues des Rois antérieurs rapportées par Montfaucon. A ses côtés sont deux seigneurs de la Cour ou deux Comtes, qui portent un diadème, et ont pour vêtement une courte tunique, avec une chlamyde attachée à l'épaule droite, et une chaussure à l'antique. D'un côté est un écuyer qui tient la lance et le bouclier du Roi, et de l'autre côté il y en a un autre qui porte sa grande épée : chacun de ces personnages a sous sa chlamyde l'ancien costume militaire.

Le tableau suivant, planche 8, n'est pas moins intéressant que le précédent. Il a été copié sur une miniature de la précieuse Bible en manuscrit, qui se trouvait dans les archives du monastère des Bénédictins de S.<sup>t</sup> Paul hors des murs de Rome, et que pos-

(1) V. Monumens de la Monarchie Française. Tom. I. pag. 302.

(2) V. Balusio, Tom. II. Capitular. pag. 1279.

sède maintenant celui de S.<sup>t</sup> Calliste de la même ville, où Nicolas Alemanni en a fait une gravure en 1625, que le P. Mabillon a reproduite dans son voyage d'Italie pag. 70. Cet Alemanni et autres ont cru voir dans ce tableau Charlemagne; mais le P. Mabillon a prouvé par plusieurs raisons que c'est Charles le Chauve assis sur son trône. Sa couronne d'or qui se réunit par le haut, se termine par une fleur de lys, et est ornée de pierres précieuses, et dessous l'on voit un bouquet qui est rouge. Ses cheveux sont courts comme les avaient les Romains, et il a des moustaches. Sa tunique est bleue et parsemée de fleurs d'or; et sa chlamyde couleur de pourpre attachée à l'épaule est ornée de pierreries, comme l'est également le sceptre d'or (1), selon la description qu'en a donnée Mabillon. Il tient d'une main un globe, sur lequel on voit plusieurs lettres, dont on croit que les trois premières C. R. S. signifient *Carolus*. La femme qui est à gauche, et a la main levée vers lui, est son épouse; mais on ignore si c'est la première, qui s'appelait Hermentrude, et mourut en 869, ou Richilde qu'il prit ensuite. Elle porte une robe couleur de pourpre avec des ornemens en or, et un voile bleu, et l'on voit derrière elle une femme de sa suite. A la droite du Roi sont deux écuyers la tête nue; le premier, qui tient l'épée du Prince dans son fourreau, porte une tunique rouge et une chlamyde bleue; et le second, qui a la lance et le bouclier, est en tunique blanche et en chlamyde rouge. Les quatre vertus cardinales sont figurées en haut, pour indiquer sans doute que le Prince les possédait toutes. La première est la Prudence, qui tient un livre ouvert; la seconde la Justice, qui montre une balance; la troisième la Tempérance, qui a un air doux et modeste; et la quatrième la Force, qui tient une lance et un bouclier (2).

La chlamyde et la tunique de Charles le Chauve, qu'on voit représenté dans un bas-relief en cuivre sur sa tombe, qui est au milieu du chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Denis (3), sont des plus ornées

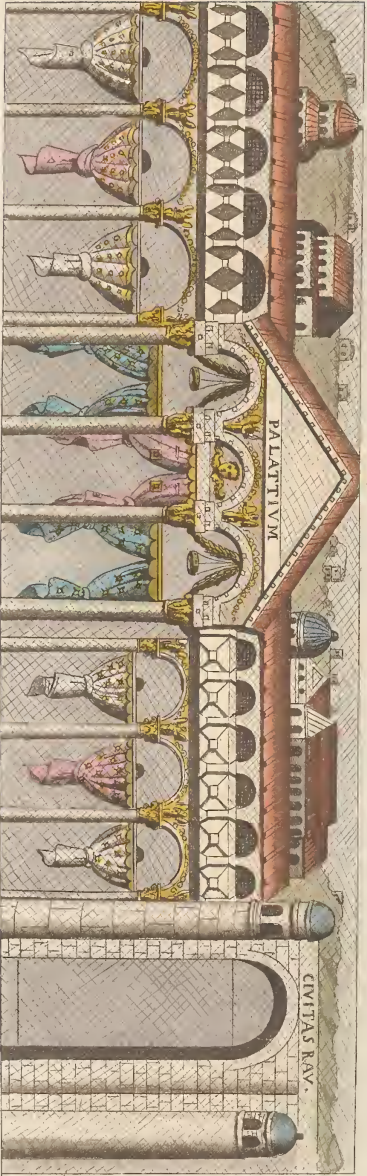
(1) Mabillon dit, dans la description qu'il fait de cette peinture : *dextra protensa sceptrum pectori apprimens*; mais c'est une erreur : car ce qu'il prend pour un sceptre n'est que la broderie enrichie de pierreries, dont est orné le bas de la chlamyde.

(2) La difficulté de se faire, d'après cette miniature, une idée distincte de la forme architectonique du trône, nous a déterminé à en donner ici le dessin d'après les règles de la perspective sous le n.<sup>o</sup> 2 de la planche 10.

(3) Montfaucon, *endr. cit.* pag. 306.







J. J. Koster del.

qu'on rencontre dans les monumens. Sa couronne a la forme ordinaire, et sa chaussure offre des compartimens à figures rhomboïdales; d'une main il tient le sceptre, et de l'autre le globe, emblème de l'empire. Montfaucon est d'avis que ce tombeau a été construit vers la fin du dixième, ou au commencement du onzième siècle. Voy. la fig. 2 de la planche 6.

D'Agincourt rapporte dans son grand ouvrage (1) une miniature, qui représente l'Empereur Othon I.<sup>er</sup> remettant à son fils Othon II un anneau, en même tems qu'il lui donne quelques avis, après avoir reçu le titre de Roi d'Allemagne, qui lui fut donné dans les assemblées tenues à Worms et à Aix-la-Chapelle en 961. Cette miniature, dans laquelle sont représentés les vêtemens et les ornemens de la royauté et de l'empire, se trouve, selon le *Chronicon Gotwicense*, liv. I. pag. 48, dans un manuscrit de la Bibliothèque du Duc de Saxe-Gotha, *in quo leges antiquae et capitularia a Balthio postmodum edita continentur*. On voit la copie de cette miniature sous le n.<sup>o</sup> 1 de la planche 9.

*Habillement  
et ornemens  
d'Othon I.*

Le comte Giulini (2) et Paul Giovio (3) ont cru reconnaître l'image de l'Empereur Frédéric Barberousse, l'implacable ennemi des Milanais, dans une figure appartenant à un morceau de sculpture qui se trouvait entre les deux arcs de la Porte Romaine de cette ville. Son habillement, dit Giulini, est parfaitement semblable à celui des Empereurs d'Allemagne, dont les portraits nous ont été conservés dans les plus importans de leurs diplômes; et Giovio, à l'endroit où il parle de ce Prince, désigne bien ce portrait pour être le sien, en ajoutant en avoir vu deux autres semblables, l'un sur une bulle d'or attachée à un parchemin que l'on conserve dans l'archive de Pise, et l'autre sur le Pont de Volturro, que Frédéric II, neveu de cet Empereur, a voulu décorer de cette image et de celles de divers autres personnages de sa famille. Ce marbre, d'après la description qu'en a faite Giulini, représente un homme ayant la tête découverte, avec beaucoup de cheveux qui tombent en boucles de chaque côté; il a une barbe épaisse et courte, qui s'étend autour de son manteau et de ses joues. De ses épaules pend

*De Frédéric  
Barberousse.*

(1) Histoire de l'Art etc. Peinture. Pl. 47. N.<sup>o</sup> 3.

(2) *Memorie della città e campagna di Milano* etc. VI.<sup>e</sup> partie pag. 407 etc.

(3) *Elogi degli uomini illustri in guerra.*

*Europe. Vol. III.*



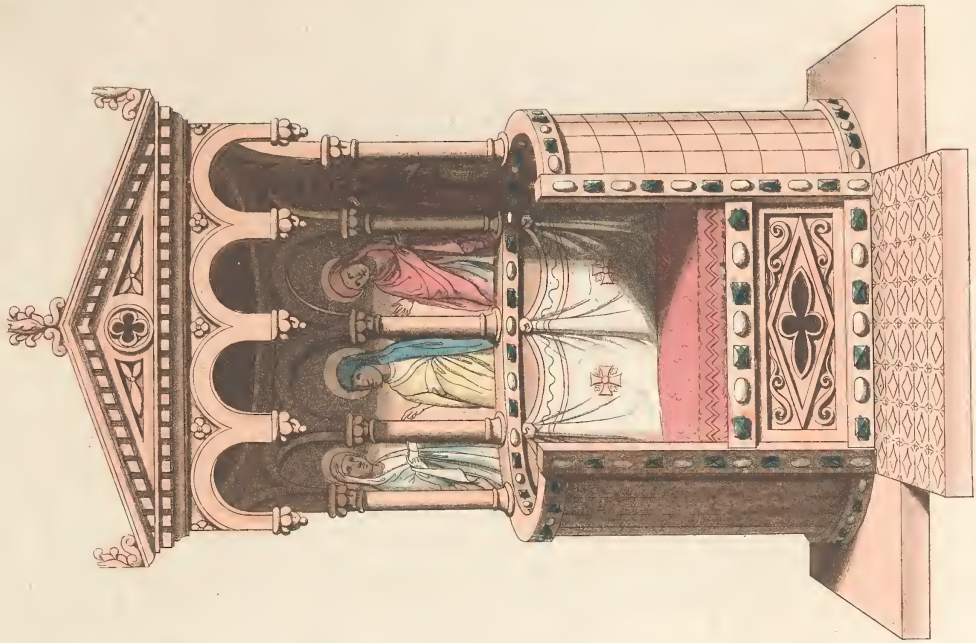
un petit manteau, qui lui tombe par devant sans faire aucun pli : seulement il paraît retourné en dehors dans un endroit, et laisse voir la doublure, qui est de petits morceaux de forme triangulaire, et semble une fourrure. Sous ce manteau on aperçoit un vêtement plissé avec des manches étroites, et qui ne cache pas les cuisses : le reste de l'habillement se trouve entièrement couvert sous de longs et étroits caleçons. Le personnage est assis ; il tient de la main droite un sceptre brisé, dont il ne lui reste qu'un morceau, et a l'autre posée sur la cuisse droite, qui est croisée sur la gauche. Dans cette position les jambes sont séparées l'une de l'autre, et l'on aperçoit au milieu un monstre horrible, qui est l'emblème du mauvais caractère de ce Prince.

Frédéric I.<sup>er</sup> est représenté avec encore bien plus de ressemblance et de précision, en sa qualité d'Empereur, sur le cachet d'un diplôme délivré par lui en 1158, lequel se trouvait dans l'archive de l'Abbaye de S.<sup>t</sup> Denis, et a été rapporté par les Moines de Cîteaux dans leur ouvrage critico-diplomatique intitulé : *Le vicende di Milano durante la guerra con Federico I. Imperatore* etc. On voit sur ce cachet, n.<sup>o</sup> 1 de la planche 10, Frédéric assis sur le trône, la couronne en tête, tenant de la main droite le sceptre, et le globe dans la gauche. Un autre portrait de ce Prince, semblable aux sceaux apposés sur ses diplômes, sert comme de frontispice au poème informé d'Orfino en vers léonins et manuscrit : le chanoine Frisi nous a donné la description de ce portrait (1). C'est un buste placé au milieu d'un cercle, ayant sur sa tête une couronne composée de tours en forme de couronne murale, et accueillant dans son sein une vaste tour avec des bastions sur les côtés et une porte au milieu. La légende : + *Laudensem rupem statuit Fredericus in Urbem*, qui règne autour de cette figure, ne permet pas de douter que le poète n'ait voulu faire allusion à la reconstruction de Lodi, qui était probablement sa patrie, et dont ce Prince ordonna et traça lui-même le plan, avec la pique d'un étendard.

Quiconque voudrait connaître des vêtements royaux, des trônes, des sceptres etc, d'une autre forme, pourra consulter l'*Histoire*

(1) Il en a donné une copie exacte dans ses *Memorie storiche di Monza* etc. Il faut voir en outre l'ouvrage cité ci-dessus des *Vicende di Milano* etc. pag. 114.





V. J. J. J. J.





de l'Art de d'Agincourt (1), où se trouvent les miniatures du manuscrit du poème composé par Donizone de Canossa en l'honneur de la Comtesse Matilde l'an 1115. Ces miniatures nous offrent le portrait de cette Comtesse assise sur un trône, ainsi que ceux de l'Empereur Henri IV Roi d'Italie, d'Hugues Abbé de Cluny, et plusieurs autres figures, qui peuvent jeter un grand jour sur l'histoire du costume de cette époque.

Le palais qu'habitait ordinairement Théodoric Roi des Goths, était peut-être le même que celui qu'on dit qu'il fit bâtir, et où il résidait à Ravenne. Nous en avons fait dessiner la façade sous le n.º 3 de la planche 9 d'après un morceau de mosaïque de l'an 570, appartenant à l'église de S.<sup>t</sup> Apollinaire dit *Nuovo* de la même ville. Ciampini, dans son ouvrage des *Antichi Monumenti* (2), doute de ce fait; mais Zirardini, qui rapporte cette façade avec plus d'exactitude encore dans son traité des *antichi edifizj profani di Ravenna*, en paraît persuadé.

Palais royaux.

Il est naturel de croire qu'ayant choisi cette ville pour être le siège de son empire, et avec le goût qu'il avait pour les édifices magnifiques, Théodoric y aura fait bâtir un palais digne de lui. Fabri dans ses *Memorie sagre di Ravenna antica*, I.<sup>bre</sup> P. assure que l'Archevêque Agnello, par qui cette église fut consacrée au culte Catholique, y fit exécuter en mosaïque la façade de ce palais. Il rapporte même une inscription qui se trouvait au dessus du maître-autel, de laquelle il constait que c'était ce grand Roi des Goths qui avait fait bâtir cette église sous l'invocation de S.<sup>t</sup> Martin, et qu'elle était consacrée au culte arien qu'il professait.

Les rideaux suspendus et repliés vers les colonnes du palais représenté dans cette mosaïque, nous donnent l'explication de ceux dont il est fait mention dans la description des anciens palais, et surtout des églises des premiers siècles du Christianisme: *Vela pendentia inter columnas -- Venire ad primum et secundum velum -- Cortinae, albae, holosericae, rosatae etc.*

Anastase le Bibliothécaire cite ces rideaux en cent endroits dans le nombre des présens que les souverains et les Papes faisaient

(1) *Peinture*, pl. 66.

(2) *Vetera Monumenta*, Tom. II. pag. 92. pl. 26. *A Mora*, il dit, *quam in eodem iste Rex fecit, non autem a constructione denominationem Palatii Theodorici sumpsisse, arbitror.*



aux églises. Ils étaient en soie, couleur de pourpre, chargés de broderies en or et en argent, et souvent même de figures et de dessins dont les sujets étaient pris de l'histoire sacrée. Ces rideaux pouvaient se comparer aux nôtres, et surtout à ceux qu'on met devant les portes, pour empêcher que l'air ne pénètre ou qu'on ne voie dans l'intérieur des temples, et qui, lorsqu'ils sont relevés avec grâce, y forment un genre de décoration élégant et riche.

Le palais qu'habitaient les Rois Lombards à Pavie avait été bâti aussi par Théodoric, et en a porté le nom jusqu'en 924 où il fut incendié et détruit par les Hongrois (1). Ces Rois avaient hors de Pavie sur les bords de l'Olone, petite rivière, une maison de plaisance appelée *Corte di Olona*, et à présent *Cortelona*. A ces habitations royales on peut ajouter encore le palais de la Reine Théodolinde à Monza, et celui que Théodoric avait fait aussi construire dans cette ville pour y passer les chaleurs de l'été (2).

Cour du Roi ;  
officiers  
et emplois.

Quant au service du palais des Rois Lombards, nous ne connaissons qu'un petit nombre des emplois qui y étaient affectés ; peut-être qu'en effet ce nombre était peu considérable ; et que les avantages et les honneurs attachés à ces emplois ne l'étaient pas plus ; du moins c'est ce qu'il est permis de présumer du genre de vie simple et austère qui était naturel à ces souverains, et qu'ils conservèrent en grande partie en Italie. On désignait sous le nom de *Casindes* toutes les personnes qui étaient attachées au service de la cour et de la famille royale, quelque fût leur emploi. On appelait ainsi, selon Muratori (3), les *Courtisans*, ou ceux qui composaient la maison du Roi, des Ducs, des Comtes et autres grands personnages des tems du moyen âge. Hugues Grotius et Eccard observent, dans leurs annotations sur la *Loi Salique*, que telle était en effet la signification de ce mot ; et celui de *Casinde*, usité encore aujourd'hui en Allemagne, est pris dans le même sens. Ces employés, sans en excepter ceux de la dernière classe, étaient tous de condition libre. Il est fait encore mention des *Casindes* sous les Empereurs et les Rois d'Italie. La principale charge à la cour Lombarde devait être celle de *majordome*. Après cette charge sera venue celle

Casindes  
et courtisans.

Majordome.

(1) Le Docteur Pierre Péssani en parle longuement et avec érudition dans sa Dissert. *De palazzi reali di Pavia*.

(2) *Paul. Diac.* liv. IV. chap. 22.

(3) Muratori, *Antich. Ital.* Dissert. IV.

du *Strator*, ou de celui qui donnait la main au Roi lorsqu'il montait à cheval : emploi qui répondait à celui de Grand Écuyer. Gisulphe l'occupait à la cour du Roi Albion son oncle, avant d'avoir été fait Duc du Frioul (1). Le *Strator* s'appelait en langue Lombarde *Marpahis* ou *Marhais*. Un autre emploi de la cour était celui d'écuyer qui, en Lombard se nommait *Schilpor* : Emilchis qui tua Albion, et les deux autres Lombards qui formèrent le projet de massacrer Lintprand étaient écuyers. Il est parlé dans une loi de Rachis des *Deliziosi* et des *Ostiarrii* comme de gens tenant au palais, par le moyen desquels la malveillance cherchait à pénétrer les secrets du Prince, et contre qui, en cas de connivence, fut décrétée la peine de mort avec confiscation de biens. Les individus désignés sous le premier nom, étaient des confidens du Souverain, comme on sait qu'en eurent aussi les Papes. Les seconds devaient avoir la garde des portes, non au dehors mais dans l'intérieur du palais, où seulement ils pouvaient être à portée d'entendre quelque chose des secrets du Roi. Paul Diacre (2) fait mention du *Pincerna* ou échanson du Prince. Ces Rois devaient aussi avoir à leur service des *Pages* ; et de ce nombre devait être le jeune homme, qui rapporta à son père un mot qu'il avait entendu de la bouche même d'Alachi. Il y avait également plusieurs gardiens des hardes du Prince et des meubles du palais, employés que le même Paul Diacre désigne sous le nom de *Vestiarrii*. Les derniers emplois du palais étaient remplis par des domestiques ou des esclaves. Il y avait aussi un *Ginecée* où les femmes de cette dernière condition s'occupaient des ouvrages de leur sexe. Il n'est pas douteux qu'il y aura eu encore d'autres personnes attachées au service du palais, mais les anciennes chroniques n'en font nullement mention. De ce nombre est le *Chancelier*, dont le ministère était d'une nécessité indispensable. Cet emploi était exercé par un notaire, qui est toujours nommé dans les diplômes. Celui de *Secrétaire* l'était par d'autres notaires. Paul Diacre était employé en cette qualité, comme on le voit par un diplôme délivré en 765. Il y avait en outre des notaires d'un ordre inférieur, qu'on appelait *Scribes*, et qui étaient chargés de la rédaction de tous les actes civils.

Si nous ne trouvons qu'un petit nombre de gens employés au service immédiat des Rois Lombards, il paraît que celui de leurs agens dans les provinces était également peu considérable, et que ce

Strator.

Ecuyer.

Deliziosi.  
Ostiarrii.

Pincerna.

Pages.

Vestiarrii.

Chanceliers

Secrétaire.

Agens du  
gouvernement.(1) *Paul. Diac.* liv. II. chap. 9.(2) *Liv.* V. chap. 2.

Ducs.

nombre se réduisait aux *Ducs*, aux *Comtes*, aux *Castaldes*, aux *Sculdaches*, aux *Centeniers*, aux *Décans* et aux *Saltaires*. Quoique toutes ces dignités ou charges fussent à la nomination du Roi, son autorité à cet égard ne laissait pas d'être subordonnée à l'influence qu'avaient dans les affaires du gouvernement les principaux personnages de la nation qui, lorsqu'ils étaient assemblés en diète, avaient non seulement le droit d'élire ou de confirmer le nouveau Roi, mais encore de concourir avec lui à la création et à la promulgation des lois, comme nous le verrons dans la suite. Les principaux de ces dignitaires étaient les *Ducs*, qui prenaient leur titre distinctif du lieu de leur commandement. Ces *Ducs* composaient deux classes; l'une des *supérieurs*, dont la juridiction s'étendait sur une province entière et sur toutes les villes qu'elle renfermait; et l'autre des *inférieurs*, qui n'avaient sous leur autorité qu'une seule ville avec son district. Le nombre des premiers se réduisait à trois, qui étaient; les *Ducs* du Frioul, les *Ducs* de Spolète, et les *Ducs* de Béaevent (1). Ces derniers, avec le tems, s'élevèrent presque au rang de souverains, dont ils affectèrent quelquefois le titre, l'autorité et l'indépendance, et publièrent même des lois sans avoir peut-être adopté eux-mêmes celles des Souverains de toute la nation. Quant aux *Ducs* inférieurs, il y en avait autant que de villes soumises à la domination des Rois Lombards. On trouve aussi cependant des *Ducs*, dont la juridiction n'embrassait que quelques châteaux ou quelque portion de pays un peu plus considérable; mais qu'il y ait toujours eu un *Duc* de délégué à ces petits gouvernemens, ou qu'il n'y en ait eu que quelquefois, et dans des cas extraordinaires, c'est ce que nous ne savons pas. Les *Ducs* avaient usurpé une partie de leur autorité, et les souverains avaient été contraints de se taire sur ces usurpations. Les dix années d'anarchie qui eurent lieu après la mort de Cléphe, comme nous l'avons observé plus haut, furent l'époque durant laquelle ces *Ducs* accrurent leur autorité et se créèrent de nouveaux droits. Ceux qui désireraient connaître plus particulièrement en quoi consistait réellement la dépendance des *Ducs* du Souverain, et qu'elle était la nature et l'étendue de

(1) Quant aux *Ducs* ou *Doges* de Venise, leur condition était bien différente, car ils exerçaient leur autorité, non par concession d'un Souverain quelconque, mais par la volonté de la nation et par la grâce de Dieu, comme tous les autres Souverains, et étaient les chefs de cette même nation.



leur autorité, pourrout consulter la première Dissertation *Delle Antichità Longobardico-Milanesi*.

Muratori croit que le titre de *Marquis* est aussi ancien que celui de *Marcha* ou *Marchie*, qui signifiait les confins d'un état, et qui a été apporté en Italie par les Allemands dans le VIII.<sup>e</sup> siècle. Il existe un capitulaire de Charlemagne, de l'an 779, dans lequel on lit ces mots : *Foris Marcham nemo mancipia vendat*. Cet écrivain ajoute néanmoins, que ces Ducs ou Comtes, auxquels était confiée la défense des confins du royaume sous les Empereurs Francs et Allemands, commencèrent alors à s'appeler *Marchiones*, *Marchenses*, *Marchisi* (1). Mais c'est un erreur, selon le Chevalier Bossi (2), que de faire remonter l'origine du titre de *Marquis* à celle du nom de *Marche*. Ce titre ne fut que rarement usité en Italie ; et dans le nombre des personnages appelés Comtes par les Francs, parce qu'ils étaient chargés de veiller aux confins de quelques provinces, il n'y en eut que quelques-uns qui prirent le titre de *Marquis*. Ce n'est pas assez d'un diplôme de l'an 1184, où il est parlé de la *Marche* de Gênes et de la *Marche* de Milan, pour avoir une pleine certitude à cet égard. En 1165 la *Marche* de Véronne s'appelait encore comtat Véronnais. Si le Montferrat porta le nom de *Marche*, on appela Comtes ceux qui furent investis de ce titre vers la fin du X.<sup>e</sup> siècle. L'existence supposée de la *Marche* de Savonne est très-douteuse, et Fiamma est le seul qui parle d'un *Marquisat* de la Martesanne. Dans les siècles postérieures on rencontre souvent des *Marquis*, sans qu'il soit fait mention de leurs *Marches*, et ce titre ne fut jamais en usage dans la partie de l'Italie qui forme aujourd'hui le royaume de Naples.

La dignité de *Comtes* du palais, qu'on appelait *Palatins*, était encore plus relevée. Cette dignité, dit Muratori (3), semble tirer son origine de la cour des Rois Francs, où elle existait dès le VI.<sup>e</sup> siècle, et avoir été transportée en Italie à l'époque où Charlemagne s'empara de ce royaume. Ces Comtes jouissaient d'une grande autorité : car ils connaissaient non seulement de toutes les causes du royaume qui étaient portées en appel au tribunal du Roi, mais encore de toutes celles qui concernaient les droits du souverain et la tranquillité du royaume ; et il ne parvenait rien au Roi qui n'eût déjà

*Marquis.*

Comtes  
et Vicomtes.

(1) *Antich. Ital.* Dissert. VI.

(2) *Storia d'Italia*, Tom. XIV. liv. IV. chap. 29.

(3) *Antich. Ital.* Dissert. VII.

passé par leurs mains. Une autre dignité des plus distinguées encore était celle d'*Archichaplain* de cour, lequel avait le pas sur les Evêques et les Archevêques, et référéait directement au Roi tout ce qui concernait les ecclésiastiques. Le Comte du palais intervenait dans presque tous les *placita*, décrets, ainsi que dans les actes des Empereurs et des Rois; et cette dignité ne commença à perdre de son autorité, qu'après que les villes d'Italie eurent commencé à proclamer leur liberté. Outre le gouvernement des villes, ils avaient encore le commandement de la milice en tems de paix et en tems de guerre. Leur charge, quoiqu'à la nomination du Prince, leur fut souvent accordée à perpétuité, ou fut transmise à leurs héritiers: ce qui ne contribua pas peu à en accroître la dignité, et à amener l'établissement du système féodal. Les Comtes, comme l'observe fort-bien Muratori, perdirent ensuite une grande partie de leurs droits, par l'effet des fréquentes contestations qu'ils eurent avec les Evêques. Au X.<sup>e</sup> siècle on leur attribuait la faculté de châtier, *districcionem*, dans un certain espace, d'où est venu le mot Italien de *distretto*, district. L'augmentation de leur nombre, surtout de celui des *Comtes ruraux*, fut l'origine d'une grande partie des surnoms qu'ils prirent des lieux-mêmes où ils exerçaient leur autorité. Les *Vicomtes*, selon Baluzio, étaient élus par les *Comtes*, en l'absence desquels ils jugeaient les procès. Dans les premiers tems du recouvrement de leur liberté, plusieurs villes d'Italie cessèrent d'avoir des *Comtes* pour gouverneurs; mais on n'en continua pas moins à avoir des *Vicomtes* tant en Italie qu'en France; et en l'an 1006 il s'en trouvait un en Valteline. Cette dignité cessa dans le suite d'indiquer un office; et devenue héréditaire ainsi que celle de Comte, elle passa en nom de famille, surtout à Milan où les *Visconti* étaient peut-être anciennement les vicaires ou lieutenans du gouverneur.

Envoyés  
Royaux.

Non contents d'avoir pourvu à l'administration de la justice dans leurs états, en chargeant de ce soin les Comtes du palais, les Ducs, les Marquis et les Comtes, ces Souverains voulurent encore en assurer les effets, en envoyant par tout le royaume des juges extraordinaires pris dans la cour même ou dans les provinces, pour voir si la justice était rendue exactement, et avec la faculté de remédier aux abus, et de réprimer tout acte arbitraire de la part des Comtes même, ou de tout autre agent du pouvoir judiciaire. On appelait ces juges extraordinaires *Missi Regii*, *Missi decurrentes*, *Missi Dominici*, *Regii legati* etc. Leur institution paraît devoir être attri-

buée à Charlemagne tant en Italie qu'en France. On nommait à cette importante fonction des personnes qui, par leur fortune et leur rang étaient à l'abri de tout soupçon de prévarication, tels que des Comtes, des Evêques et des Abbés; et les provinces étaient tenues de leur fournir des montures pour le voyage, et de pourvoir à leur nourriture d'après un tarif établi à cet effet. Ces *Missi* étaient chargés de scruter, non seulement la conduite des autorités séculières, mais même celle des ecclésiastiques. Muratori observe que, dans le XI.<sup>e</sup> siècle, on en vit rarement qui fussent délégués à l'inspection de provinces entières, et qu'il n'y en avait plus de nommés que pour des cas particuliers. On trouve encore de ces derniers au commencement du XII.<sup>e</sup> siècle; mais en devenant toujours plus rares ils disparurent enfin du tems de Frédéric I.<sup>er</sup>, par suite des guerres qui eurent lieu entre lui et les peuples de la Lombardie.

Il existait aussi, dans le période de tems dont nous parlons, des officiers de justice inférieurs, tels que les *Juges*, qui assistaient les Comtes ou Envoyés royaux dans l'administration de la justice, et donnaient leur avis; les *Scabins*, autres juges, qu'on trouve nommés pour la première fois sous Charlemagne, qui avaient le droit de prononcer même des arrêts de mort, et qui peut-être étaient élus par le peuple, tandis que les *Juges* l'étaient par le Roi; des *Sculdaches*; qui exerçaient les mêmes fonctions dans les seigneuries de chaque comté; les *Decans*, et les *Saltaires*, qui étaient subordonnés aux *Sculdaches*, les seconds n'étaient peut-être que des gardes des forêts, *Custodes saltuum*, qu'on appelait aussi quelquefois *Sylvains*; et enfin les *Gastaldes*, qui étaient les agens, les administrateurs et les économes des biens et des palais de la couronne. On a disputé si la justice était aussi administrée par les *Vasses* ou vassaux; mais la loi qu'on cite pour preuve de l'affirmative ne signifie autre chose, sinon qu'ils devaient agir en tout selon les règles de la justice, mais non l'administrer. On trouve encore nommés les conservateurs des lieux, *loci servatores*, qui, dans la supposition qu'ils exerçassent quelque autorité, pourraient être raisonnablement regardés comme des *Vicomtes* ou des lieutenans des *Comtes*, attendu qu'on les trouve aussi nommés avec les premiers. Il existait dès lors des biens patrimoniaux, fiscaux, allodiaux, de vasselage, des bénéfices, des fiefs, des chatellenies etc.; et ces diverses formes sous lesquelles étaient divisées les propriétés exigeaient un ordre judiciaire fort étendu. Nous remarquerons seulement que

*Officiers  
inférieurs  
de justice.*

*Scabins.*

*Sculdaches.*

*Vasses  
ou Vassaux.*



la propriété des biens allodiaux était absolue, et susceptible d'être transmise par succession ou par voie d'aliénation, tandis que celle des bénéfices, par une espèce d'analogie à la nature des fiefs, ne s'étendait pas au delà de la vie de celui qui avait obtenu ces bénéfices. Le mot *fief* n'a point été en usage avant l'an 1000, et peut-être ne fut-il adopté en Italie que vers la fin du XI.<sup>e</sup> siècle (1). On accorda aux feudataires des hommes, des soldats et des vassaux, qui tous signifiaient une même chose. *Vassus*, dans la langue des Cimbres, équivalait à *Famulus* et à *Minister*. On devenait *Vassal*, en se mettant, comme nous le disons aujourd'hui, au service du Roi ou de quelque grand seigneur, ce qui s'appelait *Commendare se in vassaticum*, mais sans que cela donnât droit à un avantage quelconque. Ainsi la condition de vassal différait alors de ce qu'elle a été dans les siècles postérieurs. A cette dernière époque, il fallait posséder ou avoir obtenu quelque fief pour s'honorer du titre de vassal; mais à l'époque dont nous parlons il suffisait d'être entré au service du Roi, ou d'un Duc, d'un Comte etc. Le vassal, après avoir prêté serment de fidélité à son seigneur, ne pouvait plus passer au service d'un autre sans sa permission. Il était obligé, non seulement de le servir à la guerre, mais encore de l'assister en certains tems, ou, comme nous le disons aujourd'hui, de lui faire la cour. Les anciens Marquis d'Este avaient un grand nombre de vassaux; et l'on voit qu'ils tenaient quelquefois *Curiam Vassalorum*, ou leur cour, où se rassemblaient ces vassaux pour leur faire hommage de leurs fiefs, ou leur jurer fidélité. L'investiture d'un fief se donnait en remettant au nouveau vassal un bâton, une coupe d'or, une branche d'arbre ou autre chose semblable. Certains vassaux de Rois, de Ducs, de Marquis, d'Evêques, de Comtes etc. avaient aussi les leurs, qui s'appelaient *Valvassores*. Les vassaux des Rois et des Empereurs, ainsi que leurs fiefs ne relevaient que de l'autorité immédiate du Prince, et ne dépendaient nullement de la juridiction de la ville ou de son Gouverneur. Ceux qui n'avaient point le titre de Duc, de Marquis ou de Comte, portaient pour la plupart celui de *Capitanei*, d'où l'on a fait ensuite

(1) On a beaucoup disputé sur l'origine de ce mot, et enfin on est convenu que le fief est « un droit par lequel on a l'usufruit d'une propriété cédée sous cette condition, que celui qui la reçoit est obligé à la milice pour son Souverain, ou à lui rendre quelqu'autre service avec bonne foi ».

*Captaneo*, puis *Cattaneo*. On leur donna aussi le nom de châtelains, parce qu'ils avaient la seigneurie de quelque château.

Le mot de *Notarius*, *notaire*, a pris son origine de certains chiffres ou caractères, dont les Romains faisaient usage pour recueillir en abrégé les discours d'autrui. Mais l'office du *notarius*, qui se bornait d'abord à prendre note de tout ce qui se disait dans le sénat et autres assemblées publiques, et quelquefois à constater les dernières volontés, cet office étendit ses attributions à la formation de tous les actes qui intéressaient la foi publique, ce qui en rendit la dénomination familière parmi nous dans la suite des tems. Cependant, celui de *Scribe* avait aussi cette signification sous les Rois Lombards, et les emplois de *Cancellarius* et de *Notarius* sont cités ensemble sous les Empereurs Francs. Les Evêques, les Abbés, les Comtes avaient chacun leur notaire, et l'on appelait aussi de ce nom les juges du palais. Les clercs étaient également admis à cet emploi, et se désignaient à Rome seulement sous le nom de *Scriniarii*, parce qu'ils réunissaient à ces fonctions celles de notaire.

Ce qui distingue particulièrement notre siècle de ces tems barbares, c'est l'état libre dont jouissent aujourd'hui tous les peuples d'Italie, qui alors se divisaient en deux classes, savoir; en hommes libres, et en esclaves. On appelait libres ceux qui ne dépendaient que du Roi, de l'Empereur ou de la république, et alors la liberté se confondait souvent avec la noblesse. On trouve quelquefois cités en opposition cette classe d'hommes les *Arimans* ou *Erimans*, que Bignon, dans ses notes sur Marcolf, liv. II. chap. 8, regarde comme des esclaves ou des colons, et que Muratori soutient au contraire avoir été des hommes libres, qui en France portaient même le nom de *Francs*. Ils jouissaient bien sûrement de quelque prérogative de noblesse, étaient inscrits sur les rôles de la milice, et quelquefois même vassaux du Roi. Dans le X.<sup>e</sup> siècle quelques habitans de Vico Rainerio soutinrent à Milan qu'ils étaient *Arimans*, et non *Aldii* ou *Aldioni*, espèce d'affranchis ou d'hommes, qui tenaient le milieu entre les affranchis et les esclaves. Ce n'étaient pas des esclaves, dit Muratori, parce qu'ils étaient *manumessi*, ni de vrais affranchis parce qu'ils étaient encore obligés de servir le maître et ses héritiers. Les esclaves alors, sur la condition desquels il ne faut pas faire de recherches, comme l'a fait Muratori dans son livre du *Pignoria*, les esclaves se vendaient et se troquaient encore comme

*Notaires.*

*Hommes libres,*  
*esclaves,*  
*Arimans.*

*Aldii,*  
*ou Aldionii.*

des animaux, et s'affranchissaient comme chez les Romains; mais on ne les employait pas à autant d'objets de service que sous ces derniers, et ils travaillaient pour la plupart à la culture des terres. On ne leur donnait que la nourriture et le vêtement, avec un modique salaire dont ils ne pouvaient pas disposer. Les esclaves dits de *Masnada*, et qu'on nommait le plus souvent hommes de *masnada*, de *mazinata* ou de *maxinata*, étaient comptés dans le nombre des vassaux; ils possédaient des fiefs, prêtaient serment, et avaient la faculté et même l'obligation de servir militairement. Le mot de *Masnada*, sur lequel Fontanini, Ducange, Muratori et Carli ont tant disputé, ne signifiait peut-être autre chose qu'une réunion d'hommes ou de colons attachés à un maître ou à une commune.

Compagnies  
de prêteurs  
à usure,  
de soldats,  
de *masnadiari*.

Muratori, dans sa XVI.<sup>e</sup> Dissertation sur les *Antichità Italiana*, parle fort au long des prêteurs à usure, des compagnies de soldats, de *masnadiari*, de lépreux etc. de cette époque: tandis que le Chevalier Bossi n'en fait qu'une mention succincte dans son histoire d'Italie (1). Les gens appelés alors, dit-il, *campsores* étaient des espèces de banquiers, qui prêtaient à usure, et dont le nombre s'accrut particulièrement dans les XII.<sup>e</sup> et XIII.<sup>e</sup> siècles. Ils s'éri-geaient en compagnies, et l'on trouve diverses lois relatives à l'exercice de leur profession. Si l'on en croit Benvenuto d'Imola dans son commentaire sur le Dante, les artisans formaient la classe la plus riche des habitans de la Lombardie: ce n'est pas à dire pour cela cependant qu'on doive comprendre les usuriers sous cette dénomination. Les prêts se faisaient ordinairement pour six mois, et l'usurier, outre l'intérêt qu'il prélevait d'abord sur la somme prêtée, se faisait donner un cadeau. Du tems de Grégoire VII, il y avait un grand nombre de Juifs qui faisaient ce trafic à Naples, à Terracine et à Luni, lesquels se répandirent ensuite par toute l'Italie. Il se formait alors des compagnies de tout genre, de soldats, de voleurs, de brigands d'assassins et même de lépreux. Les compagnies de voleurs et d'assassins se composaient ordinairement de soldats congédiés du service; elles se montaient quelquefois à plusieurs milliers d'individus qui avaient leurs chefs, mettaient à contribution les provinces et les villes, et enlevaient les femmes, qu'ils ne relâchaient ensuite que moyennant une rançon considérable. Ce n'est

(1) Vol. XIV. Liv. IV. chap. 29.



cependant que dans les XIII.<sup>e</sup> et XIV.<sup>e</sup> siècles que ces bandes de brigands arrivèrent à ce nombre, et se portèrent à de tels excès. La lèpre donna lieu aussi à quelques rassemblemens d'individus, auxquels il était défendu d'entrer dans les villes, pour ne point en infecter la population: ces misérables portaient certaines planchettes de bois attachées à une corde, qu'ils secouaient pour avertir par ce bruit les habitans de leur approche et de leurs besoins. De là à peu de tems ils furent accusés en France avec les Juifs d'avoir empoisonné les puits; mais cette imputation est purement gratuite, car la lèpre fut apportée dans ce royaume par des individus qui revenaient des croisades.

Dans la XIX.<sup>e</sup> Dissertation du même ouvrage, Muratori cherche à connaître quels pouvaient être dans ces tems obscurs les ressources du fisc. Substitué par les Romains au *saccus*, qui était chez eux le trésor du Prince, et différait de l'*ararium* qui était le trésor public, le fisc se maintint en Italie sous les Rois Lombards, Francs et Allemands. Ainsi que ces Monarques, les Evêques, les Abbés, les Ducs et les Comtes du royaume d'Italie avaient une *chambre* et des droits fiscaux, depuis qu'ils s'étaient appropriés une grande partie des régales par des donations ou autrement. On a douté si les villes d'Italie avaient à cette époque une *communauté*, ou un corps de citoyens avec des officiers et des revenus particuliers. Mais ce doute n'en peut être un par rapport à la plupart de ces villes, non seulement à l'époque où elles se déclarèrent libres, mais lors même que soumises encore à la domination des Empereurs, elles commencèrent peu à peu à s'y soustraire et à se gouverner elles-mêmes du consentement ou à l'insu de ces mêmes Empereurs, qui étaient occupés d'autres soins. Le mot de république signifiait au X.<sup>e</sup> siècle, et même auparavant, la principauté, le royaume, l'empire, le fisc, et les droits du monarque. Les officiers de la république n'étaient que ceux du Prince, et les percepteurs des publicains qui étaient chargés de la perception des tributs: de même les *acteurs*, les *agens*, les *actionnaires*, les *procurateurs* de la république l'étaient aussi du fisc. Mais dans la suite le nom de république ne se donna plus qu'à la représentation nationale, à la faculté acquise par les communes de se régir elles-mêmes, ou à la forme de gouvernement qu'elles avaient adoptée.

Il y avait alors des tributs qui se payaient en argent ou en productions du sol. On voit aussi par quelques documens, qu'il y avait

*Des tributs  
des gabelles,  
etc.*

*Fisc.*

*Communautés.*

*République.*

*Tributs.*

en outre des droits sur l'entrée des marchandises, et que les amendes et les peines pécuniaires donnaient des sommes considérables. Les forêts, les salines, les mines, les lacs et la pêche dans les rivières faisaient partie des revenus du trésor royal. Il est incertain si les terres étaient sujettes à quelque impôt sous les Lombards : il est néanmoins parlé de cens et de terres tributaires au X.<sup>e</sup> siècle : on y trouve même des droits établis sous les dénominations de *glandaticum*, *herbaticum*, *escaticum*, pour avoir la faculté de faire paître les cochons dans les forêts. En 998 Othon III accorda pour certaines terres l'exemption du *fodrum*, du *teloneum*, du *ripaticum*, et de l'*alpaticum* (1); et en 1137 il est fait mention des *fidantiæ* (2), des *angariæ*, du *terraticum*, qui étaient autant de droits qu'on payait alors. Sur la fin du même siècle on comptait parmi les revenus que les Papes percevaient à Rieti la moitié des *placiti*, des *bandi*, des *forfature* (3), du *sangue*, de la *piazza*, du *scorto*, du *passaggio* et du *ponte*. Outre les péages on trouve les *pedatica*, les *placiatica*, et les *casatica*. La navigation était soumise aux droits de *ripaticum*, de *palificatura*, de *transitura*, dont on fit ensuite *trastura*, et de *portonaticum* : on payait même pour amarrer les barques. Le *ripaticum* sur le Po n'était pas le même pour les Français, les Allemands, les Génois, les Pisans, les Plaisantins, les Milanais etc. Ce n'est que sous les Goths et les Lombards qu'il est parlé du *siliquaticum*. On trouve encore sous ces derniers les *cuffie* pu-

(1) Le *Fodrum* ou *Foderum* était un droit qui obligeait les habitans à fournir les vivres aux gens de guerre et à l'Empereur lui-même lorsqu'ils passaient par leur pays. Ce droit comprenait aussi le fourrage et l'avoine pour les chevaux. L'Empereur Frédéric dit dans le fameux traité de paix de Constance : *Nobis intrantibus in Lombardiam, Fodrum consuetum, et Regale qui solent et debent, praestabunt*. Le mot *Alpaticum* signifiait probablement le droit qui se payait au trésor royal pour faire paître les troupeaux sur les Alpes. Par le mot *Teloneum* on entendait généralement, à ce qu'il paraît, ce que les Latins appelaient *Vectigalia*, et ce que sont aujourd'hui nos *Gabelles* et autres droits semblables etc. Voyez *Muratori*, ouvr. cité. Dissert. XIX.

(2) *Fidantias*, *videlicet denariorum redditus* (qui était peut-être un droit imposé sur l'argent prêté à usure). Le *Terraticum* était aussi une redevance que les cultivateurs de terres à bail payaient en froment, en orge, en millet etc. *Muratori*, op. cit.

(3) On appelait plus communément *Forisfacturae*, la peine pécuniaire qui se payait au fisc pour les délits criminels.

bliques, espèce de tribut dont on ne saurait indiquer positivement la qualité. On croirait pouvoir conjecturer, de certains passages de Du-Cange, que c'était une sorte de service personnel. En 1188 Frédéric I.<sup>er</sup> prétendait des habitans de Crema, à titre de tribut, la moitié de leur vin, le quart des terres des soldats, le tiers de celles des autres, et juridiction entière, c'est-à-dire le *fodrum*, les *bandi*, l'*herbaticum* et l'*escaticum*, les *tense* ou *tanse*, qui étaient peut-être les taxes et particulièrement celles des notaires; les *malghae*, dont Muratori n'a pas su donner l'explication, et qui étaient probablement les lieux où l'on rassemblait les vaches et où l'on faisait le beurre et le fromage, et qu'on appelle encore en plusieurs provinces d'Italie *malgherie*; les *casciæ*, peut-être les carrières à chaux ou le droit de la faire, et les produits de la pêche. En 1140 il est fait mention de la remise du *plobegum*, qui est peut-être le *piovego* actuel des Vénitiens; de la *dacia*, peut-être le *dazio*, et de la *waita* que quelques-uns croient signifier l'obligation de faire sentinelle dans les lieux publics. Après que les villes se furent rendues libres, on exigea la *boazia*, qui était un tribut imposé sur chaque paire de bœufs, et qu'on appelait encore *rugaticum* et *bucadium*, peut-être par analogie aux bœufs et au joug au lieu de *jugaticum*. On voit d'après cela que les peuples étaient alors surchargés d'une quantité de tributs, dont plusieurs nous sont inconnus aujourd'hui, et qu'il y en avait d'établis sur tous les besoins de la vie; et pourtant l'Italie ne laissait pas d'avoir une population nombreuse: l'agriculture y était florissante, et tout y était dans l'état le plus prospère.

L'histoire des siècles pendant lesquels l'Italie fut soumise à la domination des Barbares doit embrasser encore la connaissance des lois usitées alors; c'est pourquoi nous allons en donner aussi quelques notions à nos lecteurs (1). Lorsque les Goths sous le Roi Théodoric, s'emparèrent de l'Italie, ils y trouvèrent établies les *lois Romaines*, et surtout celles qui étaient comprises dans le code de Théodose. Loin de rien changer à ces lois les Goths s'y soumièrent eux-mêmes. Justinien parvint ensuite à reprendre ce pays, et c'est à lui que nous sommes redevables du fameux code qui porte son nom. Mais l'existence de ce code fut de peu de durée: car les Lombards ayant fait peu de tems après une invasion en Italie, soit par un ef-

*Des lois  
de l'Italie  
dans  
le moyen âge.*

(1) Muratori a traité ce sujet au long dans sa *Prefazione alle Leggi Longobardiche*, II.<sup>e</sup> partie du I. Tom. *Rer. Italic.*



fet de l'aversion qu'ils avaient pour les Grecs, soit par attachement aux usages de leur nation, ils substituèrent leurs lois à celles de Justinien, dont cependant ils laissèrent l'observation libre à ceux des habitans du pays qui voulaient encore les suivre. Rotharis fut le premier des Rois de cette nation qui publia un code, auquel il donna le titre d'*Edit*. Ses successeurs l'augmentèrent ensuite de nouvelles lois selon que les circonstances l'exigeaient : cette collection s'accrut encore de celles qui furent publiées sous les Monarques Francs et Allemands ; et de leur réunion se forma le corps complet des lois Lombardes, qui régit pendant plusieurs siècles la plus grande partie de l'Italie. Mais après que Charlemagne eut réuni ce royaume à son vaste empire, qui comprenait alors la France et presque toute l'Allemagne, un grand nombre de familles des autres contrées vint par intérêt ou par besoin se fixer en Italie. Accoutumés à vivre sous les lois de leur pays, ces nouveaux habitans obtinrent la permission de continuer à les suivre au milieu même des peuples de l'Italie. Comme il y avait parmi eux des Saliens, des Ripuaires, des Bavares et des Allemands, et chaque individu de ces différentes nations se conduisant toujours selon ses anciennes lois, il fallut que les juges en acquissent une connaissance parfaite, pour pouvoir juger chacun de ces individus selon leur législation respective (1).

*Formalités  
pour  
la formation  
et la  
promulgation  
des lois.*

La manière d'établir et de publier les lois différait de ce qui se pratique aujourd'hui à cet égard : celles qui concernaient tout le royaume n'exigeaient pas seulement pour leur formation l'autorité du Roi et de son conseil, mais encore l'intervention de tous les ordres et des primats du royaume. C'est pour cela que les Rois d'Italie rassemblaient tous les ans au 1.<sup>er</sup> jour de mars à Pavie une diète générale composée des grands du royaume, des Ducs, des juges que les monarques Francs reconnurent dans la suite sous le titre de *comtes*, et des principaux officiers de l'armée. Sous ces mêmes monarques particulièrement, et successivement sous les Empereurs Allemands, les Evêques y étaient aussi appelés comme Prin-

(1) Quelques-gens de lettres ont publié de belles éditions des diverses lois qui étaient alors en vigueur en Italie. Muratori a cherché à en donner une encore plus exacte et plus complète des *Leggi Longobardiche* dans la II.<sup>e</sup> partie de son ouvrage, au moyen de deux anciens codes manuscrits.

ces qui jouissaient de droits régaliens dans le royaume. Tous les projets de lois étaient discutés dans cette diète et soumis à l'approbation de chacun de ses membres. C'est ce qui se pratiquait sous les Rois Rothaire, Grimoalde, Liutprand, Ratchis et Astolphe (1); et les lois même qui furent publiées par Charlemagne, comme il le déclare lui-même dans sa *Préface*, avaient été faites *congregatis in unum Episcopis, Abbatibus, viris Illustribus*. Son fils Pépin Roi d'Italie en fit autant; et quoiqu'on n'ait plus les *Préfaces* des lois des Empereurs Louis le Pieux, de Lothaire I.<sup>er</sup>, de Louis II. et de Guido, il est à présumer que leur système de législation était le même, d'autant plus qu'il fut suivi depuis par Othon II et Henri II. Lothaire II. et Frédéric I.<sup>er</sup> appelèrent également les grands du royaume aux diètes qu'ils convoquèrent à Roncaglia, pour y concourir à l'établissement de diverses lois.

Sous les Empereurs Francs il y avait en Italie deux sortes de lois, savoir; les lois particulières à chaque nation concernant les successions, les contrats, les délits et autres objets semblables de législation, sur lesquels les législateurs avaient cru le plus à propos de prononcer; et les lois générales, auxquelles étaient soumis indistinctement tous les habitans du royaume. Les capitulaires ajoutés par Charlemagne à son *édit*, c'est-à-dire à la législation Lombarde, étaient obligatoires pour tous les peuples d'Italie; et Pépin, en parlant des lois particulières, dit que les peines pécuniaires pour cause de délits devaient être payées, non selon la taxe portée par la loi que professe le délinquant, mais bien selon celle de l'individu qui a reçu le dommage ou l'offense. Pour éviter toute erreur ou fraude dans les contrats, dans les jugemens, et autres actes publics, en supposant aux parties intéressées une législation autre que la leur véritable, elles étaient tenues de déclarer publiquement dans chacun de ces cas la loi qu'elles suivaient. Muratori n'a pu découvrir, si, du tems des Rois Lombards, chacun professait la loi qui lui était propre: car outre les individus de cette nation, il y avait encore un grand nombre d'autres habitans, qu'on appelait les Romains. Cet historien est néanmoins d'avis, que le même système devait aussi régner à cette époque. Il est pourtant hors de doute, que, sous les Empereurs Francs, non seulement on était dans l'usage, mais c'était même une obligation de déclarer la loi qu'on professait.

*Lois  
particulières  
et générales.*

*Obligation  
générale  
de déclarer  
sa propre loi.*

(1) Voyez Muratori, *Antic. Ital.* Dissert. XXII.

*Europe Vol. III.*



Usages  
particuliers  
aux individus  
de nations  
différentes.

Les individus de nation Salique ou Francque, et d'origine Allemande, se reconnaissaient aux cérémonies qui se pratiquaient parmi eux dans les donations et dans les ventes. Ainsi la translation du domaine ou de la propriété s'effectuait par le donateur ou vendeur en levant de terre *festucum nodatum*, *Wasonem terrae* ou *ramum arboris*, ou *pergamenam*, ou *calamum cum atramentario* ou *cultellum* etc. qu'il remettait au donataire ou à l'acheteur. Il est à remarquer que cette formalité se pratiquait chez les Francs, non seulement dans les contrats, mais même dans les testamens, comme on le voit par un de ces derniers contenant l'expression solennelle des dernières volontés d'un certain Comte Anselme en 910, et par d'autres exemples de ce genre que cite Muratori. C'est même d'après cela que cet historien a pensé, que ces déclarations des individus sur la loi qu'ils professaient, et particulièrement sur la nation à laquelle ils appartenaient, pouvaient quelquefois indiquer l'origine et la descendance des anciennes familles nobles. Il faut observer cependant que la profession de loi n'était pas toujours un indice certain de la nation de celui qui l'avait faite : car les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, de quelle que nation qu'ils fussent, professaient ordinairement la loi Romaine; et l'on trouve, dans plusieurs anciens écrits, des prêtres qui déclarèrent être de nation *Lombarde* ou *Francque*, et font néanmoins profession de vivre *propter honorem Sacerdotii Romana lege*. Il est probable que cette profession de loi était obligatoire pour les ecclésiastiques, et qu'elle ne leur fut accordée qu'à titre de privilège, depuis qu'il y eut des Evêques et des prêtres qui professaient d'autres lois que les Romaines.

Il était permis  
aux  
ecclésiastiques,  
de quelle que  
nation  
qu'ils fussent,  
de professer  
la loi Romaine.

Levi suivie par  
les affranchis  
et par  
les femmes.

Il est encore à observer que les affranchis devaient se conformer à la législation de leurs maîtres d'après la loi 229 du Roi Rothaire; et que par un arrêt de Liutprand, les femmes devaient professer celle de leur mari. Mais la loi 14 de Lothaire I.<sup>er</sup> permettait à ces dernières, en cas de veuvage, de rentrer sous leur loi naturelle. Cependant, soit abus, soit que l'usage dérogeât en certains cas à la législation, on trouve des femmes qui, du vivant de leur mari, ne suivaient point la loi qu'il professait; ce qui nous porte à croire que nous ne connaissons pas tous les usages de l'antiquité.

Quand  
un usage  
communiqué  
à César.

L'usage de déclarer quelle loi on professait, et à quelle nation on appartenait commença à se propager dans le XIII.<sup>e</sup> siècle, par l'effet de la supériorité qu'avaient repris dans le siècle précédent en



Italie les lois Romaines, dont les écoles et le barreau faisaient leur étude et leur règle. Muratori a néanmoins trouvé un exemple de profession de loi Lombarde dans un acte de vente passé en 1212 devant Castello Gualtieri, par *Maladobatus Prandorum et Prandus ejus filius, profitentes se lege Lombarda vivere*, à Obizzo Evêque de Parme. L'étude des lois Romaines faisant chaque jour plus de progrès en Italie, les lois Lombardes tombèrent peu à peu d'elles-mêmes en désuétude. Ce fut à la même époque que commencèrent les statuts ou lois municipales des villes, à l'exemple desquelles les simples bourgeois voulurent aussi avoir les leurs. L'adoption de ces statuts doit, selon nous, avoir eu lieu après la paix de Constance stipulée en 1183, comme nous l'avons déjà dit, entre Frédéric I.<sup>er</sup> et les villes libres de la Lombardie. On ne peut nier qu'il n'y eût encore auparavant des coutumes qui eussent force de loi, même d'après un décret de Charlemagne, comme l'a prouvé Muratori. Toutefois ce ne fut qu'après cette même paix qu'on forma une espèce de code de toutes ces lois particulières, dont la connaissance devenait désormais indispensable, d'après l'exercice que faisaient les villes de leur liberté et de leurs droits.

Les lois ont trop d'influence sur les mœurs des nations, pour que nous voulions nous dispenser d'indiquer les principales de celles qui formaient la législation de cette époque. M.<sup>r</sup> Sartorius, dans son *Essai sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Goths* (1), a traité au long des lois civiles et criminelles, de l'ordre judiciaire et de la procédure qui étaient en vigueur chez ces peuples. Ces lois accordaient aux pères une grande autorité sur leurs enfans, mais pourtant moins absolue qu'ils ne l'avaient chez les Romains. Elles leur interdisaient la faculté de les vendre comme esclaves, et même de les déshériter sans un motif grave et légitime. Le droit d'ainesse et les fidéicommiss étaient inconnus dans le royaume Lombard : l'héritage paternel se partageait par portions égales entre les enfans mâles, et les filles y avaient aussi la leur. Il était néanmoins libre au père d'avantager un de ses enfans sans égard à l'âge, lorsque cette faveur était fondée sur des preuves d'obéissance et des traits de bienveillance particulière de ce dernier envers lui (2). S'il n'y avait que deux frères, le père pouvait donner à l'un d'eux

Quand  
commencèrent  
les lois  
municipales  
dans les villes  
etc.

Indication  
de certaines  
lois.

Puissance des  
pères sur  
leurs enfans.

(1) Cet *Essai* a été traduit du Français en Italien, et imprimé à Milan en 1820.

(2) Liv. VI. Loi 6. Liutpr.

le tiers de ses biens en sus de la portion qui lui en revenait : s'il y en avait trois , cette faveur ne pouvait être que du quart , et ainsi de suite en proportion du nombre des enfans. Ces dispositions ne pouvaient cependant avoir lieu pour les enfans du second lit , du vivant de leur mère. Les filles étaient susceptibles de recevoir de leur père la même récompense. Mais l'usage de ces marques de faveur se perdit avec le tems. Les lois Lombardes fixaient à un terme plus court que les lois Romaines , l'âge auquel *quodcumque fecerit vel judicaverit de rebus suis , stabili ordine debeat permanere* (1). Selon les dernières cet âge était de 25 ans , tandis que sous les premières il était restreint à 19. Les femmes , quel que fût leur âge , leur naissance et leur rang , étaient toujours sujettes au *mundium* , ou à la tutelle d'un individu mâle (2). Les filles ne pouvaient se marier avant douze ans accomplis , et les garçons avant quatorze (3) ; et le mariage était également prohibé entre individus d'âges trop disproportionnés (4). L'époux qui , au bout de deux ans de mariage , n'avait pas encore emmené chez lui l'épouse sans en avoir un motif légitime , était condamné à une amende , et celle-ci était libre de se marier à un autre homme (5). La loi Lombarde ne faisant pas mention du divorce , il est à présumer que cet acte n'était point en usage chez cette nation , ou du moins dans la classe du peuple , et ce n'est qu'à l'égard de quelques Princes qu'on pourrait avoir des doutes du contraire. L'adultère était sévèrement puni ; et le mari qui surprenait sa femme en flagrant délit , pouvait tuer impunément les deux adultères. L'exercice de ce droit était même permis dans la classe des esclaves (6). Les coupables échappés à cet acte de vengeance n'en étaient pas moins condamnés par la loi à la peine de mort , et la femme ne pouvait s'y soustraire même en alléguant pour excuse le consentement ou l'ordre du mari (7).

*A quel âge  
le mariage  
était permis etc.*

*Divorce ,  
adultère.*

(1) Liv. IV. Loi. 1. *Ejusd.*

(2) Voyez le I.<sup>er</sup> Vol. *delle Antichità Longobardico-Milanesi* , VII.°  
Dissertation *Sopra il Mundio e i Mundualdi , ossia sopra la tutela  
e i tutori delle femmine Longobarde* , pag. 259.

(3) Liv. II. Loi 6. et Liv. VI. Loi 59. *Ejusd.*

(4) *Ibid.* Loi 176.

(5) *Rothar.* Loi 178.

(6) *Ejusd.* Loi. 213.

(7) *Liutpr.* Liv. VI. Loi 77.

Et pourtant ces mêmes lois, si sévères à cet égard envers les femmes, portaient des peines bien plus rigoureuses pour les injures faites au sexe, que pour celles faites à un homme. Celui qui *in via se anteposuerit, aut ( et ) aliquam injuriam intulerit* à une fille ou à une femme mariée, de condition libre, était condamné à une amende de 900 sous d'or payables, la moitié au fisc, et l'autre moitié à la femme offensée ou à son *mundualdo* ou tuteur, tandis que cette amende n'était que de 20 sous s'il sagissait d'un homme (1). Cette peine était encore bien plus grave pour le crime qualifié par la loi de *nefandum*, qui était de donner le nom de métricière ou de *masca*, c'est-à-dire sorcière, à une femme libre. Celui qui s'était rendu coupable de ce crime, et qui voulait s'en excuser sur un mouvement d'emportement, devait jurer avec douze témoins que cette expression outrageante lui était échappée dans un moment de colère, et alors la peine se réduisait à vingt sous d'amende (2); autrement il devait soutenir son assertion par la voie du duel (3); et s'il succombait, il était condamné par le juge à une amende. Cette peine était de 80 sous pour quiconque avait pincé une femme, et pour tout autre acte semblable (4). Des peines aussi rigoureuses pour des torts si légers aujourd'hui, sont une preuve que les femmes jouissaient de beaucoup de considération chez les Lombards. Ce sentiment semblerait néanmoins être contredit par la loi, qui infligeait une amende de trois écus d'or à quiconque avait occasionné par un coup l'avortement d'une jument (5) ou d'une esclave : amende qui établissait un parallèle honteux pour l'humanité entre la femme et la bête. Muratori (6) soupçonne qu'il y a eu une erreur dans la transcription

*Comment  
étaient punies  
les injures  
faites  
aux femmes.*

(1) *Rothar.* Loi. 26 et 27.

(2) *Id.* Loi. 179 et 198.

(3) Ceux qui sont au fait des circonstances de cette époque et du caractère des Lombards, n'ignorent point que les législateurs ont souvent été obligés de respecter les préjugés de ce peuple. On en a une preuve dans le duel qui, dans les cas douteux, était permis entre deux adversaires ou entre deux champions délégués par eux à cet effet. Liutprand ( Liv. VI. loi 65 ) avoue lui-même que cette épreuve appelée *jugement de Dieu*, s'est souvent trouvée trompeuse; et pourtant, comme il l'ajoute, *propter consuetudinem gentis nostrae Longobardorum legem impiam* ( ou *ipsam* selon d'autres exemplaires plus corrects ) *vetare non possumus.*

(4) *Id.* Loi. 373.

(5) *Id.* Loi. 338 et 339.

(6) *Not. in hanc Leg.*



de cette loi, et que la peine pour l'avortement d'une jument était une amende de deux sous au lieu de trois, comme on le voit en effet dans un ancien manuscrit Modenais. L'avortement d'une femme quelconque, autre que l'esclave, emportait la peine du *ci-drigit* ou d'une amende que fixait le juge, selon l'état de la personne et autres circonstances.

Causes  
criminelles.

Peines  
des anciens.

Mais puisque nous avons commencé à parler du droit pénal usité à cette époque, nous nous étendrons encore un peu sur cet article. Les affaires criminelles étaient expédiées promptement et avec beaucoup d'ordre. D'abord l'arrestation du coupable se faisait par les *décans* et les *saltaires* ou leurs subalternes, qui le conduisaient au *souldache* lequel le remettait au juge. Ce dernier, accompagné de quelques conseillers, lui faisait subir un interrogatoire; et l'accusé ne pouvant se justifier du délit qu'on lui imputait, était aussitôt condamné à la peine prononcée par la loi. Les lois Lombardes ne permettaient pas de recourir à la torture ni à aucun autre moyen violent pour obliger l'accusé à confesser son crime, ou pour avoir l'explication de ses contradictions. Elles n'admettaient pas non plus, dans l'application de la peine, l'emploi des sévices dont la loi Romaine voulait que le supplice de certains coupables et particulièrement des esclaves fût accompagné. Lorsqu'elles portent la peine de mort, ce qui n'a lieu que pour des cas fort rares (1), il y est simplement dit, que le coupable *occidatur* ou *moriatur*, et le plus souvent *animae suae periculum incurrat*. Seulement, dans les cas où cette peine devait être infligée à un esclave, on s'y sert du mot *suspendatur*. La même modération s'observait dans l'application des autres peines corporelles, qui se réduisaient à la prison, à la discipline, ou au fouet. Il y avait néanmoins des cas où l'on sévissait avec plus de rigueur envers les coupables, savoir; contre l'homme qui *sine jussione Regis aurum figuraverit, aut monetam confixerit, et* contre celui qui *cartam falsam scripserit, aut quodlibet membranum*, auxquels la loi veut que *manus incidatur* (2). La loi était peut-être encore plus rigide pour le vol avec récidive. Pour la première fois le voleur était condamné à deux ou trois ans de détention dans

(1) La conspiration contre le Roi, la provocation à la révolte contre le Général d'armes, l'assassinat du maître par l'esclave ou du mari par l'épouse, la désertion de l'armée, et l'évasion du royaume étaient autant de crimes punis de mort. *Murat. Ant. Ital. Dissert. 23.*

(2) Loi 246 et 247. *Rothar.*

une prison souterraine. S'il n'avait pas de quoi dédommager celui qu'il avait volé, il devait être remis *in manibus illius*, et *ipse de eo faciet, quod voluerit*. Pour la seconde fois la loi veut que le juge *decalvet eum, et caedat per disciplinam, sicut decet furem, et ponat in eo signum in fronte et in facie*; et pour la troisième, *vendat eum foris provinciam, et habeat sibi pretium ipsius* (1). Mais Charlemagne ordonna par la loi Lombarde 44 concernant les voleurs, *ut pro prima culpa non moriantur, sed oculum perdant, de secunda nasus ipsius latronis capelletur, sive abscindatur, de tertia vero, si se non emendaverit moriatur*.

D'après un usage qu'ils avaient apporté de l'Allemagne, les Lombards pouvaient se racheter de la peine corporelle, non seulement pour les petits délits, mais même pour ceux qui emportaient la peine capitale. Le prix auquel on pouvait se soustraire à la peine capitale était ordinairement de 900 sous. Plusieurs personnes ont cru qu'une semblable faculté était moins propre à réprimer les délits qu'à faciliter les moyens, surtout aux puissans et aux riches, d'en commettre. Si cependant elle a continué à être accordée sous les règnes des Rois Lombards, et ensuite sous ceux des Monarques Francs et Allemands, il faut croire que ces souverains n'y ont pas reconnu l'inconvénient, que les modernes lui supposent: autrement ils l'auraient abolie, comme ils ont fait d'autres lois dont le tems avait démontré le vice ou l'inutilité.

Nous avons dit plus haut, que, dans les cas où le juge ne pouvait point parvenir à la connaissance de la vérité, ou lorsque les parties avaient prêté des sermens qui impliquaient contradiction, ou leur proposait de recourir à la voie des armes, appelée *jugement de Dieu* (2), dans la persuasion où l'on était alors, que

*Sort des armes  
dit Jugement  
de Dieu.*

(1) Loi 26. Liv. VI. Liutpr.

(2) On entendait autrefois par ce mot, dit Muratori, diverses épreuves, dont l'institution, fruit de l'ignorance ou de la témérité des premiers Chrétiens, avait pour but d'intéresser la justice divine à faire connaître la culpabilité ou l'innocence de l'accusé dans les cas où son crime était caché, et cela dans la persuasion où l'on était alors que le Dieu vengeur du crime et protecteur de l'innocence, révélerait par quelque prodige la vérité qui se dérobait aux lumières de la prudence humaine. On imagina donc divers moyens pour s'assurer du jugement de celui qui sait tout, dans les cas où le délit était douteux ou contesté. Ces moyens furent appelés *Jugemens de Dieu*, parce qu'on remettait l'objet de la contestation à sa justice, de laquelle on attendait la décision. V. Dissert. XXXVIII. *Dei Giudizj di Dio ec.*



Duel.

Dieu aurait manifesté la vérité par la punition du parjure. Telle devait être aussi l'opinion de tous les Barbares qui envahirent les provinces Romaines : car on voit, qu'à l'exception des Goths, le jugement de Dieu a été en usage chez tous ces peuples, et même prescrit par leurs lois. Tacite nous apprend (1), que même dès les tems où ils occupaient l'Allemagne, le combat était le moyen auquel ils avaient le plus souvent recours pour décider leurs différends. Nous suivrons en partie la savante *Dissertation* de Duclos (2) dans l'exposé que nous allons faire de la manière dont cela se pratiquait. « Lorsque le juge avait décidé qu'il fallait en venir au combat, les deux adversaires étaient regardés comme en état de détention, et même gardés. Celui des deux, qui, durant cet intervalle de tems, aurait voulu se désister de son action, ne pouvait le faire que du consentement du juge, qui ne l'accordait que difficilement, et à des conditions avantageuses pour l'autre. La fuite de l'un d'eux avant le terme fixé pour le combat était réputée criminelle et infâme, et par conséquent suffisante pour le déclarer coupable et déchu de tout droit. C'était encore au juge à déterminer le jour, le lieu, les armes et la durée du combat. Avant d'entrer dans la lice, il faisait dépouiller les deux adversaires, pour s'assurer s'ils n'avaient pas sur eux des moyens d'é luder l'épreuve, ou quelques enchantemens auxquels on prêtait beaucoup de foi dans ces tems d'ignorance. Une loi de Rotharis (3) portait que, dans le cas où l'on aurait trouvé sur un des combattans quelque charme, on devait non seulement le lui enlever, mais encore l'obliger à en donner satisfaction en présence du juge, et à déclarer ensuite de n'avoir plus sur lui ni herbe ni autre chose quelconque qui fût suspecte de maléfice. Après que les armes avaient été bénies par un prêtre, cérémonie dont on trouve encore la formule dans certains rituels, les deux combattans commençaient par s'accuser réciproquement de parjure, puis ils en venaient aux armes, et se battaient jusqu'au terme qui leur était fixé. Pour être déclaré vainqueur dans ces sortes de combats, il n'était pas nécessaires de tuer son adversaire : il suffisait d'avoir eu sur lui l'avantage d'une manière quelconque. A égalité de résultat, l'avantage était pour l'accusé. Ceux qui n'étaient pas en état de combattre eux-mêmes, comme les femmes, les enfans, les vieillards et les ec-

(1) *De mor. Germ.*(2) *Mémoire sur les épreuves etc.* Tom. XXIV. *Mém. de Litter.* in 12.°

(3) Loi 371.



clésiastiques, pouvaient se faire remplacer par un autre, qu'on appelait *camfione*, *campione*, ou champion. Le provocateur qui invoquait le bras d'un autre, était néanmoins obligé de jurer qu'en consentant au combat, il ne le faisait point dans de mauvaises intentions ni pour une cause injuste, mais seulement dans le doute fondé où il était d'avoir reçu une offense ou un tort quelconque de la part de son adversaire. Sans cette déclaration, le juge, d'après une loi du Roi Liutprand, ne devait point permettre le combat (1). On regardait comme vile et infâme la profession de ces braves, qui vendaient leur vie à prix d'argent. Le même Roi les désigne sous le nom de *pravas personas*. On trouve cependant, que des personnages de distinction se sont quelquefois présentés en lice pour prendre la défense de femmes accusées d'adultère ou de quelqu'autre faute semblable. Le champion qui avait été une fois vaincu ne pouvait plus reparaître en lice que pour son propre fait; ensorte que pour continuer à exercer cette profession mercenaire, il fallait y avoir été toujours vainqueur. Ce n'est pas pourtant, comme le prétend Duclos, que l'accusé seul eût la faculté d'invoquer le secours d'un autre, et que l'accusateur fût toujours obligé de combattre en personne, car la loi de Liutprand prouve le contraire. Des lois postérieures de Pépin (2) et de Louis le Pieux (3) ordonnaient, que le champion convaincu d'avoir défendu le parjure eût la main coupée.

Quoiqu'il ne soit prescrit dans le code des Lombards aucune autre épreuve que le duel, épreuve parfaitement analogue au caractère de ce peuple qui faisait consister toute sa gloire dans les armes, il s'en était néanmoins introduit parmi eux quelques autres de celles qui étaient en usage chez les autres nations barbares. L'épreuve de l'eau bouillante devait être de ce nombre: car Liutprand veut (4) qu'un esclave ne puisse point être obligé, sans le consentement de son maître, à mettre la main dans la chaudière; mais il reconnaît la justice de cette épreuve, et déclare l'esclave habile à la soutenir si son maître y consent. Le royaume des Lombards étant tombé au pouvoir des Francs, on y adopta l'usage de diverses autres épreuves de ce genre pour la décision des causes

*Epreuve  
de l'eau  
bouillante.*

(1) Loi 17. Liv. VI.

(2) Loi 45. *Ejusd. int. Lang.*

(3) Loi 3, 18 et 20. *Ejusd. int. Lang.*

(4) Loi 21. Liv. V.

Autres  
épreuves sous  
la domination  
des Francs.

douteuses. Outre le combat *cum fustibus et scutis* ordonné par Charlemagne en certains cas, le même Empereur prescrivit dans quelques autres (1) une nouvelle épreuve, qui consistait à passer nu-pieds sur neuf socs de charrue tirés rouges de la fournaise. Postérieurement l'accusé fut quelquefois appelé à justifier de son innocence au moyen de barres de fer rouge, qu'il était obligé de manier avec les mains sans qu'elles y laissent aucune trace de brûlure. Cet Empereur introduisit aussi l'épreuve de la croix (2), qui décidait en faveur de celle des parties qui pouvait tenir les bras élevés le plus longtemps. On a dû encore mettre en pratique celle de l'eau froide, dont pourtant l'usage n'était pas le même pour tous les cas. Quelquefois l'accusé pour être déclaré coupable devait flotter sur l'eau, et d'autres fois s'y enfoncer : Muratori (3) rapporte plusieurs exemples contraires de cette épreuve. Quelques-uns ont prétendu que son institution est due au Pape Léon III, à Charlemagne et au Bienheureux Eugène ; mais cette opinion est sans fondement, et ses auteurs n'ont eu en cela pour but, que de donner à cette institution une origine respectable. Louis le Pieux, ou, selon d'autres, Lothaire son fils abolit cette épreuve (4) ; mais il paraît que ce fut sans beaucoup de succès, car on la trouve encore usitée peu de tems après ces Empereurs. Deux autres épreuves furent encore mises en pratique pour reconnaître l'innocence de l'accusé (5) ; dans l'une il était obligé d'avalier une certaine quantité de pain et de fromage sans difficulté, et dans l'autre il lui fallait passer à travers les flammes sans en être offensé. Celui à qui l'une ou l'autre de ces épreuves ne réussissait pas était déclaré parjure, et condamné comme tel à une amende plus forte que celle établie pour le délit, dont il avait voulu se justifier. Ayant de mettre à exécution les épreuves du juge-

(1) Capitul. an. 806, chap. 66 et 105 *int. Leg. Langob.*

(2) Chap. 65, *ibid.*

(3) *Ant. Ital. Dissert. XXXVIII.*

(4) Chap. 55, *ibid.*

(5) Après diverses cérémonies ecclésiastiques accompagnées de la messe, de la communion et de prières, on présentait à l'accusé du pain et du fromage béni. S'il pouvait en manger et l'avalier il était reconnu innocent ; dans le cas contraire, on le déclarait coupable. On peut voir dans Ecard les formules de cette épreuve. Dans un vieux rituel de l'église Métropolitaine de Milan, on lit ces mots : *Benedictio Panis et Casei ad inveniendum qui furatus est.* Muratori, *Dissertation XXXVIII.*



ment de Dieu, dont le choix était réservé au juge, qui pouvait par conséquent être favorable ou contraire à l'accusé, outre les précautions qu'on prenait pour en écarter toute espèce de fraude, on avait soin encore de les accompagner d'exorcismes et de bénédictions qui se faisaient sur l'instrument ou l'élément qui devait servir à l'épreuve, ou sur la personne qui devait en faire usage. Marten, Eccard, Pez, Muratori et autres ont rapporté plusieurs formules de ces exorcismes et de ces bénédictions. Il faut que les Princes qui ont prescrit les jugemens de Dieu, les juges qui les ont ordonnés, les évêques et autres ecclésiastiques qui les ont approuvés, et quelquefois même provoqués, n'aient jamais réfléchi qu'en recourant à de pareils moyens c'était tenter Dieu, et par conséquent faire une chose illicite et défendue. Liutprand, un des plus sages souverains des Lombards, reconnut dès lors, comme nous l'avons précédemment observé dans une note, l'incongruité de ces moyens pour arriver à la connaissance de la vérité. Avant lui, Théodoric Roi des Goths avait porté à cet égard un jugement très-sensé dans ce qu'il écrivait à quelques individus Barbares et Romains qui habitaient la Pannonie. *Cur ad monomachiam recurritis*, dit-il, ou plutôt Cassiodore en son nom (1), *qui venalem judicem non habetis? Imitamini Gothos nostros* (les seuls qui n'eussent point adopté le duel) *qui foris praelia, intus norunt exercere modestiam*. Mais le préjugé était trop enraciné à cette époque pour permettre aucune réflexion sur l'absurdité de ces épreuves. Enfin, après avoir été à diverses fois défendu et condamné par les Papes Etienne V, Alexandre II, Célestin III, Innocent III., et Honorius III., cet usage barbare fut supprimé (2).

## MILICE.

EN s'emparant de l'Italie au V.<sup>e</sup> siècle, les Goths y introduisirent leurs usages militaires. Eux seuls avaient le droit d'y porter les armes (3). Un peuple généreux et brave aurait été humilié

*Milice sous le  
gouvernement  
des Goths.*

(1) Liv. III. epist. 24.

(2) Murator. Tom. II. *Antic. Ital.* Dissert. XXXIX.

(3) V. l'Essai que nous avons cité plus haut, sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Goths, par M.<sup>r</sup> Sartorius.



d'une pareille distinction; mais les Romains étaient déjà depuis long-tems accoutumés à voir le soin de leur propre défense confié à des armes étrangères. Fiers de leur ancienne origine, et n'ayant que du mépris pour ces barbares et pour le service auquel on les employait, il les regardaient, pour ainsi dire, comme des gladiateurs, qui, voués par état à la mort, n'étaient propres qu'à se tuer entr'eux pour la tranquillité des nobles descendans des maîtres du monde. Mais la dignité impériale à peine établie, ces mêmes barbares devinrent bientôt de droit ce qu'ils étaient depuis long-tems par le fait avant cet événement, c'est-à-dire les maîtres du pays.

Sous le gouvernement des Goths, une milice composée de propriétaires prit la place des légions, et de cette multitude d'auxiliaires étrangers, qui étaient sans honneur comme sans patrie: ce qui rendit par conséquent l'état militaire moins onéreux pour le trésor public. Quoique tous soldats, les Goths vivaient du produit de leurs terres, au moins pendant le tems qu'ils n'étaient point requis pour un service actif. Ils ne recevaient de vivres et de paye que quand ils étaient en marche, quand ils se rendaient à la cour pour la garde du Roi, ou dans les places des frontières pour en former la garnison, ou enfin quand ils se rassemblaient pour les exercices ou pour entrer en campagne.

Le Roi était le chef suprême de cette milice et de l'armée permanente. Nous avons un décret de Théodoric qui ordonne la levée des Goths en masse. Ceux d'entr'eux qui n'avaient point d'armes en propre en recevaient de l'état. Après la défaite d'Odoacre, Théodoric, dans le petit nombre de guerres qu'il eut à soutenir, ne commanda plus l'armée en personne. Ses successeurs, dans celle qui eut lieu contre Justinien, conduisirent eux-mêmes leurs troupes, non pas tous, il est vrai avec les mêmes talens et les mêmes succès, mais toujours avec le même courage.

Nous ignorons quels étaient les emplois et les grades militaires chez les Goths. Les écrivains Romains qui en parlent, donnent des noms usités parmi eux à des places, qui n'avaient peut-être aucun rapport avec les leurs.

Les armes offensives des Goths étaient la lance, l'épée, le javelot, le poignard et les flèches; mais leur cavalerie n'était que peu ou même point habituée à se servir de cette dernière arme; ce qui leur fut d'un grand désavantage dans la guerre contre Bélisaire. Leurs armes défensives étaient le casque, le bouclier et une ar-

mure complète. Ils connaissaient l'art de fortifier les places, ainsi que les machines propres à les battre, et ils en firent usage dans la guerre contre Justinien (1).

Quant à la marine, Théodoric en créa une qui se composait de mille navires de guerre; il n'en avait pas trouvé un seul lorsqu'il fit la conquête de l'Italie. Cette flotte fut encore augmentée dans la suite; et ce Monarque eut en peu de tems une marine, avec laquelle il se trouva en état de défendre les côtes et de se faire respecter sur mer. Cette flotte, qui n'était composée que de galères et de petits navires construits en partie, à ce qu'il semble, sur les bords des rivières, suffisait néanmoins pour l'objet auquel elle était destinée. Ces galères pouvaient aussi être employées en haute mer; et comme on s'en servait aussi bien pour le transport des grains, que pour la guerre (2), les Goths sentirent le tort qu'ils avaient eu de laisser détruire la flotte. Totila en fit construire une nouvelle, qui lui valut de grands avantages.

Après l'expulsion des Goths sous Justinien, l'ancienne discipline Romaine se rétablit pour quelques années en Italie; mais cette contrée ayant passé ensuite successivement sous la domination des Lombards, des Francs et des Allemands, l'art militaire s'y forma sur celui qui était en usage chez ces différens peuples. Cet art y était déjà bien déchu sous les derniers Empereurs Romains: cependant les barbares trouvèrent encore parmi les Romains et chez les Grecs de l'Exarchat de Ravenne des restes des anciennes ordonnances, qui leur furent d'une grande utilité. Les noms de légions, de *turmæ*, de manipules et de cohortes étaient inconnus dans leurs armées; et pourtant il ne laissait pas que d'y avoir de l'ordre; elles obéissaient à un commandant en chef, qui avait sous lui d'autres officiers de différens grades subordonnés les uns aux autres. Leurs *Centeniers* étaient comme les centurions Romains, et leurs *Millenaires* (3) comme nos colonels. Les Comtes Gouverneurs des villes conduisaient leurs gens

*Marine  
militaire.*

*Ordre  
de la milice  
sous les  
Lombards,  
les Français  
et les  
Allemands.*

(1) Voyez l'Histoire de la guerre des Goths, de Procope.

(2) C'est dans les *Variae V.*, 16 - 20, qu'on trouve les renseignemens les plus instructifs sur la marine créée par Théodoric. La forme des navires y est décrite en ces termes; « *Trireme vehiculum remorum tantum numerum prodens, sed hominum facies diligenter abscondens* ». (v. *Var. V.*, 17)

(3) *Centenarj*, officiers qui avaient le commandement de cent hommes, et *Millenarj* ceux qui l'avaient de mille.



à la guerre, ou bien il chargeaient de ce soin leurs *castaldi*, espèce d'intendants. Il y avait aussi alors dans l'armée des *Vexilliferi* et des *Signiferi*, ou porte-étendards. Agnello rapporte dans les vies des Archevêques de Ravenne que, dans les commencemens du VIII.<sup>e</sup> siècle, Georges, fils de Giovaniccio, fut élu général des habitans dans une sédition contre les Grecs, et qu'il divisa son armée en douze légions ou cohortes appelées *Numeri*. Chaque légion, ainsi que nos régimens dont chacun a son nom particulier, prit la dénomination de *Bando*, de l'étendard qui fut appelé par les Allemands *Fanon*, *Etendard*, *Guatfanon*: d'où l'on a fait en Italien *Confalono*, *Confalone*, *Gonfalone*: comme de l'*Insigne* est venu aussi le mot *Enseigne*. Paul Diacre liv. I.<sup>er</sup> chap. 20 dit: *Tato Rodulfi Vexillum, quod Bandum appellant etc.* Le mot Italien *Bandiera*, *Bannière* dérive de *Bando*, et l'on donnait autrefois le nom de *Bandes* aux troupes. Ainsi une armée était alors partagée en plusieurs sections appelées *Agmina*, *Scaræ* (d'où l'on a fait en Italien *Schiera*), *Cunei*, *Coorti* et autres subdivisions inférieures, dont chacune avait son officier. On donna dans la suite le nom de *Capitanei* aux principaux de ces officiers, comme étant les chefs de l'armée.

Troupes  
soldées.

Population  
appelée  
aux armes.

Les pauvres;  
les esclaves etc.  
excl.  
de la milice.

Les Rois et les Princes avaient anciennement un certain nombre de troupes soldées pour la garde de leur personne, et pour servir de garnison dans les places frontières; mais lorsqu'il s'agissait de faire la guerre, presque toute la population était appelée aux armes. Mais comment imaginer que tant de monde à la fois prit les armes? *La Constitution sur la formation de l'armée* par Louis II. vers l'an 866 pour aller à Bénévent contre les Sarrazins, nous offre la preuve qu'on mettait quelque choix ou au moins de la modération dans sa formation: car on y voit que les pauvres restaient dans leur pays: *Pauperes vero personae ad custodiam maritimam, vel patriae pergant, si plus quam decem solidos habet de mobilibus. Qui non plus quam decem solidos habet de mobilibus, nil ei requiratur.* Ces individus n'étaient pas même obligés de monter la garde. *Si pater unum filium habuerit et ipse filius utilior patre est, instructus a patre pergat. Nam si pater utilior est, ipse pergat. Qui duos filios habuerit, quicumque ex eis utilior fuerit, ipse pergat; alius autem cum patre remaneat etc. etc.* Outre ces différens cas d'exemption de service, l'esclavage en était également un d'exclusion à cause de l'ignominie attachée à cette condition: car l'état militaire était alors honorable, et d'ailleurs le nombre des esclaves était si consi-



dérable, qu'il était à craindre qu'une fois armés ils n'excitassent quelque révolte, ou ne passassent à l'ennemi. Il y eut néanmoins des circonstances où l'on ne put se dispenser d'appeler les esclaves à l'armée, et alors il fallut les affranchir. Les ecclésiastiques étaient également exempts de la milice. Mais de quoi n'est pas capable dans les Princes l'esprit d'ambition et de conquête ? Dans les premiers tems l'abus s'introduisit, et duraît encore sous Charlemagne, d'obliger les *Clercs* et les Evêques mêmes à se présenter en armes en cas de guerre, et cela parce qu'ils jouissaient de *régales*, et qu'ils étaient sujets au même impôt que les vassaux. Cet usage existait encore sous Louis le Pieux et sous Othon II, comme on le voit par un diplôme de cet Empereur délivré en 965 à Annon Evêque de Worms. Une autre preuve de l'obligation où étaient au X.<sup>e</sup> siècle les clercs et les Evêques d'aller à la guerre, c'est l'aveu qu'en fait Raterius lui-même Evêque de Véronne, en condamnant cet usage comme abominable. L'histoire nous en offre encore des exemples fréquens après l'an 1000, comme on le voit par les plaintes que fait à ce sujet Guido Abbé de Chiaravalle dans le II.<sup>e</sup> tom. *Miscell. del Baluzio* (1).

*Les ecclésiastiques obligés à la milice*

L'usage se conserva également dans les siècles barbares d'entourer les villes et les châteaux de murs solides et construits en pierres ou en briques. Ces murs étaient en outre flanqués de tours, d'où l'on pouvait battre de front et sur les côtés l'ennemi qui aurait voulu s'approcher des remparts. Dans les plaines on creusait ordinairement autour des villes un fossé large et profond. Muratori ne sait pas trop si ces fossés étaient ou non remplis d'eau ; mais il y a tout lieu de croire qu'ils l'étaient, d'après quelques anciens documens, au moins par rapport à certaines villes, et spécialement à celle de Milan. On lit dans une description de cette dernière au IX.<sup>e</sup> siècle (2) : *celsas habet, opertasque turres in circuito. Duodecim latitudo (du mur) pedibus est; immensumque deorsum est quadrata rupibus (marbres) perfectaque eriguntur sursum. Erga murum pretiosas novem habet Januas, cinclis ferreis et claves circumspertas naviter, ante quas catharactarum sistunt propugnacula* (3). On a vu plus haut qu'Adel-

*Fortifications.*

(1) V. Muratori, *Antich. Ital.* Dissert. XXVI.

(2) Muratori, *ivi*.

(3) V. la XI.<sup>e</sup> Note raisonnée *sopra la struttura delle antiche mura di Milano. Vicende di Milano ec. de' Monaci Cisterciensi.*

gise fils du Roi Didier se réfugia à Véronne, *pro eo quod fortissima pre omnibus civitatibus Longobardorum esse videretur*. Il paraît qu'en l'an 1100 la ville de Mantoue n'était entourée que d'une palissade. Agnello dit: *juxta Ravennam a Longino Praefecto palocopia in modum muri propter metum Langobardorum extracta est*.

*Antemurali*  
ou *Barbacani*.

Muratori croit que les *Antemurali* ou les *Barbacani* étaient des murs plus bas, qui couvraient le principal rempart de la ville pour rendre, sinon impossible, au moins bien difficile à l'ennemi l'emploi de ses béliers et autres machines contre les portes et les murs supérieurs. Il paraît, dit Muratori, que les *Carbonariae*, que l'on mettait au rang des fortification des villes, étaient des lieux profonds semblables à des fossés.

*Carbonariae*.

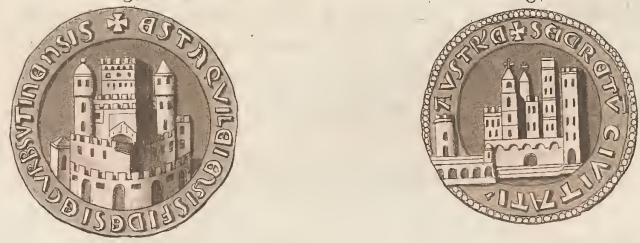
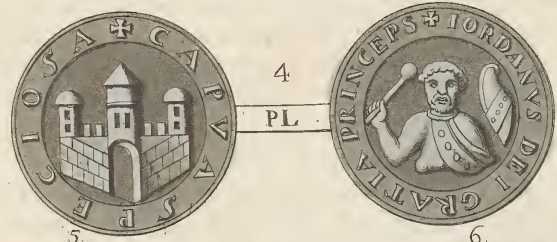
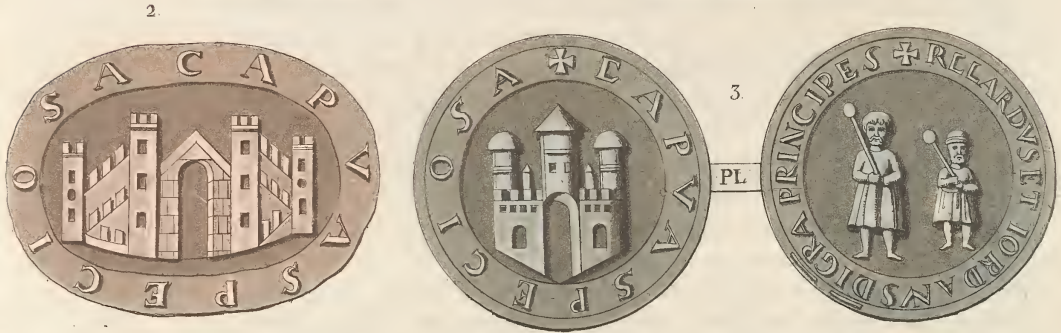
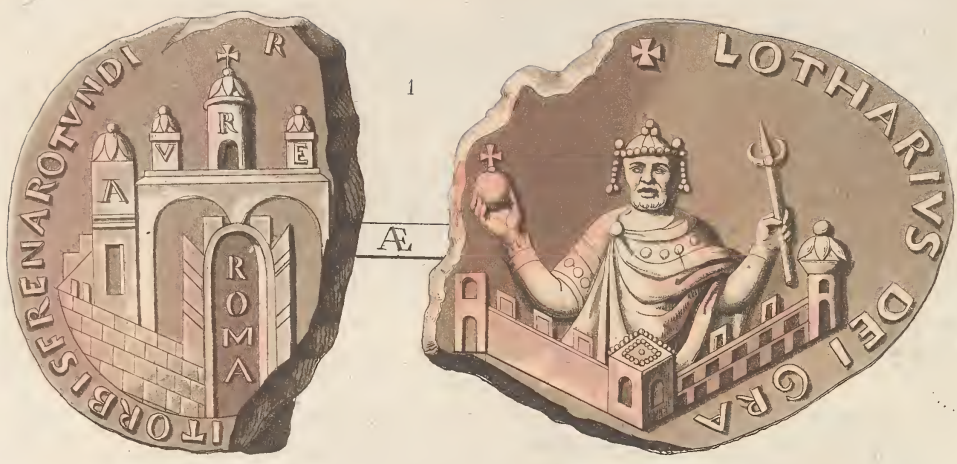
M.<sup>r</sup> le Chevalier Bossi (1) est d'avis, que ces *Carbonare* ou *Carbonariae* étaient en effet des fossés qu'on remplissait de combustibles: car on raconte que, dans une guerre des Fulginates, l'ennemi ayant découvert une grande *Carbonara* entre lui et les premiers, il prit la fuite dans la crainte de tomber dans cette espèce de précipice. Peut-être encore ces fossés étaient-ils recouverts de feuillages ou autres matières, qui empêchaient qu'on en aperçût le danger ni même la moindre trace: moyen artificieux dont l'usage a été introduit en Italie par les Grecs ou les Sarrasins. Il est quelquefois fait mention de fossés ignivomes dans l'histoire Espagnole.

Sous la domination des Romains et des Goths, l'Italie renfermait un grand nombre de places fortes; mais la plupart furent détruites ou tombèrent en ruine dans les guerres qui eurent lieu à diverses époques, et durant la longue paix dont jouit ce pays sous les Empereurs Francs. On vivait presque partout à la Spartiate, c'est-à-dire que les villes étaient absolument sans défense, et ouvertes comme la campagne. Mais après l'invasion de la Calabre et autres provinces voisines par les Sarrasins, après le débarquement d'une troupe des leurs à Frossineto, pays entre l'Italie et la Provençe qu'ils ravagèrent ainsi que les environs, enfin après les fréquentes et déplorables irruptions des Hongrois au commencement du X.<sup>e</sup> siècle, irruptions qui étaient toujours accompagnées de rapines, d'incendies et de massacres, les peuples d'Italie se mirent à relever leurs anciennes forteresses et à en construire de nouvelles, pour pouvoir s'y défendre contre les entreprises des ennemis. Les funestes excursions des Normands en France y

(1) *Ist. d'Ital.* Vol. XIV. chap. XXIX. pag. 591.







avaient fait recourir à ce moyen de défense dès le IX.<sup>e</sup> siècle. On se hâta donc, après en avoir obtenu la permission des Rois ou des Princes Lombards qui commandaient dans les duchés de Bénévent et de Salerne, de construire des forts, des citadelles et des châteaux, d'entourer les villes de murs, et de se fortifier dans les fiefs et même dans les biens allodiaux (1). Ughelli rapporte un titre des chanoines de Véronne qui date peut-être de 909, par lequel ils accordent aux habitans du château de Cereta la permission d'y bâtir une tour *pro persecutione Ungarorum*. La ville de Bergame se trouvait en pressant danger *maxima saevorum Ungarorum incursione*, comme on le voit par le diplôme que Bérenger I.<sup>er</sup> délivra à Adelbert Evêque et aux habitans de cette ville, portant permission de *turres et muros ipsius civitatis reaedificare*. Ganslin, Evêque de Padoue, obtint en 964 d'Othon I.<sup>er</sup> celle de *castella cum turribus et propugnaculis erigere*. Paul, abbé du monastère de Volturmo, obtint également de Pandolphe et de Landolphe Princes de Bénévent, *ut ubicumque ille vel successores in hereditate vel in pertinentia ejusdem monasterii turrem aut castellum fecerint, semper in potestatem et dominationem ejusdem monasterii, et ejus abbatibus et rectoribus esse debeant etc.* De même Othon le Grand

(1) On peut se former quelque idée des fortifications de cette époque d'après les empreintes de divers *sceaux des siècles Barbares*, dont quelques-uns sont rapportés dans la XXXV.<sup>e</sup> Dissertation de Muratori sur les *Antichità Italiane*. Nous en avons représenté quelques-uns à la planche 11. Le n.<sup>o</sup> 1 est un sceau de laiton de Lothaire III., second Empereur de ce nom, de l'an 1137, dont la première partie offre le portrait de cet Empereur, et l'autre le plan de la ville au dehors. Le n.<sup>o</sup> 2 est un sceau en cire apposé sur un *Diplôme* de Jordan II et Robert II Princes de Capoue, délivré en 1125: on y voit l'image d'une ville avec cette légende alentour, *Capua Speciosa*. Le n.<sup>o</sup> 3 est un sceau en plomb, tenant à un autre *Diplôme* de Richard I.<sup>er</sup> et Jordan I.<sup>er</sup> Princes de Capoue, portant la date de 1066: ce sceau présente d'un côté les portraits de ces deux princes, et de l'autre l'aspect d'une ville avec ces mots: *Capua Speciosa*. Le n.<sup>o</sup> 4 est encore un sceau en plomb attaché à un titre de privilège délivré par Jordan I.<sup>er</sup> Prince et Duc avec ces mots, *Capua Speciosa* d'un côté, et *Jordanus Dei gratia Princeps* de l'autre. Le sceau n.<sup>o</sup> 5 nous offre sous l'image d'une ville avec des tours celle d'Udine, aujourd'hui jolie ville et la principale du Frioul. Enfin on voit sous le n.<sup>o</sup> 6 le temple et les tours de l'ancienne ville d'*Austria*, appelée autrefois *Civitas Foro-Julien-sis*, et maintenant *Cividal del Friuli*.



Vertiges,  
signaux.

permet en 969 à Rozon Evêque d'Asti de *castella, turres, merulos, munitiones, valla, fossas, fossata cum propugnaculis struere et aedificare*. Dans un diplôme délivré en 912 par Bérenger I.<sup>er</sup> à Risinde Abbessse du monastère de Sainte Marie Théodate, aujourd'hui de la Posterla à Pavie, il est dit que le Roi permet *aedificandi castella in opportunis locis licentiam, una cum bertiscis* (1), *merulorum* (2) *propugnaculis, aggeribus atque fossatis, omnique argumento ad Paganorum insidias*. Par une autre diplôme de Lothaire II Roi d'Italie donné en 948, il est également permis à un certain Waremond, de construire *turres et castella cum merulis et propugnaculis, et cum omni bellico apparatu*. Enfin un semblable diplôme délivré par Bérenger en 911 accorde à Pierre Evêque de Reggio *licentiam construendi castrum in sua plebe sita in Vicolongo*. De cette manière on vit tellement se multiplier le nombre des tours, des forteresses et des châteaux construits par les Evêques, les Abbés, les Comtes, les Vasses et autres personnes de rang, que, dans le X.<sup>e</sup> et plus encore dans le XI.<sup>e</sup> siècle, ils formaient pour ainsi dire une forêt, surtout en Lombardie (3). Il y avait en outre des

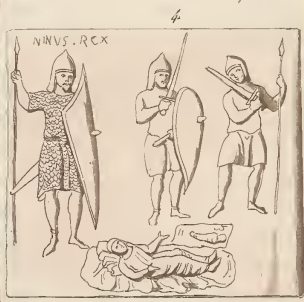
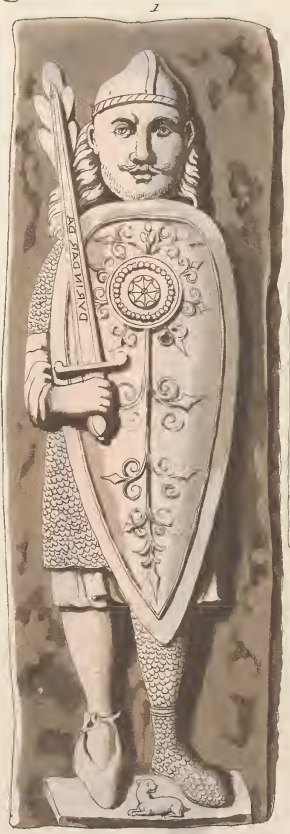
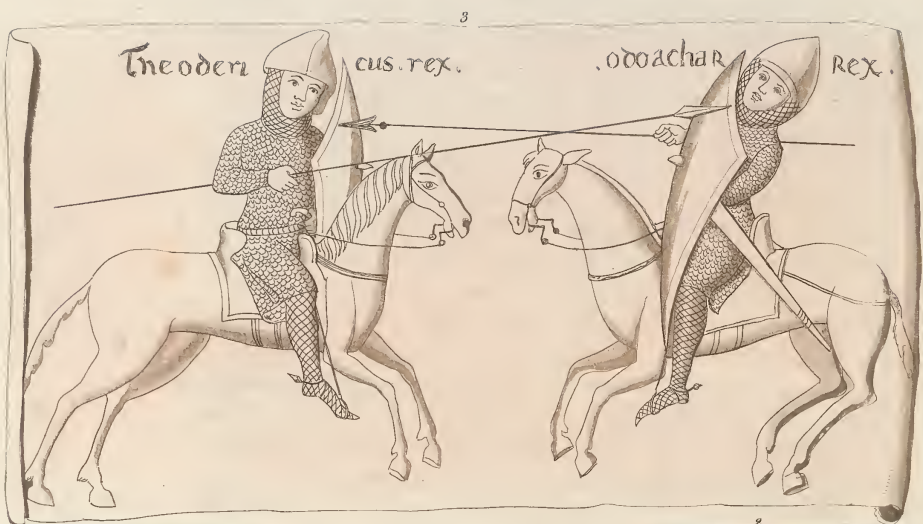
(1) Il est fait mention dans les anciens auteurs de la langue Italienne des *bertiscis*, appelées vulgairement *bertesche* et *baltresche*. Muratori est d'avis (XXVI.<sup>e</sup> dissert.) que c'étaient des espèces de guérites ou tourelles en bois avec des canardières par où les sentinelles pouvaient décocher des flèches sur l'ennemi. M.<sup>r</sup> Bossi observe que les *bertesche, bertiscas*, d'où est venu le mot Lombard *bastresca*, n'étaient point comme le croit Muratori, de simples guérites ou tourelles en bois à l'usage des sentinelles, mais des parties saillantes des tours en briques ou en bois, d'où l'on pouvait attaquer, ou se défendre avec plus d'avantage.

(2) *Meruli*, aujourd'hui *Merli*, créneaux, mot qui ne se trouve point dans Du-Cange. Du mot *Mirare* s'est peut-être formé celui de *Mirula*, d'où sont dérivés par corruption ceux de *Merula* et *Merulis*. Les *Meruli* et les *Pinnæ murorum*, ouvertures par lesquelles on lançait des flèches et des pierres sur l'ennemi n'étaient autre chose que des canardières. M.<sup>r</sup> Bossi est d'avis que c'est dans les origines Germaniques, et non dans celles des Latins qu'il faut chercher l'étymologie du mot *Merli*, créneaux, lequel fut introduit en Italie seulement au X.<sup>e</sup> siècle, et qui ne vient pas de *Mina* ni de *Mira*, comme l'ont cru Ménage et Muratori.

(3) Outre que les tours qu'on élevait pour surcroît de défense sur les remparts des places fortes, certaines familles nobles, dans les villes les plus considérables, se mirent à en faire construire dans leurs propres maisons et à leurs frais. La permission de bâtir de ces tours ne s'accordait







communes au dehors, qui s'étant érigées en petites républiques, construisaient des forts pour leur défense. Ce qui se faisait ici était bientôt imité ailleurs. Cette multitude de châteaux et de fortifiés devint dans la suite une cause de discordes, de guerres et de sièges. On vit alors tous ces petits seigneurs attaquer leurs voisins,

qu'aux familles d'une noblesse distinguée, et ce privilège était par conséquent un indice de leur grandeur et de leur puissance. Muratori ne sait pas précisément à quelle époque commencèrent ces sortes de constructions; il pense néanmoins que les premières se virent dans le X.<sup>e</sup> siècle, et que leur nombre s'accrut dans le XI.<sup>e</sup> par suite de la résolution que prirent plusieurs villes de se rendre indépendantes, et des guerres cruelles que se firent entr'elles les deux factions des Guelphes et des Guibelins. De là sont venues ces dénominations de *Turrita Pavia*, *Turrita Cremona*, qui furent communes à Milan, Bologne et autres villes. On a lieu de s'étonner de la bizarrerie du goût qui a fait donner à quelques-unes de ces tours une direction inclinée, si pourtant il est vrai, dit Muratori, que cela ait été fait à dessein. Tels sont le beau clocher de Pise, et la tour dite Garisenda de Bologne, qui était encore plus élevée, et dont la hauteur, au rapport de Benvenuto d'Imola, a été diminuée de quelque chose par Jean d'Oleggio. Montfaucon est d'avis, que l'inclinaison de ces tours est l'effet du hasard et non de l'art; et c'est l'opinion qu'en a conçue aussi Muratori en montant sur celle de Pise. On en voyait de même autrefois dans plusieurs des grandes maisons de Rome. Il y en avait, du tems du Pape Martin V., dans un seul des faubourgs de cette ville jusqu'à 44 qui étaient crénelées. On lit dans les annales de Bologne que la haute tour *des Asinelli* de cette ville, bâtie par la famille Asinella, et que le tems n'a point encore endommagée, fut achevée l'an 1119; et que celle *des Rampuni*, qu'on voit dans le marché du milieu etc. de la même ville, le fut en 1120. Des tours semblables furent construites avant ou après cette époque, dans d'autres villes, et particulièrement à Florence, dont Ricordano Malaspina dit au chap. 80 de son histoire, année 1154: *il y avait un grand nombre de ces tours, de cent à cent-vingt brasses de hauteur (183 à 220 pieds environ), et tous les Nobles, ou au moins la plupart, en avaient de semblables.* Les Guelphes et les Guibelins s'en servirent depuis avec avantage dans les guerres funestes dont ils affligèrent leur pays. On peut voir dans les Chroniques de Gênes publiées par Muratori l'usage qu'on en faisait dans ces tems de troubles et de désordres. Nous avons représenté à la planche 12 quelques-unes de ces tours, savoir; au n.<sup>o</sup> 1 celle de S.<sup>t</sup> Marc à Venise, aux n.<sup>os</sup> 2 et 3 la Garisenda et celle des Asinelli à Bologne, et au n.<sup>o</sup> 4 le clocher de Pise. Les tours de Crémone, de Modène et de Sainte Marie *del Fiore* à Florence sont des ouvrages d'une date postérieure.



ou se révolter contre les villes et contre les souverains eux-mêmes qui ne maintenaient pas leurs privilèges et les anciennes coutumes, ou qui exigeaient d'eux un impôt plus fort que celui qu'ils croyaient devoir payer. Ce nouvel état de choses fut tel, qu'après l'an 1000, les Italiens devinrent plus belliqueux qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant. Les Normans furent les premiers à donner dans la conquête du royaume de Naples et de Sicile au XI.<sup>e</sup> siècle des exemples éclatans de bravoure militaire, qui firent renaître chez les autres peuples de l'Italie le goût pour la profession des armes et l'amour de la gloire. Nous avons vu plus haut ce qui arriva dans la longue guerre qui eut lieu entre Frédéric I.<sup>er</sup> et les villes de la ligne Lombarde.

Après  
l'an 1000  
les Italiens  
s'adonnent  
à l'art  
de la guerre.

Machines  
militaires  
en Italie.  
Les Allemands  
ou apprennent  
l'usage  
des Lombards.

La construction des machines de guerre fit alors de grands progrès, et les Allemands purent eux-mêmes s'instruire dans cet art à l'école des Lombards. Arnaud de Lubec (1), en parlant du siège d'une ville fait en 1163 par le fameux Henri Lion Duc de Bavière et de Saxe, s'exprime ainsi: *Et statim praecepit ex abundantanti memore ligna conduci et aptari bellica instrumenta, qualia siderat facta in Lombardia, id est Cremae sive Mediolani. Fecitque machinas efficacissimas, unam tabulatis compactam ad perfringendos muros, alteram vero, quae excelsior erat, et in turris modum erecta, superexaltata castro ad dirigendas sagittas etc.* L'usage de ces tours mobiles montées sur des roues était ancien en Italie; on les trouve désignées par quelques-uns sous le nom de *Phalae* (2). Après qu'on avait rempli le fossé et applani le terrain devant la partie des remparts où l'on voulait s'en servir, on les en approchait, et les soldats qui se trouvaient à son sommet pouvaient ainsi en venir aux mains avec les assiégés, et même passer sur le mur que ceux-ci défendaient au moyen d'un pont qu'ils y jetaient dès qu'ils en voyaient la possibilité. Les machines propres à lancer des pierres, et appelées *Bricolae*, *Mangana*, *Petrariae*, *Prederiae*, *Tortorellae*, *Trabuchetti* (3), *Trabuchi*, *Manganellae* etc.

Tours mobiles

Machines  
à lancer  
des pierres.

(1) Cron. Slavica, chap 92.

(2) Notre mot *falò*, fanal, dit encore M.<sup>r</sup> Bossi au même endroit, n'a pas d'autre origine que la dénomination de ces tours en bois appelées *phalae*, lesquelles étaient mobiles, d'un usage fréquent et souvent incendiées.

(3) Le mot *Trabocchetti*, selon le Diction. de la Crusca, exprime un lieu où l'on avait préparé un piège pour faire tomber dedans. C'est dans

furent considérablement perfectionnées en Italie. On est étonné des masses énormes que lançaient quelques-unes de ces machines, telles que les *mangani* ou pierriers et autres de ce genre (1), et des dégâts qu'elles faisaient dans les rangs de l'ennemi et sur les édifices. Il arrivait quelquefois que les tours battues par ces machines venant à s'écrouler, causaient aux assiégés les plus grands désastres. En 1118 on imagina un expédient pour anéantir, ou au moins pour amortir l'effet des pierres jetées par ces machines: ce fut d'étendre un réseau composé de grosses cordes à l'endroit où elles venaient frapper. Caffaro, dans son I.<sup>er</sup> liv. *Annal. Genuen.*, rapporte qu'au siège de Tortoza en 1148, les Sarrasins lançant sur le château de bois des Chrétiens *petras ducentarum librarum ponderis*, les Génois *hoc cito emendaverunt, atque Retia chordarum juxta parietes Castellii tanta posuerunt, quod ictus petrarum Saracenorum nullo modo timuerunt.*

On faisait encore usage dans les sièges de *Vineae* ou *Crates* de diverses formes: à l'abri de ces machines appelées en langue vulgaire *Gatta*, les troupes pouvaient s'approcher des murs pour les démanteler (2). Othon Morena, dans la description qu'il fait d'un

ce sens en effet qu'on l'entend encore aujourd'hui. Mais la *Trabucheta* et *Trebucheta* était autrefois la même chose que les *Trabuchi*, machines militaires d'où l'on lançait des pierres. Il est dit dans une lettre de l'an 1220, *Miscell. Baluz.* II.<sup>e</sup> tom., *super unamquamque turrin unus Trabuchellus fuit erectus.* Il n'en est pas moins vrai cependant que, durant les guerres des Guelfes et des Guibelins, où les petits tyrans exerçaient impunément toutes sortes de violences, il y avait dans leurs châteaux des chambres dans le pavé desquelles était pratiquée une *ribalta*, ou trape, qui cachait un précipice, dans lequel tombait celui qui avait le malheur de mettre le pied sur cette trape.

(1) Les anciens donnaient à ces machines les noms d'*Ingenia*, *Artificia*, *AEdificia*, et les Florentins de *Dificioj*, et l'on a appelé *Ingeniarii* et *Ingeniosi* ceux qui les construisaient et savaient en faire usage, à cause des connaissances qu'elles exigeaient de la part des uns et des autres. Cette dénomination est encore usitée parmi nous, et s'est même étendue à d'autres professions. On a encore appelé ces mêmes machines *Artes* et *Artificia*, d'où s'est peut-être formé le mot d'*Artillerie*.

(2) Le Vocabulaire de la Crusca définit le *Gattum*: *un instrument de guerre destiné à battre les murailles, lequel a une tête semblable à celle du chat. Latine Aries, Testudo.* Mais cette Académie s'est trompée; et Bernia même cité par elle dit que ces *Gatta* étaient composés d'un tissu d'osier et de bois: ce sont les claires appelées *Vineae* par les Latins.

*Gatum ingentis molis*, construit par ordre de Frédéric I.<sup>er</sup> dit entr'autres choses : *In ipso enim Gato quaedam trabs-ferrata, quam Bercellum* (1) *appellabant, constabat, quam ipsi, qui infra ipsum Gatum fuerant, foris plus de viginti brachiis projicientes, in murum ipsius Castri mirabiliter feriebant.* On voit par là, que cette sorte de machine était composée de pièces de bois et de claies, à l'abri desquelles on faisait jouer le bélier contre le rempart sans être molesté des pierres ni des flèches de l'ennemi. On lançait aussi des dards enflammés sur les maisons pour les incendier : usage que les Italiens apprirent des Grecs, qui employaient une espèce de feu d'une telle violence, que l'eau même ne pouvait l'éteindre. Othon Morena fait encore mention des *Manganos, Preteriasque et Scrimalias etc.* Les *Scrimaliae* (2) étaient, à ce qu'il paraît des espèces de cabanes en bois, sous lesquelles on était à couvert des coups des assiégés. Le *cheval de frise* était également connu à cette époque. On se servait même de triangles de fer, qu'on avait soin de disséminer dans les champs, pour empêcher l'approche de la cavalerie. Le *Graphium*, espèce de grapin, était un instrument armé de plusieurs crochets, dont on faisait usage dans la défense des places : c'est, ou au moins à peu de chose près, ce que les Latins appelaient *Harpagones*. On jetait ces grapius du haut des murs contre ceux qui voulaient s'en approcher, et l'individu sur lequel ils tombaient était aussitôt enlevé. Galvano Fiamma (3), dans la description qu'il fait du siège de Milan par Courad I.<sup>er</sup> dit : *Armis fulgebat terra. Uncinis ferreis attrahitur hostis.*

Dards  
enflammés.

Scrimaliae,  
cheval  
de frise etc.

Graphia.

Armes.

On trouve dans un des *statuts MSS.* de la république de Modène (4) l'indication des différentes pièces de l'armure, dont les cavaliers étaient couverts pour combattre : *Quilibet miles teneatur et debeat habere in qualibet Cavalcata et exercitu. Panzeriam sive Cassettum, Camberias sive Schinerias, Collare, Ciroteca ferri, Capellinam vel Capellum ferri, Elmun et Lanceam, Scutum et Spatam sive Spon-*

(1) On trouve dans l'édition d'Osio, à la place de *Bercellum*, *Barbizellum*, qui est plus convenable comme dérivant de *Berbix Berbicus*, qui signifie *Bélier*, *Mouton*.

(2) Les *Scrimaliae*, qui signifient *défenses*, dérivent des mots Allemands *Schirm* et *Schirmen*, d'où s'est formé en Italien le *Schermen*, *Schermirsi ec.*

(3) Chap. 142. *Manip. Flor.*

(4) An 1238. Liv. I. *Rubr.* 24.



*tonem et Cultellum, et bonam sellam ad equum ab armis, et bonam Cirveleriam.* La *cirveleria* ou *cervelliera*, était un instrument en fer qui se mettait sous le casque pour défendre le crâne : c'était peut-être la même chose que l'armet. On lit encore dans un *statut* MSS. de Ferrare (1), ces paroles : *Quod quilibet custos deputatus ad aliquam custodiam . . . teneatur habere Ziponem* ( c'est-à-dire une jaque ) *Collariam de ferro, Capellam ferream vel Bacinellum sive bonam Cervelleriam, Spatam, Lanceam, Tallavacium, sive bonam Targetam, et Cultellum a ferire.*

Pendant tout le XIV.<sup>e</sup> siècle la cavalerie fit usage de la lance, de l'épée ou de la masse ; et l'infanterie, de l'épée, des flèches, du dard, de la massue, de la hâche, de la fronde, du coutelas, du poignard et du bouclier. Les flèches et le bouclier étaient de diverses formes. Les Italiens avaient le *Scudo*, la *Rotella*, la *Brocchiere*, la *Targa*, le *Pavese*. Ces différentes dénominations résultaient, ou de la qualité de la matière qui était de fer, de cuivre, de bois ou de cuir, ou simplement de la forme qui était ronde, ovale ou carrée. On croit que le bouclier désigné sous le nom de *Pavese* était ainsi appelé, parce qu'il était propre aux habitants de Pavie, et en effet l'*Aulicus Ticinensis* (2) en parle en ces termes. *Ticinensis Militiae fama, dit-il, par totam Italiam divulgata est : et ab ipsis adhuc quidam clypei magni tam in superiori capite quadri quam in inferiori Papienses fere vocantur ubique*, d'où l'on voit que les *Pavesi* n'étaient autre chose que des boucliers faits à la manière de Pavie. La *rotella*, rondache, avait probablement emprunté cette dénomination de sa forme circulaire ; et le *Brocchiere*, si nous ne nous trompons pas, était sans doute l'autre espèce de bouclier, du milieu duquel sortait une pointe plus ou moins allongée, avec laquelle on pouvait même blesser l'ennemi qui s'avangait à sa portée (3).

Le *dard* et le *javelot* étaient des armes de jet. On ne sait pas précisément si les *Giavarine* ou *Chiavarine*, javelines, étaient comme se l'imagine Muratori, des demi-piques qui se lançaient à la main. L'usage de l'arc et de la flèche dura pendant long-

Lances, épées,  
masses,  
hâches etc.

Autres  
appelées  
Rotelle,  
Brocchieri.

Dards,  
javelots.

(1) An 1279. Liv. II. Rubr. 59.

(2) *De Laud. Papiæ*, chap. 13.

(3) *Broccare*, mot qui n'est plus usité, et qui voulait dire piquer le cheval avec les *brocche*, ou la pointe des éperons, le mot *brocca* signifiant un fer aigu. Nous appelons *Brochette*, Broquette une espèce de petit clou.

*Balistes,  
ou arbalètes.*

tems. Vint ensuite la *Baliste* de main, ou l'arbalète qui était un instrument de fer en forme d'arc, avec lequel on lançait avec plus de force le dard ou la flèche. On appelait *Arcarii*, *Arcatores*, en Français *archers*, les militaires qui faisaient usage de l'arc; et *Balistarii* et *Balestrieri*, arbalétriers, ceux qui se servaient de l'arbalète: cette dernière arme était plus particulière à l'infanterie, quoique pourtant il y eût aussi des *Equites Balistarii*. Il y avait en outre de grosses arbalètes, qui lançaient à la fois plusieurs flèches, qu'on nommait alors *Moschette*. Les Génois étaient renommés par leur habileté à se servir de l'arbalète.

On trouve dans le 29.<sup>e</sup> Canon du Concile de Lateran tenu en 1139 sous Innocent II. ces paroles remarquables: *Artem autem illam mortiferam et Deo odibilem Ballistariorum et Sagittariorum adversus Christianos, et Catholicos exerceri de cetero sub anathemate prohibemus*. On a droit d'être surpris de voir un semblable anathème lancé contre l'usage de l'arc et de la flèche déjà établi dans les siècles précédens. Faudrait-il s'étonner si nous voyions également proscrire celui des fusils et des canons parmi les Chrétiens? Mais les Princes n'ont jamais été retenus par ces défenses, et l'usage de l'arc et de l'arbalète n'en continua pas moins en Italie. Sire Raul et Othon assurent que, dans les guerres de Frédéric I.<sup>er</sup> contre les Lombards, il y avait des *Arcatores atque Balistarios*. Othon de Frisinga (1) dit qu'au siège de Tortone, des *Sagittarii, Balistarii, Fundibularii arcem circumseptam observabant*; et le Pape Innocent III, en 1199, *centum Arcarios conduxit ad solidos*, c'est-à-dire à sa solde.

*Tentes,  
Pavillons etc.*

Les troupes avaient en campagne des tentes, que les Latins appelaient *Tentoria* et *Tabernacula*, et les Italiens *Trabicche*, *Tende* et *Padiglioni abbattuti del vento*, comme le dit Villani (2). Les mots *Papiliones*, *Paviliones* et *Paviones* avaient la même signification. On donnait encore à ces sortes d'abris les noms de *Tendae* et de *Tensae* et même de *Baracche*, *Baraques*. On les faisait de toile ou d'étoffe. Le même Villani (3) dit, "qu'après le désastre essuyé par l'armée, on refit les tentes en trois semaines, et que ceux qui n'avaient pas d'étoffe les firent en toile blanche de Pra (Ypres) et de Gand „

(1) Liv. II. chap. 17. *de Gest. Frid.*

(2) Liv. VII. chap. 119.

(3) Liv. VIII. chap. 79.







G. Rossi del. inc.

1

2

3

4

Le désir de satisfaire la curiosité des artistes nous a fait réunir dans la planche 13 quelques monumens qui ont rapport à la milice de ces tems barbares, et qui, tout grossiers qu'ils sont, peuvent donner une idée assez distincte des armés usitées à cette époque. Les figures 1 et 2 de la planche ci-dessus représentent deux Paladins de Charlemagne, ouvrages de sculpture du IX.<sup>e</sup> siècle, qui se voient aux deux côtés de la principale porte de la cathédrale de Vérone. « Les figures latérales exécutées en bas-relief sur la pierre dure, dit Maffei (1), sont bizarres : les deux plus grandes représentent deux Paladins de Charlemagne, qui sont ; l'un Orland, qu'on reconnaît à son uom sculpté sur son épée (*Durindarda*, et non Durilandana) ; et l'autre Olivier, qu'on voit ordinairement avec lui. Ce dernier, au lieu de l'épée, tient une misse garnie en fer avec une chaîne, et qui ne se termine point par une pomme de grenade comme d'autres l'ont prétendu, mais par une boule de fer hérissée de pointes : ce qui nous donne une juste idée de la forme de cette arme. L'autre porte un bouclier ayant la forme d'un coin et est revêtu d'un ouvrage en maille, qui lui couvre la jambe gauche et non la droite. Cette armure offre une ressemblance bien frappante avec celle que Tite-Live prête aux anciens Samnites, qui se composait d'un bouclier dont le milieu s'allongeait en pointe, d'une éponge qui recouvrait le corps, et d'un jambard à la jambe gauche. Le mot *spugna* employé ici, qui n'a pas encore été expliqué, et que je ne trouve usité nulle part ailleurs en ce sens, ne peut s'entendre, selon moi, que de la maille, dont le tissu a en effet beaucoup de ressemblance avec l'éponge : cette conjecture m'est revenue à la vue de ce marbre ». Les figures de ces deux Paladins devaient se voir encore en quelque endroit de l'église de S. Apostolo à Florence, qu'on a cru, dit Vasari, avoir été consacrée en leur présence par l'Archevêque Turpin.

Au costume militaire du XII.<sup>e</sup> siècle appartiennent également les armes qu'on voit aux deux figures sous les n.<sup>os</sup> 3 et 4 de la même planche, quoique pourtant ces figures, que nous avons prises de d'Agincourt (2), représentent des personnages d'une époque antérieure, tels, par exemple, que les deux autres désignées sous le n.<sup>o</sup> 3, par lesquelles on a voulu figurer un combat entre Théodoric, et

(1) *Verona illustrata*, Parte III. chap. III. pag. 62.

(2) *Peinture*, pl. 67.



Odoacre. Ces deux dernières figures, dessinées simplement au trait, sont prises d'un manuscrit latin de la bibliothèque du Vatican portant le n.º 927, et ont été décrites par le même auteur, qui les a publiées pour la première fois dans son grand ouvrage de *l'Histoire de l'art*.

*Soldats  
représentés  
dans  
les bas-reliefs  
de l'ancienne  
porte Romaine  
à Milan.*

Mais un monument qui, malgré la grossièreté de son exécution, peut nous fournir des notions encore plus claires sur la milice de ces tems, ce sont les bas-reliefs représentant la rentrée des Milanais dans leur ville nouvellement rebâtie, après avoir été entièrement détruite par Frédéric I.<sup>er</sup> Les consuls de cette ville voulant perpétuer le souvenir de cet événement le firent représenter en bas-reliefs sur la porte Romaine, qui fut reconstruite comme les autres l'an 1171: M.<sup>r</sup> le comte Giuliani (1) nous a donné une description de ces sculptures grossières avec l'exactitude qui lui est propre.

*Arcs et tours  
de cette porte.*

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir que nous leur donnons ici quelques notions du genre de fortification usité à cette époque pour la défense des villes; dans cette vue nous avons cru à propos de représenter à la planche 14 la porte dont nous venons de parler, d'après la description et le dessin que nous en a laissé Giuliani. Lorsque les Milanais, dit-il, rentrèrent dans leur ville, ils en relevèrent l'enceinte comme elle était auparavant, c'est-à-dire sans tours et avec des portes ayant l'air de châteaux en bois; mais sentant qu'il ne convenait pas alors de la laisser dans cet état, ils résolurent de faire les portes en pierre, d'y ajouter des tours, et même d'y bâtir l'église. Cette construction fut commencée au mois de mars, sous la direction de deux nobles citoyens appelés Guillaume Borro et Prevede Marcellino, et certain Girardo de Castègnianega en fut l'architecte. Il y avait à la tête du gouvernement de la république dix consuls, comme on le voit par une inscription qui se trouve au milieu de deux arcs qui formaient anciennement cette porte. Un de ces arcs, qui était celui de droite en venant du dehors, était ouvert et servait de porte d'entrée; l'autre était fermé, et laissait pourtant voir une partie de son contour, le reste étant masqué par une construction qui avait été élevée dans des tems postérieurs. La partie même de la porte au dessus des deux arcs était d'une date plus récente. Il n'en était pas de même de la tour qui se

(1) *Memorie di Milano*. VI.º Partie pag. 395 et suiv.





*Il Corso di Milano*









2

3



*2. Bismarck des. c. 1870.*





HOCOPUS ANÆLOTUS FOR MAUIT ØYDALLPALE



HADUMAC LAVATJAM S DANSASQUE  
TOLERSRØBETS ENBENRICEUS  
OEDIO IANTPAI  
ISALLUNTECET IOMAKA  
HOCUS URBERECE PEA  
OEDIOGA NUON

AMPROSIVS

+S-8-S AMBROSIVS A R

R I A N

CELEBSIVS DEIS ABSVLLIEDIS



© Museum of Art



trouvait à côté de l'arc de gauche, attendu qu'elle faisait partie des fortifications de la porte: une tour semblable devait exister à gauche, mais il ne restait plus que quelques vestiges de ses fondemens. Les chapiteaux des pilastres qui soutenaient ces deux arcs étaient ornés des bas-reliefs ci-dessus, que M.<sup>r</sup> Polak architecte a fait enchâsser dans la frise d'une maison voisine du pont, après la démolition qui a été faite de cette porte il y a quelques années pour l'embellissement de cette partie de la ville. Les bas-reliefs du côté gauche de cette même porte représentaient le retour des Milanais dans leur patrie, voyez le n.<sup>o</sup> 1 de la planche 15. Le chapiteau qui régnaît sur les deux arcs offrait les images de quelques personnes à cheval et à pied ayant l'air d'être errantes. Une d'elles paraît montée sur un lion, qui en se retournant lui mord une main; une autre qui est montée sur un cheval, étend le bras droit comme pour donner des ordres à un individu qui se présente à elle dans l'attitude d'un suppliant. Ces figures semblent faire allusion à l'exil qu'avaient souffert les habitans de cette ville, comme l'indique ces vers gravé au dessus d'elles:

+ *Fata vetant ultra procedere, stabimus ergo.*

Viennent ensuite les portes de deux villes, n.<sup>o</sup> 2 de la même planche, sur la première desquelles est écrit *Cremona*, et sur l'autre *Brixia*. On voit sortir de l'une et de l'autre des soldats à pied avec un vêtement court, ayant un casque pour coiffure, et armés d'un grand bouclier à trois pointes, de piques, de masses, et de longues épées. Ces figures occupaient l'étendue du chapiteau, jusqu'à l'endroit où il se repliait sous l'arc. Suivait la porte d'une autre ville, à côté de laquelle est gravé son nom qui est *Bergamum*, v. le n.<sup>o</sup> 3 de la planche 16. Il sort également un soldat de cette porte, et l'on aperçoit au dehors les piques de plusieurs autres soldats qui viennent à la suite du premier. Au dessus de ces diverses sculptures on lit deux autres vers: le premier et la moitié du second se trouvent sur le marbre qui était à la façade, et formait un repli avec lequel se perdait un mot du second vers, dont on ne trouvait le reste que de l'autre côté après une croix:

*Hic Mediolano lapsa dum forte resurgit*

*Supposuere . . . actum declarat amicos.*

Ces sculptures représentent les habitans de Crémone, de Brescia et de Bergame ramenant les Milanais dans leur patrie, et sur le

*Description  
des bas-reliefs  
qui décoraient  
cette porte.*

*Casques,  
boucliers,  
piques etc.  
des soldats  
de Crémone,  
de Brescia etc.*

reste du chapiteau, ces derniers qui vont pour entrer par une porte au dessus de laquelle est écrit *Mediolanum*.

Ils sont précédés d'un homme ayant la tête découverte, et vêtu d'une tunique longue et à manches larges, serrée sur ses flancs par une courroie que retient une grande boucle. Il tient dans ses mains un étendard, dont le bâton est court et surmonté d'une croix. Le morceau de draperie qui y est suspendu est étroit et long, et l'on y voit figurée une croix semblable à celle des Chevaliers de Malte, après laquelle l'étendard se partage en deux. L'enseigne de Milan était blanche avec une croix rouge, comme elle est encore à présent : toutefois cette croix, autant qu'on peut en juger par l'étendard ci-dessus, devait être anciennement d'une forme différente de celle qu'elle a aujourd'hui. Après le porte-étendard viennent deux personnes, que leur position et leur habillement font distinguer des autres. Leurs tuniques sont un peu moins longues que celle du premier, et en diffèrent considérablement, en ce qu'au lieu d'être comme la sienne toutes unies, l'une est froncée et l'autre à maille; elles ont en outre les manches étroites, montent par devant jusqu'à la bouche, et forment par derrière au dessous du casque une espèce de capuchon, qui couvre la tête. Ces deux figures portent avec le cimier le bouclier au bras et une pique en main. Le bouclier de la seconde n'est pas triangulaire comme celui des autres, mais ovale; et ce qui le rend encore plus remarquable, c'est l'image d'une bête grimpante qu'on voit dessus, ou *rampante*, en termes de blason : image qu'on peut regarder comme un commencement des armoiries que prenaient déjà certaines familles nobles. Le même signe se retrouve dans le petit étendard suspendu à la pique de l'autre figure, et sur lequel est représentée une bête qui se promène. Il est aisé de voir que ces deux personnages sont deux de nos anciens guerriers, et que ceux qui les suivent vêtus d'une tunique qui ne passe pas le genou, et armés de casques, de boucliers, de piques, de masses, de sabres et d'épées, sont de simples soldats. Aucune de ces figures n'a de barbe, ou celles à qui on en voit l'ont très-courte et coupée en rond, mais beaucoup ont des moustaches. On ne distingue point dans leur habillement les souliers, les bas ni les caleçons. Il paraîtrait que ces derniers étaient étroits et descendaient jusqu'à la cheville du pied comme ceux des Hongrois, ou que les bas montaient jusque sur les cuisses comme on les portait il y a environ deux siècles. Nous avons cependant d'ancien-

Enseigne  
de Milan.

Soldats  
Milanais.

Armes  
des chefs.

Armes  
et habillement  
des simples  
soldats.



nes images où l'on voit la chaussure ; mais il est vrai de dire aussi qu'il y en a beaucoup d'autres où l'on n'en aperçoit aucune trace.

Au dessus du personnage qui porte l'étendard de la ville on lit ces mots, *Frater Jacobo*. Il est à présumer que ce personnage aura été celui qui avait le plus contribué à la formation de la ligne Lombarde, en allant d'un lieu à un autre à travers les ennemis même, pour porter des lettres et transmettre des avis ; et qu'en reconnaissance de ses services, les Milanais auront voulu lui accorder l'honneur de porter leur bannière et de marcher à leur tête lors de leurs rentrées dans leur patrie. En comparant un paragraphe des anciens statuts de Milan du XIV.<sup>e</sup> siècle avec les bas-reliefs dont il s'agit, les moines de Cîteaux (1) en ont inféré, non sans quelque vraisemblance, que le *Frère Jacobo* était de l'ancien ordre des *Crociferi*, qui fut aboli par le Pape Alexandre VII.

Au dessus des figures représentant les Milanais on lit sur la corniche deux autres vers séparés l'un de l'autre par le mot *Mediolanenses*, et exprimant une action de grâces à Dieu pour la récupération de leur ville :

*Dans Deus aut tollens reddens esto benedictus  
Psallimus ecce tibi nostra Deus urbe recepta.*

Le sculpteur a voulu ensuite graver sur cet ouvrage grossier un autre vers, dans lequel il se compare à Dédale :

*Hoc opus Anselmus formavit Dedalus ale (2).*

Pour ne pas laisser imparfaite la description de ce monument intéressant, nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de rapporter les autres sculptures qu'on voit au n.<sup>o</sup> 4 de la planche 16, et qui se trouvaient au dessus du chapiteau du pilastre de droite, quoique leur sujet n'ait aucun rapport avec la milice. On aperçoit dans

(1) V. *Antichità Longobardico-Milanesi*. Dissert. XI. pag. 86.

(2) On doit trouver bien étrange aujourd'hui que le sculpteur de ces bas-reliefs ait osé se comparer à Dédale. M.<sup>r</sup> Bossi, (ouvr. cité) conclut de cette remarque, que non seulement on ne savait pas mieux faire à cette époque, mais qu'on regardait même ces ouvrages grossiers comme des chefs-d'œuvre, puisque l'auteur s'en glorifiait tant à la face même des habitans des autres villes, qui avaient concouru à la reconstruction de Milan.



ces sculptures S. Ambroise revêtu d'un surplis plissé avec de larges manches, et le *pallium* par dessus, et ayant pour coiffure une petite mitre ornée de pierreries. Le Saint Evêque, précédé d'un ecclésiastique qui porte une croix, est représenté chassant de la ville les Ariens. Pour mieux signaler les personnages le sculpteur a gravé au dessus de la tête du premier ces mots *Sanctus Ambrosius*, et au dessus des seconds celui de *Ariani*. On voit parmi ces derniers des femmes, qu'il est difficile de distinguer des hommes à leur vêtement, et qu'on ne reconnaît guères qu'à leur visage qui est plus uni, aux enfans qu'elles portent dans leurs bras, et à leurs longs cheveux qui sont liés ou tressés. Quoiqu'il ne s'agisse ici que des Ariens, il paraît que l'on comprenoit aussi dans ce nombre les Juifs, d'après ce vers où il est dit, que le même évêque leur ôta leurs maisons :

+ *Ambrosius celebs Judeis abstulit edes.*

Il n'est pas vrai cependant, selon l'histoire, que S. Ambroise ait chassé de Milan les Ariens, ni qu'il ait ôté aux Juifs leurs maisons ; mais on devoit être dans cette croyance à l'époque dont nous parlons, et cela seul suffit pour qu'on en ait fait le sujet de ces sculptures (1).

Le carroccio :

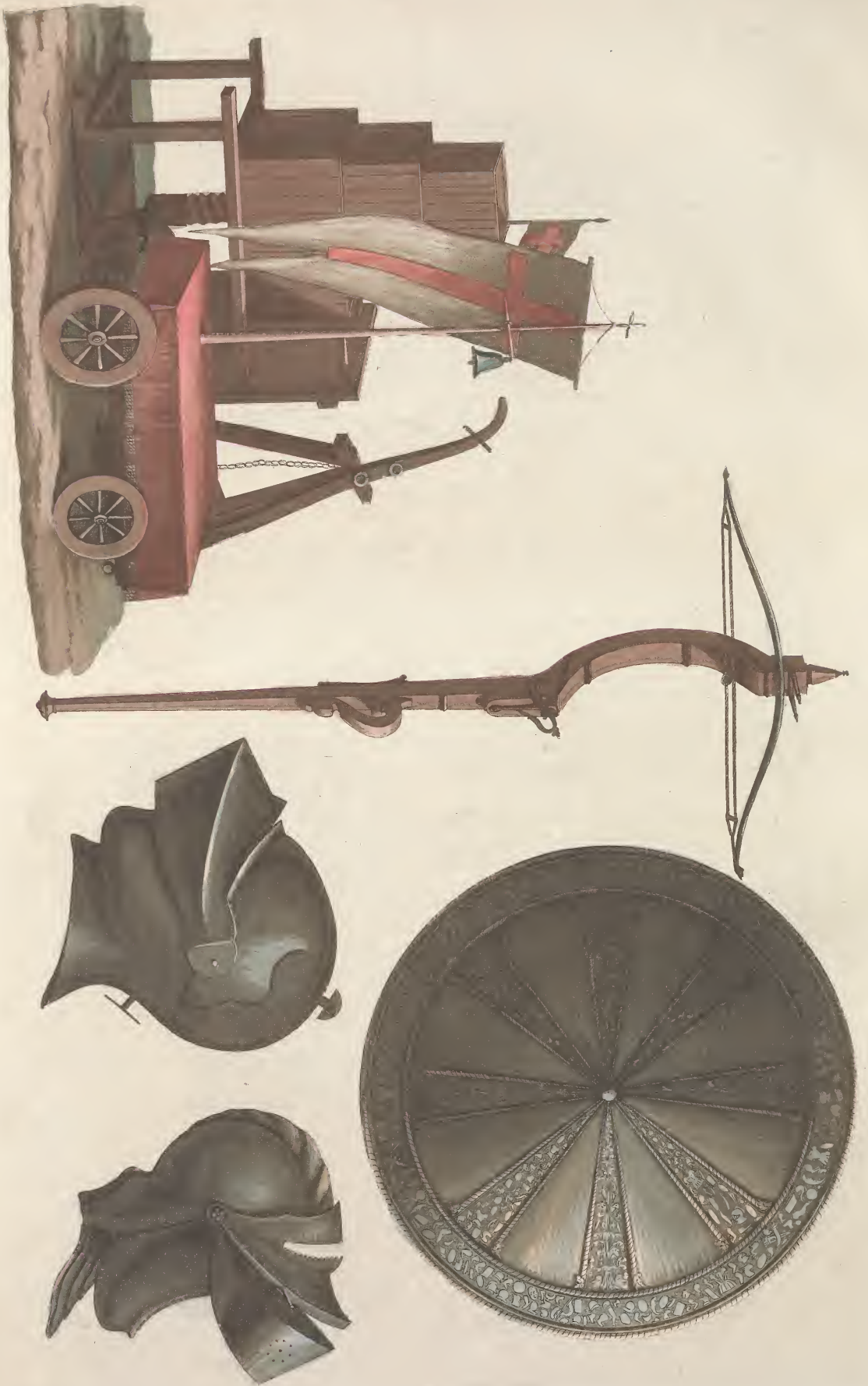
Aribert  
Archevêque  
de Milan  
en fut  
l'inventeur.

C'est ici le lieu de faire une mention particulière du fameux *Carroccio*, espèce de char, dont l'usage fut introduit dans les guerres avant la moitié du XI.<sup>e</sup> siècle. L'invention de cette machine, selon Galvano-Fiamma, Corio et autres écrivains, est due à Aribert, Archevêque de Milan (2), lequel en l'an 1039, poussa

(1) V. Verri, *Storia di Milano*, chap. IX., pag. 335.

(2) Turpin, l'auteur supposé de l'*Hist. Carol. M.* chap. 18, donne au *carroccio* une origine très-ancienne, et en attribue l'invention aux Orientaux, et cela parce que, selon lui, les Sarrasins en faisoient usage dès le huitième siècle. Rolandino ne va pas chercher cette origine si loin de nous, ni hors de l'Italie, en rapportant (liv. IX. chap. 2) que le *carroccio* des habitans de Padoue leur fut enlevé par Attila qui le mit en pièces. D'autres écrivains que le bon Turpin font venir aussi de divers autres pays l'invention de cette machine ; mais l'opinion la plus commune, d'après Sigonius, Muratori, Du-Cange, Sassi et autres modernes, en fait honneur à Aribert d'Antimiano, qui a occupé le siège archiépiscopal de Milan depuis 1018 jusqu'à l'année 1045 où il mourut. Le témoignage d'Arnolphe, Milanais et contemporain d'Aribert, donne beaucoup de poids à cette opinion. (*Hist. Med.* Liv. II. chap. 16. Tom. IV. *Res. Ital.*.)







le succès de ses armes jusqu'au delà des Alpes, et opposa à l'Empereur Conrad une résistance insurmontable. Ce prélat ranima par son courage l'esprit de ses concitoyens, et c'est de lui que date l'époque où notre patrie s'est relevée de son abattement.

La connaissance du *carroccio* a été très-répandue dans les siècles du moyen âge (1); et parmi les écrivains de ce tems il en est peu qui, ayant eu à décrire quelque expédition guerrière, n'aient pas fait mention de cette machine. Quelques-unes de ses parties ont bien subi quelques variations dans leur forme, selon les tems et le caractère des peuples qui en ont fait usage, mais au fond elle a été à peu près partout la même. Elle consistait donc en un char à quatre roues, plus grand, plus haut et plus fort que les chars ordinaires. Il était recouvert d'un grand tapis blanc selon les uns, et selon les autres de couleur rouge ou vermillon, ou de deux couleurs, c'est-à-dire de celles que chaque ville avait adoptées dans ses enseignes, et il était traîné par plusieurs paires de bœufs couverts d'une grande housse de la même couleur que le char. Au milieu s'élevait une espèce de mât semblable à celui d'un navire, lequel se terminait en une boule dorée surmontée d'une croix; et à ce mât étaient suspendus un ou deux étendards portant les armoiries de la ville ou de la commune à laquelle il appartenait. Les Milanais ont ajouté quelquefois à cette croix l'image de S. Ambroise. Le *carroccio* de Milan se voit représenté à l'un des coins de la *Carte Topographique* de l'ancienne ville dans l'appendice aux *Vicende di Milano*: voy. la planche 17 où nous avons donné en outre les dessins de quelques armes usitées à cette époque. Les Florentins plaçaient sur leur *carroccio* deux mâts, au haut desquels, dit Ricordano Malaspina (2), flottait un grand étendard aux armes de Florence, qui étaient moitié blanches et moitié rouges. Les habitans de Pavie avaient un étendard fort long et de couleur rouge avec une croix blanche: le mât de leur *carroccio* portait un pavillon de la même couleur, et était surmonté d'une branche d'olivier. On était en outre dans l'usage de disposer sur ce char une espèce de maisonnette pour y placer quelques personnes (3). Telle

Description  
de cette  
machine.

Carroccio  
des Milanais.

Carroccio  
des Florentins.

Carroccio  
de Pavie.

(1) V. Muratori, *Ant. Ital.* XXVI. Dissert. *Le vicende di Milano ec.* Note IX. raisonnée, et les *Antichità Longobardico-Milanesi*. XVIII. Dissertation des Moines de Citeaux de Lombardie.

(2) *Istor.* chap. 164 tom VIII. *Rer. Ital. Script.*

(3) *Anonym. de Laud. Pap.*, chap. 13. Tom. II. *eorund.*

*Carroccio  
de Crémone.  
Carroccio  
de Frédéric II.*

était, ou à peu de différence près, la construction et la forme du *carroccio* dans les villes d'Italie. Campi a donné dans son *Istoria di Cremona* (1) la description et le dessin du *carroccio* de cette ville : voyez la planche 18. M est le *carroccio* de l'Empereur Frédéric II., Prince qui voulait en tout s'élever au dessus des idées communes, était d'une singularité encore plus remarquable. C'était, selon la description qu'en donne Sigonius d'après les anciennes chroniques (2), un éléphant portant une machine, ou espèce de tour décorée des armoiries impériales aux quatre coins, et au haut de laquelle était arboré le grand étendard de l'armée. L'animal était conduit par son guide, et la tour défendue par des Sarrazins. S'étant emparé du *carroccio* des Milanais, Frédéric le fit placer de même sur son éléphant et porter ainsi en triomphe.

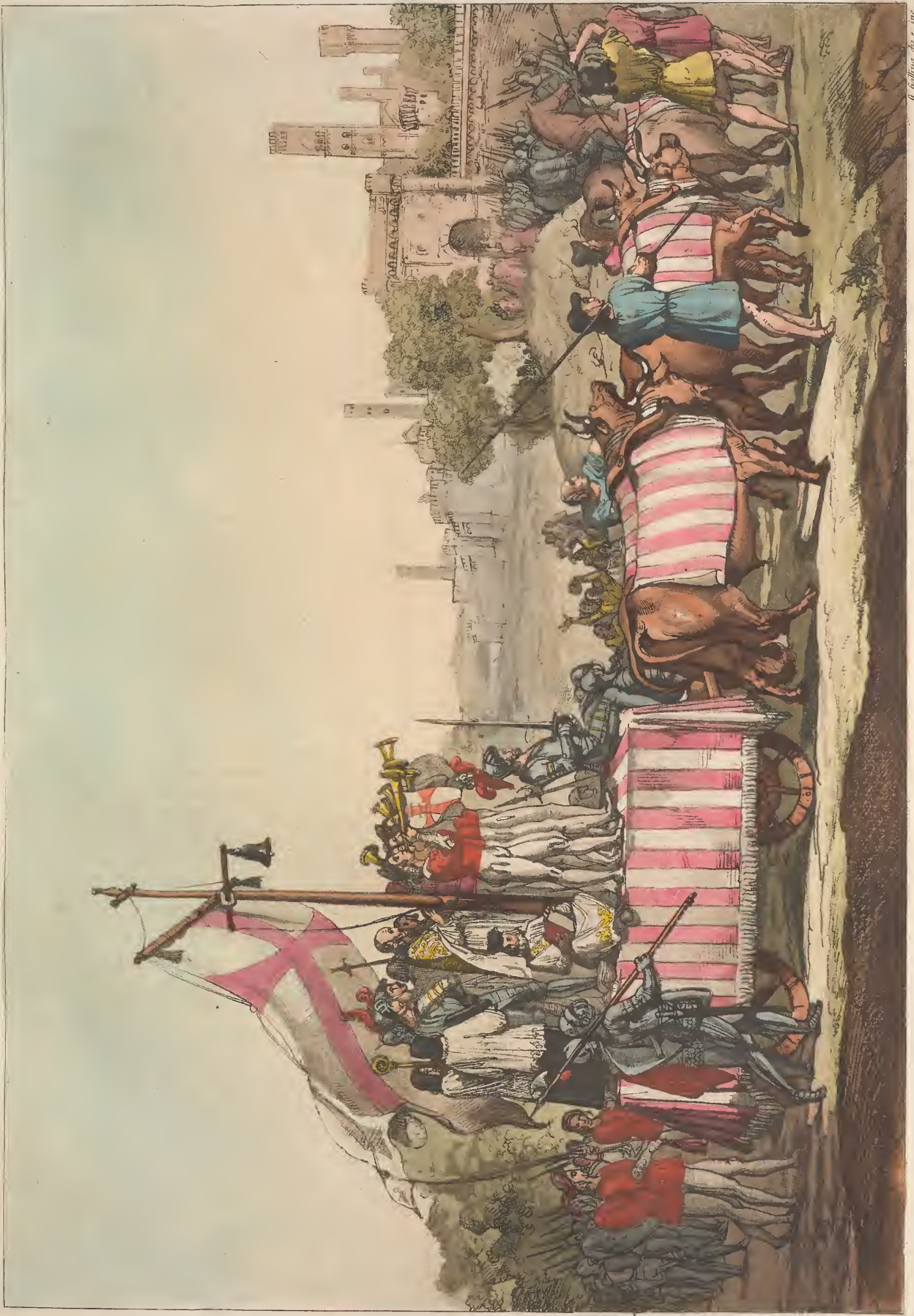
*Dans quelles  
occasions  
ou préparait  
le carroccio.*

On travaillait à la construction du *carroccio* ou à le mettre en état lorsqu'on devait aller à la guerre, ou qu'il s'agissait de recevoir

(1) Voici ce qu'en dit Antoine Campo, peintre et noble Crémonais dans le livre 1.<sup>er</sup> de son Histoire de Crémone. « Ce fut la même année, 1081 que les Crémonais construisirent leur *carroccio*, auquel ils donnèrent le nom de Berta ou Bertacciola, pour avoir obtenu cette marque d'honneur de l'Empereur Henri par le moyen de Berthe son épouse. C'est une invention des Lombards; et les premiers à en faire usage, comme l'assurent quelques-uns, ont été les habitans de Milan. Ce char avait une couverture d'étoffe rouge, ou blanche, et quelquefois rouge et blanche comme celui de Crémone, enfin de la couleur de l'enseigne de la ville à laquelle il appartenait, et il était traîné par trois paires de bœufs couverts d'une draperie de la même couleur. Au milieu s'élevait un mât auquel était suspendu un étendard ou gonfalon blanc avec la croix rouge . . . et de ce mât tombaient des cordes que tenaient des jeunes gens robustes; il y avait en outre au sommet une cloche appelée *Nola* . . . Ce *carroccio* était entouré d'une garde composée de plus de mille cinq cents soldats des plus vaillans, armés de pied en cap, et avec des hallebardes richement garnies. Les capitaines et les principaux officiers de l'armée se tenaient à côté, et il était suivi de huit trompettes et de plusieurs prêtres pour la célébration de la messe et l'administration des sacremens. La conduite et la garde de ce char était confiée à un homme distingué par sa bravoure et par ses connaissances militaires. La justice s'administrait dans le lieu où il s'arrêtait, et l'on y tenait les conseils de guerre. C'était là aussi qu'on transportait les blessés, et que se réfugiaient les soldats fatigués du combat ou obligés de céder à des forces supérieures. J'ai voulu lever moi-même le dessin de cette machine, et le présenter dans ce volume pour la satisfaction des curieux ».

(2) *De Regno Ital.* Liv. XVII.









un Prince ou autre personnage de distinction. C'est ce que firent entr'autres les habitans de Bologne, l'an 1268 en l'honneur de Marguerite de Bourgogne épouse du Roi Charles d'Ajou, lors de son passage en cette ville, qui avait alors pour *podestà* Recco de la Torre Milanaï. Cantinelli rapporte (1) qu'à l'approche de cette Reine, on alla à sa rencontre au bruit des tambours et au son des instrumens jusqu'au pont du Reno avec le *carroccio*, qui était couvert en écarlate, ainsi que les bœufs qui le traînaient, et sur lequel étaient montés plusieurs seigneurs et autres personnes; et qu'au passage de la machine devant la Princesse, on abaissa le mât devant elle en signe d'hommage. Peu de tems auparavant, les Milanaï étaient également allés à la rencontre de cette Princesse par la porte *Vercellina* avec leur *carroccio*, qui était décoré des étendards et des armoiries de la ville, et accompagné d'une troupe de musiciens (2). Cette cérémonie fut renouvelée en 1273 lors de la venue à Milan du Pape Grégoire X. Les idées d'honneur et de triomphe qu'on attachait au *carroccio*, en fesaient, aux yeux de nos ancêtres, une espèce de Palladium, dont ils confiaient la garde à un officier d'une valeur expérimentée; et à l'armée il était entouré en outre d'un certain nombre d'officiers et de soldats d'élite, qui étaient chargés de le défendre. C'est dans cette vue qu'en 1234, les Milanaï formèrent une nouvelle société sous le nom de *Société des forts*, dont certain Henri de Monza était le chef (3).

*Carroccio  
de Bologne.*

Verri, dans son *Histoire de Milan* (4), en parlant de la valeur d'Aribert, et de l'usage où l'on était de conduire le *carroccio* à l'armée, dit que le nom de cette machine était très-connu, mais que son objet ne l'était guères. Nos écrivains, dit-il, nous la représentent comme un monument de superstition, ou comme une enseigne barbare. Pour moi je crois qu'on devrait plutôt la regarder comme une invention militaire bien imaginée, vu la manière de combattre de ces tems là. Et en effet, il importe essentiellement dans une bataille de savoir où se trouve le commandant en chef, pour pouvoir l'informer de tout ce qui se passe sur les divers points où l'action est engagée: il importe également de connaître l'endroit où sont les

*Objet  
du carroccio  
selon l'opinion  
de Verri.*

(1) *Chron. an 1268. Rer. Favent. Script. col. 237.*

(2) *Annal. Med. Tom. XVI. Rer. Ital.*

(3) *Annal. Med. ibid.*

(4) Chap. IV. pag. 97.

chirurgiens pour y transporter les blessés, et il n'est pas moins nécessaire que l'armée sache le lieu où se trouvent les blessés et le commandant, pour accourir à sa défense lorsqu'il est menacé; mais comme les évènements d'une bataille peuvent faire changer ce lieu d'un moment à l'autre, le signe qui l'indique devient encore, pour cette raison, d'une utilité bien plus évidente. Il est assez probable qu'on mettait sur ce char la caisse militaire, la pharmacie et tout ce qui avait besoin d'être mis en lieu de sûreté. On peut dire avec la même vraisemblance qu'on se servait encore de cet étendard pour faire des signaux au moyen desquels on transmettait plus promptement les ordres, ainsi que cela se pratique aujourd'hui sur nos flottes. La guerre finie, on déposait le *carroccio* dans l'église principale comme un objet sacré: ce qui faisait que les combattans étaient encore intéressés à sa défense par principe de religion. Ainsi il y a tout lieu de croire, que le commandant en chef se tenait toujours près du *carroccio*, ou au moins qu'il y laissait l'indication du lieu où il allait, pour qu'on pût le trouver au besoin; qu'on y transportait les blessés pour y être secourus et à l'abri du danger; que les ordres se transmettaient avec la plus grande rapidité par le moyen de signaux, qui se faisaient avec l'étendard arboré sur ce char; qu'on y gardait tout ce qu'il y avait de plus précieux à l'armée; et enfin que cet étendard était pour les combattans un point, vers lequel ils avaient les yeux sans cesse tournés pour connaître les ordres de leur général, et qu'ils regardaient comme le plus important à conserver pour eux. L'artillerie rendrait aujourd'hui une pareille machine inutile et même dangereuse pour ceux qui l'entoureraient; mais on ne peut nier qu'elle n'ait été heureusement imaginée avant que l'usage de la poudre fût connu.

Noms  
particuliers  
donnés  
au *carroccio*.

Outre les noms assez ressemblans entr'eux de *Carrochium*, *Carrocerum*, *Carozolum* et *Carrocenum* que les écrivains du moyen âge ont donnés à cette même machine, il n'est pas rare de la trouver encore désignée sous d'autres dénominations particulières. Par exemple, l'opinion où étaient les Padouans, comme nous l'avons dit plus haut, d'avoir obtenu, par le moyen de Berthe femme du Roi Henri IV, la permission de se construire un *carroccio*, fit qu'ils le nommèrent *Berta*. De même les habitans de Crémone, qui se reconnaissaient redevables d'un semblable privilège à la même Reine, appelèrent ce char *Berta et Bertacciola*; mais on voit qu'en plusieurs autres endroits on lui a donné les noms de *Gaiardo*, et de *Buira* ou *Buira*.



Le *carroccio* de Parme, dont l'usage fut apporté aux habitans de cette ville par Negro Grasso Milanais, leur *podestà* (maire) en 1179, est désigné sous le nom de *Crevacore* par l'auteur anonyme, de la même ville, qui l'appelle aussi *Regelio* (1). L'auteur de la *Cronaca Estense* le désigne sous le nom de *Blancardo* ou *Biancardo* (2), parce qu'il était couvert d'une étoffe blanche. On ne saurait guères comment concilier ces différentes dénominations données au *carroccio* d'une même ville, à moins de supposer, qu'à chaque nouvelle machine de ce genre qui se construisait, on ne donnât un nom comme on le fait aux bâtimeus de mer.

L'usage du *carroccio* dut être du goût non seulement des Italiens, mais encore s'étendre chez d'autres peuples. Et en effet, l'Empereur Othon IV en avait dans son armée un, dont Guillaume Briton fait la description (3). Celui du Roi de Hongrie a été décrit de même par Nicetas (4) et Cinnamo (5) auteurs Grecs; et sans compter plusieurs autres écrivains qui parlent de chars semblables, Egidius, moine d'Orvalle (6), fait mention de celui du Duc de Loviano. Mais c'est dans les villes de la Lombardie que cette machine a été d'un usage plus fréquent.

La perte du *carroccio* dans une bataille était la plus grande que pussent faire les vaincus: car, comme un citoyen de Padoue le dit à son fils dans Rolaudino: *In hoc pendet honor, vigor et gloria Paduani communis*. Cette opinion était commune aux habitans de toutes les autres villes d'Italie: aussi les combattans fesaient-ils tous leurs efforts pour défendre et sauver leur *carroccio*. Sa prise était également regardée comme le plus glorieux trophée, que le vainqueur pût remporter sur l'ennemi. L'Empereur Frédéric II envoya aux Romains ses alliés le *carroccio* des Milanais en 1237, comme le monument le plus éclatant de l'avantage qu'il avait obtenu sur eux. Il l'accompagna en outre d'une épigramme pompeuse, dans laquelle l'auteur feignait que ce char avait été enlevé aux ennemis, tandis que, d'après le témoignage unanime des écrivains de cette époque, il fut trouvé par les impériaux parmi une quantité de charrettes tout délabré, et encore parce que les mau-

Adopté aussi  
par les nations  
étrangères.

La plus grande  
peut-être  
qu'on pût faire  
à la guerre  
était celle  
du *carroccio*.

(1) *Chron. Parm.* Tom. IX. *Rer. Ital.*

(2) Tom. XV. *eorund. script.*

(3) Liv. II.

(4) *In manuel.* Liv. V. N. 3.

(5) Liv. 6 v. 7.

(6) *In Alex. episc.* Leod chap. XXIV.

vais chemins ne permirent point aux Milanais de l'emmener avec eux après la perte de la bataille. Pour perpétuer la mémoire de cette victoire, les Romains voulurent que cette épigramme fût gravée sur une pierre, qui, après être restée ensevelie pendant quelques siècles, fut trouvée en 1727, et placée sur l'escalier du peuple Romain au capitol, où on la voit encore à présent. On garde également dans la cathédrale de Sienne le mât d'un *carroccio*, que les habitans de cette ville enlevèrent jadis à ceux de Florence. Les Padouans traitèrent bien différemment celui qu'ils prirent aux Vicentins dans une bataille qu'ils leur livrèrent en 1198 près Carmignano, en le faisant servir de latrines dans le palais de l'évêque, où il resta quatre ans couvert d'ordures (1).

(1) *Chron. Patav.* Tom. IV. *Ant. Ital.* pag. 1124.

On peut voir à ce sujet la XIX.<sup>e</sup> Dissertation des moines de Citeaux dans le II.<sup>e</sup> vol. des *Antichità Longobardiche Milanesi: Sopra alcune indecenti e ridicole maniere, usate una volta dai vincitori coi vinti nemici*. Nous nous bornerons à rapporter les suivantes. L'usage de traiter les vaincus avec ignominie a été porté en Italie jusqu'à les promener sur des ânes, le corps tourné en arrière, et tenant en main la queue de l'animal. Fabretti (*Inscript. Ant.* pag. 111) attribue l'origine de cet usage grossier aux Grecs, de qui, selon lui, les Italiens l'ont emprunté. On en cite chez les uns et les autres plusieurs exemples, au nombre desquels on met mal à propos, comme il est démontré dans la même dissertation, la conduite des Milanais envers l'Impératrice Béatrix, femme de Frédéric I.<sup>er</sup> D'anciens statuts à Milan et dans d'autres villes, prescrivaient l'application de cette peine à certains coupables, qui devaient en outre avoir sur la tête une mitre en papier, et porter suspendu au cou un carton ou autre signe de dérision et d'opprobre. Cette espèce de châtiment a été en usage à Rome peut-être plus que partout ailleurs. Il en fut donné un exemple cruel en 1184 dans la personne de quelques clercs du Pape Luce III. Les rebelles qui les prirent, après leur avoir cruellement crevé les yeux, les firent monter sur des ânes la mitre en tête et le visage tourné en arrière, et les envoyèrent ainsi au Pape, après leur avoir fait prêter serment qu'ils se présenteraient à lui dans cet état. L'histoire de ces tems fait mention d'un autre traitement, mais moins ignominieux et moins barbare, dont les vainqueurs usaient envers les vaincus: ce traitement consistait à porter, souvent l'espace de plusieurs milles, savoir; les nobles du plus haut rang un chien sur leurs épaules, ceux d'un rang inférieur une selle, les ecclésiastiques un grand missel, et les simples particuliers une charrue. Arnolphe, Archevêque de Milan, ayant obligé la ville d'Asti à capituler vers le commencement du onzième siècle, n'accorda la paix

Si, d'un côté, la vue du *carroccio* devait être pour les guerriers un motif de redoubler de courage et d'efforts pour empêcher qu'il ne fût pris, de l'autre, la pesanteur de sa masse et la lenteur des bœufs dont il était attelé devaient le rendre extrêmement incommode et embarrassant dans les marches et dans les évolutions de l'armée. Othon Visconte, autre Archevêque de Milan, et non moins guerrier qu'Aribert son prédécesseur, reconnut cet inconvénient; c'est pourquoi il ne voulut pas de *carroccio* dans l'expédition qu'il commanda lui-même contre Castel Seprio, et y substitua un grand étendard portant l'image de S.<sup>t</sup> Ambroise et les enseignes de la ville, qu'il remit à un personnage distingué par son rang et par sa valeur, auquel il assigna une solde de 20 sous *terzoli* par jour. On voit par cet exemple que, si un Archevêque de Milan a été l'inventeur du *carroccio*, un autre Archevêque de la même ville a été le premier, ou au moins un des premiers à en abandonner l'usage, et à y substituer un simple étendard. Le nouveau système de guerre introduit dans le XIV.<sup>e</sup> siècle y fit renoncer tout-à-fait.

Le désir de se créer une marine n'occupa guères l'esprit des Rois Lombards, Francs et Allemands jusqu'au XI.<sup>e</sup> siècle. On lit seulement dans les *Annales* des Francs, qu'en 810, Pépin Roi d'Italie, *Venetiam bello terra marique appetiit, subactaque Venetia, ac Ducibus ejus in deditionem acceptis, eamdem classem ad Dalmatiae litora vastanda accessit.* Mais les Grecs, chez qui s'était toujours conservé l'art de faire la guerre par mer, y envoyèrent une flotte, et l'obligèrent à se retirer en toute hâte. En 828 Boniface, Comte ou Marquis de Toscane, *prima classe circumiectus* navigua en Afrique, et en imposa aux Sarrazins auxquels il fit même essayer de grandes pertes. Mais ces expéditions, ainsi que celles des Chrétiens d'occident, sont fort peu de chose en comparaison des grosses flottes dont les ennemis de la religion du Christ infestaient les côtes de la France et de l'Italie. Ces ennemis étaient, d'un côté les Normans, peuples venus de la Baltique et de la Norvège sur une quantité de bâtimens de diverses sortes, et qui au IX.<sup>e</sup> et X.<sup>e</sup> siècles débarquèrent sur plusieurs points de la France et de l'Italie,

à ses habitans qu'à condition que son évêque et son marquis, lorsqu'ils seraient à trois milles de Milan, prendraient le premier un livre, et le second un chien sur ses épaules, et viendraient ainsi nu-pieds jusqu'à la basilique de S.<sup>t</sup> Ambroise: ce qui fut ponctuellement exécuté. (Arnulph *Hist. Med.* Liv. I. chap. 19 tom. IV. *Rer. Ital.*).

Quand  
et par qui  
il a été  
mis hors  
d'usage.

Marine  
des Lombards  
sous  
les Francs  
et les  
Allemands.



laissant partout des traces déplorables de leurs ravages et de leurs massacres; de l'autre c'étaient les Sarrazins conduisant par mer de belles armées en Espagne, en Sicile, en Calabre, et infestant le reste de l'Italie, sans que personne osât les affronter sur cet élément (1). Les Grecs avaient encore alors une marine nombreuse et bien exercée, qui les mettait à l'abri de toute insulte: aussi Nicéphore, un de leurs Empereurs, se moquait-il d'Othon le Grand, qui n'avait pas d'armées navales.

Vénitiens,  
les premiers  
en Italie  
à se rendre  
puissans  
par mer.

Les premiers à se rendre puissans par mer en Italie furent les Vénitiens: il faut lire ce que Guillaume Pugliese a dit de ce peuple fameux et de sa ville dans son *poème* en 1090 (2). On ne peut nier qu'avant le XI.<sup>e</sup> siècle, et sous le règne même des Lombards, Venise ne formât déjà une puissance maritime considérable, comme il conste en effet des *Chroniques* de Dandolo. Sous Robert Guiscard, Duc de la Pouille, et sous ses successeurs, les Normans se rendirent redoutables par leur marine. Les villes de Pise et de Gênes brillèrent aussi dans cet art; et cette dernière ville, ainsi que celle de Venise, ont, sous ce rapport, semé d'actions éclatantes l'histoire de l'Italie. Les navires de moyenne grandeur dont se composait leur marine s'appelaient *Ligna*, *Barchiae*, *Vasa* etc.; et de ce dernier nom est dérivé

(1) Ce fut d'eux, selon Muratori, *Ant. Ital.* Dissert. XXVI., que, d'abord les Siciliens, et ensuite les autres peuples occidentaux prirent le nom de *Amiralius*, *Amiraldus*, *Admirallus*, *Admiratus*, aujourd'hui *Amiral*, du mot Arabe *Amir*, le même qu'*Emir*, nom que donnaient les Sarrazins aux commandans de leurs flottes. C'est encore d'eux, que nous est venu le mot *Arzanà*, dont Dante s'est servi dans son XXI.<sup>e</sup> chant pour désigner l'*Enfer*, et duquel nous avons fait celui d'*Arsenal*:

Quale nell'Arzanà de' Veneziani  
Bolle l'inverno la tenace pece.

Le mot *Darcenæ*, qui a la même signification, vient aussi de l'Arabe, et s'est conservé parmi nous dans celui de *Darsena*. Rafainus Caresino, dans son histoire de Venise, nomme l'arsenal *Arsena*, et Barthelemi de Neocastro, dans son histoire de Sicile, l'appelle *Tarsana*, et *Tarsanatus Regius Messanæ*. Il est encore assez probable que c'est de la même langue que s'est formé notre mot *dogana*, douanne; et il n'y a pas de doute que nous lui sommes également redevables de celui de *Fondaco* et *Magazzino*, magasin, ainsi que des chiffres dont nous faisons usage aujourd'hui.

(2) *Semper aquis habitant. Gens nulla valentior ista  
Æquoreis bellis, ratiumque per æquora ductu.*

Liv. IV.

celui de *Vascello*, vaisseau, qui est encore usité aujourd'hui. Il y avait en outre des *Galeae*, *Taridae*, *Chelandriae*, *Sagenae*, *Sagittae*, *Barchae*, *Brigantini*, *Carabi*, ainsi que des *Carabella* et *Caravella* et autres sortes de navires, dont les noms sont maintenant tombés dans l'oubli. On faisait aussi un grand usage des *Cocche*, qui, selon Muratori, ne ressemblaient point à nos gondoles, comme le prétend Du-Cange, mais qui étaient des plus grosses barques dont on se servit alors sur nos deux mers (1). Ce n'a été, au rapport de Jean Villani (2), qu'après l'an 1034, que l'usage de ces navires a été adopté en Italie.

## RELIGION.

AVANT la naissance du Christianisme (3), chaque peuple avait sa religion et ses institutions politiques particulières, qui le distinguaient des autres peuples. Mais aussi chez chacun d'eux il n'y avait qu'une seule et même religion, ou pour mieux dire, un seul et même culte, qui, lié avec l'état, ne faisait avec lui qu'un tout unique. Cette religion nationale consistait simplement en quelques rites, auxquels tous les citoyens devaient se conformer, quelle que fût leur manière d'envisager les rapports de l'homme avec l'Être suprême. Le polythéisme avait cet avantage, que le peuple vainqueur tolérait quelquefois le culte du peuple vaincu, pourvu que les Dieux de celui-ci rendissent hommage à ceux du premier. Le culte national n'excluait pas la profession de cultes particuliers; et en se soumettant aux pratiques extérieures prescrites par le gouvernement, le philosophe jouissait d'une pleine liberté en matière de religion. Les Juifs ainsi que les Chrétiens ne furent persécutés à Rome, que pour n'avoir pas voulu se soumettre au culte public; ils ne furent point persécutés comme hérétiques, mais comme rebelles. Peut-être les Romains auraient-ils toléré les religions de Moïse et du Christ, si les Juifs et les Chrétiens avaient observé les lois de police sur le culte de l'état dont ils étaient sujets; et c'est là ce que les uns ni les autres ne pouvaient faire, attendu qu'un des points essentiels de

(1) V. les histoires de Venise et de Gènes dans le recueil de Muratori.

(2) Liv. VIII. chap. 77.

(3) V. Sartorius. *Saggio sullo stato civile e politico dei popoli d'Italia sotto i Goti*, chap. VIII.

leurs religions étaient de n'admettre qu'un seul Dieu et un seul culte. Les Chrétiens furent donc persécutés; mais dès que les circonstances le leur permirent, ils devinrent persécuteurs à leur tour, et démolirent les temples des autres divinités. Les choses n'en restèrent pas là. L'essence de la nouvelle religion ne consistait pas seulement dans les formes extérieures: la foi, la conviction du cœur étaient des qualités indispensables dans ceux qui la professaient. Les différentes manières d'expliquer les mystères du Christianisme firent naître parmi ses prosélites des schismes et des hérésies, qui enfantèrent une infinité de maux et des haines implacables, et qui coûtèrent la vie à des millions d'hommes.

*Goths  
et Lombards  
Ariens.*

Les Goths et les Lombards qui vinrent s'établir en Italie étaient déjà Chrétiens, à la réserve peut-être d'un petit nombre qui tenait encore à l'idolâtrie. Ces Chrétiens avaient été instruits dans les principes qu'ils professaient par des Missionnaires, que l'Empereur Valent entr'autres leur avait envoyés. Ces principes avaient été condamnés en 325 au concile de Nicée, dont les Romains avaient adopté les décisions. Fidèles à la doctrine qu'ils avaient apprise de leurs maîtres, les Goths ne voulurent pas se soumettre à la réforme. Les deux partis croyaient également en Jésus-Christ, mais ils en expliquaient différemment la nature. Arien ne voyait en lui qu'un homme digne de la plus profonde vénération, et les Goths avaient embrassé cette opinion; ils passaient donc pour Ariens, et les Chrétiens qui admettaient en lui la nature divine selon la décision du concile, étaient les vrais croyans. Ainsi le culte dominant en Italie à l'arrivée des Goths était le Catholicisme; mais la masse des croyans y était généralement divisée par une foule d'opinions différentes; l'église Latine y était en conflit avec la Grecque; les Empereurs de Constantinople dogmatisaient et professaient souvent des maximes contraires à celles des Poutifes de Rome; les Evêques d'Aquilée et autres étaient en scission avec ces mêmes Poutifes, dont celui de Ravenne ne voulait pas même dépendre. Il faut avouer néanmoins à l'honneur des Goths, que, pendant tout le temps de leur domination, les Catholiques ne furent jamais inquiétés ni troublés dans l'exercice de leur culte. Les Evêques et toute la hiérarchie sacerdotale, comme l'attestent les lettres de Cassiodore, furent toujours respectés et traités avec autant de douceur que de bonté; on voit même dans ces lettres plusieurs de ces Evêques élevés aux honneurs et aux emplois les plus distingués, tels qu'étaient au

*Tolérance  
des Goths.*



civil ceux de distribuer les grains que le Prince envoyait à titre de secours à certaines provinces, de faire la répartition des aumônes, et d'assigner sur les libéralités du souverain des compensations ou des indemnités à ceux qui avaient essuyé des pertes considérables par l'effet de la guerre. Les prêtres Ariens (1) n'inquiétaient pas davantage les prêtres catholiques : ce qui indique assez que, sans se montrer glorieux de leur croyance, sans prétendre qu'elle fût exclusivement la véritable, et sans avoir la manie de faire des prosélytes, ces barbares pratiquaient au plus haut degré de perfection la vertu si rare de la tolérance religieuse (2). Par un effet de cette même tolérance, devenue habituelle parmi eux, ou peut-être fondée sur le caractère même de la nation, les Lombards ne se mêlèrent pas non plus des affaires religieuses ; ils ne troublèrent point les Catholiques dans l'exercice de leur culte ; ils ne leur ôtèrent point leurs églises comme avaient fait quelques Empereurs pour les donner aux Ariens ; ils ne molestèrent jamais les Archevêques de Milan, ni les autres pasteurs des églises dépendant d'eux dans les tems où ils professaient l'Arianisme ; et lorsqu'ils eurent embrassé le Catholicisme, ils en favorisèrent le culte par leurs largesses, en érigeant des églises, des monastères, des hôpitaux et jusqu'à des chapelles royales et privées.

*Tolérance  
religieuse  
des Lombards.*

Il en est cependant qui ont attribué à l'Arianisme et à la diversité de religion le peu de durée de la domination des Goths et des Lombards en Italie. M.<sup>r</sup> Bossi (3) observe judicieusement à ce sujet, que l'erreur politique de ces deux peuples a été de n'avoir pas assez senti l'influence que les Evêques de Rome s'étaient acquise dans les affaires de l'Italie, et d'avoir cru qu'il leur suffisait d'intervenir dans leur élection, pour qu'on n'élevât au siège Papal que des personnages attachés à leurs intérêts et à leur domination ; mais cet expédient, outre son peu d'efficacité, était d'un succès bien douteux. Les Lombards firent encore pis, en heurtant les Papes de front, en les insultant, même après avoir embrassé le Christianisme,

(1) On ignore quel était l'état de l'église des Goths Ariens en Italie : à peine est il fait mention de leurs évêques et de leurs prêtres. Un silence aussi étrange à leur égard prouve au moins qu'ils étaient tranquilles. *Saggio cit.* chap. VIII.

(2) Bossi, *Istor. d'Ital.* Vol. XII. liv. 3 chap. 29.

(3) *Ouvrage cité, même endroit.*

en les menaçant en diverses occasions, en s'opposant à l'établissement de leur domination temporelle, et en les obligeant de recourir à une nation étrangère qui causa enfin leur ruine. Ce furent là, et non l'Arianisme ni la diversité de religion, les vrais motifs de la courte durée de la domination des Goths et des Lombards en Italie. Si les Goths avaient favorisé, caressé et enrichi les Evêques de Rome; si les Rois Lombards leur avaient fait les donations qu'ils firent aux églises et aux couvens, et s'ils ne leur avaient point contesté la souveraineté temporelle, peut-être que les Grecs ni les Francs n'auraient jamais été appelés en Italie.

*Etat  
de la religion  
intérieure.*

Il serait bien difficile de dire quelque chose de positif sur ce qu'était alors la religion intérieure, la religion du cœur chez les Italiens. M.<sup>r</sup> le Chevalier Bossi fait encore à cet égard quelques réflexions, qu'il exprime avec toute l'énergie de la vérité. « Depuis, dit-il, que la religion Chrétienne est montée sur le trône; depuis que les Empereurs convertis au Christianisme lui ont communiqué un éclat qu'elle ne devait tirer que de la sainteté de ses principes; depuis qu'ils ont accordé à l'église des privilèges, des exemptions, des autorités et des richesses; depuis qu'ils ont transformé les temples en basiliques, et cherché dans la somptuosité des édifices, des vases et des ornemens, un moyen de donner au culte plus de splendeur et de magnificence; depuis enfin qu'ils se sont mêlés de disputes théologiques, et qu'ils ont voulu, par une opinion trop prononcée, fortifier des partis, qui, souvent disputaient d'objets métaphysiques au dessus de leur intelligence, la religion extérieure, la religion de représentation l'a emporté sur celle du cœur; la vraie piété s'est attiédie, à mesure que les cérémonies sont devenues plus pompeuses . . . ; quelques Evêques ont déployé un luxe outré dans leur célébration, et ont fait servir les biens de l'église à des usages profanes; les Papes ont commencé à montrer plus d'empressement pour la conservation de leurs droits, ou l'accroissement de leur puissance, que de zèle pour la propagation des dogmes du christianisme; les controverses toujours funestes en matière de religion se sont multipliées; les sectes et les hérésies sont devenues plus nombreuses, et les condamnations pour opinions privées plus fréquentes; enfin les Evêques de Rome et les Patriarches de Constantinople n'ont cessé pour ainsi dire de se disputer à qui l'emporterait en crédit sur l'esprit des Empereurs, dans la vue d'étayer de leur suffrage leur opinion et leur parti. « Cet écrivain observe encore plus bas au § 8, que la piété des premiers Chrétiens dut

se refroidir toujours davantage, à mesure que le luxe des temples, la quantité des ornemens, la complication des rites, le nombre des ministres, et la pompe des cérémonies devinrent plus grands. « Je ne serais pas éloigné de croire, dit-il, que ces lampes, ces lustres, ces vases précieux, ces calices en or, ce grand nombre d'images, ces chants, cette musique et toute cette magnificence, qui donne à la célébration des cérémonies du culte l'air d'une pompe théâtrale, aient altéré dans les Chrétiens les sentimens de la vraie religion, de cette religion du cœur, à laquelle on a ainsi substitué celle des sens qui n'est propre qu'à donner une idée imparfaite de l'Être suprême, et à distraire l'esprit du recueillement avec lequel il convient de l'adorer.

Muratori, dans sa LVI.<sup>e</sup> Dissertation *della religione de' Cristiani in Italia dopo l'anno 500 dell'Era Cristiana*, examine quels étaient alors les principaux soins des fidèles, et quel était le culte extérieur de la religion. « Les Chrétiens n'avaient alors, dit-il, rien de plus à cœur que de faire bâtir des églises, des oratoires, des monastères et des hôpitaux, ou de les embellir et de les enrichir de dotations. Les uns le faisaient dans l'espoir d'en recevoir une récompense éternelle, sans considérer quelquefois si l'emploi de la totalité ou d'une grande partie de leur patrimoine à ces libéralités n'était pas un vol fait à leurs enfans ou à leur famille; les autres dans la vue de se sauver des peines réservées aux méchans dans l'autre vie. Ces actes de munificence étaient regardés dans ces tems d'ignorance comme la marque d'une grande piété, et comme une puissante recommandation auprès de Dieu en faveur du pécheur. Aussi les pasteurs des églises, les moines, les clercs et les laïcs s'empresaient-ils de décorer leurs autels de vases d'or et d'argent et autres ornemens précieux. Il faut dire aussi que, plus les temples renfermaient de ces richesses, plus ils tentaient la rapacité des voleurs, des ennemis, des Princes et quelquefois de leurs pasteurs eux-mêmes ce qui faisait que les plus sages d'entr'eux préféraient distribuer ces richesses aux pauvres (1).

Les fidèles se faisaient un devoir plus particulier encore d'assister au service divin, qui se célébrait en chantant des hymnes et des psaumes: les moines surtout se distinguèrent dans cet exercice; et l'estime que le peuple en conçut pour eux, fut la princi-

*Culte extérieur*

*Libéralités  
des Chrétiens  
pour  
la fondation  
d'églises etc.*

*Les moines  
particulièrement  
se distinguèrent  
dans le culte  
divin.*

(1) V. Muratori, *Ant. Ital. Dissert. XXXVI. degli Spedali.*



pale cause de leur propagation et de leur opulence. On était pénétré de la plus haute vénération pour des hommes qui, non seulement passaient tout le jour à psalmodier, mais qui se levaient encore la nuit pour louer et prier Dieu. La ferveur religieuse fit encore plus; elle introduisit dans les grands monastères l'usage de la psalmodie perpétuelle; et pour cela les moines qui les composaient étaient partagés en sections, qui se succédaient jour et nuit dans l'église, et y chantaient ainsi sans cesse les louanges du Seigneur. De là le respect religieux que, non seulement les peuples, mais encore des Princes, des Rois et même des Evêques montraient pour les ordres monastiques; de là leur zèle à fonder de toutes parts de monastères. Nous en citerons un seul exemple. Auspert Archevêque de Milan, qui mérite nos hommages comme restaurateur de notre ville, Auspert avait fondé en 879 du tems de Charlemagne un hôpital et une église, dont il confia le soin aux Bénédictins, en ordonnant que, *quotidie octo Monachi Monasterii ipsius Sancti Ambrosii esse debeant, qui in jam dicta Basilica mea officium et luminaria faciant, et pro me et jam dictis parentibus meis Missas, Vesperum, Vigilias et Matutinum defunctorum faciant* (1).

Le peuple,  
les Rois  
et les Evêques  
fondent  
à l'envi  
des monastères

Institution  
des chanoines.

L'institution des chapitres de chanoines, qui se propagea en Italie dans le IX.<sup>e</sup> siècle (2) n'ajouta pas peu d'éclat encore au culte extérieur de la religion. Néanmoins, l'usage de la psalmodie était déjà établi dans le clergé séculier; et du tems des barbares, il n'y avait presque pas d'église paroissiale dans la ville ou au dehors, où l'on ne chantât la messe ou quelque partie de l'office divin les jours de fête. Muratori rapporte, dans sa LXXIV.<sup>e</sup> Dissertation, un document de l'an 715, dans lequel Adéodat Evêque de Siègne est inculpé d'avoir admis dans les ordres *Infantum habentem annos non plus duodecim, qui nec Vespero sapit, nec Madodinos* (c'est-à-dire les matines) *facere, nec Missa cantare novit*. Mais depuis l'institution des chanoines, les fonctions du culte commencèrent à se faire avec plus de régularité et de dignité, et les cathédrales retentirent du chant Grégorien. Il y eut même des églises dans les villes et dans les bourgs où l'on établit un chapitre de chanoines, (ce qui leur fit donner le nom d'*églises collégiales*), pour donner plus de majesté à

Chant  
Grégorien,  
et introduction  
des orgues.

(1) Muratori, *op. cit.* Dissert. LVI.

(2) Muratori, *op. cit.* Dissert. LXII.

la célébration du culte divin. Le concours des fidèles dans les églises devint encore bien plus considérable, après qu'on y eut introduit l'usage des orgues qui avait été apporté de l'orient. On ne peut exprimer avec quel ravissement cet instrument fut entendu la première fois en 826. Ce fut dans le même tems que certain Giorgio prêtre Vénitien, qui avait dérobé aux Grecs le secret de la fabrication des orgues, s'étant présenté à Louis le Pieux à Aix-la-Chapelle, lui proposa d'en fabriquer un, dont il joua ensuite devant lui (1). Les Empereurs et les Rois, et à leur exemple les Princes, avaient aussi dans leur palais un oratoire ou chapelle, où leurs chapelains chantaient des psaumes nuit et jour. Paul Diacre attribue l'origine de cet usage à Liutprand Roi des Lombards (2).

*Oratoires  
privés.*

Mais c'est particulièrement à honorer les Saints, que les fidèles mettaient le plus d'empressement et de ferveur. Les hommages qu'ils leur rendaient avaient deux motifs particuliers, qui étaient; l'un d'obtenir par leur moyen les biens temporels et spirituels, et l'autre le désir de s'attirer la considération et de se rendre utiles. Dès qu'une personne (3) passait pour avoir mérité, par un vie sainte dans ce monde, le bonheur éternel dans l'autre, et par conséquent pour avoir beaucoup de crédit auprès de Dieu, elle devenait aussitôt l'objet de la vénération et de la confiance du peuple, mais beaucoup plus encore si elle avait la réputation d'avoir opéré des miracles durant sa vie ou après sa mort. Cette réputation était la mesure de la confiance, que les dévots mettaient dans son intercession. L'opinion où ils étaient que ces miracles s'opéraient devant les tombeaux ou devant les reliques de ces saints, faisait naître le désir d'avoir un ou plusieurs de ces corps de bienheureux, et quand cela ne se pouvait pas, on faisait ensorte d'en avoir au moins quelque relique. Il n'y avait pas de ville ni de couvent, qui n'ambitionnât de faire de ces précieuses acquisitions, et

*Vénération  
des Chrétiens  
envers  
les Saints.*

*Corps  
et reliques  
de Saints.*

(1) Il paraîtrait, d'après ce que dit le moine *Engolismense* dans la vie de Charlemagne à l'an 787 rapportée par Duchesne, qu'avant cette époque on savait déjà jouer de l'orgue à Rome. V. Muratori, *ouvr. cité*. Dissert. XXIV. et LVI.

(2) Liv. VI. chap. 58 *de Gest. Longob.*

(3) Dans ces siècles barbares, les Chrétiens étaient transportés d'un enthousiasme aveugle, qui les portait à baiser dévotement tout ce qu'on leur présentait comme relique, et à mettre au rang des habitans du ciel quiconque était mort selon eux en odeur de sainteté. Muratori, *ouvr. cité*, Dissert. LVIII.

leur possession était regardée comme un bonheur particulier. Des processions de pèlerins accouraient de tous côtés, et même des pays les plus éloignés aux lieux où se trouvaient ces dépouilles vénérables, les uns par un simple mouvement de dévotion, et les autres dans l'espoir d'y obtenir la guérison de leurs maladies. Ces lieux acquéraient ainsi une grande célébrité, et les riches offrandes qu'on y laissait y devenaient une source abondante d'avantages publics et privés. Tel était l'esprit de religion qui régnaient alors, et qui pourtant ne laissait pas d'être accompagné de dérèglements et d'excès. Dans ces siècles de fer, dit Muratori, on recherchait les reliques avec une avidité incroyable, qui devenait souvent la cause de vols et de rapines. Les Evêques et les églises de l'Allemagne particulièrement, où la religion n'ayant pénétré que tard, n'avait pas encore eu le tems d'y faire des martyrs, se signalèrent dans ces pieuses conquêtes. De là vint l'usage où étaient nos ancêtres, surtout à l'approche d'une guerre, de tirer des tombeaux les ossemens de leurs saints, de les cacher dans des lieux ignorés, et même de tromper l'avidité de ces pieux brigands en leur présentant des corps de saints supposés, ou en leur en donnant encore de véritables, mais non ceux qu'ils cherchaient, pour pouvoir les soustraire à la violence, comme firent entr'autres les Bénéventains envers l'Empereur Othon III, à qui ils donnèrent, au lieu du corps de S. Barthelemi qu'il leur demandait très-instamment, celui de S. Paulin Evêque de Nola, avec lequel il se retira tout content. Cette manie de se procurer des reliques en fit accueillir pour vraies une quantité de douteuses et même de fausses; et déjà même, du vivant de S. Augustin, il ne manquait pas d'imposteurs qui en vendaient de ce genre, et qui faisaient de ces fourberies un trafic honteux et lucratif.

*Vols et rapines  
produites  
par l'avidité  
d'avoir  
des reliques.*

*Facilité  
à croire tout ce  
qui avait  
l'apparence  
de miracle etc.*

De cet esprit de superstition venait aussi la facilité avec laquelle le peuple, sur la foi du premier venu, croyait à tout ce qui avait l'apparence de miracle, et regardait comme autant de visions ou de révélations les contes des femmes dévotes. Il accueillait avec empressement tout ce qui tenait du merveilleux, sans faire attention s'il y avait apparence de vérité, d'illusion ou de fausseté. Le désir d'attirer en certains lieux un plus grand concours de monde et plus d'offrandes, ou de se rendre un objet de vénération aux yeux des gens pieux fit bientôt inventer de ces miracles. Rien n'était plus facile dans ces siècles d'ignorance que de fabriquer, au



défaut des actes requis, de ces vies de saints martyrs, qu'on a depuis appelées *Légendes*, et d'imaginer des aventures, des tourmens et des miracles, d'une nature à-peu-près conforme à la piété et au genre de vie de chacun d'eux. Plus ces récits étaient extraordinaires, et plus ils excitaient d'admiration, et étaient jugés dignes d'être orus; et le manque de personnes assez éclairées pour en découvrir la fausseté, donnait à ces fourberies un débit aussi facile qu'assuré. L'ouvrage des *Actes des Saints* fait par les Jésuites d'Anvers est rempli de ces sortes de légendes, malgré le soin qu'ils ont pris d'y séparer le vrai du faux, non sans encourir la censure de ceux qui ne voulaient point de critique en fait de monumens de piété.

*Vies de Saints  
appelées  
Légendes.*

Il se faisait aussi alors de nombreux et fréquens pèlerinages aux lieux Saints. C'était un acte de dévotion des plus marquans, que d'aller au loin visiter les reliques et les églises les plus renommées. Hommes, femmes, clercs, moines, Evêques, Rois, abandonnaient le soin de leur famille, de leur troupeau et de leurs peuples, et semblaient se disputer à qui ferait dans cette vue les plus longs voyages. Mais il arrivait bien souvent que ces pèlerinages, entrepris par dévotion en apparence, avaient au fond un tout autre motif, et l'on ne regardait pas si la fin en tournait au détriment plutôt qu'à l'avantage de la vraie piété. Enfin il n'y avait pas jusqu'aux religieuses mêmes, qui ne cédassent à ce saint enthousiasme. Cependant S.<sup>t</sup> Boniface Archevêque de Milan, dans sa 105.<sup>e</sup> lettre adressée à Cudbert Archevêque de Cantorbéry, manifeste le desir, *ut prohiberet Synodus, et principes vestri mulieribus et velatis feminis (aux religieuses) illud iter et frequentiam, quam ad Romanam civitatem veniendo et redeundo faciunt, quia magna ex parte pereunt, paucis remanentibus integris. Perpaucae enim sunt civitates in Langobardia, vel in Francia, aut in Gallia, in qua non sit adultera vel meretrix generis Anglorum, quod scandalum est, et turpitudine totius Ecclesiae.*

*Pèlerinages  
aux lieux  
Saints.*

On voit par tout ce qui vient d'être dit sur ce sujet, que les Chrétiens animés d'une piété sincère et de l'amour de la vertu se réduisaient à un bien petit nombre. Les autres semblaient se contenter de la protection des Saints auprès de Dieu: protection qu'ils ne cherchaient à se procurer que par une dévotion purement matérielle, qui se bornait à la vénération de leurs reliques, et dont

le vrai motif tenait peut-être encore plus aux intérêts temporels qu'à ceux du ciel (1).

*Piété  
des Chrétiens  
envers les morts.*

La piété des Chrétiens envers les morts ne le cédait point à leur dévotion dans les Saints. Dès l'origine de leur religion, ils

(1) Muratori, dans sa LIX.<sup>e</sup> Dissertation où il traite *dei semi delle superstizioni dei secoli scuri dell' Italia*, dit; que la fourberie et la malice jointe à l'ignorance, concoururent alors à faire naître et à fomenter une foule de superstitions. Il se contente d'en rapporter quelques-unes, pour mettre les lecteurs en état de comparer nos mœurs actuelles avec celles des anciens, et leur offrir un motif de se féliciter des lumières et du bonheur qui régnaient de nos jours en Italie. Nous avons parlé plus haut des jugemens de Dieu, et des épreuves du duel, de l'eau bouillante ou froide, du fer rouge etc., qui étaient alors en usage, et, qui plus est, autorisées par divers prélats. Il paraît que, sous les Rois Lombards, il y avait dans la classe du peuple des gens, dont la crédulité grossière allait jusqu'à révéler comme objets sacrés certains arbres, qu'ils appelaient *Sanctivi*. Ils auraient cru commettre un sacrilège que de les couper, et ils semblaient même leur rendre quelque culte. Ce sentiment superstitieux s'étendait également à certaines fontaines. L'art de la divination fut aussi en usage dans ces tems d'ignorance, et même tellement en honneur, qu'on allait consulter les devins et autres imposteurs semblables sur la santé et la vie des Empereurs, et sur les intérêts de l'état, non sans préjudice de la tranquillité publique. Théodoric, vers l'an 504, nomma des juges pour sévir contre des professeurs de magie. Atalaric son successeur publia un édit sévère contre les auteurs de malefices. Charlemagne, dans un de ses capitulaires (Tom. I. pag. 518, édit. de Baluzio) ordonne: *Ut nemo sit, qui Ariolos sciscitetur, vel somnia observet. Nec sint malefici, nec Incantatores, nec Phitones, nec Cauculatores, nec Tempestarii, nec Obligatores*. Il ajoute en outre: *Ut observationes, quas stulti faciunt ad arbores, vel petras, vel fontes, ubicumque inveniuntur, tollantur et destruantur*. Azzo ou Atton, évêque de Verceil, nous apprend que, de son tems, c'est-à-dire dans le X.<sup>e</sup> siècle, cet abus subsistait encore en Italie, comme on le voit au chapitre 18 de son Capulaire, où il dit: que, dans le cas où il se trouverait quelqu'un de l'ordre ecclésiastique qui *Magos, aut Aruspices, aut Ariolos, aut certe Augures, vel Sortilegos etc. consuluisse, fuerit deprehensus*, qu'il sache qu'il est dépouillé de sa dignité, et qu'il sera condamné à une pénitence perpétuelle.

Verri voulant conserver le souvenir de quelque usage et de certaines opinions qui régnaient à Milan dans le XI.<sup>e</sup> siècle, dit au IV.<sup>e</sup> chap. de son *Istoria di Milano*: qu'il y avait dans l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise trois objets auxquels on attachait des opinions bizarres, savoir; un ancien







1

2

3

4

étaient dans l'usage d'implorer de Dieu le repos des ames des défunts dans l'autre vie par de prières, des aumônes et par le sacrifice de la messe; dans les siècles suivans on vit les Chrétiens rechercher avec autant et même avec encore plus d'empressement ce

marbre représentant Hercule (a), qui donnait à croire, que l'état se maintiendrait aussi long-tems, que cette sculpture resterait à sa place, et duquel Fazio des Uberti écrit : *J'ai vu l'Hercule dont il s'agit, qui exclut tout sujet de crainte pour la sûreté de l'état, tant qu'il demeurera à sa place.* Il y avait dans le chœur un siège en marbre pour l'Evêque (voyez le n.º 2 de la planche suivante n.º 31), où les femmes enceintes venaient s'asseoir pour avoir un accouchement heureux, En troisième lieu le serpent de bronze, que le bon Archevêque Arnolphe avait érigé sur une colonne comme un don précieux qu'il avait reçu des Grecs (b), passait pour avoir la vertu de guérir les enfans qui avaient des vers. On croyait beaucoup à la magie, et l'on était persuadé qu'elle était sans effet contre les maisons, devant lesquelles passaient les processions des *Rogations*, dont l'usage est très-ancien parmi nous. Lorsque la campagne avait besoin de pluie, on mettait bouillir en plein air dans une grande chaudière des légumes, des viandes salées et autres comestibles qu'on mangeait ensuite en commun, et avec l'eau desquels on faisait des aspersions sur les assistans. La veille de Noel on mettait sur le feu une souche ornée de feuilles et de pommes: puis on répandait trois fois dessus du vin et du genièvre, et toute la famille se tenait alentour dans la joie. . . . Il existait dans l'archive du couvent de S. Ambroise une donation faite en l'an 1013, par un négociant de Milan nommé Adam, à l'Abbé de ce couvent: l'objet de cette donation était une maison, dont le loyer devait être employé à acheter du poisson, pour en régaler les moines le jour de l'anniversaire de la mort de Falquerode et de Jean, le

(a) Ce marbre qui, selon l'opinion commune, représentait Hercule, se trouvait, du tems de l'historien Landolphe, à l'entrée du chœur de Saint Ambroise. On l'y voyait encore au XVI. siècle du tems de Piummu et d'Ambroise Bosso, qui le placent à droite avant d'entrer dans le chœur. C'est là aussi qu'il devait être, lorsque Fazio des Uberti en a fait mention dans son *Dittamondo*. Mais à l'époque où vivait Aleiati, on l'avait transporté dans le vestibule qui est devant cette église. Ce docteur anti-quinare a fait la description et publié l'image de cette figure, qui est supérieurement exécuté en bas-relief: (voyez la figure 1 de la planche 19). Puricelli dit que le marbre dont il s'agit fut ensuite vendu à Prosper Visconti, qui en fit ensuite présent au Duc de Bavière.

(b) En l'an 1001, l'Empereur Othon nomma cet Archevêque son ambassadeur à la cour de Constantinople, pour demander en son nom aux Empereurs Constantin et Basile la main de la princesse Hélène. C'est à l'honneur qu'a eu cet Archevêque d'être chargé de cette mission, que nous sommes redevables du fameux serpent en bronze, qu'on voit encore sur une colonne dans l'Eglise de St. Ambroise. Il n'est pas nouveau de voir des monarques faire des présens, qui ne coûtent rien au trésor public. On donna le serpent dont il s'agit, (qui faisait partie du trésor de Constantinople), au bon Archevêque, en lui faisant croire que c'étoit celui que Moïse avait élevé dans le désert; et cette belle antiquité fut la seule compensation qu'il eut pour les frais énormes que lui avait occasionnés ce voyage. *Verris*, *Istoria di Milano*, chap. 17. pag 84.

moyen de salut pour eux après leur mort, ou pour les autres trépassés. Dans cette vue ils dispensaient à l'envi une partie ou même la totalité de leur fortune aux moines, au clergé séculier, ou aux pauvres. La notoriété de ces faits n'ayant pas besoin d'être appuyée d'exemples, nous passerons à d'autres observations. Il paraît d'abord, que le clergé seul était dans l'usage et dans l'obligation de pourvoir aux besoins spirituels de ceux qui étaient décédés *in signo fidei*: car on en faisait une commémoration expresse, et l'on priait pour eux dans toutes les messes et autres offices de l'église. Amalarius, qui écrivait vers l'an 836, nous apprend que dans les siècles antérieurs on institua même un *office des morts*. On ordonna aussi des *Missa pro defunctis*; et pour ne point parler d'autres pieuses fondations, S.<sup>t</sup> Benoît Abbé *Araniense*, qui florissait au commencement du neuvième siècle, institua le *quinarium Psalmodum pro omnibus fidelibus defunctis*. Enfin on fixa un jour de l'année pour la célébration d'un office particulier en mémoire de tous les trépassés. Cette institution, que plusieurs croient avoir été fondée par Odilon abbé de l'ordre de Cluny vers l'an 1040, fut étendue dans la suite par les Papes à toute l'église, et devint plus tard la source d'une foule de controverses sur les peines du Purgatoire et sur l'état de l'âme dans ce lieu d'expiation: ce qui fit naître au sujet de ce dogme de l'église une infinité de débats, dont on peut bien déduire quelques présomptions, mais jamais une vérité positive. Un autre point qui ré-

Office  
des morts.

Messes pour  
les défunts etc.

premier moine, et le second prêtre; et cela dans la vue de soulager les âmes des trépassés. C'était une opinion assez répandue, qu'on pouvait contribuer efficacement à leur procurer le repos, en allumant sur leurs tombeaux des lampes etc. Il est encore fait mention de plusieurs autres superstitions de ce genre dans la *Dissertazione* de l'illustre Muratori, à laquelle on peut recourir pour avoir des notions plus étendues à cet égard (a).

(a) Giulini parle d'un usage superstitieux, dont Castiglioni a traité au long (Antiq. Fasc. I. pag. 215 etc.), et dont il reste encore aujourd'hui quelques traces. Lorsqu'une nouvelle mariée paraît dans les rues de cette ville, les enfans se mettent à crier Allaminee Allaminee, mots qui signifient à l'Hyménée, et dans lesquels on reconnoît un reste de idolatrie. Outre cela il y avoit autrefois sur la porte du pont dit delle Fabbriche une figure sculptée en bas-relief et en marbre, qu'on croyoit être l'image de l'Hyménée, et devant laquelle à l'occasion de mariages on allumoit des lampes. Cette figure n'avoit cependant rien de commun avec cette divinité, car elle n'étoit autre chose que la représentation d'une ville d'Italie, comme l'a démontré Mr. Castiglioni, qui en cite une autre semblable, qu'on voyoit encore de son tems à Milan (voyez les figures 3 et 4 de la planche 19). Mais l'opinion où étoient les Milanais que cette figure représentoit Hyménée rendoit leur superstition excusable; c'est pourquoi on a bien fait de l'ôter, et de mettre à sa place le nom du Seigneur; mais il n'étoit pas nécessaire d'enlever à un autre usage ce reste vénérable d'antiquité Romaine.



clame aussi notre attention c'est le sacrifice de la messe, qui, selon un autre ancien dogme de l'église, peut être utile aux fidèles après la mort. Outre les messes qui se célébraient le jour du décès, on était encore dans l'usage anciennement de faire l'*anniversarium*, ou la *trigesimam*, la *tertiam*, et la *septimam*. La dévotion de nos ancêtres ne se bornait pas à ce seul moyen d'expiation; ils ordonnaient en même tems de faire des aumônes après leur mort, dans la persuasion où ils étaient que les œuvres de miséricorde étaient aussi d'un grand secours auprès de Dieu, pour les vivans comme pour les morts (1). On trouve ensuite que les fondateurs d'églises et de monastères prescrivaient quelquefois la célébration de messes pour le repos de leur âme, ce qui ne se pratiquait que fort rarement dans les premiers tems du Christianisme. On n'approuvait même guères dans le IX.<sup>e</sup> siècle les prêtres, qui *singulas oblationes pro singulis offerrent*. Et en effet, les offrandes et les aumônes qui se faisaient dans cette vue, ne s'employaient pas seulement à l'avantage de ceux qui les avaient faites, mais de tous les trépassés. Souvent même on faisait l'aumône aux prêtres séculiers comme aux moines, pour avoir chanté la messe en mémoire des défunts, ainsi qu'il résulte d'un écrit du Bienheureux Bono fondateur du couvent de S.<sup>t</sup> Michel de Pise de l'an 1048, où il est dit; qu'il avait fait construire un beau clocher, dans lequel il y avait sept cloches: *et omnes facte sunt helemosinis, que nobis facte sunt et de misse, quas ego et monachi mei decantaverunt*. Depuis la formation des ordres Mendians, il y eut peu de personnes qui, en leur faisant des donations, n'y joignissent l'obligation pour les donataires d'un certain nombre de messes fixes ou perpétuelles à célébrer. La quantité d'aumônes qui se faisaient ainsi aux prêtres pour chaque messe qu'ils célébraient, s'accrut prodigieusement; mais qu'ils remplissent ensuite les obligations qui leur étaient imposées, c'est ce que nous ne saurions assurer. Toutefois il commença à s'élever parmi les théologiens des disputes, qui obligèrent les Papes à réprimer l'esprit d'avarice, qui s'était glissé jusque dans le sanctuaire.

*Aumônes  
pour les m. sses.*

Les dédicaces des églises étaient également des solennités, qui se faisaient alors avec beaucoup de pompe et de cérémonies, et qui attiraient un grand concours de monde. Léon d'Ostie (2) fait une description détaillée de la magnificence avec laquelle fut consa-

*Dévotion  
d'églises etc.*

(1) V. l'ouvrage *della Carità verso il Prossimo*, de Muratori.

(2) *Cronica Casinense*, Liv. III. chap. 30.

créée en 1071 l'église du couvent du Mont Cassin par le Pape Alexandre II. Il est évident que ce rite n'est qu'une imitation de ce qui se pratiquait chez les *Juifs* en pareil cas ; et cet usage était commun aux Gentils mêmes, comme l'ont prouvé Pignoria dans ses *Epistole Simboliche* (1), et après lui Mazocchi (2). Les translations de corps saints se faisaient également avec beaucoup de solennité, et l'on peut lire à cet égard la description qu'a faite un auteur anonyme et contemporain de la translation du corps de S.<sup>t</sup> Géminien, évêque, et patron de Modène en 1106 (3).

Après cet aperçu rapide des principaux points concernant le culte intérieur et extérieur de la religion chrétienne, nous allons exposer aux yeux de nos lecteurs, et particulièrement des artistes, les monumens de peinture, de sculpture et d'architecture ayant rapport aux rites ecclésiastiques, ainsi que les habillemens et autres objets usités dans nos cérémonies religieuses.

Les catacombes, où se rassemblaient les premiers Chrétiens pour l'exercice de leur culte, nous offrent encore dans le sein de la terre, qu'on accuse de tout engloutir, des monumens dont nous rapporterons quelques-uns, d'après les dessins que nous en a donné Bosio, et qui ont été publiés par Severano et Aringhi dans sa *Roma subterranea*, et dernièrement par M.<sup>r</sup> Ciampini dans son ouvrage des *Antichi monumenti*, où ils font le sujet d'un grand nombre de plaques, et sur lesquels M.<sup>r</sup> d'Agincourt a fait de savantes observations dans son *Histoire de l'Art* etc.

De tous tems, dit ce dernier écrivain, les hommes ont été dans l'usage d'emprunter le secours de la sculpture et de la peinture pour exprimer leurs idées religieuses, surtout lorsque les objets de leur culte excitaient leur sensibilité. Les hiéroglyphes des Egyptiens, les monumens sépulcraux des Etrusques, les urnes funéraires des Grecs, et les sarcophages des Romains nous en offrent encore aujourd'hui un éclatant témoignage. Dès les commencemens de l'ère Chrétienne, et surtout depuis le moment de leur décadence, où il fut permis d'exercer librement les rites du culte catholique, ces arts eurent à peu près le même objet. Les catacombes furent le premier théâtre où les artistes Chrétiens eurent occasion de déployer leurs talens durant les persécutions des premiers siècles. En

(1) Epist. 32.

(2) *De Amphiteatro Campano*.

(3) V. Muratori, *Rer. Ital.* Tom. VI,







faisant exécuter les images des martyrs, comme pour leur rendre un hommage qui leur était dû, les ministres de la religion avaient en outre pour but de rappeler à la mémoire des fidèles, qui fréquentaient ces lieux de dévotion, les faits relatifs à l'ancienne croyance, et en même tems ceux du nouveau testament sur lesquels est fondée la loi du Sauveur.

On y voit souvent Jesus Christ représenté sous l'emblème du *Bon Pasteur*, et sous celle de Jonas sortant du ventre de la baleine : image qui rappelle l'idée de sa resurrection. Souvent aussi on y reconnaît celle de Lazare, ainsi que divers autres sujets allégoriques, qu'on trouvait répétés dans les sculptures servant d'ornemens aux sarcophages, et qui sont une seconde mine de richesses pour tout ce qui concerne l'histoire, et particulièrement les cérémonies funèbres du christianisme dans les premiers siècles de l'église. Forcés de dérober aux yeux des profanes la connaissance des mystères de leur culte, les Chrétiens employaient dans ces représentations des signes emblématiques et des images riantes, qui invitaient les ames sensibles et dévotes à de pieuses méditations. C'est ce dont nous avons un témoignage irréfragable, dans les peintures qu'on rencontre souvent dans les catacombes, dans les sculptures des sarcophages et dans les mosaïques des anciens temples Chrétiens. Nous commencerons cet exposé par quelques-unes de ces peintures qui sont prises des catacombes de Rome, savoir ; de celles de S.<sup>t</sup> Saturnin et de S.<sup>t</sup> Caliste, ouvrages qui datent de la fin du troisième siècle ; des catacombes de S.<sup>t</sup> Marcellin, du Crucifix et de S.<sup>t</sup> Laurent du quatrième au cinquième siècle ; des peintures du cimetière de S.<sup>t</sup> Pouziano, et d'autres catacombes des sixième, septième et huitième siècles, et enfin de plusieurs autres catacombes de Rome, et de celles de S.<sup>t</sup> Janvier à Naples, des neuvième, dixième et onzième siècles.

La peinture n.<sup>o</sup> 1 de la planche 20 qui est prise des catacombes de S.<sup>t</sup> Caliste (1), représente un *Fossor*, ouvriers qui étaient employés à creuser des sépultures dans les catacombes, et à y déposer les morts. Ce fossoyeur est dans son costume ordinaire, avec une pioche en main et une lampe de l'autre : on voit à ses pieds des pelles, un compas et autres instrumens analogues à ses occupations : l'inscription qui est au dessus de sa tête nous apprend son

(1) V. Boldetti, *Osservazioni ec.* pag. 60.

nom, et ne laisse aucun doute sur la nature de son emploi. Il a sur une épaule et au bas de son habit des croix composées de quatre  $\Gamma$  ou *gamma* entrelacés, qui est le chiffre usité parmi les premiers Chrétiens (1). Le n.º 2 est la Vierge et l'enfant Jésus, demi-figures prises du cimetière de S.<sup>t</sup> Jules ou de S.<sup>t</sup> Valentin sur la *via Flaminia*. Le n.º 3, Jésus au milieu des Apôtres, ou disputant avec les docteurs, pris du cimetière de S.<sup>t</sup> Caliste. Le n.º 4, le bon pasteur qui garde ses brebis, peinture qui se trouve sur l'escalier du second étage des catacombes de S.<sup>t</sup> Caliste. Le n.º 5, Jésus Christ qui ressuscite Lazare, et le n.º 6 la guérison du paralitique qui emporte son lit, l'un et l'autre pris du même cimetière. Le n.º 7, le paon avec la queue déployée, symbole de l'immortalité Chrétienne, pris du cimetière de Priscilla: on peut voir dans Bosius (2) les diverses significations symboliques de cet oiseau, qu'on retrouve souvent dans les peintures des catacombes. Le n.º 8, le Christ sur la croix, couvert d'une longue robe, avec la Vierge d'un côté et S.<sup>t</sup> Jean de l'autre, et au dessus le soleil et la lune, pris du cimetière de S.<sup>t</sup> Jules, *via Flaminia* (3). Le n.º 9, planche 21, les images de S.<sup>t</sup> Marcellin, S.<sup>t</sup> Pollion et S.<sup>t</sup> Pierre, qu'on voit dans une chapelle de la catacombe de S.<sup>t</sup> Ponziano. Le n.º 10, autre peinture de la même chapelle représentant une croix accompagnée par deux Saints, dont l'un est *Pygmenius*, martyr sous Julien l'apostat; le nom de l'autre est altéré. Le n.º 11, demi-figure du Sauveur donnant la bénédiction, et peint en grand dans la même catacombe. Le n.º 12, peinture à fresque au fond d'une chapelle des catacombes de S.<sup>t</sup> Laurent hors des murs, représentant la Vierge en oraison avec Sainte Agathe et une autre Sainte. Les figures comprises sous le n.º 13 sont prises de peintures, qui existaient encore en 1781 dans les catacombes de S.<sup>t</sup> Janvier à Naples. Les explications de ces figures se trouvent dans la *Dissertazione* sur les catacombes de cette ville, et sont insérées dans l'ouvrage de M.<sup>r</sup> Pelliccia sur

(1) V. *Spiegazione e riflessioni sopra alcuni sacri monumenti antichi di Milano inediti* du P. Joseph Allegranza. *Milano*, 1757, in 4.º fig.º et Gori *De Mitrato capite Jesus Christi*.

On représente aussi sous cette forme de croix au Tibet le Dieu crucifié pour le salut du genre humain. Fr. August. Antonii Georgii, *Alphabetum Thibetanum; Romae*, 1762, in 4.º pag. 211, 460, 725.

(2) *Roma subterranea*, pag 642.

(3) V. Ariaghi, *Roma subterranea*, Tom. II pag. 354.













les antiquités et le régime de l'église Chrétienne. Le n.º 14, la Vierge assise avec l'enfant Jésus sur ses genoux, et en face un diacre tenant une espèce d'éventail, *flabellum*: peinture sur le fond d'un ancien gobelet en verre à l'usage des Chrétiens (1). Le n.º 15, fond d'un autre verre sur lequel sont peints, avec le monogramme du Christ, les portraits d'un homme, d'une femme et d'un enfant. Le n.º 16, gobelet ou calice d'une belle forme antique, et bien orné: la coupe et le pied sont en verre bleu foncé: le bouton qui joint ces deux parties est en métal doré: les perles qui garnissent le bord du vase sont en émail blanc, ainsi que d'autres perles plus petites et formant quatre rangs un peu au dessous: les cercles du calice sont également incrustés de perles d'un émail verdâtre ou rougeâtre; le premier de ces deux derniers ornemens à l'extrémité de la coupe est en or, et l'autre en émail rouge: enfin la partie du milieu ornée de feuillages est aussi en or, comme dans les verres trouvés dans les catacombes; mais l'or dont le pied du vase était également couvert est presque entièrement effacé. Les n.ºs 17 et 18 représentent deux vases en verre, ou deux calices à l'usage de la primitive église, appelés *calici ministeriali*, qui sont simples et sans ornemens, excepté sur la moitié du pied, où l'on voit, savoir; sur le pied du premier trois museaux de lion d'un beau style, et sur celui du second trois mascarons d'une exécution moins soignée.

Dans le grand nombre de peintures en mosaïque, que renferment les églises de Rome, Ravenne, Florence, Venise etc., et qui sont du quatrième au douzième siècle, nous avons choisi celles qui nous ont paru les plus propres à donner une idée des rites religieux de cette époque, et nous les avons toutes réunies dans la planche 22.

Les n.ºs 1 et 2 sont du quatrième siècle. Le premier représente la tête du Sauveur, qui, selon la tradition, apparut au peuple de Rome le jour de la dédicace de l'église de S. Jean de Lateran par Constantin: cette tête fut d'abord exécutée en mosaïque, et s'est depuis conservée miraculeusement au milieu des incendies dont ce temple a été plusieurs fois la proie. Le n.º 2 est Jésus Christ entre deux Apôtres, donnant la bénédiction et la paix: c'est une mosaïque d'une des niches semi-circulaires de l'église de Sainte Constance, vulgairement appelée le temple de Bacchus, construit dans le IV.º siècle

Mosaïques.

(1) Boldetti, *Osservazioni ec.* Tav. 7, pag. 202.

par Constantin (1). Au cinquième siècle appartient également la mosaïque n.º 3, qui sert d'ornement à l'abside ou tribune de S.<sup>te</sup> Agathe majeure à Ravenne, exécutée après l'an 400, et représentant Jésus Christ sur un trône accompagné de deux Anges. Le n.º 4 est la copie d'une mosaïque qui se voit dans l'église de S.<sup>t</sup> Vital à Ravenne, et représente la dédicace qui fut faite de cette église l'an 547 par S.<sup>t</sup> Maximien son Evêque, en présence de l'Empereur Justinien et de sa cour (2). Le n.º 5, mosaïque de l'abside ou tribune de Sainte Agnèse hors des murs de Rome. On voit au milieu S.<sup>te</sup> Agnèse, dont les vertus ont mérité la vénération de l'Empereur Constantin et des deux Papes Simmaque et Honorat I.<sup>er</sup>, qui sont représentés de chaque côté. Le Monarque fut le fondateur de cette église, à la décoration de laquelle ces deux pontifes ont ensuite contribué. Mosaïque de l'an 623 (3). Le n.º 6 est une autre mosaïque du VIII.<sup>e</sup> siècle, exécutée vers l'an 797 sur l'abside ou tribune principale de l'ancien *Triclinium* de S.<sup>t</sup> Léon, qu'on voit encore près de S. Jean de Latéran à Rome. Au centre est Jésus Christ donnant aux Apôtres leur mission : *Euntes docete omnes gentes etc.* : sur le côté droit de l'arc est représenté Jésus Christ assis, remettant d'une main les clefs à S. Sylvestre, et de l'autre un étendard à Constantin : sur le côté gauche S.<sup>t</sup> Pierre assis donne le *pallium* à S.<sup>t</sup> Léon, et un étendard à Charlemagne (4). Le n.º 7, Jésus Christ entre S.<sup>t</sup> Pierre et S.<sup>t</sup> Paul : mosaïque de l'an 936 environ, qui, après avoir servi d'ornement au tombeau de l'Empereur Othon II., qu'on voyait autrefois sous le portique de l'ancienne église de S.<sup>t</sup> Pierre, fut transportée dans les souterrains de cette basilique (5) : S.<sup>t</sup> Pierre y est représenté les clefs en main. Le n.º 8, mosaïque du XI.<sup>e</sup> siècle représentant la tête du Sauveur, et qui se trouve dans l'église de S.<sup>t</sup> Miniato près de Florence. Vasari cite cet ouvrage dans le *Proemio delle Vite ec.* (6).

Miniature  
d'un pontifical  
de la  
bibliothèque  
de Minerve  
à Rome  
du XI. siècle.

Il existe dans la bibliothèque de Minerve à Rome un pontifical latin, qui semble avoir appartenu à Landolphe élu Evêque

(1) Ciampini, *Vetera Monumenta*, Tom. III. Pl. 32, pag. 131.

(2) Ciampini, *Vetera Monumenta*, Tom. II. Pl. 22, pag. 73.

(3) Ciampini, *Vetera Monumenta*, Tom. II. Pl. 29.

(4) *Idem.* Tom. II. Tav. 39 et 40, pag. 128.

(5) *Idem.* Tom. I. pag. 272 et Tom. III. Pl. 24, pag. 103.

(6) Tom. I. pag. 76, *édit. Rom.* 1759.







1. *atadendo eis claves ecclesie dicitur.*



2. *psalmi nunciat ornat ponitur*



3. *atadidit eis episcopus codicem*



4. *Deinde psalmi inchoantur*



5. *Exoritur atadidit episcopus libellum.*



6. *Ad colunt atadidit episcopus cesosacrum*



7. *Subdiaconi parantur ecclesie*



8. *ponitur ostia super humeros*





9



dum Inaetha<sup>3</sup> p[ro]fata[m] fuen[er]u[n]t

10



otcha super colla eo sum

11



super quos Inclina[m] coepibus

12



Cum pollice dexterae fr[ater] christi

13



14



de Capoue dans le IX.<sup>e</sup> siècle, lequel est orné de miniatures où sont représentés les habits Pontificaux, la coiffure des Evêques et divers rites religieux qui étaient usités à cette époque. Ces miniatures ont pour sujet les cérémonies de l'ordination faite par un Evêque. Elles sont divisées en douze tableaux, et telles qu'on les voit aux planches 23 et 24. Au dessous de chaque tableau est un passage du manuscrit, indiquant la cérémonie, sur le sujet de laquelle la clarté de cette composition ne laisse à désirer aucune explication. Le n.<sup>o</sup> 1 représente l'institution des portiers: l'Evêque en habits pontificaux et assisté de son clergé bénit les clefs de l'église et les remet aux portiers: *Tradendo eis claves ecclesiae Dei*. N.<sup>o</sup> 2, les portiers se prosternent devant l'Evêque pour recevoir sa bénédiction: *Prostermuntur ante pontificem*. N.<sup>o</sup> 3, ordination des lecteurs, auxquels l'Evêque remet le livre des évangiles: *Tradidit eis episcopus codicem*. N.<sup>o</sup> 4, les lecteurs prosternés aux pieds de l'Evêque reçoivent sa benediction: *Deinde prostratis in terram benedicit*: une partie de cette composition est de grandeur de l'original, qu'on voit au n.<sup>o</sup> 14 de la planche 24. N.<sup>o</sup> 5 ordination des exorcistes: l'Evêque leur présente le livre avec le rouleau contenant les oraisons des exorcistes: *Exorcistis tradit Episcopus libellum*. N.<sup>o</sup> 6 ordination des acolytes, auxquels l'Evêque donne le chandelier et le vase de l'eau bénite: *Acolitis tradit Episcopus cerostatum*. N.<sup>o</sup> 7 ordination des sous-diacres, qui reçoivent de l'Evêque la patène et le calice: *Subdiaconi patenam et calicem*. N.<sup>o</sup> 8, ordination des diacres, auxquels l'Evêque met l'étole en travers des épaules, et impose les mains: *Ponit oraria super humeros*. N.<sup>o</sup> 9 planche 24, les diacres se prosternent devant l'Evêque qui leur donne la bénédiction: *Dum in terram prostrati fuerint*. N.<sup>o</sup> 10, ordination des prêtres: l'Evêque leur met l'étole sur le cou: *Oraria super colla eorum*. N.<sup>o</sup> 11 ils inclinent la tête pour recevoir l'imposition des mains: *Super quos inclinatis capitibus benedicit*. Enfin N.<sup>o</sup> 12, l'Evêque fait avec le pouce de la main droite une onction en forme de croix dans la paume de la main des prêtres: *Cum pollice dexteræ faciens crucem*. La gravure de cette dernière miniature est de la grandeur de l'original, qu'on voit au n.<sup>o</sup> 13 de la même planche.

Nous avons réuni dans la planche 25 plusieurs ouvrages de sculpture représentant divers sujets de l'histoire sacrée et ecclésiastique, et exécutés en Italie depuis le quatrième jusqu'au douzième siècle.



N.° 1, l'annonciation de la Vierge : bas-relief en marbre, qui est un ouvrage grossier des premiers siècles du christianisme, appartenant probablement à une ancienne église, et qui fait aujourd'hui partie du pilastre de la porte d'un jardin à Rome sur la voie Appienne, non loin du grand cirque, et en face des ruines du palais des Empereurs : cet ouvrage est du quatrième ou cinquième siècle. N.°s 2, 3 et 4, sarcophage en marbre du sixième siècle, qu'on voit dans l'église de S.<sup>t</sup> Apollinaire de *Classe* hors des murs de Ravenne ; le n.° 3, qui est la façade antérieure du sarcophage, représente le Sauveur assis et donnant la bénédiction : les six figures qui l'entourent semblent être six Apôtres, et les six autres seront celles qui sont sur les côtés (1). N.° 5, l'annonciation de la Vierge : sujet de l'un des bas-reliefs qui décorent la façade de l'église de S.<sup>t</sup> Michel à Pavie, construite dans le VII.<sup>e</sup> siècle sous le règne des Rois Lombards. N.° 6, croix ornée de feuillages avec les emblèmes des quatre évangélistes, et sculptée sur la porte de Sainte Marie in *Cosmedin* à Rome : cet ouvrage passe pour être du VIII.<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire du tems d'Adrien I.<sup>er</sup>, qui régna depuis 772 jusqu'en 795 (2). N.° 7, le Christ entre les Apôtres S.<sup>t</sup> Pierre et S.<sup>t</sup> Paul et donnant la bénédiction : bas-relief qui a été trouvé dans l'enceinte de la cathédrale de Vérone, au dessus duquel on lit : *Sum Deus et factor celi, terreque creator*, et au dessous le mot *Pelegrinus*, qui est le nom de l'auteur de cet ouvrage qu'on croit être du IX.<sup>e</sup> siècle (3). N.° 8, ciselure de la même époque qui forme le devant du maître-autel de la basilique de S.<sup>t</sup> Ambroise à Milan, où l'on voit ce Saint couronnant l'artiste qui l'a exécutée. N.° 9, bas-relief au dessus de l'architrave de la porte de l'église de S.<sup>t</sup> Nazare et S.<sup>t</sup> Celse de la même ville, qui est un édifice du X.<sup>e</sup> siècle. N.° 10, partie des bas-reliefs qui décorent le tombeau du bienheureux Albert de l'ordre de Clugni, mort au couvent de Pontida dans le Milanais : ouvrage de l'an 1095. N.° 11, S.<sup>t</sup> Géminien Evêque de Modène voyageant à cheval, ouvrage du XII<sup>e</sup> siècle qu'on voit dans un des bas-reliefs qui décorent une des portes méridionales de la cathédrale de la même ville (4). N.° 12, la Vierge assise avec l'en-

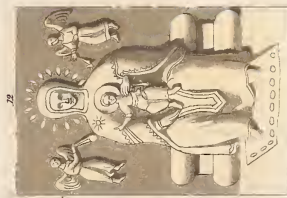
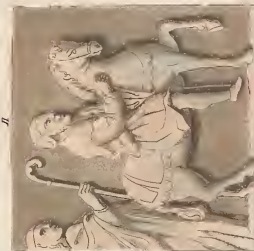
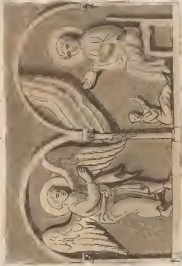
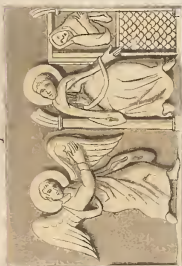
(1) Ciampini, *Vetera Monumenta*, Tom. II. pag. 6.

(2) Crescimbeni, *Storia di Santa Maria in Cosmedin*, pag. 113.

(3) Dionigi, *Osservazioni sopra un' antica Cristiana scultura ec.* 1768.

(4) Vedriani, *Raccolta de' Pittori, Scultori, Architetti Madonesi*, pag. 14 et 18.











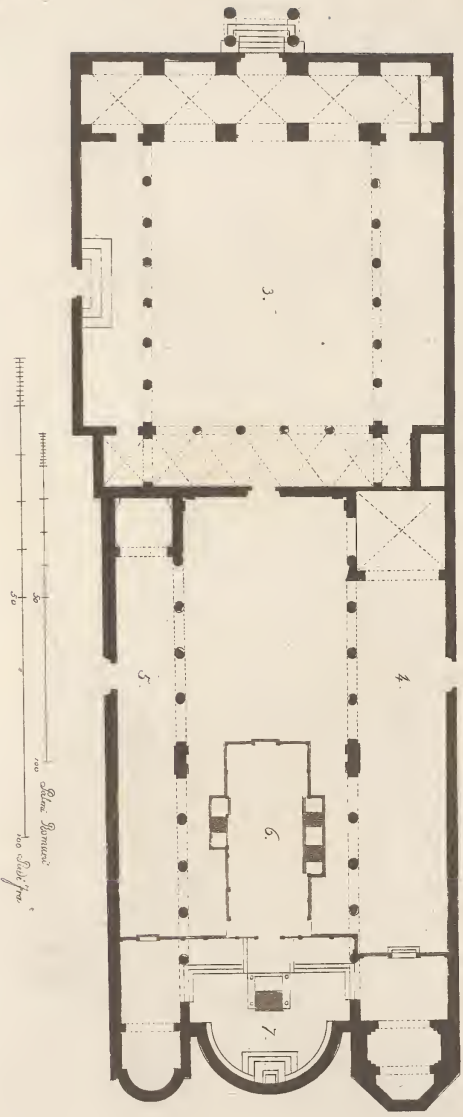
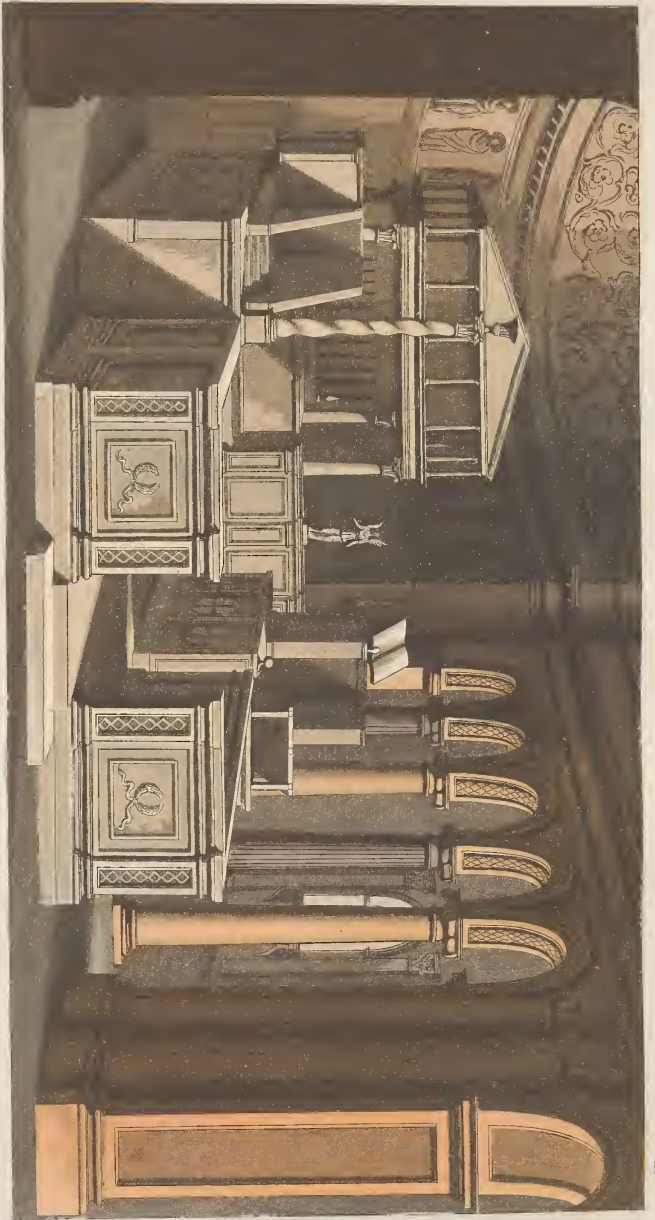


Fig. 1000

fant Jésus et deux anges, espèce de sculpture peinte, ou de peinture en relief, qui se voit dans la petite église de S.<sup>t</sup> Ansano à Castel-vecchio, lieu où l'on prétend qu'était l'ancienne Sienna: le P. della Valle met cet ouvrage bizarre au nombre des anciens monumens de l'art, que le tems a conservés dans cette ville, et le croit antérieur au XII.<sup>e</sup> siècle (1).

Après avoir ainsi rapporté les dessins des monumens les plus importants et les plus propres à donner une idée précise des usages du Christianisme dans ces anciens tems, nous croyons à propos de présenter à nos lecteurs, planche 26, le plan de l'église de S.<sup>t</sup> Clément à Rome, comme le modèle le mieux conservé qui nous reste des premières églises: cet édifice est du V.<sup>e</sup> siècle.

Le n.<sup>o</sup> 1 offre le plan général de cette église, avec les différentes parties qui la composent. N.<sup>o</sup> 2. avant-portique, ou portique de quatre colonnes, par où l'on entrait dans la cour, ou *atrium*. N.<sup>o</sup> 3 l'*atrium* ou cour entourée d'un péristyle de colonnes, sous lequel les pénitens et les pécheurs en récidive se recommandaient à genoux aux prières des passans. N.<sup>o</sup> 4, une des nefs latérales qui servait pour les hommes, pour les cathécumènes et les nouveaux convertis. N.<sup>o</sup> 5, autre nef latérale, destinée aux femmes, et beaucoup plus étroite que la première. N.<sup>o</sup> 6 espace renfermé par un petit mur en marbre à hauteur d'appui, où se tenaient les acolytes, les exorcistes et autres clercs des ordres mineurs. N.<sup>o</sup> 7, sanctuaire en demi-cercle avec des bancs alentour pour les prêtres et le siège de l'Evêque: au milieu est l'autel isolé, et sur le devant est placée la *Confession*. N.<sup>o</sup> 8, vue intérieure de l'église, où l'on distingue le tabernacle ou *ciborium* qui couvre l'autel, l'eucrotie en marbre qui forme le chœur, les tribunes avec leurs pupîtres, et la colonne servant de chandelier pour le cierge paschal (2).

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent des rites de l'église Chrétienne, doit particulièrement s'entendre de ceux qui étaient usités dans l'église Romaine. Mais il est une observation importante

*Eglise  
de Saint  
Clément  
à Rome.  
V. siècle.*

*Rites.*

(1) V. *Lettere Sanesi*, Tom. I. pag. 28 et Tom. II. pag. 14 et 15.

(2) Quant à l'histoire particulière de cette église on peut consulter le livre intitulé: *De S. Clemente Papa et martyre, ejusque basilica, libri duo, auctore Philippo Rondinino Faventino. Romae, 1706, in 4.<sup>o</sup>* On peut voir encore les gravures et les explications publiées par Ciampini, *Vetera Monumenta*, Tom. I. chap. 11, pag. 13 et suiv.



*Leur diversité.*

à faire ici, c'est que la manière d'honorer Dieu n'a pas toujours été la même dans toutes les églises ni dans tous les tems du Christianisme : car sans parler des églises Grecque, Egyptienne, Ethiopienne et autres de l'orient, qui observent encore des rites particuliers, il y a eu aussi en occident des provinces et des royaumes qui ne suivaient pas celui de l'église Romaine, et qui avaient le leur propre, comme les églises Gallicane, Espagnole et Franco-Germanique. L'Italie, quoique plus immédiatement soumise à l'autorité Papale, n'a pas été exempte elle-même de variations dans sa liturgie, et sous ce rapport l'église de Milan entr'autres s'est rendue célèbre dès les premiers tems du Christianisme. Les Papes n'ont rien négligé pour déterminer les églises d'occident à embrasser le rite Romain, et pour mettre ainsi plus d'uniformité dans l'exercice du culte. Leurs soins à cet égard n'ont pas été sans succès : car, à l'exception des Archevêques de Milan, tous les autres prélats, soit par déférence aux exhortations, soit par obéissance à l'autorité des Papes, ont fini par se réunir au rite de l'église, dont on croit que les églises d'occident tirent leur origine et leur institution. Le clergé de S.<sup>t</sup> Ambroise seul a montré une répugnance invincible à l'abolition de son rite, dont cet Archevêque passe pour être l'instituteur, et qui subsiste encore aujourd'hui depuis tant des siècles. L'opinion qui attribue à ce prélat l'établissement de ce rite, existait en effet avant l'an 840. Mais les moines de Cîteaux (1) ont démontré l'erreur de cette opinion dans l'énumération qu'ils font des rites, dont il est vraiment l'auteur. Quelle que soit l'époque, disent-ils, de la fondation de l'église de Milan, on ne peut douter que, dès les premiers tems de son institution, on n'y ait suivi la liturgie et le culte extérieur qui était propre à la religion Chrétienne. Mais, comme parmi les rites particuliers de cette église, il y en a qui ont quelque ressemblance avec ceux de l'église Grecque, il est probable qu'ils y auront été transportés par quelques-uns de nos Evêques qui étaient Grecs, et avaient été naturellement élevés selon la discipline ecclésiastique de leur église. En admettant cette conjecture, qui ne nous paraît pas sans fondement, il s'ensuivrait que ces rites sont les plus anciens de notre église, et antérieurs à celui que S.<sup>t</sup> Ambroise y a introduit. Nous ignorons les modifications que ce prélat put faire depuis

*Sollicitude  
des Papes  
pour leur  
uniformité.*

*Rite  
Ambrosien.*

*Quelques  
anciens rites  
de l'église  
de Milan  
antérieurs  
à Saint  
Ambroise.*

(1) *Antichità Longobard, Milan. Tom. III. Dissert. XXV.*



dans la liturgie alors établie (1) : seulement nous apprenons de Paulin qui a écrit sa vie, et de S.<sup>t</sup> Augustin (2), que ce saint Evêque introduisit l'usage des antiennes, des psaumes et des hymnes qui n'était pas connu alors en occident, et qui s'étant ensuite propagé partout, s'est conservé jusqu'à nos jours. Du reste, il est bien permis de croire que les principaux rites de la messe et autres sacremens ne différaient pas, avant S.<sup>t</sup> Ambroise, de ceux qui sont usités encore aujourd'hui dans l'église de Milan, ou au moins qu'ils sont les mêmes que ceux institués par lui. Ceux qui voudraient avoir des notions plus étendues sur le rite Ambrosien, pourront consulter la LVII.<sup>o</sup> *Dissertazione* de Muratori, et particulièrement le *Saggio storico-critico sopra il rito Ambrosiano* des moines de Citeaux (3). Ce dernier ouvrage est composé de trois parties qui comprennent, savoir; la première, la messe accompagnée de notes; la seconde, des commentaires sur l'office canonique, et la troisième l'histoire des autres rites qu'observait anciennement, ou qu'observe encore l'église Milanaise à certaines fêtes de l'année, et surtout dans l'administration des sacremens. Nous nous bornerons à donner ici quelques notions concernant les autels, les vases et ustensiles sacrés, et autres objets relatifs à la célébration de la messe, selon l'ancienne discipline de cette église.

Si l'on veut remonter jusqu'au tems de S.<sup>t</sup> Ambroise, on apprend de cet Archevêque même (4), que la messe ne pouvait se célébrer sur un autel avant que l'église n'eût été solennellement consacrée, et que la même cérémonie n'eût été accomplie à l'égard de ce même autel, qui devait renfermer en outre des reliques de Martyrs. Plusieurs sont d'avis que, pendant plusieurs siècles, il n'y avait dans les églises qu'un seul autel. Cependant S.<sup>t</sup> Ambroise en parle quelquefois au pluriel (5). Mais encore qu'on n'en admit qu'un seul, cette pluralité n'en subsisterait pas moins en effet, attendu que près des églises les plus considérables et les plus fréquentées il y en avait de plus petites, qui souvent y étaient même anuexées et en formaient comme les chapelles.

*Autels,  
ornemens  
et vases sacrés  
selon  
l'ancienne  
discipline  
de l'église  
de Milan*

(1) Muratori, *Antich. Ital.* Dissert. LVII.

(2) Lib. IX. *Delle confessioni*.

(3) *Antich. Longob. Milan.* Vol. III. Dissert. XXV.

(4) *Lib. de exhort. ad virg.*

(5) Idem. *epist. 20 ad Marcell.* n. 1.

L'église ainsi que l'autel devaient être décentement ornés; et c'étaient les prêtres que ce soin regardait. A juger de la forme des anciens autels par celle de l'autel d'or et autres représentés dans les peintures qui décorent la voûte du chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise, peintures qui sont des 9.<sup>e</sup> et 10.<sup>e</sup> siècles, ce n'était qu'une simple table quadrilatère, couverte d'une nappe avec des franges: cette table est néanmoins ovale dans la mosaïque de cette voûte. On ne voit point sur ces autels de chandeliers, ni rien qui ait rapport au sacrifice de la messe, pas même de croix, si ce n'est quelques lampes qui y sont suspendues d'un côté. Voy. les planches 27 et 28.

*Autels et leurs  
ornemens.*

L'autel était séparé du reste de l'église par une balustrade. Cette enceinte s'appelait le *sacrarium*, et était réservée au clergé exclusivement: nul autre, pas même les Empereurs, n'y était admis, et ces derniers même n'y entraient que pour déposer, comme le peuple, leur offrande sur l'autel, ou pour y recevoir la communion.

A propos des offrandes que faisaient les fidèles au commencement de la messe (1), nous ne voulons pas omettre de faire mention ici d'un usage fort ancien, et qui se pratique encore dans l'église de Milan. L'usage de faire présenter anciennement par le peuple le pain et le vin destinés au sacrifice de la messe, quoique partout aboli, subsiste encore, disent les moines de Cîteaux (2), dans la cathédrale de Milan, où cette offrande se fait au nom du peuple par dix vieillards et autant de vieilles femmes dans les grandes solennités. Ils portent les uns et les autres dans cette circons-

(1) La messe commençait par l'offrande, que faisaient sur l'autel les fidèles qui devaient communier. Cette offrande se composait de pain et de vin destinés à être ensuite consacrés, et auxquels devaient prendre part, outre le célébrant et les ministres, tous ceux qui s'étaient approchés de la sainte table. Du reste de ce pain on faisait peut-être les *eulogies* qui se distribuaient aux fidèles après la messe, comme cela se pratiquait dans les autres églises, et se pratique encore dans la Grecque. Outre l'offrande du pain et du vin, les fidèles en faisaient d'autres à l'église, à ses ministres ou aux pauvres, mais pour lesquelles il n'y avait pas de tems déterminé. A l'offrande du pain et du vin pour le sacrifice, on substitua dans la suite des tems celle d'argent. On y en joignit postérieurement encore d'autres de diverses espèces, dans le nombre desquelles Berold cite celles d'or, d'encens, de chandelles, de pièces de toile et autres étoffes, qui de son tems se déposaient sur l'autel.

(2) *Antich. Longob. Milan.* Dissert. citée.





C. Buticelli. f.







L. B. Hoffmann del. inc. sculp.









4. Bismarck

tance un vêtement d'une forme antique et grotesque. Des divers offices dont ils sont chargés le principal est celui de la présentation de l'offrande dont il s'agit, laquelle se fait, savoir; au célébrant même par deux des vieillards suivis des huit autres; et à l'archidiacre, par deux des vieilles, également suivies des huit autres femmes, lequel la reçoit à l'entrée du chœur. L'offrande des uns et des autres consiste en trois hosties, et en une mesure de vin blanc du poids de six onces. Le rite Ambrosien veut en outre qu'à cette offrande ils joignent en certaines solennités celle de quelques pièces de monnaie.

Cette compagnie de vieillards s'appelle *Scuola di S. Ambrogio*, confrérie de S.<sup>t</sup> Ambroise, et passe généralement pour avoir été instituée par ce saint Evêque. Cependant on ne trouve aucun indice de cette institution, et l'on ne voit pas quel pourrait en avoir été le motif; car aucun des anciens écrivains n'en fait mention, et l'usage de faire présenter par le peuple l'offrande dont il vient d'être parlé, a été en vigueur, non seulement du vivant de S.<sup>t</sup> Ambroise, mais encore plusieurs siècles après. Il est plus probable que quelqu'un de nos Archevêques du huitième ou neuvième siècle au plus tard, voyant que cet usage allait s'altérer ou peut-être même s'éteindre, aura imaginé de créer cette institution pour le conserver. Le nom de cette confrérie se trouve cité pour la première fois sur un titre de l'ancien convent de S.<sup>t</sup> Ambroise de l'an 879, portant entr'autres fondations de piété de l'Archevêque Anspert, qu'à toutes les calendes on donnera à manger aux pauvres composant *la scuola di S. Ambrogio*, qui sont au nombre de vingt, entr'hommes et femmes. Landolphe l'ancien en parle souvent aussi au onzième siècle, ainsi que Berold qui, dans le siècle suivant, a écrit sur le rite Ambrosien.

Puricelli (1) a cru reconnaître le primicier ou maître des vieillards dans l'antique et grossier bas-relief qu'on voit à la façade de l'église de S.<sup>te</sup> Marie de *Bertrade*, voyez la planche 29, où est représentée la partie principale de la procession dite de l'*Idea* (2), que

(1) Dissert. *Nazar.* cap. 100.

(2) *Idaea porro non aliud erat, quam Beatissimae Virginis imago etc. Ad perpetuam vero celebritatis illius memoriam visitur adhuc in ipsius Ecclesiae fronte consitus parieti quadratus lapis, in quo eadem Imaginis gestatio, a mitrato Praesule aliisque comitata, cernitur excisa perantiquo pariter ac rudi scalpro: et, ne quisquam dubitaret, subter ipsam Virginis Effigiem praegrandi caractere scalpserunt etiam dictionem IDEAE.* Puricelli ouvr. cit.



fesait alors l'Archevêque le jour de la Purification, et dans laquelle on transportait cette image de cette église à la cathédrale : procession dont Berold (1) fait une description qui s'accorde parfaitement avec les particularités de ce bas-relief. La dernière des figures qu'on y voit est, selon Puricelli, le chef de cette confrérie. Cette figure, dit Giulini (2), est vraiment étrange, en ce qu'elle est revêtue d'une chappe à peu près semblable à celles des membres du clergé, et qu'elle porte une longue barbe, tandis que ceux-ci n'en ont point : ce qui est conforme à l'usage où étaient très-anciennement nos ecclésiastiques d'être sans barbe. Cependant les moines de Citeaux (3) observent que tels étaient en effet les ecclésiastiques de ce tems, mais que pourtant on en rencontre quelques figures avec la barbe. Aribert, Archevêque de Milan avant la moitié du onzième siècle, se voit avec la barbe au pied d'un crucifix qui existait dans l'église actuellement supprimée de S.<sup>t</sup> Denis, et dont Ughelli (4) et puis les Bollandistes (5) ont publié des copies. On ne peut donc pas conclure de ce que la dernière figure du bas-relief de S.<sup>te</sup> Marie *Bertrade* porte une longue barbe, que ce soit l'image du primicier ou maître des vieillards. D'ailleurs Puricelli ne pouvait pas ignorer, que cette confrérie a toujours précédé le clergé dans les processions. Or comment cette figure, qui est ici la dernière, aurait-elle pu représenter ce chef des vieillards ? Quoiqu'il en soit, nous avons cru à propos de présenter à nos lecteurs sous les figures n.<sup>o</sup> 2 de la même planche l'habillement des membres de cette confrérie, tel qu'ils le portent encore aujourd'hui dans la cérémonie de l'offrande dont il s'agit.

Siège  
de l'Evêque  
appelé *exedra*.

Revenant maintenant à notre sujet concernant les autels, les ustensiles sacrés etc. selon l'ancienne discipline de notre église, nous dirons que l'Archevêque avait dans le sanctuaire son siège, qu'on appelait aussi *exedra*. Les mots *descendenti de exedra*, dont se sert Paolino (6) pour exprimer les paroles adressées par S.<sup>t</sup> Ambroise à l'Empereur Théodose, indiquent clairement qu'on montait à ce siège par quelques gradins. C'est de là que l'Evêque prenait quelquefois la parole, comme l'avaient fait anciennement notre Saint, et quelques

(1) Ap. Muratori, Tom. IV. *Ant. Ital.* in append. ad Dissert. LVII.

(2) *Memorie*, Tom. I. pag. 393.

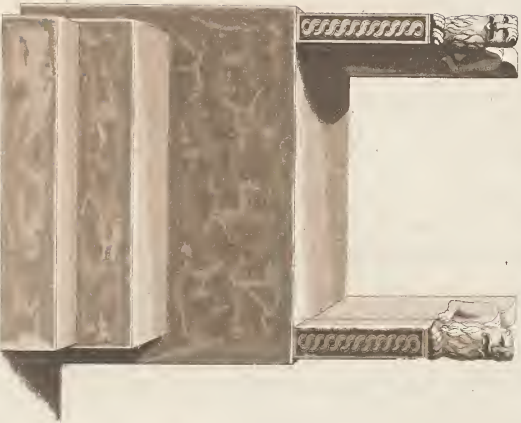
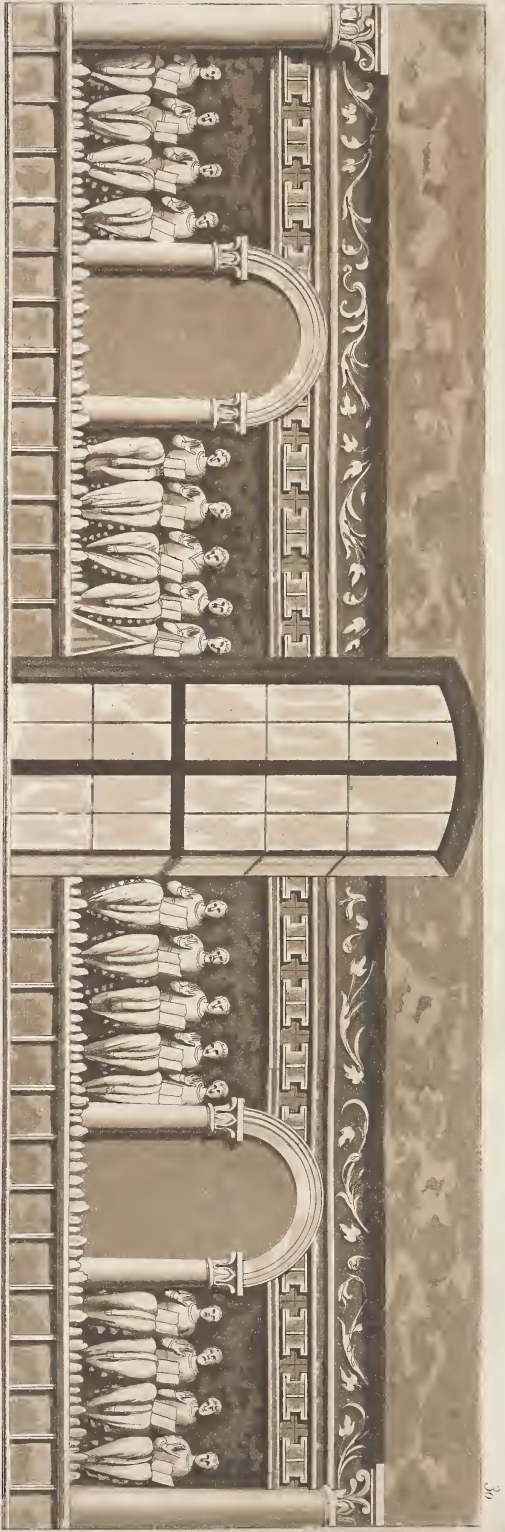
(3) *Antich. Longob. Milan.* Vol. III. pag. 309.

(4) *Ital. Sacr.* Tom. IV.

(5) Tom. VI. *Maij de Archiep. Med.*

(6) Vit. S. Ambr. chap. 11. n. 23.





*G. Bonaldi. Inc.*



autres de ses successeurs de l'*ambone* ou tribune qui était dans le corps de l'église, et de laquelle le même écrivain fait mention dans un autre endroit (1). Dès les tems les plus anciens on trouve communément des *exedrae*, ainsi que des *amboni* dans les églises où avait officié l'Evêque. Ce siège en marbre avec deux lions de chaque côté, et auquel on montait par deux gradins, était placé au milieu du chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise : voy. la fig. 2 de la planche 30. Il est assez vraisemblable que l'*exedra* était le siège de l'Evêque lorsqu'il allait officier dans cette basilique.

Puricelli prouve à l'évidence, qu'outre le siège en marbre destiné à l'Archevêque, et qu'on voit encore dans le chœur de cette église, il y avait de chaque côté plusieurs autres sièges aussi en marbre pour les Evêques provinciaux : ces derniers avaient été enlevés, mais on en voyait encore la place dans le mur. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'au dessus de chacun de ces sièges, il y avait le portrait d'un Evêque suffragant de Milan, en habits pontificaux avec le pallium, mais sans mitre, et à côté le nom de cet Evêque. Cette peinture offrait dans tout son ensemble l'image d'un de nos synodes provinciaux : voy. le n.<sup>o</sup> 1 de la planche ci-dessus. La présence des Evêques de Pavie et de Plaisance dans cette assemblée a fait croire à Giuliani (*Mem.* Tom. I. liv. IV. pag. 224 etc.), que cette peinture a été faite avant que ces deux prélats se fussent soustraits à la juridiction de notre Archevêque : ce qui arriva, quant au premier sous l'Archevêque Saint Benoit, c'est-à-dire vers la fin du septième ou au commencement du huitième siècle, et quand au second, avant le synode tenu à Rome en 679, dans les actes duquel cet Evêque est mis au nombre des suffragans de Ravenne. Il paraît donc probable à Giuliani, que cette même peinture sera de la dernière moitié du septième siècle, après le retablissement à Milan du siège Archiépiscolal, qui avait été transporté à Gênes; il apporte à l'appui de cette opinion beaucoup d'autres preuves, qu'on peut voir dans son ouvrage.

Notre église était dès lors fort riche en vases d'or et d'argent, surtout à l'usage de la messe, et qui par conséquent étaient réputés choses sacrées (2). Elle possédait en outre d'autres utensiles qui n'avaient pas encore été consacrés, et qui probable-

Vases  
Lampes etc.

(1) Vita S. Ambr. chap. 28. n. 48.

(2) S. Ambr. *de Offic.* Liv. II. chap. 28.

ment n'auront servi que d'ornement, tels que des couronnes suspendues au dessus des autels, des lampes qui étaient en grand nombre, des encensoirs, les couvertures des livres et des diptiques et autres objets semblables, qui étaient souvent d'un grand prix. On n'hésitait pas néanmoins à vendre ou à mettre en fonte tous ces ornemens pour le rachat des captifs, pour le soulagement des pauvres ou l'agrandissement des cimetières, en ayant soin de commencer par les vases et les ustensiles qui n'étaient pas consacrés.

*Habillemens  
sacés et  
ecclésiastiques*

Il est bien vraisemblable que, du tems de S. Ambroise, la célébration de la messe se faisait avec des vêtemens et des ornemens particuliers: ce qu'il n'était pas permis de faire dans les trois premiers siècles de l'église, à cause des persécutions auxquelles les Chrétiens étaient exposés de la part des Gentils. Il paraît que dans le quatrième siècle cet usage était universel, d'après ces paroles de S. Jérôme (1): *Religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in uso vitæque communi*; mais on ignore quel était la forme de cet habillement. Dans les siècles du moyen âge il consistait en une chasuble ayant la forme d'un manteau fermé de tous côtés, avec une seule ouverture par le haut pour y passer la tête. Elle était d'abord de couleur blanche (2), puis on la fit rouge et ensuite de diverses autres couleurs (3). On ne peut douter, disent les moines de Citeaux (4), que la chasuble ne fût blanche ou blanchâtre dans les premiers tems de l'église Ambrosienne, comme elle l'était probablement dans les autres églises (5), d'après l'image qu'on en voit

(1) *In Ezechiel*, chap. 44.

(2) *Hieronym, adv. Pelag.* Liv. I. *Gregor. Tur. De glor. confess.* chap. 20.

(3) *Innoc. III. De myst. Miss.* Liv. II, chap. 63. *et Durand. Rational.* Liv. III. chap. 18.

(4) *Op. cit.* Vol. III. *Dissert. XXX.*

(5) *Giulini Memor. ec.* Parte I. pag. 60, en parlant des choses les plus remarquables contenues dans les décrets du Roi Pépin, dit qu'il fut fait aux ecclésiastiques une obligation rigoureuse de porter l'habit ecclésiastique. On ne peut donner, dit-il, une preuve plus claire de la différence qu'il y avait dès lors entre l'habillement du clergé hors de l'église et celui des séculiers; et cette différence consistait particulièrement en une tunique blanche appelée *Alba*, *Aube*, que les premiers devaient porter tant à l'église que dehors, et dont les chanoines réguliers conservent encore un reste dans leur rochet,

encore dans la mosaïque du chœur de cette église, que quelques-uns croient être un ouvrage du neuvième et d'autres du dixième siècle, et où les ecclésiastiques de ce rite sont représentés avec une robe par dessous une longue tunique blanche, de la même couleur que cette robe. Mais dans les siècles suivans, notre clergé, et particulièrement celui de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise, prit une autre couleur hors des fonctions ecclésiastiques. On voit par le testament de Manfredo Occhi-bianchi, qui était chanoine de cette église en 1203, que cet ecclésiastique portait un manteau bleu ou violet. Cette couleur fut réservée dans la suite aux Evêques, aux prélats et à quelques autres dignitaires privilégiés, le reste du clergé ayant adopté le noir, qu'il a conservé jusqu'à présent. La constitution synodale de F. Léon de Perego, un de nos Archevêques, de l'an 1250, contient des notions très-étendues sur l'habillement qu'il était prescrit ou défendu à nos ecclésiastiques de porter à cette époque (1). Ce prélat cite dans le nombre des vêtemens de la première cathégorie la *guarnaccia*, qui était la longue robe de dessus, laquelle se fermait par devant; et les *cappe*, capes, mais sans manches, qu'il n'était permis de porter qu'à quiconque avait fréquenté les écoles. Ces capes, hors de la maison, devaient être noires *more antiquo*, et décentes si elles étaient d'une autre couleur; mais l'usage, ou celui du surplis des clercs prébendés, en était prescrit sans exception dans les églises collégiales, pour intervenir aux matines, à primes, à la messe, à vêpres et aux complies durant le carême. Les ecclésiastiques voyageant à cheval devaient porter *tabarros clausos*; *scissos vero* pour ceux qui étaient à la suite de leurs supérieurs. La même constitution interdit à ces ecclésiastiques, les *clamydes capitium vel spateram vel pelles varias habentes*. La *chlamyde* était un vêtement de dessus, qui était garui en peau de vair. A son extrémité supérieure était attaché le *capitium*, qui pouvait être, ou un capuchon ou un collet; ce mot ayant été pris dans l'une et l'autre signification (2). Le *capitium* défendu par cette constitution était probablement celui dont on se couvrait la tête, puisque l'autre *circa collum vel post collum* leur est permis par le concile tenu à Bergame en 1311 sous Casson de la Torre (3), Archevêque de Milan. Nous ne saurions dire précisé-

(1) In arch. mon. S. Ambrogio.

(2) Ducange, *Glossar. v. Capitium*.

(3) Ap. Muratori, Tom. IX. *Rer. Ital. Script.*

v)



ment quelle espèce de garniture pouvait être la *spâtera*, qui était jointe à la chlamyde. Outre la prohibition des étoffes rouges et vertes, dont l'usage était interdit aux ecclésiastiques par la même constitution, elle leur défendait encore de porter *infulas albas discoopertas vel etiam sub birretis*. L'*infula*, qui est prise le plus souvent pour un ornement dont les Evêques se couvraient la tête dans les grandes solennités, a néanmoins aussi signifié quelquefois une espèce de coiffure à l'usage des séculiers (1); c'est dans ce sens que ce mot doit être entendu ici, et qu'il a été employé dans le synode de Bergame où il est prescrit aux clercs : *Infulam de seta seu serico more laicali minime deferant*. L'Archevêque Léon étend la même défense *subtellaribus consuticiis vel imbotonatis et aliis quae prohibita sunt in concilio generali*. Le 16.<sup>e</sup> canon du quatrième concile œcuménique de Lateran tenu en 1215, contient en effet des expressions à peu près semblables; et il fut défendu aux ecclésiastiques par ce statut, de suivre la mode qui s'était introduite dans la forme des souliers, qui est indiquée ici par les mots *subtellaribus consuticiis*, et par celui de *rostratis* dans le concile de Lateran, et de laquelle les moines de Citeaux ont parlé dans la XV.<sup>e</sup> Dissertation de leurs *Antichità Longobardico-Milanesi* (2). Il faut croire qu'on portait aussi alors de ces souliers à Milan avec des boutons, *imbotonatis*; mais on pouvait aussi indiquer par ce mot des boucles ou autre genre d'agrafe quelconque (3).

Habillement  
sacerdotal  
de Saint  
Ambroise  
dans l'ancienne  
mosaïque  
de Saint Satyre

On peut se former une idée de la forme et de la couleur de l'habit sacerdotal usité dès les premiers tems dans l'église de Milan, d'après l'image de S.<sup>t</sup> Ambroise qu'on voit dans le monument que nous avons rapporté à la planche 31; ancienne mosaïque (4) qui

(1) Ducange, *Glossar.* v. *Infula*.

(2) V. Vol. II. Par. I. n. 19.

(3) Contin. Ducange, *Gloss.* v. *Botonatus*.

(4) Cette ancienne mosaïque n'a pas été connue, ou a été négligée jusqu'ici, non seulement des étrangers, mais même de ceux de nos compatriotes qui se sont occupés de monumens sacrés; ou si quelques-uns en ont fait mention, tels que Puricelli (*Tumul. S. Saty. illustr.*) et Allegranza (*Spieg. di alcuni sacr. mon. ant.* Dissert. III.), leurs observations se bornent à l'image de S.<sup>t</sup> Victor Martyr et à la croix qu'il tient en main, laquelle image se voit au milieu du bassin qui forme la coupole de cette chapelle. Mais pour ce qui est de la double mosaïque qui est au dessous de cette coupole, et dont chaque partie est composée de







existe dans l'église ou chapelle de S.<sup>t</sup> Victor de cette ville, dite *ad coelum aureum*, ainsi appelée parce que la brillante mosaïque de son bassin ressemble à un ciel d'or; c'est vraisemblablement l'église que S.<sup>t</sup> Ambroise (1) reconnut sous le nom de *Basilica Faustae*, et appelée aujourd'hui S. *Satiro*. L'habillement que porte S. Ambroise dans cette image, doit être celui qui était alors usité dans les cérémonies religieuses, hors desquelles l'Évêque ne se distinguait d'un séculier que par un maintien plus composé et plus modeste. S'il y avait eu alors quelque différence marquante dans le vêtement, on n'aurait pas confondu aussi aisément l'Évêque Ambroise avec son frère Satyre qui était séculier, comme le premier dit (2) que cela arrivait souvent, à cause de la grande ressemblance de physionomie et de corps qu'ils avaient l'un avec l'autre.

trois figures, l'une du côté de l'Évangile représentant S.<sup>t</sup> Ambroise entre S.<sup>t</sup> Protase et S.<sup>t</sup> Gervais martyrs, et l'autre en face où l'on voit S.<sup>t</sup> Materne Evêque ayant à ses côtés S.<sup>t</sup> Nabor et S.<sup>t</sup> Felix aussi martyrs, il ne paraît pas qu'on en ait jamais donné le dessin ni la description, quoique pourtant cette mosaïque soit d'une perfection de travail et d'une antiquité telles, qu'à notre avis il en est peu qui puissent, nous ne dirons pas lui être supérieures, mais même comparées dans le grand nombre des ouvrages de ce genre qui se trouvent à Rome et à Ravenne. Un des principaux caractères de son ancienneté, c'est que les personnages, martyrs ou confesseurs, qui y sont représentés, ne sont point distingués par les mots *Sanctus* ou *Beatus*, titre que les auteurs ecclésiastiques du sixième siècle et des suivans ne manquent jamais de donner aux personnages appelés *Bienheureux* ou *Saints* par l'église, toutes les fois qu'ils ont occasion de les nommer, et dont les artistes de ce tems ont toujours soin de décorer leurs images, tandis qu'il est employé avec bien plus de sobriété par les écrivains du cinquième siècle et plus encore par ceux des siècles antérieurs. A ces indices on peut encore ajouter la structure du bassin, au milieu duquel est représenté S.<sup>t</sup> Victor, à cause de sa parfaite ressemblance avec celle de quelques antiques constructions de ce genre qu'on voit encore à Rome. La frise qui l'entoure offre les images symboliques des quatre évangélistes, tous avec des ailes, comme on avait coutume de les représenter dans les tems les plus éloignés. Puricelli (*Tumul. S. Satyr. illustr.*) a rapporté l'image de S.<sup>t</sup> Victor, dans le dessin de laquelle il règne peu de correction. V. la *Prefazione* du III.<sup>e</sup> vol. des *Antich. Longob. Milan.* publiée par les moines des Citeaux.

(1) *Epist. 20 ad Marcell.*

(2) *In orat. in ob frat. Satyr n. 38.*

Les trois figures qu'on voit ici sont vêtues d'une longue tunique à larges manches, par dessus laquelle S.<sup>t</sup> Protase et S.<sup>t</sup> Cervais portent une robe plus ample, ou pallium, dans lequel ils sont comme enveloppés. Mais S.<sup>t</sup> Ambroise à la chasuble ou *casula*, qui, dès le quatrième siècle, était portée par les prêtres dans l'exercice de leur ministère, et qu'on prendrait au premier coup-d'œil pour un large froc: ce qui lui a fait donner le nom de *vestis cucullata* (1) par Isidore. S.<sup>t</sup> Ambroise n'a point le *pallium*, dont on voit les évêques décorés pour le moins dès le sixième siècle, ce qui est une preuve évidente de l'antiquité de cette mosaïque. Elle fut envoyée à Constance un de nos évêques sur la fin du même siècle par le grand S.<sup>t</sup> Grégoire, lequel déclara en même tems qu'il lui faisait cet envoi selon l'usage (2) *ex more*. Nous observerons encore que S.<sup>t</sup> Ambroise n'a ici ni mître ni crosse, non plus que dans l'autre mosaïque du chœur, qui ne peut être antérieure au neuvième siècle: époque à laquelle en effet, comme l'a sagement prouvé le cardinal Borgia (3), les évêques ont commencé à prendre la mître, et quelques-uns même en vertu d'un indult Papal (4). Une autre preuve enfin de la grande antiquité de cette même mosaïque, c'est que S.<sup>t</sup> Ambroise n'y a point de tonsure, quoique pourtant on la trouve bien marquée dans d'autres figures d'ecclésiastiques très-anciennes, et usitée dès le sixième siècle, comme l'attestent Grégoire de Tours (5), Jean Diacre (6) et les actes du quatrième concile de Tolède (7).

Sans pallium  
ni mître  
ni crosse.

Sans  
tonsure.

Manière  
de tenir.

On n'aperçoit dans ces trois figures que la main droite, la gauche est cachée sous le vêtement de dessus. S.<sup>t</sup> Ambroise est dans

(1) Liv. XIX. *orig.* chap. 24.

(2) *Epist.* I. Liv. IV. *indict.* 12.

(3) *De cruce Velitr.* pag. 72 nota (A).

(4) Une chose à observer encore c'est le manque de diadème ou d'aurole, dont on commença dès les premiers tems du Christianisme à entourer les têtes des Saints. Les rayons qui forment ici une espèce de couronne autour de la tête de S.<sup>t</sup> Ambroise sont l'ouvrage d'un artiste moderne, qui fut chargé vers le commencement du siècle dernier, de faire quelques restaurations à cette mosaïque: motif pour lequel nous les avons omis dans le dessin que nous en donnons ici, afin qu'on la voie telle qu'elle était dans son état primitif.

(5) *De glor. Martyr.* chap. 27.

(6) *Vit. S. Gregor. Mar.* Liv. IV. chap. 84.

(7) Ann. 633. chap. 41. Tom. VI. *Concil.*

l'attitude de donner la bénédiction, les doigts unis et pliés de la manière dont nos évêques la donnent encore aujourd'hui. Cependant on voit dans la mosaïque en face l'évêque S.<sup>t</sup> Materne, qui a l'index détaché des autres doigts; d'autres manières de bénir ont été encore en usage dans notre église comme dans plusieurs autres. Le Sauveur a deux doigts allongés dans l'ancien sarcophage, qui est sous le pupitre de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise, comme les a encore ce même Saint dans un ancien bas-relief placé au dessus d'une arcade de la même église. Mais dans l'autre image qu'on voit de lui sur la tribune du maître-autel, il tient levés trois doigts, savoir; l'index, le petit doigt et celui du milieu, donnant ainsi la bénédiction à l'abbé et à un moine qui lui présentent un modèle en petit de cette tribune, qui est un ouvrage du neuvième siècle. Buonarotti (1), Allegranza (2) et le Cardinal Borgia (3) font mention de diverses autres manières de bénir avec la main.

Revenant aux autels et autres objets du culte nous dirons que, dans les siècles suivans, la messe, lorsqu'il y avait solennité, était précédée de préparatifs, dont Bérold qui vivait au commencement du XII.<sup>e</sup> siècle nous a conservé la mémoire (4). Cet écrivain nous apprend donc, que le sous-diacre de semaine, avec un de ses confrères, couvrait l'autel et y suspendait la couronne d'or. On faisait servir au même usage les couronnes d'or, que l'on conserve encore dans le trésor de la basilique de Monza, et dont nous avons déjà parlé à la page 70 de ce volume. Lorsque le clergé de la métropole officiait dans l'église d'été, le sous-diacre préparait l'autel dans *les deux églises mères*. Le *cicendelarius* de semaine, c'est-à-dire celui qui avait le soin des *cicendele* ou lampes, devait préparer les cierges et les chandeliers, l'encens et l'encensoir (5), la

Préparatifs  
avant la messe  
dans  
les solennités

(1) *Osserv. Vasi di vetr.* pag. 80.

(2) *Spieg. di alcuni sacr. mon. antich.* Dissert. IV. pag. 59.

(3) *Loc. cit.* pag. 66.

(4) Ap. Murat. Tom. IV. *Antich. Ital.* Dissert. LVII.

(5) Il est certain que, du tems de S.<sup>t</sup> Ambroise, le prêtre qui célébrait la messe encensait l'autel. Ce saint Docteur s'exprime clairement à cet égard (*In Luc.* Liv. I. chap. 1.). Mais à quelle partie de la messe, de quelle manière et avec quelles prières se faisait cet encensement, c'est ce que nous ignorons. Selon le rite usité, au moins dans cette cathédrale au douzième siècle, (*Berold. ibid.* pag. 873), lorsque le moment d'encenser les *offrandes* était arrivé, ou apportait de la sacristie l'encen-



*cazula*, qui devait être une cuillère à pot percée pour couler le vin destiné au sacrifice, le calice avec les corporaux, et l'*acquamanile* ou vase, *ex quo*, comme ajoute Bérold, *minor custos hebdomadarius ducit aquam, et porrigit praesbytero, et diacono, et subdiacono hebdomadario*. Quoique le mot d'*acquamanile* ait été ordinairement pris par les anciens pour *catino*, bassin, comme on le voit par les exemples que cite Du-Cange (1), Bérold semble lui avoir donné la signification de broc. Outre le calice pour la messe, il en fallait un autre, dans lequel on mettait le vin pour l'*offerenda*, l'*offertoire*. On préparait aussi les livres, ainsi que les tablettes d'ivoire dont parlent les moines de Cîteaux dans leurs *Dissertationi*, où ils font en outre mention de plusieurs autres particularités qui précédaient la messe dans les solennités. Il est aisé de voir par tout ce qui vient d'être dit, que l'usage de ne mettre sur l'autel rien de ce qui n'était pas nécessaire à la célébration de la messe, selon l'ancienne discipline, s'est perpétué jusque dans le douzième siècle. Nous ne prétendons pourtant pas pour cela blâmer celui où l'on est aujourd'hui de décorer les autels de chandeliers, de bustes, de reliquaires, de fleurs et autres ornemens.

Après avoir parlé dans sa LVII.<sup>e</sup> *Dissertazione* sur les rites de l'église Ambrosienne, de l'introduction successive de nouveaux usages dans la célébration de la messe selon ce rite, et des efforts que firent plusieurs de nos Evêques, et surtout le Cardinal Frédéric Borromée pour le rappeler à son ancienne pureté, Muratori traite des fêtes qui y avaient lieu dans le cours de l'année, de l'administration du baptême aux enfans, non par aspersion, mais par une espèce d'immersion (2); de l'ancienne coutume de ne point le leur administrer aussitôt qu'ils étaient nés, comme cela se pratique

soir qui était remis au sous-diacre, lequel le passait au diacre, et celui-ci au célébrant, qui faisait sur l'autel quelques encensemens en forme de croix. Après avoir reçu de nouveau l'encensoir de ses mains, le diacre faisait le tour de l'autel qu'il encensait: puis il le remettait au sous-diacre, qui encensait le clergé et le peuple, mais sans sortir du chœur, dont l'emplacement était alors en avant de l'autel. Cela fini, on reportait l'encensoir dans la sacristie.

(1) *Glossar*. Tom. I. v. *Acquamanile*.

(2) En plongeant trois fois dans l'eau le derrière de la tête de l'enfant: usage qu'on peut regarder comme un reste de celui où l'on était généralement autrefois de baptiser par immersion.

aujourd'hui (1), et de celle non moins ancienne de leur donner la communion aussitôt après qu'ils étaient baptisés. Il parle ensuite de l'usage propre à l'église Ambrosienne, de ne commencer le carême qu'au premier dimanche après les cendres, au lieu de le faire à la IV.<sup>e</sup> férie après la dimanche de la quinquagésime, comme cela commença à se pratiquer dans le neuvième siècle et devint ensuite de précepte général dans toute l'église. L'église Romaine ne prescrit point le jeûne dans les trois jours des Rogations, tandis que l'Ambrosienne l'ordonne expressement. Cet usage y subsistait dès la moitié du IX.<sup>e</sup> siècle, comme on le voit dans la vie de S.<sup>t</sup> Avialde écrite alors par le moine André de Vallombreuse, et publiée par Puricelli. Du tems de S.<sup>t</sup> Ambroise et de S.<sup>t</sup> Augustin, on ne jeûnait point le samedi, de leur propre témoignage, dans l'église de Milan, pas même le samedi saint. Il est également d'usage, selon le rite Ambrosien, de transporter à un autre jour de la semaine les fêtes des saints qui tombent le dimanche, de ne pas dire la messe les vendredi de carême, pas même celle des *Presantificati* qui se célèbre le vendredi saint dans les deux églises Grecque et Romaine. Ceux qui voudraient avoir des connaissances plus étendues sur les rites de notre église pourront consulter la LVII.<sup>e</sup> *Dissertazione* de Muratori, et surtout la XXV.<sup>e</sup> des moines de Cîteaux.

Nous ne pouvons nous dispenser non plus de dire un mot du mariage des prêtres, sur lequel nous nous conformerons à ce qu'en a écrit avec beaucoup de critique Verri dans son *Istoria di Milano*. En 1056, l'église de Milan admettait à la prêtrise les hommes mariés, et leur permettait même de vivre avec leur femme. Mais cette admission n'avait pas lieu à l'égard de ceux qui étaient mariés en secondes noces, ou qui l'étaient avec une veuve. Il n'était pas défendu au prêtre devenu veuf de contracter un nouveau mariage, mais alors l'exercice des fonctions de son ministère lui était interdit. Nos prêtres prétendaient, que tel était le rite de notre église dès les tems de S. Ambroise; et que de la même manière que cet Evêque avait adopté celui de l'église Grecque dans l'administration du baptême et autres cérémonies du culte, il en avait aussi suivi la discipline qui permet le mariage aux prêtres. Po-

*Mariage  
des prêtres  
à Milan.*

(1) Lorsqu'il n'y avait pas de danger pour la vie de l'enfant, l'administration de ce sacrement se différait le plus souvent jusqu'à la veille de Pâques ou de la Pentecôte, où l'église célébrait avec solennité la cérémonie du baptême.

*Anciennes  
opinions  
sur cet article.*

ricelli a combattu cette opinion avec beaucoup d'érudition dans une de ses Dissertations, où il s'efforce de prouver que S.<sup>t</sup> Ambroise n'a jamais permis aux prêtres de se marier (1). Mais Verri apporte plusieurs raisons en faveur de la discipline, selon laquelle le mariage des prêtres était permis. Nos ecclésiastiques, dit-il, invoquaient alors à l'appui de leur opinion certains passages de ce Saint Docteur, qui sont aujourd'hui tout différens depuis les nombreuses variations qui ont été faites à ses écrits (2); ils citaient ces passages publiquement, sans que leurs adversaires les accusassent de mauvaise foi dans leurs citations, et les écrits de S.<sup>t</sup> Ambroise devaient sans doute être connus du clergé Ambroisien, qui faisait profession de conserver les institutions particulières de ce saint Evêque. Nos ecclésiastiques interprétaient aussi à la lettre ce passage de S.<sup>t</sup> Paul: *Bonum est homini mulierem non tangere; propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat*; et cet autre du même Apôtre: *Oportet autem Episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem etc.* L'opinion, d'après laquelle S.<sup>t</sup> Ambroise passe pour être l'auteur de la discipline favorable au mariage des prêtres, se retrouve dans l'ancienne *Chronique* de Dazius rapportée par Fiamma, et cette opinion subsistait encore au commencement du XIV.<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle écrivait Pierre Azario, qui, après avoir fait la description de la hiérarchie ecclésiastique de Milan ajoute: *Iis omnibus benedicens, Beatus Ambrosius una uxore uti posse concessit, qua defuncta et ipsi vidui in aeternum permanerent. Quae consuetudo duravit annis septingentis usque ad tempora Alexandri Papae, quem Civitas Mediolani genuerat.* On était encore dans cette croyance au siècle après, comme l'atteste ce passage de Corio: *et il leur permit (3) de se marier avec une vierge, après la mort de laquelle ils devaient rester veufs, ainsi qu'il est espression dit dans la première à Timothée*: passage qui se trouvait dans les premières éditions de Milan de 1503, et de Venise 1565, mais qu'on a omis dans les éditions postérieures. Quoique l'opinion de S. Ambroise à cet égard passe pour erronée, et que l'usage d'admettre à la prêtrise les hommes déjà engagés dans les liens du mariage soit considéré comme un abus postérieurement introduit, il n'en est pas moins certain

(1) *Rer. Ital. Script.* Tom. IV. pag. 121.

(2) V. Verri, *Op. cit.* pag. 111 et suiv.

(3) S.<sup>t</sup> Ambroise aux prêtres de son église.



qu'en l'an 1056, les prêtres étaient dans la croyance que le mariage était permis aux ecclésiastiques. Verri prouve par des raisonnemens très-concluans, que l'usage de ne point exclure des ordres les hommes mariés s'est perpétué jusqu'à la moitié du douzième siècle; que le mariage des prêtres ne cessa pas d'être regardé comme légitime après même que l'église de Milan dut, par l'entremise d'Hildebrand, s'assujétir à la juridiction de Rome, et que ce ne fut qu'avec le tems et lentement que s'étendit la loi pour le célibat des prêtres. Nous nous garderons donc bien de traiter de *concupinaires* les prêtres de cette église, comme l'ont fait quelques-uns dans ces derniers tems, puisqu'ils n'étaient ni accusés de concubinage, ni ne s'en rendaient les défenseurs. Nous ne les qualifierons pas non plus, d'*incontinens*, d'*hérétiques*, de *schismatiques*, de *nicolaïtes*; dénominations qui ne leur ont été données que par un zèle mal entendu, en ce qu'il ne leur a jamais été fait d'inculpation sur leur dogme. La question n'avait pour objet que le célibat, qui n'était pas regardé parmi nous comme une condition essentielle pour être admis au sacerdoce.

Jusqu'à quelle époque fut toléré à Milan le mariage des prêtres.

Ceux qui voudraient connaître plus particulièrement les rites et les divers usages des Chrétiens en Italie pourront consulter le troisième volume des *Antichità Italiane* de Muratori, contenant plusieurs Dissertations qui traitent; de l'origine et de l'institution des Cardinaux. -- De l'institution des chanoines. -- Des avocats des églises et des *visdomini*. -- De la variété qui régnaît dans l'état des diocèses --. De l'érection des monastères et de l'institution des ordres religieux. -- De la manière dont les églises, les chapitres, les monastères et autres universités religieuses ont acquis et se sont procurés de grands biens. -- De la rémission des péchés, qui a été une source de richesses pour les lieux de piété, et de l'origine des indulgences. -- Des cens et des revenus affectés autrefois à l'église Romaine. -- Des immunités, des privilèges et des charges du clergé et des églises depuis la venue des Barbares en Italie. -- De la puissance des Evêques, des Abbés et autres ecclésiastiques, et des régales anciennement accordées au clergé. -- Des motifs pour lesquels la puissance temporelle des ecclésiastiques fut diminuée. -- Des couvens donnés à titre de bénéfices. -- Des paroisses et des cures, des confréries de laïcs et de leur origine, et enfin des missions (1).

(1) Nous avons déjà traité dans le *Costume des Romains* à l'article

*Agriculture  
sous les Goths.*

L'AGRICULTURE ni les manufactures ne pouvaient assurément point prospérer dans un état de choses, où l'on était sans cesse exposé aux désastres de la guerre, où l'exercice des travaux paisibles était toujours troublé, et où il n'y avait aucune sûreté de propriété ni de possession. Les Goths ni les Lombards n'étaient pas des peuples agricoles : il faut néanmoins avouer à la gloire des premiers, qu'ils cherchèrent par tous les moyens possibles à encourager l'agriculture. Il est fait mention plusieurs fois des colons, des possesseurs et des cultivateurs des terres, auxquels, comme à autant de corps moraux et politiques, il est toujours accordé faveur et protection, et qu'il est souvent prescrit de ne point troubler dans leurs travaux. Il est parlé en outre quelquefois d'une plus juste répartition des fruits de la terre ; et les nombreuses dispositions qu'on trouve adoptées, pour la conservation des denrées, et relativement aux greniers publics et aux secours que les provinces fertiles devaient fournir à celles qui étaient stériles, prouvent que l'autorité politique veillait aux progrès de l'agriculture, à la culture des terres et à une répartition convenable des produits du sol. Quelques lettres de Cassiodore contiennent même des ordres pour l'achat et le transport des vins de l'Istrie dans les provinces Vénitiennes et dans la Lombardie, où l'intempérie des saisons avait fait manquer entièrement cette récolte une année : ce qui prouve encore que l'autorité publique étendait ses soins jusqu'à ce genre de production. On trouve même, dans les lettres de cet auteur, quelques indices de sollicitude de la part du gouvernement pour l'augmentation de la quantité des terrains susceptibles de culture, et pour la mise en valeur de celles qui étaient condamnées à la stérilité. Théodoric avait assigné, dans le territoire de Spolète, à certains Speranza et Domizio, et peut-être encore à plusieurs autres en d'autres pays, une étendue de terre considérable, dont les eaux avaient formé des espèces de marais, et qui n'étaient d'aucun rapport, mais sous la

*Religion : -- Des images. -- De la police ecclésiastique dans les premiers siècles et après la paix donnée à l'église par Constantin. -- De l'habillement des Papes et des Cardinaux. -- Des vêtements et des ornemens épiscopaux. -- Des moines, -- Du mariage des Chrétiens etc. etc.*

condition expresse qu'ils dessécheraient cette terre naufragée, comme l'appelle Cassiodore, et qu'ils en tireraient des productions dont ils jouiraient ainsi que du fond pour prix de leurs travaux. Speranza entreprit, à ce qu'il paraît, de remplir l'obligation qui lui était imposée; mais, soit insouciance ou avarice, Domizio ne voulut pas continuer les ouvrages qu'il avait commencés, et cette terre qui avait vu un moment la face du soleil, fut de nouveau ensevelie sous les eaux. Informé de cette conduite, le Roi ordonna aussitôt que Domizio reprît ses travaux, ou, s'il les croyait au dessus de ses forces, qu'il restituât ces terres, ou les cédât à d'autres qui les lui avaient demandées. On a d'autres lettres de lui adressées au sénat Romain et à certain Decius patricien, pour la concession faite à ce dernier du marais dit de Decennonius, qu'il avait promis de dessécher par l'excavation de canaux qui conduiraient les eaux à la mer. Sartorius a prouvé dans son savant *Mémoire*, qu'il ne s'agissait rien moins que du dessèchement des marais Pontins. Des actes authentiques attestent d'un autre côté l'empressement de ce Roi à procurer de l'eau aux Parméans, dont les terres étaient stériles à cause de la sécheresse du sol.

Les Goths et surtout Théodoric n'ont pas moins montré de sollicitude pour les progrès des arts mécaniques en général, comme on le voit par un grand nombre de réglemens relatifs à la coupe des pierres, à la construction des murs, à la teinture en pourpre, aux forgerons en général, aux fabricans d'armes, et même à certains arts en particulier qui semblaient former alors une espèce de corporation. Cassiodore excite le Comte Siméon à la recherche et à l'exploitation de mines de fer dans une lettre qu'il lui adresse, et qui mérite d'être lue avec une attention particulière. Il y est dit, que l'extraction de ce métal est de la plus haute importance pour l'état, et l'on y voit combien on attachait de prix dès lors aux ouvrages en fer. La lettre écrite par le même auteur à Boezius père ou fils, au sujet d'horloges à expédier en France, est également digne de remarque. Il y est parlé avec éloges de la mécanique, et de l'habileté de Boezius lui-même dans cette science. On y lit avec surprise, que cet artiste savait tirer l'eau des lieux bas, pour la faire retomber d'elle-même là où l'on en avait besoin; que les orgues faisaient entendre des sons tout-à-fait nouveaux et jouaient en musique; que les murs chancelans des villes se raffermis-  
à l'aide de machi-

*Industria  
mécanique.*

*Ouvrages  
en fer.*



nes ; que les constructions récentes et humides se séchaient dans l'eau de la mer , et qu'au contraire les dures s'y ramollissaient ; que les métaux mugissaient ; que les grues en bronze rendaient les sons éclatans de la trompette ; qu'un serpent de même métal faisait entendre des sifflemens ; qu'on faisait chanter des oiseaux en bronze , et qu'on savait faire diverses autres machines , dans le nombre desquelles on croit voir indiquées celles que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'automates. Or , tout habile que pût être Boezius dont cette lettre vante les talens , il est certain qu'il n'aurait jamais pu exécuter les globes , les sphères , les horloges ni les autres ouvrages merveilleux dont elle fait mention , s'il n'eût point été aidé par des ouvriers capables de donner aux métaux les formes nécessaires , pour être employés aux usages auxquels il les destinait.

Les Lombards s'occupèrent peu d'agriculture , au moins dans les commencemens de leur séjour en Italie : bien différens en cela de ce qu'ils étaient en Allemagne , où ils en faisaient leur principale occupation , comme l'atteste Tacite (1). En Italie au contraire ils abandonnèrent les travaux de l'agriculture aux anciens colons , et part culièrement aux esclaves. Mais le prix des baux étant le plus souvent fixé , et le surplus du produit des biens affermé appartenant aux cultivateurs , ces derniers n'auront pas manqué d'employer toute leur industrie et tous leurs soins pour en retirer davantage. Les souverains ont aussi contribué de leur côté à la prospérité de l'agriculture , en prononçant des amendes de diverses sortes , et même assez fortes contre quiconque avait causé quelque dégat sur les fonds ou aux récoltes d'autrui.

*Arts sous les  
Lombards.*

Devenus Italiens les Lombards ne se contentèrent pas , comme autrefois leurs ancêtres sur les bords du Danube , du lait de leurs troupeaux ; ils prirent bientôt , ainsi que nous l'avons montré ailleurs , les mœurs de leurs nouveaux compatriotes , et peut-être même le peu d'idées qu'ils avaient de luxe et de magnificence , ou tout au moins les raffinemens qu'ils avaient introduits dans les commodités de la vie. Ils manifestèrent un goût particulier pour la somptuosité et l'ornement des édifices , comme l'attestent leurs nombreuses constructions ; et leurs lois concernant les architectes , les constructions et la régie de ces constructions (2) , leur vaisselle d'or et d'ar-

(1) *De mor. German.*

(2) Muratori observe dans sa XXIV.<sup>e</sup> Dissert. des *Antich. Ital.* , que , du tems des Lombards , les maçons étaient particulièrement désignés sous

gent, les meubles précieux, et une quantité d'autres objets donnés en présent aux églises et aux monastères, annoncent, sinon beaucoup de goût, du moins une industrie qui savait triompher de grandes difficultés, comme on le voit par quelques anciens ouvrages en ce genre qui existent encore dans le trésor de Mouza et ailleurs. Une autre preuve non indifférente de l'industrie des Italiens à cette époque (1), c'est que les Lombards envoyèrent, de leur résidence et probablement de Milan ou de Pavie, au Roi des Avars, des ouvriers pour des constructions navales.

Charlemagne, dans un de ses capitulaires de l'an 800 rapporté par Baluzius, ordonne : *Ut unusquisque Judex*, (c'est-à-dire que le gouverneur de la ville) *in suo ministerio bonos habeat artifices*; <sup>Sors</sup> <sup>les Fiances etc.</sup> il passe ensuite à l'énumération de ces artisans, qui sont les forgerons, les orfèvres, les cordonniers, les tourneurs, les charrons; les *scutatores*, peut-être les selliers et non les fabricans de boucliers; les *precatores*, peut-être les tanneurs; les oiselleurs dont l'art devait être alors bien important; les fabricans de savon, les brasseurs, les boulangers, ceux qui fesaient les filets, et divers autres ouvriers. Ce qui manquait, dit Muratori dans sa Dissertation, à plusieurs des arts connus dans ces siècles barbares, c'était l'élé-

le nom de *Magistri Comacini*, comme l'attestent les lois 144 et suivantes du Roi Rotharis. On ne doit tenir aucun compte, ajoute-t-il, de l'opinion d'Ugon Grozio, qui fait dériver le mot *Comacinus*, (lequel selon lui, signifie *Architecte*), du mot Allemand *Gamach*, qui veut dire *Maison*. Lindenbrogé et Du Cange ont cherché avec plus de raison l'étymologie de ce mot dans le lieu même : *Comacina forte Insula in Romanula, ubi Langobardorum aevo periti Architecti fuerint*. Il n'est pas douteux, que cette dénomination tire son origine, non du lieu, dit *Romanula*, ou *Romandiola*, aujourd'hui *Romagna* et anciennement *Flaminia*, mais bien de la ville et du territoire de Como. Le lac, au bord duquel est bâtie cette ville, s'appelait dans les siècles du moyen âge *Lacus Comacinus*, *Insula Comacina*; et les maçons étaient appelés *Magistri Comacini*, parce qu'ils venaient pour la plupart de ce pays; et aujourd'hui même on leur donne encore parmi nous le nom de *Mastri* ou *Maestri*.

(1) Instruit de l'habileté de ce peuple dans les arts mécaniques, le Cacan des Avars qui avait besoin de construire quelques navires pour l'exécution d'un plan d'attaque contre une île de Thrace, demanda des ouvriers au Roi Agilulphe qui lui en envoya un bon nombre, à l'aide desquels il accomplit son dessein. *Paul. Diac. Liv. IV. chap. 21.*

gance et la perfection qu'ils avaient acquis chez les Grecs et les Romains, et qu'ils ont recouvrée dans ces derniers siècles. Cependant, continue-t-il, il est fait mention dans les vies des Papes du *Recueil d'Anastase*, d'une quantité innombrable d'ouvrages en or et en argent particulièrement estimés pour l'excellence et la perfection du travail, tels que des images de Saints, des lampes, des calices, des couronnes et autres, qu'il n'est pas possible de croire tout-à-fait sans mérite. Ces ouvrages, dira-t-on, auront pu paraître merveilleux à une époque où le goût était encore barbare; aussi n'assure-je pas qu'il dussent présenter cette élégance de dessin et cette finesse d'exécution, qui ont rendu ceux des Grecs et des Romains si recommandables. Mais ce n'est pas à dire pour cela, qu'il ne pût sortir alors de bons ouvrages des mains des artistes, surtout à Rome, où, avant l'an mille, il y avait une infinité de monumens précieux, dont plusieurs n'existent plus aujourd'hui, et qui pouvaient servir de modèles aux ouvriers de ce tems.

En considérant les progrès qu'ont fait les arts dans ces derniers siècles, nous nous imaginons, dit encore le même écrivain, que, dans ceux que nous appelons barbares, il régnait une profonde ignorance, et qu'on n'avait aucune notion d'industrie et de culture. Mais le talent n'était pas plus rare alors qu'il ne l'est aujourd'hui: il y avait plusieurs arts qui étaient cultivés avec succès, et peut-être même avait-on alors quelques secrets que nous ignorons aujourd'hui. Cet auteur a publié à ce sujet un morceau curieux d'antiquité barbare, qu'il a pris d'un manuscrit que possède le chapitre de Lucques, et que le P. Mabillon, tant pour la forme des caractères, que parce que les vies des Papes qu'il contient finissent à Adrien I.<sup>er</sup>, a cru appartenir au siècle de Charlemagne. Il y est parlé de la teinture des mosaïques, c'est-à-dire des verres ou des émaux avec lesquels on les composait, de la dorure des mosaïques, des mosaïques d'argent ou argentées; des terres *smurettes* que M.<sup>r</sup> Bossi croit pouvoir être les *nielles*; de la solution de plomb, qui n'était peut-être autre chose que le *nielle* même; de la teinture de toutes sortes d'os, de cornes et de bois; de la dorure du fer; de l'art de filer l'or et peut-être des filigranes; de la chrysographie ou écriture en or; de la dorure des peaux; de la transformation de la couleur du cuivre en celle de l'or; de la chrysolle, de la composition de l'orpiment, de la litharge et du cinabre; de la peinture des pétales etc. Ce même manuscrit traite aussi

*Il existe à Lucques un manuscrit, dans lequel il est fait mention de plusieurs arts.*



de la manière de faire le verre, et contient divers secrets du huitième siècle. On a des documens vraiment curieux concernant l'art de travailler le verre à cette époque. Pierre Damien dit, dans la vie de S. Odillon, que l'Empereur Henri I.<sup>er</sup> lui fit présent d'un vase en verre précieux, dans le genre de ceux qui se fabriquaient à Alexandrie. Plus bas il parle de verres avec des bas-reliefs, les mots *anaglypha fusilitate caelata* dont il se sert, ne pouvant s'entendre autrement. On fut long-tems dans l'usage de faire les vitres des églises avec des verres peints, comme on en voit encore dans quelques-unes, qui sont anciennes. C'est de ces sortes de verres qu'entend parler Anastase le Bibliothécaire, en disant que vers l'an 802, le Pape Léon III. *Fenestras de absida Basilicae Constantinianae ex vitro diversis coloribus conclusit atque decoravit.* Outre l'usage du verre, on connaissait aussi alors celui des *spéculaires* qui réfléchissaient la lumière, comme les glaces qui se font de nos jours avec des plaques de verre rondes ou carrés. On trouve désignée dans Pline (liv. XXXVI. chap. 22), sous le nom de *Lapis specularis* la pierre connue à Modène et ailleurs sous celui de *scaiola*, *talc*, qui est la même chose que le gypse. C'est de ces espèces de miroirs, dont parle au long Saumaise dans ses notes sur Solin, qu'étaient faites les fenêtres, auxquelles les écrivains des siècles barbares donnent l'épithète de *gypseae*; et les capucins qui fesaient profession de pauvreté offraient des exemples de cet usage dans leurs couvens.

On aurait lieu de s'étonner, dit Ricobaldo (1), que l'art du *tissage* ne se soit point perdu aussi chez les Italiens, vu la simplicité de leur habillement qui ne se composait que d'étoffes et de toiles ordinaires, et leur aversion pour le luxe jusqu'à la moitié du XIII.<sup>e</sup> siècle. Il paraîtrait, d'après ces expressions, que l'usage des vêtemens en soie et des toiles fines n'était pas connu alors en Italie, ou qu'on l'y laissait volontiers à d'autres nations qui aimaient le faste et la mollesse. Mais ce n'est pas à dire pour cela cependant, que ces siècles fussent tellement barbares qu'on n'y eût aucune idée de luxe. Charlemagne, dans un de ses capitulaires concernant les maisons royales, et dans son bréviaire sur les objets du fisc, parle non seulement des mûriers, *Morarios*, mais même de leur conservation : d'où l'on pourrait conjecturer, que la culture en était soignée pour

*Art du tissage*

*Ouvrage en soie.*

(1) V. Muratori, *Antich. Ital.* Dissertazione XXV.

*Europ. Vol. III.*

la nourriture des vers à soie. Et en effet, les ouvrages les plus fins en cette matière servaient déjà d'ornement aux églises et aux cérémonies du culte. Anastase seul nous en fournit des exemples fréquens dans ses vies des Papes, et indique quelques-unes de ces étoffes sous des noms, dont il serait difficile aujourd'hui de donner l'explication. Le Pape Paschal I.<sup>er</sup>, qui monta sur la chaire de S.<sup>t</sup> Pierre en 817, donna à l'église de S.<sup>t</sup> Proesse et de S.<sup>t</sup> Martinien, *vela de fundato cum periclysi de blattin circumscuta*. Cette *periclysis de blattin* est un bord ou une frange de toile cramoisi ou en pourpre: car on faisait alors un grand usage du vermillon, qui s'appelait *blatta*. Il est souvent fait mention aussi à cette époque du *pallium aurotextile*, qui devait être une espèce de brocart; de *crisoclavi* et *auroclavi*, qui, selon Papia, étaient des ouvrages en pourpre doré ou tissus en or (1); de vêtements peints ou d'un tissu de diverses couleurs; de broderies faites à l'aiguille, *acu pictae*; de voiles dont le tissu offrait également plusieurs couleurs. Il est parlé aussi des vêtements *crisoclabe*, ou à fond historié (2); des *amiti*, *dimiti* et *trimiti*, étoffes composées d'une, de deux ou de trois lisses; des *esamiti* ou *sciamiti*, qui en avaient six; des *diarodi*, ou toiles en soie couleur de rose; des *diapisiti* ou verts, et enfin des *esanterasmati*, faits en bosses ou à bulles. On connaissait aussi alors l'étoffe en soie que nous appelons *sendale*, *zendale*, *zendado*, espèce de taffetas, et dont Rolandino parle dans sa *Chronique* (3). *Tunc accessit unus de Popularibus ad cendatum pendens de sublimi antena Carroccii*. On trouve aussi dans les anciens écrivains quelque trace du *taffetas*, qui peut-être ne différerait pas du *zendado*.

(1) C'étaient probablement, selon Muratori, Dissert. cit., des morceaux de toile d'or, qui se cousaient en forme de petits boutons, de rosettes et de petits cercles sur une autre toile. Il est parlé ailleurs de *vela linea auroclava*. Ces clous se mettaient particulièrement au bas des vêtements. Les érudits ne sont pas d'accord sur la signification de ce mot.

(2) On trouve dans Adrien I.<sup>er</sup> *vestem de Chrysoclavo, habentem historiam Nativitatis etc.* Si les Italiens avaient des toiles où étaient représentées des histoires sacrées, il est très-vraisemblable qu'elles avaient été fabriquées dans l'Italie même ou dans quelque autre pays de l'Europe: car elles ne pouvaient pas venir de la Syrie, de la Perse ni de l'Égypte où dominaient les Arabes Mahométans, qui abhorraient les images sacrées et tout ce qui avait rapport à notre religion.

(3) Liv. IV. chap. 9.

Tels étaient les ouvrages en soie qui se faisaient en 1169 à Palerme, où l'art en avait été apporté de la Grèce, et qui de là s'était propagé à Venise, à Florence, à Milan, à Bologne, et dans d'autres villes d'Italie. S'il faut en croire Nicolas Tegrino dans la vie de Castuccio, l'industrielle ville de Lucques fut long-tems seule en possession de la fabrication des étoffes de soie; mais après qu'elle eut été sacagée en 1314 par Uguccione de la Faggiola, ses ouvriers se dispersèrent par toute l'Italie et portèrent leur industrie dans d'autres villes. *Alii*, dit-il, *Venetias, Florentiam, alii Mediolanum, Bononiam quidam, partim in Germaniam, et ad Gallos, Britannosque dilapsi sunt. Sericorum pannorum ars, qua solo Lucenses in Italia et divitiis affluant, et gloria florebat, ubique exerceri coepta.* Nous achetons aujourd'hui des ultramontains ce qu'ils ont autrefois reçu de nous.

Quant aux tissus d'autres matières, les anciens écrivains parlent encore de la *saja*, ou drap en laine; du *camelotto* ou *camelato*, camelot, ou drap de laine dans lequel il entre du poil de chèvre ou de chameau (1); des *capsutæ* entremêlées de poil de chèvre, et des pourpres royales ou draps teints deux ou trois fois en écarlate. Les anciens écrits font mention de toiles et d'étoffes, dont les noms ne sont guères intelligibles aujourd'hui, tels que ceux de *vela mizilo* ou *imizilo, Planetæ, Diaspræ, Diapistne, de Fundato etc.* qu'on trouve rapportés dans les vies des Papes. On faisait aussi un grand usage de pelleteries comme nous le verrons bientôt, et surtout de peaux de loutre, de castor, de vair, d'hermine et de chamois. Il est parlé en outre de *mastruche*, qui étaient des habillemens faits de peaux de divers animaux rares. On connaissait aussi le drap de coton, qui s'appelait alors *fustaneum*.

Quelques auteurs ont accusé les Goths d'avoir détruit les beaux restes d'antiquité qu'il y avait en Italie, et d'avoir introduit dans les beaux arts, et surtout en architecture, un mauvais goût connu sous le nom de Gothique; mais cette accusation est dénuée de fondement (2).

Bien loin de faire détruire les monumens d'architecture et de sculpture qu'il trouva en Italie, Théodoric prit au contraire le plus grand soin de leur conservation. Il ordonna des embellissemens dans

*Tissu d'autres matières.*

*Beaux arts sous les Goths. Les Goths injustement accusés d'avoir détruit les monumens des arts.*

*Sollicitude de Théodoric pour leur conservation.*

(1) Cette étoffe est appelée par Marc Paul dans ses voyages *Zambeloto*, à Modène *Cambelloto* et en Toscane *Ciambellotto*.

(2) *Sartorius*, Mém. chap. IX.



plusieurs villes, et paya des architectes et des employés pour veiller à l'entretien des monumens publics. Une statue de bronze ayant été volée à la ville de Como, Théodoric promit cent pièces d'or à celui qui découvrirait le voleur, et menaça de la peine capitale quiconque, après la publication de cet édit, oserait la tenir cachée (1). Les cloaques de Rome, ainsi que le théâtre de Pompée qui tombait en ruine, furent restaurés par son ordre et à ses frais (2). A Ravenne, qui était le lieu de sa résidence, il fit bâtir un palais, ou réparer l'ancien qu'avaient habité les Empereurs. Nous avons représenté ce palais dans le dessin que nous avons donné de la mosaïque de l'église de S.<sup>t</sup> Apollinaire de la même ville (3). Il y fit transporter des autres villes une quantité de marbres pour l'achèvement de la *Basilica Herculis*, et pour la construction de sarcophages dont il chargea des artistes distingués par leur mérite; il y fit bâtir des temples magnifiques et un amphithéâtre, et réparer les aqueducs. Sous les Goths, les Archévêques de Ravenne firent bâtir aussi des églises et les décorèrent à leurs frais (4). Théodoric fit construire à Vérone un palais avec un portique qui conduisait à une des portes de la ville; il fit également réparer ses aqueducs et l'entoura de murs (5). Pavie fut de même décorée de thermes, d'un palais et d'un amphithéâtre. D'autres villes, telles que Parme et Spolète, éprouvèrent aussi les effets de sa magnificence.

Il fut élevé à Théodoric, de son vivant et après sa mort, plusieurs statues à Rome, à Ravenne, à Naples et ailleurs. La Reine Amalasunte fit relever les deux statues de Boezius et de Simmaque, qui avaient été jetées à terre lors de la catastrophe de ces deux sénateurs; la première de ces deux statues s'est conservée jusqu'à nos jours, et se voit dans la galerie Giustiniani. Le Roi Théodat ordonna que les éléphans en bronze, qui se trouvaient le long de la *pia sacra* et qui tombaient en ruine, fussent soigneusement répa-

(1) V. *Var. II.*, 5.

(2) On a trouvé à Rome plusieurs tuiles avec cette inscription *Reg. D. N. Theodorico Bono Rome*, ou *Reg. D. N. Theodorico Felix Roma*. Paul Aringhi, dans son livre *Roma subterranea*. Tom. II. Liv. IV, chap. 42. en donne la description.

(3) Voyez plus haut, pag. 83.

(4) V. *Var. I.*, 6 III., 9, 10, 19, et autres passages.

(5) Il faut lire surtout l'ouvrage de Maffei, *Verona illustrata*. Tom. I. liv. 9.

rés (1). Le même Roi étant en négociation avec Justinien, lui promit de ne jamais faire élever de statue en son honneur, sans y joindre celle de cet Empereur qui serait placée à sa droite (2): d'où l'on doit conclure que l'usage d'ériger de semblables monumens subsistait encore, et qu'il y avait des artistes pour leur construction.

Les exemples que nous venons de rapporter sont sans doute plus que suffisans, pour justifier les Goths du reproche qu'on voudrait leur faire d'avoir détruit les monumens publics. Il est prouvé au contraire, qu'ils cherchèrent à conserver ceux qui avaient échappé aux ravages des tems, et procurèrent du travail aux artistes: or c'est tout ce qu'on pouvait prétendre d'eux. C'était ensuite à ces mêmes artistes à imiter les anciens modèles, et à produire d'eux-mêmes des monumens dignes de la postérité.

Il est vrai que plusieurs de ces chefs-d'œuvres de l'antiquité étaient tombés en ruine pendant les guerres qui avaient dévasté l'Italie. D'abord celle qui eut lieu entre les Grecs et les Goths, les premiers renfermés dans le monument d'Adrien, appelé maintenant château S.<sup>t</sup> Ange, ne trouvant plus rien sous leurs mains pour se défendre, jetèrent sur les assiégés les belles statues que renfermait ce monument. Lorsque le Pape Urbain VIII fit nétoyer les fossés qui l'entourent, on y trouva de beaux torses, qui probablement y avaient été jetés dans cette circonstance. Winckelmann croit que de ce nombre est le célèbre Faune du palais Barberini. Hors ces sortes de cas, les Barbares qui avaient parcouru et ravagé l'Italie, ne montrèrent jamais de penchant pour la destruction des ouvrages des beaux arts; ils cherchaient de préférence à faire du butin. La perte des anciens monumens, avant comme après les Goths, fut plutôt l'effet de l'impuissance où étaient les villes, à cause de leur extrême pauvreté, de subvenir aux frais de leur conservation. Outre cela, le goût et le respect des Romains pour ces beaux restes de l'antiquité allant de jour en jour en diminuant, quelques misérables en volèrent le métal, et les marbres dont ils étaient composés furent employés à d'autres usages. Enfin le fanatisme des Chrétiens, qui regardaient ces temples et ces statues comme des restes d'idolâtrie, ne contribua pas peu à la destruction de ces monumens, dont à tort on a accusé les Goths (3).

*A qui l'on doit attribuer la ruine des anciens monumens.*

(1) *Var. X.*, 30.

(2) Procope, I. chap. I. 6.

(3) Du tems de Théodoric on n'avait plus guères de respect pour les

*Les Goths  
inculpés  
d'avoir  
introduit  
un mauvais  
goût  
en architecture.*

Quant au mauvais goût qui s'introduisit dans les arts, on ne peut pas contester tout-à-fait la vérité de ce reproche. Quoiqu'il ne nous reste que bien peu de chose en architecture et en sculpture, qu'on puisse dire appartenir indubitablement à ces siècles barbares, on voit néanmoins par quelques expressions de Cassiodore (1), que ces deux arts étaient également négligés. Et en effet, c'eût été un prodige que le bon goût se fût conservé dans un pays, où les ouvrages des artistes n'en laissent apercevoir nulle part la moindre trace. Mais ce n'est point aux Goths qu'il faut en attribuer le tort : car, comme l'observe avec raison Maffei, ils n'étaient ni architectes ni sculpteurs ; ce n'étaient simplement que des soldats, et à leur arrivée dans l'empire Romain, ils ignoraient jusqu'au nom d'artiste. Les Goths ne s'appliquèrent jamais d'eux-mêmes à quelque ouvrage d'art ; ils en auraient été d'ailleurs absolument incapables. Les deux seuls sculpteurs, dont Cassiodore fasse mention, sont Daniel et Alviso, encore étaient-ils Romains. Le Roi Théodoric loue Simmaque d'avoir fait construire plusieurs édifices à Rome, et Simmaque était également Romain (2).

Mais les artistes ne se conformèrent-ils pas eux-mêmes au mauvais goût des Rois Goths ? Nous demanderons pourquoi on voudrait supposer que ces Rois eussent un goût différent de celui de ces artistes. Ce qui nous reste des monumens antérieurs à la venue des Goths, et de ceux postérieurs à la domination des Grecs en Italie, nous offre la preuve bien évidente de la décadence des arts à cette époque.

Des dissensions littéraires se sont élevées en Italie sur cette question : quel est le monument conservé jusqu'à nos jours, qu'on puisse considérer comme du tems des Goths ? Les opinions ont été étrangement partagées à cet égard. Il n'y a que le fameux édifice de Ravenne, connu aujourd'hui sous le nom de *Santa Maria della Rotonda*, dont on est d'accord, à ce qu'il paraît, de faire remonter l'origine jusqu'à ce tems. Cette rotonde est un monument vraiment digne de Théodoric, auquel il devait servir de mau-solée,

monumens publics. On trouve aussi dans le code de Théodose plusieurs constitutions des Empereurs, par lesquelles on voit que ces plaintes se faisaient long-tems avant le règne des Goths.

(1) Dans la *formula ad praefectum urbis de architecto*. *Var. VII.*, 15.

(2) *Var. III.*, 19 ; *II.*, 39 ; *IV.*, 51.



quoique pourtant les auteurs ne conviennent pas entr'eux du nom de celui qui en a ordonné la construction, les uns l'attribuant à Théodoric, et les autres à Amalasuhte (1). Quelle-que soit néanmoins la diversité des opinions à cet égard, il est certain que ce monument est de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle : ce qui nous suffit pour l'usage que nous devons en faire relativement à l'histoire de l'architecture. Il nous offre la preuve indubitable, qu'à cette époque déjà avancée de la décadence des arts, l'architecture conservait dans la distribution du tout, et dans les parties d'où dépend la solidité, d'utiles souvenirs des principes de l'antiquité. Le dessin en est simple : l'élévation présente une certaine magnificence, tant dans les formes que dans l'appareil de la construction, et la voûte de l'édifice est composée d'une seule pierre d'une dimension énorme (2). Persuadé sans doute qu'on pouvait ju-

(1) Les principaux ouvrages publiés sur cette opinion sont ; la Dissertation du Comte Rinaldo Rasponi : intitulée *Ravenna liberata dai Goti ec.* 1766 in 4.º fig.º ; celle de Jean Baptiste Passeri, intitulée *Ravenna liberata dai Romani* dans la collection des *Opuscoli Calogeriani*, et celle du Comte Hippolite Gamba Ghiselli qui a pour titre *Rotonda Ravennate provata opera e mausoleo di Teodorico Re dei Goti. Faenza, 1767 in 8.º*

(2) On peut voir dans un mémoire lu par le Comte de Caylus à l'académie des inscriptions et belles lettres (Tom. XXI. pag. 38) les moyens qu'on a employés pour le transport de cette pierre énorme, et la manière dont on s'y est pris pour l'élever et la placer à l'endroit où elle est maintenant. C'est M.<sup>r</sup> Soufflot, architecte distingué, qui, à son retour d'Italie, lui a fourni les matériaux de ce Mémoire. Cet architecte estime, qu'avant d'être mise en œuvre, cette pierre devait avoir 34 pieds de diamètre ; que dans les carrières de l'Istrie d'où l'on croit qu'elle a été tirée, cette masse brute devait être du poids de 2,000,280 livres, et qu'après avoir été travaillée, elle devait peser encore 940,000 livres quand on l'a élevée à la hauteur de quarante pieds pour la mettre à sa place. On voit par cela seul, que ce monument peut être comparé à tout ce qu'offrent de plus étonnant en ce genre l'Egypte, les pays du nord, l'Asie et les deux Indes. Je me rappelle (dit Maffei, *Veron. Illustr. Part. II. chap. VI.*) de l'Eglise de la Rotonde hors de Ravenne, dont la voûte ou coupole, qui sert en même tems de toit, et n'a pas moins de dix brasses de diamètre, est toute d'une seule pierre tirée de l'Istrie. Il serait sans doute bien étonnant que des Lombards ou des Goths eussent eu les talens et le moyens qu'exigeaient la mise en œuvre, le transport et l'élévation de cette masse imposante. *Il parait presque impossible*, dit Vasari dans sa préface aux *Vite*, *qu'on ait pu élever cette pierre à une telle hauteur.*

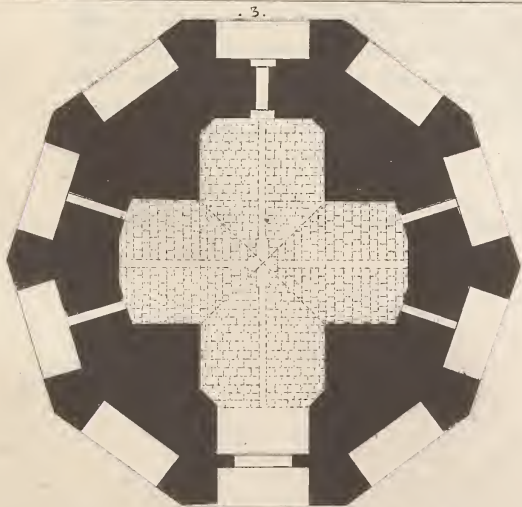
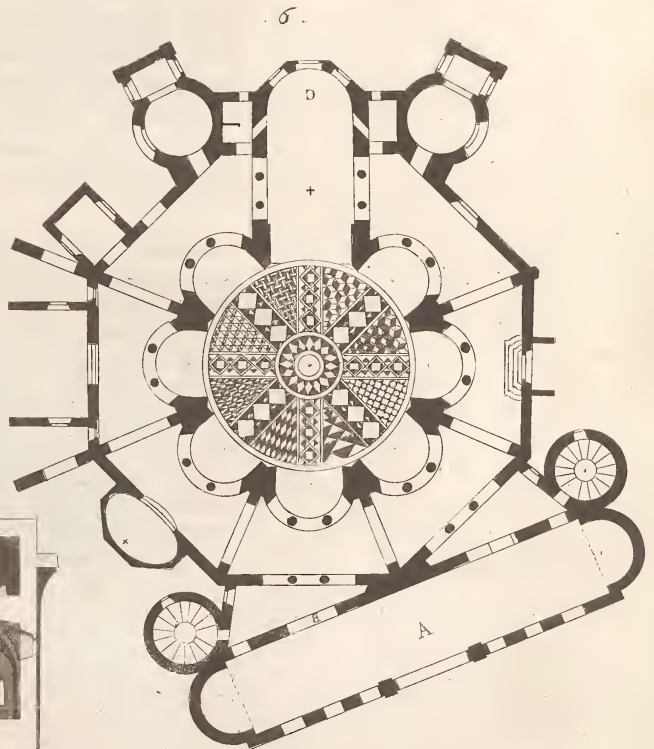
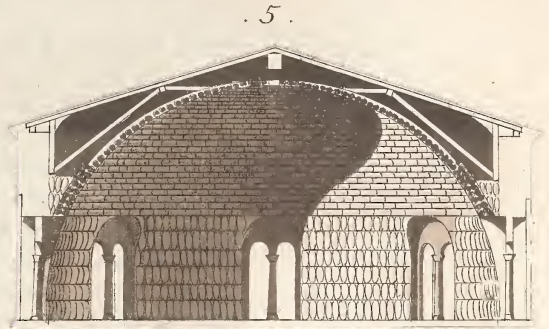
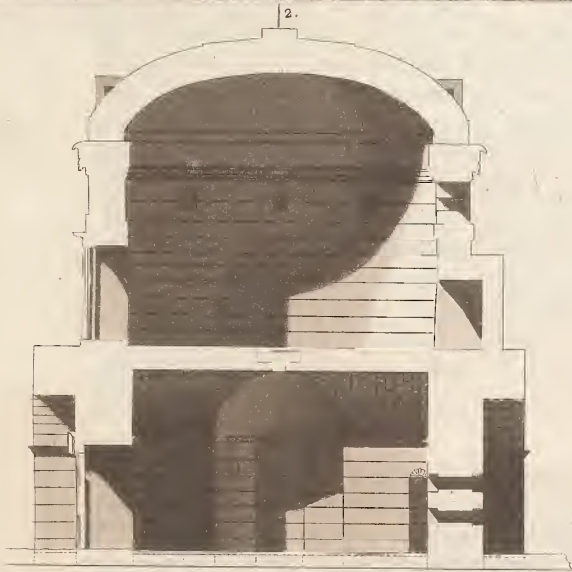
ger de la magnanimité d'un monarque par la dignité de sa dernière demeure, Théodoric voulut que le monument destiné à renfermer ses cendres portât le caractère de grandeur qu'il avait imprimé à tous ses palais (1). Ce monument a toute la noblesse de l'architecture Romaine, voy. les n.ºs 1, 2 et 3 de la planche 32 (2); mais le mauvais goût du siècle se montre dans la disposition des ornemens, dans leur exécution pesante et sans grâce, et dans le défaut de proportion qu'ils ont entr'eux et avec le tout. Les divisions n'en sont pas bien calculées, les profils de la porte ne correspondent pas aux autres parties, les modillons manquent de régularité dans leur distribution et d'exactitude dans leur forme: les pieds-droits, au lieu d'une imposte qui devait en faire le couronnement, n'ont qu'une espèce de corniche mal exécutée. Les ornemens de la plinthe qui couronne l'édifice en dehors, ont quelque ressemblance avec les corniches qu'a remarquées Pocoke sur plusieurs monumens Egyptiens; et l'on pourrait dire aussi que le mausolée de Théodoric, par la masse, par la simplicité de ses profils, et surtout par la grandeur de la pierre qui en forme la voûte, approche beaucoup des édifices Egyptiens. Ce monarque semble en effet avoir partagé avec les Rois d'Egypte la noble ambition de vouloir transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de sa grandeur, par la solidité de ses constructions (3). Il lui aurait été bien difficile d'ail-

(1) *Prima fronte talis Dominus esse creditur, disat-il, quale esse habitaculum comprobatur.*

(2) Le n.º 1 présente la hauteur du mausolée du côté de l'entrée: la partie inférieure marquée avec des points est présentement inondée par des eaux croupissantes. N.º 2, coupe en travers sur la ligne de la porte d'entrée, où l'on voit l'intérieur des deux étages. N.º 3, plan géométrique de l'étage inférieur du mausolée.

(3) Pour assurer les frontières de ces nouveaux états contre les Napolitains, qui obéissaient encore en grande partie aux Empereurs de Constantinople, Théodoric fortifia l'enceinte de la ville appelée maintenant Terracine, et fit construire d'intervalle en intervalle dans toute l'étendue de cette enceinte des tours alternativement rondes et carrées. Il bâtit sur le sommet de la montagne, au pied de laquelle est située cette ville, une forteresse ou pour mieux dire un palais, dont l'architecture n'offre rien que ce que nous voyons dans les édifices Romains des premiers tems de la décadence. L'architecture des édifices, dont Théodoric décora la ville de Ravenne, ne diffère point de celle de Terracine. On croit dans cette ville, que le mur qui forme à présent la façade d'un couvent de Franciscains,





P. Ramani.  
Pied. f.

P. Ramani.  
Pied. fra.

P. Buzzi inc.





leurs de leur donner cette inébranlable solidité, sans sacrifier quelque chose de la grâce, que les Grecs préféraient à tout dans leurs édifices. On pourrait encore observer, que cette solidité dépourvue d'ornement, ou qui n'en admet que de très-simples, compagne naturelle de l'art naissant, devait, pour cette même raison, se rencontrer dans les monumens de la décadence du goût. La pesanteur qu'on y remarque constitua le premier degré de décadence, et nous la trouverons encore réunie ici à des principes de solidité mal entendus. Voilà ce qu'on doit y considérer, au lieu d'y chercher ce genre d'architecture Gothique, sur lequel on a si mal à propos disserté par rapport au tems de Théodoric.

Le caractère particulier de cette architecture consiste, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'arc aigu, qui lui appartient exclusivement, et qui la distingue si particulièrement de tout autre genre d'architecture. Si l'on ne veut pas lui accorder le nom d'*ordre*, parce qu'elle n'a pas de principes fixes et invariables, surtout dans les ornemens, ou ne peut pas lui refuser celui de système. Et en effet, dans son éloignement plus apparent que réel pour les proportions, elle s'est fait une règle de la *variété*; et ce principe a donné lieu à une foule de formes, qu'elle a prises pour des beautés. Cependant, malgré les fréquentes discordances qui résultent de l'extrême diversité de ses ornemens, on ne laisse pas d'apercevoir dans les rapports de ses parties une sorte de combinaison qui la rend conséquente à elle-même, et la réduit par là à un véritable système.

On a cru jusqu'à présent en Italie, que l'église érigée dans la ville d'Assise, sous l'invocation de S. François, peu d'années après la mort de ce saint arrivée en 1226, était le plus ancien édi-

Caractère,  
origine  
et dénomination  
de  
l'architecture  
Gothique.

est un reste d'un de ces palais. D'Agincourt a trouvé dans la disposition des colonnes appliquées mal à propos à la partie supérieure, ainsi que dans les proportions de l'arc qui se développe au milieu de l'étage supérieur, tous les caractères d'une décadence qui remonte à une époque bien plus ancienne. Le style de cet édifice a beaucoup de rapport avec celui de la façade ou de la grande entrée du palais de Dioclétien à Spalatro, et avec celui des thermes du même Empereur à Rome. Ces édifices et autres, dont les dessins ont été rapportés par d'Agincourt à la planche XVII. *Architecture*, prouvent évidemment que c'est à grand tort qu'on a donné la dénomination de *Gothique* au genre d'architecture qui régna pendant trois ou quatre siècles du moyen âge, et dont une des formes caractéristique est celle de l'arc appelé par les Italiens *arco acuto*, arc aigu.

fiée où l'on avait fait usage de l'arc aigu. Mais d'Agincourt ayant cherché à vérifier ce fait, a trouvé des arcs de ce genre d'une date bien antérieure dans les édifices des deux monastères dépendans de la célèbre Abbaye de Subiaco fondée par S.<sup>t</sup> Benoît à 43 milles de Rome, sur les frontières de l'état ecclésiastique et du royaume de Naples, et aux environs des sources du Tevere, anciennement l'*Anio*. Le monastère et les autres édifices élevés sur cette montagne ayant été dévastés et presque détruits à diverses reprises par les incursions des Lombards et des Sarrasins dans les septième et huitième siècles, furent réparés en partie à la même époque, et le furent ensuite entièrement vers l'an 847, par Pierre un des anciens abbés de ce couvent. Cet abbé fit particulièrement réparer la chapelle, qui fut dédiée par Léon IV. à S.<sup>t</sup> Sylvestre, et qui l'est maintenant au B. Laurent *cuirassé*. Cette chapelle, dont d'Agincourt nous a donné le dessin à la planche 35 (1), s'appelait dès sa fondation Oratoire de S. Benoît, parce que ce Saint s'était retiré dans les grottes voisines, dont cet écrivain nous a aussi présenté la gravure. La voûte qui a été construite dans le roc est à arc aigu (voy. le n.<sup>o</sup> 7 de la planche 32), et peut-être l'a-t-elle été ainsi dès son origine. Après nous avoir donné une exacte description ainsi que le dessin de toutes les parties composant cette abbaye, il termine en disant : « Si un examen attentif fait dans plusieurs voyages sur les lieux, et si les recherches que j'ai faites avec toute la diligence possible, dans les chroniques de l'abbaye de Subiaco où sont enregistrees toutes les dates, ne m'ont pas trompé sur les époques de ce monument, ni sur ses formes primitives, voilà l'usage de l'arc aigu plus ancien de deux ou trois siècles qu'on ne le croyait. Nous voyons cet arc employé dans ce monastère, peut-être dès les septième ou huitième siècles, mais bien certainement dans les IX.<sup>e</sup> X.<sup>e</sup> et XII.<sup>e</sup> (2), c'est-à-dire à une époque où les principes de la belle architecture étant tout-à-fait oubliés, on ne recherchait plus que la partie de l'art qui

(1) *Architecture. Système Gothique.*

(2) Monseigneur Monciforti, dans sa *Relazione dello scoprimento dei corpi Santi*, découverte faite à Ancone, soutient que l'usage des arcs de *sesto acuto* ne remonte pas au de là du XI.<sup>e</sup> siècle. Cependant Carli (*Ant. Ital.* Part. IV. liv. III.), ne les trouve pas avant la fin du XII.<sup>e</sup>, ayant, dit-il, rencontré jusqu'à cette époque des arcs semi-circulaires et ronds dans les restes encore existans de ces anciennes constructions.



s'applique à la solidité et à la sûreté des édifices, en raison de leur situation et des circonstances du climat „.

Après avoir déterminé le caractère essentiel et distinctif de l'architecture appelée Gothique, et après les recherches que nous avons faites sur son origine, on nous demandera peut-être pourquoi cette dénomination lui fut donnée.

*Pourquoi  
l'architecture  
du moyen âge  
est appelée  
Gothique.*

La prévention où l'on était généralement, dit Maffei (1), que la mauvaise architecture était l'ouvrage des Goths, fut l'effet de notre amour propre, qui nous portait à considérer comme étranger tout ce qu'il y avait de maussade en ce genre. La décadence des lettres, dit d'Agincourt (2), coïncidant avec l'établissement des Goths en Italie, et par conséquent avec la conquête qu'ils firent de ce pays, les habitans, par une sorte de vengeance, donnèrent le nom d'une nation ennemie qui les avait accablés de maux, à une manière de bâtir contraire aux règles, plutôt que de l'appeler *Anti-Grecque*, ou *Anti-Romaine*. L'usage où l'on est de donner le nom de Gothique à l'architecture qui manque de proportions, est, dit Muratori (3), tout-à-fait sans fondement, ce ne sont que de vaines imaginations. Il est hors de doute, dit encore Maffei (4), que le nom de Gothique, donné à ce mauvais genre d'ornement, seulement dans les derniers siècles, lorsqu'on a commencé à revenir à la bonne architecture, n'est venu que de l'habitude où l'on était d'appeler du nom de barbare tout ce qui était sans grâces ou mal fait; et par conséquent cette dénomination ne doit pas être de plus de poids pour nous persuader que ce genre d'architecture est de l'invention des Barbares, que ne l'est le nom de Gothique et de Lombard qui a été donné de même à certains caractères informes et abrégés, pour nous faire croire que ce sont les Goths et les Lombards qui les ont apportés en Italie (5). La cause de la décadence

(1) *Verona illustrata*, Tom III. chap. 4.

(2) *Système d'architecture dit Gothique: II. partie.*

(3) *Ant. Ital.* Dissert. XXIII.

(4) Ouvr. cit. I.<sup>re</sup> Part. Liv. XI.

(5) Tiraboschi (*Storia della letteratura Italiana*, Tom. III. Liv. I. chap. 7) est aussi d'opinion que les Goths ont été, au moins en partie, la cause des défauts qui se sont introduits dans l'architecture, ou tout au moins que ces défauts s'étant établis de leur tems, ce n'est pas sans raison qu'on a donné à ce nouveau genre le nom d'architecture Gothique. Les ceintres aigus des arcs, dit-il, ainsi que l'irrégula-

de l'architecture en Italie vient de nous, et non pas des Barbares, comme l'a démontré le savant Maffei dans le troisième volume de sa *Verona illustrata*, où il parle des artistes.

rité des chapiteaux et des colonnes, et autres défauts qu'on remarque le plus fréquemment dans les édifices d'architecture Gothique, étaient en usage dès les tems des Goths. Néanmoins les preuves qu'il apporte à l'appui de son opinion nous semblent de peu ou d'aucun poids. Les voici : « D'abord, s'il est vrai, comme l'assure Frisi (*Saggio sull' architettura Gotica*), qu'un des premiers exemples des arcs continus sur les colonnes isolées, au lieu de les unir comme anciennement avec les architraves, se trouve dans l'église de S.<sup>t</sup> Vital à Ravenne, qui a été commencée sous le règne d'Amalasuhte en 541, nous voyons déjà en cela seul un changement notable, un commencement de décadence dans l'architecture (a). Je me garderai bien cependant d'affirmer, que tel ou tel édifice soit un ouvrage des Goths . . . c'est pourquoi je me bornerai à rapporter un passage de Cassiodore, d'où l'on peut conjecturer, à ce qu'il me semble, que l'architecture a dégénéré du tems des Goths. Ce passage est pris du VII.<sup>e</sup> livre Var. Form. XV. *Quid dicamus columnarum junceam proceritatem etc.* L'auteur y fait une mention expresse de l'extrême finesse des colonnes, qu'il compare à des joncs ou à des piques. Cette finesse, con-

(a) D'Agincourt en a donné un dessin exact à la planche XXIII Architecture. Cette église fut bâtie vers le commencement du VI. siècle, par ordre et aux frais de Julien, trésorier de l'empire sous Justinien. Ravenne étant devenue alors la résidence des Evêques ou Gouverneurs, que les Empereurs Grecs établirent en Italie, il arriva que le goût de ces personnages habitués au séjour de Constantinople, exerça d'autant plus d'influence sur l'architecture, que les monumens élevés depuis cette époque furent plus remarquables. Justinien qui employa probablement des architectes Grecs à cette construction, lui donna une forme, qui nous rappelle l'idée du fameux temple de Sainte Sophie, élevé par le même Empereur.

Le n.<sup>o</sup> 6 de la planche 3a nous offre le plan de cette même église ; elle est de forme octogone, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La direction du vestibule A, au lieu d'être parallèle à un des côtés de l'octogone, était, par une extrême bizarrerie, perpendiculaire à un des angles. L'entrée est à la lettre E, et le chœur à la lettre C. Le pavé du centre, qui est un ouvrage moderne, est à compartimens variés et composés de marbres précieux. Les chapelles sont, pour la plupart, postérieures à la fondation de l'église. Le n.<sup>o</sup> 4 offre la coupe en travers de l'édifice prise sur la ligne B, C du plan précédent. On voit aux angles de l'octogone huit grands pilastres qui supportent la coupole, et entre lesquels il y a sept niches semi-circulaires. Le n.<sup>o</sup> 5 présente une coupe particulière, et sur une plus grande échelle que la coupole de Saint Vital, au moyen de laquelle on découvre la singularité de sa construction, qui est rendue plus légère par l'interposition de vases ou tubes de terre cuite disposés de la manière suivante.

La partie inférieure AA de la voûte, depuis son commencement jusqu'au haut des fenêtres est composée de plusieurs rangées de ces vases en terre cuite, qui ont la forme d'urnes ou d'amphores : ces vases sont posés perpendiculairement les uns sur les autres, de manière que la pointe de celui de dessus entre dans l'orifice de celui de dessous. Le reste de la coupole, depuis les arcs des fenêtres jusqu'au sommet, est composé d'un double rang de vases plus petits, ou pour mieux dire de tubes placés presque horizontalement, et enchassés l'un dans l'autre, et formant une spirale, qui, à partir des fenêtres, va en s'élevant insensiblement, et se termine à la clef de la voûte vers BB ; cette spirale est renforcée par un second cordon de ces mêmes tubes et de plusieurs rangées d'urnes ou d'amphores debout : le tout est recouvert, tant au dedans qu'au dehors, d'un enduit en chaux, qui donne à cette construction extrêmement légère, une solidité que rien n'a pu encore altérer depuis dix siècles.

Le premier historien moderne de l'art et des artistes, le célèbre Vasari, dit d'Agincourt, en recherchant l'origine de cette dénomination (1), trouva, lorsqu'il se mit à écrire, la dénomination d'architecture Gothique établie sur la tradition, et l'employa sans autre examen, ensorte que les écrivains venus après lui en ont fait autant. Cependant le même Vasari donne souvent à ce genre d'ar-

tinue Tiraboschi, suppose nécessairement des cintres aigus (a), sans lesquels des colonnes minces ne pourraient soutenir une masse pesante. Il suit de là, si je ne me trompe, que l'origine d'un des principaux caractères de l'architecture Gothique date précisément du tems des Goths. Tiraboschi cite une autre lettre de Cassiodore (liv. VII. Var. Form. XV.), dans laquelle on voit que Théodoric même se vantait en quelque sorte, par l'organe du même Cassiodore, de rectifier ce qu'il y avait de défectueux dans les ouvrages des anciens, et même de les perfectionner: d'où il conclut que, par le desir naturel à un nouveau conquérant de se rendre immortel dans l'esprit des peuples qu'il a subjugués, Théodoric aura voulu laisser des souvenirs de sa magnificence dans des monumens qui pussent rivaliser avec ceux des plus grands monarques, et qu'il est par conséquent assez vraisemblable, que le genre d'architecture grotesque et forcée qui caractérise les constructions Gothiques, aura pris naissance à cette époque.

Tiraboschi peut bien démontrer par toutes ces réflexions, que l'architecture était déjà déchuë sous les Romains, et qu'il s'était déjà introduit beaucoup d'abus dans cet art avant les Goths et Théodoric; mais il ne prouvera jamais à l'évidence, comme il le prétend, que les cintres aigus, qui sont un des principaux caractères de l'architecture Gothique, soient de l'invention, ou l'ouvrage des Goths. Si, au lieu de se perdre en conjectures, Tiraboschi s'était occupé de l'examen des monumens qui nous restent encore de la magnificence de cette nation, comme l'ont fait Maffei, Carli, d'Agincourt et autres, il se serait sans doute aperçu que c'est à tort qu'on donne le nom de Gothique à l'architecture de ces monumens: dénomination qui pourrait s'appliquer également à l'architecture du siècle de Constantin.

(1) Ouvr. cit. endr. cit.

(a) *Frisi, auquel est attribué le Saggio sopra l'architettura Gotica, est bien loin de dire que les cintres aigus, qui sont un des principaux caractères de l'architecture Gothique, ayant été usités chez les Goths; car après avoir parlé des arcs continus sur les colonnes isolées dans l'église de Saint Vital, il continue ainsi:*

*« Les architectes Allemands, vers la fin du treizième siècle, suivirent l'exemple des licences des architectes Goths et Sarravins; et aux ornemens morcelés et fantasques, aux galeries élevées et aux chapiteaux bizarres, ils joignirent les arcs aigus etc. . . . C'est ainsi que, vers le XIII. siècle, ils introduisirent ce genre de construction vulgairement appelé ordre Gothique, ou architecture Gothique. C'est celle des grandes cathédrales de Strasbourg, de Rheims, de Saint Etienne à Vienne et de Milan etc. etc.*



chitecture l'épithète de *Tudesque* ou *Allemande* (1), soit parce que les formes aiguës qu'on y emploie dans la construction des voûtes n'est pas moins propre au pays septentrionaux qu'aux méridionaux, soit parce que les édifices regardés jusqu'au tems où il vivait, comme les plus anciens de l'Italie en ce genre, aient été construits sous les règnes des Othons et des Frédéricis.

A Naples et en Sicile, ce genre d'architecture est appelé *Français* ou *Normand*, parce qu'on croit qu'il y a été introduit par les Normans ou par les Princes d'Anjou, ou au moins sous leur règne. Les langues, qui sont soumises comme les hommes à l'influence des évènements politiques, adoptent souvent des noms qui ne doivent leur origine qu'aux tems et aux circonstances, où l'on a senti le besoin d'exprimer certaines idées.

Dans les pays ultramontains, où l'on n'a écrit sur l'architecture que depuis les Italiens, et d'après leurs opinions qui étaient devenues une sorte de loi, cette architecture est encore appelée, comme en Italie, *architecture Gothique* ou *moderne*: ce qui semble prouver que, par un jugement des plus bizarres, cette manière de bâtir a été regardée comme une réforme de l'architecture antique dégénérée; et souvent même, lorsqu'elle est considérée dans son dernier période, et enrichie jusqu'à la profusion d'ornemens d'un genre léger, nouveau et extraordinaire, on lui a donné le nom d'*Architecture Arabe*.

La variété de ces dénominations, dérivée de celle des pays et des peuples où ce genre d'architecture fut le plus en usage, a fait naître les mêmes incertitudes sur son origine. D'Agiucourt qui, comme nous venons de le dire, a essayé de la découvrir, a réuni

(1) Vasari, à la fin du troisième chapitre de son introduction aux vies des peintres, donne à cette architecture les deux noms de *Tudesque* et de *Gothique*, sans aucune précision relativement à la chronologie. Il commence par observer, que les ornemens bizarres dont il fait la description, s'appellent *Tudesques*, et finit par dire que ce genre d'ouvrage a été imaginé par les Goths, qui ont aussi introduit l'usage des voûtes à *arcs aigus*. Ceux qui ont écrit après Vasari sur cette matière, tant en Italie qu'à l'étranger, sans avoir soin de mettre plus de clarté dans leurs dénominations, ont tous adopté l'une ou l'autre de ces deux origines, ou même toutes les deux ensemble. Il faut pourtant excepter de ce nombre Léon Baptiste Alberti, qui, dans son traité *De re aedificatoria*, ne fait pas la faute de se servir du mot *Gothique*, pour indiquer l'architecture du moyen âge.

dans la planche 36 de son ouvrage les dessins de diverses édifices, où l'on voit le style de l'architecture Gothique depuis sa naissance dans le IX.<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIII.<sup>e</sup> Nous en rapporterons quelques-uns lorsque nous aurons à parler de l'architecture de cette époque. Pour procéder avec ordre dans l'histoire de cet art, nous passerons maintenant au style de l'architecture en Italie sous le règne des Lombards.

Nous avons vu dans le commencement, que plusieurs populations de la nation Lombarde après leur arrivée en Allemagne, et leur réunion à d'autres qui, dans les V.<sup>e</sup> et VI.<sup>e</sup> siècles, avaient obtenu des Empereurs Romains la permission de s'établir dans la Pannonie et en deçà du Danube, passèrent en Italie l'an 868 sous la conduite d'Alboin; et qu'après la défaite des Goths qui étaient alors les maîtres du pays, la domination des Lombards se soutint jusques vers la fin du VIII.<sup>e</sup> siècle.

Pavie fut le siège principal de leur empire et le séjour de leurs Rois. On trouve encore dans cette ville, et dans le Bergamasque, qui prit le nom de Lombardie Vénitienne, quelques églises, qui ont sans doute été construites par ce peuple dans les VI.<sup>e</sup>, VII.<sup>e</sup> et VIII.<sup>e</sup> siècles, et qui étant encore bien conservées peuvent nous donner une juste idée de la forme primitive de ce genre d'architecture, et du style des ornemens qui en font la décoration. L'architecture, la sculpture et la peinture, disent les moines de Citeaux (1), ont fleuri sous les Lombards: leurs souverains surtout ont même aimé quelque magnificence dans les édifices, comme on le voit par les églises qui existent encore; mais il faut avouer que ces édifices manquent de proportion, que le dessin n'en est pas régulier, que les ornemens en sont bizarres, et que la magnificence qu'ils montrent est grossière et sauvage. Les architectes qui les ont fait construire étaient pour la plupart des environs du lac de Como: ce qui leur a fait donner, dans les lois Lombardes (2), le nom de *magistri comacini*. Paul Diacre (3) cite parmi les constructions remarquables des Lombards, une porte que le Roi Bertaride fit élever à Pavie à côté de son palais, laquelle prit le nom de *palatinense* ou *palacense*, et qu'il qualifie d'*opera mirifica*, ouvrage mer-

*Style de  
l'architecture  
en Italie  
sous le règne  
des Lombards.*

(1) *Antichità Longobardico-Milanesi*, Vol. I. Dissertazione I.

(2) *Leg.* 144, 145. Rothar.

(3) *Liv.* V. chap. 36.

*veilleux*. Passeri (1), qui parle au long de cette porte cite d'autres documens, desquels il conste qu'on l'avait décorée de barreaux en bronze. Mais tout le *merveilleux* de cet ouvrage aura sans doute consisté dans l'opinion de Paul Diacre et de ses Lombards, qui n'avaient pas des idées justes en architecture. C'est dans ce sens aussi qu'on doit entendre cette autre expression de *miro opere*, dont se sert le même auteur (2) en parlant de l'église que fit bâtir Liutprand *in Olona suo procastio* (3). Lupi (4), publiciste distingué, nous apprend qu'il a existé presque jusques à nos jours à Bonate, dans le diocèse de Bergame, à environ huit milles de cette ville, une église somptueuse sous le nom de Sainte Julie, de laquelle il a donné le plan, ainsi que d'une autre encore plus magnifique, à-peu-près du même tems, sous la dénomination de S.<sup>t</sup> Thomas qui se voit à Lemine dans le même diocèse. Cette dernière église, qui existe encore, a la forme d'une rotonde avec une galerie à deux étages dans l'intérieur, et approche du dessin de l'ancienne église de S. Vital à Ravenne, et de celui de S.<sup>t</sup> Laurent à Milan avant sa reconstruction sur un plan moderne.

*Caractère de  
l'architecture  
à l'époque  
des Lombards.*

Ces édifices, dit d'Agincourt (5), présentent les défauts qu'on remarque généralement dans les constructions des tems de la décadence ; mais la disposition intérieure, et particulièrement celle de la façade, le style des chapiteaux, le choix des ornemens, où l'on voit des figures d'hommes, de femmes, et d'animaux, dont les dessins ont à peine quelque vraisemblance avec la nature, ces pilastres ou contre-forts, ces colonnes à filets depuis le sol jusqu'au sommet de l'édifice, et qui dans l'intérieur passent d'un étage à l'autre sans architrave et sans corniche, toutes ces particularités bizarres et monstrueuses forment le caractère d'une espèce d'architecture, dont l'usage commença à s'établir à la fin du sixième siècle, et devint ensuite général dans le septième et le huitième.

Le style de cette époque, qui est celle du règne des Lombards en Italie, ne doit cependant pas leur être entièrement attribué : car ils n'avaient apporté en Italie, non plus que tous les autres peuples d'origine barbare, aucun genre d'architecture qui leur fût propre.

(1) *De reali palazzi*, chap. 1. §. 4. et suiv.

(2) Liv. VI. chap. 48.

(3) Ces mêmes religieux assurent, que ce mot Grec signifie *Faubourg*.

(4) *Cod. dipl.* Tom. I. pag. 204.

(5) *Architecture, Décadence*, pag. 39.



Ils n'en avaient de bonne ni de mauvaise, dit Maffei (1), l'art de bâtir étant très-peu connu dans les pays d'où ils sortaient . . . ; et ils ne pouvaient avoir aucune connaissance d'ornement quelconque, en quoi pourtant consiste principalement l'essence de l'art . . . Il est néanmoins hors de doute, que les ouvriers qu'avait en ce genre l'Italie, étaient les mêmes après comme avant les invasions, et que les Goths ni les Lombards, poussés dans cette contrée par le désir des richesses et non par l'amour du travail, ne se seront point appliqués à ces sortes de métiers. D'ailleurs ces peuples n'étaient pas tellement nombreux, qu'outre les garnisons qu'il leur fallait tenir dans les villes et dans les places fortes, et les armées que des guerres continuelles les obligeaient d'avoir toujours sur pied, ils pussent encore fourrir au pays des ouvriers et des artistes: que si l'on en vit quelques-uns parmi eux, ce ne fut qu'après qu'ils furent devenus Italiens, et qu'ils eurent appris ici ces professions, qui étaient ignorées dans les pays de leurs ancêtres. Notre ville et son arrondissement nous offrent un témoignage authentique de cette vérité: car les noms des architectes et des sculpteurs qui y ont exercé leur art dans les siècles du moyen âge sont tous Italiens, et l'on n'en trouve aucun qui soit étranger. Du tems du Roi Liutprand, qui régna depuis 712 jusqu'en 744, il fut élevé à S.<sup>t</sup> *Giorgio de Valpolicella* une chapelle, sur deux colonnes de laquelle sont gravés les noms du châtelain, des marguilliers et des artistes. On reconnaît aussitôt dans ceux de *Refol* et de *Tancol* les noms du châtelain et d'un des prêtres, tandis que les noms latins d'*Orsus*, de *Gioventinus* et de *Giovianus*, qui sont ceux de l'architecte et de ses disciples, prouvent évidemment que ces artistes étaient d'origine Italienne. Nous verrons également qu'un certain *Pacificus* se rendit célèbre par ses ouvrages en bois, en marbre et en métal, et que depuis lors encore certains Brioloto et Adamino se distinguèrent dans l'architecture: voilà les seuls de nos artistes dont les noms nous soient parvenus ».

A l'appui de l'opinion de Maffei nous observerons avec d'Agincourt (2), que le style des monumens dont nous parlons, si l'on peut donner le nom de style à une manière aussi pesante et aussi grossière, était à peu près celui de toutes les nations de l'Europe. Si, en parcourant la France, l'Allemagne et l'Angleterre, on veut faire quel-

(1) *Verona illustrata*, Tom. I. chap. 11.

(2) *Architecture*, endr. cit.

ques observations sur la chronologie des arts, on en trouve aisément des sujets. Dans un ouvrage contenant une foule de recherches intéressantes sur tout ce qui concerne l'état des mœurs et des arts en Angleterre, depuis l'invasion des Saxons jusqu'au règne d'Henri VIII, Strutt, graveur distingué, présente dans la première planche du II.<sup>e</sup> tome une suite de chapiteaux chargés d'ornemens, qui ont beaucoup de ressemblance avec les nôtres, et dont il fait remonter l'origine au tems du septarchat Saxon, qui était contemporain du règne des Lombards en Italie.

Ce qu'il y a de plus essentiel à remarquer ici, c'est que les édifices représentés dans les planches suivantes nous offrent le troisième degré d'une décadence bien marquée dans toutes les parties de l'art. Le premier degré, comme nous l'avons vu, s'est manifesté à une époque encore voisine du tems de la perfection, et se faisait remarquer par une extrême prodigalité d'ornemens empruntés du luxe Asiatique, et qui n'engendraient que confusion. Le second degré a pour caractère la disette, ou pour mieux dire le manque total de ces mêmes ornemens. Enfin le troisième, qui est celui dont il s'agit, marque la renaissance de l'usage immodéré d'une multitude d'ouvrages accessoires, qui, loin de mériter le nom d'ornemens, produisent au contraire un effet désagréable à la vue par leur position, par leur multiplicité et par la grossièreté de leur exécution. Ce dernier défaut, qu'on remarque dans tous les édifices de cette époque, forma en quelque sorte le caractère de l'architecture jusqu'à l'époque du XI.<sup>e</sup> siècle, où s'introduisit un nouveau genre, qu'on désigna sous le nom d'architecture Gothique.

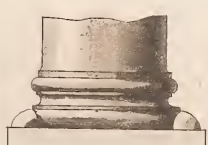
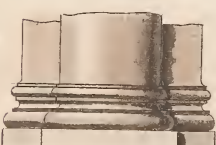
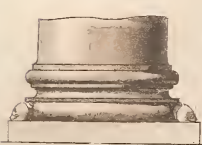
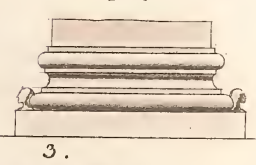
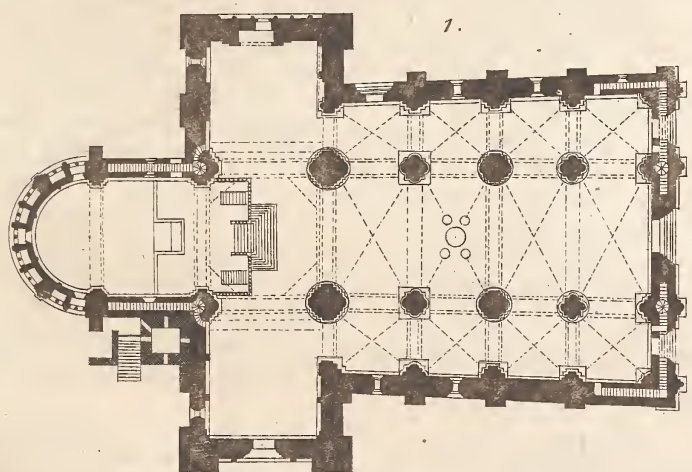
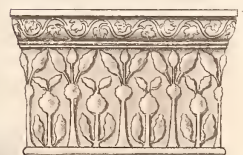
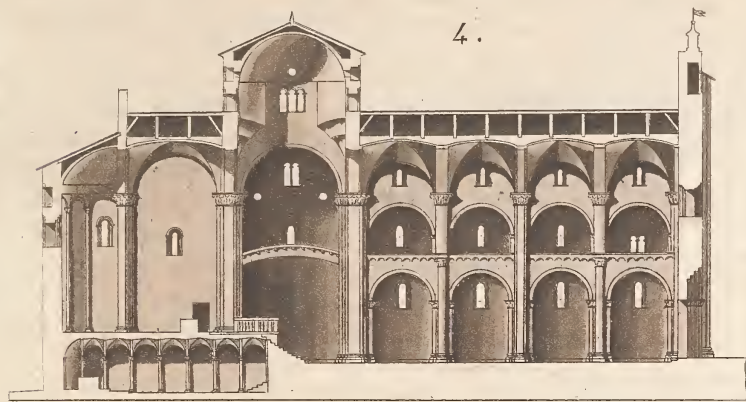
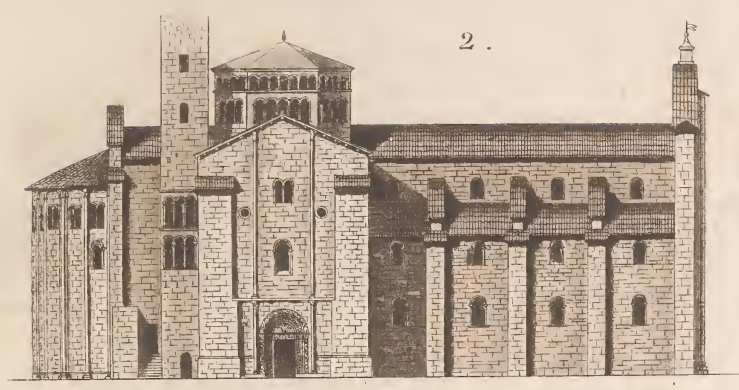
*Eglise de Saint  
Michel  
à Pavie.*

Pour donner à nos lecteurs une idée précise du style d'architecture qui dominait du tems des Lombards, nous avons réuni dans les planches 33, 34, 35 et 36 les dessins de quelques anciennes églises, dont deux sont encore suffisamment conservées pour nous faire connaître leur forme primitive et le style de leurs ornemens.

La planche 33 représente l'église de S.<sup>t</sup> Michel, qui a été fondée par Cunibert ou Liutprand. Avant de donner la description de cette église, nous croyons à propos de rapporter l'opinion de M.<sup>r</sup> Capsoni, historiographe, relativement à l'époque de sa fondation. Voici comment il s'exprime dans ses *Memorie istoriche della R. città di Pavia* (1) en parlant de cet édifice. « Plusieurs écri-

(1) Tom I §. 85.





Scavone. B. B. J. J. J.





vains, tant étrangers que nationaux, nous apprennent que c'était une opinion répandue alors, que la même année où se tint le concile d'Arles, c'est-à-dire l'an 314 ou 315, ou, selon d'autres, 325, Constantin fit bâtir l'église de S.<sup>t</sup> Michel à Pavie, en actions de grâces d'une victoire qu'il avait remportée sur les Francs, peuple de la Germanie. Du nombre de ces écrivains sont : Rossi, liv. I.<sup>er</sup> de la *Storia di Ravenna* (1), Sigonius, Fabri, Spelta, Breventano et Romualdo (2), auxquels les uns prêteront foi et les autres refuseront de croire, par la raison bien naturelle, qu'une tradition aussi antique a besoin d'être attestée par des témoignages d'une date plus ancienne. Le document le plus propre à la confirmer serait la *chronique* ou *inventaire* de S.<sup>t</sup> Rodobalde, si celui qui l'a transcrit ne l'avait point altéré en plusieurs endroits. L'*Aulico* (3) fait mention de ce temple, et laisse entrevoir qu'il n'en connaît pas le fondateur. Gualla (4) assure, d'après les *Croniche Ticinesi*, que ce n'est point Constantin le Grand qui fit bâtir cette église, mais un Roi d'Italie de ce nom, qui y a été enterré. Bernard Sacco (5) se borne à dire : *ante Gothorum incolatum aedificatum fuisse constat*. Or, autre chose est la possibilité de cette circonstance en elle-même, et autre chose est la question de fait. Je sais que plus d'un siècle et demi avant la célèbre apparition sur le mont Garganus, cet Empereur délia deux églises ou chapelles à S.<sup>t</sup> Michel. Mais ce prince de la milice céleste ayant été pris pour patron par la nation guerrière des Lombards, il était bien naturel d'attribuer à cette nation la construction du temple, le plus remarquable qui eût été élevé à son patron dans la ville capitale. . . . Cette considération à part . . . nous verrons, qu'après l'incendie qui eut lieu dans cette ville sous Odoacre l'an 476, on n'y comptait plus que deux églises, qui ne pouvaient être que celles de Saint Gervais *prima ecclesia Ticinensis*, et de Saint Nazare, aujourd'hui Saint *Invenzio*, qui est le nom de son fondateur „

On voit par ce fragment de Capsoni, que, contre l'opinion des écrivains cités ci-dessus, qui se montrent plus jaloux des antiquités

(1) Pag. 34.

(2) Ce dernier croit apercevoir une preuve de l'ancienneté de cette église dans sa forme extérieure, et dans les ornemens, qu'il appelle *hiéroglyphes*, dont elle a été décorée *ab ipsa constructione*.

(3) *De Laudib. Papiæ* chap. 2.

(4) Liv. IV. chap. I.

(5) Liv. VIII. chap. 1.

de Pavie que vrais connaisseurs en fait de beaux arts, cet historio-  
 graphe attribue aux Lombards plutôt qu'à Constantin la fondation  
 de l'église de S.<sup>t</sup> Michel. Mais si, au lieu de former des con-  
 jectures frivoles, il avait pris la peine d'examiner les monumens d'ar-  
 chitecture appartenant à cet époque et qui existent encore, et  
 s'il avait comparé le style qui dominait du tems de Constantin, avec  
 celui qui était généralement usité sous le règne des Lombards, il  
 aurait aisément reconnu, que l'église de S.<sup>t</sup> Michel ne pouvait pas  
 appartenir à l'époque de Constantin, non plus qu'à celle des Goths.  
 Passons maintenant à l'examen de sa forme et de ses ornemens, que  
 nous avons représentés à la planche 33. Le n.<sup>o</sup> 1 nous offre le plan  
 géométrique de cette église: la lettre A indique la porte latérale  
 qu'on voit au n.<sup>o</sup> 4. La planche 34 représente la façade princi-  
 pale (1), où se font particulièrement remarquer les pilastres ou fai-  
 sceaux de colonnes minces, qui s'élèvent depuis le pavé jusqu'au toit,  
 et surtout la petite galerie à arceaux, qui est pratiquée dans l'épais-  
 seur du mur sur une ligne parallèle au toit. Ce genre de décora-  
 tion, qui se trouve aussi dans la façade de *San Giovanni in Borgo*,  
 autre église de Pavie, ainsi que dans plusieurs autres édifices de  
 la même époque, est un des caractères de l'architecture de ces tems  
 là. On voit à la partie inférieure de cette façade plusieurs grou-  
 pes de figures en bas-relief, dont un, n.<sup>o</sup> 5 de la planche 25, repré-  
 sente l'Annonciation. Le n.<sup>o</sup> 2 de la planche 33 indique la hauteur  
 latérale de cette église. La porte A est celle indiquée au n.<sup>o</sup> 3. La  
 décoration du fond de l'église est de même style que celle du fond de  
 de S.<sup>te</sup> *Giulia* de Bergame, comme nous le verrons ensuite. Le n.<sup>o</sup>  
 3 est le dessin en grand de la porte latérale marquée A dans le  
 plan géométrique et dans la hauteur latérale. Le n.<sup>o</sup> 4 est la coupe  
 de cette église dans sa longueur: on y voit la petite église souter-  
 raine qui est dans le chœur, et sa coupole dont la forme est sin-  
 gulière. N.<sup>o</sup> 5, chapiteau de l'intérieur de l'église avec des aigles  
 aux angles. N.<sup>o</sup> 6, autre chapiteau au milieu duquel est une espèce de

(1) On ne saurait concevoir comment le dessin de la façade de cette  
 église, que M.<sup>r</sup> d'Agincourt a fait insérer dans son grand ouvrage (*Ar-  
 chitecture planche 24*) se trouve si différent de l'original, d'après l'as-  
 surance qu'il donne, que ce dessin a été levé avec la plus grande exac-  
 titude par M.<sup>r</sup> Mescoli architecte de Pavie, et sous la direction de M.<sup>r</sup> le  
 Marquis Malaspina, justement renommé par ses connaissances dans les arts  
 et dans les sciences.



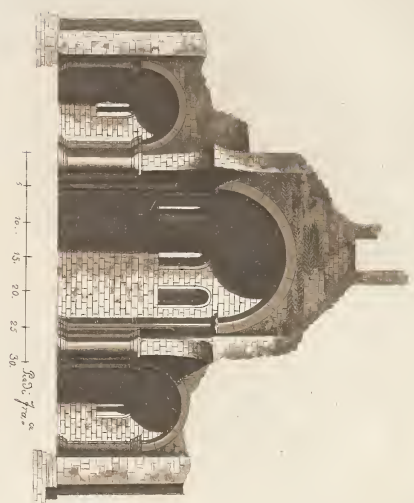


*En. B. 1840*

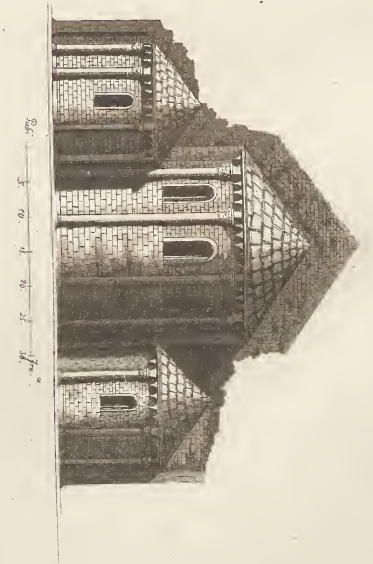




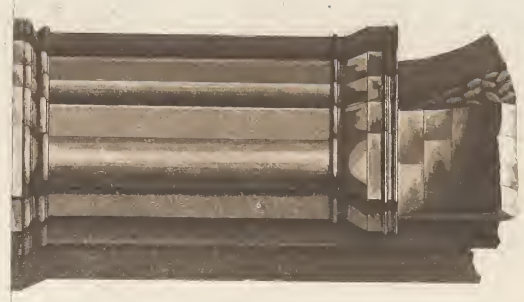




3.

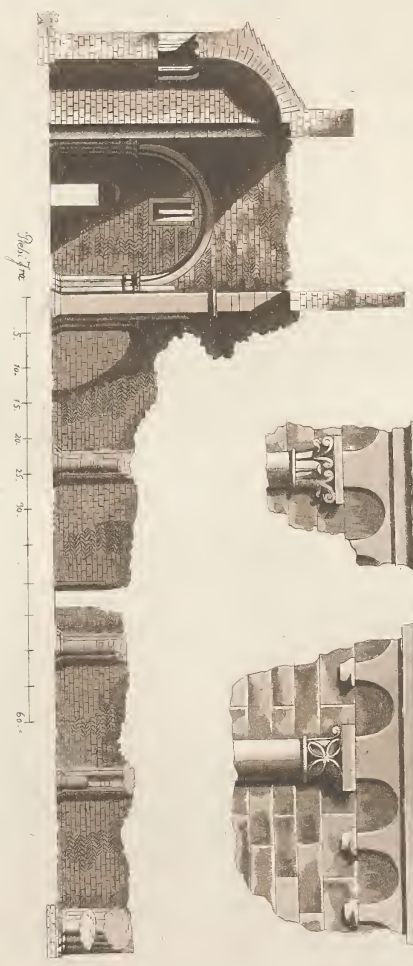


4.



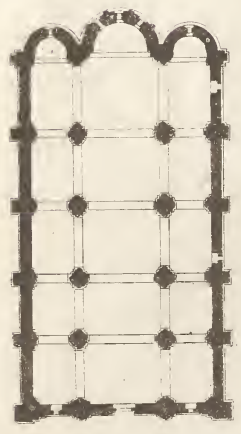
5.

2.



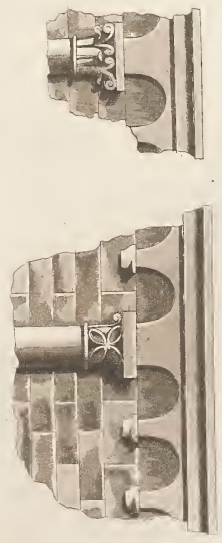
20 feet

1.



30 feet

7.

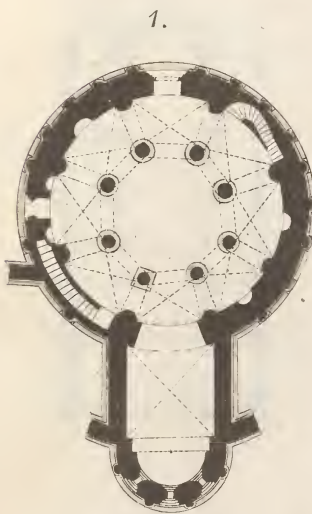
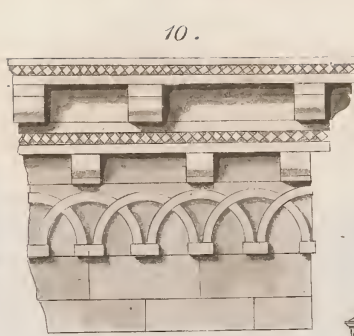


8.







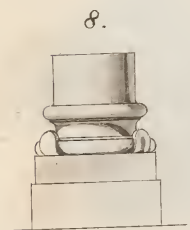


2.



7.

Piede 5 10 20 25 Fra.



Gra. no. Buffe



figure de Saint qui embrasse deux palmiers. N.º 7, autre chapiteau avec un serpent au milieu, et deux figures qui semblent être celles d'Adam et d'Eve. N.º 8, autre chapiteau avec des feuillages. N.º 9, autre chapiteau, au milieu duquel est une chimère accompagnée de deux chevaux : on voit au dessous un piédestal appartenant à la même église.

La planche 35 présente le dessin de l'église de *Santa Giulia* dans les environs de Bergame, laquelle a été construite sous les Rois Lombards (1). N.º 1, plan géométrique. N.º 2, coupe dans sa longueur, représentant ce qui restait il y a quelques années de la grande nef de cette ancienne église. N.º 3, coupe transversale, où l'on voit la façade intérieure des trois niches ou absides. N.º 4, hauteur extérieure du fond de cette église, où l'on voit la décoration des trois grandes niches formant l'extrémité des nefs intérieures. N.ºs 5, 6 et 7, chapiteaux des pilastres intérieurs. N.ºs 8 et 9, plan et hauteur d'un pilastre de l'arcade du milieu.

Eglise  
de Santa Giulia  
dans  
les environs  
de Bergame.

La planche 36 offre également le dessin de l'église de Saint Thomas in Lemine (2). N.º 1, plan géométrique. N.º 2, coupe exé-

Eglise de Saint  
Thomas  
in Lemine.

(1) V. *Codex diplomaticus ecclesiae Bergomatis, a Canonico Mario Lupo*; Bergami, 1784, in f.º fig.º *Fides asseritur*, dit cet auteur, *antiquae inscriptioni perhibenti a Theodolinda in Bergomati agro insignem basilicam aedificatam*. Voici maintenant ce qu'il dit du mérite de l'architecture de ce temple, après avoir exposé l'événement de sa destruction totale. *Attamen etiamsi has luctuosas passum fuerit ruinas praestantissimum, admirandumque hoc templum, cui simile praeter unum, aut alterum tum ob amplitudinem, tum ob structurae firmitatem, et pro temporibus illis, quibus aedificatum est, elegantiam, haud facile in universa Longobardia inveniri potuisset; adhuc nihilominus ejus ambitus circumquaque inter vepres et dumeta, aut potius inter densi luci arbores conspicitur, ita ut ejus magnitudinis mensura iniri, et forma cognosci queat . . . . Hujus igitur praestantissimi templi reliquiae aedificiorum Theodolindae Reginae splendorum confirmant, ostenduntque, ne circa VII. quidem saeculi initium adeo deformatam architecturam fuisse, ut aliqui tradidere, et praeter structurae firmitatem, a qua lunge modo absumus, ut jam clar. Marchio Maffejus observavit, partium etiam convenientem responsionem, et aptam membrorum compositionem servasse, solis fortasse columnis ad nimiam exilitatem redactis, ob idque conglobatis, ita ut pilae plexus veluti quidam essent columnarum, earumque immutatis epystiliis etc.*

(2) Quant à l'époque de sa fondation et au mérite de l'architecture de cette église, nous rapporterons ce qu'en a écrit le Chanoine Lupo. « *Va-*

cutée dans la longueur, c'est-à-dire depuis l'entrée jusqu'au fond du sanctuaire : on y voit la double galerie en arcs soutenus par des colonnes, laquelle règne dans l'intérieur, tant en bas qu'en haut, ainsi que la petite lanterne qui forme au dehors le couronnement de la coupole. N.<sup>o</sup> 3, hauteur extérieure. N.<sup>os</sup> 4, 5, 6, 7 et 8, chapiteaux et soubassemens de l'intérieur de l'église : les angles de l'abaque du chapiteau sont bizarrement soutenus par un aigle, par un bœuf et autres figures symboliques, sous lesquelles on aura voulu sans doute figurer les quatre évangélistes. N.<sup>o</sup> 9, porte : n.<sup>os</sup> 10 et 11, corniches de l'extérieur du temple.

*Architecture  
en Italie sous  
les Français etc.*

Devenu à la fin du huitième siècle et après la défaite des Lombards paisible possesseur de l'Italie, qui, malgré tous les désastres qu'elle avait soufferts, était encore le pays le plus éclairé de l'occident, Charlemagne y acquit dans les arts et dans les sciences des connaissances qu'il communiqua aux autres peuples de ses vastes états. En parcourant l'Italie, même comme conquérant, il dut être frappé de la beauté des anciens édifices. Enchanté de la situation de Florence, il y fit restaurer diverses églises, et en construisit de nouvelles, qui attestent son goût pour la belle architecture. Dans le nombre de ces dernières il en est une qui mérite d'être distinguée, c'est celle de *S. Apostolo*, dont Vasari parle ainsi dans son *Proemio delle Vite* (1). « L'église de *S. Apostolo*

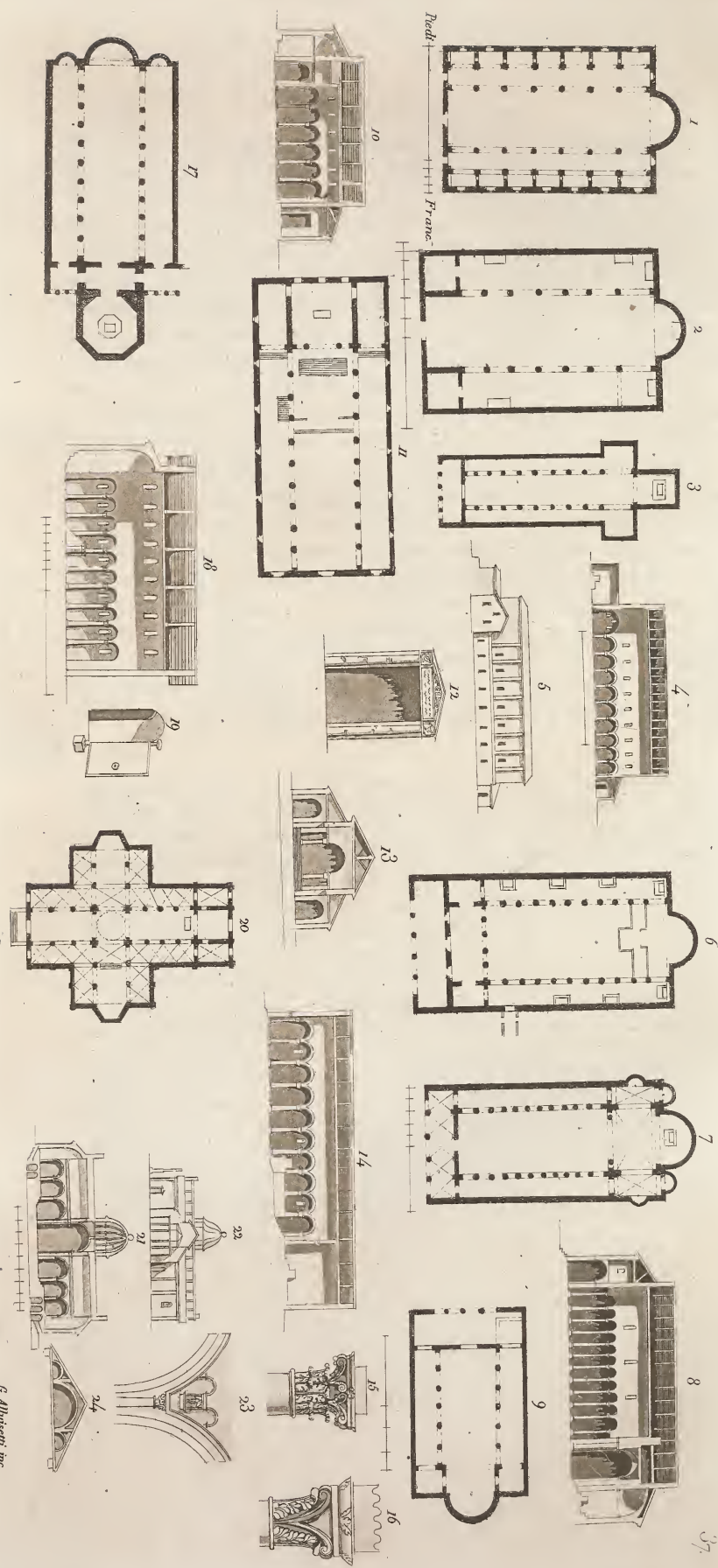
*Eglise  
de S. Apostolo  
à Florence.*

*rium*, dit-il au §. VIII. du même chap. XI, *est de hujus templi antiquitate eruditorum non Bergomatum modo, verum et exterorum judicium. Alii regnantibus in Italia Gothis illud aedificatum autumant, alii Longobardorum tempore constructionem statuunt, alii denique longe recentius esse opus arbitrantur . . . . . Hoc unum adnotandum censeo, columnas cum epystiliis, basesque adeo esse magnitudine, formaque inaequales, et materia ipsa inter se diversas, marmoreas nempe alias, alias saxeas, hasque non unius generis lapidis, ut ex alterius aedificii, pariter barbarici aevi, ruinis saltem complures sumptas fuisse pateat, columnasque ipsas ita inaequali distantia inter se, et a parietibus sitas revera esse, ut areae in typo visitur. Quae cum pluries ego praesens animadvertissem, et hujus cum S. Juliae basilicae, de qua paulo supra verba feci, et ejus epocam tenemus, structura contulissem, templum hoc illo recentius mihi visum est, ac cum artes longe jam in deterius decidissent, puta imperantibus in Italia Francis, fuisse constructum. Plura enim, quae venerabilem nihilominus praeseferunt antiquitatem, serius illud aedificatum suspicari non sinunt etc.*

(1) Tom. I. pag. 75 édit. de Rome, et ivi pag. 29, *vita di Andrea Tafi*.







G. Allisotti inc.

bâtie à Florence par Charlemagne, à une époque où l'architecture avait fait quelques progrès, est, quoique petite, d'une fort belle construction : car les fûts des colonnes, bien que composés de plusieurs pièces, sont conduits avec beaucoup de grâce et de régularité : les chapiteaux et les arcs qui soutiennent les voûtes des deux petites nefs, annoncent qu'il *était resté, ou qu'il s'était formé en Toscane quelques bons artistes*. Enfin l'architecture de cette église est telle, que *Pippo di Ser. Brunellesco*, n'hésita pas à la prendre pour modèle dans la construction de l'église du Saint-Esprit, et de celle de S.<sup>t</sup> Laurent de la même ville „ Voyez la planche 37 n.<sup>o</sup> 1.

Mais c'est particulièrement à Rome que Charlemagne trouva à se former de grandes idées en architecture, et à satisfaire son goût pour cet art. Aidé du Pape Adrien I.<sup>er</sup>, il commença par assigner aux Saxons qu'il y avait amenés une habitation particulière dans le faubourg appelé encore aujourd'hui *Sassia*, ou des Saxons, lequel s'étend depuis l'endroit où est à présent l'hôpital du Saint-Esprit, jusqu'à l'église de S.<sup>t</sup> Michel. Cette église fut bâtie, pour servir à l'usage des Saxons, sur le même plan, et peut-être par le même architecte que celui de l'église de *S. Apostolo* à Florence. Voyez la planche ci-dessus n.<sup>o</sup> 2.

*Eglises  
de Rome,  
Saint Michel*

Ciampini observe que, sous le règne de Charlemagne, *Bonaque artes aliquantis per caeperunt revirescere* (1), et cet écrivain prend pour modèle de la construction de ce temple le plan qui a été suivi dans les restaurations faites à l'église de Saint Vincent *ad aquas* *Salvias* (2), appelée maintenant *des trois fontaines*. Les n.<sup>os</sup> 3, 4 et 5 de la même planche présentent le plan, la coupe et la hauteur latérale de cette église.

*Saint Vincent.*

À cette époque on était aussi dans l'usage d'employer les ornemens des anciens édifices à la décoration de la plupart des églises : c'est ce qui se fit particulièrement à Rome dans le IX.<sup>e</sup> siècle, pour l'embellissement de celle de Sainte Cécile *in Trastevere*, dont on voit le plan sous le n.<sup>o</sup> 6. Les églises de Sainte Sabine, de

*Saint Cécile  
in Trastevere.*

(1) *Vet. Monum.* Liv. I. chap. 8.

(2) *Hujusmodi structuræ species conspicitur in restorationibus murorum Urbis, factis ab Hadriano I. et in Ecclesia SS. Vincentii et Anastasii ad Aquas Salvias, restituta a Leone III. Summis Pontificibus, tempore Caroli Magni, ac in diversis aliis aedificiis.* Ciamp. *ivi*.

*Saint Pierre  
ès liens.*

*Saint Jean à  
Porta-Latina.*

S.<sup>t</sup> Georges *in Velabro*, de Sainte Prassède et beaucoup d'autres, furent décorées de la même manière. On n'en usa pas autrement pour l'église de Saint Pierre ès liens, qui fut reconstruite par Adrien I.<sup>er</sup> dans le huitième siècle, de laquelle nous donnons le plan et la coupe sous les n.<sup>os</sup> 7 et 8, non plus que pour celle de Saint Jean à *Porta-Latina*, bâtie par le même Pape, et dont on voit aussi les dessins sous les n.<sup>os</sup> 9 et 10.

D'Agincourt, qui, trop jaloux de la gloire de Charlemagne, voudrait attribuer au goût de cet Empereur pour les arts tout ce qui a été fait de beau et de bon en ce genre par les Italiens, même en Italie du tems de cet Empereur, D'Agincourt prétend que les bons effets de ses institutions se faisaient encore sentir dans ce pays vers la fin du IX.<sup>e</sup> siècle (1). L'Istrie, dit il, et la ville de Pola une des principales de cette contrée, étaient alors sous la domination de Louis II un de ses descendans, et qui avait pour les arts le goût de son ayeul. Si cet écrivain avait connu le grand vestibule encore bien conservé qui se trouve devant la porte de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise de Milan (2), et qui a été élevé par Auspert Archevêque de cette ville sous les règnes fugitifs de Charles le Chauve et de Carloman, sans doute il aurait aussi attribué l'honneur de cette construction aux bons effets des institutions de Charlemagne. Pour nous, qui connaissons le mérite de cet illustre prélat, nous la regardons comme un des principaux monumens de l'art et de la gloire de ce généreux restaurateur de notre patrie, qui, profitant de la faiblesse des Monarques auxquels elle était assujétie, ranima le courage des Mi-

(1) Les panégyristes de Charlemagne parlent avec beaucoup d'emphase de ce Monarque, qui leur semble avoir été envoyé du ciel pour guérir l'Europe des maux qu'elle avait soufferts, et qui, par les honneurs qu'il accorda aux savans et aux artistes, fit renaitre en quelque manière le siècle d'Auguste. Nous ne nierons pas cependant qu'il ne fût grand et magnifique dans les constructions et dans les ouvrages qu'il consacra à l'usage public, mais nous soutiendrons aussi que c'est à tort qu'on a voulu lui attribuer le titre glorieux de restaurateur des sciences et des arts en Italie. Nous avons remarqué plus haut, qu'en parlant de l'architecture du temple de S.<sup>t</sup> Thomas *in Lemine*, qu'il trouve de mauvais goût, le chanoine Lupo n'a pas osé la rapporter au tems des Lombards, mais bien à celui des Francs, *cum artes longe jam in deterius decidissent.*

(2) D'Agincourt n'en fait nullement mention dans son grand ouvrage de *l'Histoire de l'Art etc.*



lanais, releva les murs de leur ville, rebâtit les églises, en construisit de nouvelles, fonda des hôpitaux, et par lequel Milan commença à reprendre une nouvelle existence (1).

Après cette courte digression, où nous a entraîné notre amour pour la vérité, nous passerons d'abord à l'examen des diverses parties composant la cathédrale de Pola. Le plan, la coupe et les ornemens de cette église conservent les principales formes des premiers temples Chrétiens, et ne présentent point les irrégularités de ceux qui ont été érigés dans les VII.<sup>e</sup> et VIII.<sup>e</sup> siècles. Cette supériorité leur vient sans doute de l'avantage qu'ont eu leurs architectes, de trouver de bons modèles dans les ruines des anciens édifices qui existaient encore. Le n.<sup>o</sup> 1 de la planche ci-dessus nous offre le plan géométrique de cette église, dont la construction est antérieure à l'an 857, comme l'atteste une inscription qui se trouvait autrefois sur la porte latérale, et qu'on a enchassée dans le mur extérieur du côté droit, où on la voit maintenant. Le caractère de l'architecture de cette époque, dit Carli (2), se manifeste dans la construction de cette porte qui est carrée, et dont l'ouvrage de cet écrivain nous a fourni le dessin rapporté au n.<sup>o</sup> 2 de la même planche. N.<sup>o</sup> 3, coupe transversale de l'édifice, prise dans le milieu de la nef et devant le chœur. N.<sup>o</sup> 4, autre coupe dans la longueur. N.<sup>o</sup> 5, chapiteau corinthien de la nef; dont le style et les proportions donnent à présumer qu'il a été pris de quelq'ancien édifice. N.<sup>o</sup> 6, autre chapiteau de la même nef, de mauvaise exécution. Ces chapiteaux sont presque tous de dessins différens.

Le vestibule magnifique de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise dont il vient d'être parlé, et bâti par l'Archevêque Anspert de *Biassono* (3), appartient aussi à l'architecture du IX.<sup>e</sup> siècle. C'est, dit Verri (4), le plus ancien monument d'architecture que nous ayons depuis les Romains: la construction en est fort belle si l'on considère que c'est un ouvrage du IX.<sup>e</sup> siècle. Les arcs sont semi-circulaires, et tout l'édifice respire un air de grandeur et de magoifi-

*Cathédrale  
de Pola.*

*IX. siècle.*

*Vestibule  
magnifique  
devant l'église  
de S.<sup>t</sup>  
Ambroise  
à Milan,  
au IX. siècle.*

(1) Anspert mérite d'être connu à l'avenir des Milanais-mêmes, mieux qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

(2) *Antichità Italiche*. IV.<sup>e</sup> part. pag. 270.

(3) Pays dans le Duché de Milan à 13 milles de cette ville, et à trois au delà de Monza.

(4) Verri, *Storia di Milano*, Tom. I. pag. 49, et Giulini, *Memorie*, Tom. I. pag. 423.

cence, comparativement aux idées mesquines qu'on avait à cette époque. Nous ne disconvierons pas néanmoins, que cette construction est bien éloignée de la vénusté et de l'élégance Grecque, ainsi que de la noble simplicité de l'ordre Toscan; mais elle est également exempte de cette confusion bizarre, de cette profusion minutieuse et barbare d'ornemens, qui a entièrement corrompu le goût de la bonne architecture dans les siècles postérieurs. Ce vestibule, dessiné pour la première fois sur le lieu même, se voit à la planche 38, et nous avons également représenté à la planche 33 n.<sup>os</sup> 10, 11, 12 et 13 quelques piédestaux et chapiteaux de cette construction.

Parcourons maintenant les autres parties de l'Italie, où d'autres circonstances ont fait faire à l'architecture quelques progrès vers la fin du IX.<sup>e</sup>, pendant le X.<sup>e</sup>, et au commencement du XI.<sup>e</sup> siècles. Cet heureux changement fut l'effet du commerce, que les habitans des pays maritimes s'ouvrirent alors avec la Grèce, dans les îles de l'Archipel et à Constantinople. C'est ce commerce peut-être qui fit naître la première idée des croisades; et les établissemens formés par les Latins dans l'orient, en favorisant ces grandes entreprises, le rendirent bientôt avantageux au reste de l'Europe.

*Style oriental  
introduit  
dans  
l'architecture  
en Italie.  
Cathédrale  
de Torcello  
au IX.<sup>e</sup> siècle.*

Les églises bâties à cette époque dans les états Vénitiens, en Toscane, à Pise et dans la Marche d'Ancône, sont d'une forme qui a beaucoup de ressemblance avec le style oriental. Telle est surtout la cathédrale de Torcello, une des îles des lagunes de Venise, laquelle fut rebâtie au commencement du IX.<sup>e</sup> siècle par Orso fils du fameux Doge Pierre Orseolo. La forme générale de cette église, son baptistère, les colonnes, les bas-reliefs, les peintures, les mosaïques dont elle est ornée, son pavé en marbre, ses portes, ses fenêtres, et jusqu'aux plaques de marbre transparent qui servent de vitres, tout y annonce également un genre de construction Grec. Nous avons réuni dans la planche 37 les dessins de tous ces objets. Le n.<sup>o</sup> 17 nous offre le plan géométrique de cet édifice, dont la disposition imite parfaitement celle des premières églises: de belles colonnes de marbre Grec la partagent en trois nefs, dont chacune est terminée par une *abside*: celle du milieu qui forme le sanctuaire, est entourée de gradins en demi-cercle, qui servent de sièges aux prêtres, et sur lesquels s'élève la chaire épiscopale qui est en marbre: le pavé est en mosaïque à compartimens selon l'usage antique: le baptistère est en face de la principale entrée de l'église, dont il n'est séparé que par un vestibule



Saint-Basile





commun aux deux édifices. N.º 18, coupe de l'église dans sa longueur. N.º 19, espèce de châssis en albâtre ou en marbre transparent aux fenêtres.

L'Église de Saint Cyriaque, cathédrale d'Ancône, dont la construction fut commencée vers la fin du IX.º et dans les premiers tems du XI.º siècles, est par la même raison du nombre des monumens, qui auraient pu contribuer à ramener l'architecture à un meilleur style. La ville d'Ancône avec son arrondissement était encore dans le XII.º siècle sous la domination des Empereurs d'Orient; et par conséquent il y a tout lieu de croire, que cette église a été construite par un architecte Grec. Quelques écrivains ont pensé qu'elle avait été élevée sur les ruines d'un temple de Vénus. Le Saint dont elle porte le nom est Grec d'origine : le plan de cet édifice en forme d'une croix Grecque, sa coupole, ses arcs et le degré de perfection qu'on remarque généralement dans son architecture, tendent à confirmer ce jugement (1). On voit au n.º 20 de la même planche le plan de cette église, qui présente une conformité sensible avec celle de Sainte Sophie de Constantinople. N.º 21, coupe transversale prise dans la longueur. N.º 22, élévation extérieure du côté. N.º 23, un des quatre angles sous la coupole. N.º 24, charpente qui soutient le toit.

*Eglise de Saint  
Cyriaque. X.  
et XI. siècles.*

Charlemagne a été le fondateur de l'église de Saint Miniat à Florence, à laquelle il donna le nom de basilique dans un acte cité par Borghini *Della Chiesa e Vescovi Fiorentini*; mais le plan et les parties composant cet édifice sont dus à l'Evêque Hildebrand, qui la fit rebâtir vers l'an 1013, selon le témoignage de Vasari dans son *Proemio delle vite ec.* Cet auteur

*Eglise de Saint  
Miniat  
à Florence.*

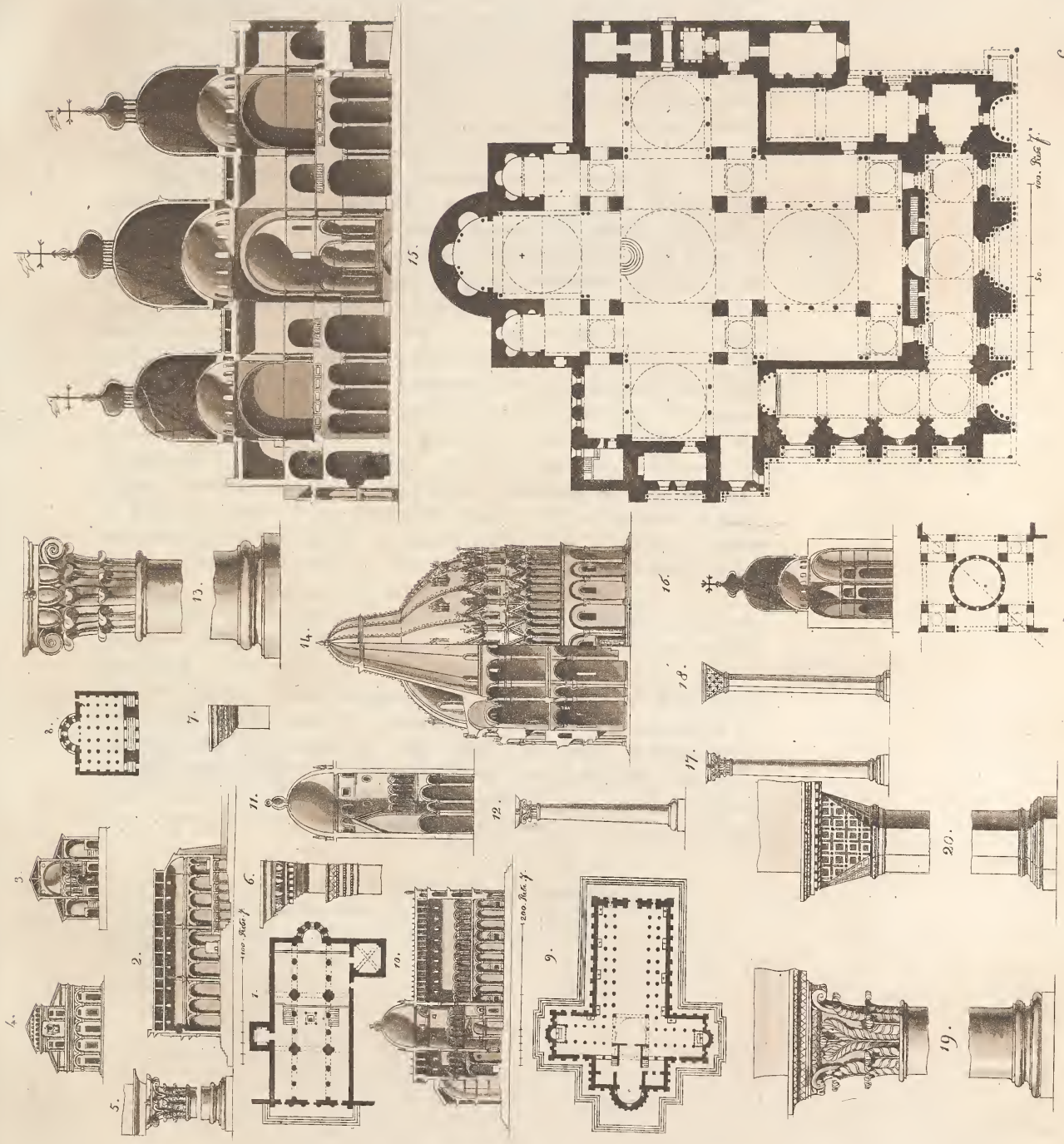
(1) Vasari, dans la vie de *Margaritone*, peintre et architecte, natif d'Arezzo, et mort vers la fin du XIII.º siècle, attribue à cet artiste la construction de la cathédrale d'Ancône. Ce qui lui a peut-être suggéré cette idée, c'est que *Margaritone* a suivi, tant en architecture qu'en peinture, la manière des Grecs de son tems. Mais il paraît certain, que sur la fin du XII.º siècle, époque à laquelle est antérieure la construction de cette église, la ville d'Ancône était encore sous la domination des Empereurs d'Orient; ce qui est même démontré par Muratori aux années 1158 et 1167 de son ouvrage. A ces preuves historiques, Corsini, dans sa *Relazione dello scoprimento de' SS. corpi dei SS. Ciriaco e Marcellino ec. Roma*, 1756, en ajoute beaucoup d'autres, qui démentent formellement l'opinion de Vasari, et ne laissent plus le moindre doute à cet égard.

cite cette construction comme un exemple de l'amélioration de l'architecture à cette époque. La façade mérite particulièrement d'être remarquée. Le n.º 1 de la planche 39 offre le plan de cette église. N.º 2, coupe dans sa longueur. N.º 3, coupe transversale : la partie circulaire de l'*abside* a cinq grandes fenêtres, qui ont, au lieu de vitres, des plaques de marbre transparent. N.º 4, façade : les ornemens tant extérieurs qu'intérieurs, et surtout ceux de l'*abside*, ont une grande conformité avec le style de l'église des Apôtres et du baptistère de S.<sup>t</sup> Jean de la même ville. N.º 5, piédestal et chapiteau de l'intérieur de l'église : les chapiteaux sont pour la plupart différens les uns des autres, et semblent avoir été pris de plus anciens édifices : un de ceux du chœur offre un exemple d'ordre composite d'une grande beauté. N.º 6, profil de la corniche qui règne autour du chœur. N.º 7, partie de la corniche qui règne dans le haut de la façade. N.º 8, plan de l'église souterraine sous le chœur de Saint Miniât ; la voûte en est soutenue par une quantité de petites colonnes qui paraissent antiques.

Ces améliorations partielles dans l'architecture étaient dues aux observations de quelques voyageurs plus au moins instruits, mais les maîtres de l'art ne cherchaient point à les soutenir par l'étude. Le mauvais goût continuait à régner, et il n'était pas rare de voir de belles colonnes avec des ornemens bizarres, et de beaux chapiteaux placés au milieu de débris antiques. Les efforts que fit l'art pour se relever alors tant à Pise qu'à Venise, n'eurent qu'un effet momentané. Les Pisans parvenus au plus haut degré de leur grandeur politique songèrent à embellir leur ville. Parmi les acquisitions qu'ils firent dans leurs voyages en Grèce et sur les côtes de la mer Ionienne, on pourrait compter, dit d'Agincourt, un architecte Grec né à Dalichium une des îles de cette mer. Cet architecte s'appelait *Buschetto* ; et si son nom donnait à présumer qu'il était d'origine Italienne, il faudrait supposer que, parmi les ingénieurs nationaux dont les Pisans se faisaient accompagner dans leurs expéditions militaires ou dans leurs navigations, et qui alors étaient tous architectes, il y en eut qui examinèrent avec beaucoup d'attention les anciens monumens et les belles églises des premiers Chrétiens en orient, dans l'intention d'enrichir leur patrie du fruit de leurs observations, et que *Buschetto* fut un de ces ingénieurs.

Mais le doute de d'Agincourt sur la nation à laquelle appartenait *Buschetto* est aujourd'hui levé, et il n'est plus personne







qui ne le croie Italien. Le chevalier de Borgo (1) a complètement réfuté l'opinion du chanoine Martini (2) qui l'a fait Grec; et après avoir rapporté l'inscription mise sur le tombeau de cet artiste, qu'on voit sur le devant de la cathédrale de Pise, le chevalier Cicognara, dans sa fameuse *Storia della scultura* (3), exclut les différentes opinions qui tendent à le ravir à l'Italie, et conclut que la construction de cette église est l'ouvrage de deux Italiens, vraisemblablement Pisans, savoir; *Buschetto*, et *Rainaldo* qui en fit la façade.

*Buschetto* fut donc, selon l'expression de Vasari (4), *l'architecte, d'un talent bien rare pour cette époque*, de la fameuse cathédrale de Pise, à la construction et à la décoration de laquelle les Pisans ont employé une quantité de matériaux, qu'ils allèrent chercher par mer dans des pays éloignés, comme l'attestent les colonnes, les piédestaux, les chapiteaux, les corniches et autres fragmens de tout genre qu'on y voit. La diversité de ces matériaux, dont les uns étaient grands et les autres petits, exerça le talent de *Buschetto*, qui fit preuve de beaucoup de discernement dans leur emploi, ainsi que dans la disposition de l'édifice tant au dedans qu'au dehors. Outre le grand nombre de colonnes et autres ornemens dont il embellit la façade, en observant avec beaucoup de sagacité les lois d'une juste dégradation relativement à la hauteur, il fit encore servir à sa décoration d'anciennes statues et d'autres colonnes de diverses sortes: la construction des principales portes de cette façade est aussi son ouvrage, et son tombeau a été placé à côté de l'une d'elles, qui est celle du *caroccio* „

Sur la fin de l'an 1063, ou vers le commencement de l'année Pisane 1064, fut posée la première pierre de cet édifice, sous le Pontificat d'Alexandre II, et sous le règne de l'Empereur Henri III.: *Widon* ou *Guidon* originaire de Pavie étant alors Evêque de Pise. Sans avoir besoin de recourir aux écrivains, la certitude de cette époque est attestée par une inscription, dont le témoignage dément formellement l'assertion de Vasari, qui la fixe dans son *Proemio* à l'an 1016. Cette église fut achevée en 1092, ou dans le XI.<sup>e</sup> siècle selon la *Chronique* de Pise, dont *Bernard Marangone*, est

*Cathédrale  
de Pise.  
XI. siècle  
Buschetto,  
Italien,  
en a été  
l'architecte.*

*Commencé  
vers la fin  
de 1063.*

(1) *Dissertaz.* sull' origine dell' Università Pisana, pag. 55.

(2) *Theatr. Basilic. Pisan.* chap. III.

(3) Vol. I. liv. II. chap. 3, pag. 179 et suiv.

(4) *Proemio alle vite.*



cru l'auteur. Le Pape Gelase II en fit la dédicace en l'an 1118, et la consacra à la Vierge (1).

*Son  
architecture.*

Cet édifice, dit encore Morrona (2), l'emportait sur tous ceux qui furent élevés dans les siècles de barbarie, et passe encore aujourd'hui pour un des plus beaux d'Italie. La majesté de ce monument, le plus parfait qu'il y eût dans le XI.<sup>e</sup> siècle selon Vasari, fit renaître en Italie, et surtout en Toscane, le goût pour les belles entreprises; et plusieurs édifices, d'un style mieux entendu, furent commencés dans ce siècle, avant que le genre Allemand introduit vers l'an 1250 prît pied parmi nous. On peut dire que l'architecture de cette cathédrale ressemble à celle usitée sous Constantin dans le quatrième siècle, qui est l'époque de la décadence de l'art: ressemblance dont il est aisé de se convaincre, en comparant cet édifice avec ceux élevés par cet Empereur dans Rome, où, malgré la dépravation du goût, on conserva toujours une sorte de respect pour les belles proportions du style Grec. Loin de nous ici l'opinion de ceux qui, sans égard pour la magnificence de certaines constructions élevées dans ces tems, ne regardent qu'avec dédain et traitent indistinctement de Gothique toutes celles qui ont le caractère propre à cette époque. Les édifices vulgairement appelés Gothiques, ne sont pas toujours, en tout ni dans toutes leurs parties, defectueux, et l'union des deux genres d'architecture n'est pas toujours d'un effet désagréable. Nous ne prétendons pas cependant par là donner aux amateurs de l'art et du vrai beau le monument dont il s'agit pour un modèle d'architecture. Nous voulons dire seulement, que sa construction est d'un beau style pour l'époque à laquelle elle appartient; que non seulement elle n'offre point de dissonance dans l'assemblage des deux genres d'architecture qu'on y remarque, mais que le style en est même Grec dans les parties essentielles, et à peine Gothique dans les accessoires, et qu'elle réunit à la magnificence des marbres, une majesté qui manque souvent aux édifices bâtis dans le

(1) On peut consulter sur ce monument les historiens particuliers de la ville de Pise: Martini, *Theatrum basilicæ Pisanae*, Roma, 1705, in f.<sup>o</sup> Della Valle, *Lettere Sanesi sopra le belle arti*, Venezia e Roma 1782 et 1786, in 4.<sup>o</sup> 3 vol., et plus utilement encore Alexandre de Morrona; *Pisa illustrata nelle arti del disegno*, Pisa, 1787, 1792, 1793, 3 tom. in 8.<sup>o</sup> Ces ouvrages sont remplis d'érudition, et ne laissent rien à désirer sur l'histoire et l'état des arts dans cette ville.

(2) *Ouvr. cit.* Tom. I. pag. 2 et suiv.

goût moderne. La vue même de ce temple à l'extérieur excite dans l'âme un sentiment d'admiration, qui est l'effet de l'unité des impressions résultant des justes proportions et de l'harmonie des parties, sources principales du beau en architecture. Le manque d'un nombre quelconque de ces parties, et l'ancienneté de certains ornemens qu'on y remarque, ne sont pas des défauts qui puissent lui faire perdre toute espèce de mérite sous le rapport de la majesté et des proportions, ni lui enlever entièrement ce qu'elle a de beau et d'agréable à la vue.

Les Pisans ne s'en tinrent pas à la construction de ce bel édifice, et ils commencèrent au mois d'août de l'an 1153 l'église de Saint Jean pour la cérémonie du baptême. Cette date est indiquée dans l'inscription qui se trouve sur le premier pilier à droite en entrant : ainsi Vasari s'est encore trompé en la fixant à l'an 1060 (1). Le nom de l'architecte, que le même écrivain ne nous donne pas, et qu'il lui était pourtant facile de connaître, est également désigné sur un des cotés de ce pilier dans ces mots : *Deotisalvi magister hujus operis*. Cet édifice, qui a la forme d'une rotonde, est d'une élégante construction, et tous les ornemens dont il est enrichi, servent dans leur partie accessoire à son embellissement, sans trop en morceler la masse principale, en sans y former des contrastes désagréables. Huit colonnes et quatre piliers supportent dans l'intérieur les arcades, sur lesquelles s'élève un second ordre, qui soutient la coupole, laquelle a la forme d'une poire et recouvre tout l'édifice. L'irrégularité et la diversité de ces colonnes mirent aussi à l'épreuve le talent de l'architecte ; et *Deotisalvi* se trouvant dans le même cas que *Buschetto*, ne crut pouvoir mieux faire que d'imiter le plan, qu'avait suivi ce dernier dans la construction de la cathédrale. Il est encore à observer, que ces édifices étant composés en grande partie de matériaux tirés d'anciennes constructions, ou apportés de pays lointains, l'emploi de certaines formes un peu étranges, de certains ordres de petites colonnes qu'on y voit posées sur d'autres colonnes, surtout à l'extérieur, doit être regardé comme un effet nécessaire des circonstances et de la nature même de ces matériaux, plutôt que comme un jeu de l'imagination

*Saint Jean  
de Pise.*

(1) On lit aussi dans la *Storia della Letter. Ital.* de Tiraboschi, Tom. III. liv. IV. pag. 356, (ce qui est peut-être une faute d'impression), que la belle église de S.<sup>t</sup> Jean du Baptême fut commencée en 1062.

des architectes. Ce temple offre un exemple des premiers prodiges de l'art dans la chaire, que décorent de belles sculptures de Nicolas Pisano, le restaurateur des arts en Italie.

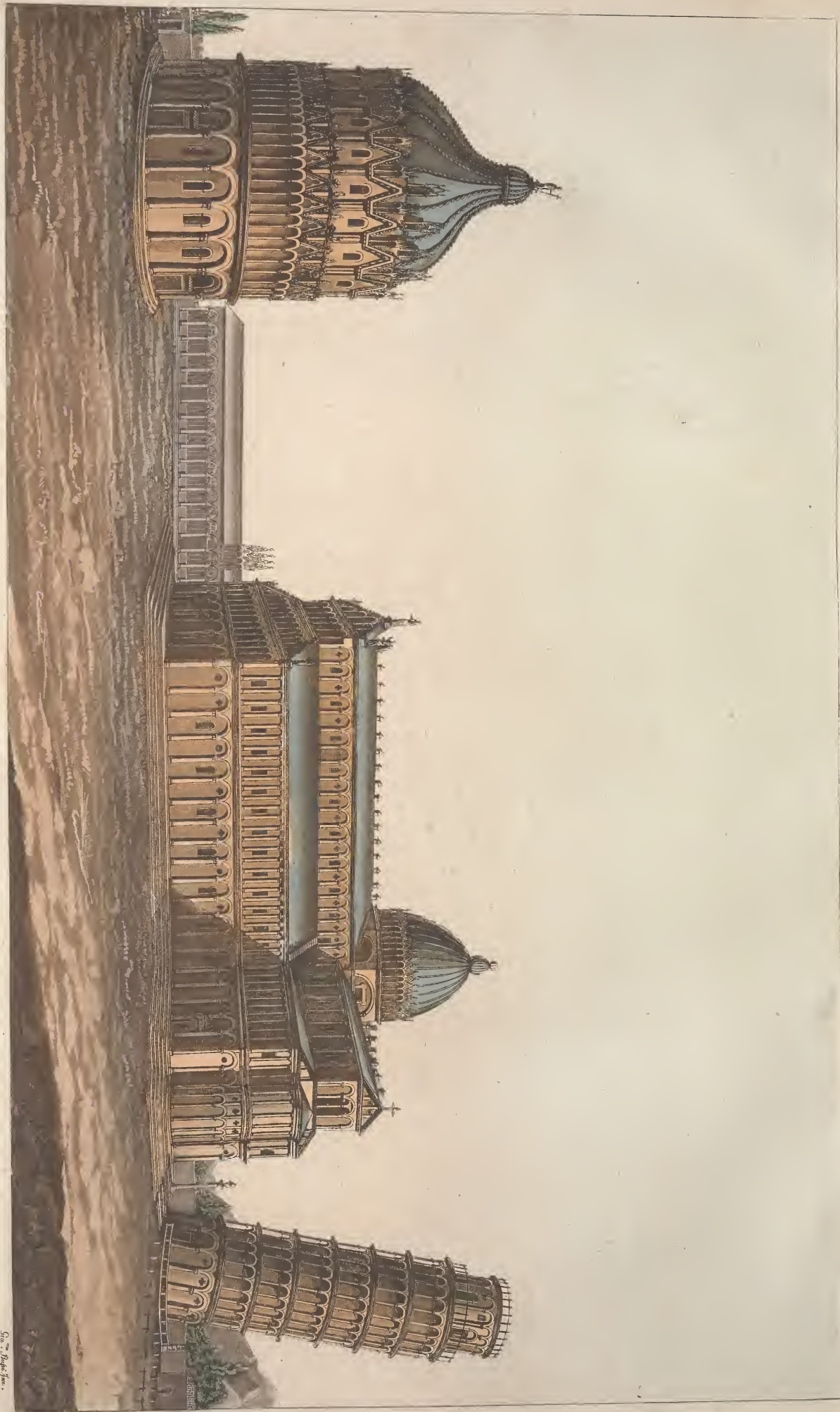
Le contour de l'édifice en dehors est décoré de vingt colonnes avec des chapiteaux sculptés, qui supportent des arcs semi-circulaires, et une corniche d'un beau travail. Cette église a quatre portes, dont la principale, qui est au levant, est ornée de statues, de bas-reliefs et autres sculptures. Celles qui décorent l'architrave de cette porte retracent divers sujets historiques, dont l'exécution semble annoncer les progrès successifs de l'art avant Pisano : ce qui donne lieu à présumer, que ce sont des ouvrages de ses maîtres. Sur ce premier ordre en règne un second composé de soixante colonnes plus petites, dont une, en les prenant trois à trois, pose sur la colonne inférieure, et les deux autres portent à faux sur l'arc. Ce second ordre est également décoré de sculptures, surtout à sa partie inférieure; et le goût qui y domine appartient plutôt au tems où l'édifice a été fini, qu'à celui où il a été commencé.

*Tour de Pise.*

La tour de Pise est fameuse par le grand nombre de colonnes dont elle est décorée, mais plus encore par l'inclinaison considérable qu'elle présente sur le plan de l'horizon. Elle fut élevée en 1174, et toutes les chroniques ainsi que les auteurs s'accordent à lui donner pour architecte *Bonanno*, Pisan, auquel on associe aussi certain Guillaume, Allemand, que Dempster désigne sous le nom de Guillaume d'Inspruk. Cet élégant édifice, quoique peu fourni d'ornemens de sculpture, ne laisse pas de mériter une place parmi les productions singulières de l'art à cette époque. Il présente huit galeries construites les unes au dessus des autres, et soutenues par 207 colonnes surmontées de chapiteaux, d'espèces et d'époques différentes, comme le sont les colonnes elles-mêmes, dont la plus grande partie a été réparée et adaptée à la nature de cette construction. La tour dont il s'agit a 51 pieds 8 pouces environ de diamètre, y compris les colonnes, et 174 pieds 5 pouces de hauteur. Les colonnes de la première galerie sont beaucoup plus grosses, et chaque arc correspond à deux colonnes de la galerie supérieure : les chapiteaux de ces dernières semblent par leur forme et leurs ornemens avoir appartenu à quelque temple de Bacchus. Quant à l'inclinaison de cette tour, qui est de 12 pieds et 10 pouces environ, M.<sup>r</sup> Cicognara rapporte diverses opinions qui peuvent intéresser la curiosité des artistes et des savans. Ce serait une idée étrange que de vouloir







San Marco, Ven.

considérer cette inclinaison comme une singularité de la part de l'architecte , tandis qu'elle s'explique naturellement par la supposition , que l'édifice étant bâti sur un fond marécageux et mobile , et le sol ayant cédé d'un côté sous le poids , l'édifice entier se sera incliné du même côté. Si l'architecte avait eu réellement le dessein de lui donner cette inclinaison , satisfait de cette seule apparence il aurait suivi la ligne d'aplomb dans la construction de l'intérieur et dans celle de l'escalier ; et les pierres posées parallèlement à l'horizon , ne tendraient pas , par l'effet même de cette inclinaison , à s'ensevelir dans la terre comme cela se voit du côté qui a cédé. Il est néanmoins bien possible , que s'étant aperçu de l'inclinaison de l'édifice lorsqu'il était déjà à plus de moitié de sa hauteur , et ayant jugé qu'elle ne pouvait pas faire plus de progrès , l'architecte ait pris le parti de le continuer dans la même direction : car sa hauteur étant déterminée , il aura réfléchi qu'ayant environ treize pieds et quatre pouces d'inclinaison sur cinquante et un de diamètre , il lui en restait encore trente-huit et demi pour continuer sa construction toujours dans la ligne d'aplomb , en donnant également au côté opposé à peu près treize pieds de talus : réflexion qui prouve un raisonnement profond , dont la justesse est confirmée par la durée de l'édifice depuis tant de siècles. La moitié supérieure fut donc continuée dans le plan de l'inclinaison , pour éviter l'effet désagréable qu'aurait produit un changement de direction vers le centre : aussi voit-on que les trous des échaffauds , qui y sont encore , ont été pratiqués parallèlement à l'horizon , et tendent plutôt vers la ligne d'aplomb que vers le côté incliné.

Les n.<sup>os</sup> 9 et 10 de la planche 39 représentent le plan géométrique et la coupe en longueur de la cathédrale de Pise. On voit au n.<sup>o</sup> 11 le plan et la hauteur de la coupole , et au n.<sup>o</sup> 12 une des colonnes , dont les proportions régulières annoncent l'aurore de l'art : cette régularité se fait particulièrement remarquer dans la base et dans le chapiteau qu'indique le n.<sup>o</sup> 13. La hauteur extérieure et la coupe du baptistère sont représentées sous le n.<sup>o</sup> 14.

La planche 40 offre la vue générale de cette cathédrale , de son baptistère et de la tour dont nous venons de parler. On découvre au fond une partie du *Campo Santo* ou cimetière , édifice remarquable du XIII.<sup>e</sup> siècle , dont Ubaldo Archevêque de Pise conçut l'idée en l'an 1200 : l'exécution en fut commencée en 1278 par Frédéric Visconti un de ses successeurs , et achevée en 1283 sous



la direction de Jean Pisano, architecte et sculpteur célèbre à cette époque,

*Cimetière.*

Cette construction, qui a la figure d'un parallélogramme, se compose de quatre portiques majestueux en forme de cloîtres soutenus par des colonnes, et a toute l'élégance que le goût pouvait alors lui donner. Dans le grand nombre de figures et autres sculptures dont elle est décorée, on remarque une tête qui se répète sous des formes aussi bizarres que variées au dessus de chaque chapiteau à la rencontre des arcs. Le ciseau a déployé toute l'habileté dont il était alors capable dans l'exécution de ces chapiteaux et des moulures. Quant à l'espace qu'embrassent les côtés du parallélogramme, les Pisans en ont fait une espèce de galerie, où sont conservés les ossemens de leurs ancêtres.

Il existe encore en Italie un grand nombre d'autres églises dignes d'être citées, soit à cause de leur ancienneté, ou pour les raretés qu'elles renferment, mais dont il serait trop long de rapporter l'histoire. C'est pourquoi, nous bornant à faire simplement mention honorable de la cathédrale de Sienne fondée vers l'an 1089, et qu'on peut regarder comme une précieuse collection d'ouvrages d'art en tout genre, ainsi que de celle de S.<sup>t</sup> Pierre à Bologne, qui fut la proie des flammes en 1141, et rebâtie en 1184 sur un meilleur plan, nous passerons à la description de la fameuse église de S.<sup>t</sup> Marc à Venise, en prenant pour guide les *Memorie Storiche*, que M.<sup>r</sup> le chevalier Cicognara nous a laissés sur cet édifice dans son *Istoria della Scultura* (1).

*Saint Marc  
de Venise.*

*Quand elle  
fut bâtie.*

Les historiens ne s'accordent pas sur l'époque de la construction de la première église, qui se trouvait à la place de celle d'aujourd'hui; nous nous contenterons donc d'indiquer les tems où ont été exécutés les principaux ouvrages qui forment l'ornement de ce temple, tel qu'on le voit maintenant. Pierre Orseolo, par qui il fut reconstruit sur un plan plus grand et plus magnifique que celui du premier, fit venir des artistes de Constantinople, et ce fut le Doge Dominique Contarini, qui, au rapport de Sansovino, commença en 1043 à lui donner la forme qu'on lui voit à présent. On croit pouvoir assurer qu'il fut achevé en 1071 sous le Doge Selvo, qui fut le premier à le faire incruster de marbres précieux transportés d'Athènes et des îles de la Grèce, avec la plupart des co-

(1) Tom. I. chap. 2 pag. 156.

lonnes dont il est décoré. On est incertain sur les noms de l'architecte qui a tracé le plan de l'édifice, et de celui qui a donné le dessin de la façade: car ces deux ouvrages ne sont peut-être pas du même artiste. Quant à ce qui concerne le style de l'architecture, malgré le mélange des genres dont il est composé, on lui trouve beaucoup de ressemblance avec les constructions des Sarrasins, qui nous restent encore en Espagne et en Sicile. Il n'est pas étonnant que les Vénitiens, qui étaient sans cesse attirés par leur commerce à Alexandrie, au Caire et autres villes de l'orient, érigeassent sur les modèles des mosquées et des palais que les Sarrasins y avaient élevés, des monumens, dont la construction offrit dans leur capitale une image de la richesse et de la magnificence, que les Arabes déployaient dans leurs édifices, où étaient prodigués les marbres précieux et les pierres orientales. Et en effet la forme des arcs, la manière dont ils posent sur les colonnes, la multiplicité des mosaïques, les sculptures d'une grande partie des chapiteaux, les coupes, les masses et les détails, tout annonce dans l'église de S. Marc, qu'on a voulu construire un temple Chrétien avec des moyens et des élémens un peu différens de ceux qui étaient alors usités, et qui n'étaient certainement pas dans le style des autres édifices élevés à cette époque, ou peu de tems après, lors de la renaissance des arts en Italie. Le goût des Italiens était souvent alors déterminé par la nature des matériaux qu'ils employaient dans leurs constructions. Ceux qui furent transportés à Venise des différentes contrées de l'orient, où le goût était plus Arabe que Grec, produisirent un mélange d'éléments, qui devait offrir une manière toute différente de celle qu'on voyait usitée dans le reste de l'Italie. Ce temple enfin, quant au plan et à la distribution, rappelle celui de Sainte Sophie; mais tous les genres de style ont été employés et se confondent dans la multitude des ornemens dont il est décoré.

*Le style de son architecture tient du goût Arabe.*

Voyons maintenant ce que dit à ce sujet Temanza dans son intéressant opuscule sur l'ancien plan de Venise. « La hardiesse et le bonheur des habitans dans la navigation, faisaient faire chaque jour, dit-il, des progrès aux arts qui tiennent à la marine; mais les beaux arts au contraire suivaient ici le penchant de leur décadence à Constantinople, où, depuis long-tems, les Vénitiens étaient dans l'usage de prendre en tout leurs modèles. Avec un peu de discernement, il est aisé de voir la gradation et l'histoire de leur décadence et de leur renaissance dans la chapelle ducale de Saint

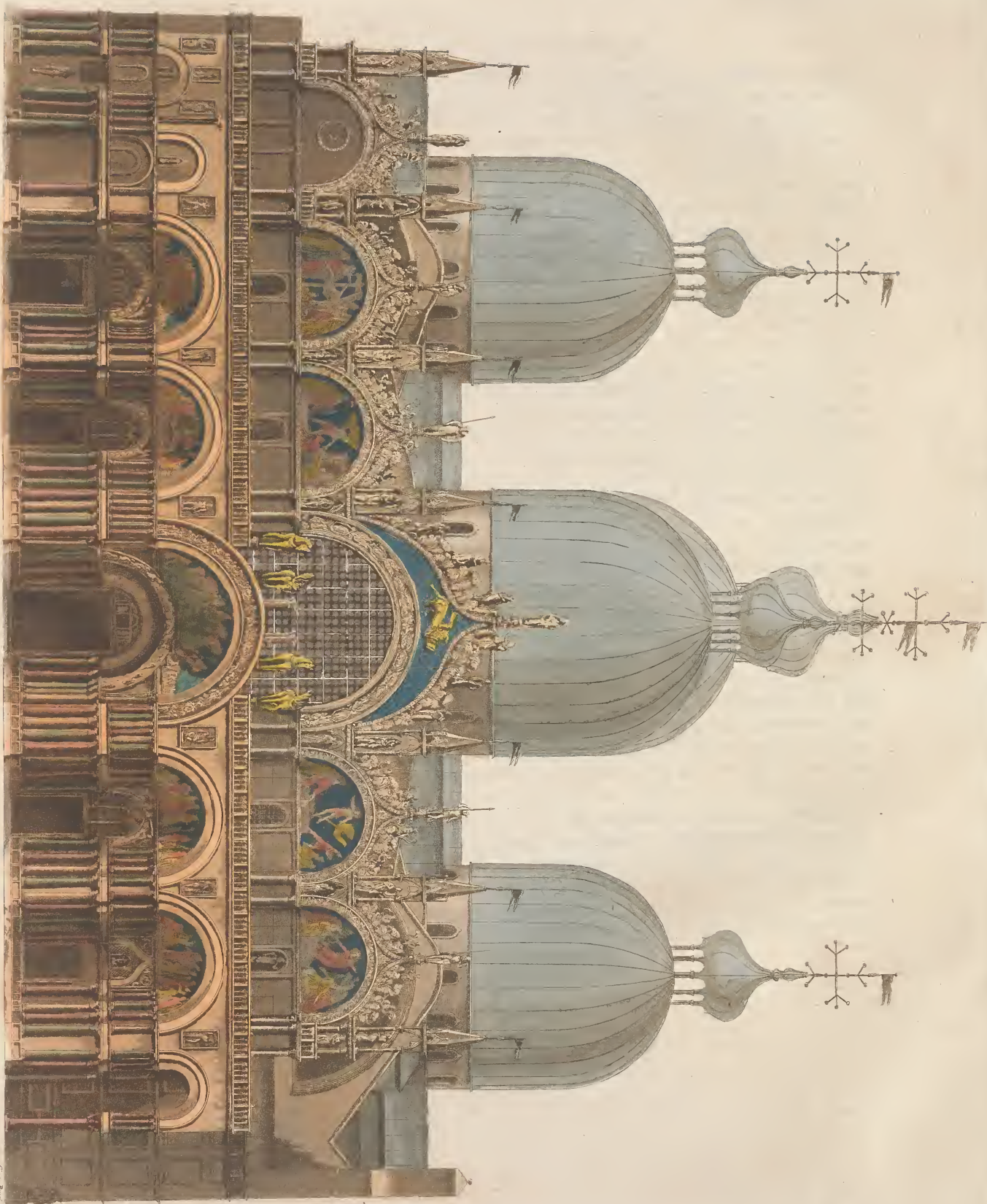
*Opinion de Temanza sur cet édifice.*

Marc. Ce temple magnifique est remarquable par sa forme; et quoique les marbres précieux dont il est composé aient été enlevés à d'autres temples de l'orient, tout son ensemble n'en est pas moins d'un fort-bel effet. Mais cette construction a été l'ouvrage de trois ou quatre siècles, qui ont été ceux de la décadence des arts; et chacun de ces siècles, asservi au caprice de la mode qui est le plus souvent fille de l'ignorance, y a laissé l'empreinte de son génie. Aussi la chapelle ducale de Saint Marc est-elle une Grecque en Italie, qui a adopté les modes du pays au préjudice de sa beauté naturelle. La façade du devant est un ouvrage pour ainsi dire grotesque, mais magnifique; il y a de tout, même du Gothique etc. ».

M.<sup>r</sup> d'Agincourt a réuni dans une seule planche les dessins de Sainte Sophie de Constantinople, de Saint Marc et autres églises de Venise de style Grec moderne, pour qu'on puisse mieux juger de la ressemblance de celles-ci avec la première, tant dans le plan que dans la hauteur, qui sont les deux caractères distinctifs de ces églises, sur le modèle desquelles ont été élevées toutes celles du même genre depuis lors jusqu'à nos jours. Ces deux caractères sont d'abord; la disposition des deux lignes en forme de croix Grecque, c'est-à-dire dont les deux parties sont de même grandeur; en second lieu les pinacles qui supportent la voûte du milieu, laquelle domine majestueusement au dehors tout l'édifice, et a l'apparence d'une coupole. M.<sup>r</sup> d'Agincourt a consacré la planche 67 de son ouvrage à l'histoire de la coupole de S.<sup>t</sup> Marc, et il observe à ce sujet, que si celle de Sainte Sophie a fait époque dans l'histoire générale de l'art, les architectes de Saint Marc ont su en l'imitant produire, par de nouvelles combinaisons, un effet encore plus imposant, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais ces architectes, avec assez de talent pour concevoir un tout aussi majestueux, ont été moins heureux dans le choix et dans l'exécution des ornemens, et ils n'ont pas su remédier aux défauts, que le mauvais goût avait introduits dans cette partie de l'architecture. Ils ont égalé dans les dispositions principales les beautés de l'église de Sainte Sophie, et n'ont point évité ce qu'elle a de défectueux dans ses parties. Il semble enfin que ces deux monumens, si remarquables pour les époques auxquelles ils appartiennent, et qui font à juste titre la gloire des deux villes qui les possèdent, n'ont été pour les artistes que d'une instruction passagère, et n'ont point contribué à ramener l'art à l'ancienne pureté de ses principes. Ce n'a été que trois









ou quatre siècles plus tard, que le génie a mis à profit les leçons qu'on en pouvait tirer.

Le n.º 15 de la planche 39 présente le plan et la coupe de l'église de Saint Marc, tels que les donne M.<sup>r</sup> d'Agincourt dans son ouvrage, d'où nous avons pris aussi les sujets des numéros suivans qui sont, savoir; au n.º 16, le plan et la hauteur de la coupole; au n.º 17 une des colonnes qui soutiennent à l'intérieur les arcs de la nef principale; au n.º 18, autre colonne de forme octogone de la partie supérieure de l'édifice; au n.º 19, un piédestal et un chapiteau de style presque Corinthien; enfin au n.º 20, piédestal et chapiteau de la seconde colonne. L'étrange discordance qu'offrent entr'eux ces ornemens dans un même édifice est un des principaux caractères du goût qui dominait à cette époque. On voit à la planche 41 la façade de cette église.

D'Agincourt a encore représenté dans une même planche (1) deux autres petites églises, que leur forme rend curieuses, savoir; l'église de Sainte Fosca à Torcello dans la lagune de Venise, et celle de Sainte Cathérine dans l'île du même nom, près de Pola en Istrie. Ces deux édifices appartiennent aux X.<sup>e</sup> et XI.<sup>e</sup> siècles, et approchent, pour la distribution des parties, des magnifiques modèles dont nous venons de parler. On y aperçoit ce style d'imitation, qui devint ensuite commun aux églises Grecques du moyen âge, et qui est suffisamment caractérisé par leur forme en croix Grecque et par leurs coupes.

Les monumens représentés par d'Agincourt à la planche XXVIII. de son ouvrage *Architecture*, et tous appartenant à l'Italie, nous offrent une image de la confusion qui, durant les deux siècles suivans, défigurait l'architecture dans quelques-unes des principales provinces de ce pays, tandis que dans d'autres elle commençait déjà à faire quelques progrès, et qu'ailleurs elle se formait un nouveau style. Le plan des édifices fut la partie de l'architecture, qui éprouva le plus tard les effets de la corruption du goût; c'est pourquoi la confusion dans cette partie, et l'irrégularité dans la distribution, peuvent être considérées comme le signe le plus caractéristique de la décadence de cet art, surtout quand elles sont accompagnées du manque total des principes constitutifs des ordres, ainsi que de l'incongruité et de la dissonance des ornemens. Le plan de l'église de *S. Zenone* de Venise,

*Dernier degré  
de la  
décadence de  
l'architecture  
en Italie.*

(1) *Architecture*, Pl. XXVI.



dont la construction ou la restauration est du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, nous offre un exemple de cette détérioration. La même ignorance se manifeste dans le plan et dans la distribution de S.<sup>t</sup> Barthelemi de Rome, la seule église probablement qui ait été élevée dans cette ville vers le X<sup>e</sup> siècle. Mais rien n'égale la confusion qui règne dans la distribution des églises formant une espèce de groupe dans la ville de Bologne, et auxquelles on a donné la dénomination commune de *Santo Stefano*. M.<sup>r</sup> d'Agincourt a encore réuni dans cinq planches depuis le n.<sup>o</sup> 29 jusqu'au n.<sup>o</sup> 33, les dessins de quelques-uns des principaux cloîtres, construits deux ou trois siècles avant la renaissance de l'architecture en Italie, savoir ; de celui du monastère de Sainte Scolastique à *Subiaco* aux environs de Rome, et les plans ainsi que la coupe des cloîtres de S. Jean de Lateran et de S.<sup>t</sup> Paul hors des murs de Rome, qui appartiennent aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Si, dans ces tems d'ignorance, l'architecture perdit pour ainsi dire les règles et les beautés de l'art dans la construction des temples consacrés à la divinité, elle ne dut pas se montrer sous des formes plus avantageuses dans celle des édifices destinés à l'habitation des hommes. Les constructions de ce dernier genre ayant été moins respectées que les églises, il ne faut pas s'étonner s'il en reste si peu, et c'est pour cela que M.<sup>r</sup> d'Agincourt n'a pu en former une série dans l'histoire de cet art. Il ne resta à Rome qu'une seule maison d'une époque très-ancienne, et dont les ruines, qui sont encore debout, peuvent servir à notre objet. Cette maison était située sur une des rives du Tibre, près de l'ancien temple de la Fortune virile, aujourd'hui Sainte Marie Egyptienne. La singularité de son architecture, et l'air pesant de la magnificence qui la distingue, lui firent donner pendant long-tems dans le peuple le nom de *casa di Pilato*, maison de Pilate. On est fondé à croire, d'après quelques recherches récemment faites, qu'un descendant du Consul *Crescence*, non moins fameux par son audace, que par le châtement qu'il subit en 998, fit construire une espèce de château fort sur les ruines d'un ancien édifice, comme étaient dans l'usage de le faire les premières familles de Rome du tems de ce consul, et que c'est là l'origine du palais dont nous parlons (1). Ce château ayant été ruiné, le fameux Nicolas Cabrini, surnommé *Cola-di-Renzo*, le

Maison  
de Crescence  
à Rome,  
XI. siècle.

(1) On peut en voir les preuves dans d'Agincourt, *Architecture, Décadence*, pag. 53. Pl. 34.

releva pour le faire servir de défense à la tête du pont appelé aujourd'hui *Ponteroto*, qui subsistait encore alors sous le nom de *Ponte-Senatorio* ou *Palatino*. Il y a tout lieu de présumer qu'il y établit aussi sa demeure, et qu'il employa à son embellissement une quantité considérable d'anciens débris, dont le mélange flattait le luxe bizarre qui dominait alors, et qui était bien digne des orgueilleuses prétentions et des contradictions de caractère de ce personnage. Ceux qui désireraient connaître plus particulièrement le genre d'architecture de cet édifice trouveront à satisfaire leur curiosité dans la planche 34, où sont représentées toutes ses parties. Après l'exposé que nous venons de faire, dans cet aperçu rapide sur l'architecture, des vicissitudes que subit ce bel art en Italie, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à Frédéric I.<sup>er</sup>, nous allons examiner quel fut l'état de la peinture et de la sculpture dans notre patrie durant le tems qu'elle fut soumise à leur domination.

Le débordement des Barbares en Italie, dit Muratori (1), fut d'autant plus fatal à la peinture et à la statuaire, que ces deux arts y étaient déjà peu cultivés, et encore avec bien peu de succès. Il paraît que les Goths ne s'occupaient nullement de la peinture proprement dite, car ils ne nous en ont laissé aucune trace. Il est bien étrange en effet, comme l'a observé Tiraboschi (2), que Cassiodore ne fasse jamais mention de cet art à l'occasion des statues, des palais et autres ouvrages de ce genre dont il parle dans ses lettres. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que dans la formule par laquelle les Rois accordaient la surintendance de leur palais (3), selon l'usage de conférer alors toutes les charges, formule où sont nommées toutes les personnes qui devaient concourir à son embellissement, telles que le tapissier, le sculpteur, le fondeur, ainsi que celles qui faisaient les voûtes, les ouvrages en plâtre et en mosaïque, le peintre soit le seul artiste dont il n'est pas parlé. Les Goths avaient-ils si peu de goût pour la peinture, qu'ils ne voulussent pas en faire usage dans leurs habitations? Cette remarque, sans être d'une preuve décisive, ne laisse pas d'en faire naître quelque soupçon. On voit néanmoins par ce qui vient d'être dit, qu'ils avaient des mosaïques: d'où l'on peut inférer que ce

Peinture.  
sous les Goths.

(1) *Antich. Ital.* Dissert. XXIV.

(2) *Storia della Letterat. Ital.* Tom. III. liv. I.

(3) Liv. VII. *Var. Form.* V.

genre de peinture au moins leur était connu : autrement il faudrait supposer, qu'alors il n'y avait pas de peintres en Italie. Anastase Bibliothécaire rapporte (1), que le Pape Simmaque décora de mosaïques l'église de S. Pierre, et de peintures celle de S. Paul. Jean Diacre (2) raconte que, sous Justinien, Jean Evêque de Naples fit représenter la transfiguration en mosaïque, et que cet ouvrage était de la plus grande beauté. Il dit en outre (3) que l'évêque Vincent, successeur de Jean, fit décorer de peintures un grand cénacle, qu'il avait fait construire dans son habitation. Ainsi l'Italie avait donc aussi des peintres à cette époque; et si leurs ouvrages n'étaient pas de nature à leur mériter un grand nom, ils ont eu au moins l'avantage d'empêcher que l'art ne pérît totalement durant les calamités qui ont affligé ce pays.

*Peinture sous  
les Lombards.*

Avant d'examiner quel était le sort de la peinture sous les règnes des Lombards, Tiraboschi, d'après les témoignages de Maffei et de Muratori, combat l'opinion de ceux qui prétendent, que l'art de la peinture s'éteignit sous la domination des Barbares en Italie, et qu'il ne ressuscita que du tems de Cimabue. Maffei cite des peintures qu'on voit à Vérone, qui, quoique d'époque incertaine, sont néanmoins plus anciennes que Cimabue. Muratori parle de quelques-unes qui ont été faites du tems des Barbares, et Tiraboschi en rapporte d'autres qui ont été exécutées sous les Lombards, savoir; les nombreuses images, dont Jean VII, qui fut élevé au Pontificat en 705, fit décorer plusieurs églises de Rome; et celles que Grégoire III, Paul I.<sup>er</sup> (4) et quelques évêques ou abbés ont fait exécuter à la même époque. Certains écrivains n'ont cependant pas observé, dit le chevalier Bossi dans son *Istoria d'Italia* (5), que dans le concile tenu à Rome contre les Monothélites, un diacre de Ravenne se leva, et cita des peintures récemment faites dans cette dernière ville, comme une preuve de la persévérance de ses habitans dans le culte des images; et que, pour témoigner leur adhésion à tous les conciles généraux, les Romains firent représenter en peinture les cinquième et sixième assemblées de ce genre sur les murs

(1) *Vit. Pontif.* Vol. III. *Script. Rer. Ital.* pag. 124.

(2) *Chron. Episc. Neapol.* Vol. I. pag. 2. *Script. Rer. I.* pag. 229.

(3) *Ibid.*

(4) *Script. Rer. Ital.* Vol. III. p. I. pag. 136 et suiv.

(5) Vol. XII. liv. III. chap. 28.



des portiques du Vatican. Tiraboschi a par conséquent bien raison de dire, que toutes ces peintures ne doivent pas être regardées comme des ouvrages d'artistes Grecs. Mais indépendamment de cela, on voit que la peinture était cultivée comme les autres arts dans les provinces qui étaient soumises à la domination des Lombards. Paul Diacre (1) rapporte que, dans le palais que la Reine Théodolinde fit élever à Monza, elle voulut que certaines entreprises de ses Lombards fussent représentées dans des peintures qui subsistaient encore du tems de cet écrivain, lequel y prit la forme de l'habillement, et le genre de parure de ces mêmes Lombards, comme nous le verrons ensuite en parlant des usages de cette époque. L'anonyme Salernitain parle d'une image en peinture d'Argise Duc de Bénévent (2), qu'on voyait dans une église de Capoue, et qui fut montrée à Charlemagne en 787. On se rappellera les observations de Giuliani sur l'ancienne peinture qu'il y avait autrefois dans le chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise à Milan, et dont nous avons donné le dessin à la planche n.<sup>o</sup> 30. Cet écrivain distingué prouve par les raisons les plus plausibles que cette peinture, où l'on voyait les Evêques suffragans de cette église et l'ordre dans lequel ils siégeaient aux conciles provinciaux, fut exécutée vers la fin du septième siècle (3). Or on ne pourrait guères croire raisonnablement, que ces ouvrages exécutés dans des pays sujets à la domination des Lombards, aient été faits par des peintres Grecs, surtout si l'on réfléchit que la guerre la plus sanglante s'était allumée alors entre ces deux peuples: d'où l'on peut conclure hardiment, que sous le règne même des Lombards, la peinture ne cessa pas d'être cultivée en Italie, quoique avec bien peu de succès comme tous les autres arts.

On trouve dans les vies des Pontifes de Rome, écrites par Anastase et par Guillaume Bibliothécaire, un grand nombre d'autres faits, constatant que, dans les IX.<sup>e</sup> et X.<sup>e</sup> siècles, il ne manquait pas de peintres en Italie. Il y est parlé d'une quantité d'ouvrages en mosaïque et en peinture, exécutés par ordre de Léon III qui fut élu Pape en 795 (4); et une chose à remarquer entr'autres, c'est qu'en

XI. et X.  
siècles.

(1) *Hist. Longob.* liv. IV. chap. 20.

(2) *Chronic.* liv. XI.

(3) *Memorie di Milano*, Tom. I. pag. 223.

(4) *Script. Rer. Ital.* Vol. II. p. I. pag. 196 etc.

parlant de lui, Anastase dit qu'il fit faire plusieurs fenêtres en verre de diverses couleurs. Il y est également fait mention de peintures ordonnées par Etienne IV, d'embellissemens d'architecture et de peinture faits dans quelques églises aussi par ordre d'Eugène II et de Grégoire IV, et d'autres peintures exécutées de même sous les auspices de Sergius II et de Léon IV. La mosaïque que nous avons rapportée à la planche 22 appartient au tems de Charlemagne; mais elle ne nous donne pas une idée avantageuse des arts du dessin à cette époque. On lit aussi que Paul et Athanase évêques de Naples dans le IX.<sup>e</sup> siècle, ainsi que trois moines de Farfeno et autres du Mont Cassin, firent orner de peintures, le premier une tour, et les autres plusieurs églises; mais ces ouvrages ne prouvent autre chose, sinon que l'art de la peinture ne périt jamais en Italie, comme le prouvent également les monumens des deux Siciles du royaume des Lombards, publiés par Napoli Signorelli.

XI. et XII.  
siècles.

On trouve aussi des peintures faites dans les XI.<sup>e</sup> et XII.<sup>e</sup> siècles, et les *Chroniques* des monastères font mention de diverses peintures exécutées, savoir; dans celui de Cava (1) l'an 1082, dans celui de Casauria (2) au commencement du XII.<sup>e</sup> siècle, et dans ceux de Subiaco (3) et de Mont Cassin (4); mais il est encore douteux si les peintures, dont on dit que furent décorées ces églises au XI.<sup>e</sup> siècles, n'étaient pas plutôt des mosaïques, comme l'étaient réellement celles de Cava. Léon d'Ostia, en parlant du temple que fit bâtir au Mont Cassin l'abbé Didier, qui fut ensuite Pape sous le nom de Victor III, observe que cet abbé avait fait venir de Constantinople des ouvriers exercés dans les arts *musiaria et quadrataria*, dont les premiers devaient orner de mosaïques l'abside, l'arc et le vestibule de ce temple, et les autres faire le pavé à compartimens. L'art de faire de ces sortes d'ouvrages, ajoute cet historien, s'était éteint depuis plus de 500 ans en Italie, et l'on fut assez heureux de le recouvrer pour ne plus le perdre, grâce aux soins de cet abbé, qui y fit exercer plusieurs jeunes gens du monastère. On pourrait souhaiter des preuves plus positives, pour être as-

(1) V. la *Chronique* de ce monument publiée par Pratiello. *Histor. Princ. Langobard.* Vol. IV. pag. 449.

(2) *Script. Rer. Ital.* Vol. II. P. II. pag. 887.

(3) *Ibid.* Vol. XXIV. pag. 937.

(4) Liv. II. chap. 30.

suré si la peinture était réellement cultivée en Italie à cette époque, Tiraboschi étant d'avis que le texte qu'on vient de citer ne doit s'entendre que de la mosaïque : ce qui n'excluerait cependant pas dans les Italiens la connaissance de l'art de peindre. Il est même parlé dans un manuscrit de Venise d'une peinture de Guido et de Petrolino, tous deux peintres, exécutée sur la tribune des SS. *Quattro Coronati* à Rome. Il est plus naturel de regarder, avec le même Tiraboschi, comme des ouvrages d'artistes Italiens et non pas seulement Grecs, les mosaïques qui existent dans quelques couvens, et dont plusieurs autres se voient encore, savoir ; un de l'an 1141 dans la cathédrale de Trévise, un autre dans le palais royal de Palerme, et plusieurs autres encore à Monreale en Sicile, quoiqu'on puisse douter que ceux-ci furent l'ouvrage d'artistes Grecs. Le Pape Calliste II et quelques-uns de ses successeurs, comme l'attestent d'anciennes *Chroniques*, firent décorer de peintures plusieurs églises et plusieurs palais ; mais on ne sait pas précisément non plus si ces peintures n'étaient pas des mosaïques. Cependant Maffei fait mention d'une peinture exécutée l'an 1123 dans le cloître de S.<sup>t</sup> Zénon à Vérone (1), et d'une autre du Sanveur dans l'église du Crucifix, qu'il croit aussi du XII.<sup>e</sup> siècle, ainsi que de diverses autres. Certain Luc, peintre de Florence, que sa grande piété fit qualifier de *Saint*, peignit au XI.<sup>e</sup> siècle une image de la Vierge, que l'on conserve encore dans l'église de Sainte Marie de l'*Impruneta*, diocèse de la même ville, comme il conste d'une antique relation publiée par le Docteur Lami, et dont M.<sup>r</sup> Dominique Marie Manni (2) a fait le sujet de deux dissertations. Ces deux écrivains sont d'avis, que c'est là ce qui a donné lieu à l'opinion où l'on est assez généralement, que S.<sup>t</sup> Luc l'Évangéliste ait fait quelques images de la Vierge ; c'est pourquoi ils soutiennent, que les peintures qu'on attribue à ce Saint sont l'ouvrage du peintre Florentin du même nom (3). Le Chevalier *Flaminio del Borgo* (4) a donné

(1) *Veron. Illustr.* P. III. chap. 3.

(2) Du vrai peintre *Luca Santo*. *Firenze* 1764. De l'erreur où l'on est encore d'attribuer ses peintures à l'Évangéliste. *ibid.*, 1766.

(3) Tiraboschi prouve que quelques écrivains des huitième et neuvième siècles, font mention des peintures de S.<sup>t</sup> Luc Évangéliste, et que par conséquent cette opinion n'a pas eu son origine du peintre Luc de Florence.

(4) *Dissert.* sur l'origine de l'université de Pise, pag. 74.



la description d'une peinture de la même époque, qui a été découverte il y a peu d'années dans l'église de l'Abbaye de S.<sup>t</sup> Michel *in borgo* à Pise. On conserve à Bologne une peinture du XII.<sup>e</sup> siècle; et l'on y en voit encore d'autres avec le nom de Guido (1), qui est celui du peintre dont elles sont l'ouvrage. Mais les peintures ou miniatures qui servent d'ornement aux manuscrits de cette époque, et dont l'abbé Trombelli (2) entr'autres fait particulièrement mention, nous prouvent de la manière la plus évidente, que cet art était alors cultivé en Italie.

Nous avons rapporté même à l'article du gouvernement et de la religion des Italiens plusieurs essais de peinture et de mosaïque, qui ont été exécutés à l'époque dont nous parlons. Les planches 20 et 21 offrent les copies de peintures qui existent dans les catacombes de S.<sup>t</sup> Saturnin, de S.<sup>t</sup> Caliste, de S.<sup>t</sup> Marcellin et autres à Rome. Celles qui portent les n.<sup>os</sup> 22, 28 et 31 sont des dessins de mosaïques qui se trouvent à Ravenne, à Rome et à Milan. Nous avons représenté à la planche n.<sup>o</sup> 30 une peinture du VII.<sup>e</sup> siècle, qui se voyait autrefois dans le chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise; et enfin nous avons donné à la planche n.<sup>o</sup> 4 une première copie d'une peinture du XII.<sup>e</sup> siècle, qui existe encore dans l'église de S.<sup>t</sup> Michel à Monza près de la basilique de cette ville.

*Sculpture  
sous les Goths.*

L'art de la sculpture s'était conservé en Italie sous le règne des Goths; mais au milieu des calamités qui affligeaient ce pays, et dans l'état de dégradation où les arts en général étaient tombés, à la suite du mauvais goût qui s'y était introduit dans les siècles précédens, il était impossible de les voir recouvrer leur ancienne splendeur. Plusieurs statues furent élevées en l'honneur de Théodoric à Rome, à Ravenne et ailleurs. Procope (3) en cite une d'un nouveau genre élevée au même Empereur dans le *Forum* de Naples, laquelle était composée de petites pierres de diverses couleurs liées ensemble, et formant par conséquent une espèce de mosaïque. Tiraboschi a oublié de dire que, dans les vies des Evêques de Ravenne par Agnello, il est parlé d'une image du Roi Théodoric à cheval qui se voyait à Pavie, et qui était probablement un ouvrage de mosaïque; que dans le palais de Ravenne il en existait

(1) Malvasia Felsina, peintre, P. 7.

(2) Art de connaître la date des manuscrits, pag. 72.

(3) Liv. I, *De Bella Goth.* chap. 24.

un autre qui représentait ce Roi tenant de la main droite une lance et de la gauche un bouclier, et ayant d'un côté Rome le casque en tête et une lance à la main, et de l'autre Ravenne le pied droit posé sur la mer et le gauche sur la terre, l'une et l'autre ayant l'air de s'avancer vers le Roi. Le même écrivain n'a pas observé non plus que, pendant plusieurs siècles, on vit à Ravenne une colonne ou pyramide triangulaire, sur laquelle était une statue équestre de Théodoric armé d'une lance et d'un bouclier, laquelle était toute en bronze doré; et l'on était seulement embarrassé de savoir si cette statue, qui était bien certainement de cette époque, avait été élevée en l'honneur de Zénon ou de Théodoric. La statue de Boëtius, qu'on voit encore à Rome, nous offre une preuve de la corruption du goût dans ces tems désastreux; et la statue dite de Justinien qui subsiste également, et qu'on voudrait nous donner pour avoir été faite sous le règne des Goths, ou immédiatement après, est attribuée par Winckelmann à une époque antérieure: car, dit-il, toute médiocre qu'elle est, elle serait un prodige de l'art pour ce siècle (1). On voit donc, d'après ce qui vient d'être dit, que l'art de la sculpture ne cessa pas d'être cultivé, quoiqu'avec peu de succès, durant la domination des Goths en Italie.

La sculpture obtint aussi quelque faveur sous les Lombards; mais pourtant, combien les ouvrages de ce tems sont encore au dessous de ceux des siècles précédens? On conserve encore à Monza une partie des présens que la reine Théodolinde fit à l'église de S.<sup>t</sup> Jean Baptiste: les sculptures de l'église de S.<sup>t</sup> Michel à Pavie, et peut-être même celles du monastère appelé maintenant la *Sacra* de S.<sup>t</sup> Michel en Piémont près de la montagne de *Giaveno* appartiennent à la même époque. Mais le dessin ainsi que l'exécution de ces ouvrages, qu'on admirait cependant alors comme des prodiges de l'art, sont d'une grossièreté qui prouve que le bon goût s'était totalement perdu. Le Chanoine Frisi, dans sa dissertation sur les *Antiquités de Monza*, met au nombre des sculptures Lombardes le bas-relief qu'on voit sur la grande porte de la Basilique de S.<sup>t</sup> Jean de la même ville, dans lequel sont représentés la Reine Théodolinde et le Roi Agilulphe avec divers objets sacrés dont ils font

*Sculpture sous  
les Lombards.*

(1) Ces deux morceaux de sculpture existent dans la villa Justiniani. Voyez le jugement porté par Winckelmann sur la prétendue statue de Justinien, dans son *Istoria dell' arte*. Tom. II. Liv. VI. chap. 8 § 22.

l'offrande. Nous avons donné à l'article du gouvernement des Lombards, le dessin exact de ce bas-relief pris sur l'original, en manifestant néanmoins le doute où nous sommes qu'il puisse appartenir à une époque postérieure.

*IX. et X.  
siècles.*

Malgré le malheur des tems, malgré la perte des anciens originaux et le manque total d'émulation et d'encouragement, la détérioration de la sculpture ne s'accrut point dans les IX.<sup>e</sup> et X.<sup>e</sup>, siècles qui furent les plus funestes à l'Italie. Les Papes singalèrent leur zèle pour les beaux arts par les ouvrages en tout genre, dont ils embellirent plusieurs églises de Rome. Celles de Sainte Sabine et de Saint Saturnin furent restaurées sur un meilleur plan, et décorées de peintures, la première par Eugène II, et la seconde par Grégoire IV successeur d'Etienne IV, qui était Souverain Pontife en 816. On cite encore plusieurs autres ouvrages en sculpture, en peinture et en mosaïque, qui ont été exécutés par ordre du même Pape Grégoire IV. D'autres églises furent également construites, restaurées et décorées dans le même siècle, de sculptures, de peintures et autres ornemens par Léon IV, Nicolas I.<sup>er</sup> et Adrien II: ouvrages dont quelques-uns sont cités par les anciens écrivains comme des choses merveilleses. Les Papes du X.<sup>e</sup> siècle se montrèrent pour la plupart aussi peu empressés pour l'embellissement des temples, que peu jaloux d'honorer l'église par leurs vertus.

*Autres  
sculptures  
des XI. et X.  
siècles.*

Giulini nous a donné la description et le dessin des sculptures qu'on voit au tombeau du bienheureux Albert de *Pontida* fait en 1095 (1), dont nous parlerons bientôt, ainsi que des autres sculptures non moins barbares dont les Milanais décorèrent la porte Romaine de leur ville lors de sa reconstruction en 1067, ouvrage qui donna pourtant motif à Auselme son auteur de se comparer à Dédale. Cependant il existe encore d'autres sculptures du même tems, où l'on commence à apercevoir quelque idée de goût, et Vasari (2) parle avec éloges de celles dont Luce III et Urbain III firent décorer l'église de S.<sup>t</sup> Jean de Lateran vers la fin du XII.<sup>e</sup> siècle. Il y eut aussi de ces sortes d'ouvrages exécutés en bronze, dont deux sont cités par Tiraboschi, savoir; la grande porte en bronze de la cathédrale de Pise, jetée en fonte en 1180 par *Buonano* artiste de la même ville, et qui fut la proie d'un incendie en 1396 (3), et le cheval aussi en

(1) *Memorie*, Tom. IV. pag. 332.

(2) Tom. I. pag. 248. *Edit. Rom.*

(3) Dal Borgo, *Orig. dell' Univ. Pisana*, pag. 57.



Bronze que Clément III fit exécuter, pour servir d'ornement au palais de Lateran. Si donc l'Italie ne peut s'honorer des productions des arts de cette époque sous le rapport du goût et de l'élégance, du moins a-t-elle la gloire d'avoir empêché que ces mêmes arts ne tombassent alors entièrement dans l'oubli; et l'on ne peut nier que la magnificence de ses Princes et de ses villes, en les tenant en exercice, ne les disposassent dès lors à y recouvrer un jour leur premier éclat. Nous allons maintenant rapporter quelques-uns des monumens de sculpture qui nous restent de ces tems de barbarie.

Les arts ont recouvré un monument précieux de sculpture du quatrième et du cinquième siècle dans le petit coffre d'argent orné de figures et de bas-reliefs, qui a été découvert à Rome sur le mont Esquilin en 1793, avec divers autres objets curieux, les uns fondus et en argent, les autres ciselés, et relatifs pour la plupart à la toilette des dames Romaines. Mais comme ces anciens monumens peuvent servir, ainsi que quelques autres que nous produirons ensuite, non pas tant à nous éclairer sur l'état de la sculpture, qu'à nous donner une juste idée des usages de cette époque, nous en présenterons les dessins dans les planches suivantes, et nous les accompagnerons de descriptions analogues lorsque nous traiterons de cette matière.

*Monumens  
de sculpture.*

Nous avons déjà rapporté plusieurs autres monumens de sculpture, comme nous offrant des images fidèles du costume des Rois, des soldats et des prêtres, monumens qui nous présentent des exemples frappans de la décadence progressive de cet art durant les siècles de barbarie en Italie. Parmi ces monumens sont les suivans, que nous avons représentés, savoir; aux n.<sup>os</sup> 2, 3 et 4 de la planche 25, un sarcophage en marbre du VI.<sup>e</sup> siècle, qui se voit dans l'église de S.<sup>t</sup> Apollinaire à Ravenne; au n.<sup>o</sup> 5 de la même planche, un des bas-reliefs de la façade de S.<sup>t</sup> Michel à Pavie, représentant l'Aunonciation en présence d'un enfant: chose tout-à-fait étrange que la présence d'une troisième personne à cette scène mystérieuse; à la planche 3 le bas-relief en marbre au dessus de la porte de l'église collégiale de Monza; à la planche 27 les bas-reliefs de l'espèce de dôme qui recouvre le maître-autel de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise à Milan, ouvrage du IX.<sup>e</sup> siècle; aux n.<sup>os</sup> 1 et 2 de la planche 13 les deux paladins de Charlemagne, aussi du IX.<sup>e</sup> siècle; au n.<sup>o</sup> 9 de la planche 25 le bas-relief dont est surmonté l'architrave de la

porte de l'église de S. Nazare et S. Celse à Milan, exécuté dans le X.<sup>e</sup> siècle; aux planches 15 et 16 les bas-reliefs de la porte Romaine de la même ville, qui sont de la fin du XII.<sup>e</sup> siècle; et enfin à la planche 5 la cérémonie du couronnement d'un Roi d'Italie dans la collégiale de Monza, ouvrage antérieur à l'an 1290.

Nous ne laisserons pas cependant de donner ici, comme l'ont fait tous ceux qui ont traité des arts dans ces tems de calamités, une description détaillée du maître-autel de l'église de S. Ambroise de Milan, qu'Angilbert Archevêque de cette ville fit ériger vers l'an 835 *en témoignage*, comme il le déclare lui-même, *de son affection particulière* pour ce Saint: autel le plus précieux peut-être qu'il y ait au monde, soit sous le rapport de l'ancienneté, soit pour la valeur intrinsèque de la matière dont il est fait, soit pour les notions intéressantes qu'il nous a conservées, soit enfin pour la satisfaction avec laquelle nous y voyons que, durant cette période de tems désastreuse, il y avait à Milan et dans la Lombardie des artistes en tout genre, qui n'étaient pas tout-à-fait dépourvus de mérite.

C'est une chose vraiment surprenante et pour ainsi dire miraculeuse (1), disent les moines de Cîteaux, que, dans une aussi longue suite de siècles, à la vue des Barbares qui envahirent à diverses reprises cette partie de l'Italie, et au milieu des plus terribles catastrophes, cet autel soit resté intact malgré l'appât qu'il offrait à la cupidité des conquérans. Fiamma nous assure (2) qu'il coûta à l'archevêque quatre-vingt mille florins d'or, qui valaient chacun une livre d'or. Toute exagérée que parait être cette évaluation, on n'en sera pas moins persuadé, que ce même autel a dû coûter une somme considérable, si l'on considère que le devant en est composé de plaques en or très-fin, que le derrière et les côtés sont en plaques d'argent doré, et qu'il est enrichi de pierreries, de perles et autres ornemens en émail. Mais ce qui nous intéresse le plus, ce sont les notions importantes qu'on peut déduire de la nature et de la perfection de cet ouvrage. Nous en présentons ici le dessin dans toutes ses parties (3): ce qui n'avait pas encore été fait jusqu'à présent, et

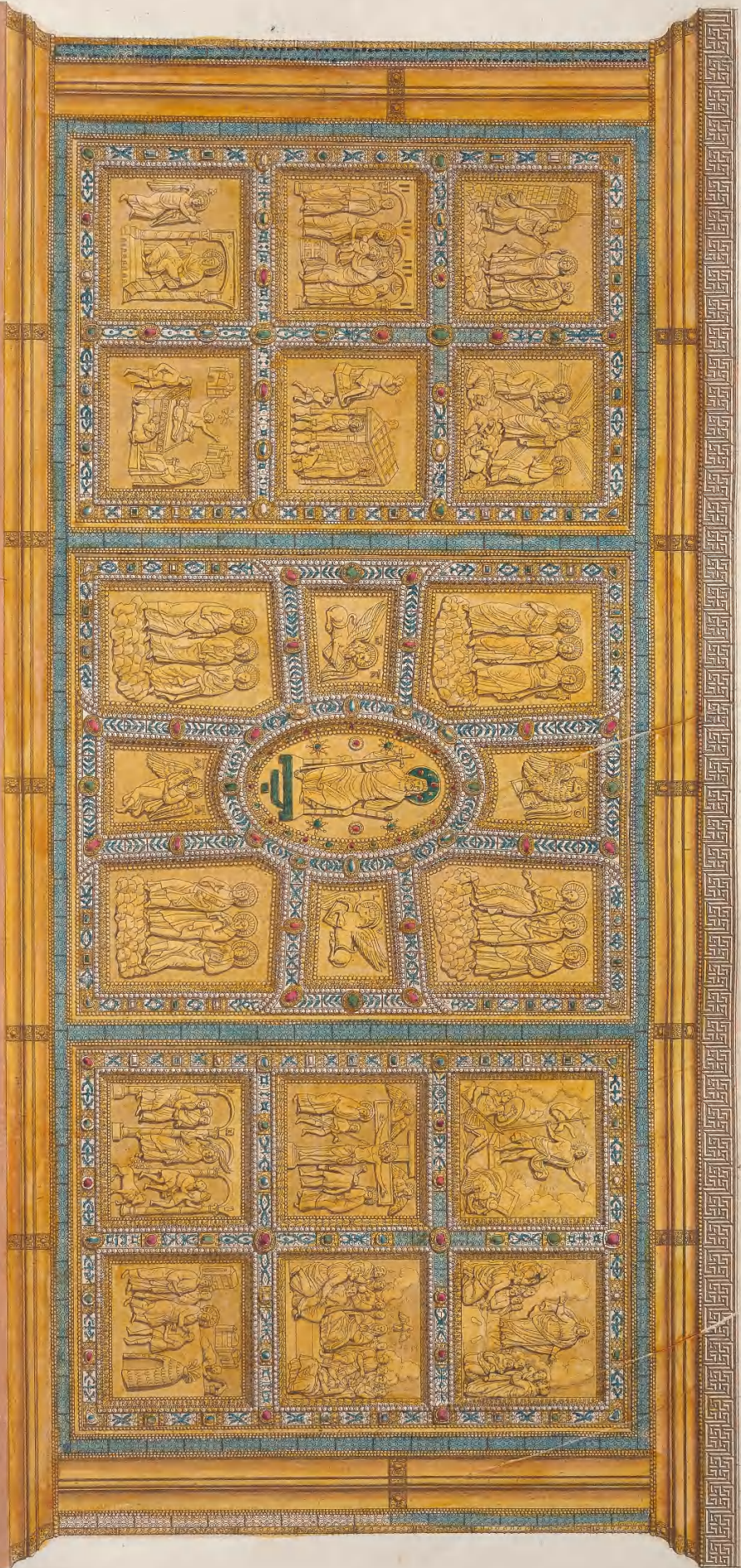
(1) Quatrième vol. *delle Antichità Longobardico-Milanesi*, XXXVIII.<sup>e</sup> Dissertation, sur le riche autel érigé dans l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise par l'Archevêque Angilbert.

(2) *Chron. maj.* chap. 204.

(3) Outre le dessin de l'espèce de dôme élevé au dessus de cet autel, Puricelli (*Monum. Ambr.* pag. 127, 134), a donné aussi celui des qua-









nos lecteurs nous pardonneront, si dans la description que nous allons donner de cet intéressant monument, nous outre-passons de quelque peu les bornes dans lesquelles l'objet de notre ouvrage nous oblige de nous renfermer.

Ce monument, dont l'invention et l'exécution attestent les talens de *Volvinus* dans son art, est un ouvrage en bas-reliefs qui sont moins saillans sur les plaques d'or que sur celles d'argent, et par conséquent plus parfaits sur ce dernier métal, comme étant plus facile à travailler que l'autre. La partie antérieure ( planche 42 ) de cet autel est composée de plaques d'or revêtues de bas-reliefs entremêlés d'émaux, de perles et de pierres précieuses. Le champ en est divisé en trois compartimens, dont un au milieu qui est carré, et les autres sur les côtés sont rectangles. Dans le premier est un ovale, où est représenté le Sauveur du monde assis et donnant la bénédiction : quatre espèces de bras de croix forment en s'élargissant comme une couronne, où l'on reconnaît les emblèmes des évangélistes ; et les trois figures qui se trouvent dans chacun des quatre autres compartimens pentagones représentent, à ce qu'on présume, les apôtres, en ce que pris tous ensemble ils sont au nombre de douze. Dans les six compartimens presque carrés, qui occupent chacune des parties latérales, sont représentés les principaux mystères de la vie, de la passion et des miracles du Rédempteur. Il est à observer que les trois carrés représentant, l'un la résurrection, l'autre l'ascension du Christ, et le troisième la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qu'on voit maintenant à la partie supérieure du côté de l'épître, sont des ouvrages modernes mis à la place des anciens, qui ont été perdus on ne sait comment : ce dont il est aisé de s'apercevoir à la couleur différente, et au moins d'épaisseur des

*Description  
de cet autel.*

tre côtés de ce même autel ; mais la petitesse de ses dimensions le rend si confus, qu'on n'y comprend rien, et que les sculptures n'y sont que très-imparfaitement rapportées. Le Comte Giulini, dans ses *Memorie* ( Vol. I. liv. III. pag. 181 ), a donné les dessins de deux cercles seulement, où il régné plus d'exactitude. Il aurait voulu, *s'il l'avait pu, faire dessiner l'autel en entier. Mais quoique, par une faveur vraiment particulière, on m'ait accordé, dit-il, plus de deux heures pour le bien examiner, je n'ai pu, pendant ce tems, en faire dessiner que deux cercles etc.* Pour nous, nous avons été plus heureux, car à peine avons-nous manifesté à l'illustre chapitre de cette église le désir de publier le dessin de ce rare monument, qu'on nous a gracieusement accordé la permission de le faire lever, sans limiter le tems que ce travail pouvait exiger de l'artiste M.<sup>r</sup> Bramatti peintre distingué, auquel nous l'avons confié.

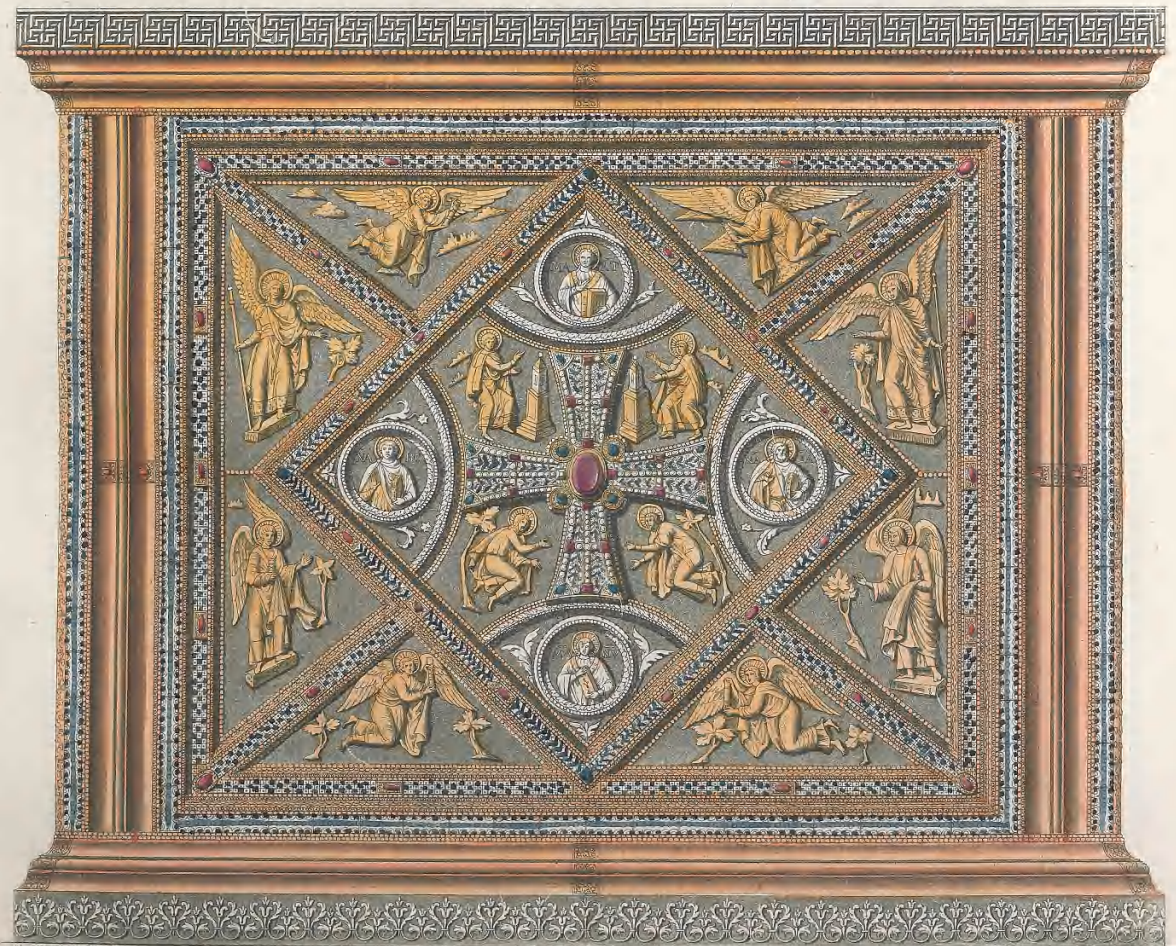
plaques d'or, au manque des petites perles de même métal qui bordent la corniche de chaque carré, et au travail baroque des figures, qui sont peut-être du commencement du siècle dernier.

Aux deux côtés opposés de l'autel (voy. la planche 43) on voit une croix dans le milieu du compartiment formant un rhombe circonscrit dans le rectangle de la *testata* par quatre lignes qui partent des côtés du rhombe, et aboutissent aux angles de ce rectangle. Des anges dans les triangles, de petites figures debout dans les espaces intermédiaires des bras de la croix, et des cercles avec des demi-figures dans les têtes des premières sont les ornemens bien entendus dont ce compartiment est décoré. Aux deux parties latérales on voit huit anges volant autour des bras de la croix. Ils portent pour la plupart de longues fioles, qui, comme l'a observé Puricelli, sont peut-être une allégorie à ce qui est dit dans l'Apocalypse (chap. 5) *tenentes phyalas in manibus plenas odoramentorum, quae sunt orationes sanctorum*. Les Saints représentés dans les médailles correspondant à chaque bras de ces croix sont les suivans. Du côté de l'épître et en haut est Saint Ambroise désigné par les lettres initiales S. A., au dessous S.<sup>t</sup> Simplicien qui l'est par les lettres S. S., à droite et à gauche Saint Protase et Saint Gervais frères, également désignés par les premières lettres de leur nom. Du côté de l'évangile sont représentés, savoir; dans la médaille supérieure S.<sup>t</sup> Martin, dans celle d'en bas S.<sup>t</sup> Materne, et sur les côtés S.<sup>t</sup> Nabor et S.<sup>t</sup> Nazare; quant aux autres figures, il est à observer qu'Angilbert a fait placer dans les bras verticaux des croix celles des évêques, et dans les branches transversales celles des martyrs.

Mais la partie la plus intéressante pour l'érudition est le derrière de cet autel (voy. la planche 44), qui est, comme le devant, divisé en trois parties; celle du milieu comprend quatre cercles inscrits dans deux rectangles, et les deux latérales six carrés chacune. Ce côté, que l'archevêque Angilbert semble avoir destiné à conserver le souvenir des principales actions de S.<sup>t</sup> Ambroise, et à nous transmettre l'histoire de ce beau travail, est décoré de bas-reliefs, où l'on trouve des notions instructives sur les rites ecclésiastiques et les usages de cette époque. Au dessous de chaque tableau il y a l'explication des choses qui y sont représentées, comme on peut le voir par la planche ci-dessus.

Autour de ce côté sont tracés en lettres Romaines passablement belles dix vers, qui annoncent dans leur auteur un talent supérieur à l'état d'ignorance de ces tems malheureux. Six de ces vers sont disposés sur deux lignes horizontales, et les quatre autres en autant





Vita Dramati. dr. e. fac.

Inde de Bostoria 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Flamen. caq. l'rina. Milanesi











de colonnes verticales , où ils sont arrangés de manière que la dernière lettre d'un vers sert d'initiale à un et même à deux autres : artifice qui a dû coûter au poète beaucoup d'étude. Voy. la planche ci-jointe. Ce qui mérite particulièrement d'être observé dans cette partie de l'autel , c'est la forme de l'habillement des prêtres et des laïcs de cette époque , la structure des anciens murs de la ville , et la figure quadrangulaire des tours bâties vis-à-vis de ses portes. On y observe en outre que le vase où S.<sup>t</sup> Ambroise reçut le baptême par immersion est octangulaire , qu'un ecclésiastique lui verse d'un autre vase l'eau sur la tête , et qu'un Evêque lui fait l'imposition des mains. L'autel , qui est carré (1) , se voit répété dans deux des petits carrés , avec une croix sur les côtés , mais sans chandeliers ni autres ornemens. On distingue sur l'un de ces autels quatre hosties rondes et épaisses , et disposées en forme de croix dont elles portent aussi l'empreinte. Au lieu du missel un rouleau déployé se fait remarquer sur cet autel. Berold (2) fait souvent mention de l'usage de ces rouleaux dans les cérémonies ecclésiastiques au douzième siècle , ainsi que du *rotolarius* qui en était le gardien. Au dessus de l'autel est suspendue par trois petites chaînes une couronne avec trois étoiles (3). Le calice a deux manches , par lesquels le tient le diacre pour le présenter au célébrant. A l'endroit où S.<sup>t</sup> Ambroise est ordonné Evêque , un des deux Evêques ordinaux le bénit de la main droite , et tient de la gauche un rouleau déployé. Dans le carré où sont représentées les funérailles de S.<sup>t</sup> Martin , auxquelles le trop crédule Grégoire de Tours prétend que S.<sup>t</sup> Ambroise assista miraculeusement , le cadavre du Saint est emmaillotté , et sa tête couverte d'un voile. On y voit aussi un clerc tenant en main un grand chandelier avec un cierge allumé. Ces notions ne doivent pas être sans intérêt pour les amateurs d'antiquités , et surtout d'antiquités ecclésiastiques (4). Nous observerons ici que les figures de l'avant-dernier carré du côté de l'Evangile ont été restaurées.

Reste maintenant à examiner les cercles qui se trouvent à la partie du milieu de l'autel , lequel est partagé en deux battans , qui , lorsqu'ils sont ouverts , laissent voir l'intérieur de cet autel. Chacun

(1) Voyez ce que nous avons déjà dit plus haut en parlant de la forme des autels etc. à l'article de la *Religion*.

(2) Ap. Murat. Tom. IV. *Ant. Ital.* Dissert. LVII.

(3) Le bas-relief de Monza où est représenté le couronnement d'un Roi d'Italie , offre , comme nous l'avons déjà vu , de ces couronnes suspendues au dessus de l'autel. Giuliani observe , que la couronne qu'on voit ici ne diffère guères de celles que l'on conserve dans le trésor de l'église de Monza.

(4) V. Giuliani , *Memorie* , Vol. I. liv. III.

de ces battans a deux cercles, et dans ceux de dessus on voit un ange ayant une baguette ou bâton à la main. Les auciens, qui regardaient les anges comme les messagers du ciel, les ont souvent représentés en cette qualité avec un bâton de voyageur. Ce bâton (1), que Gori a pris pour un sceptre d'or (2), est plus commun aux anges d'artistes Grecs du bas-empire, qu'à ceux d'artistes Latins; mais quel qu'il soit, sa longueur presque égale à celle de la figure qui le tient, ne permet pas d'en faire un sceptre à l'époque dont il s'agit ici; d'ailleurs on ne voit pas pourquoi on aurait mis un sceptre dans la main des anges. Dans le premier des cercles d'en bas on voit l'archevêque Angilbert, faisant hommage à S.<sup>t</sup> Ambroise du modèle de ce même autel, et recevant de lui une couronne enrichie de pierreries, qui a la forme d'un bonnet. S.<sup>t</sup> Ambroise est sur une petite estrade et a la tête entourée d'une auréole, tandis qu'Angilbert est à plain-pied, ayant une figure de parallélogramme derrière la tête, selon l'usage où l'on était alors de représenter les personnes vivantes d'un haut rang. Les deux prélats sont sans barbe et ont les cheveux très-courts; ils portent sur une longue tunique une espèce de chape plus courte, et sur cette chape le pallium archiépiscopal à la Grecque, semblable à une large étole, qui descend devant et derrière jusqu'à mi-jambe, et n'est point parsemé de croix comme aujourd'hui, mais enrichi de perles et autres ornemens. On ne voit aucune trace de mitre. S.<sup>t</sup> Ambroise tient en outre sous le bras gauche un livre, sur lequel il est désigné par son nom *Sanctus Ambrosius*, comme Angilbert par le sien *Domnus Angilbertus*. Dans l'autre champ circulaire S.<sup>t</sup> Ambroise est représenté comme dans le premier, mais en chasuble et posant de même une couronne sur la tête de *Volvinus*, qui n'a ici ni parallélogramme derrière la tête, ni quoique ce soit entre les mains. La couronne que lui donne S.<sup>t</sup> Ambroise est moins riche que celle d'Angilbert. Il est aussi sans barbe, et a les cheveux un peu longs et frisés. Il porte une longue tunique, et, par dessus, une robe courte et fermée, ayant des manches et un capuchon sur les épaules. On voit de même à côté de S.<sup>t</sup> Ambroise son nom: *Sanctus Ambrosius*, comme celui de l'ouvrier *Volvinus Magister Phaber* à côté de sa figure.

Rareté  
du travail.

Si ce monument est précieux sous le rapport de son antiquité, de sa richesse (3) et des lumières intéressantes qu'il nous fournit, il ne

(1) V. Gori, Tom. III. *Thesaur. vet. Dipt.* pl. 12. N.<sup>o</sup> 8, 31, N.<sup>o</sup> 1, 44. N.<sup>o</sup> 1, 45. N.<sup>o</sup> 4, ec.

(2) *Ibid.* pag. 262 et 328.

(3) L'ouvrage que nous nous proposons de publier incessamment sous



l'est pas moins encore sous le rapport du travail. Ce n'est pas à dire pour cela cependant qu'il soit parfait en son genre, ni que les règles de l'art soient rigoureusement observées dans son exécution; mais on remarque de la proportion dans les figures, de l'expression dans leur maintien, et du naturel dans les draperies : qualités qui ne se rencontrent point dans les ouvrages de l'art, et moins encore dans ceux destinés à des usages sacrés exécutés en Italie, et surtout dans les autres contrées de l'occident, depuis la décadence des arts jusqu'à leur renaissance. Les monumens qui nous restent encore du même tems, sont une preuve manifeste de l'ignorance des artistes et de l'état de barbarie dans lequel les arts ont été plongés pendant presque dix siècles. Or si l'on veut comparer notre devant d'autel avec ces monumens, on trouvera qu'il est un chef-d'œuvre. C'est ce qui a fait dire à Lanzi en parlant de cet autel, *que c'est un ouvrage qui, pour le style peut aller de pair avec les plus beaux diptiques en ivoire qu'il y ait dans les musées sacrés*; et à M.<sup>r</sup> le Chevalier Cicognara dans son grand ouvrage sur la *Storia della scultura*, qu'il aurait cru se rendre coupable d'omission, s'il n'avait pas fait particulièrement mention de *Volvinus*, qui fit dans le X.<sup>e</sup> siècle (erreur dans laquelle il a été sans doute induit par Lanzi) le fameux devant d'autel en or de S.<sup>t</sup> Ambroise : ouvrage, dit-il ensuite avec le même Lanzi, *qui est un monument appartenant à la Lombardie, dont personne ne peut lui contester la gloire, et dont l'auteur porte un nom vraiment Italien* (1). Et dans un autre endroit, où il parle des figu-

le titre de *Antichi monumenti dell'Imp. e R. Basilica di S. Ambrogio* etc. contiendra des notions plus détaillées sur la qualité et le prix des pierres précieuses, qui ajoutent encore à la richesse et à la magnificence de ce devant d'autel; et il y sera particulièrement fait mention de la fameuse escarboucle, dont le Cardinal *Ottaviano degli Ubaldini* fut si vivement épris, et qu'on prétend avoir été l'origine de la grandeur des Visconti.

(1) D'Agincourt (*Décadence de la sculpture* pag. 53) croit néanmoins que le double VV avec lequel est tracé le nom de l'artiste sur l'autel, *VVolvinus*, puisse faire douter que cet artiste fût d'origine Italienne.

M.<sup>r</sup> Labus, savant antiquaire, que nous avons consulté à cet égard, a bien voulu nous communiquer un *Mémoire* encore inédit, dont on trouve un abrégé succinct dans les *Commentaires de l'Athénée de Brescia* (*Brescia* 1818, pag. 42), mémoire dans lequel il montre clairement, en parlant de l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise et des antiquités précieuses qu'elle renferme, combien ce doute a peu de fondement. « Quel motif, dit M.<sup>r</sup> Labus, peut avoir induit l'antiquaire Français à soupçonner que cet artiste soit de nation étrangère? Serait-ce la terminaison du nom *Volvinus*? Mais encore qu'on ignorât l'époque dont il s'agit, cette terminaison suffirait seule pour nous le faire regarder, non seulement comme

res marquetées en argent qui se voient sur la porte Bisantina de Rome et de Venise, ainsi que de celles exécutées dans cette dernière ville, et qui servent d'ornement à la porte de son église de S. Marc, le même auteur observe que, si les Grecs avaient alors des connaissances plus étendues dans la fabrication des ouvrages en orfèvrerie et en émail, et s'ils ont l'avantage de l'avoir propagée en Italie, il n'en est pas moins certain que les principes n'en étaient pas ignorés dans ce pays, et qu'en imitant les productions de l'art des orientaux, les artistes Italiens les surpassaient dans l'exécution. Le nom de *Volvinus*, ajoute-t-il, l'auteur du devant d'autel de S. Ambroise à Milan, peut être considéré comme une preuve de fait de l'état dans lequel se trouvait l'orfèvrerie en Italie au X.<sup>e</sup> siècle, ou même encore un siècle auparavant comme nous l'avons remarqué; et toutes les recherches qu'on pourrait faire à cet égard confirmeraient toujours davantage par leur résultat cette vérité, que malgré la rareté des ouvrages de l'art en Italie, il n'y manqua jamais d'hommes à talents ni d'artistes.

Italien, mais même comme Romain, et d'une époque qui n'a pas été la moins heureuse pour les arts. Le nom de *Volvinus* a la même phonologie que ceux de *Varinius*, *Vicininius*, *Volcinus* qu'on trouve dans Gruter (pag. 371, 2; 695, 1; 716, 12); de *Vegetinius*, *Versinius*, *Visinius* dans Fabretti (c. IX., p. 467, 476, 483); de *Vestinius*, et de *Voltinius* dans Muratori (p. 806, 3; 476, 12). C'est un nom du petit nombre de ceux, dont l'origine est évidemment latine, et qui se conservèrent en Italie après même que des essaims de barbares sortis des régions septentrionales, eurent porté leur rusticité naturelle dans les mœurs de ses habitans et surtout dans leur langage, où ils introduisirent plusieurs mots d'un son dur et sauvage. Serait-ce la première lettre de ce nom qui aurait porté M.<sup>r</sup> d'Agincourt à penser de la sorte? Mais cette lettre n'est point le W inventé par le Roi Chilpéric, mais bien le double V consonne, ce nom étant écrit ainsi VVOLVINIVS MAGISTER PHABER. Or le V était ordinairement doublé dans le langage vulgaire à Rome et en Italie, à une époque bien plus ancienne, tant dans les noms propres tels que AVVRELIVS (*Grut.* 538, 9), EVVODVS (*id.* p. 624, 6), FLAVVIVS (*id.* 410, 8), MVVCIVS (*Sigon. de Ant. Jur. It.* l. 2, c. 2), PROTESILAVVS (*Smet.* p. 122, 18), que dans d'autres mots comme IVVS (*Grut.* 628), LVVCE (*Mar. Fr. Arv.* p. 569) SVVO (*Grut.* 978, 7), VVTEI, comme on le voit par diverses inscriptions tracées sur des bronzes et des marbres d'une authenticité incontestable (*Sigon. de Ant. Jur. Pr.* l. 1, c. 1), SVVIS (*Mar.* l. c. p. 186). Ainsi, vouloir que le nom de *Volvinus* soit étranger, par la seule raison de cet accident d'orthographe, c'est se montrer peu versé dans la paléographie des anciens. Les Latins prononçaient la consonne simple ou redoublée comme les Allemands le W *nec aliter extulere latini vinum ven-*

L'espèce de coupole qui recouvre cet autel est un ouvrage aussi à quatre faces, en plastique, et dont les ornemens à mi-relief sont en partie coloriés ou dorés: sa construction est peut-être du même tems que celle de l'autel, ou d'une époque bien rapprochée. Puricelli en a publié le premier un dessin (1), qui n'est pas aussi exact que celui que nous en a donné Giulini dans ses *Memorie* (2), et que nous avons rapporté à la planche 27 de ce volume. Les figures représentées dans ces bas-reliefs nous font connaître la forme de l'habillement des anciens Milanais; mais nous nous réservons à en donner la description, lorsque nous aurons à parler des usages de cette époque.

Coupole  
au dessus  
de cet autel.

Nous ne terminerons pas cet article sur la sculpture, sans rapporter un autre exemple de la barbarie ou était tombé cet art en Lombardie vers la fin du XI.<sup>e</sup> siècle, ce sont les bas-reliefs tracés sur deux marbres qui servaient, comme nous l'avons dit plus haut, d'ornement au tombeau du bienheureux Albert prieur du convent de *Pontida* dans le Milanais, et qui se voient aujourd'hui des deux côtés de l'entrée du chœur de l'église de S.<sup>t</sup> Jacques près du

*tus, quam Vinum Wentus*, selon le témoignage de Just Lipsius (*de Pron.* l. 1, c. 12), et de Vossius (*de A. Gr.* l. 1, c. 26). Que si ces raisons ne suffisent pas encore pour détruire l'erreur de cette opinion, je demanderai à M.<sup>r</sup> d'Agincourt, s'il regarde également comme étrangers les mots suivans; VVDOLFO de *Balerna*; VVALPERTO *filio quondam Theodeperti qui habitare videor in fundo et vico qui nominatur Noniano prope Lambro territorio istius civitatis Ticinensis*; VVALCHIS *loco positum civitatis Mediolani*; VVOROLFO de *Civitate Papiæ*; VVOLTERANO de *vico Bedano*, ou Vedano, ainsi que les noms de tant d'autres hommes des IX.<sup>e</sup> et X.<sup>e</sup> siècles qui sont nés et ont vécu dans les environs de cette ville, et qui figurent comme témoins ou comme acteurs dans les documens diplomatiques, comme tout le monde peut le vérifier. (*Fumag. Cod. dipl. S. Amb.* p. 90, 94, 120, 164, 261) Si donc on ne peut douter que ces personnages fussent Italiens, et, nous dirons même plus, de Milan, de Pavie ou de Como, nous ne croyons pas non plus que la remarque en question, ni le mot *Phaber* puissent faire douter que *Volvinus* fût Italien. Tant que M.<sup>r</sup> d'Agincourt et ceux qui pensent comme lui ne nous produiront pas des documens authentiques de cette époque, où le nom de Volvinus soit accompagné de l'indication de la patrie de cet artiste selon les formules *ex genere francorum*, *ex genere alemannorum* usitées alors, nous ne pourrons jamais nous rendre à son opinion, malgré la reconnaissance dont nous sommes d'ailleurs pénétrés pour les services importans, que ce savant a rendus à l'histoire des antiquités, et surtout de celles du moyen âge ».

(1) Puricelli *Ambros.* N.<sup>o</sup> 74.

(2) Vol. cit. pag. 187.



monastère dont il fut le fondateur. Le plus grand de ces deux marbres était sur le devant du tombeau, et l'autre, qui est plus petit, sur un des côtés: celui qui se trouvait sur le côté opposé a été perdu. Le petit marbre représenté à la planche 45, nous offre une personne à cheval, tenant dans la main gauche une balance (1), sur laquelle sont deux demi-figures humaines. On voit tout près de ces figures une demi-colonne avec un chapiteau d'un travail grossier, surmonté de trois autres petites figures humaines nues. La corniche de dessus porte une inscription de deux vers, que le tems a considérablement endommagée :

. . . . . *Mensura recta pensat . . . . .*  
*Cernite servantes rectas a crimine.*

Il y a au dessous trois autres vers, plus intelligibles que les premiers :

*Fulgidus Albertus divino munere fretus*  
*Accubat hac urna preciso marmore pulchra*  
*Spiritus in celo gaudet de munere vero.*

On voit par ces inscriptions, que ces figures servaient d'ornement au tombeau d'Albert, qu'on croyait pieusement passé à la béatitude éternelle. Les sculptures de l'autre marbre divisées en trois champs nous fournissent des notions encore plus positives à cet égard. L'espace du milieu, en forme d'écu, présente un sauveur assis et donnant sa bénédiction; et il est aisé de voir que, sur le contour, il y avait une inscription, qu'on ne peut plus déchiffrer. A la droite de cet écu on voit un ange portant une ame sous une figure humaine vers cette image du sauveur. On lit au dessous les quatre vers suivants, au commencement desquels manquent quelques lettres.

. . . . . *Jacet Alberti corpus per secula Beati.*  
. . . . . *Ipse loci fundator denique nostri.*  
. . . . . *Ac mitis iocundus sive suavis*  
. . . . . *Et castus miserator dignus et aptus.*

Enfin à la gauche du Sauveur sont trois personnes. La première, qui est la plus près de lui, représente un religieux de petite taille avec un peu de barbe autour du menton, faisant au Seigneur l'offrande d'un édifice ou d'un autel: cette image est sans doute celle

(1) D'Agincourt a rapporté dans son *Histoire de la sculpture*, planche 26 n.º 18, ce côté du tombeau du Bienheureux Albert; mais le dessin en est si faiblement tracé et si petit, qu'il est impossible de s'y former une idée de l'état de la sculpture dans le siècle où il a été fait. Nous croyons avoir fait une chose agréable aux artistes en le donnant ici en entier, d'après la description et le dessin que nous en a laissés Giulini dans son *Memoria di Milano*, Tom. IV. liv. XXVII. pag. 332.







du bienheureux Albert. Un Saint le tient dans ses bras pour l'accompagner : c'est peut-être S.<sup>t</sup> Jacques, auquel sont dédiés l'église et le monastère de *Pontida*. Derrière est un saint religieux sans barbe tenant une crosse, et qu'il est aisé de reconnaître pour S.<sup>t</sup> Benoît. On peut juger par son vêtement et par celui du bienheureux Albert de l'habillement monacal de cette époque. On ne sait trop cependant pourquoi S.<sup>t</sup> Benoît a de la barbe, et pourquoi le bienheureux Albert n'en a pas. Serait-ce que les moines auraient été anciennement dans l'usage de se faire raser, et ne l'auraient plus fait dans le XI.<sup>e</sup> siècle, ou bien que les moines de Cluni n'auraient pas suivi en cela l'exemple des autres Bénédictins ? Les vers qui sont gravés au pied de ces statues sont les plus intéressans, et heureusement les moins endommagés.

*Septembris nonas quarto migravit ad astra  
Mestitiam seculo sed fecit gaudia celo  
Quo pariter iuncti mereamur scandere cuncti  
Obiit anno dominice incarnationis MXCV. indi IIII.*

La musique ne s'est jamais éteinte en Italie. Le plain-chant était en usage dans les temples Chrétiens, non seulement du tems de S.<sup>t</sup> Grégoire le grand, mais encore dans les siècles précédens. Quelques érudits ont même prouvé qu'on y avait quelque connaissance de la musique *Chromatique* et *Enharmonique*. Outre les Grecs, des écrivains latins tels que S.<sup>t</sup> Augustin, Marcien Capella, Boetius, Cassiodore et Beda nous en ont même laissé des préceptes. Mais tout estimé qu'était cet art en Italie sous la domination même des Barbares, nous ignorons quel en était l'état. En lisant les deux traités de musique écrits par Boetius et par Cassiodore, on reconnaît aussitôt qu'ils sont extraits en grande partie d'ouvrages Grecs ; et en parlant de ceux des philosophes de la même nation, que Boetius avait traduits en latin, Théodoric dit : *c'est par toi que les Romains lisent dans leur propre langue la musique de Pithagore* etc. Cassiodore, qui fait ailleurs l'éloge des connaissances de Boetius en musique (1), le charge de chercher un habile joueur de luth pour Clovis Roi des Francs, qui l'avait demandé à Théodoric. Celui-ci en l'envoyant au monarque Franc, lui écrit : *Citharaedum*

*Musique.  
Toujours  
cultivée  
en Italie.*

*Préceptes  
de musique qui  
nous ont été  
transmis par  
St. Augustin,  
Marcien  
Capella,  
Boetius,  
Cassiodore etc.*

(1) Liv. II *Var. Ep.* 40.

*etiam, arte sua doctum pariter destinavimus expeditum, qui ore, manibusque consona voce cantado gloriam vestrae potestatis oblectet* (1). L'usage où étaient anciennement ces sortes de musiciens de s'accompagner de la voix se perpétua dans tout le moyen âge.

Après la conquête du royaume des Lombards où il existait déjà des écoles, d'où sortaient des sujets habiles dans les sciences et dans les arts, Charlemagne n'emmena pas seulement en France des grammairiens et autres gens de lettres, mais même des maîtres de chant et des organistes. Le religieux anonyme d'Angoulême, en parlant de la venue de Charlemagne à Rome en 787, après avoir rapporté une question qui eut lieu entre des chanteurs Romains et des chanteurs Français sur l'excellence de leur chant, question que Charlemagne décida en faveur des premiers, deux desquels il emmena avec lui en France pour y enseigner leur méthode, ce religieux ajoute : *Similiter erudierunt Romani Cantores supradicti Cantores Francorum in arte organandi*. On ne sait trop si, par ces paroles, le monarque veut dire, que les Romains enseignèrent aux Francs à faire des orgues, ou bien à en jouer : peut-être veut-il dire l'un et l'autre. L'usage de cet instrument était sans contredit dès lors fort ancien en Italie : car, outre beaucoup d'autres preuves, en voici une des plus manifestes dans cette description que nous en a donnée Cassiodore. *Organum itaque est, dit-il (2), quasi turris diversis fistulis fabricata, quibus flatu follium vox copiosissima destinatur, et ut eam modulatio decora componat, linguis quibusdam ligneis ab interiore parte construitur, quas disciplinabiliter Magistrorum digiti reprimentes grandisonam efficiunt et suavissimam cantilenam*. Au contraire, on ne trouve point d'exemple qu'il y eût d'orgues en France avant Pépin père de Charlemagne, auquel Constantin Cöpronyme en envoya un (3), ce qui devait être alors un présent de beaucoup de prix. Un autre jeu d'orgues, s'il faut en croire le moine de S.<sup>t</sup> Gal (4), fut envoyé au même monarque par l'Empereur Constantin Porphirogénète : ce qui dut avoir lieu vers l'an 781, lorsque l'impératrice Irène lui envoya des ambassadeurs pour lui demander en mariage sa fille Rotrude pour le même Constantin son

*Usage  
des orgues  
très-ancien  
en Italie.*

(1) *Var.* II. 41.

(2) In *Psal.* 150.

(3) *Annal. Franc.* ad an. 757.

(4) *Vit. Caroli M.* Liv. I. chap. 10.

fil. Mais à quoi servait aux Francs d'avoir des orgues, s'ils ignoraient l'art de s'en servir et d'en faire de semblables? C'est ce qu'ils apprirent des musiciens Romains, que Charlemagne emmena avec lui en 787. Quelque tems après, c'est-à-dire en 826, un prêtre Vénitien nommé Georges, s'étant présenté à l'Empereur Louis le Pieux à Aix la chapelle, fabriqua dans cette ville un orgue, qui, dit Du-Cange (1), d'après l'autorité de plusieurs anciens écrivains, fit l'admiration de toute la cour.

Il paraît néanmoins à quelques-uns, que l'usage des orgues était connu en France dès l'an 580, et par conséquent bien long-tems avant le Roi Pépin; et leur opinion à cet égard se fonde sur ces vers de Venazio Fortunato poète Italien, qui était alors passé dans ce royaume (2).

*Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,  
Inde Senex largam ructat ab ore Tubam.  
Cymbalicae voces calamis miscentur acutis  
Disparibusque tropis Fistula dulce sonat etc.*

Giona, aussi Italien et moine de *Bobbio*, qui vivait dans le même tems que le poète dont sont les vers qu'on vient de lire, dit dans la préface qu'il a mise en tête de la vie de S.<sup>t</sup> Colomban: *Plerosque Organi scilicet, Psalterii, Cytharæ melos aures opletas, mollis saepe Avenæ modulaminè auditum accommodare.* Tels étaient les instrumens de musique dans ces anciens tems. Mais on ne sait pas trop ce que pouvaient être les orgues, dont Fortunato et Giona font mention. Peut être n'étaient-ce que de petits tuyaux composés de *cannis exiguis*, dans lesquels on soufflait comme faisaient les Grecs, et par conséquent bien différens des orgues qui furent portées en France.

Ce fut le fameux Guido d'Arezzo, religieux de la *Pomposa*, qui, dans le XI.<sup>e</sup> siècle, réduisit la musique et surtout le chant à des principes clairs et faciles; et nous nous faisons un devoir de rendre ici au mérite de ce restaurateur de l'art l'hommage qui lui est dû. Tiraboschi a employé plusieurs pages de son ouvrage à prouver, que Guido appartenait à ce monastère. Pour nous, il nous suf-

*Guido  
d'Arezzo  
restaurateur  
de la musique.*

(1) *Glossar. Med. et Inf. Lat. in art. Organum.*

(2) Liv. II. Carm. 10, *ad Clerum Parisiacum.*



fira de pouvoir donner à nos lecteurs quelque idée des perfectionnemens qu'il a apportés dans la musique. Son traité sur cet art a été intitulé par lui *Micrologue*, et comprend deux livres, dont l'un est écrit en prose, et l'autre en vers *iambiques* fort libres. Cet ouvrage n'avait pas encore été publié à l'époque où écrivait Tiraboschi, et il ne s'en trouve d'exemplaires manuscrits que dans un petit nombre de bibliothèques (1); ensorte, dit cet écrivain, que pour connaître tout ce que Guido a fait à l'avantage de cet art, il faut voir ce qu'il en dit lui-même dans sa lettre, ce qu'en disent les écrivains les plus voisins de l'époque où il vivait, ainsi que ceux qui ont lu son ouvrage même. On n'y trouve pas suffisamment expliquées, continue Tiraboschi, les règles établies par lui pour apprendre la musique. On lit seulement dans une lettre qu'il écrivait à

(1) Le *Micrologue* de Guido d'Arezzo a été ensuite imprimé dans le second volume de l'ouvrage de Martin Gerbert intitulé: *Scriptores ecclesiastici de musica etc. Typis San-Blasianis*, 1784, Tom. III. in 4.<sup>o</sup> Voyez en outre Angeloni sur la vie et les œuvres etc. de Guido d'Arezzo.

Un de ces exemplaires se trouve dans un ancien manuscrit de la Bibliothèque de S.<sup>t</sup> Ambroise de cette ville. Nous observerons même avec Muratori, Diss. XLIII. *Ant. Ital.*, qu'il y est suivi d'un autre opuscule commençant par ces mots: *Musicorum et Cantorum magna est ditantia. Isti dicunt, illi sciunt, quae componit Musica etc.*, et finissant par ceux-ci: *Finit Regula Henchiriadis et Boetii, et Domni Guidonis Monachi*. Vient ensuite dans le même manuscrit *Liber Henchiriadis in Musica*. Sigebert fait mention de cet écrivain en ces termes *De Scrip. Eccl.* chap. 109 *Henchiriades . . . scripsit Dialogum de ratione Musicae, et in tribus libris multiformes Musicae regulas exposuit*; mais il ne nous dit rien de l'âge où il vivait, ni de sa patrie; seulement il semble le mettre au nombre des écrivains du X.<sup>e</sup> siècle. On trouve successivement dans ce manuscrit: *Epistola Marcheti de Padua magnifico Militi, et potenti Domino suo, Domino Raynerio etc.*; puis *Lucidarium Marcheti de Padua in Arte Musicae Tractatus I. et cap. 1, de inventione Musicae*. On y trouve encore cité avec éloge *Remigius quondam Artis Musicae scriptor*, et on lit à la fin: *Explicit Lucidarium Marcheti de Padua in Arte Musicae planae, inchoatum Cesenae, prefectumque Veronae anno 1274*. Voyez ce que Scardeone a dit de Marcheto dans le liv. *de claris Civib. Patav.* Après cela vient *Pomerium Marcheti de Padua in Arte Musicae mensuratae*, où l'auteur cite *Magistrum Franconem Musicae scriptorem*. Enfin cet ouvrage est suivi de *Ars Cantus mensurabilis edita a Magistro Francone Parisiensi*.

Michel, autre religieux de la *Pomposa*, qu'au lieu de dix ans qu'on employait auparavant pour apprendre le chant, et encore imparfaitement, il l'enseignait en un ou tout au plus en deux ans. Il y parle aussi d'un antiphonier qu'il avait écrit, et où il avait exposé les règles pour bien chanter; et enfin il indique une nouvelle manière qu'il avait imaginée plus récemment encore, pour trouver un chant non connu. Ce père de la musique moderne s'exprime en termes non moins généraux dans une autre lettre qu'il écrit à Théodald Evêque d'Arezzo en lui envoyant son *Micrologue*, où il dit avoir suivi une marche toute différente de celle qu'avaient tenue jusqu'alors les philosophes. Ainsi il nous laisse ignorer quelle était cette méthode inventée par lui, au moyen de laquelle on apprenait le chant avec plus de facilité. Sigebert, écrivain qui vivait dans le même siècle que Guido, s'explique plus clairement en disant (1), qu'à l'aide des règles établies par celui-ci, on apprenait la musique plus facilement qu'avec la voix d'un maître, ou avec le secours d'un instrument quelconque. Donizon, autre écrivain du même tems, fait aussi mention de Guido; mais il en est parlé en tant d'autres écrits, que si nous voulions citer au long tous les passages qui ont rapport à lui, il faudrait y employer une bonne partie de ce volume. « On pourrait, dit l'abbé Quadrio (2), composer un volume entier de tous les accidens, que Guido et autres après lui ont notés dans la musique ». Qu'il nous suffise donc de savoir, que Guido fut non seulement l'inventeur des notes de la musique, telles qu'elles sont encore en usage aujourd'hui, et dont il prit, comme on sait, la dénomination du commencement de l'hymne *Ut queant laxis etc.*, mais encore qu'il régla cet art d'après un nouveau système, dans lequel il introduisit de nouvelles divisions et l'usage des lignes parallèles avec des points: inventions qui furent reçues avec enthousiasme et maintenues en vigueur pendant long-tems. Quadrio (3), Sebastien de Brossard (4), le comte Mazzuchelli (5) et plusieurs autres cités par lui, ainsi que le fameux Martini dans son *Istoria della musica* (6), parlent plus au long du système de Guido. Le

(1) *In Chron.* jusqu'à l'an 1028 *et de script. Eccl.* chap. 144.

(2) *Storia della Poesia*, Tom. II. pag. 704.

(3) *Ouvr. cit.* Vol. II. pag. 703 ec.

(4) *Dictionn. de Musique*, pag. 159 etc.

(5) *Scritt. Ital.* Tom. I. P. II.

(6) Tom. I. pag. 7, 177, 178, 179, 184 etc.

P. Bernard Pez (1) fait mention d'un ouvrage du même auteur intitulé de *Mensura Monochordi*, et qui est peut-être différent ou bien encore un fragment détaché de son *Micrologue*. Quadrio assure en outre que Guido inventa encore le clavecin, l'épinette et le *chiaricordo*; mais, à son ordinaire, il ne nous dit pas de quel écrivain il tient ces notions, et nous n'en connaissons aucun parmi les anciens, qui fasse honneur à notre musicien de ces inventions (2).

Si  
le contre-point  
était connu  
des anciens.

Que l'accord de plusieurs tons différens que nous appelons contre-point, et qui est si généralement étudié aujourd'hui, fût connu des anciens, c'est ce que nous laisserons discuter à Meibomius, à Zarlino, à Angelini et autres. Nous observerons seulement, que vers l'an 1170, Jean Sarisbury se plaignait de ce que la musique usitée de son tems dans les églises était molle et efféminée; et nous croyons devoir rapporter ici ses propres expressions, comme pouvant donner une idée plus juste de l'état de la musique à cette époque: *Ipsum*, dit-il, *cultum Religionis incestat, quod ante conspectum Domini in ipsis penetralibus Sanctuarii, lascivientis vocis luxu, quadam ostentatione sui, muliebribus modis, notarum articulorumque caesuris stupentes animulas emollire nituntur. Quam praecinentium et succinentium, canentium, et decinentium, intercinentium, et occinentium praemolles modulationes audieris: Sirenarum concentus credas esse etc. Ea siquidem est ascendendi descendendique facilitas, ea sectio, vel geminatio notularum, ea replicatio articulorum, singularumque consolidatio, sic acuta, vel acutissima gravibus et subgravibus temperantur, ut auribus sui iudicii subtrahatur auctoritas etc.* Nous laisserons décider aux connaisseurs si, comme il le paraît, il s'agit du chant figuré dans ce passage.

Danse.

Nous ne devons pas nous étonner si la danse, qui fut regardée chez tous les peuples comme une partie essentielle du culte qu'on

(1) *Anecdot.* Tom. III. P. III. pag. 618.

(2) Quadrio a suivi l'opinion du Jésuite Kircher qui, dans sa *Musurgia*, Tom. I. Liv. V. dit, que *Guido Aretinus auctor etiam fuit Instrumentorum polyplectorum, uti sunt clavicymbala, clavichordia, similiaque etc.* Angelini de Pérouse a aussi adopté cette opinion. Arteaga observe néanmoins dans le Tom. I. chap. 3 *delle Rivoluzioni del Teatro musicale Italiano*, que la grande réputation que s'acquirit (Guido d'Arezzo) et le défaut de monumens lui ont fait attribuer (en matière de musique) tous les ouvrages dont les auteurs étaient ignorés, comme ont fait les Egyptiens avec leur Teutés et leur Mercure.



devait rendre à la divinité, fut aussi en usage chez les Chrétiens, dans les premiers tems de leur religion. Tandis que l'église tâchait d'inspirer aux fidèles dans leurs assemblées une sainte aversion pour les vains plaisirs du monde, elle cherchait en même tems à leur faire goûter une joie pure dans la célébration des fêtes qu'elle avait instituées, pour rappeler à leur mémoire les bienfaits d'un Dieu sauveur. Les persécutions troublèrent souvent cet état de paix, et donnèrent naissance à ces congrégations d'hommes et de femmes, qui, à l'exemple des Thérapeutes, se retirèrent dans les déserts, et dansaient pieusement dans leurs retraites les jours de fête, au chant des psaumes et des hymnes qu'ils exécutaient à deux chœurs. La paix leur ayant été rendue les Chrétiens bâtirent quelques églises, et disposèrent ces édifices de la manière la plus convenable aux cérémonies qui formaient la partie extérieure de leur culte. Ils réservèrent donc dans chaque église une partie de terrain plus élevée que le reste du sol, à laquelle ils donnèrent le nom de chœur, qui était une espèce de théâtre séparé de l'autel, comme on le voit encore à Rome dans l'église de S.<sup>t</sup> Clément et de S.<sup>t</sup> Pancrace. Là, à l'exemple des prêtres et des lévites de l'ancien testament, les ministres de la nouvelle loi exécutaient des danses sacrées en l'honneur d'un Dieu mort sur une croix pour le salut des hommes, d'un Dieu ressuscité le troisième jour etc. Chaque fête avait ses hymnes et ses danses qui lui étaient propres : les prêtres, les laïcs, les fidèles, tous dansaient pour honorer Dieu; et s'il faut en croire Scaliger, le nom de *praesules* donné aux évêques s'est formé du latin *a praesiliendo*, parce que c'étaient eux qui commençaient la danse. Les plus zélés d'entre les Chrétiens se rassemblaient la nuit de la veille des grandes fêtes devant la porte des églises, et y dansaient, pleins d'une sainte ferveur, en chantant des psaumes et des hymnes.

Le fête des *Agapes* ou banquets de paix et de charité, qui se célébrait dans la primitive église en mémoire de la cène du Sauveur, avait ses danses comme les autres. Cette fête avait été instituée dans la vue de former une espèce d'alliance entre les Chrétiens qui avaient abandonné, les uns le Judaïsme et les autres le Paganisme. Malgré les abus qui s'y étaient introduits du vivant même de S.<sup>t</sup> Paul, elle était encore en usage lors du concile de Langres en 320, où l'on chercha à la supprimer : mais ce ne fut qu'en 397 qu'elle fut totalement abolie dans le concile de Carthage, sous le pontificat de Grégoire le grand. Ainsi la musique sacrée, su-

*Danse sacrée  
dans les quatre  
premiers siècles  
de l'église.*

sceptible comme toutes les meilleures institutions, des vices qui dérivent ordinairement de la faiblesse et de la bizarrerie humaine, dégénéra, après les premiers mouvemens de zèle qui l'avaient fait adopter, en abus dangereux qui allarmèrent la piété des Papes et des évêques. Mais, tout en déclamant avec la plus grande force contre les danses qui s'exécutaient avec une extrême lasciveté dans les pas et dans les gestes, les Pères de l'église ne laissent pas de parler avec une sorte de vénération de la danse sacrée. S.<sup>t</sup> Grégoire de Nazianze, en reprochant à Julien l'abus qu'il faisait de la danse, lui dit avec toute la véhémence d'un orateur passionné et avec le zèle d'un Chrétien: *Si te ut laetae celebritatis et festorum amantem saltare oportet, salta tu quidem, sed non inhonestae illius Herodiadis saltationem, quae Baptistae necem attulit, verum Davidis ob arcae requiem.*

Danse  
pantomime  
et dramatique  
sous  
les Barbares.

On voit, d'après tout ce qui vient d'être dit sur la danse, que cet art était cultivé en Italie dans les quatre premiers siècles du christianisme; mais on ne peut se former une idée précise de la danse usitée à cette époque, ni de la manière dont elle s'exécutait. Il nous sera même bien difficile de donner une connaissance exacte de ce qu'elle était sous la domination des barbares, attendu qu'il ne nous est parvenu de ces tems déplorables que des lambeaux d'histoire, qui ne nous offrent que de faibles lumières. D'un autre côté, il est permis de présumer que les peuples d'alors, élevés dans la simplicité, ne connaissaient point les amusemens qui faisaient jadis les délices des Grecs et des Romains, ou bien qu'ils n'en faisaient pas grand cas. Nous allons néanmoins exposer le peu de notions qu'il nous sera possible de recueillir des vieilles chroniques qui nous restent. L'art dramatique des anciens, dit M.<sup>r</sup> Sartorius, en parlant des arts sous les Goths (1) était depuis long-tems tombé en décadence. Le public n'aimait que les jeux sanglans des gladiateurs et les courses des chars. On ne pouvait plus produire sur la scène les chefs-d'œuvre des poètes anciens (2): les spectateurs manquaient de goût, et il aurait été impossible d'ail-

(1) Voy. le *Saggio ec.* déjà cité, chap. 9.

(2) Les Goths, du tems de Justinien, reprochaient aux Romains que l'Italie ne recevait des Grecs que des acteurs de Tragédie, des Mimes et des Corsaires. *Procop.* Liv. I. chap. 18. *De Bello Goth.* Toutefois, si l'on cherchait des comédies et des tragédies composées dans les siècles postérieurs à Justinien, peut-être qu'on n'en trouverait pas une seule.

leurs de trouver des acteurs capables de rendre de bonnes compositions. La pantomime ou la danse théâtrale s'était seule conservée; mais il nous est resté trop peu de particularités sur cette espèce de divertissement, pour décider avec quelque certitude jusqu'à quel point cette danse pouvait se mettre au rang des beaux arts.

Nous trouvons qu'il est fait mention de mimes, d'histrions, de sauteurs et de bouffons dans les tems barbares, et selon Muratori (1) il n'est pas de siècle qu'il n'y en ait eu en Italie, où l'on peut dire même qu'il n'a jamais manqué de cette espèce de gens. Alcuin Albin disait en 791 (2), qu'il abhorrait *Spectacula et diabolica figmenta*: puis il ajoute, *nescit homo qui histriones, mimos et saltatores introducit in domum suam, quam magna eos immundorum sequitur turba spiritum. Contigit*, dit l'auteur anonyme de la *Chronique de la Novalèse* (3): *Joculatorem ex Longobardorum gente ad Carolum (Magnum anno 774) venire, et cantiunculam a se compositam de eadem re rotundo in conspectu suorum cantare*. Hincmar, dans un capitulaire qu'il adressait à ses prêtres au IX.<sup>e</sup> siècle, dit chap. 14: *Nec plantus et risus inconditos, et fabulas inanes ibi referre aut cantare praesumat. Nec turpia joca cum Urso, aut Tornatricibus ante se facere permittat*: ces *Tornatrici* étaient des danseuses. Muratori ne trouve dans les siècles barbares aucun vestige de comédies ni de tragédies. On en aperçoit seulement quelque trace après le IX.<sup>e</sup> siècle; mais cet auteur n'en persiste pas moins pour cela dans l'opinion, que l'art comique des Latins ne s'est jamais perdu en Italie, au point que l'usage en ait été totalement oublié. Il lui semble même y voir la continuation d'une sorte de pantomime, d'après le nom de *Mattaccini* qu'on donnait à ceux qui exerçaient cet art, en représentant par la parole et le geste une action quelconque. Il croit en outre qu'on n'a jamais cessé d'y avoir de ces espèces de comédies populaires appelées à Rome *Giu-diate*, que représentent certains bateleurs, quoiqu'il soit difficile d'en trouver la preuve dans les anciens écrits. Le 83.<sup>e</sup> can. du concile d'Aix la Chapelle tenu en 816 porte néanmoins: *Quod non oporteat sacerdotes aut clericos quibuscumque spectaculis in scænis, aut nuptiis interesse; sed antequam Thymelici* (c'est-à-dire les his-

(1) Murat. *Ant. Ital.* Diss. XXIX.

(2) *Epist.* 107.

(3) Liv. V. chap. 10, Part. II. Tom. II. *Rer. Ital.*



trions, les musiciens et les mimes), *ingrediantur, exurgere eos convenit, atque inde discedere*. Ce canon se trouve répété par Azzo évêque de Verceil vers l'an 945 dans son capitulaire que le P. Dachery a rapporté dans son *Spicilegio*. Mais il est impossible de déterminer ce qu'étaient vraiment les *Thymelici*, ni si leur profession existait encore dans le IX.<sup>e</sup> siècle. La *Chronique MSS.* de Milan dont parle Muratori dans sa XXIX.<sup>e</sup> Dissertation, rédigée par un écrivain anonyme sur d'autres chroniques antérieures, nous donne la description de l'ancien théâtre des Milanais, *super quo Histriones cantabant, sicut modo cantantur de Rolando et Oliverio. Finito cantu, Bufoni et Mimi in citharis pulsabant, et decenti motu corporis se circumvolvebant*. On voit par les livres *De nugis Curialium* (1) de Jean Sarisbury évêque de Chartres composés vers l'an 1160, qu'il ne manquait pas de spectacles à cette époque; mais rien n'indique qu'on y représentât la vraie comédie. On ne peut citer à cet égard qu'un opuscule publié par le P. Bernard Pez (2) sous ce titre: *Ludus Paschalis de adventu et interitu in scena sæculo XII. exhibitus*. Le Pape, l'Empereur, les Rois de France, d'Allemagne, de la Grèce, de Babylone etc., ainsi que l'Antechrist et la synagogue y sont mis en scène. L'Antechrist parvient à en imposer à plusieurs de ces monarques, mais enfin il succombe. Albert Mussato, écrivain recommandable de Padoue, a écrit vers l'an 1320 une tragédie intitulée *Eccerinis*, qu'on trouve imprimée, mais nous ignorons si elle fut mise en scène. Il y avait dans les XIII.<sup>e</sup> et XIV.<sup>e</sup> siècles une espèce de spectacles appelés *Représentations*, qui avaient pour sujet quelque action vraie ou seulement vraisemblable, et le plus souvent sacrée (3). Mais nous avons la certitude que, dans le XV.<sup>e</sup> siècle, l'Italie vit renaître la comédie; et la tragédie à laquelle dans la suite se joignit la musique.

(1) Liv. I. chap. 8. *De Historioribus et Mimis et Prestigiatoribus*.

(2) *Thesaur. Anecd.* Tom. II. pag. 2.

(3) Jean Villani fait dans son *Istoria*, liv. VIII. chap. 70. une description effrayante d'une représentation exécutée à Florence l'an 1304, et qui finit en tragédie.

## SCIENCES ET LETTRES.

Sous les Empereurs Romains, l'instruction publique resta toujours circonscrite dans d'étroites limites. Les riches avaient quelques moyens particuliers pour faire instruire leurs enfans. Quant aux esclaves, le gouvernement ne s'en occupait nullement; il n'y avait par conséquent que les enfans des hommes libres et pauvres qui eussent besoin pour leur instruction de secours publics, encore ne leur étaient-ils pas toujours accordés. La nécessité d'avoir des hommes versés dans la connaissance du droit Romain engagea néanmoins le gouvernement à salarier quelques rhéteurs et quelques jurisconsultes, pour instruire les jeunes gens dans la jurisprudence; et à cet effet il fut fondé des écoles, dont une existait à Rome.

Tel fut l'état où Théodoric trouva l'instruction publique, et il l'y laissa. Les Goths uniquement destinés à la profession militaire ne devaient apprendre qu'à manier les armes; et en effet ils n'avaient que quelques gymnases (et c'est tout ce que nous en savons) où ils étaient exercés à cet art. L'école publique établie à Rome pour les indigens n'était pas moins fréquentée sous Théodoric que sous les Empereurs Romains. Ce Roi Goth rendit deux décrets par lesquels il défendait aux jeunes gens envoyés à Rome par leurs parens pour s'instruire, de sortir de cette ville sans son ordre, et prescrivait aux patriciens sous la surveillance desquels ils étaient placés, de ne pas les perdre un moment de vue (1).

*Sous le règne  
de Théodoric.*

Par un autre décret d'Atalaric portant l'ordre de payer le traitement des professeurs de l'école de Rome, nous apprenons qu'il y avait alors trois chaires aux frais de l'état, savoir; une de

*Sous le règne  
d'Atalaric.*

(1) Ces décrets de Théodoric se trouvent dans les *Var.* I. 39, IV., 6.

Ce généreux protecteur des lettres, par qui les hommes instruits furent élevés aux plus grands honneurs, était lui-même si étranger aux sciences, qu'il ne savait pas signer son nom; et pour cela, comme le raconte l'auteur incertain publié par *Valesius* et qu'on dit être l'anonyme *Valesianus*, il faisait usage d'une plaque en or, dans laquelle on avait pratiqué des trous formant les cinq premières lettres de son nom THEOD, ensorte qu'en conduisant sa plume le long des parois de ces ouvertures, il traçait ainsi son nom au bas des mémoires et des édits, qui devaient être revêtus de sa signature. V. Tiraboschi, *Letterat. Ital.* Tom III. Liv. I.

grammaire, une de rhétorique et une de loi (1). Il y avait aussi des prêtres qui tenaient chez eux des jeunes gens en éducation. Nous avons quelques discours prononcés par l'évêque Ennodius, lorsqu'il accompagnait pour la première fois des enfans à l'école. Il est fait mention d'un gymnase à Ravenne, et d'autres établissemens semblables; mais il paraît hors de doute, que les professeurs de l'école de Rome étaient les seuls stipendiés par l'état. Cassiodore, en sa qualité de préfet du prétoire, conçut l'idée d'une chaire pour la théologie, mais elle ne fut pas mise à exécution; et lorsqu'on voulut avoir cette chaire, les riches durent l'établir à leurs frais (2).

*Sous les règnes  
d'Amalasuhte  
et de Théod. I.*

Malgré les connaissances qui distinguaient Amalasuhte et Théodat, on ne trouve, durant leur règne, aucun changement dans l'instruction publique. Les Romains étaient obligés de se contenter des établissemens qu'avait formés le gouvernement, car les Goths ne s'occupaient que d'exercices militaires. Sartorius (3) rapporte, d'après l'autorité de Procope (4), que Théodoric défendit d'envoyer la jeunesse de sa nation aux écoles, dans la crainte, disait-il, qu'habituee à craindre dans l'enfance la discipline, elle ne tremblât dans un âge plus avancé à la vue d'une épée (5). Lorsqu'Amala-

(1) Il est parlé de ce décret d'Atalaric, *Var.* IX., 21.

(2) Voyez les ouvrages d'Ennodius, *Dictio* 7-13 pag. 484-510. Le professeur de l'école s'appelait Deuterius, et Tiraboschi est d'avis qu'elle se trouvait à Milan. On peut lire encore l'ouvrage du même auteur, Tom. III. pag. 1-66, pour juger de l'état des sciences et des arts sous le gouvernement des Goths en Italie.

(3) *Memoria ec.* chap. 9.

(4) Liv. I. *De Bello Goth.* chap. 1.

(5) Tiraboschi dit (*Storia della Letterat.* Tom. III. Liv. I.) que cela ne paraît pas croyable, quand on voit le même Théodoric en agir tout autrement avec sa fille Amalasuhte, à laquelle il fit donner une éducation soignée, et quand on considère le grand nombre d'hommes instruits élevés par lui à des emplois honorables en récompense de leur savoir. Ce bon Prince, ajoute-t-il, aimait à questionner Cassiodore, tantôt sur les maximes des plus grands philosophes auxquelles il pouvait encore se conformer, tantôt sur des objets d'histoire naturelle, sur les révolutions des astres, sur la nature des fontaines, de la mer et autres choses semblables (*Liv. IX. Var. Ep.* 24). Telle est la cause pour laquelle il prit tant d'intérêt à la culture des lettres, et leur accorda tant de faveur. C'était Cassiodore qui écrivait les lettres et les édits de ce monarque; et sûr de faire une chose qui lui était agréable, il ne laissait échapper aucune occasion de



sunte, dit encore le même écrivain, voulut faire élever son fils à la Romaine, elle trouva l'opposition la plus décidée dans les vieillards de sa cour. On ne connaît en effet aucun auteur Goth de ce tems, excepté un certain Jordanes ou Jordan, encore son origine est-elle incertaine et contestée: du reste on n'a de lui que quelques extraits d'Anneus Florus et de l'*Histoire des Goths* écrite par Cassiodore, et par conséquent on ne peut pas le regarder comme un auteur original.

*Jordanes  
ou Jordan.*

Il s'en fallait de beaucoup que les sciences et les lettres fussent dans un état florissant chez les Romains; mais ce n'est point aux Goths qu'il faut attribuer la cause de leur décadence; car elles avaient dégénéré bien long-tems avant leur arrivée en Italie. Théodoric ne mit point d'entraves à la liberté d'écrire; et il est certain que les meilleurs écrivains de son tems furent appelés par lui aux premières charges de l'état. C'est sans doute à Cassiodore, qui jouit de toute la confiance de Théodoric et de trois de ses successeurs, et fut un des meilleurs auteurs de ce siècle, que les gens de lettres furent redevables de cette faveur. Mais il est aussi à remarquer, que presque tous les auteurs de cette époque étaient des personnes bien nées; et cela ne pouvait être autrement, attendu que les bonnes familles étaient en même tems les plus riches, et que les riches, dans l'état où se trouvait alors l'instruction publique, étaient les seuls qui eussent les moyens de faire instruire leurs enfans. Les successeurs de Théodoric suivirent son exemple; et sans encourager les lettres, ils leur laissèrent la plus grande liberté.

Les auteurs de ces tems, Romains de nation, se ressentent de la décadence de la littérature, sans en excepter même les meilleurs. Le style de Boetius est plus châtié que celui de ses contemporains, quoiqu'encore loin de cette pureté et de cette noblesse que nous admirons dans les auteurs classiques de la littérature Romaine. Son meilleur ouvrage, et en même tems le plus connu, et dont Mazzuchelli compte plus de cent éditions différentes (1), outre les tra-

*Boetius.*

combler de louanges ceux qui s'appliquaient à l'étude des sciences et des arts. Aussi voyons-nous, que dès lors même ce motif attirait des pays étrangers à Rome plusieurs gens de lettres; et c'est avec raison que ce prince avait exigé qu'aucun étudiant ne partit de Rome sans sa permission, dans la vue de s'assurer s'il avait achevé le cours de ses études. (Liv. I. *Var. Ep.* 39, Liv. IV. *Ep.* 6).

(1) *Scritt. Ital.* Tom. II. P. III.

ductions qui en ont été faites dans presque toutes les langues, et même en Hébreu, est celui *della consolazione Filosofica*, qu'il composa étant en prison, lequel est écrit en prose entre-mêlée de vers, et où il présente la philosophie cherchant à le consoler dans ses malheurs. Quelques-uns ont trop exalté cet ouvrage en le comparant aux œuvres de Cicéron et de Virgile; mais il ne faut avoir qu'une légère teinture de la langue Latine, et vouloir le lire avec quelque attention pour y trouver une grande différence. On peut dire néanmoins avec raison, que la prose, et beaucoup plus encore les vers de cet écrivain, sont d'un mérite bien supérieur à toutes les productions littéraires, non seulement des auteurs de cet âge, mais même de ceux des quatrième et cinquième siècles. Voyez ce que dit Mazzucchelli de cette production, ainsi que des autres ouvrages de cet écrivain.

*Cassiodore.*

Cassiodore, son ami, lui est inférieur pour le style et l'art de la composition, quoique doué comme lui de connaissances très-étendues. Le premier fait pompe mal à propos de son érudition dans les lettres qu'il écrit au nom des ses souverains; et il semble, comme le dit ingénieusement Tiraboschi, vouloir éblouir les Barbares par l'éclat de son savoir et de son style. Quelle que soit la matière qu'il traite, soit histoire, théologie, musique, grammaire, orthographe ou affaires d'état, il tombe toujours dans les mêmes défauts. Son extrême prolixité, son obscurité, ses rimes, le malheur qu'il a de dire toujours trop ou trop peu, et de s'écarter sans cesse de son sujet, tout concourt à rendre désagréable la lecture de ses ouvrages; et en effet, on n'aurait pas plus le courage de les lire aujourd'hui que ceux des autres auteurs du même tems, si ce n'était pas pour y chercher des faits historiques. On trouve dans ses lettres quelques digressions où il a été plus heureux. Il y fait la description de beaux sites et de plusieurs villes de province, et il a su copier la nature avec autant de fidélité que de goût. Il est fâcheux que son histoire des Goths se soit perdue: toutefois elle n'est guères à regretter que pour les faits dont il a été témoin oculaire: car on voit par sa *Chronique*, qu'il manquait de l'esprit de critique nécessaire à un historien. Cependant, malgré ses grands défauts, on ne peut pas nier que Cassiodore n'ait bien mérité des sciences et des arts, en faveur desquels il employa tout le crédit qu'il s'acquit près de ses Rois: car les honneurs et les récompenses qu'il fit accorder aux savans et aux artistes, ne pouvaient manquer d'avoir une influence salutaire sur leurs progrès.

L'évêque Ennodius, le troisième des principaux lettrés de ces tems, est bien inférieur à Boetius et à Cassiodore, tant pour le style que pour les pensées. Il nous reste de lui quelques morceaux de poésie, de rhétorique, de théologie et quelques épîtres; mais où il ne règne aucun goût. Le discours prononcé par lui en l'honneur de Théodoric est écrit en style oriental, et nous ne serions pas éloignés de croire que s'il est inintelligible pour nous, il pouvait l'être pour l'auteur même, qui tout occupé du soin de chercher des expressions pompeuses, s'embarassait fort peu du sens qu'elles devaient exprimer. Les ouvrages de cet auteur nous apprennent de quelle célébrité jouissaient alors les écoles des belles lettres à Milan: on y trouve que Deuterius y enseignait la grammaire et l'éloquence, et que ses disciples apprenaient encore dans son école à traiter les affaires du barreau. Nous devons en outre à Ennodius les notions qui nous sont parvenues de quelques hommes, qui s'étaient rendus célèbres par leur éloquence. Il vante particulièrement celle de Faustus et d'Avienus, qu'il appelle la *félicité* du siècle et des *fleuves* d'éloquence Latine; il fait en outre les plus grands éloges du talent poétique de Faustus, et en parle avec tant de faveur, que si l'on ne savait pas combien on était alors prodigue de louanges, on serait tenté de le prendre pour un autre Homère. Olibrius nous est aussi désigné par Ennodius pour un orateur, des lèvres duquel décollait le miel le plus doux. Il composa même une élégie à la louange de cet orateur, que Cassiodore lui-même honore du titre de grand. C'est avec la même emphase qu'Ennodius parle de Festus et de Simmaque qui fut tué peu de tems après Boetius, ainsi que de Probinus, de Cethegus, de Probus, de Constance, d'Agapite et de Boetius qui doit être le fils du philosophe. Ces personnages étaient tous recommandables par leur naissance et par leur rang; et tout exagérés que peuvent être ces éloges, ils n'en sont pas moins pour nous la preuve, que l'éloquence était en grande réputation dans les heureux tems de Théodoric.

L'historien anonyme qui vivait alors, et dont M.<sup>r</sup> de Valois a publié les ouvrages, nous est d'un grand secours pour ce qui concerne les faits; mais son style est détestable, et ressemble à celui des faiseurs de chroniques du moyen âge.

Outre Cassiodore et plusieurs religieux qui ont écrit les vies des fondateurs de leurs couvens, nous distinguerons encore parmi les auteurs ecclésiastiques, le moine Denis surnommé le *petit*



à cause de la petitesse de sa stature, qui a traduit divers ouvrages Grecs, entr'autres les canons de l'église, et qui a fait une collection des Décrétales (1). Mais ce qui a rendu plus célèbre le nom de Denis, c'est le nouveau *Cycle Paschal* de 95 ans, imaginé par lui pour déterminer chaque année le jour de Pâques, et la manière de computer les années depuis la naissance de J. C. : méthode dont il est l'inventeur. Il faut voir en outre le P. Petavius (2), qui a aussi publié quelques fragmens de deux lettres inédites du même Denis sur ce sujet (3). Cassiodore nous a laissé un magnifique éloge de ce religieux.

Du reste, malgré le grand nombre de médecins et de jurisconsultes qu'il y avait alors, on ne connaît aucun auteur de ces tems qui ait écrit sur la médecine ou sur le droit; et pourtant les auteurs Grecs qui avaient traité de la première de ces deux sciences, n'étaient pas tout à fait inconnus.

Si les écrivains, à l'époque dont nous venons de parler, manquaient de force et de goût pour pouvoir écrire des ouvrages vraiment dignes de la postérité, il n'en méritent pas moins cependant nos éloges, pour avoir conservé la mémoire des bons auteurs, et exhorté les autres à les imiter. Ce sont eux qui ont recueilli, et qui nous ont transmis les ouvrages des auteurs classiques; et sous ce point de vue nous avons les plus grandes obligations, non seulement à quelques riches particuliers, amateurs de littérature, mais encore à plusieurs couvens d'hommes et même de femmes: car quoique les religieux des deux sexes ne copiassent guères que des livres de peu de mérite, ils ne négligeaient pas tout-à-fait cependant les ouvrages d'importance. Nous avons quelques manuscrits de cette époque, par exemple les *Bucoliques* de Virgile corrigées par un homme d'un rang distingué, qui certainement savait les apprécier (4). Cassiodore apprit aux religieux de son abbaye à

(1) Ballerini; Dissert. de Collect. Decretal. Part. III. chap. 1 Vol. III.

(2) De Doct. Temp. Liv. XII. chap. 2 et 3.

(3) Ce fut lui qui détermina la première année de l'ère Chrétienne, en la comptant du mois de janvier après la naissance de J. C. à l'an 754 de la fondation de Rome: en quoi néanmoins les chronologistes modernes croient qu'il s'est trompé, d'après l'opinion où ils sont, et qui pourtant n'est pas partagée par d'autres, que la naissance du Christ doit être reportée à quatre ans auparavant.

(4) Nous voulons parler du fameux manuscrit de Virgile, qui se trouve dans la bibliothèque *Laurenziana* à Florence, et qui est probablement

copier avec exactitude les manuscrits intéressans : occupation parfaitement conforme à la vie paisible des couvens. Ce ministre d'état composa à l'âge de quatre-vingt-treize ans un traité d'ortographe pour ses religieux, qui étaient fort ignorans, et il les aidait de ses conseils. Il forma une bibliothèque pour leur procurer les moyens d'étudier ; et afin qu'ils pussent le faire même dans la nuit, il porta sa sollicitude jusqu'à les pourvoir de certaines lampes, dont il parle comme d'une chose de son invention (1). Le besoin pressant pour le cœur de ce bon vieillard de se rendre utile à ses contemporains et à la postérité, son amour pour la patrie, et la force de caractère qu'il sut conserver au milieu des calamités qui affligèrent l'Italie, et qui lui avaient fait abandonner les affaires publiques, sont des titres qui lui assurent un droit particulier à notre gratitude et à nos respects. L'opinion la plus commune est qu'il mourut à l'âge d'environ quatre-vingt-seize ans.

En considérant l'état des sciences sous les Lombards, nous comparerons avec l'illustre historien de la littérature Italienne (2) ces tems malheureux par rapport à elles, à ces vastes et tristes solitudes, où le voyageur ne rencontre rien qui puisse récréer ni attacher ses regards. Les noms d'orateur, de philosophe, d'astronome, de mathématicien y sont presque totalement inconnus. Si l'on voulait dresser le catalogue de ceux qui, pendant ce long espace de tems, se sont distingués d'avantage dans les sciences, et sur lesquels

*Sciences sous  
les Lombards.*

le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus. Turcius Rufius Apronianus Asterio, homme qui avait rempli des emplois éminens, et qui fut consul en 494, revit et corrigea ce manuscrit, comme il conste par les mots écrits de sa propre main à la fin de la *Buccolica*. Hostenius, cité par le cardinal Noris, croit qu'il a été écrit du tems de Valent, ou de Théodose le grand.

(1) Il ne nous dit pas comment ces lampes étaient faites, mais seulement qu'elles répandaient beaucoup de clarté et pendant long-tems ; et que l'huile n'y diminuait jamais, quoiqu'elle ne cessât jamais de brûler. Quelques-uns ont cru, d'après ces paroles, que ces lampes ne s'éteignaient point. Mais les bons physiciens ne le croient pas si facilement, et il est probable que Cassiodore ne veut dire autre chose, sinon que ces lampes éclairaient plus long-tems que les lampes ordinaires. Il fait en outre mention de deux horloges qu'il avait fabriquées pour son monastère, l'une solaire et l'autre à eau : mais l'usage en était connu depuis long-tems à Rome.

(2) Tiraboschi, Tom. III. pag. 54.

*Europé. Vol. III.*

on a quelques notions certaines, on trouverait que le nombre en serait très-restreint, et se réduirait à un nommé Félix grammairien, de Pavie, oncle de Flavien, qui fut le maître de Paul Diacre, lequel Felix jouit de beaucoup de considération auprès du Roi Cunibert, qui entr'autres préseas lui fit celui d'un bâton orné en or et en argent (1). On y compterait encore un S.<sup>t</sup> Damien, fait ensuite évêque de Pavie, que le Diacre (2) nous donne pour avoir été *suffisamment instruit dans les arts libéraux*; un auteur anonyme qui a fait des vers barbares à la louange de Milau (3), et quelques autres du même calibre. Du nombre de ces derniers sont trois moines, savoir; Secônd, abbé d'un monastère près de Trente, qui, outre un petit ouvrage composé par lui pour la défense des trois chapitres, fit encore une histoire des Lombards (4), qui est perdue depuis long-tems; Jonas, auteur des vies de S.<sup>t</sup> Colomban, d'Attala et de Bertulfe premiers abbés de Bobbio, et dont on a encore quelques autres ouvrages, et Paul Varuefred diacre, notaire du palais royal, et en même tems moine de Mont-Cassin. Ce dernier fut à la fois grammairien, poète

*Félix  
grammairien.*

*S.<sup>t</sup> Damien  
evêque  
de Pavie.*

*Secônd.*

*Jonas.*

*Varuefred.*

(1) *Paul. Diac. Liv. VI. chap. 7.* « Je ne veux point, dit à ce sujet le Chevalier Bossi, (*Storia d'Italia*, liv. III. chap. 28.) faire l'éloge des Lombards sous le rapport des lettres, dont ils ne s'occupaient nullement. Mais on ne peut pas dire non plus avec Tiraboschi, qui semble s'être plu à déprimer les Lombards, qu'aucun des Rois de cette nation n'ait cultivé ni favorisé les lettres: le seul exemple de Félix grammairien suffirait pour démontrer la fausseté de cette assertion; et si l'on est étonné de ne trouver aucune mention d'études dans les lois Lombardes, c'est qu'on n'a pas assez réfléchi que ces lois n'ont été faites que pour les Lombards, et non pour les Italiens auxquels il était permis de vivre sous les lois Romaines ou des Goths, dans lesquelles il était parlé d'instruction, de maîtres et d'écoles. Tiraboschi se plaint qu'à cette époque il n'y eût point à Rome de professeurs publics d'éloquence, de philosophie, de loi et autres sciences. Mais cette remarque n'est d'aucun poids, puisque les Lombards n'allèrent jamais à Rome, et que cette ville ne cessa jamais d'être sous la puissance des Empereurs ou des Papes. C'est donc à ces derniers qu'il faut imputer la cause de l'ignorance et de la barbarie qui régnaient alors à Rome et dans toute l'Italie, aussi bien que des regrets que témoignait S.<sup>t</sup> Grégoire, de ne plus voir accourir dans cette ville les étrangers, pour s'y appliquer à l'étude des sciences etc. etc.

(2) *Liv. VI. chap. 4.*

(3) *Apud Murator. Tom. II. Rer. Ital.*

(4) *Paul. Diac. Liv. III. chap. 30.*



et historien, et il était même versé dans la langue Grecque. Il composa plusieurs ouvrages, dont quelques savans ont donné le catalogue, et du mérite desquels parle Tiraboschi. Les six livres *De gestis Longobardorum* sont l'ouvrage qui lui a acquis le plus de célébrité.

Les études sacrées, ne cessèrent pas d'être cultivées durant cette période de tems. Il y avait quelques évêques instruits, parmi lesquels il faut compter S.<sup>t</sup> Grégoire le grand, qui naquit à Rome vers l'an 540 d'une famille sénatoriale, et mourut en 604. Ses livres de morale sur Job furent son premier essai. Cet ouvrage a toujours été regardé pour le costume comme un des plus instructifs qui nous soit resté de l'antiquité sacrée. A peine élu Pape il fit sa *Pastorale*, où il traite des devoirs d'un pasteur de la religion. Ses *Homélies* sur divers passages de l'évangile et sur le prophète Ezechiel furent composées pour le peuple durant son pontificat, ainsi que ses lettres dont il nous reste douze livres. Nous avons aussi de lui quatre livres de *Dialogues sur la vie et les miracles de S.<sup>t</sup> Benoît et autres saints*, sans parler de plusieurs autres ouvrages de moins d'importance.

*S.<sup>t</sup> Grégoire  
le grand.*

Il a été élevé au sujet de ce docteur de l'église plusieurs questions, qui tiennent immédiatement à l'état des lettres en Italie à cette époque. On a douté par exemple, que le livre des dialogues lui appartînt à cause des visios et des puerilités dont il est rempli en quelques endroits, quoique pourtant toute l'antiquité le lui ait attribué. D'autres ont représenté ce Pontife comme sans cesse occupé à faire la guerre aux lettres et à ceux qui les cultivaient, et l'ont accusé d'avoir chassé, par un excès de zèle, les mathématiciens (1), incendié la bibliothèque palatine (2), prohibé l'étude des belles lettres, et abattu

(1) Brucker a beaucoup écrit à ce sujet, et a été réfuté par plusieurs auteurs catholiques, et surtout par Tiraboschi. Cependant il serait difficile de recuser le témoignage de Jean de Salisbury, écrivain très-exact, lequel dit formellement, que ce Pontife bannit de la cour Romaine les mathématiciens. *Mathesim jussit ab aula recedere.*

(2) L'incendie de cette bibliothèque nous est attesté par le même écrivain, le seul pourtant qui en eût connaissance, encore par tradition. Le motif qui semble avoir porté S.<sup>t</sup> Grégoire à brûler cette bibliothèque, c'est qu'elle ne contenait que des livres profanes, et qu'il voulait par là rendre exclusive l'étude des livres sacrés. On raconte même, qu'il fit jeter au feu, ou au moins prohiber les ouvrages de Cicéron, parce que

les monumens d'antiquité profane les plus précieux qu'il y avait encore à Rome (1). Bayle a prétendu que ces faits n'étaient pas certains, mais sans apporter aucune preuve du contraire: ainsi la conduite de ce même Pontife par rapport aux études profanes est pour le moins douteuse; et s'il était vrai qu'il les eût réelemment défendues, qu'il eût détruit les ouvrages des meilleurs auteurs et jusque aux bibliothèques et abattu les statues, il faudrait dire que c'était dans Rome même qu'étaient alors les Barbares, et non dans les provinces occupées par les Lombards. Et pourtant les études sacrées étaient cultivées dans cette ville, non seulement par S.<sup>t</sup> Grégoire lui-même, mais encore par un certain Claude religieux, qui fut ensuite abbé du monastère *Classense*, et qui, au rapport de Jean Diacre, écrivit plusieurs livres sur les discours qu'il avait oui dire avoir été composés par ce Pape sur quelques livres de la Bible. Tiraboschi cite plusieurs autres Papes successeurs de S.<sup>t</sup> Grégoire, qui étaient versés non seulement dans l'étude des sciences sacrées, mais encore dans celle des langues Grecque et Latine, tels que Léon II, Grégoire III, Zacharie et Etienne III; il cite également Maur et Félix Archevêques de Ravenne, et Sévère patriarche d'Aquilée, comme réputés savans.

*Constance,  
Mausuète etc.  
évêques  
de Milan.*

Quelques-uns de nos écrivains font aussi mention de quatre archevêques de Milan du tems des Lombards, lesquels ont donné quelques preuves d'érudition: ces prélats sont; Constance fait évêque en 593, S.<sup>t</sup> Mausuète en 672, S.<sup>t</sup> Benoît en 680 et S.<sup>t</sup> Natal en 739. Le premier écrivit plusieurs lettres à S.<sup>t</sup> Grégoire M. sur le sujet

la jeunesse, séduite par les charmes de la langue de l'orateur Romain, négligeait probablement les études religieuses: il en fit autant de l'histoire de Tite-Live, comme contenant une infinité de choses relatives aux superstitions de l'idolâtrie. Ces deux faits sont attestés, l'un par un édit de Louis XI Roi de France contre les Nominales de l'an 1473, et l'autre par le témoignage de S.<sup>t</sup> Antonin Archevêque de Florence. On ne peut s'empêcher de taxer de fanatisme le zèle ardent qui éclate dans certains passages des lettres et autres écrits de ce Pape, et c'est pour cela sans doute qu'on lui a donné le surnom d'*Attila* de la littérature.

(1) Cette imputation est fondée sur le témoignage de Léon d'Ostia, et sur un passage de Platina et de Pierre Angelio de Barga. Le premier dit, que ce Pontife avait déclaré la guerre aux idoles et leur faisait couper la tête et les membres; le second rapporte par tradition, que le même Pape fit abattre les anciens monumens de Rome, pour qu'ils ne fussent point des sujets de distraction aux étrangers qui venaient visiter les lieux

des trois chapitres (1), mais qui sont perdues. Argelati (2) et Sassi (3) attribuent au second la lettre synodale adressée à l'Empereur Constantin Pogonato l'an 689, dans laquelle est réfutée l'hérésie des *Monothélites*. Le P. Montfaucon (4) cite quelques ouvrages MSS. de S.<sup>t</sup> Mansuète, sans nous dire de quoi ils traitaient. On nomme encore parmi les écrivains de ce tems S.<sup>t</sup> Benoît évêque (5), pour avoir fait preuve de talent dans l'épithaphe qu'il fit à la mémoire de Cedoald Roi des Anglo-Saxons, lequel mourut à Rome aussitôt après avoir reçu le baptême. Quelques anciens écrivains (6) ont bien rapporté cette épithaphe, mais aucun d'eux ne l'attribue à Benoît. Argelati et Sassi nous assurent encore, que S.<sup>t</sup> Natal connaissait le Latin, le Grec et l'Hébreu, et qu'il publia un ouvrage contre les Ariens. Mais on a raison de douter, que la tradition sur laquelle ils fondent leur opinion soit pour le moins équivoque. Milan a encore eu un autre archevêque, qui, quoique élevé à cette dignité en 784 sous Charlemagne, dix ans après la chute du royaume des Lombards, n'en doit pas moins être mis au nombre des hommes éclairés qui appartiennent à cette époque, pour avoir vécu plusieurs années sous la domination de ces mêmes Lombards. Ce prélat est l'Archevêque Pierre, dont ce Souverain fesait beaucoup de cas pour son savoir. Puricelli, Ughelli et Argelati racontent de lui des choses qui feraient honneur à sa mémoire, mais elles auraient besoin d'être étayées de meilleures preuves pour être crues.

Le motif que nous venons d'alléguer pour mettre l'archevêque Pierre au nombre des hommes instruits, qui ont vécu du tems des Lombards, subsiste également à l'égard de Pierre Diacre de Pise, et de S.<sup>t</sup> Paulin Patriarche d'Aquilée. Le premier demeurait à Pavie dans les dernières années de la domination des Lombards; il y vit

*Pierre de Pise.*

sacrés, et que Sabinien son successeur fut tenté de brûler les ouvrages de S.<sup>t</sup> Grégoire même, parce qu'il avait mutilé ou détruit les anciennes statues qu'on voyait dans Rome; le troisième enfin confirme ces relations dans ses lettres sur les destructeurs des antiquités Romaines, lesquelles lettres sont insérées dans le trésor de Grevio.

(1) *Op. S. Greg. M.* Tom. II.

(2) *Bibl. Script. Med.* Tom. II. P. I. pag. 850.

(3) *Series Archiep. Mediol.* Tom. I. pag. 269.

(4) *Bibl. MSS.* Tom. I. pag. 685.

(5) *V. Argel. Sax. et Puricel.*

(6) *Paul. Diac. Liv. VI.* chap. 15 etc.



le célèbre Alcuin, et l'entendit soutenir contre un Juif nommé Jules une thèse de religion, qui avait été mise par écrit. Conduit en France, selon le témoignage du même Alcuin (1) et autres anciens écrivains, il y enseigna la grammaire dans le palais royal, et à Charles lui-même. Le second fut aussi reconnu dans un diplôme, qui lui fut envoyé par le même souverain le 17 juin de l'an 776, pour une personne des plus vénérables, et pour maître dans l'art de la grammaire (2). Elevé au siège patriarcal d'Aquilée, il intervint à la plupart des synodes qui se tiurent alors dans les états de Charlemagne, et contribua beaucoup à la défense de la foi par ses actions et par ses écrits (3). Malgré le petit nombre d'hommes instruits que vient de nous présenter l'Italie sous la domination des Lombards, il n'en est pas moins vrai de dire qu'il dut s'y conserver, surtout dans le clergé, un grand fond de connaissances religieuses, pour faire renoncer la nation entière à l'Arianisme. Or, comment les ecclésiastiques auraient-ils pu avoir ces connaissances, s'il n'y avait pas eu d'écoles où ils pussent les acquérir ? Muratori a en effet découvert quelques indices de ces écoles (4). Néanmoins, il dut y en avoir encore un plus grand nombre où l'on enseignait la langue Latine, et la grammaire qui embrassait toutes les sciences élémentaires. Plusieurs maîtres renommés, comme nous l'avons vu, s'étaient fixés à Pavie, et le Roi Cunibert honora même de ses libéralités Félix l'un d'eux. Ces écoles devaient être fréquentées indistinctement par les Italiens et les Lombards, la langue latine étant également familière à ces derniers : car s'ils ne l'avaient pas connue, comment auraient-ils pu entendre le code des lois, qui était écrit dans cette langue et fait pour eux. D'ailleurs les inscriptions lapidaires faites en l'honneur de certains personnages Lombards et qui se voient encore, sont de même en langue Latine, et aucun document, que nous sachions, n'a été écrit en langue Lombarde. Il est vrai aussi de dire, que la langue Latine usitée des savans même à cette époque, était bien loin d'avoir l'élégance et la pureté qui la distinguaient dans les beaux siècles de Rome, quoiqu'étant cependant substantiellement la même. Qu'on ne nous oppose point, comme font communément les érudits, les anciens ti-

*Ecoles.*

*Langue Latine  
usitée alors.*

(1) *Epist.* 15 ad Carol. M.

(2) *Ap. Lirut.* Dei letter. del Friuli, Tom. I.

(3) Tiraboschi, Tom. III. pag. 197.

(4) Tom. II. *Antiq. Ital.* pag. 487.

tres Lombards, comme une preuve de la profonde ignorance qui régnait alors, et de la décadence totale de la langue Latine. Cet argument pourrait valoir, s'il était vrai comme on le prétend, que ce sont les notaires qui ont voulu écrire ces titres dans cette langue. Mais il est bien plus probable que cela n'a été fait que pour les rendre intelligibles au public, et que ce Latin corrompu était l'idiome qu'on parlait alors. Une autre preuve à l'appui de cette conjecture, c'est qu'on y trouve souvent une syntaxe qui approche de l'Italien, et beaucoup de termes en partie venus des barbares et en partie appartenant au langage vulgaire. L'écriture de ces titres est en outre d'un caractère courant et mal formé, tandis que ce-  
 lui des inscriptions lapidaires et des manuscrits qui nous restent de ces tems se rapproche davantage de l'ancien Romain, comme on le voit par l'inscription que porte la couronne du Roi Agilalphe (1).

*Forme  
des caractères.*

Auguste, dit Carli (2), aussi supérieur à César en politique, qu'il lui était inférieur dans l'art militaire, trouva dans la protection qu'il accorda aux lettres et à ceux qui les cultivaient, le secret de pallier et même de faire oublier entièrement ses cruautés et ses débauches : conduite que tint avec le même succès Charlemagne, par qui fut relevé l'empire, dont Auguste avait été le fondateur. Ce parallèle entre ces deux Monarques, sous le rapport des lettres, paraît néanmoins exagéré à quelques écrivains, qui, sans contester à Charlemagne le mérite d'une louable sollicitude pour la renaissance et la conservation des sciences et des arts en Italie, n'osent pourtant pas lui attribuer l'honneur d'en avoir été le restaurateur. Il ne nous reste donc, pour nous éclairer sur cette vérité, qu'à comparer l'état des lettres en Italie sous les Lombards, avec celui où elles étaient sous Charlemagne et ses successeurs.

*Etat des lettres  
en Italie  
depuis  
Charlemagne  
jusqu'à Othon.*

Nous avons vu plus haut, que, parmi les princes Lombards, il y en a eu plusieurs qui ont honoré les sciences, ou au moins ceux qui les cultivaient, de leur protection ; que les écoles avaient été conservées ; que certaines branches des connaissances humaines y étaient enseignées avec succès, et que les maîtres qui fleurirent sous Charlemagne s'y étaient formés. Au contraire, il régnait alors en France du tems de cet Empereur beaucoup plus d'ignorance et de barbarie qu'en Italie ; et l'opinion où l'on est que c'est par lui que

(1) V. la planche 2 pag. 70.

(2) *Antich. Ital.* Part III. Liv. III. pag. 226.

*Ignorance  
de  
Charlemagne  
quand il vint  
en Italie.*

fut fondée l'université de Paris, repose sur des relations trop vagues pour mériter une pleine confiance; de même que celle de Denina (1) qui le fait arriver en Italie déjà instruit dans les sciences, et qui lui fait honneur des premières notions qu'en ont reçues les Italiens, peut être regardée comme un songe: car Charlemagne était au contraire très-ignorant lorsqu'il vint en Italie, et il ne commença que fort-tard à faire quelques études: ce fut même d'un Italien qu'il reçut les premières notions de grammaire; et au lieu d'amener ou d'envoyer des maîtres en Italie, il en emmena plusieurs de ce pays, pour répandre l'instruction en France.

*Charlemagne  
fut instruit  
par les Italiens*

Après avoir consulté et confronté entr'eux les anciens écrivains de la vie de Charlemagne, ainsi que les auteurs qui ont été ses contemporains, et après en avoir fait un examen scrupuleux, le célèbre Tiraboschi (2) assure de ne pas craindre de se tromper en disant à la gloire de l'Italie, d'abord; que le premier instituteur de Charlemagne fut un Italien; en second lieu, qu'il n'est pas vrai que cet Empereur envoya aucun étranger en Italie pour y tenir école; troisièmement enfin, qu'il fit au contraire passer plusieurs Italiens en France pour y tenir des écoles. Telles sont les trois propositions que notre historien a établies, et qu'il s'est proposé de prouver.

*Il apprit  
la grammaire  
de Pierre  
de Pise.*

Que Charlemagne ait appris la grammaire de Pierre de Pise, alors diacre et déjà avancé en âge, c'est ce que nous attestent la vie même de ce prince écrite par Eginard, et une autre vie du même prince écrite en vers par un poète anonyme Saxon. Charles connut pour la première fois ce Pierre à Pavie; et c'est à tort que quelques-uns ont supposé, qu'il fut instruit dans son enfance par

(1) « Je sais (dit Tiraboschi *Storia della Letteratura Italiana*, T. III. liv. III. chap. 1), que Charlemagne passe dans l'opinion commune pour un Prince qui, lorsqu'il vint de France en Italie, était déjà instruit dans les sciences, et qui, affligé de la profonde ignorance où ce dernier pays était plongé, y envoya des gens de lettres pour l'éclairer. J'avoue que ce n'est pas sans regret que j'ai vu un des écrivains les plus distingués qu'ait aujourd'hui l'Italie, l'illustre abbé Denina, adopter aussi cette opinion . . . . J'aime à me persuader pourtant, que cet auteur estimable n'ayant pas eu le dessein de traiter dans son ouvrage de la littérature Italienne, si ce n'est par incident il n'a pas cru devoir examiner ce point, et que c'est pour cette raison qu'il s'est laissé trop facilement entraîner à l'opinion établie »,

(2) Endroit cité.



Anspert, qui était déjà moine en Italie, et peut être mort avant que Charles montât sur le trône de France. Ce monarque connut encore en Italie, le grammairien Paulin, qui fut ensuite patriarche d'Aquilée, ainsi que le célèbre Paul Diaque. S'il est vrai qu'il eut pour maître de rhétorique, de dialectique, d'arithmétique et d'astronomie Alcuin, moine Anglais, ce ne fut qu'après avoir appris de Pierre la grammaire : car il ne connut Alcuin que sept ou huit ans après sa venue en Italie : quelques-uns croient même, non sans quelque fondement, qu'Alcuin, qui fut envoyé à Rome en l'an 780, y apprit en partie tout ce qu'il savait, et qu'il y cultiva les sciences (1).

*D'Alcuin  
les sciences.*

Si, pour rendre certaine ou au moins probable une opinion, il suffisait du témoignage d'un certain nombre d'écrivains qui la soutiennent, on ne pourrait mettre en doute que Charlemagne n'ait envoyé des maîtres en Italie pour y tenir école : car, parmi les écrivains modernes, il n'en est pas un qui ne l'atteste. Mais cette manière de raisonner est réprouvée aujourd'hui par la saine critique. En fait de vérités historiques on exige maintenant l'autorité de l'histoire, ou celle d'anciens monumens, à défaut de quoi les rapports des auteurs modernes ne sont souvent qu'une répétition les uns des autres . . . Je ne trouve qu'un seul de ces écrivains, d'après le témoignage duquel il soit permis de supposer, que Charlemagne fit passer des maîtres étrangers en Italie. C'est le religieux anonyme de S. Gal, écrivain presque contemporain de Charlemagne. Ce religieux rapporte donc, que l'étude des lettres était totalement négligée, lorsque deux Ecossais, distingués par leurs connaissances, débarquèrent en France avec quelques marchands Bretons, et que ces Ecossais criaient à haute voix à tous ceux qui venaient pour acheter des marchandises de ces derniers : *s'il y a quelqu'un parmi vous qui veuille avoir la sagesse, qu'il vienne à nous et il l'aura, car nous la vendons.* Le bruit de ce discours étant parvenu jusqu'à Charles, il les fit appeler, et leur ayant demandé si vraiment ils avaient apporté avec eux la sagesse, et combien ils en voulaient, ils lui répondirent : rien autre, Sire, qu'un lieu convenable, des auditeurs attentifs, et pour nous la nourriture et le vêtement. Charmé de cette proposition le Roi retint l'un d'eux nommé Clément en France pour y instruire la jeunesse, et envoya l'autre en Italie pour le même objet, en lui assignant le monastère de S. Au-

*Il ne vint pas  
de maîtres  
de France  
en Italie,  
mais bien  
d'Italie  
en France.*

*Deux Ecossais  
abordes  
en France.*

(1) Tiraboschi *ibid.*, §. 4.

gustin près Pavie pour demeure. Voilà la fameuse relation du religieux de S. Gal, sur laquelle repose l'opinion dont il s'agit : relation qui, fût-elle vraie, ne prouverait autre chose, sinon qu'un Ecossais fut envoyé par Charlemagne à Pavie pour y faire école, mais de laquelle on ne pourrait cependant pas conclure qu'il y eût alors si peu d'hommes instruits en Italie, qu'il fallût y en envoyer de l'étranger. Tiraboschi a démontré néanmoins par les raisons les plus solides l'in vraisemblance de ce fait, et surtout de l'étonnement qu'occasionna, dit-on, l'apparition de ces vendeurs de science, auxquels il donne l'épithète de charlatans ; et il a montré à l'évidence l'erreur et les contradictions où sont tombés ceux qui ont voulu donner ce récit pour véritable (1).

*Si l'université  
de Pavie  
fut fondée  
par  
Charlemagne.*

Mais, diront quelques-uns, l'Université de Pavie n'a-t-elle pas été fondée par Charlemagne, comme l'atteste Antoine Gatti qui en a écrit l'histoire ? Si, par le nom d'université, continue Tiraboschi, on n'entend que quelque école publique, je dirai même que la fondation de cet établissement est d'une époque plus ancienne, car nous avons vu que, dès les tems des Rois Lombards, il existait dans cette ville une école de grammaire, où enseignaient Félix et Flavien maître de Paul Diacre ; et c'est probablement ce que faisait aussi Pierre de Pise. Et comme les grammairiens d'alors n'enseignaient pas seulement les élémens de la langue Latine, mais encore tout ce qui tenait à l'étude des belles lettres, je conviendrai volontiers qu'il y avait à Pavie, et même long-tems avant Charlemagne, une école publique, pour l'enseignement de toutes ces choses, et probablement même pour celui de l'arithmétique. Mais, si l'on entend par université, un corps de professeurs chargé de l'enseignement de toutes les sciences ou au moins des principales, et qui ait ses réglemens et ses privilèges sanctionnés par l'autorité souveraine, je ne m'obstinerai pas dans ma négative, mais pourtant je ne m'en désisterai entièrement, que quand on me montrera les diplômes en vertu desquels cette université a été fondée, ou au moins les documens historiques qui l'attestent. Il y a encore d'autres villes où l'on prétend que Charlemagne fonda des écoles publiques ; mais ce que nous venons de dire sur cela à l'égard de Pavie, subsiste à plus forte raison pour toute autre ville ou école Italienne quelconque,

(1) Tiraboschi, *ibid.*, §. 5, 6, 7 et 8.

Reste maintenant à prouver notre troisième proposition, qui est que Charlemagne se servit particulièrement d'Italiens pour faire fleurir les lettres en France. Parmi les anciens écrivains de la vie de Charlemagne, on ne doit certainement pas mettre au dernier rang le moine d'Angoulême, qui vivait peu de tems après l'époque dont il parle dans ses écrits. Or ce moine rapporte, que Charlemagne emmena avec lui deux chanteurs de Rome en France pour y enseigner leur art, et qu'il y condnisit, à deux reprises différentes, des maîtres de grammaire et d'arithmétique, en leur prescrivant de répandre partout l'étude des lettres, *ubique studium litterarum expandere jussit*: car, comme le dit ensuite cet écrivain, les arts libéraux n'étaient point étudiés en France avant le règne de Charlemagne, *in Gallia nullum studium fuerat liberalium artium*. Echard, que d'autres appellent Ennechard, religieux de S. Gal au XI.<sup>e</sup> siècle, nous a transmis les noms de deux de ces maîtres de chant et des sept arts libéraux; ils s'appelaient l'un Pierre, et l'autre Romain. Plusieurs autres avaient déjà été appelés dans ce royaume, savoir; Pierre de Pise, qui tenait une école publique dans le palais royal; Paul Diacre, qui, s'il ne s'appliqua point à l'enseignement, raviva certainement le goût des bonnes études; Théodolphe, l'Italien Lombard, qui fut ensuite évêque d'Orléans, lequel favorisa dans son évêché l'étude des sciences, et fut peut-être le premier fondateur des écoles paroissiales en France; et enfin Paulin d'Aquilée, qui, s'il ne fit pas quelque séjour dans ce royaume, excita néanmoins par ses conseils les évêques à s'exercer dans l'interprétation des saintes écritures, le clergé à la culture des lettres, et les philosophes à l'étude des choses divines et humaines.

Il est même à présumer, que le passage en France des gens instruits qui y furent appelés de l'Italie par Charlemagne, ne fut d'aucun préjudice pour ce dernier pays. Le mérite de ce monarque, relativement à la restauration des lettres en Italie, se réduit donc, de l'avis même de ses apologistes, à la protection qu'il accorda à toutes les sciences, et à la faveur que trouvèrent près de lui ceux qui les cultivaient. Mais nous n'avons aucune connaissance qu'il ait été créé, de son tems, de nouvelles écoles en Italie; et Tiraboschi avoue lui-même, que si l'empressement de Charlemagne pour la propagation de l'instruction, fut pour quelques personnes un motif d'encouragement à l'étude des sciences, cela n'empêcha pas que l'Italie en général ne fût alors plongée dans une profonde ignorance: funeste effet des

*Charlemagne  
se servit  
d'Italiens  
pour faire  
fleurir  
les lettres  
en France.*

*A quoi  
se réduisent  
les sollicitudes  
de  
Charlemagne  
pour  
la restauration  
des lettres  
en Italie.*



calamités publiques dont elle fut affligée pendant plusieurs siècles, et du manque total de livres qui accompagna ces tems de barbarie (1). L'abbé Andres observe même, que le zèle de Charlemagne pour la propagation des lumières, n'eut pas tout le succès qu'on pouvait en espérer, attendu que les hommes nommés par lui pour présider à l'instruction, quoique les plus savans qu'il y eût alors, étaient loin d'avoir ce goût éclairé, sans lequel il est impossible de voir fleurir les lettres: d'un autre côté, leurs travaux se bornant uniquement à l'enseignement des premières notions de la littérature à ceux particulièrement qui se destinaient au service de l'église, ils ne pensèrent jamais à rechercher les ouvrages des anciens écrivains Grecs et Latins, ni à exciter les jeunes gens à les imiter. S'il se conserva quelque trace d'instruction en Italie, on doit l'attribuer à l'usage où étaient depuis long-tems les Italiens de cultiver les sciences, et à l'impression qu'avaient faite sur l'esprit de la nation des tems heureux, dont plusieurs siècles de barbarie n'avaient pu faire perdre le souvenir, plutôt qu'à l'impulsion ou à la direction qu'on croit leur avoir été donnée par Charlemagne. Quelques-uns (2) sont même d'avis que, de son tems, l'instruction fut restreinte dans de plus étroites limites, et qu'au lieu de s'étendre comme auparavant à toutes les classes de la population, elle fut plus particulièrement réservée à ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et peut-être même à quelques nobles; car nous voyons que les maîtres salariés en France par Charlemagne, et qui tenaient leurs écoles dans le palais, d'où elles prirent la dénomination de *palatinæ*, étaient chargés d'enseigner aux nobles les belles lettres.

*Ecoles fondées  
en Italie  
par Lothaire I.*

C'est à Lothaire I.<sup>er</sup>, Roi d'Italie, qu'est vraiment due l'institution des premières écoles publiques dans plusieurs de nos villes. Parmi les lois qu'ont publiées les Rois d'Italie qui ont succédé aux Rois Lombards, et qu'on a appelées pour cette raison lois Lombardes, il en existe quelques-unes rendues par ce prince à Cortelona en 823, et entr'autres une par laquelle il détermine les villes, où il doit y avoir des écoles publiques. Il y dit au commencement, que, par un effet de l'extrême négligence de tous ceux qui devaient veiller à l'instruction en divers lieux, elle s'était totalement éteinte, *cunctis in locis est funditus extincta*, et que pour cette raison il

(1) *Ibid.*, §. 14.

(2) Chevalier Bossi, *Storia d'Italia*, Vol. XIII. Liv. IV. chap. 13 §. 3.

avait pris les mesures nécessaires pour la faire revivre, et déterminé les villes où il devait y avoir des maîtres. Rien n'indique ici qu'il y eût des écoles auparavant, ni qu'il eût été publié par Charlemagne aucune loi à ce sujet; et quant à l'ignorance qui régnait universellement alors en Italie, on doit la regarder comme une preuve, non du manque total d'écoles dans ce pays, mais seulement de l'insuffisance de leur nombre par rapport au besoin qui les avait fait établir. Il n'en faudrait pas davantage, dit le Chevalier Bossi, pour convaincre d'imposture tous ceux qui ont voulu attribuer à Charlemagne la gloire d'avoir été le restaurateur des lettres. La loi dont nous venons de faire mention prescrit aux gens chargés de l'enseignement dans les lieux à ce destinés, d'employer tous leurs soins à l'instruction de leurs écoliers. A cette fin, continue le législateur, nous avons destiné des lieux convenables et à la commodité de tout le monde, afin que personne ne puisse alléguer pour excuse l'éloignement de ces écoles, ou l'impossibilité d'en profiter faute de moyens. Cette dernière disposition par rapport aux pauvres donne à présumer, que les maîtres étaient salariés par l'état. Il y avait à Pavie des écoles pour Milan, Brescia, Lodi, Bergame, Novare, Gènes etc. A Yvrée l'Evêque devait pourvoir lui-même à l'instruction. Les écoles de Turin étaient communes à Ventimille, à Albenga etc.; celles de Crémone, à Reggio, Plaisance etc., et celles de Florence à toute la Toscane. Pavie est nommée la première, peut-être parce que l'instruction y était supérieure à celle qui se donnait partout ailleurs: ce qui ne serait pas étonnant, puis qu'il y avait eu une école dans cette ville dès les tems des Lombards. Il est parlé dans cette même loi, d'un certain Dungal comme maître dans l'école de Pavie, lequel était peut-être un moine Ecosais, auteur de quelques livres qui avaient été donnés au couvent de S.<sup>t</sup> Colomban: peut-être encore ne fut-il appelé en Italie que vers l'époque où cette loi fut publiée.

*Ecoles à Pavie,  
Turin,  
Crémone,  
Florence etc.*

Tandis que Lothaire s'occupait à rétablir ou à multiplier les écoles en Italie, on se plaignait dans les conciles qu'il manquait de maîtres en plusieurs endroits, et l'on y disposait, que, dans chaque évêché et partout où il serait nécessaire, il y aurait des maîtres pour l'instruction de la jeunesse. On demande, dans les actes de ces conciles, des maîtres qui enseignent les lettres, les arts libéraux et expliquent les dogmes sacrés: d'où l'on voit que l'instruction civile et religieuse étaient réunies. Ainsi, dit Tiraboschi,

*Etablissements  
d'écoles  
ordonnés  
par les conciles.*

les autorités ecclésiastique et civile travaillaient de concert à la civilisation des peuples, et la paix dont on jouissait communément alors en Italie, était ou ne peut plus favorable au succès de cette louable entreprise. Mais l'ignorance, le mépris même des lettres et la barbarie dominaient tellement dans cette contrée depuis plusieurs siècles; le manque de livres et plus encore celui d'hommes instruits rendaient si difficile, pour ainsi dire, tout changement dans l'opinion et les mœurs de la nation, qu'on vit à peine quelque effet de ces heureuses dispositions. Au peu de fruit qu'on retira des sollicitudes des autorités ecclésiastique et civile nous ajouterons, que tous les successeurs de Charlemagne, depuis Lothaire jusqu'à Charles le Gros, et particulièrement durant les guerres continuelles qui eurent lieu à cette époque, ne songèrent jamais à faire reflourir les lettres en Italie. Les irruptions des Sarrazins et des Hongrois, et plus encore peut-être les partis qui s'y déclaraient en faveur de tel ou tel autre prétendant à l'empire, ne contribuèrent pas peu à y éteindre le goût des arts et des sciences.

*Le peu  
de fruit qu'on  
en retira.*

*Ecrivains  
de cette  
époque.*

Nous donnerons maintenant quelques notions succinctes sur les écrivains Italiens, qui ont brillé dans cet intervalle de tems. Le IX.<sup>e</sup> siècle avait vu fleurir plusieurs Papes fort instruits. Il n'y en eut aucun dans le X.<sup>e</sup> qui honorât les sciences. Plusieurs au contraire profanèrent de la manière la plus indigne la chaire de St. Pierre: ce qui prouve la vérité de ce principe, que si la sainteté des mœurs se trouve souvent réunie aux lumières, l'ignorance s'associe de même quelquefois à la plus monstrueuse scélératesse. Sylvestre II se rendit fameux dans la philosophie et les mathématiques; mais il n'appartient pas proprement à cette époque funeste, que Tiraboschi appelle justement siècle de fer, et qui pourtant était celui de Charlemagne. Nous avons déjà parlé de Paulin patriarche d'Aquilée, qui est Italien comme l'ont démontré plusieurs écrivains contre l'opinion des Maurini, qui le supposent sans fondement né en Austrasie, et qu'Alcuin nous dit formellement être de l'Ausonie. Il fit ses études dans les écoles Lombardes, et mérita le titre et l'emploi de grammairien ou maître des beaux arts. Il laissa plusieurs écrits, la plupart de théologie, qui prouvent ses grandes connaissances dans les matières ecclésiastiques, et que Madrisi a recueillis et publiés en 1737. Nous avons également fait mention de Théodolphe évêque d'Orléans, lequel était aussi Italien, comme l'a sagement prouvé Tiraboschi. Outre quelques livres de théologie, il en a fait encore six

*Paulin  
patriarche  
d'Aquilée.*

*Sciences  
ecclésiastiques.*

*Théodolphe  
évêque  
d'Orléans.*



de poésies, qu'on peut dire très-élégantes pour ce siècle. Nous avons cité de même Pierre archevêque de Milan, en parlant de l'état des sciences sous les Lombards. Charlemagne honora encore comme hommes instruits, Odelbert aussi archevêque de Milan, et Maxence patriarche d'Aquilée: on attribue au premier un livre en 22 chapitres sur le baptême, et au second une savante lettre sur le même sujet publiée par Pez. On compte encore parmi les hommes instruits de cet âge Antpert et Bertaire abbés du Mont-Cassin, dont le second était en outre poète, grammairien et avait écrit sur la médecine. André Agnello, qui a écrit les vies des évêques de Ravenne, n'avait pas plus d'instruction, qu'Anastase bibliothécaire n'a montré d'érudition et de critique dans les vies des Papes. On cite encore comme écrivains, et non comme savans, Jean diacre de Rome, qui a écrit la vie de S.<sup>t</sup> Grégoire le grand; un autre Jean, diacre de Naples, qui écrivit les vies des évêques de cette dernière ville, ainsi que beaucoup d'autres auteurs d'ouvrages de peu ou de nulle importance, dont Tiraboschi fait mention. On ne peut néanmoins refuser le titre de savant à Acton évêque de Verceil en l'an 924, dont la patrie nous est inconnue; mais ses écrits sont pleins d'une profonde érudition, et justement renommés. Le P. d'Achery en avait déjà publié quelques-uns (1), dans le nombre desquels est son capitulaire divisé en cent chapitres, dont le sujet est pris des actes de plusieurs conciles et de diverses décrétales pour servir de règlement dans son diocèse, et dans lequel il ordonne particulièrement l'institution d'écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse. Ces mêmes ouvrages, après avoir été soigneusement corrigés, ont été publiés de nouveau par le chanoine *del Signore* avec d'autres écrits estimés d'Acton, au sujet desquels on peut voir l'ouvrage du Comte Mazzucchelli (2). Nous accorderons encore le titre d'hommes instruits, à Rothaire évêque de Vérone, qui était à la vérité né à Liège, et qui n'écrivit en Italie que ses *preloqui*, ses sermons et ses lettres que l'on conserve encore, et à Jean abbé du Mont Cassin qui a écrit une histoire de son monastère que nous n'avons plus, et une chronique des derniers comtes de Capoue que nous possédons. On voit par le nombre d'ecclésiastiques instruits que nous venons de nommer, conjointement à ceux que nous allons citer, que l'instruction était presque toute concentrée dans le clergé et dans les couvens.

*Odelbert  
et Maxence.*

*Antpert  
et Bertaire.*

*André Agnello  
et Anastase  
bibliothécaire  
etc.*

*Acton évêque  
de Verceil.*

*Rothaire etc.*

(1) Spicil. Vol. I.

(2) *Scrittor. Ital.* Tom. I. part. 2.

*Belles lettres.*

L'étude des lettres, et surtout la poésie et l'histoire eurent aussi des hommes qui les cultivèrent; mais on ne pourrait guères lire aujourd'hui leurs ouvrages en prose ou en vers sans rire de leur simplicité grossière; et pourtant c'étaient alors les flambeaux de notre littérature, et ces savaus étaient même si renommés, qu'ils furent appelés en France pour y faire reflourir l'étude des lettres. Ces hommes alors si célèbres étaient, Théodolphe évêque d'Orléans, Paulin Patriarche d'Aquilée, Pierre diacre de Pise, Bertaire abbé du Mont Cassin, Hildéric religieux de ce convent, Liutpraud de Pavie puis évêque de Crémone etc.: de tous ces poètes et autres il n'en est pas un seul qu'on puisse dire avec raison laïc. Il en était de même des historiens, parmi les principaux desquels nous citerons Paul diacre, André prêtre de Bergame, Erchempert religieux du Mont Cassin, et l'évêque Liutpraud que nous venons de nommer: les deux auteurs anonymes, l'un Salernitain, et l'autre Bénéventain, sont les seuls sur la condition desquels on puisse avoir quelque doute. On est étonné de l'usage, ou plutôt de l'abus qu'on faisait alors du nom de philosophe. Le Salernitain parle de trente-deux philosophes qui se trouvaient dans la seule ville de Bénévent; mais outre le peu de certitude que cet écrivain avait par lui même de ce fait, nous observerons que le titre de philosophe se donnait dans ces tems à quiconque même n'était que médiocrement instruit: peut-être a-t-on voulu parler plus particulièrement des médecins de cette école si connue sous le nom d'école de Salerne, et dont nous ferons mention dans la suite. Nous ne devons cependant pas omettre ici le nom de Gerbert Archevêque de Rheims et ensuite de Ravenne, que ses connaissances en mathématiques faisaient regarder comme magicien; et peut-être devrait-on attribuer les mêmes connaissances à Pacifique archidiacre de Véronne, dans l'épithaphe duquel il est dit, qu'il était habile dans les ouvrages d'or, d'argent et autres métaux, qu'il fabriqua une horloge de nuit, et fit peut-être un planétaire ou une description de la sphère céleste. Tiraboschi cite comme une preuve que l'astronomie était connue en Italie au IX.<sup>e</sup> siècle, le calendrier usité à cette époque, que l'on conserve encore dans la cathédrale de Florence et qui a été publié par Ximénès. Parmi les médecins ou les écrivains en médecine de cette époque, on ne compte que Bertaire, Raffred abbé de Farfa, Campon religieux du même convent, et quelques autres moines dont la chronique de Farfa fait mention. Tiraboschi n'a pu citer au-

*Philosophes.**Médecins.*

un jurisconsulte appartenant à cette époque; et le seul dont il soit parlé est Everard Duc de Frioul, par ordre duquel fut rédigé le code de Modène.

On doit regarder comme funeste à la littérature dans tous les états de l'Europe et même en Italie l'espace de tems qui s'est écoulé, depuis la moitié du X.<sup>e</sup> siècle jusque vers la fin du siècle suivant. Les Empereurs, les Rois d'Italie et autres princes la plupart étrangers, qui régnèrent dans ce pays durant cette malheureuse époque, songeaient à toute autre chose qu'à y faire reflourir les sciences et les lettres. Les guerres que se firent entr'elles dans la suite diverses villes d'Italie, les invasions des Sarrasins, les incursions des Normands, les passages des croisades, ne pouvaient que détourner encore davantage des études paisibles l'esprit des Italiens, uniquement occupés alors de leurs dissensions politiques et d'entreprises guerrières. Tiraboschi a voulu mettre la comtesse Matilde au nombre des princesses qui ont cultivé et favorisé les lettres; mais il serait difficile d'en donner des preuves, ses bontés ne s'étant étendues qu'aux prêtres et aux moines. Cet historien déplore l'état où se trouvait l'Italie durant les discussions qui s'élevèrent du tems de Henri III entre le sacerdoce et l'empire; mais le chevalier Bossi croit voir briller au contraire dans ces dissensions, et dans les contestations qui eurent lieu entre les Empereurs et les Papes une première étincelle du génie des Italiens; et l'ardeur avec laquelle chacun des partis s'efforçait de soutenir sa cause, non seulement par la voie des armes, mais encore par le raisonnement et l'autorité des témoignages lui fait soupçonner, que déjà on commençait à faire l'application de la philosophie ou de l'art de raisonner à la jurisprudence.

On a long-tems disputé sur la question de savoir si les croisades ont été utiles ou nuisibles aux progrès des lettres en Italie. En parlant de ces expéditions, dans le nombre desquelles il comprend celles même du XII.<sup>e</sup> siècle, Tiraboschi prétend qu'en général les croisades n'ont eu aucune influence sur le développement des lumières. A la vérité les guerriers qui y prenaient part ne songeaient guères à rechercher ni à transporter dans leur patrie les ouvrages intéressans qu'ils pouvaient rencontrer chez les peuples de l'orient; mais en considérant l'état des connaissances humaines à cette époque, on trouve que l'Europe est redevable à ces guerriers de plusieurs notions physiques et géographiques, de divers procédés extrêmement utiles dans les arts, et même de certains arts encore

*Etat des lettres en Italie depuis l'époque des Otthons jusqu'à la paix de Constance. Aucune faveur accordée aux lettres par les princes.*

*Effet des croisades.*



ignorés en occident, enfin de la connaissance d'une quantité de simples, de drogues et autres productions naturelles dont on ne soupçonnait pas même l'existence, et qu'ils avaient rapportées de leurs expéditions lointaines.

*Empressement  
des Papes  
pour  
la propagation  
de  
l'instruction.*

Malgré les adversités dont ils étaient sans cesse affligés on vit des Papes s'occuper de l'instruction, et employer tous leurs moyens à la propager. Par exemple, dans le synode tenu à Rome par Grégoire VII en 1078, il fut prescrit à tous les évêques d'établir une école dans leurs églises. Il fut décidé de même dans le troisième concile général de Lateran tenu par Alexandre III en 1179, non seulement que les évêques et les prêtres seraient pourvus des connaissances nécessaires à l'exercice de leur ministère, mais encore, pour que les pauvres ne fussent pas privés des avantages de l'instruction, qu'il y aurait un maître attaché à chaque cathédrale, pour y donner des leçons gratuites aux clercs et aux séculiers sans fortune. Il est à présumer que ces dispositions reçurent leur effet dans plusieurs églises, mais il est également probable que le malheur des tems en empêcha l'exécution dans plusieurs autres. Il est certain néanmoins, que la chaire de théologie fut fondée beaucoup plus tard dans l'église métropolitaine de Milan. Mais ce n'est pas à dire pour cela que cette ville remarquable fût privée d'écoles: car au contraire les études y florissaient à un point qui ne paraîtrait pas croyable pour ces tems de barbarie, si nous n'en avions une preuve irréfragable dans le témoignage de Landolphe l'ancien, écrivain contemporain de cette époque (1). Il y avait dans le vestibule intérieur de cette église et près de la porte septentrionale une école tenue par des philosophes versés dans la connaissance de plusieurs arts, et où les clercs, tant étrangers que nationaux, étaient instruits dans les sciences philosophiques. Les archevêques, de qui les maîtres de ces écoles recevaient leur traitement par les mains de leurs camériers, intervenaient souvent eux-mêmes à leurs leçons, et animaient à l'étude les écoliers ainsi que les professeurs. Sassi a cherché à prouver, qu'outre les écoles ecclésiastiques il y en avait encore d'autres à Milan, qui étaient publiques, et dont les maîtres étaient payés par la ville même (2). Pierre Damien fait mention de pareilles écoles établies à la même

*Ecoles.*

*Ecoles  
florissantes  
à Milan  
durant cette  
malheureuse  
période.*

(1) Liv. II. chap. 35, in *Murat. Script. Rer. Ital.* Vol. IV.

(2) *De studiis Mediol.* chap. 7.

époque à Parme et à Faenza. Donizon parle avec les plus grands éloges de cette première ville, appelée en Grec *Chrysopolis* ou *ville de l'or*, ainsi que des succès avec lesquels on y enseignait la grammaire et les sept arts libéraux. C'est donc à tort que les habitans de Plaisance et de Naples ont voulu disputer de rivalité avec Pavie sur l'existence simultanée d'une université dans leurs murs à la même époque : car peut-être n'y avait-il nulle part alors d'université dans l'acception rigoureuse qu'on donne aujourd'hui à ce mot ; mais il existait sans contredit des écoles plus ou moins florissantes, non seulement dans ces trois villes, mais encore dans d'autres plus ou moins considérables.

*Il y en avait à Parme, à Faenza etc.*

Quant aux livres et aux bibliothèques on n'avait pas encore beaucoup de richesses en ce genre ; et les collections que purent faire quelques hommes studieux, et surtout quelques religieux, de tous les moyens d'instruction qu'ils purent recueillir, ne peuvent être considérées comme des établissemens de la nature de ceux que nous appelons aujourd'hui bibliothèques publiques, et capables comme eux de contribuer à la propagation des lumières. Rien ne nous indique ce que pouvait être alors celle du Vatican. Les Assemani nous ont donné le catalogue des bibliothécaires de l'église de Rome durant tout le onzième siècle, dans le nombre desquels on trouve plusieurs cardinaux ; mais il serait aisé de prouver que cet emploi était une dignité particulière à cette église, plutôt qu'une fonction qui eût un rapport immédiat avec l'étude des lettres. Il a été publié une note succincte des livres que possédait la cathédrale de Trévise en l'an 1135, et Arnolphe (1) parle de la bibliothèque de l'église métropolitaine de Milan, qui fut la proie des flammes en 1075, et dont nous ne pouvons trop déplorer la perte.

*Bibliothèques.*

En parcourant rapidement les diverses branches des connaissances humaines, on trouve à cette époque plusieurs hommes instruits dans les matières ecclésiastiques ; mais il est en même tems curieux de voir que la plupart des savans Italiens du XI.<sup>e</sup> siècle passèrent en France, en Angleterre et en Hongrie pour y répandre leurs lumières. Fulbert, évêque de Chartres, que Mabiillon et Fleury ont cru Romain, tint école en France et y eut des disciples renommés. Pierre Mangiator, que les uns ont cru Toscan et les autres

*Sciences sacrées.*

(1) Hist. Med. Liv. III. chap. 20. *Script. Rer. Ital.* Vol. IV. Giullini, *Mem.* Tom. IV. pag. 186.

Lombard, passa une partie de sa vie en France, fut doyen à Troyes, chancelier à Paris et professeur dans les écoles de cette dernière ville. Pavie vit naître Lanfranc archevêque de Cantorbery, lequel fit reflourir les lettres en France, et travailla avec un zèle infatigable au perfectionnement de l'histoire, en comparant entr'eux et en corrigeant les ouvrages des anciens historiens; et Anselme qui avait succédé à Lanfranc dans son archevêché, était né d'un Lombard à Aoste en Piémont: ces deux savans de l'Italie avaient élevé alors à un haut degré de gloire l'école de Bec, et le fameux Pierre Lombard, qu'on croit communément originaire du Novarais, n'avait pas peu contribué non plus à lui acquérir de la célébrité: on a de ce dernier auteur un livre *des sentences*, dans lequel il présente un système de théologie complet et bien ordonné. Lodolphe ou Leudald de Novare, cité avec éloge par Abeilard, passa aussi en France au X.<sup>e</sup> siècle, ainsi que certain Bernard de Pise, Chérard Vénitien, Landolphe de S.<sup>t</sup> Paul Milavais, Arnaud de Brescia, Guido Lombard homme très-instruit dans la philosophie divine et humaine, et plusieurs autres qui se distinguèrent dans les études sacrées. On compte aussi parmi les savans ecclésiastiques Pierre Damien connu par ses ouvrages, Alberic religieux du Mont Cassin, Bruno évêque de Segni, Anselme de Lucques, Grossolanus ou Crisolaus archevêque de Milan fameux helléniste, Grégoire écrivain de la *Chronique de Farfa*, Léon Mersicanus, Pierre Diacre, et enfin Guillaume Cardinal bibliothécaire de l'église et Pandolphe de Pise qui ont écrit *les vies des Papes*.

*Belles lettres.*

Les belles lettres, et surtout l'éloquence et la poésie avaient été totalement négligées dans les siècles précédens, et il était impossible de les faire revivre sans le secours des grands modèles de la Grèce et de Rome, qui alors étaient tout à fait ignorés ou négligés. Le goût des Italiens pour la littérature parut se ranimer un instant dans les X.<sup>e</sup> et XI.<sup>e</sup> siècles; mais comme ce genre d'étude ne présentait aucun avantage, les esprits se tournèrent entièrement aux controverses théologiques, aux disputes scolastiques et aux questions de jurisprudence. On trouvait encore en Italie et particulièrement à Milan des hommes habiles dans la langue Grecque, et dans ce nombre on cite particulièrement les suivans; André, prêtre de cette ville, qui était en outre versé dans les sciences sacrées et profanes; Constance Sicilien, philosophe, grammairien et poète du XI.<sup>e</sup> siècle; Papia, que quelques-uns croient Lombard, fameux grammairien, et auteur d'un

*Hellénistes.*



lexique qui existe encore, et Burgondio de Pise qui a traduit du Grec plusieurs ouvrages. On ne peut pas dire absolument que l'éloquence fût entièrement éteinte en Italie, comme on le voit par un grand nombre d'homélies de divers évêques qui nous sont parvenues : les historiens Allemands rapportent même que les Milanais exposèrent leurs raisons à Frédéric I.<sup>er</sup> avec beaucoup d'éloquence. La poésie eut aussi des amateurs, parmi lesquels sont cités plusieurs religieux du mont Cassin. Un sous-diacre nommé Rainaldo fut même comparé alors aux anciens dans l'art de faire des vers ; Guillaume de la Pouille fut l'auteur d'un poème en cinq livres sur les expéditions militaires des Normans ; et Donizon, autre religieux de Canossa écrivit en vers la vie de la comtesse Mathilde. Dans le nombre de ces lettrés on peut encore comprendre l'auteur anonyme de Como, dont parle Muratori, qui décrivit aussi en vers la cruelle et funeste guerre que se firent entr'eux les habitans de cette ville et les Milanais depuis 1118 jusqu'en 1127 (1) ; Moysse de Bergame, qui chanta les louanges de sa patrie ; Laurent diacre de Pise, qui a décrit dans un poème l'expédition des Pisans contre les îles Baléares, et qui l'emporta sur tous les autres poètes de cet âge ; et enfin Jean Milanais, qui mit en vers les préceptes de la fameuse école de Salerne. Milan a aussi donné naissance à plusieurs historiens, parmi lesquels on cite Arnolphe, Landolphe l'ancien, Landolphe le jeune ou de S.<sup>t</sup> Paul, et Sire Raul dont on ignore la patrie, mais qui écrivit l'histoire des guerres des Milanais contre Frédéric. Lodi vante Othon, Acerbe, et les deux Murena père et fils, et Crémone Sicard un de ses évêques. Caffaro écrivait par ordre du gouvernement l'histoire de Gènes, sa patrie. Godefroi Malaterra écrivait les fastes de la Sicile dans cette île même par ordre de son Roi Roger. Alexandre, abbé de Têlèse, écrivait sa *Chronique* par ordre de Mathilde sœur de Roger. Dans la Pouille vivait Lupu Protospata, et cette partie méridionale de l'Italie avait plusieurs autres écrivains de chroniques qui nous sont parvenues.

Jusqu'à alors la poésie n'avait fait usage que de la langue Latine dans ses compositions. Mais cette langue se corrompant chaque jour davantage dans le langage familier, il s'en forma un nouvel idiome, qui après s'être contenu pendant long-tems dans l'intérieur des familles, osa enfin se produire au grand jour, et se montrer dans les livres et les monumens qui devaient passer à la postérité.

*Eloquence.**Poésie.**Historiens.**Origine  
de la langue  
Italienne.*

(1) Vol. 5 pag. 401.

*Opinions  
diverses sur  
cette origine.*

La formation de ce nouveau langage doit être mise au nombre des révolutions qui s'opérèrent en Italie après la restauration de l'empire d'occident; mais l'origine, dit Carli (1), en est tellement enveloppée de ténèbres, qu'on ne peut être étonné des opinions contraires qui ont été soutenues à ce sujet par les savans, avec autant d'avantage d'une part que de l'autre. Celse Cittadini (2) est d'avis que la langue Italienne était en usage dès le tems des Romains même; et c'est aussi à peu près le sentiment de Léouard Aretin (3), du cardinal Bembo (4) et de l'abbé Quadrio (5), qui par cette même raison a cherché à prouver, que cette langue dérivait directement du langage vulgaire des Latins. Gravina (6) et Maffei (7) ont soutenu la même proposition; et ce dernier écrivain observe à cet égard, qu'on ne trouve pas plus d'une vingtaine de noms étrangers dans notre langue. M.<sup>r</sup> Fontanini (8) a voulu faire croire que la langue Italienne était une corruption de la Latine mêlée avec les dialectes étrangers, mais que pourtant elle est la même que la langue *Romance Provençale*. En reconnaissant néanmoins une seule langue en Italie Speroni (9) soutient, que notre langage vulgaire nous vient des *Barbares*, c'est à dire des Francs et des Provençaux. Muratori (10) nous a donné sur ce sujet deux longues et savantes dissertations, dans la première desquelles il indique les degrés de corruption de la langue Latine, et dans la seconde l'étymologie Latine, Allemande, Provençale, Grecque et même Arabe des mots composant la langue Italienne. Nous passerons sous silence les étymologistes Octave Ferrari, Egide Menagio et autres, qui ont défiguré plutôt qu'éclairci cette matière, pour rendre à Tiraboschi (11) l'hommage qu'il mérite. Tout en convenant de l'existence de deux sortes de langages, l'un *poli* et l'autre *vulgaire* du tems des Romains,

(1) *Antichità Ital.* Part. IV. Liv. I. § 5.

(2) *Orig. della volgare Toscan. Favel.*

(3) *Epist. advers. Blondum.* Liv. VI.

(4) *Prose*, Liv. I.

(5) *Storia d'ogni poesia*, Tom. I. pag. 41.

(6) *Della ragion. Poetica*, Liv. II.

(7) *Veron. Illustr.* Part. I. Liv. II.

(8) *Dell' eloquenza Ital.* Liv. I. chap. 7 et suiv.

(9) *Dialog.* pag. 106.

(10) *Antiq. Medii AEvi*, Diss. 32 e 33.

(11) *Storia della Letterat. Ital. Prefaz.* Tom. III. pag. 4 et suiv.

cet auteur n'en prétend pas moins que ce dernier s'étant corrompu par l'effet de l'invasion des Barbares, il s'en forma peu à peu l'idiome connu aujourd'hui sous le nom d'*Italien*.

Après le jugement porté à cet égard par tant de savans, Carli a proclamé une autre opinion. Cet écrivain prétend que, dans tous les tems il y eut en Italie un grand nombre de dialectes différens, dont se composa en premier lieu la langue Italienne; et qu'après s'être perfectionnée et rendue universelle, ces mêmes dialectes empruntèrent d'elle certains modes et certains mots, avec lesquels ils s'altérèrent en partie, sans jamais s'éteindre entièrement, ensorte que, selon lui, depuis l'origine de Rome et même auparavant jusqu'à nos jours, le langage des Toscans fut toujours différent de celui des Vénitiens, des habitans du Po, du Piémont, du pays de Gênes, ainsi que du royaume de Naples et de la Sicile. Il nous dit en outre, que la venue et le séjour des barbares en Italie y modifia les dialectes en proportion de leurs différentes combinaisons entr'eux, de manière qu'ils se corrompirent tous différemment, et donnèrent ainsi naissance à autant d'autres dialectes. Cet écrivain observe enfin, qu'au milieu de cette grande variété d'idiomes, les gens de lettres et de goût des XI.<sup>e</sup> XII.<sup>e</sup> et XIII.<sup>e</sup> siècles conspirèrent en quelque sorte à former un langage, qui pût être entendu des individus de toutes les classes, en cherchant à se rapprocher le plus qu'ils pouvaient de la langue Latine; et ce langage est celui que Dante (1) appelle *langage choisi, langage de cour*, qui n'est d'*aucun pays*, et qui, ajoute-t-il, est usité des savans qui ont fait des poèmes en langue vulgaire, comme les Siciliens, les Toscans, les Lombards, les habitans de la Pouille, de la Marche de Trévise et de la Marche d'Ancone.

*Autre opinion de Carli.*

Ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir des notions plus étendues sur l'origine et les principes constitutifs de la Langue Italienne, qui par sa richesse et la facilité avec laquelle elle se plie à tous les genres de composition en prose et en poésie, tient, à notre avis, le premier rang parmi les autres langues de l'Europe, pourront consulter particulièrement l'histoire du savant Tiraboschi, et le traité des *Antichità Italiche* de Carli dont nous avons déjà fait mention.

On prétend que l'origine de la poésie Italienne remonte à l'époque du XII.<sup>e</sup> siècle. L'usage de la rime est très-ancien dans

*A quelle époque on commença à en faire usage dans la poésie.*

(1) *De Vulgari Eloquent.* Liv. I. chap. 16.



l'Europe et surtout en Italie; mais il est d'une date encore antérieure chez les Provençaux, et il est certain que Guillaume de Poitiers écrivit en poésie à une époque, où l'on ne peut citer aucune production de cet art en Italie. Peut-être les Normans ou même quelques Provençaux venus avec les premiers en Sicile, y renouvelèrent-ils l'usage de la poésie rimée, qui se propagea depuis dans toute l'Italie. Dante observe dans sa *Vita Nova*, que les poésies en langue vulgaire parurent 150 ans avant ce tems, tant dans la *lingua d'Oco*, ou Provençale, que dans la *lingua di Si* ou Toscane. On est néanmoins fondé à donner la priorité d'ancienneté aux poésies provençales. On a également disputé si les Italiens ont appris à rimer des Provençaux: ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs des premiers poètes Italiens les ont non seulement connus, mais encore qu'ils ont fait des vers dans leur langue. Il existait beaucoup de relations littéraires entre les deux peuples; et du tems de Frédéric I.<sup>er</sup>, Bernard de Ventadour adressa à Jeanne d'Est, qui formait, disait-il, l'embellissement du pays d'Est, de Trévisé, de la Lombardie et de la Toscane, une ode, dans laquelle il excitait cet Empereur à la guerre contre les Milanais, et nommait dans une autre la *dame de Saluces*, qu'on croit être Abasie fille de Guillaume III Marquis de Monferrat. On cite parmi les Italiens certain Folcho ou Folchetto, dit de Marseille, mais réellement né à Gênes, qui écrivit plusieurs odes et ensuite embrassa la vie monastique. L'inscription qu'on voit sur la cathédrale de Ferrare, et qui est de l'an 1135, passe pour être le premier essai de poésie Italienne; mais Tiraboschi croit qu'on peut raisonnablement douter que cette inscription ait été faite plusieurs années après: il témoigne le même doute à l'égard de la pierre de la maison Ubaldini à Florence portant la date de 1184. Il est parlé de certain Lucius Drusus de Pise, qui vivait vers l'an 1170, et qui passe pour avoir versifié le premier en Langue Italienne dans la Sicile; mais l'époque de sa vie est trop incertaine. Il est également fait mention de Ciullo d'Alcamo, qui est selon les uns plus ancien, et selon les autres de la fin du XII.<sup>e</sup> siècle. Concluons donc de tout ce qui vient d'être dit à ce sujet, que ce n'est qu'à la ferveur avec laquelle la poésie Latine fut cultivée, et aux progrès qu'elle fit alors comparativement à ce qu'elle était dans les siècles précédens, que la poésie Italienne est redevable de tout l'honneur qu'elle s'acquît à cette époque.

Les Italiens furent encore les premiers à rallumer le flambeau de la philosophie alors tout à fait éteint, et à préparer, non seulement chez eux, mais même à l'étranger la voie pour arriver à la découverte de vérités, qui étaient à la connaissance de leurs ancêtres. Lanfranc de Pavie et Anselme d'Aoste eurent la gloire de faire fleurir cette science en France, où il n'y avait pas encore eu de logiciens ou dialecticiens de quelque mérite. Il en est de même de la métaphysique, dans laquelle Leibnitz lui-même vante le savoir d'Anselme, qu'on croit être le premier auteur de la démonstration de l'existence de Dieu donnée par Descartes. Jordan de Clavius, archevêque de Milan, avait été, au dire de Landolphe le jeune, rappelé d'une ville de France où il enseignait la philosophie. Gherard de Crémone était allé enseigner cette science avec la médecine en Espagne. On n'a que de faibles indices sur l'étude des mathématiques à cette époque. Pierre Damien rapporte néanmoins que certain Ugon, clerc à Pavie, s'était procuré un astrolabe en argent fin; et l'on prétend également que Pandolphe de Capoue étudiait l'astronomie, pour en faire l'application au calendrier et à la chronologie. On donnait même le nom d'astrologue à *Strozso Strozzi* Général des Florentins en 1012.

*Etudes de la philosophie.*

La médecine commença aussi vers le même tems à fleurir en Italie. L'école de Salerne était célèbre dès le X.<sup>e</sup> siècle, et les infirmes y venaient en foule de la France et de l'Espagne. On cite encore avec honneur les préceptes de cette école pour la conservation de la santé, adressés au Roi d'Angleterre, ou peut-être à Robert de Normandie prétendant à cette couronne. Ces préceptes furent mis en vers par Maître Jean de Milan, appelé le docteur en médecine par excellence. Il y avait des médecins célèbres à Bologne et à Pise au XII.<sup>e</sup> siècle : le médecin Jean que nous venons de citer était renommé à Milan, et Malacarne fait mention de plusieurs autres qui vivaient en Piémont au X.<sup>e</sup> siècle.

*Médecine.*

Dans le même tems où l'Italie envoyait chez les autres peuples des hommes instruits pour y enseigner la théologie, la philosophie, les mathématiques et la médecine, on la vit encore fixer sur elle les regards et l'admiration de toute l'Europe par les succès qu'y obtint l'étude du droit civil et canonique, et par l'affluence des étrangers qui accouraient de toutes parts à ses écoles, où cette science était enseignée par de célèbres professeurs. Ce fut au commencement du XI.<sup>e</sup> siècle qu'on la vit renaître par les soins de Lanfranc

*Jurisprudences.*

archevêque de Contorbery dont nous avons déjà parlé, et après lequel Pierre Damien cite Acton docteur en loi et avocat (1), Bonuomo juge (2) instruit et versé dans la connaissance des lois, Boniface aussi avocat (3), et Morico docteur en loi et juge (4) : ce Damien lui-même ne paraît point avoir été étranger à l'étude des lois. Bologne vante son Albert, et Pise son Sismond, tous les deux docteurs en loi, le second était en outre avocat. Le goût pour cette étude s'accrut encore davantage et devint plus général le siècle suivant, lorsqu'après avoir recouvré leur liberté les principales villes de l'Italie voulurent avoir chacune leurs lois et leurs statuts particuliers. Personne ne dispute à Bologne l'honneur d'avoir ouvert la première école publique de jurisprudence, quoique pourtant il ne soit pas bien prouvé que Lanfranc y ait enseigné cette science. Le premier qui l'y a professée est, selon l'opinion commune, Irnerius, Guarnerius ou Warnerius, que les uns disent Milanais, les autres Allemand, mais qui plus probablement était de Bologne même. On rapporte, qu'après la suppression des études à Rome, les livres de loi furent portés à Ravenne et de là à Bologne, où Pepon ouvrit la première école de droit, mais sans aucune réputation. Après lui vint Irnerius, qui était déjà maître ès arts, lequel enseigna le droit avec éclat, et fut le premier à écrire des notes pour l'intelligence des textes. On ne peut contester à Irnerius la gloire d'avoir, sinon créé l'étude de la jurisprudence, au moins d'avoir été le premier à enseigner cette science à Bologne. La réputation qu'il s'y acquit lui mérita l'estime et la considération de plusieurs Princes et de plusieurs Papes, et son nom donna à cette ville un nouveau lustre. Frédéric I.<sup>er</sup>, dans l'assemblée qu'il tint à Roncaglia, avait à ses côtés, comme le rapporte Radevic de Frisingue (5), quatre juges nommés Bulgare, Martin, Jacob et Ugo qui étaient fameux par leur éloquence, et versés dans la connaissance des lois civiles et religieuses, qu'ils enseignaient à Bologne à un grand nombre d'écoliers. Bulgare fut nommé vicaire impérial dans la même ville, et sa maison qui prit après sa mort, arrivée en 1166, le nom de palais

*Bologne fut la première à ouvrir des écoles publiques de jurisprudence.*

(1) Liv. VIII. *Epist.* 7.

(2) Ibid. *Epist.* 8.

(3) Ibid. *Epist.* 9.

(4) Ibid. *Epist.* 10.

(5) *De rebus gest. Frider.* I. Liv. II. chap. 5.



de la *Raison*, devint celui de la célèbre université de Bologne. Outre les savans jurisconsultes dont il vient d'être parlé, on cite encore comme appartenant à cette ville Roger, que quelques-uns ont confondu avec Vacarius, le premier commentateur des lois Romaines en Angleterre; Alberic de la porte Ravignana disciple de Bulgare; Cyprien de Florence, maître de Godefroi de Bénevent; Henri de la Bailla de Bologne, et un autre jurisconsulte nommé le *Plaisantin*, peut-être parce qu'il était né à Plaisance. Tiraboschi fait mention des écoles de loi de Modène, de Mantoue, de Padoue et de Plaisance, et doute qu'il y en eût une à Pise; il vante Oberto de l'Orto Consul de Milan comme grand jurisconsulte, et comme l'auteur d'une compilation des coutumes des fiefs. Nous ajouterons encore à la gloire de l'Italie, que certain Vicarius ou Vacarius, né en Lombardie, introduisit l'étude des lois en Angleterre, et tint à Oxford une école qui fut très-fréquentée, et que le *Plaisantin* dont nous venons de parler en ouvrit le premier une à Montpellier.

Le droit canonique a eu aussi, surtout dans ces derniers tems, une foule d'écrivains distingués chez les Protestans comme chez les Catholiques, et presque tous en ont donné une histoire plus ou moins étendue à la tête de leurs ouvrages. Les collections impures des canons et des décrétales de Denis le petit étaient déjà connues. Il en parut encore d'autres depuis, et particulièrement celle des fausses décrétales des Papes prédécesseurs de Siricius, qui fut publiée sous le nom de S. Isidore *Mercator* ou *Peccator* comme lisent quelques-uns, mais que le ch. P. Zacharie croit être l'ouvrage de certain Benoît, prêtre de l'église de Mayence après la moitié du neuvième siècle. De semblables collections furent encore publiées dans la suite, et en Italie plus que partout ailleurs: car outre celles d'Anselme évêque de Lucques, et de Donizon évêque de Sutri puis de Plaisance, il n'est presque personne qui ne connaisse les fameuses collections de Reginon, de Burchard de Worms, d'Ivon de Chartres etc. Mais il ne semblait pas qu'on eût encore assez fait pour l'étude du droit canonique, et il avait besoin d'être disposé dans un meilleur ordre et adapté aux usages du barreau. Gratien fut celui qui se chargea de cet important travail.

Ce Gratien était né à Chiusi et religieux dans un convent à Bologne: quelques-uns lui attribuent l'invention des degrés académiques, qui étaient peut-être connus long-tems avant lui. Il se mit à faire une nouvelle collection de canons, à laquelle il donna le

*Droit  
canonique.*

*Fausse  
décrétales.*

*Gratien.*

titre de *Decretum*, et dont il forma un traité méthodique et régulier; mais il conserva les fausses décrétales, ne mit aucune critique dans les citations qu'il fit des Saints Pères, et laissa imparfait en plusieurs endroits son ouvrage, qui n'obtint jamais les suffrages du public. Il eut néanmoins alors des commentateurs et des interprètes. D'autres collections de canons avaient été faites dans le XII.<sup>e</sup> siècle par le cardinal Laborante, natif de Pantormo en Toscane, et par un chanoine régulier appelé Albin, natif de Milan, qui fut aussi cardinal; mais ces ouvrages n'eurent aucun crédit. Ainsi l'Italie peut encore être regardée comme le berceau du droit canonique, et l'on est étonné qu'Uetius ait déploré l'ignorance qui, selon lui, régnaît alors dans ce pays, tandis que le peu de lumières qui se répandit en France dans toutes les sciences y fut, comme nous l'avons vu, porté par des Italiens.

## DES MOEURS DES ITALIENS

DEPUIS L'INVASION DE L'ITALIE PAR LES BARBARES  
JUSQU'A LA PAIX DE CONSTANCE.

LES Grecs et les Romains étaient dans l'usage de désigner sous le nom de *Barbares* tous les autres peuples, comme si le bienfait de la civilisation eût été le partage exclusif de Rome et de la Grèce; mais ce nom se donuait plus particulièrement encore à ceux qui menaient une vie brute et sauvage, et dont les mœurs étaient habituellement ou naturellement féroces. La manière de se vêtir et la diversité de l'habillement peuvent bien distinguer une nation d'une autre, mais cette diversité apparente n'est pas ce qui établit une différence essentielle entre deux peuples: car ils peuvent, sous une forme diverse d'habillement, jouir, l'un et l'autre du même degré de civilisation. Ce qui fait qu'un peuple est vraiment barbare ou poli, ce sont les mœurs qui sont comme les vêtemens de l'ame, et qui varient encore si prodigieusement parmi les nombreuses populations de la terre; voilà ce qui rend les hommes dignes de louange ou de blâme. Nous ne dirons rien ici de ces essaims de Barbares, qui ont inondé à diverses reprises l'empire Romain, attendu qu'ils ne se sont point arrêtés dans cette partie de l'Italie; parlons-

seulement d'Odoacre chef des Turcilingues et des Hérules qui, en 476, asservit les peuples d'Italie; de Théodoric Roi des Goths, qui fonda réellement un royaume d'Italie en 493; des Lombards qui, après la défaite des Goths par Justinien I.<sup>er</sup>, s'emparèrent en 568 de la plus grande partie de l'Italie; des Francs qui commencèrent en 774 sous Charlemagne à exercer ici leur domination; et enfin des Germains ou Allemands, au pouvoir desquels tomba l'empire Romain en 962. Lorsqu'une nation arrive à en subjuguier une autre, et s'établit chez elle comme firent les Hérules, les Goths et les Lombards en Italie, il en résulte quelquefois, ainsi que nous l'avons déjà observé, que le peuple vainqueur introduit ses mœurs dans le pays vaincu, par l'effet du penchant qu'à le peuple en général à imiter les grands; mais il arrive aussi que le vainqueur trouvant les mœurs du peuple subjugué préférables aux siennes, renonce à ses usages barbares, pour en embrasser d'autres qu'il trouve plus doux et plus attrayans que les siens. Cela posé, voyons lesquelles des mœurs des vainqueurs ou des vaincus ont le plus dominé en Italie; ou plutôt voyons si, du mélange des unes avec les autres, il ne s'est pas formé peu à peu un nouveau genre de mœurs, qui participaient en même tems de la barbarie des conquérans, et de la civilisation des peuples conquis.

Les mœurs, comme nous l'avons vu, étaient déjà extrêmement corrompues dans les derniers tems de l'empire Romain, et toujours par l'effet de guerres partielles et sanglantes, qui en favorisant la licence des troupes, reveillent dans l'âme des habitans paisibles le goût mal assoupi pour la vie sauvage, pour la violence et la rapine; mais cette corruption dut encore s'accroître par le mélange de tant de peuples barbares, qui se succédèrent en Italie, et surtout par la venue des Grecs et des Thraces de Constantinople, plus immoraux encore que ne l'étaient les barbares mêmes. Nous n'avons pas des notions claires sur la morale des Goths, dont Satorius (1) ne dit pas un mot. Ils étaient probablement licencieux comme les autres peuples barbares, ou plutôt comme le sont tous les peuples guerriers; mais il paraît qu'en tems de paix, le gouvernement s'occupait avec beaucoup de sollicitude de la morale publique et de la réforme des mœurs. Sous Odoacre l'Italie jouit en-

*Dérèglement  
des mœurs  
durant  
les longues  
guerres.*

(1) Voyez l'*Essai* déjà cité sur l'état des peuples de l'Italie sous le gouvernement des Goths.



*Sollicitude  
des Goths pour  
la conservation  
de la morale  
publique.*

viron treize ans de la paix et du repos, qui lui étaient si nécessaires pour se remettre des maux dont tant de guerres l'avaient accablée. Quoique de nation barbare ce prince était juste et clément, et rien n'annonce qu'il se soit jamais conduit en homme dur ni cruel. Après s'être rendu paisible possesseur de l'Italie, Théodoric fit tout son possible pour qu'elle ne s'aperçût pas d'être sous la domination d'un barbare. Prince affable, libéral et magnifique il régna longtemps et avec tant de gloire, que l'Italie fut beaucoup plus heureuse sous son gouvernement, qu'elle ne l'avait été sous la plupart de ses Empereurs (1). Les lettres de Cassiodore, et l'abrégé du code qui nous est parvenu sous le titre d'*Edit de Théodoric*, ne contiennent que de sages dispositions tendant à réprimer la rapine, la licence, l'incontinence, la soif du sang, l'amour de la vengeance et toutes les passions violentes qui sont les fléaux de l'humanité.

*Mœurs  
des Lombards  
un peu féroces.*

Si nous avions à juger des mœurs des Lombards seulement par leurs lois, à en considérer le grand nombre, il faudrait en conclure que les premières étaient bien mauvaises; mais peut-être aussi que les Rois ou les assemblées de la nation avaient la vanité d'ajouter toujours à ces dernières quelque autre loi. L'amour de la vengeance, l'habitude de repousser les injures et les offenses par la force, la fréquence des duels semblent dénoter dans le caractère des Lombards plus de rudesse que dans celui des Goths.

*Leur caractère  
féroce et leur  
éducation  
rigide.*

Si nous considérons de plus près le costume (2), qui a pour ainsi

(1) Combien aurait été différent le sort de l'Italie, s'écrie M.<sup>r</sup> Sartorius dans la conclusion de son *Essai*, si les Romains, du tems des Goths, avaient voulu seconder l'esprit du siècle, et juger sainement de leur situation, de celle de l'empire et de l'Europe! Pour peu qu'ils eussent voulu s'amalgamer avec les Goths, s'il était sorti de cet amalgame, comme il arriva dans les Gaules, un nouveau peuple; si au lieu de vouloir être toujours Romains, ils avaient voulu plutôt être Italiens, que de larmes n'auraient-ils pas épargnées à leurs descendans! . . . Les Italiens eurent le bonheur de trouver du tems des Goths un Théodoric, qui, tout étranger qu'il était, avait la volonté et les moyens de les rendre heureux. S'ils s'étaient franchement abandonnés à lui et à ses successeurs, ils auraient détourné bien des maux de l'Italie, et auraient peut-être changé la face de l'Europe: un vain orgueil et un fanatisme insensé aveugla les Italiens de cette époque; mais leurs erreurs ont été cruellement punies dans leurs descendans.

(2) *Antichità Longobardico-Milanesi*, des Moines de Citeaux. Tom. I.<sup>er</sup> Dissert. I. pag. 124.

dire sa base dans le naturel et dans l'éducation, nous observerons que le premier était sauvage, et la seconde austère et rigide chez les Lombards; mais le long séjour que firent ces peuples en Italie adoucit dans la suite cette férocité, et leur éducation se modéla insensiblement sur celle des Italiens. Il y avait néanmoins dans la première plus de fouge que de cruauté, au moins dans l'état de réflexiou, et ils avaient apporté de l'Allemagne cette disposition de caractère. Elle se reconnaissait aisément à une sorte de férocité dans le regard, que leur avaient fait contracter les guerres sanglantes qu'ils se fesaient entr'eux, et dont le retour était plus fréquent que chez aucun autre peuple (1). L'Italie n'eut que trop à en ressentir les effets; et pourtant les lois pénales de ce peuple n'avaient rien de la rudesse de son caractère.

Les Lombards étaient d'une simplicité et d'une crédulité qui leur fesaient prêter foi aux contes les plus absurdes et aux récits les plus extravagans. Ils avaient une confiance avengle dans leurs magiciens et leurs sorciers. La duplicité et la mauvaise foi leur étaient inconnues, et il était bien rare qu'il entrât de la fraude dans leurs engagemens: aussi le serment suffisait-il souvent pour faire décision dans leurs jugemens. Il y avait beaucoup plus d'humanité chez eux que chez aucun peuple civilisé. Leur hospitalité, dont parle Tacite comme d'une vertu commune à tous les anciens Germains, s'est particulièrement signalée en Italie, par l'établissement, sur les routes les plus fréquentées, d'hospices commodes, où les étrangers et les voyageurs trouvaient la nourriture et le logement. Leur manière de traiter les esclaves était douce et indulgente, en comparaison de la conduite barbare et inhumaine que les Romains tenaient envers eux; c'est ce que nous attestent les moines de Citeaux dans la X.<sup>e</sup> Dissertation des *Antichità Longobardico-Milanesi* (2): Ils montrèrent même quelquefois une âme grande et héroïque, et leurs Rois Grimoald, Bertaride, Liutprand et autres personnages nous en ont laissé d'illustres exemples. L'éducation, cette seconde base du costume d'un peuple, était, comme nous venons de le dire, austère et rigide chez les Lombards. Et comment pouvait-il en être autrement chez un peuple, qui ne connaissant rien de plus noble que la profession des armes, devait naturellement dis-

*Simples  
et crédules.*

*Hospices.*

*Quelquesfois  
d'une âme  
grande  
et héroïque.*

(1) Tacite. *De Mor. Germ.* Hist. Röm. liv. I.

(2) Sur la condition des esclaves sous les Lombards et dans les tems postérieurs.

poser la jeunesse à l'embrasser. La force et l'agilité du corps étaient les premières qualités qu'exigeait cette profession, et pour les acquérir il fallait accoutumer de bonne heure les enfans à des exercices pénibles. La législation eut aussi quelque influence sur le costume, comme nous l'avons vu en parlant de la guerre des Lombards; mais il serait trop long d'examiner ici quelles ont été les mœurs de cette nation dans les différens tems de son séjour en Italie. Nous ne voulons pas omettre cependant de dire un mot d'une institution qu'elle avait apportée de l'Allemagne, et qui avait beaucoup de rapport avec la chevalerie, dont il est parlé si glorieusement dans l'histoire des siècles du moyen âge.

*Chevalerie  
des siècles  
du moyen âge  
dérivée  
des Lombards*

Les moines de Citeaux, dans leur première Dissertation sur les *Antichità Longobardico-Milanesi*, établissent un parallèle entre les anciennes compagnies des Germains, appelées par Tacite *Comitatus* (1), et la chevalerie qui a été formée depuis, entre les *Comites* ou membres de ses compagnies, et les chevaliers des tems postérieurs; et après avoir remarqué entre les uns et les autres une grande ressemblance d'usages et de rites, ils n'hésitent pas à faire dériver de l'Allemagne l'origine de la chevalerie, et à en regarder les Germains comme les fondateurs. Il ne conste pas à la vérité, disent-ils, que les anciens *socii* Germains se soient jamais engagés, comme les membres de la chevalerie, à secourir de leur bras les veuves, les pupiles et les opprimés, peut-être parce que cela n'était pas nécessaire; et l'on ne voit pas non plus qu'ils aient jamais senti ce tendre intérêt, que les chevaliers montraient pour la défense des dames, auxquelles ils avaient fait hommage de leurs services et de leur personne. Mais si cet esprit de galanterie était inconnu en Allemagne, on ne laissait pas néanmoins d'y traiter les femmes avec beaucoup d'égards, et les Lombards en rapportèrent avec eux en Italie le sentiment de respect qu'on avait pour le sexe dans leur ancienne patrie: leurs lois nous ont offert précédemment divers exemples du haut degré auquel ce même sentiment fut porté par eux chez nos ancêtres. Il paraît même qu'après avoir perdu sous le beau ciel de l'Italie au moins une partie de leur rusticité première, ils y prirent des manières galantes qui leur étaient inconnues auparavant. Nous ne voulons pas parler ici du conte scandaleux du Roi Astolphe (2), qui, s'il avait le moindre fondement, ne serait point

(1) *De Mor. German.*

(2) *Ariost. Furios.* chant. 28.



un exemple de galanterie, mais d'une extrême dissolution : nous prendrons plutôt pour modèle la conduite du Roi Antaris lorsqu'il se rendit à la cour du Duc Garibald pour y faire personnellement connaissance avec la princesse Théodolinde sa future épouse : personne n'ignore quelle galanterie il montra dans cette circonstance. Le même esprit passa aussi chez les femmes comme le montra la même princesse dans le choix qu'elle fit d'Agilulphe pour son époux en secondes noces. L'usage où étaient alors les Reines de présenter à la ronde la coupe aux convives, leur fournissait l'occasion de marquer aux uns ou aux autres quelque flatteuse distinction. Mais les Lombards ont offert à la chevalerie moins d'exemples de galanterie, que de leur inclination pour les combats singuliers, qui étaient autorisés par les lois, et par conséquent très-fréquens. Il y avait une foule de cas où le duel était permis, et de ce nombre était celui de la défense d'une femme accusée d'avoir manqué à la foi conjugale : ce fut celui où se trouva la Reine Gundebergue, pour laquelle un champion combattit en champ clos en présence de tout le peuple, et qui ayant vaincu le délateur la sauva des suites de cette accusation. Comme il n'y avait que des guerriers forts et courageux qui se présentassent pour ces sortes de défis, leur vaillance aura donné lieu à des contes extravagans ; et le hazard ayant fait que dans quelques-uns de ces duels, des coups portés avec une sûreté apparente n'avaient été d'aucun effet, le vulgaire aura aisément imaginé d'en attribuer la cause à des herbes et à des charmes, que les combattans portaient sur eux : motif pour lequel le Roi Rotharis (1) défendit aux champions, par une loi expresse, d'en faire usage. Les enchantemens supposaient des enchanteresses ou magiciennes ; et en effet les Lombards croyaient à leur existence, comme il conste par une autre loi du même Roi Rotharis (2). Charlemagne, venu après, remporte, avec les braves guerriers qui le suivaient, des victoires nombreuses et signalées, et ses étonnans succès sont transformés en expéditions fabuleuses par certain Turpin qui en a écrit l'histoire. Des écrivains postérieurs, pleins des idées du vulgaire sur les magiciens, sur les armes enchantées et autres absurdités semblables, imaginent une chevalerie d'invincibles paladins qu'ils envoient dans le monde chercher des aventures, dont ils ont fait le

*Combats  
singuliers pour  
la défense  
des femmes  
accusées.*

*Opinion  
qu'on avait  
des charmes  
dans les duels.*

*Chevalerie.*

(1) *Leg. 371.*

(2) *Leg. 379.*

sujet d'une foule de romans (1) plus ou moins extravagans. Si cette chevalerie ne nous offre pas des traces aussi marquées que l'autre sous la domination des Lombards, on ne peut pas nier cependant qu'elle n'en soit comme le premier embryon.

(1) Les romans de chevalerie peuvent se diviser en trois classes. On distingue dans la première les *Chevaliers de la Table Ronde*, qui fut créée du tems du Roi Artur ; dans la seconde les fameux *Amadiges*. Amadige de Gaula, Amadige de Grèce etc. ; et dans ceux de la troisième les *Paladins* de Charlemagne. V. Sismondi. *De la littérature du Midi de l'Europe*.

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de rapporter ici la belle description qu'a faite M<sup>r</sup> Torti des *Chevaliers errans*. *Sulla Poesia Sermon*e, Milano, Vincenzo Ferrario, 1818, pag. 32 et 33

*Cotai vagando, di privata guerra*

*Fean difesa quei forti al giusto e al dritto ;*

*Chè ogni ragion di legge era sotterra.*

*Donne e donzelle ed ogni inerme afflito*

*Eran lor cura ; e pigliavan del campo*

*Per vietar ogni offesa , ogni delitto :*

*A crudele o villan non era scampo*

*Se quell' alto valor lancia arrestava*

*O roteggiava della spada il lampo :*

*Ogni sembianza d' opra vile e prava*

*Fea lor di gentilezza esimio acume*

*Macchia parer che nulla emenda lava ;*

*E ciascun d' una donna ebbe in costume*

*Portare insegna ; e a lei tutti i pensieri*

*E le imprese sacrar quasi a suo nume.*

*Spaventosi valloni i pro' guerrieri*

*Andavano cercando e grotte oscure ,*

*Inospiti castelli e boschi fieri ,*

*Onde uscia fama di strane avventure ,*

*D' appiattato scortese o di ribaldo ,*

*D' insidie , di perigli e di paure.*

*O cantor di Ginevra e di Rinaldo ,*

*Del buon Ruggiero e di Leone Augusto ,*

*Chi non rapisce innamorato e caldo*

*D' onor sublime , del valor , del giusto ,*

*Tua creatrice immensa fantasia*

*Entro a quello ideal mondo vetusto ?*

*Cessi chi a grande e ad util poesia*

*Splendidissimo nega ed ampio tema ,*

*Costumi e geste di cavalleria ,*

*O bestemmii l' altissimo poema.*

On a pu juger par tout ce qui vient d'être dit quelles pouvaient être les mœurs des Lombards, mais nous n'avons pas vu encore quelle influence elles ont eue sur celles des Italiens. On ne sait guères encore, (dit le chevalier Bossi (1)), ce que pouvait être alors le costume de ces derniers à cette époque, car il est permis de douter s'ils avaient conservé un caractère national, et s'ils n'étaient pas plutôt Italo-Goths, Italo-Lombards et Italo-Grecs, qu'Italiens. Deux faits peuvent néanmoins nous offrir quelque lumière sur un sujet aussi obscur; l'un est la faction des *Bleus* et des *Verts*, qui de Constantinople était passée à Rome, où les mœurs étaient peut-être plus corrompues que partout ailleurs, et où elle excita des désordres et des troubles assez graves pour obliger Théodoric, et pour lui Cassiodore, à solliciter la punition des coupables, et à faire adopter des mesures propres à prévenir les querelles, les insultes et les injures dirigées contre les magistrats mêmes, ainsi que l'abus de l'autorité de la part des nobles et autres violences, que Cassiodore même appelle *ira hostilis*, dont ces désordres étaient la cause. On ne peut d'un autre côté se défendre d'une présomption peu avantageuse à la moralité des Romains, en voyant, aussitôt qu'une armée s'approchait de Rome, les particuliers s'emparer des biens de l'église, et ne les restituer après la paix qu'en vertu d'édits portant des peines rigoureuses, ou sous la menace de l'excommunication contre les détempteurs. L'autre fait qui dénote la démoralisation des Italiens, et peut-être de tous les peuples à cette époque de barbarie, est celui que nous présente l'histoire de Ravenne, dont les habitans divisés en factions, se battaient par manière de passe-tems à coups de pierre et de bâton les jours de dimanche: passe-tems cruels où il ne manquait guères de périr quelqu'un, dans lesquels on en vint des bâtons et des pierres aux flèches, et où l'un des partis, pour se venger de l'avantage que l'autre avait remporté sur lui, en assassina soudainement tous les membres, et jeta leurs cadavres dans des cloaques et des latrines pour les cacher. Ce trait affreux annonce une férocité de mœurs, une violence de passions, une soif de vengeance rebelles à la religion et aux lois, et qui annoncent l'anéantissement de tout sentiment d'humanité et d'horreur pour le crime. Et pourtant on avait recours à chaque instant dans cette ville, et l'on recourut dans cette même circonstance aux processions de pénitences.

*Deux faits  
propres à nous  
éclairer  
sur le costume  
des Italiens.*

(1) *Storia d'Italia*, Vol. XII. liv. III. chap. 29.



On bâtissait des églises magnifiques, le clergé séculier et régulier était nombreux, les reliques des saints étaient en grande vénération, le culte et la religion triomphaient, quoique pourtant cette dernière, que nous avons dépeinte ailleurs comme ne consistant que dans les apparences et dans la pompe des cérémonies, n'eût aucune influence sur les mœurs et sur la morale publique. Et c'était les jours même de fête commandés par l'église, que se commettaient à Ravenne et dans d'autres villes de l'Italie ces horribles forfaits! Les Vénètes n'étaient Italiens que d'origine: relégués dans de petites îles où ils s'étaient retirés pour échapper aux Barbares, ils n'avaient aucune communication avec eux, n'étaient pas témoins de leur licence, et leur caractère n'était point exaspéré par le bruit des armes, ni par le spectacle des horreurs de la guerre. Cependant ces peuples n'avaient pas des mœurs plus douces que les autres Italiens qui vivaient avec les Barbares, ils étaient souvent en querelle entr'eux, et en moins d'un siècle ils avaient tué un de leurs doges, et en avaient avenglé et destitué d'autres. Il semble que ce siècle était moins celui des barbares, que l'âge de la barbarie et de la férocité des mœurs, qui marchent toujours de pair avec l'ignorance et l'oubli des sciences et des arts: d'où l'on pourrait conclure, que les barbares n'ajoutèrent point à la dépravation des mœurs en Italie, et qu'ils la laissèrent sous ce rapport telle qu'ils l'avaient trouvée.

*Costume  
des Vénètes.*

*Costume  
des Italiens  
sous les Francs.*

Le vrai siècle de fer, le siècle de la plus grande barbarie des Italiens et où il y eut le moins de lumières, fut celui qu'on appelle ordinairement le siècle de Charlemagne, ou l'époque qui suivit son élévation à l'empire. Nous avons vu plus haut quel était l'état des sciences en Italie sous la domination des Francs: aux faits que nous avons rapportés à ce sujet nous joindrons maintenant les observations suivantes. La décadence des lettres d'un côté, et de l'autre les progrès de l'ignorance qui en sont la suite, portèrent la barbarie au delà du terme où elle était parvenue sous les Goths et les Lombards. De là la multiplicité toujours croissante des jugemens de Dieu, de crimes atroces, d'infractions à la foi publique, de miracles imaginaires et de canonisations abusives; de là les horreurs de la féodalité, les oppressions, les violences, les injustices et les attentats contre la liberté civile et politique, dont l'histoire offre alors plus d'exemples qu'au paravant. Tout le monde allait armé, même les clercs et les Evêques, comme nous l'avons vu à l'article de la milice de cette époque. On lit néanmoins dans

Muratori, que pendant tout le tems que la race de Charlemagne occupa le trône d'Italie, c'est-à-dire jusqu'en 888, les mœurs des Italiens furent passables; mais il serait bien difficile d'en donner des preuves: car à commencer par Charlemagne lui-même, on ne peut nier qu'il montra peu d'égards pour les lois de la bienséance, qu'il foula aux pieds celles de la nature et avec elles le droit des gens, puisque non content de quatre femmes et de six concubines, il abusa même de ses trois filles (1). Ce qu'il y a de certain, dit ensuite le même Muratori, c'est qu'à l'époque des guerres qui eurent lieu entre Bérenger et Guido pour la couronne d'Italie, la porte fut ouverte à tous les vices, et que ce pays devint le théâtre de la fraude, de la débauche, de la violence, du brigandage et de massacres, dont le clergé, au rapport de S.<sup>t</sup> Pierre Damien, n'était pas lui-même exempt.

La domination des Allemands en Italie commença en 962 sous Othon le grand. La puissance de ces nouveaux Empereurs servit pendant quelque tems de frein à la dépravation des Italiens: les ramena-t-elle à des mœurs plus régulières? c'est ce que nous ignorons. Peut-être qu'au contraire la rudesse des premiers et certain défaut dont ce peuple ne s'est jamais corrigé, contribuèrent à rendre les seconds plus farouches: car on remarque que l'usage du duel et l'ivrognerie devinrent alors plus fréquens parmi eux. Nous savons en outre qu'au X.<sup>e</sup> siècle et dans le suivant, certains vices prirent pied plus que d'autres dans ce pays, tels que la simonie, l'incontinence des clercs, l'usurpation des biens de l'église, les haines privées, les empoisonnemens; et dans le XI.<sup>e</sup> siècle les guerres partielles accompagnées d'homicides, de pillages et d'incendies se multiplièrent excessivement. À ces calamités se joignaient les guerres que se faisaient entr'eux les seigneurs des châteaux, qui étaient indépendans du souverain, et les funestes effets de la rage avec laquelle ils cherchaient à se nuire les uns aux autres. L'usage barbare, apporté peut-être par les Grecs en Italie, d'arracher les

*Sous  
les Allemands.*

(1) Il eut même d'une d'elles un fils nommé Louis. Ce monarque ne voulut jamais permettre qu'elles se mariassent, en disant, au rapport d'Éginard, *se earum contubernio carere non posse*. Lorsqu'on lit avec attention la lettre que lui écrivit Alcuin, et qui a été publiée par la première fois par Baluzio (*Miscellaneor.* liv. I. pag. 365), on y aperçoit sous le voile d'une adulation délicate, un reproche continué contre son incontinence.

yeux, de couper les mains, la langue ou autres membres, laissait dans la société des exemples hideux et multipliés. Si le respect pour l'espèce humaine peut être considéré comme la mesure du degré de civilisation d'un peuple, on ne peut nier qu'il n'y en eut jamais moins en Italie, que dans les deux siècles qui suivirent le règne de Charlemagne. Il est douloureux de voir que l'usurpation de la souveraineté temporelle par l'église Romaine, et les richesses immenses des prêtres et des moines ont été la cause du relâchement de la discipline ecclésiastique, de la dépravation du clergé, de la corruption générale des mœurs, et peut-être de la plus grande partie des maux qui ont affligé l'Italie.

A ce tableau général des mœurs des Italiens sous la domination des différens peuples qui les ont subjugués, nous ajouterons quelques autres particularités propres à nous donner une idée plus nette et plus exacte des mœurs de cette nation, afin de mieux remplir l'objet que nous nous sommes proposés dans cet ouvrage. Nous commencerons par exposer ici quelques notions préliminaires sur son habillement.

*Habillement  
des Goths.*

L'ouvrage de Sartorius ne nous offre aucun renseignement sur l'habillement des Goths. On y lit cependant que, devenu paisible possesseur de l'Italie, Théodoric usa de tous les moyens possibles pour qu'elle ne s'aperçût pas d'être sous la domination d'un barbare, et que dans cette vue, non seulement il y maintint l'ordre de magistrature établi, mais encore qu'il prit lui-même et fit prendre à ses Goths l'habillement des Romains. On se rappellera qu'en parlant du gouvernement de ces princes nous avons représenté dans un diptique (pl. 1, pag. 69) le costume consulaire de Manlius Boetius, qui était consul en 510.

*Habillement  
des Lombards.*

L'habillement des Lombards, du tems de Paul Diacre, différait un peu de ce qu'il était dans le commencement, et probablement de la forme qu'il avait primitivement lors de leur arrivée en Italie. Le même auteur (1) nous apprend que, dans l'église de S. Jean Baptiste que la Reine Théodolinde (2) fit bâtir à Monza, il y avait des peintures, où les exploits militaires des Lombards avaient été représentés par des pinceaux, dignes, com-

(1) Liv. IV. chap. 23. *De Gest. Longob.*

(2) Ou, comme d'autres le prétendent, dans son palais de Monza. *Antichità Longobardico-Milanesi*, Dissertazione I. Frisi, *Memorie*, Tom. I. pag. 15.



me on peut bien le croire, de cette époque. Dans ces peintures qu'il avait vues, les Lombards avaient la tête rasée jusqu'à la nuque, avec les cheveux partagés sur le front, et des tresses qui leur pendaient de chaque côté jusqu'à la bouche. Leurs vêtemens étaient larges, et ceux de lin surtout ornés de larges bords et tissés en diverses couleurs, à la manière des Anglo-Saxons. Leurs chaussures étaient ouvertes presque jusqu'au bout des doigts, et attachée au pied avec de petites courroies (1). *Postea vero*, ajoute Paul, *coeperunt hosis uti, super quas equitantes tubrugos birreos mittebant; sed hoc de Romanorum consuetudine traxerunt*. On voit clairement par ce passage, que l'habillement et la parure des Lombards avaient varié à cette époque. On croit que le mot *Hosæ* ou *Osæ* signifiait des brodequins, ou des bottes telles que les portent de nos jours les Hongrois ou les soldats de la cavalerie. Villani dit dans son *Istoria* (2): *où les Hongrois en Uosa, et embarrassés du poids de leurs armes et de leurs casaques ne pouvaient monter*. Boccace (3) fait aussi usage de ce mot *Tubrugos birreos*. M.<sup>r</sup> Bossi s'exprime ainsi d'après Ducange (4): « ils portèrent dans la suite des bottes de cuir, par dessus lesquelles ils mettaient, surtout pour monter à cheval, d'autres espèces de bottes de drap ou de toile de couleur rougeâtre à la manière des Italiens de cette époque ». Cependant, d'après l'ancien étymologiste Papia (5) qui dit en parlant de cette chaussure, *quod tibiis braccasque tegant*, les moines de Cîteaux (6) sont d'avis, que c'était une espèce de jupe courte de couleur rouge, anciennement appelée *birreus*, qui descendait

(1) Voici comment s'exprime Vasari dans son *Proemio delle vite*, pag. 75. édit. de Rome, en parlant du temple de Saint Jean Baptiste, que fit bâtir à Monza Théodolinde Reine des Goths, à laquelle le Pape S.<sup>t</sup> Grégoire dédia ses Dialogues. Cette Reine ayant fait représenter en peinture divers faits de l'histoire des Lombards, on y voyait ces peuples avec les cheveux rasés par le derrière, longs sur le devant, et le visage teint jusqu'au menton. Leurs vêtemens étaient en toile et larges comme les ont les Angles et les Saxons, et par dessus ils portaient un manteau de diverses couleurs, des souliers ouverts jusqu'aux doigts du pied et attachés par dessus avec des courroies.

(2) Liv. VIII. chap. 74.

(3) Nov. 75, 6, 8.

(4) Tom. VI. Glossar. v. *Tubrugus*.

(5) Glossar. v. *Tubrugus*.

(6) *Antichità Longobardico-Milanesi*, Tom. I. Diser. I. pag. 124.

de la ceinture du haut de chausse, et couvrait une partie même des bas. Si les peintures de la chapelle du Rosaire, autrefois appelée *Capella Reginae* dans l'église de Monza, exécutées par Troffo ou Troso de la même ville au XV.<sup>e</sup> siècle, dans lesquelles sont représentés les exploits des Lombards et surtout ceux de Théodolinde, si ces peintures avaient été faites, comme le soupçonne Frisi (1) sur le modèle de celles dont Paul nous a donné la description, elles nous offriraient une image fidèle de l'habillement des Lombards. Mais comme on n'aperçoit aucun rapport entre le genre d'habillement dépeint par Troffo et celui qu'à décrit Paul Diacre, ni même entre ces deux âges (2), nous sommes d'avis que le peintre de Monza a représenté le costume de son tems plutôt que celui des Lombards.

On trouve néanmoins à se former quelque idée de l'habillement de ce peuple dans les sculptures de l'Eglise de S.<sup>te</sup> Julie de Bonate près de Bergame, dont nous avons parlé ailleurs. Voici comment s'exprime le chanoine Lupo au sujet d'une sculpture qu'il a rapportée à la planche n.<sup>o</sup> 1 pag. 204 de son *Codice Diplomatico* de Bergame (voyez la figure 8 de la planche 46) : *Supersunt etiam postypa quaedam, seu imagines media parte eminentes, quarum ectypa in tabula videre est: inter quas (ut caeteras omittam eandem praeseferentem antiquitatem) parva visitur viri cujusdam imago eisdem vestibus amicti, cinguloque praecincti, et bulla e collo pendenti ornati, quibus antiqui utebantur Longobardi, ut in paucis, quae supersunt, hujusmodi imaginibus cernitur.*

*Siles Lombards  
portaient  
la barbe longue*

Quoique Paul Diacre n'ait point parlé de barbe dans la description qu'il a faite de ces peintures, il n'en est pas moins vrai que les Lombards la portaient longue: cet écrivain est même d'avis qu'ils avaient pris leur nom de Langobards et non Longobards, *ab intactae ferro barbe longitudine* (3); et qu'auparavant ils s'appelaient *Vinili*: opinion qui est tournée en dérision par quelques modernes, qui donnent au mot *Lombard* une autre étymologie. Mais laissant à part cette question nous observerons que, parmi les lois du Roi Rotharis, il y en a une contre celui qui a traité par

(1) *Ibid.* pag. 16.

(2) Voyez le bas-relief sur la grande porte de l'église de Monza, planche 3, pag. 72, que nous avons déjà rapporté.

(3) Paul Diacre observe que *lang* dans leur langage signifiait longue, et *baert*, barbe.

la barbe ou par les cheveux un homme libre. Le même Paul Dia-  
cre et Jérôme Rossi rapportent qu'il y avait sur la façade de l'église  
de S. Vital à Ravenne une épitaphe relative à certain Drottulphe  
religieux Lombard, dans laquelle il était dit entr'autres choses de  
ce personnage

*Terribilis visu facies, sed mente benignus,  
Longaque robusto corpore barba fuit.*

Paul observe aussi, que le Roi Grimoald portait *prominentem bar-  
bam*. Une belle barbe était aux yeux de ce peuple un ornement  
analogue à la dignité de l'homme; et cela est si vrai, que c'était  
faire à quelqu'un un grand outrage que de lui couper la barbe,  
peut-être parce qu'un des signes caractéristiques des esclaves était  
d'avoir la barbe et les cheveux rasés.

Il est également certain, pour ce qui regarde la chevelure des  
femmes Lombardes, que leurs filles la portaient longue, motif pour  
lequel on les appelait *capillo* ou *intonsae*: de cette dénomination  
était venue l'autre de *tose* ou *tosane*; mais lorsqu'elles se mariaient,  
elles devraient couper leurs cheveux, comme le font encore les Jui-  
ves de nos jours.

*Chevelure  
des femmes  
Lombardes etc.*

Les jeunes filles étaient encore dans l'usage de porter des cami-  
soles, qui se serraient sur les hanches. Paul Diaacre dans son abrégé  
de Festus dit: *Superius vestimentum puellarum lineum, quod et  
subucula, id est camisia dicitur*. Le mot *camisia* ne signifiait point  
alors ce que nous appelons la *chemise*, mais une *camisole*. L'*alba*,  
habillement sacré, auquel on donne aujourd'hui le nom d'*aube* ou  
de *surplis*, était appelé par Grégoire le Grand et par Anastase  
Bibliothécaire, dit Muratori dans sa XX.<sup>e</sup> Dissertation, *camisium*  
et *camisia*.

Les Francs ne portaient que des moustaches, et ils étaient sans  
barbe, ou l'avaient courte. Agnello de Ravenne, écrivain du IX.<sup>e</sup>  
siècle, fait prédire à Grazioso Archevêque, que *venient ex occiduis  
partibus rasibarbas*, voulant désigner ainsi la nation des Francs. Se-  
lon Eginard, les Rois de la première race allaient *crine profuso,  
barba submissa*; mais Charlemagne voulant faire sa cour aux Ro-  
mains, qui se rasaient la barbe ou la portaient courte, fit changer  
de mode à ses peuples. Lorsque ce prince jugea à propos de faire  
connaître au public qu'il avait investi Grimoald de la principauté

*Si les Francs  
portaient  
la barbe.*

*Si l'usage  
de porter  
la barbe longue  
se conserva  
en Italie.*



de Bénévent, dont pourtant il s'était réservé la souveraineté, il ordonna entr'autres choses, *ut Longobardorum mentum tonderi faceret*. C'est pourquoi c'était avoir la barbe coupée *more Romanorum*, que de l'avoir rasée ou au moins, accourcie.

Les habitans de Ravenne qui n'étaient pas sujets des Lombards, sont également représentés par Agnello (1) *capillos et barbas extrahentes. Omnes Nobiles et ignobiles squalida barba moerendo incedebant*. On suivait sans doute dans cette ville la mode des Grecs, qui portaient la barbe longue.

L'usage de porter la barbe longue ne cessa point en Lombardie après que les Francs y eurent succédé aux Lombards. Landolphe d'ancien, historien Milanais (2), dit de Landolphe qui était chef de ce peuple vers l'an 1059, *barbam ut usus antiquus exigebat, quasi purpuram gerens*. Et Boniface Duc de Toscane, père de la comtesse Mathilde, s'étant courroucé contre quelques Bourguignons, *barbam quatiendo minatur*, comme nous l'apprend Donizon dans la vie de cette princesse (3). On voit dans la vie d'Orseolo Doge de Venise au X.<sup>e</sup> siècle, que les habitans de cette république se conformaient en cela à l'usage des Grecs. La barbe étant le signe emblématique de la noblesse, comme son absence et celle de la chevelure l'était de l'esclavage, les clercs et les moines, qui se regardaient comme les serviteurs de Dieu, allaient, surtout à Rome, sans barbe et sans cheveux. Mais il n'est pas bien certain que cette mode remontât à une époque antérieure: car il est dit dans le 44.<sup>e</sup> canon du IV.<sup>e</sup> concile de Carthage, *clericus nec comam nutriat, nec barbam radat*. Goldast dit dans la vie de Charlemagne: *rarisimae namque sunt de vetustis monachorum imaginibus, quas ego quam plurimas vidi, quae barbam non praeferant*; d'où l'on voit qu'il y eut, quant à la barbe, des variations selon les lieux et les tems différens. Nous savons encore que depuis l'an 1500 elle était en grande vénération, non seulement parmi les laïcs, mais encore parmi les ecclésiastiques. Depuis 1600 on commença à la façonner de diverses sortes avec les ciseaux, mais aujourd'hui l'usage s'en est totalement perdu. Reprenons nos recherches sur l'habillement de nos ancêtres dans le moyen âge.

(1) Vie de l'Archevêque Damien.

(2) Liv. III. chap. 12.

(3) Liv. I. chap. 11.

Muratori ayant traité fort au long dans sa Dissertation sur les *Antichità Italiane*, et surtout dans la XXV.<sup>e</sup> des *vêtemens usités dans les siècles barbares*, nous ne ferons qu'extraire de ce vaste champ d'érudition les notions qui peuvent répandre quelque lumière sur cette partie du costume Italien, en ayant soin d'y joindre quelques figures prises du petit nombre de monumens que nous offre cette époque.

Nous avons vu, en parlant de l'art de tisser, après la décadence de l'empire Romain, les diverses qualités d'étoffes et de toiles qui se fabriquaient en Italie. Les plus précieuses de ces étoffes, comme nous l'avons observé, étaient employées à la décoration des temples et des palais des princes et des Rois et à l'habillement des riches, qui portaient des vêtemens magnifiques, dont les étoffes venaient sans doute de fort loin, et devaient par conséquent coûter fort cher. Le moine de S.<sup>t</sup> Gal raconte (1), que Charlemagne se trouvant à Cividal ville du Frioul, invita à l'improviste ses courtisans à une partie de chasse *in eodem habitu, quo induti erant. Erat autem imbrifera dies et frigida. Et ipse quidem Carolus habebat pellicium berbicum*, c'est à dire qu'il était vêtu d'une peau de mouton (2). *Ceteri vero, utpote feriatis diebus* ( les jours de fête, où l'on va mieux vêtu ) *et qui modo de Papia venissent, ad quam nuper Venetici de transmarinis partibus omnes Orientalium divitias advectassent* (3), *Phaenicum pellibus ovium, serico circumdatis, et pavonum collis cum tergo, et clavis mox florescere incipientibus, Tyria Purpura, vel diacedrina litra* ( Galon ) *alii de lodicibus* (4), *quidam de gliribus* (5) *circumamicti procedebant.* L'historien ajoute que les vêtemens et les pelisses de ces courtisans furent en partie gâtés, soit

Combien  
l'usage  
des peaux  
était autrefois  
répandu  
en Italie.

(1) *De Reb. bell. Carol. M.* Liv. II. chap. 27.

(2) Eginard dit dans la vie de cet Empereur, qu'il se couvrait en hiver l'estomac et les épaules de peaux de loutre.

(3) Les marchands Vénitiens portaient de tems en tems à Pavie des draps, des étoffes et des tapis, ainsi que d'autres objets de goût qu'ils tiraient de l'orient, comme le font encore avec aussi peu de jugement les Italiens de nos jours, de la France et de l'Angleterre.

(4) Couverture de lit, qui est indiquée dans les dictionnaires sous le nom de *Lodix*, *Lodicis*: il semblerait ici que c'était la peau de quelque petit animal, dont on formait les meilleures couvertures contre le froid.

(5) On se servait du mot *Glires* pour indiquer la peau de l'hermine ou de la *zibeline*.

par les ronces, soit par la pluie, soit en se séchant au feu: motif pour lequel ils se plaignaient *se tantum pecuniae suae sub una die perdidisse*: sur quoi ce sage Empereur les ayant fait appeler leur dit: *O stolidissimi mortalium, quod pellicium modo pretiosius et utilius est? Istudne meum uno solido, an illa vestra non solum Libris, sed et multis coemta Talentis?* Paul Diacre (1) rapporte également d'Ansprand Roi des Lombards: *Advenientibus ad se exterarum gentium Legatis, vilibus coram eis vestibus, seu pellicii utebatur; utque minus Italiae insidiarentur, numquam eis pretiosa vina, vel ceterarum rerum delicias ministrabat.*

Par qui  
cet usage a été  
apporté  
en Italie.

L'usage des peaux fut apporté en Italie par les peuples septentrionaux lorsqu'ils vinrent en faire la conquête, la nature leur en ayant appris de bonne heure l'utilité contre la rigueur excessive du froid dans leurs pays. C'est pour cela qu'on appelait anciennement *Pelliti* les Rois Goths, Francs, Huns et Vandales. On voit dans l'histoire de Landolphe l'ancien et de Galvanus de la Fiamma combien cet usage s'étendit en Italie, et quel y était le luxe des peaux précieuses. Le premier dit (2), qu'Arnolphe Archevêque de Milan, ayant été envoyé en l'an 1001 par Othon III en ambassade à Constantinople, se présenta à l'Empereur Grec *magno ducatu militum* (c'est-à-dire de nobles ou de chevaliers) *stipatus quos pellibus martullinis, aut cibellinis, aut rhenonibus variis* (3) et *hermellinis ornaverat*. Le second parle du même fait en ces termes (4). *Fueruntque cum Archiepiscopo Mediolani Duces duo, Prelati multi diversorum graduum induti aureis et sericeis vestibus cum pellibus armellinis, aut zibellinis, vel foderis variis vel marturinis.*

Luxe des peaux  
précieuses.

Leurs diverses  
qualités.

Il y avait des *pelles griseae et variae*, dont les nobles et les riches faisaient usage pour leurs vêtements, et qui se payaient très-cher. Il est parlé entr'autres du vair ou des vairs dans nos anciens historiens. Ces peaux étaient, à ce qu'il semble, de diverses couleurs; mais nous ignorons si leur teinte était naturelle ou artificielle. On avait aussi des peaux *coccineae*, c'est-à-dire de couleur rouge, et qui sans doute étaient teintes. Nous sommes d'avis que, par le mot de *grigie*, on désignait celles de couleur cendrée, com-

(1) Liv. VI. chap. 35.

(2) Liv. II. chap. 18 de l'histoire.

(3) C'est-à-dire d'une sorte de vêtement appelée *Rhenoni*, qui était faite de peaux de vair.

(4) *Manip. Flor.* chap. 135.



me les *zibelines*. Les hermines étaient blanches. Mais on ne saurait guères décider de quels animaux parlent les anciens écrivains dans divers passages. L'usage des peaux était commun aussi en hiver parmi les gens du peuple, et ces peaux étaient d'agneau, de mouton et de renard. Les *Rhenones*, espèce de vêtement connu des Latins, se faisaient avec des peaux de brebis, et les *andromedae* avec des peaux de mouton. Les clercs faisaient aussi usage de peaux, et nous en voyons encore des restes dans les aumusses de nos chanoines et autres ecclésiastiques, et dans le mot *Superpellicium*, qu'on appelle aujourd'hui surplis. Les religieuses se mirent elles-mêmes à rivaliser avec les séculiers: car il fut décrété dans le XII.<sup>e</sup> can. du concile de Londres, *ut nulla Abbatissa vel Sanctimonialis carioribus utatur indumentis, quam agninis vel cattivis*, c'est-à-dire des peaux de chat.

On voit dans la vie de Damien Archevêque de Ravenne, écrite par Agnello, quels étaient les ornemens et la parure des femmes à la fin du VII.<sup>e</sup> siècle. *Abstulerunt*, dit-il, *a se mutatorias vestes et pallia; projecerunt a se inanes, et anulos, et dextralia, et perse-lidas, et monilia, et olfactoria, et acus, et specula, et lunulas (ou Lunulas) et liliola etc.* L'usage de la broderie était également connu à cette époque, selon ce qui est dit dans la vie de l'Impératrice Cunégonde, qui s'étant faite religieuse, *operabatur manibus suis. Nulli enim in distinguendis auro gemmisque vestibus plurimum, aut in stolis, aut in cingulis aestimabatur inferior.*

Ornemens  
des femmes.

On ne saurait comprendre comment avec une aussi grande quantité de toiles, d'étoffes et de peaux précieuses, dont l'usage durait encore au commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle, Ricobaldo a pu représenter les Italiens aussi peu civilisés et aussi misérablement vêtus à cette époque. Et pourtant cette opinion se trouve confirmée par le Frère François Pipino, qui vivait peu de tems après Ricobaldo. On prétend même que Jean Villani fut aussi de cet avis: car dans la description qu'il fait des mœurs des Florentins, on remarque trop de distance de ce qu'elles étaient avant l'an 1260 au luxe de ses jours, « Alors, dit-il, les Florentins vivaient sobrement et ne mangeaient que des viandes grossières; leur genre de vie était simple et austère, et ils s'habillaient ainsi que leurs femmes de grosses étoffes. Plusieurs portaient des peaux sans drap, un bonnet pour coiffure, et des brodequins. La chausure des femmes était sans ornement: les plus riches portaient une jupe très-étroite de grosse écarlate *di Pro o di*

Ce que disent  
Ricobaldo,  
Villani etc.  
de  
l'habillement  
des Italiens  
de cette époque.

*Camo* (1), qui se ceignait sur une ceinture de cuir à l'antique, et un manteau doublé de vair avec le collet par dessus, dont elles se couvraient aussi la tête. Les femmes du peuple avaient un habillement d'un gros vert de *cabragio* fait de la même manière etc.

Diverses sortes d'habillement.

Vestes cultellatas, sclavinæ.

Zimarra, gammurra.

Les vêtements appelés birrhi.

Il nous serait facile de rapporter les noms de plusieurs autres vêtements anciennement usités, mais sans pouvoir en indiquer la forme, surtout si l'on considère que, dans ces tems barbares, l'habillement était encore soumis à l'empire de la mode; et en effet les anciennes chroniques font mention de *vestes cultellatas*, c'est-à-dire de vêtements avec des coupures faites à dessein en divers endroits. Cependant nous en dirons quelque chose. On portait en hiver *vestes sclavinæ*, qui étaient en laine et s'appellent encore aujourd'hui *schiuwina*, parce qu'elles se font en Esclavonie; mais on ne s'en sert plus que pour couvertures de lit, et les gens pauvres s'en font un manteau. Le Grecs et les Latins donnaient à cette sorte de vêtement le nom d'*amphimalli*, parce qu'il était velu à l'endroit et à l'envers. Le mot de *zimarra* ou *zamarra* vient de *gammurra*, qui était en usage dans les tems dont nous parlons: peut-être dérive-t-il du *gamma* employé par les Napolitains pour *gamba*, jambe, à laquelle ces *gammure* servaient comme d'enveloppe ou de vêtement. On trouve aussi les *birrhi*, qui étaient de couleur rouge et d'un drap quelquefois précieux, mais le plus souvent grossier. Au *birro* était attaché un capuchon. Landolphe l'ancien, qui a écrit l'histoire de Milan, disait en parlant des clercs de cette ville vers l'an 1085: *Nullus sine candida toga*, aujourd'hui surplis, *chorum*

(1) Si l'on en croit Egide Ménage, cette sorte de drap vient du nom Latin *camus* qu'on donne à la *rupicapra* ou *chèvre sauvage*, qui grimpe sur les hauteurs. Ces chèvres s'appelaient *Camozze*, *Camoscie* chamois. L'auteur que nous venons de citer ne rapporte aucun passage latin, où cet animal soit nommé *capra di Camo*. A la vérité les peaux de chamois étaient très-estimées des anciens. Mais nous ignorons si l'on fabriquait quelque étoffe avec leur poil. Il nous paraît plus probable, comme le pense Villani, que par ce mot on entendait un drap d'écarlate qui se fabriquait à Caen, ville de France, et que les Toscans appelaient *Camo*. Le même Villani en parlant, Liv. XII. chap. 62, des ravages exercés en France par le Roi d'Angleterre, dit: *La ville de Caen (en Normandie) lui fit résistance à cause de son château fort*. Il est néanmoins parlé d'un drap qu'on y fabriquait, comme le prouve encore le mot précédent qu'on ne doit pas lire *di Pro*, mais *d'Ipro*, Ypres, comme on le trouve dans d'autres textes.

*intrare audeat, nullus sine caputio birrhi capite velato intrare chororum audeat.* Il est également fait mention du *barracan*, peut-être appelé ainsi, parce qu'il était composé de bandes de diverses couleurs. Les anciens écrits parlent encore d'un autre vêtement appelé *crocina* ou *crocna*, qui, selon Du-Cange, était le plus souvent un manteau de peau, ainsi que des *balandrane* ou *palandrane*, d'où est venu le mot *palandrano*, qui signifie *gaban* ou manteau à manches. Le *pallium* des Romains était un manteau sans manches. Tous les autres habillemens, auxquels les anciens donnaient les noms de *giubbe*, *giubboni*, *giubbetti*, *giubberelli*, étaient des vêtemens courts, qui se portaient sous la tunique. Il y avait en outre des *pellardae*, du mot *peau*, des *cabani* appelés encore à présent *gabans*, et des *barilloti*, termes qui se trouvent tous dans l'histoire de Plaisance écrite par Musso. Nous remarquerons ici, que tous les vêtemens se désignaient sous le nom de *raubae* et *robae* tant en Italie qu'en France, et cette dénomination fut même donnée à tous les meubles. Les Espagnols l'appliquent encore à toutes sortes de vêtemens.

Les crosne,  
les palandrane  
etc.

*Subtanum* ou *subtana*, habit de dessus, était une sorte d'habillement à l'usage des femmes. Ricobaldo parlait ainsi de la manière dont on s'habillait en Italie. *Virgines*, dit-il, *in domibus patrum tunica de pignolato, quae appellatur sotanum, et paludamento lineo, quod dicebant xoccam, erant contentae.* On appelait donc *sottana* l'espèce de vêtement qui se portait par dessus tous les autres, lequel descendait des épaules jusqu'aux hanches, ou jusqu'au genou. La *socca* s'attachait aux flancs et arrivait jusqu'aux pieds. On lit dans les *Novelle antiche*, chap. 83: *il lui fit mettre un beau sottanum, qui lui descendait au genou.* Mais aujourd'hui on entend par le mot *sottana* ou *sottanino*, l'habillement de femme, qui descend des reins jusqu'aux pieds, et que Ricobald nomme *Paludamentum seu xocca*. Les Milanais donnent encore le nom de *socca* au vêtement appelé en Toscane et autres lieux de l'Italie *sottana*, ou jupe. Peut-être le mot de *subtana* vient-il moins de ce que cet habillement se portait sous d'autres, que de ce qu'il s'appliquait immédiatement sur le corps.

Sottano  
ou sottana  
vêtement  
particulier  
aux femmes.

Socca.

Nous parlerons aussi du *capuchon*, qui, après avoir été en honneur pendant plusieurs siècles parmi les Italiens, dut enfin céder comme tant d'autres choses à l'empire de la mode. L'usage en était également répandu en Allemagne, en France en Angleterre, et dans la classe de la noblesse comme dans celle du peuple. Il n'y

Le capuchon.



a pas de doute que les Romains s'en servaient aussi pour se garantir la tête et les épaules *a vento, frigore, pluviaque*, comme le dit Columelle (1), et leur *cucullus* n'était autre chose que notre capuchon. Les esclaves surtout en faisaient usage; et les moines s'étant fait de cette classe de personnes un modèle d'humilité, non seulement ils se rasèrent la tête et la barbe, mais encore ils prirent le capuchon, ainsi que Jean Cassiano a observé que cela se pratiquait au V.<sup>e</sup> siècle (2). De ce que nous venons de dire du capuchon on ne doit pas conclure que l'usage du chapeau fût tout-à-fait exclus: car malgré l'assertion consignée dans le Dictionnaire de la Crusca, *que nos ancêtres portaient un capuchon au lieu de chapeau*, il n'en est pas moins vrai que cette dernière coiffure se conserva toujours, et qu'elles étaient l'une et l'autre également usitées. Un Pape, au rapport de Muratori, se moquait des Lombards au X.<sup>e</sup> siècle, de ce qu'ils levaient leur chapeau toutes les fois qu'ils parlaient à quelqu'un (3).

Les Romains avaient pour chaussure des *calceos, sandalia, crepidas, caligas, cothurnos, soleas*, aujourd'hui sandales, dont Baudouin a parlé amplement. Ils faisaient aussi usage de *socci*, espèce de chaussure qui se mettait et s'ôtait avec beaucoup de facilité. Ce mot a passé jusqu'à nos jours, pour désigner une espèce de chaussure en bois à l'usage des pauvres: on la nomme maintenant *zoccoli*, sabots. Pline (4) parle en plusieurs endroits des *socculos*, que les élégantes de son tems ornaient de pierres précieuses. Les *Subtulares* ou *subtulares* ou *sotelares*, dont il est souvent fait mention dans les écrivains du moyen âge, étaient la même chose que les sabots, ou n'en différaient guères. On trouve dans la vie d'Anselme écrite par Vopiscus le mot *carpisculus*, qui signifie une espèce de chaussure, duquel pourrait bien s'être formé par corruption celui de *scarpa*, soulier. On lit dans le code de Théodose, *de habitu, quo uti oportet intra urbem* (5). Les deux Empereurs Arcadius et

(1) Liv. I. chap. 8.

(2) *De habitu Monach.* chap. 4.

(3) Jean Sarisberienise, Liv. III. chap. 6. *Policrat* s'exprime ainsi: *Memini me audisse Romanum Pontificem solitum deridere Lombardos, dicens, eos Pileum omnibus colloquentibus facere* (ôter son chapeau) *eo quod in exordio dictionis benevolentiam captent.*

(4) Liv. IX. chap. 35 et ailleurs.

(5) Liv. XIV. *Leg.* 2.

Honorius y défendent *usum tzangarum, atque brachiarum intra urbem venerabilem*. Saumaise, Vossius, Godefroi et Du-Cange ont beaucoup parlé de ces *tzanche*, et ont conclu que c'était une mauvaise espèce de brodequins ou de souliers. Muratori adopte leur opinion en l'étayant de nouvelles preuves. On lit également dans la vie du Bienheureux Orseolo Doge de Venise (1) : *Festinanter a cruribus extrahit zangas cum calcaribus, residens in nudo dejectus cespite* : d'où l'on voit que les *tzanche* enveloppaient tout le pied ainsi que la jambe, et qu'elles faisaient aussi la chaussure des nobles. Il est dit dans le livre de *De coronat. Bonifacii VIII Papaé*, que, *post Dominum Papam incedit Praefectus Urbis indutus manto pretioso, et calceatus una zanca aurea, altera rubea*. Ainsi les *tzanche* telles qu'on les voit dépeintes ici, n'étaient autre chose que des espèces de bas ou de brodequins qui couvraient la jambe, et étaient chacune d'une couleur différente. Il y avait aussi de grosses bottes : d'après ce qu'Agnello dit de Maximien archevêque de Ravenne, que : *utoribus calceamentorum, praecepit illis ut magnas zancas ex hircorum pellibus operarent etc.*

Tzanche  
ou brodequins.

Quant à la couverture des jambes que nous appelons *bas*, nous dirons d'abord que l'on ignorait anciennement l'art de les faire à l'aiguille et au métier, tant en soie, qu'en lin ou en chanvre, comme cela se pratique de nos jours. Les Romains avaient bien une chaussure, mais elle leur laissait la jambe nue, et ceux qui voulaient se la couvrir faisaient usage de *perones, ocreas, udones, cothurnos*, dont quelques-uns montaient au dessus du pied et les autres arrivaient à mi-jambes. Mais il ne manquait pas de gens qui, moins scrupuleux que les autres, portaient des haut de chausse qui leur descendaient jusqu'aux pieds, comme on les voit aux peuples de l'orient et aux barbares du nord sur la colonne Trajanne. César introduisit insensiblement l'usage de s'envelopper les jambes de baudelottes, et apprit aux Romains à se servir de haut de chausse (2). Il y avait des *fasciae crurales* pour les jambes, et des *fasciae pedules* pour les pieds. L'enveloppe des jambes consistait en bandes de peau, de drap ou de toile qui se roulaient alentour : mais les gens austères blâmaient ce genre de vêtement (3).

Bandes autour  
des jambes etc.  
Bas etc.

(1) Mabillon dans les *Acti dei Bened. Saec. V.*

(2) Suétone, chap. 82.

(3) *Palliolum et fascias, quibus crura vestiuntur, et focalia, et aurium ligamenta, sola excusare potest valetudo*. Quintilien, Liv. XI. chap. 3.

L'usage de s'envelopper les jambes et les pieds, se conserva long-tems parmi ceux qui craignaient le froid, ou qui voulaient faire parade de la beauté de leur jambe, que masquaient leurs brodequins ou leur long haut de chausse. Les Lombards, avant leur arrivée en Italie faisaient aussi usage de ces enveloppes : *suris inferius candidis utebantur fasciis* (1). On les retrouve même du tems de Charlemagne, qui, selon Eginard, *fasciis crura et pedes calceamentis constringebat*. Baluzio (2) nous a donné le portrait de Charles le Chauve petit-fils de Charlemagne, entouré de ses courtisans, ayant de ces enveloppes roulées autour des jambes (3). Les Francs introduisirent une autre mode, qui était de s'envelopper les jambes d'une toile de lin appelée *tibiale*; ils mettaient par dessus cette toile des bandes, et serraient ensuite le tout avec de petites courroies (4). Cet usage se perpétua jusque dans les X.<sup>e</sup> et XI.<sup>e</sup> siècles, comme il conste des coutumes du monastère de Cluni, dont Uldric, religieux de ce couvent, fit en l'an 1070 un recueil, dans lequel on trouve permises aux religieux *fasciis propter tibias infirmantes* : et Muratori croit même que, dans ce dernier siècle, on ne connaissait pas encore en occident de meilleure manière de se couvrir les jambes. Ainsi donc l'usage des bas, tels qu'on les porte à présent, est une invention des tems postérieurs.

Après toutes ces recherches sur l'habillement des Italiens depuis leur assujétissement aux Barbares jusqu'à environ l'époque de la paix de Constance, voyons maintenant si, parmi le peu de monumens qui nous restent de cet âge, il ne s'en trouverait pas quelque'un avec des figures propres à nous fournir quelques lumières sur ce sujet.

Diverses formes  
d'habillement  
représentées  
dans  
les anciens  
monumens.

Nous avons trouvé dans les peintures des catacombes de Rome, dans les mosaïques et les sculptures des premiers siècles postérieurs à la décadence de l'empire Romain, des notions intéressantes concernant l'habillement des ecclésiastiques : ces monumens nous offriront peut-être les mêmes lumières relativement à celui des particuliers.

(1) Paul Diacre, Liv. I. chap. 24.

(2) *Capitular*. Tom. II.

(3) V. la planche 8 pag. 79 de ce volume.

(4) Voy. le moine de S.<sup>t</sup> Gal, Liv. I. chap. 36. *De Reb. gestis Caroli M.* où il décrit l'habillement des Francs.







8



3



7



6



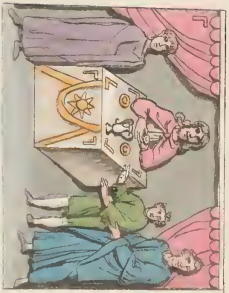
5



2



1



4

V. Rahnert's Arbeit.

La tête n.<sup>o</sup> 1 planche 46 appartenant à la femme ou matrone Romaine, *orans*, dont nous avons donné la figure en entier sous le n.<sup>o</sup> 3 de la planche 8 de d'Agincourt (*Peinture*, tom. I.<sup>er</sup>), est prise des peintures de la catacombe de S.<sup>t</sup> Saturnin (III.<sup>e</sup> siècle). L'habillement de cette Romaine ne le cède point en richesse à celui d'une de ces femmes appelées *orantes* par les écrivains ecclésiastiques, et qu'on voit représentées en sculpture sur une pierre qui a été trouvée dans les catacombes de S.<sup>t</sup> Laurent. Voyez la figure 2 de la planche ci-dessus. Aringhi a représenté dans sa *Roma subterranea* plusieurs de ces figures *orantes* ayant les bras étendus et élevés vers le ciel; mais il ne fait aucune observation sur leur habillement, et ne nous offre point d'exemple d'une semblable richesse de broderie. Au premier coup d'œil on pourrait prendre cet habillement pour le long vêtement appelé *stola*, que les évêques donnaient aux diaconesses, lors de leur sacre dans les tems de la primitive église. Mais il n'est pas permis de former cette conjecture: car ces femmes, comme on le sait, devaient être veuves et d'un âge avancé: or l'inscription qu'on voit sur ce monument au n.<sup>o</sup> 2 porte, que la figure qui y est représentée est l'image d'une certaine Bellicia, vierge, et morte à l'âge de 18 ans.

Les figures sous le n.<sup>o</sup> 3 représentent trois femmes portant des diadèmes ou couronnes, et des habillemens d'une richesse qui annonce la grandeur de leur rang. Elles sont prises des peintures des catacombes, et ont été publiées pour la première fois par d'Agincourt dans sa XI.<sup>e</sup> planche (*Peinture*), qui contient diverses peintures des catacombes de Rome et de Naples des IX.<sup>e</sup>, X.<sup>e</sup> et XI.<sup>e</sup> siècles.

On voit au n.<sup>o</sup> 4 de la même planche un personnage assis à table entouré de trois autres. C'est une mosaïque du sixième siècle, qui se trouve dans l'église de S.<sup>t</sup> Apollinaire *in Classe* à Ravenne. Ciampini (1) est d'avis que ce personnage est le Roi Théodoric. Les n.<sup>os</sup> 5, 6 et 7 de cette planche représentent de petites fioles en argent des premiers siècles de l'église, que l'on conserve dans le Musée Chrétien du Vatican à Rome.

Eu 1793 on a découvert au pied d'une colline près de la Saburra à peu de distance du mont Esquilin un petit coffre ou *pyxis* en argent richement orné de figures et de bas-reliefs ciselés

(1) *Vetera Monumenta*, Tom. II. pl. 24 pag. 88 et suiv.

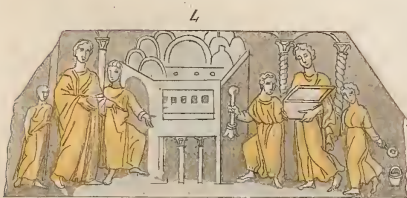


aussi en argent, duquel on a recueilli un assez grand nombre de notions importantes sur l'habillement et l'ameublement des anciens, et particulièrement sur divers objets de la toilette d'une dame Romaine du IV.<sup>e</sup> ou V.<sup>e</sup> siècle. M.<sup>r</sup> d'Angincourt, en présence de qui ont été trouvées presque toutes les pièces de ce précieux monument d'antiquité, en a fait tirer tous les dessins, dont on a vu la première gravure dans la IX.<sup>e</sup> planche de son histoire de la sculpture. M.<sup>r</sup> Visconti a fait de cette découverte le sujet d'une savante dissertation, dans laquelle il en a donné une explication très-exacte, mais sans y joindre les figures (1), qui pourtant méritaient bien d'être représentées comme nous l'avons fait aux planches 47 et 48.

*Petit coffre  
en argent  
et divers  
ustensiles  
de la toilette  
d'une dame  
Romaine  
du IV.<sup>e</sup> ou V.<sup>e</sup>  
siècle.*

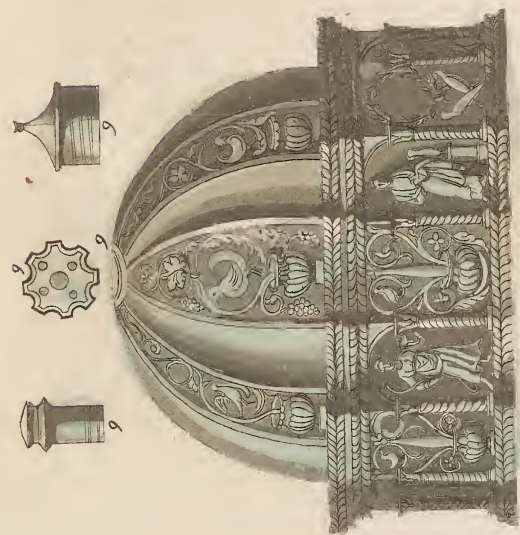
La pièce principale n.<sup>o</sup> 1 est la petite boîte en argent, qui semble avoir été destinée à renfermer les bijoux et les différents objets de la toilette d'une nouvelle mariée n.<sup>o</sup> 2. On voit sur le dehors du couvercle de cette boîte les portraits en buste de deux époux, au milieu d'une couronne de myrte que portent deux petits amours. Les quatre faces de ce couvercle sont décorées de bas-reliefs, dont les sujets gracieux font allusion à l'usage de ce petit meuble. Celui de la face de devant n.<sup>o</sup> 1 représente la toilette de Vénus, à laquelle un Triton présente le miroir : celui de droite, a été trouvé brisé, et les deux autres, l'un de la gauche et l'autre de derrière, sont indiqués sous les n.<sup>os</sup> 4 et 5. Les draperies et les ornemens de ces bas-reliefs sont dorés, excepté ceux de derrière. Le couvercle se mouvait sur deux charnières, et on lit sur son bord l'inscription suivante n.<sup>o</sup> 8. *Secunde et Proiecta vivatis in Ch. . . .* N.<sup>o</sup> 3, portraits des deux époux gravés dans le médaillon qui occupe le milieu du couvercle n.<sup>o</sup> 2. N.<sup>o</sup> 4, bas-relief de la face postérieure du couvercle représentant l'épouse qui est accompagnée au palais de l'époux : le style de cet édifice n'annonce pas le bel âge de l'architecture Romaine : car on y voit, comme aux n.<sup>os</sup> 1 et 9, des colonnes cannelées et en spirale, genre d'ornement qui se montre souvent dans les édifices des tems de la décadence de l'art. N.<sup>o</sup> 5, bas-relief représentant une néréide ou nymphe marine sur les ondes, accompagnée d'un petit amour. N.<sup>o</sup> 6, deux figures prises du bas-relief du corps de la boîte à l'opposite de celui du n.<sup>o</sup> 1 ; l'une de

(1) Lettre de E. Q. Visconti etc. sur une pièce antique d'argenterie récemment découverte à Rome, à S. E. Monseig. de la Somaglia, 1793, in 4.<sup>o</sup>, et insérée dans le XX.<sup>e</sup> Tom. de l'*Antologia Romana*, 1794.

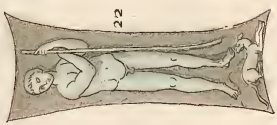
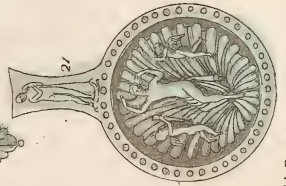
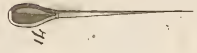
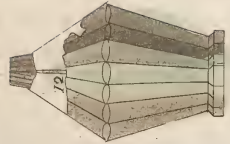
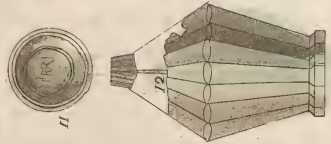








SCVTLIPV  
EN



IN CHR

PELEGRINAVTERE FELIX



ces figures représente la nouvelle épouse assise et occupée à se parfumer, à arranger sa chevelure et se regardant dans un miroir soutenu d'une manière tout-à-fait nouvelle et commode par une de ses femmes. N.º 7, autre femme avec un flambeau allumé faisant partie du même bas-relief: les ornemens du bas de sa robe sont plus riches que ceux de la femme qui porte le miroir, et ressemblent aux ornemens des habillemens des *dapiferi* et des diaconesses des premiers siècles de l'église. Les autres objets de cette toilette sont portés par des femmes, comme on peut le voir par les trois figures de la partie inférieure du petit coffre n.º 1.

Le n.º 9 de la planche 48 représente une boîte de parfums en argent, qui a été trouvée au même endroit et dans le même tems que la précédente. Les figures des Muses placées dans des espèces de niches semi-circulaires qui décorent le dehors de cette boîte, font présumer qu'elle servait dans son origine de *scrinium* ou de cassette à contenir des volumes ou rouleaux de manuscrits. N.º 9, figure de cette boîte. N.º 9, 9 deux vases pour les parfums, dont le plus grand était au centre, et le plus petit avec trois autres semblables occupaient les autres places. N.º 10, Clio, l'une des neuf Muses qui sont dans les niches: la neuvième était sur le haut du couvercle: cette figure se fait remarquer par le manuscrit ou par les tablettes de forme carrée qu'elle tient, ainsi que par le *scrinium* plein de rouleaux qui est à ses pieds. N.º 10, Melpomène que caractérisent la massue et la masque tragique. N.º 11, deux plats ou soucoupes en argent, l'une ronde et l'autre à quatre côtes, qui ont été trouvées avec les objets ci-dessus: il y en avait quatre de la première forme, et cinq de la seconde: au fond de chacune d'elles il y avait les deux chiffres ou monogrammes figurés sous le même n.º 11, où il faut lire *Projecta Turci*; ce sont les noms des deux époux: *Turcius secundus*, et un autre personnage de la même famille occupaient à Rome les premières charges dans le IV.º siècle. Sous une de ces soucoupes on lit encore l'épigraphe suivante n.º 11. *Scut: IIII: P: V:*, *Scutellae quatuor pondo quinque*: ce qui indique le poids des quatre soucoupes rondes prises ensemble. N.º 12, vase d'argent composé de fragmens: on lit vers la moitié de ce vase cette épigraphe, dont la formule était très-usitée à cette époque, PELEGRINA. VTERE. FELIX: les caractères en sont gravés dans le métal, et remplis d'une espèce de nielle. N.º 13, autre vase d'argent orné d'arabesques et de figures ciselées et damasquinées. N.º 14,

*Boîte  
aux parfums  
de la même  
époque.*



cuillère d'argent vue en face et de profil, pour prendre le fard, la pommade et les parfums. N.º 15, espèce de candélabre d'argent, ayant la forme du bras d'une femme tenant un chandelier: il y en avait deux semblables qui paraissaient destinés à s'appliquer sur les murs de l'appartement, comme cela se pratique encore de nos jours. Cette espèce de candélabre semble avoir pris de la forme de son pied le nom de *bras*, qu'on lui donne encore à présent. N.º 16, petite statue en argent, dorée en grande partie, et représentant la ville d'Alexandrie assise avec une couronne de tours en tête, et caractérisée comme dans les médailles par les fruits et les épis qu'elle tient dans ses mains, et par une proue qu'elle a sous ses pieds. N.º 17, autre petite statue de Rome ayant le casque en tête, et tenant une pique et un bouclier. N.º 18, autre statue représentant Constantinople: cette nouvelle Rome est aussi coiffée d'un casque; mais comme D<sup>esse</sup>, elle tient d'une main une patère, et de l'autre une corne d'abondance. N.º 19, autre statue de la ville d'Antioche, ayant aussi une couronne de tours, et avec la moitié de la figure du fleuve Oronte à ses pieds.

Ces quatre statues emblématiques des quatre métropoles de l'empire Romain servaient d'ornement aux extrémités des quatre bras d'une chaise à porteur, *gestatoria*, qui paraît avoir été destinée à un Consul ou à un Préteur; elles sont dorées entièrement, à l'exception des chairs. La petite statue n.º 16 est la moitié moins grande que l'original: les autres sous les n.ºs 17, 18 et 19 sont présentées de face ou de profil, pour indiquer leur place, leur usage et de quelle manière on les adaptait aux bras, et comment on les en ôtait par le moyen de chevilles attachées à de petites chaînes, et qui en traversaient les extrémités. La feuille d'argent suspendue à une charnière au dessous de chaque figure servait à cacher la cheville quand elles étaient à leur place.

N.º 20, vase ayant la forme d'une cruche, d'un style et d'un travail bien supérieurs à ceux des autres objets dont nous venons de parler. Le ventre en est formé d'une tête, qui semble être celle d'une nymphe bachique: ses yeux, son collier, les perles de son front ainsi que les ornemens de sa coiffure sont en argent: le reste est composé de pampres entrelacés. N.º 21, espèce de bassin d'argent du poids de 62 onces, avec un manche semblable à celui des patères: son bord garni de petites coquilles est relevé de manière à

pouvoir contenir un peu d'eau de senteur, ou à servir simplement aux aspersions dont les anciens faisaient usage pour le bain. N.º 22, Vénus à sa toilette, figure qui occupe le fond du bassin. N.º 21 la déesse *geminorum mater amorum* est assise au centre d'une coquille entre deux petits amours, dont l'un lui présente un miroir et l'autre un lys. N.º 23, Adonis debout avec la lance en main et un chien à ses pieds. Cette figure, qui orne le manche du bassin, a été dessinée comme la précédente dans une proportion qui est de la moitié de la grandeur de l'original. Cet ustensile curieux et rare est d'un travail très-élégant, ses formes sont parfaitement adaptées à son usage, et ses ornemens ingénieux semblent avoir été modélés d'après les idées douces et gracieuses qu'inspire l'usage auquel il était destiné. N.º 24, monogramme du Christ selon sa forme la plus antique et avec les caractères mystiques A et Q; il fut trouvé postérieurement aux autres objets, et servait probablement à terminer l'inscription. N.º 25, IN CHRI . . . autre fragment d'inscription, qui a été trouvé long-tems après: c'est le commencement du mot *in Christo*, formule qui réunie au monogramme inscrit sous le numéro précédent, donne à croire que *Projecta*, était Chrétienne.

Nous avons rapporté aux planches 1, 3 et 4, concernant l'habillement des Goths et des Lombards, le petit nombre de figures qu'il nous a été possible de trouver dans les anciennes sculptures qui nous restent. Mais nous pouvons nous procurer des notions encore plus précises sur l'habillement des Italiens par l'examen des monumens des siècles postérieurs qui existent dans notre ville. Le costume des habitans de Milan au IX.º siècle se voit représenté dans les figures qui décorent les façades du petit dôme élevé au dessus du maître-autel de S.º Ambroise. C'est un ouvrage à mi-relief en plastique, partie en couleur et partie doré. Puricelli (1) en a donné un dessin, mais qui n'a pas toute l'exactitude que nous avons tâché de mettre dans celui que nous présentons à la planche 27 pag.

La façade du côté de l'épître (voyez la même planche) offre l'image de Saint Ambroise en habits pontificaux. On voit en face de ce Saint deux habitans de Milan avec une longue barbe qui se termine en pointe à l'usage des Lombards: ce qui prouve qu'on n'avait pas encore adopté à cette époque la mode des Francs, qui

*Habillement  
des Milanais  
au IX.º siècle.*

(1) *Puricell-Ambros.* N.º 74.

était de ne conserver qu'un peu de barbe autour du menton, et souvent que de simples moustaches. On voit en outre par ces figures quel était alors le costume des hommes, de même qu'on peut juger de celui des femmes par deux autres figures qui sont prosternées devant une image de la Vierge dans la façade opposée. Puricelli a pris ces deux femmes pour deux religieuses, qui sont en prière devant une Sainte. Mais en considérant que la figure en face de laquelle sont les hommes est celle de S.<sup>t</sup> Ambroise notre patron auquel est dédiée l'église, Giuliani (1) croit qu'il est plus raisonnable de regarder l'autre figure devant laquelle sont prosternées les femmes comme celle de la Vierge, qui est aussi la patronne de notre cathédrale. D'un autre côté, ces femmes ne peuvent pas être prises pour des religieuses, une d'elles ayant sur la tête un ornement de forme circulaire qui ressemble à une couronne, et que Puricelli n'a point remarqué. Tout le monde sait que les jeunes épouses portaient anciennement une couronne, et l'on trouve dans nos premiers statuts des indices certains de cet usage jusqu'en l'an 1216 (2). Aujourd'hui les jeunes filles seules sont parées d'une couronne quand elles prennent l'habit religieux ; mais nous sommes d'avis que l'usage de cet ornement pour elles est emprunté de la cérémonie du mariage chez les anciens, par allusion à la qualité d'épouses du seigneur qu'elles prennent en se faisant religieuses. Enfin on ne voit pas que les deux images dont il s'agit aient des cheveux : preuve évidente qu'elles ne représentent pas même des vierges séculières, mais bien des femmes mariées, attendu que, comme nous l'avons déjà observé, les jeunes filles Lombardes portaient les cheveux longs qui étaient leur caractère distinctif ; et la conservation des cheveux, ou comme on le disait alors *in capillo*, ne signifiait alors que la conservation de la virginité.

Les nouvelles  
épouses  
portaient  
en tête une  
couronne.

Les jeunes filles  
Lombardes  
portaient  
les cheveux  
longs.

Puisque nous avons dans les quatre figures rapportées ci-dessus une image fidèle de l'ancien costume des deux sexes à Milan, nous allons en donner la description. Les hommes ont les cheveux très-courts avec un petit chapeau noir et rond, dont le bord est un peu relevé autour de la tête et orné d'un fil en or. Le corps est revêtu d'une tunique courte et étroite avec des manches également

(1) *Memorie ec.*, Tom. I. pag. 190.

(2) *Consuetudines Mediolani*, an. 1216. MS. de la Bibliothèque Ambrosienne.



étroites. Ce vêtement ne passe pas le genou, et se relève avec une ceinture au dessus des branches. Les bas sont bien adaptés à la jambe et de la couleur du porphyre. Les souliers sont noirs et pointus, mais sans talon, et l'on ne voit pas comment ils sont attachés. On en peut dire autant des souliers des femmes, qui ne semblent guères différer de ceux des hommes. Il n'en est pas de même de leur tunique, qui est beaucoup plus longue et leur va du cou aux pieds. Les manches surtout sont amples, et laissent apercevoir près de la main où elles se terminent la manche de la robe de dessous, qui est plus étroite. A l'un ou à l'autre de ces deux vêtements est attaché un petit capuchon, qui couvre le derrière de la tête, et duquel sort vers la sommité une bande qui ceint tout le front. Cet habillement est le même dans les deux femmes; mais une seule a la couronne, comme étant une nouvelle mariée, et non l'autre.

L'autel de S. Ambroise nous offre encore des notions intéressantes, non seulement sur l'habillement des ecclésiastiques de ce tems, mais encore sur celui des séculiers, parmi lesquels se fait remarquer l'artiste Volvinus qui a fait cet autel, et dont le vêtement consiste en une longue tunique, par dessus laquelle est une robe courte et fermée avec des manches, et un capuchon qui retombe sur les épaules.

Giulini croit voir une image de l'habillement des Milanais du X.<sup>e</sup> siècle dans le bas-relief grossièrement sculpté sur l'architrave de la porte de l'église de S.<sup>t</sup> Celse à Milan, et dont nous avons donné la description. V. la planche 25 n.<sup>o</sup> 9 pag. 153. Le P. Allegranza, dit-il (1), dans son ouvrage sur les *Antichità Ecclesiastiche di Milano*, est d'avis que les figures de cette architrave où est représentée l'histoire de S.<sup>t</sup> Celse et S.<sup>t</sup> Nazare martyrs sont habillées à la Romaine; mais je doute fort qu'il ait mis en cela beaucoup d'exactitude et je crois plutôt qu'il leur a donné l'habillement de ses contemporains. Et en effet je n'y trouve rien qui ne convienne au X.<sup>e</sup> siècle, et d'un autre côté je vois que quelques-unes de ces figures, ou ne conviennent en aucune manière au premier siècle de l'ère Chrétienne, ou ne peuvent s'y adapter que très-improprement en égard aux circonstances.

Nous avons traité fort au long, à l'article de la *Milice*, du costume civil, militaire et ecclésiastique au XII.<sup>e</sup> siècle, et l'on en

(1) *Memorie*, Tom. II. Liv. XV. pag. 434 et 444.

a vu une image dans les sculptures barbares qui décoraient les anciens pilastres de la porte Romaine de Milan, sculptures où sont représentés les habitans de cette ville ramenés dans leur patrie par ceux de Crémone, de Brescia et de Bergame. Voy. les planches 15 et 16, pag. 123.

Maisons,  
meubles,  
nourriture etc.

En parlant des mœurs des Italiens de cette époque dans sa XXIII.<sup>e</sup> Dissertation, Muratori cherche à nous donner quelques notions sur leur nourriture et leurs habitations. Il commence par différer d'opinion avec Ricobaldo historien de Ferrare, qui, en parlant de l'Empereur Frédéric III vers l'an 1234, nous les dépeint comme très-grossiers encore dans leur manière de vivre, de se vêtir et de se loger à cette époque. Si Ricobaldo, dit Muratori, eutend parler des paysans du Ferrarais, on peut lui prêter foi; mais l'extravagance des usages qu'il décrit ne permet pas de croire qu'il veuille parler des gens de la classe distinguée de son tems. A entendre Pierre Damien reprocher aux ecclésiastiques leur luxe avant ce tems, comment supposer qu'il n'y en eût point parmi les séculiers? Voici comment il s'exprime dans l'opuscule 31 c. 6, à l'égard des Cardinaux et des évêques de son tems. *Ditari cupiunt, ut turratae dapibus lances Indica pigmenta redoleant; ut in chrySTALLINIS vasculis adulterata mille vina flavescant; ut quocumque deveniunt, praesto cubiculum operosis et mirabiliter textis cortinarum phaleris, induant. Sicque parietes domus ab oculis intuentium tamquam sepeliendum cadaver obvolvant. Mox etiam tapetis prodigiosas imagines praeferebantibus sedilia sternunt; peripetasmata laquearibus, ne quid occiduum delabatur, opponunt etc.* Il ajoute à cela diverses autres particularités, dont les curieux pourront s'instruire dans cet opuscule. Si donc il régnait tant de luxe chez les Prélats, est-il à présumer qu'il y en eût moins chez les princes et les grands du siècle? On peut voir à cet égard ce que dit Donizon, liv. I.<sup>er</sup> chap. 9, des noces du marquis Boniface avec Béatrice, qui donnèrent ensuite le jour à la comtesse Mathilde. On voit même par le *Panégirique* de l'Empereur Bérenger I.<sup>er</sup>, ouvrage dont l'auteur est inconnu, et qui est du commencement du X.<sup>e</sup> siècle, que les Italiens de ce tems aimaient le luxe et la bonne chère: c'est ce qu'atteste ce sarcasme mis par cet auteur dans la bouche d'un Franc contre les Italiens:

..... *Quid inertia bello*  
*Pectora, Ubertus ait, duris praetenditis armis,*

*O Itali ? Potius vobis sacra pocula cordi,  
Saepius et stomachum nitidis laxare saginis,  
Elatasque domos rutilo fulcire metallo.*

En nous donnant cette idée de l'intempérance des Italiens et de leur magnificence dans leurs maisons, le même auteur nous représente au contraire les Francs comme des gens qui faisaient consister leur gloire à triompher de leurs voisins, et à n'avoir que des habitations basses où l'on ne voyait d'autre ornement que les armes enlevées à leurs ennemis. Où Ricobaldo a-t-il donc trouvé des preuves de cette rusticité d'usages qu'il prête aux Italiens ? A qui persuadera-t-il, qu'avant Frédéric II on soupât en Italie à la lueur de torches ou de flambeaux, que tenaient des esclaves ? *facem tenente uno puerorum vel servo; nam candelabrum de sebo vel de cera usus non erat.* Nous trouvons qu'il est fait mention de ces sortes de lumières dès les tems de Columelle l'ancien, d'Ammien Marcellin en l'an 359, et d'Apulée dans le quatrième livre des *Métamorphoses* (1). Dès lors il y avait des cierges dans les églises : or comment croire que l'usage s'en fût perdu en Italie ? Concluons donc que, dans la description qu'il nous fait de la rusticité des Italiens de son tems, Ricobaldo n'a voulu parler que de la classe du peuple et non des gens d'un certain rang, puisque le costume de la nation était si différent dans les siècles précédens : c'est ce que confirme encore davantage l'usage des étoffes précieuses si commun alors en Italie, comme nous l'avons observé précédemment. Enfin on a une preuve encore plus positive de la différence du genre de vie de cette époque d'avec celui du siècle précédent, dans la contestation qui s'éleva en l'an 1149 entre les moines et les chanoines de S.<sup>t</sup> Ambroise, et qui est constatée par un document qu'a rapporté Puricelli (2). Les chanoines prétendaient que l'abbé, lorsqu'ils allaient dîner chez lui, devait leur donner neuf plats différens en trois services. Dans le premier on apportait *pullos frigidos, gambas de vino* (peut-être était-ce le *zambaione* à la Milanaise) *et carnem porcina frigidam. In secunda, pullos plenos, carnem vaccina cum piperata, et turtellam de lavezolo. In tertia, pullos rostidos, lombolos cum panitio, et porcellos plenos.*

(1) V. Muratori, Dissertazione XXIII.

(2) *Monum. Basil. Ambros.* pag. 702.



*Mariages.*

L'usage, pour contracter mariage anciennement, au moins dans le neuvième siècle, était que l'homme mit un anneau au doigt de la femme : cérémonie qui n'a lieu aujourd'hui qu'au moment de la bénédiction nuptiale que donne le prêtre aux deux époux. Lorsqu'elle se faisait devant le prêtre, on étendait un voile béni sur la tête de l'homme et de la femme, comme un emblème de la chasteté qu'ils ne devaient point cesser d'observer dans leur nouvel état : ce voile ne se mettait point sur les époux en secondes noces. Le don de l'anneau dans le mariage est très-ancien, et Tertullien (1) appelle cet anneau *Anulus pronubus*. Cet usage subsistait même chez les Romains. S. Ambroise nomme *flammeum nuptiale nuptarum* (2) le voile dont nous venons de parler. On lui donnait aussi le nom de *pallium*, et quatre hommes le tenaient étendu par les quatre coins sur la tête des époux. Les prêtres leur mettaient en outre une couronne faite en forme de tour et composée de fleurs. Les Chrétiens, comme l'observe Pascasio (3), ont emprunté ce rite des Grecs et des Romains, et l'ont conservé comme n'ayant rien de contraire à leurs dogmes. Il était alors d'usage, comme aujourd'hui, que l'homme et la femme se donnassent la main lors de la célébration du mariage, en signe de la possession qu'ils prenaient l'un de l'autre, ainsi que de l'union et de la fidélité qui devaient constamment régner entr'eux. Ils étaient en outre avertis de s'abstenir pour ce jour là et dans la nuit suivante de tout commerce charnel par respect pour le sacrement : ce qui paraîtrait un peu dur aux gens de nos jours.

*Cérémonies.**Fêtes.*

Le passage de la femme à la maison de l'époux se faisait avec plus de pompe et d'éclat qu'aujourd'hui. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la 6.<sup>e</sup> loi d'Astolphe Roi des Lombards : *Pervenit ad nos, quod dum quidam homines ad suscipiendam sponsam cujusdam sponsi cum Paranympa et Troctingis ambularent, perversi homines aquam sordidam et stercorea super ipsam jactassent etc.* : délit contre lequel fut prononcée une peine grave. Papias le grammairien donne le nom de *Joculatores*, qui *saltare noverunt* aux individus appelés *Troctingi* dans cette loi. Il en a déjà été parlé à l'article des spectacles, où nous avons vu en outre avec quelle pompe se célébraient les mariages des princes et des grands,

(1) Dans le livre *De cultu femin.*(2) *De Virginitate*, chap. 15.(3) *De Coronis*, liv. II. chap. 16.

Il était encore d'usage que toutes les personnes qui intervenaient aux noces fissent aux époux des présents, qui étaient magnifiques dans les mariages des princes; et les parens mêmes des époux n'étaient pas exempts de cette espèce de contribution. Nous observerons néanmoins à l'égard des *Exenia nuptiarum*, qui se faisaient du tems du Roi Rotharis, que le mari en demeurait le maître quoiqu'ils eussent été faits à la femme. Quant à la dot, les Lombards, dont la législation régit la plus grande partie de l'Italie jusque vers l'an 1200, n'en fixèrent point la quotité. Les pères faisaient à leurs filles, et les frères à leurs sœurs un don appelé *Pharphium*, lequel, selon le sens de cette expression, constituait en quelque sorte leur part à la succession paternelle. Anciennement le dot des filles n'était pas considérable, mais elles furent traitées plus libéralement dans les statuts qu'on fit dans la suite: plusieurs maisons même se trouvèrent à la gêne pour satisfaire aux obligations que ces statuts imposaient dans ces sortes de cas: inconvénient duquel il résulta un plus grand qui fut, que pour se soustraire à cette charge, les pères confinaient leurs filles dans les couvens. D'un autre côté il n'en coûtait pas peu alors pour prendre femme, car il fallait en quelque sorte l'acheter. D'abord le mari était tenu de payer le *mundium*, sans lequel on ne pouvait pas avoir de femme. Outre cela il était d'usage de lui constituer le *morginap*. Il est fait mention de ces deux sortes de donations dans la loi de Liutprand (1). Mais donnons l'explication de ces deux mots. Les Lombards, par égard pour la faiblesse du sexe, voulurent que chaque femme fût sous la tutelle d'un homme, de manière que tout contrat fait par elles pour l'aliénation d'un objet quelconque était nul. Cette tutelle s'appelait *mundium*, du mot saxon *mund*, et l'homme qui en était chargé se nommait *mundualdus* (2). Il y avait des *mundualdi* naturels, savoir; le père pour ses filles, le frère pour ses sœurs, et à leur défaut le plus proche parent du côté du père. Cette qualité était toujours dévolue au mari à l'égard de sa femme (3). A défaut absolu de parens elle passait au

Présens, dot.

Tutelle  
des femmes  
appelée  
*mundium*,  
et le tuteur  
*mundualdus*.

(1) Liv. VI. Loi 49;

(2) *Antichità Longobardico-Milanesi*, Dissertation VII. sur le *mundium* et les *mundualdi*.(3) Il faut néanmoins excepter de ce cas le mariage des esclaves et des *aldiane*. Plusieurs lois Lombardes reconnaissent ce droit dans le maître à l'égard de son esclave. Les églises épiscopales, les basiliques, les

fic (1). Il reste encore des traces de cette coutume dans les statuts de quelques villes de l'Italie (2). Lors donc qu'une femme se mariait, ce n'était pas à dire pour cela que le mari en acquit le *mundium* ou la tutelle; mais il fallait qu'il l'achetât du père, du frère etc. moyennant un prix convenu, qui était le *mundium* etc. Ce prix était stipulé et le plus souvent payé le jour du mariage. A la mort du mari, la femme passait sous le *mundium* du successeur du défunt; et dans le cas où elle voulait se remarier, le nouvel époux devait faire l'acquisition de son *mundium* (3).

Prix  
de la tutelle  
appelé  
mundium.

Les Lombards, comme nous venons de le dire, étaient dans l'usage de faire à l'épouse un présent de nocce. Ce présent s'appelait dans leur langage *faderfio*, *mefio* et *morgincap*, et il y en avait de trois sortes. Le premier, qui était arbitraire, était fait par les parents, et les deux autres par le mari, savoir; le *mefium* avant, et le *morgincap* après le mariage. Le *mundium* n'appartenait à aucune de ces espèces, pas même à la seconde, c'est-à-dire au *mephium*, sur lequel Muratori a pris équivoque. La cause de son erreur a été d'avoir confondu le *mundium* avec le *mephium*, et cru que ces deux mots étaient synonymes: ce qui n'est pas. Le premier était le prix convenu, et le second un présent à volonté: celui-là se payait au *mundualdus*, et celui-ci à l'épouse même: le *mundium* n'était guères que de trois sous pour les *aldie*, et se montait à viugt pour les femmes libres, tandis que le *mephium* pouvait aller jusqu'à quatre cent.

Mephium  
ou meta etc.

Ainsi les femmes Lombardes recueillaient un second avantage de la *meta*, *mefium* ou *methium*, mots synonymes, qui signifient en général un prix quelconque, et surtout une donation entr'époux. Les femmes recevaient en effet cette donation de l'époux, avant de sceler leur engagement. Des abus et même des excès s'étaient introduits dans cette partie de la législation, mais le Roi Liutprand (4) s'empressa d'y remédier. Il fixa donc par une loi le *mephium* à

hôpitaux et autres lieux de piété, qui avaient aussi en propriété plusieurs de ces esclaves ou *aldie*, exerçaient de même sur elles, comme les laïcs, le droit du *mundium*. V. la VII.<sup>e</sup> Dissertation dans les *Antich. Longob. Mil.*

(1) Gio. Villani, *Giunte alla sua Storia*, publiée par Muratori, Liv. II. chap. 9.

(2) Loi 205 du Roi Rotharis.

(3) Loi du Roi Rotharis 182.

(4) Loi 49, Liv. VI.



400 sous pour les personnages du plus haut rang tels que les juges, et à 300 pour la classe des nobles, laissant aux autres la liberté de donner de moins ce qu'il leur plairait.

Un troisième avantage pour les femmes Lombardes était le *morgincap*, appelé aussi *morgengab*, *morgengeba*, qui signifie présent du matin, parce qu'il avait lieu en effet le matin qui suivait la consommation du mariage : c'était une espèce de récompense, comme l'observe Muratori, que le mari donnait à sa jeune épouse soit en reconnaissance des fatigues qu'elle avait endurées, soit en témoignage de sa satisfaction pour l'avoir trouvée vierge : ce présent ne consistait pas dans un bijou, dans une robe ou autre objet de parure, mais bien dans la cession que l'époux lui faisait d'une partie de ses biens. L'espoir de se faire un *morgincap* considérable devait être par conséquent pour une jeune fille un puissant motif pour la conservation de son honneur, puisque le mari venant à s'apercevoir qu'elle l'avait perdu, c'en était assez pour qu'il lui refusât le présent du matin. Liutprand (1) fut encore obligé de mettre un frein à la passion insensée de quelques individus, qui, ravis d'avoir cueilli ou cru cueillir les prémices de leur jeune épouse, se dévouaient en sa faveur par le don matrimonial de la totalité ou d'une grande partie de leur fortune. Il défendit donc par une loi que ce don pût excéder le quart des biens du mari, sauf encore à ce dernier la faculté de donner moins s'il le jugeait à propos, en lui interdisant par une autre loi (2) de faire à la femme aucune autre donation que celles du *mephium* et du *morgincap*, sous peine de nullité (3).

*Morgincap*  
ou présent  
du matin.

On nous demandera peut-être quel rapport il pouvait y avoir entre les avantages accordés par les lois aux femmes Lombardes, et leurs *mundualdi*, pour qu'il fallût fixer le prix du *mundium*, et en payer le montant ? Ce rapport était très-intime : sans doute il

*Avantages*  
*inhérens*  
au *mundium*.

(1) Loi 1. Liv. II.

(2) Loi 49. Liv. VI.

(3) Il n'était pas rare non plus, (comme l'observe Muratori dans sa XX.<sup>e</sup> Dissertation), de voir des hommes promettre le *morgincap*, et ne pas tenir parole : ce qui fit prendre dans la suite à quelques femmes plus défiantes le parti d'exiger que cette donation leur fût assurée avant la conclusion du mariage. Cet écrivain dit avoir trouvé plusieurs exemples de cette précaution dans les archives du chapitre de Modène, et cite comme tel un contrat de mariage de l'an 1185.

importait beaucoup d'acquérir le *mundium* sur la femme, puisque le mari devenu *mundualdus* de sa femme en était l'héritier en cas qu'elle mourût sans enfans (1). Avec tous les moyens qu'avaient les femmes de se faire une fortune, qui passait ensuite à leur *mundualdus* lorsqu'elles mouraient sans postérité, il est aisé de voir la raison pour laquelle le mari devait acheter des parens de l'épouse le *mundium* à exercer sur elle. Le mari déclaré *mundualdus* de la femme acquérait en outre le même droit sur toutes les filles qu'il aurait d'elle; c'est-à-dire que lors de leur mariage c'était à lui que se payait le prix du *mundium*, que l'époux acquérait sur elles. A cette espèce de tutelle étaient encore attachés d'autres avantages, dont la jouissance n'appartenait pas seulement au mari, mais à tout autre *mundualdus* quel qu'il fût. On peut mettre au nombre de ces avantages les amendes pécuniaires prononcées par les lois contre quiconque avait pincé, frappé, violé ou même simplement outragé une femme en paroles. Ces amendes devaient être payées au *mundualdus*, et quelques-unes d'elles se montaient à plusieurs centaines de sous d'or. D'après tant d'avantages accordés par les lois au *mundualdus* d'une femme, quelle qu'elle pût être, on ne doit pas être étonné des obligations qu'imposaient ces mêmes lois pour l'achat et le paiement du *mundium*. Toutefois en accordant au *mundualdus* une aussi grande autorité sur la femme, le législateur assigna à cette autorité certaines limites, que le tuteur ne pouvait outrepasser sans perdre le droit et les avantages de la tutelle (2). Les *mundi* et les *mundualdi* ont duré parmi nous aussi long-tems qu'y ont été en vigueur les lois Lombardes. Ces lois, comme nous l'avons dit ailleurs, furent remplacées au XII.<sup>e</sup> siècle par les lois Romaines, qui depuis long-tems étaient oubliées, et par des statuts municipaux, qui, plus adaptés aux nouveaux systèmes de gouvernement, firent à la fin tomber en désuétude, avec le *mundium* et les *mundualdi*, le code des Lombards.

Quand  
cet usage a  
cessé en Italie.

Nous n'avons que peu ou point de notions sur les mœurs, les vertus et les vices des femmes de cette époque. Il est probable, dit Muratori, qu'elles différaient peu de ce qu'elles sont aujourd'hui. Il y en avait de pieuses, de prudentes et de sages, mais il n'en manquait pas non plus de méchantes, et qui menaient une vie déréglée.

(1) Liutprand, Loi 3. Liv. II.

(2) Rothar. Loi 195, 196 et 197 etc.

Le libertinage était commun, et les exemples d'adultère n'étaient pas rares. L'homme et la femme convaincus de ce délit étaient condamnés à l'esclavage, et passaient au pouvoir du fisc. La poursuite et la punition des coupables appartenait aux Comtes ou gouverneurs. Une femme surprise se laissant faire des attouchemens déshonnêtes, il était permis au mari *in eam vindictam dare, sive in disciplina, sive in venditione*, c'est-à-dire qu'il pouvait la vendre comme esclave, *veruntamen non occidetur, nec ei scematio corporis fiat*. Si l'homme coupable de ces attouchemens se trouvait dans l'impuissance de payer l'amende à laquelle il était condamné, il était également remis au mari, *in disciplina vel venditione*. Ainsi l'ordonna le Roi Liutprand: car selon les lois du Roi Rotharis son prédécesseur, il était permis au mari de tuer la femme et l'homme surpris par lui en adultère. Mais les vices s'étant prodigieusement accrus au X.<sup>e</sup> siècle, la liceuce et la débauche n'eurent plus de frein.

*Peine contre l'adultère.*

Conformément au plan que nous avons suivi jusqu'à présent, nous allons exposer le peu de notions qu'il nous a été possible de recueillir sur les cérémonies funèbres à cette époque. Les anciens étaient aussi dans l'usage de laver les cadavres. Les corps des seigneurs, des martyrs et autres saints étaient ensévelis avec des parfums et des aromates; et à l'odeur suave qui s'exhalait de leur sépulture lorsqu'on les en retirait pour les transporter ailleurs, le vulgaire ignorant se mettait à crier au miracle, sans réfléchir à la cause d'où elle provenait. On avait soin encore de revêtir les riches d'habillemens précieux pour les mettre au tombeau: abus sur lequel se sont recriés les Saints Pères. Mais à une époque encore plus ancienne, lorsqu'on cessa de brûler les cadavres, (usage dont l'abolition est particulièrement due aux Chrétiens), ceux des riches étaient ensévelis, non seulement avec des habits précieux, mais même avec des anneaux, des colliers et autres bijoux en or et en argent. C'est dans l'espoir de découvrir de ces richesses, que des gens avides se mirent à fouiller dans les tombeaux au IV.<sup>e</sup> siècle: attentats dont la répression a fait l'objet de plusieurs lois rendues par les Empereurs, et contre lesquels S. Grégoire de Nazianze s'est déchaîné dans des vers qu'a rapportés Muratori. Ainsi que les Gentils, les Chrétiens, tant Romains que Barbares, paraient leurs morts de semblables ornemens avant de les mettre au tombeau. En 1717 on trouva dans un tombeau de Pérouse un plat d'argent, une boucle, des pendans d'oreille et des anneaux d'or: d'où M.<sup>r</sup> Fontaniui conclut

*Funérailles.*

*Les cadavres des riches ensévelis avec des ornemens précieux.*



que cette sépulture était celle d'un Goth, à cause de l'usage où était cette nation, ainsi que les autres peuples de la Germanie, *cum thesauris et opibus suis cadavera humare*. Mais c'est en vain qu'il a cherché à le prouver, cet usage étant aussi pratiqué chez les Romains et chez les Grecs, comme l'attestent Quintilien, Phèdre, Saint Zénon, Sinesius, S. Grégoire et autres. Cette manie paraît néanmoins avoir cessé du tems du même S. Grégoire. Cependant on lit dans le huitième livre de l'histoire de l'année 590 écrite par Grégoire de Tours, qu'une parente de la Reine Brunichilde *mortua sine filiis, in Basilica Urbis Metensis sepulta est cum grandibus ornamentis et multo auro*: richesses qui, au bout de peu de jours, devinrent la proie des assassins des sépulcres. Ces attentats se commettaient encore du tems des Lombards, comme on le voit par une de leurs lois contre ceux qui s'en rendaient coupables.

Lit,  
de parade etc.

Prefiche.

Les gens du peuple étaient ensevelis avec leurs habits ordinaires, et l'on pourrait conjecturer que, du tems de Durando, on en usait de même en Italie envers les personnes de distinction, comme il l'indique par ces paroles (1): *Nec debent indui vestibus communibus, prout in Italia fit*. Il ajoute ensuite: *Et, ut quidam dicunt, debent habere caligas circa tibias, et sotulares in pedibus, ut per hoc ipsos esse paratos ad judicium repræsentetur*: comme s'il eût été nécessaire d'avoir des souliers aux pieds pour se présenter au jugement dernier. L'usage de fermer les yeux aux morts, et de les étendre habillés sur un lit, les pieds tournés vers la porte, est également d'une époque bien ancienne. Au lit on a substitué le *cataletto*, lit de parade, qui signifie *lit des morts*. Les *Prefiche*, chez les anciens Romains, étaient, comme tout le monde le sait, des femmes payées pour pleurer à côté du lit du mort, ou lorsqu'on le portait au tombeau; ce dont elles s'acquittaient en feignant de s'arracher les cheveux, et en poussant des plaintes et des cris lamentables, accompagnés du son des flûtes. Muratori croit que ce spectacle risible s'est conservé plusieurs siècles en Italie. Ces femmes étaient appelées *cantatrici*, chanteuses, dans les siècles du moyen âge, parce qu'elles chantaient les louanges du mort en vers rimés, qu'elles apprenaient de mémoire. Il paraît néanmoins, par un passage de Boncompagno Florentin, lecteur public à Bologne en 1213, que ces femmes se nommaient *contatrici* et non *cantatrici*, en ce qu'elles racontaient les actions du défunt: *Ducuntur*, dit-il, Ro-

(1) *Rational*. Liv. VII chap. 33 N.º 4.

mae quaedam foeminae pretio numerario ad plangendum super corpora defunctorum quae Computatrices vocantur, ex eo quod sub specie rhytmica nobilitates, divitias, fortunas et omnes laudabiles mortuorum actus computant seriatim. Sedet namque computatrix, aut interdum recta vel interdum proclivis stat super genua crinibus dissolutis et incipit praeconia voce variabili juxta corpus defuncti narrare; et semper in fine clausulae *oh* vel *ih* promit voce plangentis. Et tunc omnes adstantes cum ipsa flebiles voces emittunt. Sed Computatrix producit lacrymas pretii non doloris (1). Mais cet usage étant devenu, non seulement ridicule par les grimaces et les hurlemens simulés de ces pleureuses à gage, mais encore révoltant par les louanges qu'elles prodiguaient quelquefois à certaines personnes pour des vertus qu'elles avaient souvent foulées aux pieds, nos ancêtres jugèrent à propos de le supprimer, comme on le voit par les statuts de Ferrare de l'an 1269, et par ceux de Milan de 1292 (2).

L'histoire nous offre peu de lumières sur les jeux et les spectacles qui se donnèrent au peuple en Italie, depuis la décadence de l'empire Romain jusqu'au X.<sup>e</sup> siècle. Nous savons cependant que, pour se conformer autant qu'il était en lui aux usages des Romains, Théodoric donna pour divertissement au peuple *ludos circensium et amphitheatrum, ut etiam a Romanis Trajanus, vel Valentinianus, quorum tempora sectatus est, appellaretur* (3). Ennodius nous apprend également dans le *Panegyrique* de ce Roi des Goths, que, pour empêcher les soldats et les jeunes gens de s'abandonner à la mollesse, ce prince institua des combats simulés où ils pouvaient exercer leur valeur, et qu'on donnait au peuple l'amusement d'un spectacle. Ce serait en vain qu'on chercherait chez les Lombards d'autres jeux que ces exercices militaires, pour lesquels ils montrèrent beaucoup de goût après qu'ils eurent envahi la plus grande partie de l'Italie. Sous les Rois Francs on y vit quelquefois des spectacles magnifiques. Reginon, Marien Scotto et autres chronologistes de l'an 877 rapportent, que les noces du Duc Boson et d'Ermengarde fille de l'Empereur Louis II, furent célébrées à Pa-

*Spectacles  
et jeux publics  
et privés.*

*Sous les Goths.*

*Sous  
les Lombards  
et les Francs.*

(1) Passage pris par Du-Cange des MSS. de Boncompagno.

(2) Cités par Muratori, *Antich. Ital.* Dissert. XXIII.

(3) Voy. les *Extratti* publiés par Andrien Valesius à la fin de l'histoire d'Ammien Marcellin, ainsi que Cassiodore, Liv. III. *Epist.* 51 et Muratori, Dissert. XXIII. et XXIX.

vie tanto apparatu, tantaque ludorum magnificentia ut hujus celebritatis gaudia modum excessisse ferantur. Mais l'histoire ne nous dit pas en quoi consistaient ces jeux : c'était vraisemblablement, du moins pour la plupart, des exercices militaires.

*Jeux militaires.*

Nous avons fait mention plus haut des combats simulés qui avaient lieu à Ravenne au IX.<sup>e</sup> siècle presque tous les jours de fête, et qui dégénéraient quelquefois en scènes sanglantes et cruelles. Il est encore probable que, dans ces tems belliqueux, d'autres villes d'Italie avaient aussi adopté l'usage de ces simulacres de combats, pour accoutumer leurs habitans à l'art et aux fatigues militaires. Nous savons qu'en 1187 (1) à Modène, à Novare (2), à Milan (3) et dans d'autres villes, il y avait des lieux destinés pour ces sortes de combats.

*Duels.*

Un autre spectacle favori de cette époque étaient les duels, qui avaient lieu en public, et auxquels intervenaient avec le peuple les Rois et les Empereurs mêmes, surtout lorsque les combattans étaient d'un rang distingué. Nous avons déjà fait mention de ces combats singuliers dans les recherches que nous avons faites sur l'origine de la chevalerie, qu'on prétend venir des Lombards. De tous les jeux publics il n'y en eut point de plus renommés, que les combats simulés connus sous la dénomination de tournois et de joutes, qui s'est conservée parmi nous. Du-Cange attribue l'origine des tournois aux Francs, et particulièrement à Guafred II seigneur de Pruli, que la *Chronique* de Tours, à l'an 1066, en déclare l'inventeur. Ces joutes s'exécutent par des hommes à cheval armés de lances et d'épées sans pointes, et réunis en pelotons exercés au maniement des armes et aux évolutions : les jeux auxquelles s'exerçaient autrefois les soldats Romains en tems de paix, et postérieurement les Lombards, n'étaient probablement autre chose qu'une espèce d'ébauche de ces exercices militaires. Il y avait néanmoins de ces combats, où l'on se servait d'armes aiguës comme dans les combats réels, et alors ces passe-tems ne finissaient guères sans entraîner la mort de quelqu'un des combattans, qui ne pouvaient être que des nobles. Ces accidens furent la cause, que l'autorité ecclésiastique défendit successivement dans plusieurs conciles (4)

*Tournois,  
joutes.*

(1) Document cité par Muratori, Diss. XXIX.

(2) Pierre Azario, Tom. XVI. *Rer. Ital.*

(3) Galvano Fiamma, *Manip. Flor.* chap. 25.

(4) Con. Later. II. de 1139, celui de Reims de 1148 etc.



tous les tournois, c'est-à-dire ceux où il pouvait périr quelqu'un ; mais ce fut en vain, l'usage en fut même adopté chez les peuples voisins, comme de l'exercice où il était le plus facile de signaler son adresse et sa valeur. On ne sait guères à quelle époque cet usage fut introduit en Italie ; peut-être y est-il plus ancien que ne le croient les écrivains Français. Laurent Vernense ou Veronense, auteur du poème *de Bello Balearico* (1) écrit en 1115, fait l'éloge suivant d'Ugo Vicomte de Pise :

*At vice qui Comitis Pisana praesidet Urbe  
Hugo, militiae cui praebent singula laudem,  
Agmine qui toto vitam servavit honestam,  
Hastarum ludis, et cursibus usus equorum,  
Ac proponendo vincenti praemia cursu.*

Les exercices décrits dans ces vers n'étaient pas seulement des joutes, mais probablement des tournois, puisqu'on y faisait usage de la lance, et qu'ils s'exécutaient à cheval. Radevic (2) raconte qu'en 1158: *Cremonenses Placentinorum militiam ad certamen provocaverunt quod modo vulgus turneimentum vocant ; ibique hinc inde aliqui sauciati, aliqui capti, quidam occisi sunt.* L'usage de ces sortes de combats prit pied en Italie surtout dans le siècle suivant, et après la conquête du royaume de Naples et de Sicile faite en 1266 par Charles I.<sup>er</sup> comte de Provence. Ce prince aimait passionnément ces exercices et y était très-habile ; il en donnait souvent le spectacle à ses sujets, et les chevaliers Français y accouraient en foule pour y faire pompe de leur vaillance (3).

Parmi les spectacles destinés au peuple il y en avait, qui n'exciteraient aujourd'hui qu'un rire de pitié, et dont la multitude alors s'amusa beaucoup. Nous nous bornerons à rapporter le suivant. En 1162 Uldric, patriarche d'Aquilée, ayant fait une invasion sur le territoire de la république de Venise fut fait prisonnier, et conduit avec d'autres dans cette ville. Il fut ensuite relâché, sous la promesse d'envoyer au Doge tous les ans, et le dernier mercredi du carnaval, douze cochons gras et douze pains. Voici comment Marino Sanuto raconte

(1) Murat. *Rer. Ital.* Tom. VI.

(2) *De Gest. Frid. Aug.* Liv. II. chap. 8.

(3) Tolomeo da Lucca dans les *Annali Eccles.* Tom. XI. *Rer. Ital.*

ce fait dans son histoire de Venise à l'an 1156 (1). « Le Patriarche promet pour lui et pour ses successeurs de ne plus inquiéter Grado, et de donner tous les ans au Doge et à la population de Venise en tribut et le jeudi gras (ou, selon Dandolo, le mercredi) un gros taureau, avec douze cochons et douze grands pains d'un stère de farine l'un, et une certaine qualité de vin. Il fut donc décrété, que tous les ans et ce même jeudi, il se ferait une chasse au taureau sur la place de S.<sup>t</sup> Marc, et qu'on y couperait la tête à douze cochons, qui signifient les chanoins dont il vient d'être parlé. Ensuite on se rendait dans la salle dite à présent des *Signori di Notte*. Le Doge, avec quelques-uns des principaux de la ville, tenant en main des *blazolari* tiraient contre des figures de châteaux, que portaient les écuyers du Doge, en signe de la ruine des châtelains de la patrie. Cependant on ne tire plus aujourd'hui de ces *blazolari*; mais le Patriarche continue à envoyer les présens indiqués ci-dessus, et l'on fait de même la chasse etc. ». Cette cérémonie ayant semblé ensuite, au rapport de Sansovino (2), avoir quelque chose de ridicule et de peu convenable à la dignité Vénitienne, on n'en conserva que la décolation du taureau, par laquelle on entendait figurer celle du Patriarche, et le reste fut depuis aboli sous le Doge André Gritto.

*Cour.*

Mais, de tous les amusemens usités en Italie, il n'y en eut pas de plus en faveur ni de plus agréable au peuple, surtout dans les siècles suivans, que celui de *curiam habere*, qui signifie *tenir cour*. A cet effet on publiait un ban, par lequel les princes et toute la noblesse des environs étaient invités à ces assemblées. On sait que, dans ces cours, l'usage était de donner des jeux militaires, c'est-à-dire des joutes, des tournois et autres combats simulés, des festins et des bals magnifiques, de mener des pelotons de cavaliers portant la même devise, de faire des courses de chevaux et d'amuser le public par divers autres genres de spectacles, où étaient déployés les ornemens les plus pompeux : des tables étaient servies le plus souvent dans le palais pour la noblesse étrangère. On lit dans la vie de la comtesse Mathilde écrite par Donizou (3), que le mariage de Bouiface Marquis et Duc de Toscane avec Béatrice fille de Frédéric Duc de

(1) Muratori, *Rer. Ital.* Tom. XXII.

(2) Liv. X. chap. 273 de la descrip. de Ven.

(3) Liv. I. chap. 9.

Lorraine, ses père et mère, fut célébré avec la plus grande magnificence vers l'an 1039. Nous n'oublions pas de dire qu'il venait à ces fêtes une foule de charlatans, de bateleurs, de danseurs de corde, de musiciens, d'histriens et autres gens de cette espèce, qui amusaient le peuple jour et nuit de leurs jeux et de leurs chansons: ils étaient appelés *giullari* et *giocolari* en Toscan, et *joculares* et *joculatores* par ceux qui écrivaient alors en Latin. On leur donna encore, dit Muratori, le nom d'*hommes de cour*, non qu'ils demeurassent à la cour des princes, mais parce qu'ils ne manquaient pas de se rendre à ces réjouissances extraordinaires: on les nomma aussi *ministrieri*, comme à dire petits ministres des princes: les Villani ont fait usage de ce mot dans leur histoire, et il est expliqué dans le *Dictionnaire de la Crusca* par *uomini di corte*, *hommes de cour*, qui divertissaient les princes et la noblesse par leurs farces et leurs jeux. Ce dont on peut s'étonner, c'est la considération qu'on avait pour ces sortes de gens, et la générosité avec laquelle ils étaient récompensés avant de se retirer. Les princes allaient même jusqu'à leur donner les vêtements précieux qu'ils avaient reçus en présent: car alors l'usage voulait que les grands seigneurs qui assistaient à ces fêtes ou autres réjouissances de cour, fissent au prince quelque présent en témoignage de leur affection et de leur dévouement. Le Marquis Boniface, dont nous venons de faire mention, déploya dans son mariage un luxe incroyable, au sujet duquel Donizon dit entr'autres choses (1):

Bâteleurs  
ou menestriers.

*Timpana cum citharis, stivisque lyrisque sonant heic.  
Ac dedit insignis Dux praemia maxima mimis.*

Lors du mariage qui fut célébré en 1043 entre l'Empereur Henri II, et Agnèse fille de Guillaume prince de Poitiers, ce monarque *infinitam multitudinem histrionum et jocularum sine cibo et muneribus vacuam et moerentem abire permisit* (2): d'où l'on voit que, même avant le XI.<sup>e</sup> siècle, il venait de ces bateleurs aux fêtes que donnaient les princes, et qu'ils y étaient comblés de présents. Cette générosité fut même poussée à l'excès, comme nous le verrons dans

(1) Endr. cité.

(2) V. l'Analiste Saxon publié par Ecchard, et la Chronique d'Othon évêque de Frisingue.



la suite, surtout lorsque nous parlerons de la magnificence des Visconti de Milan dans leurs fêtes de cour. Nous avons déjà fait mention de la musique, de la danse et des représentations dramatiques usitées à cette époque, surtout dans ces sortes d'occasions.

*Chasse.*

L'amusement favori des Lombards et des Francs était la chasse, et leur goût pour cet exercice était si passionné, que les clercs même et les évêques ne pouvaient s'empêcher de s'y livrer: motif pour lequel on le trouve défendu dans plusieurs conciles aux personnes engagées dans les ordres. Les Rois aimaient tellement la chasse, qu'ils ne s'en absteinaient pas même en tems de guerre. On croit que l'usage de la chasse au faucon fut apporté en Italie dans le IV.<sup>e</sup> siècle. La chasse en général fut toujours le plus noble et le plus agréable amusement des peuples de l'Asie et de l'Europe, surtout de ceux des régions septentrionales; et le goût pour cet exercice, devenu dans la suite si puissant dans plusieurs de nos princes et des nobles, semble leur être venu des Barbares plutôt que des Romains. C'est pour cette raison qu'il en est souvent fait mention dans les lois des Lombards, des Francs, des Ripuaires etc. Les Rois avaient à cet effet des garennes et des bois entourés de murs, de palissades ou de fossés, où étaient renfermées les bêtes fauves et le gibier, et l'on nommait ces lieux, *Gajum*, *Parcus*, *Brolium*. Canisius a publié dans ses leçons anti-ques un poème fait par un anonyme, où l'on trouve la description d'une chasse magnifique donnée par Charlemagne. Une autre non moins brillante donnée par Louis le pieux est également décrite dans le quatrième livre du poème d'Hermold Nigél, publié par Muratori. Le jeune Empereur Lambert était surtout passionné pour cet exercice, et y périt malheureusement l'an 898 dans la forêt de Marengo de la main d'Ugon fils du comte Maginfred (1). Léon d'Ostia (2) nous apprend que Sergius Duc de Naples aimait la chasse à la fureur; mais rien ne nous montre mieux combien cet exercice était alors en honneur, que ce que dit à ce sujet Eginard dans la vie de Charlemagne. Louis le pieux, fils de cet Empereur, sachant combien les Lombards ou les Italiens aimaient à porter l'épée, qu'ils regardaient comme une marque de noblesse et de bravoure, et connaissant leur goût pour la chasse, ordonna par une

(1) Verri, *Storia di Milano*, chap. 3 pag. 54.

(2) Liv. II. chap. 60.

loi, qui est la 16.<sup>e</sup> des Lombards, que dans les cas où l'on devrait ôter à quelqu'un les *pegni* (gages) pour cause de châtement, on ne toucherait point à l'épée ni à l'épervier.

Nous terminerons cet article sur les mœurs et les usages des Italiens par un aperçu rapide de leurs monnaies et de leur commerce, en renvoyant ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir de plus amples notions à ce sujet, à la savante Dissertation de Muratori concernant les *Antichità Italiane*, et aux doctes ouvrages de Carli.

Les deniers des Romains furent remplacés par les sous avant Constantin, comme on le voit par le code Théodosien. Le sou était alors une monnaie d'or d'un poids déterminé, et l'usage qu'en faisaient les Rois Lombards pour les amendes qu'ils infligeaient prouve qu'elle leur était connue. Il est parlé de sous d'or dans le VIII.<sup>e</sup> siècle : ce qui a fait demander à quelques-uns pourquoi on les disait d'or, puisqu'il n'y en avait pas d'argent. Muratori n'a point résolu cette question, et a seulement remarqué qu'il y eut des sous d'argent le siècle suivant. La livre d'or, qui peut-être était composée sous Constantin de 84 sous, et de 72 sous Valentinien l'ancien, ou, ce qui était la même chose, de 6000 deniers de cuivre, fut réduite sous Charlemagne à 20 sous d'or : d'où l'on voit que cette livre devait être idéale. De même, le sou qui valait 40 deniers fut dans la suite réduit à 12. Muratori croit que le sou d'or, réel ou idéal, du tems de Charlemagne, valait plus que les monnaies auxquelles on a donné depuis les noms d'écu d'or ou ducats de *camera* ou *sequin* : il en est cependant qui prétendent, que leur valeur était inférieure d'un quart à celle des louis d'or de nos jours. Dans le X.<sup>e</sup> siècle la livre d'argent se composait de 240 deniers : cette monnaie était sans contredit idéale : car on trouve la même livre de 150 sous Siciliens, et évaluée ailleurs à 80 sous aussi Siciliens équivalant à une livre d'argent. Les historiens d'Italie (1) font le plus souvent mention des *marabotini*, *marabitii* ou *maravedis*, qui

*Diverses sortes de monnaies anciennement usitées en Italie.*

*Sous.*

*Marabotini etc.*

(1) Muratori (*Ant. Ital. Diss. XXVIII.*). En considérant le grand nombre de monnaies de différens poids et d'une valeur inconnue, dont il est parlé dans les anciens écrits, et surtout dans les contrats postérieurement à l'an 1000, Muratori a cru faire une chose agréable à ses lecteurs, que de leur présenter un rapport fait il y a 500 ans par un certain Jean Cabrospini, concernant la valeur des monnaies en cours, et dont il était alors fait mention dans les livres et dans les actes antérieurs à cette époque. Nous parlerons seulement des plus communes.

Schifati. semblent être une même chose, et sont des monnaies d'or et d'argent de l'Espagne; et des *schifati*, monnaies d'or probablement fabriquées dans la Pouille, ainsi appelées, selon Du-Cange, parce qu'elles avaient la forme d'un *sciphus*, et ressembloient par conséquent aux *cauci* des Grecs, le mot *caucum* ayant dans leur langue la même signification que le *scyphus* Latin, qui était un vase à boire. Nous ne saurions rien décider sur la vérité de cette ressemblance; mais ce que nous savons bien positivement, c'est que ces sortes de monnaies, soit Grecques soit Latines, avaient plutôt la forme d'une écuelle, et qu'elles ressembloient sans doute aux monnaies d'argent frappées à Milan du tems de l'Empereur Othon le grand, lesquelles étaient un peu concaves à leur milieu (1). Les *augustali* furent renommés: c'était une monnaie d'or, que fit frapper Frédéric II en Sicile où elle était très-commune, ainsi que dans le royaume de Naples; elle portait l'empreinte de l'aigle, qui parut peut-être alors pour la première fois (2). On vit aussi en grande faveur à cette même époque les *bizanti* ou *bizantini*, autre monnaie d'or des Empereurs Grecs qui se frappait à Constantinople, ayant la valeur à peu près d'un ducat d'or de Venise: il y en eut aussi en argent depuis le XI.<sup>e</sup> siècle. Il est encore fait mention dans les anciens écrits des *mancusi* ou *mancosi*, espèce de sous d'or et d'argent, et non des *marche* comme le suppose Du-Cange, au moins en Italie, ce dont nous offrent la preuve les anciens écrits dans la grande quantité de *mancusi* qu'on infligeait pour cause de transgression. Muratori en cite quelques exemples, et entr'autres un diplôme de 857, où l'Empereur Louis II confirme à Anspert Diacre Milanais la possession de quelques biens qu'il avait obtenus par jugement, en menaçant les contrevenans d'une amende de mille *mancusos auri*.

Folli. Une autre espèce de monnaie étaient les *folli*, appelés chez les Latins *folles*, et *pholles* chez les Grecs qui les ont créés. Suidas nous apprend que le *folle* ne valait qu'une obole. Ces pièces de monnaie étaient pour la plupart en cuivre, mais pourtant il ne se-

(1) Voyez le même Muratori, Dissert. XXVII.

(2) Voici ce que dit aussi Villani, Liv. VI. chap. 21 de ses *Chronique*. « L'*agostaro* d'or valait un florin et un quart d'or; il portait l'empreinte, d'un côté de la face de l'Empereur, et de l'autre d'un aigle, comme les monnaies des anciens Empereurs; et son poids était de vingt carats d'or fin.



rait peut-être pas difficile de prouver qu'il y en avait aussi en argent (1).

Il y eut de même parmi les monnaies Grecques les *michelati*, qui étaient des sous qu'avait fait frapper Michel Empereur de Constantinople, et les *romanati*, auxquels il donna le nom *Romano Greco Augusto*. On trouve encore les *esmerati*; mais Muratori ne croit pas que ce fût une monnaie particulière, et il pense plutôt qu'on donnait ce nom aux sous faits d'argent pur, *ex mero argento*. Une espèce de monnaie propre à la Grèce furent les *perperi*, dont il est souvent fait mention dans la *Chronique Vénitienne* de Dandolo: deux *perperi* valaient un ducat d'or de Venise. Les deniers Grecs d'argent furent appelés *aspri* ou *albi*. Il semble que les *aspri* ne différaient point des *perperi*, car on lit, dans l'histoire de Venise de Sanuto, qu'un ducat d'or de cet état, aujourd'hui un sequin, valait deux *aspri*. Il paraît plus probable à Muratori que les *melachini*, qui valaient huit gros, étaient d'origine Arabe, et ainsi appelés du mot *melech* qui signifie Roi, comme ayant été frappés sous les Rois Sarrasins qui eurent beaucoup de relations de commerce avec l'Italie. Tels furent aussi les *marabotini*. Les *tareni* se frappaient dans le royaume de Naples et en Sicile: cependant Léon d'Ostia fait mention de *tareni Africani*. On ne commença à parler de sous impériaux en Italie qu'au XII.<sup>e</sup> siècle, et peut-être leur origine fut-elle encore plus ancienne; ils furent ainsi nommés, soit pour avoir été frappés à la monnaie impériale de Pavie, soit pour avoir été créés par Frédéric I.<sup>er</sup> grand propagateur du parti impérial en Italie. Leur valeur devait être de plus d'une de nos livres Italiennes, puisque peu de tems après la fin de ce siècle, la *livre Impériale* valait, selon Mathieu Paris, la *livre sterling* qui dès lors n'était pas inconnue en Italie. Les *provinesi* ou *provisini* étaient des sous frappés par ordre du sénat Romain, desquels se formait une espèce de livre, dont il est souvent fait mention dans l'histoire, et qui valait deux ducats d'or, ce qui nous ramène encore à la *livre sterling*. Il y avait aussi une livre d'*afforziati*, qui, dans la proportion de la livre de Lucques, était comme 100 à 140. Le *florin* ou ducat d'or de Florence ne parut que vers la moitié

Michelati,  
romanti,  
et autres  
monnaies  
Grecques  
qui avaient  
cours en Italie.

Sous impériaux.

Les provinesi  
ou provisini.

Florin ou ducat  
d'or  
de Florence

(1) Ceux qui désireraient avoir des notions plus étendues à cet égard, peuvent voir une dissertation du Père Petavius sur l'opuscule de Saint Epiphane, de *Mensuris et Ponderibus*.

du XIII.<sup>e</sup> siècle : huit de ces monnaies faisaient une once d'or, et chacune d'elles valait vingt sous. Virent ensuite les monnaies particulières de chaque ville, lesquelles étaient ordinairement des sous et des fractions des livres de *Gênes*, de *Bologne*, de *Ferrare*, de *Parme*, de *Modène*, d'*Asti*, de *Pavie* etc. ; la livre de cette dernière ville fut néanmoins de deux sortes à une époque postérieure, comme le prouve la différence qu'on mettait entre la petite livre et la grosse qui valait un florin. Les Archevêques de Milan firent alors frapper des *marche* d'or de la valeur de 14 florins ; des *marche* d'argent de quatre florins et demi ; une monnaie d'argent très-pur, appelée *augusta*, portant l'effigie impériale ; des sous impériaux, dont dix faisaient un florin ; enfin une monnaie de *terzuoli*, dont un tiers seul était en argent, et 20 sous valaient un florin. Les premiers sequins de Venise furent frappés en l'an 1285, comme l'atteste Marin Sanuto dans son histoire de Venise.

Poudre d'or.

Une chose à remarquer, c'est que dans un paiement fait par Grégoire IX, il fut donné, outre diverses monnaies d'or, huit onces et un quart de poudre d'or au poids Romain, et il est également parlé ailleurs de cette poudre au même poids. Était-elle apportée de l'Afrique par les Sarrasins, comme on en trouve encore beaucoup aujourd'hui sur les marchés de la Barbarie, ou bien la tirait-on du lit des fleuves de l'Italie ? Nous observerons à cet égard, que jusqu'au tems du Roi Hardouin, les évêques de Lodi jouissaient du privilège de la pêche de l'or dans l'Adda, qui leur fut accordé en vertu d'un diplôme rapporté par le P. Zacharie, et que dans le siècle suivant il fut accordé des privilèges semblables pour l'extraction de l'or des sables du Tésin. Muratori n'a fait aucune mention de cette particularité. Ce savant infatigable s'est étonné (1) que, dans l'intervalle de tems dont nous avons parlé, on changeât pour peu de *libbre* ou *lire*, livres, les monnaies d'or et d'argent, tandis qu'il en faut aujourd'hui beaucoup plus, et qu'alors on achetât avec peu de livres un champ, qui se paye maintenant bien davantage. Il a cherché la raison de cette variation dans l'avarice des hommes, qui a fait renchérir l'or et l'argent, dans la défaveur où sont tombées les monnaies de cuivre, avec lesquelles se sont mis en équilibre les métaux précieux, et dans les progrès du luxe qui en absorbe une quantité considérable etc. Mais en

(1) V. Bossi, *Storia d'Italia*, Liv. IV. chap. 29.

partant du principe reconnu à la fin par ce même écrivain, qu'une immense quantité d'or et d'argent s'est dirigée vers la Turquie, les Indes, la Chine et autres pays du levant, nous sommes d'avis que ce gouffre dévorant a été d'abord ouvert par les croisades, qui les premières firent refluer d'occident en orient les métaux précieux, et ouvrirent aux Européens les sources du luxe Asiatique: circonstances qui, en faisant rehausser en Italie et ailleurs la valeur des monnaies, et par conséquent augmenter le nombre des livres équivalentes, rompit l'équilibre qui devait exister entre ces valeurs avec la monnaie de billon et les marchandises livrées alors au commerce, équilibre que n'a pu rétablir l'immense quantité de métaux précieux tirée depuis de l'Amérique.

On ne peut douter que le trafic n'ait continué d'avoir son cours en Italie après l'invasion des Barbares. Il se tenait le plus souvent tous les samedis de chaque semaine un marché, où chacun allait faire ses provisions pour le dimanche, qui était consacré à l'accomplissement des devoirs religieux. Outre ces marchés il y avait aussi des foires, *fiera*, du mot *feria*, qu'on retrouve encore dans les anciens écrivains, lesquelles n'étaient que des marchés plus considérables, qui avaient lieu à certains jours de l'année. Ce nom de foire fut adopté des Chrétiens, pour désigner ces assemblées qu'ils tenaient les jours de fête et même le dimanche, à cause des avantages que le concours de la multitude y faisait trouver aux marchands pour l'exposition et la vente de leurs marchandises: usage qui fut condamné par S.<sup>t</sup> Basile au IV.<sup>e</sup> siècle, par Charlemagne, par l'Empereur Louis II et par plusieurs conciles (1), et qu'on retrouve néanmoins dans les siècles suivans. En 1105, il fut établi à Milan un marché qui durait seize jours, et était accompagné d'une fête religieuse instituée à l'occasion de l'invention de quelques reliques dans l'église de Sainte Marie, dite maintenant *alla Porta* (2). En 902, Adelbert évêque de Bergame accorda de même aux chanoines de son église *mercatum, quod in festo beati Alexandri martiris annualiter publica coadunatione hominum, longinquis etiam partibus advenientium fit*. Des foires et des marchés furent également établis à Mantoue et à Ferrare, où il fut parlé peut-être

*Du commerce  
dans les siècles  
barbares.*

(1) Voyez les citations dans la Dissert. XXX. *Antich. Ital.* Muratori.

(2) Landolphe le jeune chap. XXII. de l'histoire publiée par Muratori, Tom. V. *Rer. Ital.*



pour la première fois des *paratici* (1), ou des corporations des marchands ou des artistes, et non de celles des nobles comme l'a supposé Du-Cange; et dès lors les autorités politiques et les souverains commencèrent à tirer de ces marchés et de ces foires des avantages considérables. Sous les règnes des Rois Lombards et des Francs, les négocians Italiens allaient déjà dans les pays étrangers, dans l'Esclavonie, en Hongrie, en Sardaigne, et même jusque dans le levant et surtout en Syrie et en Egypte. Les Vénitiens semblent néanmoins avoir devancé tous les autres peuples dans la carrière du commerce: car malgré ce que dit Cassiodore (2) des habitans de ces îles au sixième siècle, que *in salinis exercendis tota contentio esset, et inde eis fructus omnis enasceretur, et paupertas ibi cum divitibus sub equalitate conviveret*, il n'en est pas moins vrai, que ce peuple industrieux parvint dans la suite à s'emparer presque exclusivement du commerce de toutes les productions précieuses de l'orient avec l'Italie. Nous avons vu plus haut que, durant le séjour de Charlemagne en Italie, des principaux personnages de sa cour *modo de Papiâ venerant, ad quam nuper Venetici de transmarinis partibus omnes orientalium divitias advectarant*.

Commerce  
des Vénitiens  
à l'étranger.

Des habitans  
d'Amalfis.

Les habitans d'Amalfis ne montraient pas moins de talens et d'activité pour la navigation et le commerce. L'aonyme Salernitain entre autres parle de leurs voyages dans ses *Paralipomènes* publiés par Muratori (3). On y lit qu'au IX.<sup>e</sup> siècle les habitans d'Amalfis allèrent à Tarente *mercimonia secum gestantes*. L'historien Liutprand, dans son *Opusc.* de l'ambassade à Nicéphore Empereur des Grecs (4), parle de leur commerce dans le siècle suivant, en disant; que les Grecs lui ayant défendu d'acheter certains habits précieux à Constantinople, il leur répondit, que ces sortes d'habits n'étaient pas rares en Italie; et que sur la demande qu'ils lui firent d'où on les tirait dans ce pays, il ajouta: *a Veneticis et Amalfitanis institutoribus, qui nostris ex victualibus, haec ferendo nobis, vitam nutriunt suam*. Le même historien nous apprend encore, que les *Venetici et Amal-*

(1) Peut-être ces marchands furent-ils appelés *paratici*, parce que les marchands y faisaient parade et étalage de leurs marchandises, comme on le voit encore aujourd'hui. Muratori, *Ant. Ital.* Diss. cit.

(2) Liv. XII. *Epist.* 24.

(3) *Rer. Ital.* Tom. I. part. 2.

(4) *Rer. Ital.* Tom. II. part. 1 pag. 487.

*fitani*, jouissaient de la plus grande considération dans l'armée des Grecs, comme si, dit-il en riant, ces deux peuples s'étaient faits distinguer plus par leur industrie et leur habileté dans le commerce, que par leur bravoure dans l'art militaire.

Après l'an 1000 on voit les Pisans et les Génois, non seulement se livrer aux spéculations commerciales, mais encore faire des armemens maritimes contre les Sarrasins, et peut-être même prendre goût à la piraterie. Pise surtout devint l'entrepôt d'un riche commerce sur la Méditerranée. Plusieurs Italiens passèrent en France au XI.<sup>e</sup> siècle pour y faire le commerce. Mais ce fut particulièrement après que les villes d'Italie eurent recouvré leur liberté, qu'il fit des progrès dans cette contrée. On y vit alors des *Consuls des marchands*, auxquels était attribuée la faculté de prononcer sur les contestations en matière de commerce, de sévir contre certaines contraventions, et d'entrer en ligue avec les peuples étrangers. Il se fit même à Modène une espèce d'alliance entre les grands consuls, c'est-à-dire le magistrat suprême des villes libres, et les consuls des marchands de Lucques et de Ferrare. Le commerce de la laine et de la soie, et par conséquent l'art de travailler ces productions, prirent de l'accroissement. Des lois nombreuses furent rendues sur la vente des *filoselli* ou *filugelli*, dénomination sous laquelle Muratori entend seulement les cocons, tandis qu'on trouve quelquefois ces mêmes mots employés pour exprimer la soie. D'autres lois furent même établies sur la culture des mûriers. Il fut accordé des privilèges aux ouvriers et aux manufacturiers en laine, en même tems qu'on leur défendit de mêler avec cette matière des poils de bœuf, de chèvre, d'âne ou de chien. Enfin l'art de travailler la soie et la laine s'accrut dans les XIII.<sup>e</sup> et XIV.<sup>e</sup> siècles, au point d'occuper des milliers de bras dans les villes mêmes les moins peuplées, et de fournir une quantité d'objets manufacturés assez considérable pour en envoyer à l'étranger. Néanmoins les villes qui se distinguaient principalement dans ce genre d'industrie étaient, dans l'Italie supérieure, Milan, Bologne, Padoue, Vérone et Modène. Le système des douanes se voit également établi à cette époque sur la soie ouvrée et non ouvrée, sur le safran, sur le bois de brésil, sur les draps de Milan, de Como et de Florence, sur ceux dits *tout laine* et *demi-laine* de Bologne, de Mantoue, de Vérone et de Brescia, sur les laines d'Afrique, sur les cuirs teints, et non teints, et sur la terre *tina* ou *de tina*, qui était peut-être la calamine avec laquelle se faisait le laiton.

*Des Pisans  
et des Génois  
etc.*

*Quand furent  
créés les consuls  
des marchands.*

*Bois de Brésil  
connu en Italie  
dès l'an 1198.*

Muratori s'est trouvé embarrassé de savoir comment expliquer le mot de *brésil*, qui se rencontre dans certains actes du XII.<sup>e</sup> siècle; et tout en rapportant l'opinion de *Balduino*, qu'on ne trouve nulle part ce mot chez les anciens, il ne fait pas la moindre mention d'une île dite *Brésil*, qui se voit indiquée sur plusieurs cartes géographiques bien antérieures au XV.<sup>e</sup> siècle. Le chevalier Bossi a au contraire parlé longuement de cette circonstance dans ses observations sur la vie de Christophe Colomb; et non content du peu qu'en a écrit Du-Cange, non plus que de l'opinion de Thevet, qui croit que le bois dit de *Brésil* a pris ce nom, pour avoir été vu la première fois dans cette contrée, il a montré clairement, qu'on avait quelque idée d'une terre atlantique appelée Brésil dans les siècles du moyen âge, et que peut-être on désignait par ce nom certains troncs d'arbre propres à la teinture, qui étaient jetés par la mer sur les côtes d'Afrique et même sur celles de quelques parties occidentales de notre Europe. Ce n'est qu'au bout de quelque tems qu'on vit figurer dans les tarifs de nos douanes la laine et les draps ultramontains, les peaux des bêtes sauvages, la mercerie ultramontaine, le coton, la cire, les toiles, les dattes, les amandes et les raisins secs, le lin, le chauvre, les cuirs et les peaux en général, les pelleteries nationales, les grosses toiles de lin et de chanvre appelées *burazi* ou *burati*, les cordes, les fouets, le fer et autres métaux travaillés, le fer brut, le plomb, l'étain, et le cuivre, la noix galle, le gingembre, le sucre, la moutarde, le savon, le sénevé, l'alun de roche et autres objets semblables, dans le nombre desquels on peut voir quelles étaient celles de ces marchandises qui passaient de Lucques à Modène, et quelles étaient celles qui se trouvaient en circulation dans toutes les villes de la Lombardie.

*Si les croisades  
ont été  
d'un grand  
avantage  
au commerce  
de l'Italie.*

Muratori est d'opinion que les croisades ont été d'un grand avantage pour le commerce d'Italie: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles contribuèrent à étendre nos relations dans l'orient, qu'elles nous procurèrent de plus amples connaissances sur les productions de ces contrées, que les Chrétiens obtinrent des établissemens dans les villes conquises, et qu'il se forma de nouvelles compagnies, surtout de Pisans et de Génois. Mais il est encore douteux, si, en faisant naître parmi les Italiens de nouvelles idées de luxe, et si en offrant un nouvel appât à leur ambition, les croisades et les guerres sanglantes faites aux Sarrazins, loin de favoriser leur com-



merce dans le levant, ne contribuèrent pas peu à l'y entraver et même à y anéantir ce même commerce qui y avait été très-florissant jusqu'à cette époque, et qui, sans ces guerres, aurait peut-être fait plus de progrès à l'ombre de la paix, et loin des dissensions religieuses, sources fécondes de rapines, d'incendies et de massacres.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les revers qu'à pu essuyer le commerce de l'Italie en général après la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, et après celle de l'Amérique; mais si les Italiens perdirent alors leur prépondérance commerciale dans l'orient, si la découverte de cette dernière partie du monde fit naître à leur détriment le goût du commerce chez tous les peuples de l'Europe, ils n'en ont pas moins la gloire d'avoir été les premiers à faire le commerce de l'Inde, dont ils étaient les seuls en possession; d'avoir dirigé leur industrie vers ces riches contrées, et ouvert à l'avidité des nations Européennes le passage au nouveau monde.



# INDICATION DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA I.<sup>ère</sup> PARTIE DU III.<sup>e</sup> VOLUME DE L'EUROPE.



## LE COSTUME DES ITALIENS

DEPUIS L'INVASION DES BARBARES JUSQU'A PRÉSENT

DÉCRIT

PAR LE DOCTEUR JULES FERRARIO.

**P**RÉFACE, pag. 7, Renaissance des lettres en Italie, *idem*, Etude de l'histoire ancienne, *idem*, Celle de l'histoire des siècles du moyen âge est négligée, *idem*. Sigonius a été un des premiers à s'y livrer, pag. 8, Autres écrivains Italiens, *idem*. Combien est utile et intéressante l'étude de l'histoire des tems du moyen âge, pag. 9. Le manque de livres et de connaissances la rendent difficile, pag. 10.

## ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE D'ITALIE

DEPUIS L'INVASION DES BARBARES

JUSQU'A LA PAIX DE CONSTANCE.

Décadence de l'empire Romain, pag. 11. L'Italie envahie par les Goths, pag. 12, Radagaise entre en Italie en 405, *idem*. Alaric en 409, pag. 13, Attila en 452, *idem*, Origine de Venise, *idem*, Genséric en 455, *idem*. Odoacre en 476, pag. 14, Théodoric en 493, *idem*, Guerre des Goths et fin de leur règne. Théodat, *idem*. Bélisaire en Italie en 535, pag. 15, Vitigès en 536, *idem*, Destruction de Milan



en 539, *idem*. Totila en 541, *pag.* 16, Mort de Totila en 552, *idem*, Teia devient Roi des Goths, *idem*, Les Grecs maîtres de l'Italie, et Narsète Gouverneur, *idem*. Lombards en Italie, *pag.* 17, Alboin en 568, *idem*, Tué en 573, *idem*. Cléphe, *pag.* 18, Tué en 574, *idem*, Les Ducs forment autant de Duchés indépendans les uns des autres, *idem*. Au bout de dix ans d'anarchie, la dignité royale est rétablie dans la personne d'Autaris, *pag.* 19, Autaris mort en 590, *idem*, Agilulphe, *idem*. Il assiège Rome en 592, *pag.* 20, Adaloalde en 603, *idem*, Mort en 615, *idem*. Arioalde en 625, *pag.* 21, Rotaris en 637, *idem*. Code de lois donné par lui en 643, *pag.* 22, Mort en 652, *idem*, Rodoaalde, *idem*, Aribert, *idem*, Il meurt vers l'an 661, *idem*, Bertaride et Godebert, *idem*, Grimoalde usurpe le trône, *idem*. Il meurt en 671, *pag.* 23, Garibalde, *idem*, Bertaride, *idem*, Cunibert en 678, *idem*. Victoire de Cunibert vers l'an 691, *pag.* 24, Il meurt vers l'an 700, *idem*, Liutbert, *idem*, Régimbert, *idem*, Aribert II, *idem*, Ansprand, *idem*. Liutprand en 712, *pag.* 25, Hildebrand en 735, *idem*, Ratchis en 744, *idem*. Astolphe en 749, *pag.* 26. Didier, *pag.* 27. Reconnu Roi des Lombards en 757, *pag.* 28, Il s'associe au trône son fils Adelchis, *idem*, An 767, *idem*. Charlemagne épouse Désirade fille de Didier, *pag.* 29, Il répudie cette seconde femme en 771, *idem*. Charlemagne en Italie, *pag.* 30, Didier assiégé dans Pavie en 775, *idem*, Il se rend en 774, *idem*. Fin de la domination des Lombards en Italie au bout de 206 ans, *pag.* 31, De Charlemagne, *idem*. Charlemagne déclaré Patricien confirme les donations faites par Pépin à l'église Romaine, *pag.* 32, Il fait reconnaître Roi d'Italie Pépin son second fils, *idem*. Arigise Duc de Bénévent se déclare indépendant du Roi Charles, *pag.* 33, Il rentre sous son obéissance, *idem*, Il meurt, *idem*, Grimoalde son fils est rétabli par Charles dans les états de son père en 788, *idem*, Il meurt, *idem*, Renouveau de l'empire d'occident, *idem*. An 799, *pag.* 34, An 800, Charlemagne couronné Empereur, *idem*. Mort de Pépin en 810, *pag.* 35, Bernard Roi d'Italie, *idem*, Mort de Charlemagne en 814, *idem*, An 817, Louis, surnommé le Pieux, Empereur, *idem*, Lothaire son collègue, *idem*, Mort du Roi Bernard, *idem*. An 840 mort de Louis. *pag.* 36, Partage de ses états, *idem*, An 844 Louis II. couronné Roi d'Italie, *idem*, Lothaire meurt en 855, *idem*, Nouveau partage de l'empire, *idem*. An 875, mort de Louis II, *pag.* 37, Charles le Chauve couronné Empereur et Roi d'Italie, *idem*. An 876 nouveau partage d'états en Allemagne, *pag.* 38, An 877 Carloman en Italie, *idem*, Mort de Charles le Chauve, *idem*, An 879 Carloman élu Roi d'Italie, *idem*. An 880, Charles le Gros Roi d'Italie, *pag.* 39, Mort en 888, *idem*, Fin de la monarchie des Carlovingiens, *idem*. Nouveau partage de l'empire, *pag.* 40, Bérenger Roi

d'Italie, *idem*, Guido Roi d'Italie, *idem*, An 891, Guido couronné Empereur et Lambert son collègue, *idem*. An 894, venue du Roi Arnolphe en Italie, *pag.* 41, Il est proclamé Empereur, *idem*, An 897, *idem*. An 898, *pag.* 42, An 900, *idem*, An 901, Louis III, Empereur, *idem*. An 916, Bérenger Empereur, *pag.* 43, An 921, Rodolphe II Roi d'Italie, *idem*, An 926, Hugues Roi d'Italie, *idem*, An 931, il élit pour son collègue au trône royal son fils Lothaire, *idem*. Mort de Hugues et de Lothaire, *pag.* 44, An 950, Bérenger II, et Adalbert Roi d'Italie, *idem*, Othon I, à Pavie, *idem*. An 961, Othon I, couronné Roi d'Italie et Empereur des Romains, *pag.* 45. An 978, Othon II, Empereur, *pag.* 46, Il vient en Italie en 981. *idem*, An 983, Othon III, Roi, *idem*. An 995, Othon couronné Roi d'Italie et Empereur, *pag.* 47, An 1001, mort d'Othon III, Harouin élu Roi d'Italie, *idem*. An 1004, Henri Roi d'Italie et Empereur, *pag.* 48, Il meurt en 1024, *idem*, An 1026, Courad élu Roi d'Italie et Empereur, *idem*, Mort en 1039, *idem*, Henri III lui succède, *idem*, Il vient en Italie en 1046, *idem*. An 1056 Henri IV, *pag.* 49, An 1076, *idem*, An 1077, *idem*. Années 1081, 1082 et 1083, *pag.* 50, An 1101, *idem*. Henri IV, mort à Liège en 1106, *pag.* 51, Henri V, *idem*, An 1110, il vient en Italie, *idem*, An 1121, fin de la contestation pour les investitures, *idem*. An 1125, Lothaire III, *pag.* 52, An 1130, il vient en Italie, *idem*, An 1136, il vient en Italie pour la seconde fois, *idem*. Ses victoires, *pag.* 53, Il meurt aux environs de Trente, *idem*, An 1138, Conrad III, *idem*, Il meurt en 1152, *idem*, Gouvernement libre adopté par les villes d'Italie, *idem*, Frédéric Barberousse élu Roi, *pag.* 54. An 1154, couronné à Pavie, *pag.* 55, An 1155, couronné à Rome, *idem*, An 1158, guerre contre Milan, *idem*. An 1159, Election de l'antipape Victor III, *pag.* 56, An 1162, Destruction de Milan, *idem*. An 1166, Frédéric pour la troisième fois en Italie, *pag.* 57, Ligue de Lombardie, *idem*, An 1167, Les Milanais rebâtissent leur ville, *idem*, An 1168, Frédéric s'enfuit en Allemagne, *idem*, Il revient en Italie au bout de six ans, *idem*. An 1176, Frédéric défait à la bataille de Legnano, *pag.* 58, Paix particulière entre Alexandre III et Frédéric, *idem*, Paix et trêve conclue à Venise, *idem*. An 1183, Paix de Constance, en vertu de laquelle l'Italie est reconnue libre, *pag.* 59.

Gouvernement des Italiens, *pag.* 59, Gouvernement d'Italie sous les Goths, *idem*, Gouvernement paternel de Théodoric, *idem*. Elémens de constitution, *pag.* 60, Cause de la décadence des Goths, *idem*. Etat malheureux des provinces soumises à la domination des Grecs, *pag.* 61, Gouvernement des Lombards Monarchico-Aristocratique, *idem*. Alboin forcé par les circonstances à partager l'autorité, *pag.*

62, Création des Ducs, *idem*, Etendue de leur pouvoir, *idem*. Grande liberté civile sous les Lombards, *pag.* 63, Gouvernement des Francs et des Allemands, *idem*. De l'élection et du couronnement des Rois d'Italie, *pag.* 64. Première diète en Lombardie pour l'élection des Rois d'Italie après Charlemagne, *pag.* 65, Prétention de l'Archevêque de Milan au droit de couronner les Rois d'Italie, *idem*. Serment des Rois d'Italie, *pag.* 66, Cérémonie du couronnement des Rois d'Italie, *idem*. Costume des Rois Goths, *pag.* 67. Odoacre ne prit jamais la pourpre, ni les enseignes de la royauté, *pag.* 68. Théodoric régna à la manière des Empereurs Romains, *pag.* 69, Costume du Consul Boetius, *idem*. Marques de la dignité royale chez les Lombards, *pag.* 70. Les Rois Lombards n'étaient pas couronnés, *pag.* 71. Monument de sculpture à Monza représentant le couronnement d'un Roi d'Italie, *pag.* 74. Trône, sceptre, etc. des Rois Francs, *pag.* 78. Habillement et ornemens d'Othon I.<sup>er</sup>, *pag.* 81, De Frédéric Barberousse, *idem*. Palais royaux, *pag.* 83. Cour du Roi, officiers et emplois, *pag.* 84, *Gasindes* ou courtisans, *idem*, *Major-dome*, *idem*. *Strator*, *pag.* 85, Ecuyer, *idem*, *Deliziosi*, *Ostiarrii*, *idem*, *Pincerna*, *idem*, Pages, *idem*, *Vestiarrii*, *idem*, *Chancelier*, *idem*, *Secrétaire*, *idem*, Agens du gouvernement, *idem*. *Ducs*, *pag.* 86. Marquis, *pag.* 87, *Comtes et Vicomtes*, *idem*. *Envoyés royaux*, *pag.* 88. Officiers inférieurs de justice, *pag.* 89, *Scabins*, *idem*, *Sculdaches*, *idem*, *Vasses*, ou Vassaux, *idem*. Notaires, *pag.* 91, Hommes libres, esclaves, Arimans, *idem*, *Aldii*, ou *Aldoinii*, *idem*. Compagnies de prêteurs à usure, de soldats, de brigands, *pag.* 92. Des tributs des gabelles etc., *pag.* 93, Fisc, *idem*, *Communautés*; *idem*, République, *idem*, Tributs, *idem*. Des lois de l'Italie dans le moyen âge, *pag.* 95. Formalité pour la formation et la promulgation des lois, *pag.* 96. Lois particulières et générales, *pag.* 97; Obligation générale de déclarer sa propre loi, *idem*. Usages particuliers aux individus de nations différentes, *pag.* 98, Il était permis aux ecclésiastiques, de quelque nation qu'ils fussent, de professer la loi Romaine, *idem*, Loi suivie par les affranchis et par les femmes, *idem*, Quand cet usage commença à cesser, *idem*. Quand commencèrent les lois municipales dans les villes etc., *pag.* 99, Indication de certaines lois, *idem*, Puissance des pères sur leurs enfans; *idem*. A quel âge le mariage était permis etc., *pag.* 100, Divorce, adultère, *idem*. Comment étaient punies les injures faites aux femmes, *pag.* 101. Causes criminelles, *pag.* 102, Peines des anciens, *idem*. Sort des armes, dit *Jugement de Dieu*, *pag.* 103. Duel, *pag.* 104. Epreuve de l'eau bouillante, *pag.* 105. Autres épreuves sous la domination des Francs, *pag.* 106.



*Milice*, pag. 107, Milice sous le gouvernement des Goths, *idem*, Marino militaire, pag. 109, Ordre de la milice sous les Lombards, les Francs et les Allemands, *idem*. Troupes soldées, pag. 110, Population appelée aux armes, *idem*, Les pauvres, les esclaves etc. exclus de la milice, *idem*. Les ecclésiastiques obligés à la milice, pag. 111, Fortifications, *idem*. Antemurali, ou Barbacani, pag. 112, Carbonariæ, *idem*. Châteaux, forteresses en grand nombre dans les X.<sup>e</sup> et XI.<sup>e</sup> siècles, pag. 113. Védettes, crénaux, pag. 114. Après l'an 1000 les Italiens s'adonnent à l'art de la guerre, pag. 116, Machines militaires en Italie. Les Allemands en apprennent l'usage des Lombards, *idem*, Tours mobiles, *idem*, Machines à lancer des pierres, *idem*. Gatti et Glaies, pag. 117. Dards enflammés, pag. 118, *Scrimalie*, cheval de Frise etc., *idem*, Grapin, *idem*, Armes, *idem*. Lances, épées, masses, hâches etc., pag. 119, Autres appelés *Rotelle*, *Broccieri*, *idem*, Dards, javelots, *idem*. Balistes, ou arbalètes, pag. 120, Tentés, pavillons etc., *idem*. Soldats représentés dans les bas-reliefs de l'ancienne porte Romaine à Milan, pag. 122, An, 1171, *idem*, Arcs et tours de cette porte, *idem*. Description des bas-reliefs qui la décoraient, pag. 123, Casques, boucliers, piques etc. des soldats de Crémone, de Brescia etc. *idem*. Enseigne de Milan, pag. 124, Soldats Milanais, *idem*, Armure des chefs, *idem*, Armes et habillement des simples soldats, *idem*. Le *carroccio*, pag. 126, Aribert Archevêque de Milan en fut l'inventeur, *idem*. Description de cette machine, pag. 127, *Carroccio* des Milanais, *idem*, *Carroccio* des Florentins, *idem*, *Carroccio* de Pavie, *idem*. *Carroccio* de Crémone, *Carroccio* de Frédéric II, pag. 128, Dans quelles occasions on préparait le *carroccio*, *idem*. *Carroccio* de Bologne, pag. 129, Objet du *carroccio* selon l'opinion de Verri, *idem*. Noms particuliers donnés au *carroccio*, pag. 130. Adopté aussi par les nations étrangères, pag. 131, La plus grande perte qu'on pût faire à la guerre était celle du *carroccio*, *idem*. Quand et par qui il a été mis hors d'usage, pag. 133, Marine des Lombards sous les Francs et les Allemands, *idem*. Vénitiens, les premiers en Italie à se rendre puissans par mer, pag. 134.

*Religion*, pag. 135, Goths et Lombards Ariens, pag. 136, Tolérance des Goths, *idem*. Tolérance religieuse des Lombards, pag. 137. Etat de la religion intérieure, pag. 138. Culte extérieur, pag. 139, Libéralités des Chrétiens pour la fondation d'églises etc., *idem*, Les moines particulièrement se distinguent dans le culte divin, *idem*. Le peuple, les Rois, et les Evêques fondent à l'envi des monastères, pag. 140; Institution des chanoines, *idem*, Chant Grégorien, et introduction des orgues, *idem*. Oratoires privés, pag. 141, Vénération des Chrétiens envers les Saints, *idem*, Corps et reliques de Saints, *idem*.

Vols et rapines produits par l'avidité d'avoir des reliques , pag. 142; Facilité à croire tout ce qui avait l'apparence de miracle etc.; *idem*. Vies de Saints appelés *Légendes* , pag. 143, Pélerinages aux lieux Saints , *id.* Piété des Crétiens envers les morts, pag. 144. *Office des morts* , pag. 146, Messes pour les défunts etc., *idem*. Aumônes pour les messes , pag. 147, Dédicace d'églises etc., *idem*. Mosaïque , pag. 151. Signature d'un pontifical de la bibliothèque de Minerve à Rome du XI. siècle , pag. 152. Eglise de Saint Clément à Rome. V. siècle ; pag. 155, Rites , *id.* diversité , pag. 156, Sollicitude des Papes pour leur uniformité, *idem*, Rite Ambroisien , *idem*, Quelques anciens rites de l'église de Milan antérieurs à Saint Ambroise , *idem*. Autels , ornemens et vases sacrés selon l'ancienne discipline de l'église de Milan , pag. 157. Autels et leurs ornemens , pag. 158. Sièges de l'Evêque appelé *exedra* , pag. 160. Vases , lampes etc. , pag. 161. Habillemens sacrés et ecclésiastiques , pag. 162. Habillement sacerdotal de Saint Ambroise dans l'ancienne mosaïque de Saint Sartyre , pag. 164. Sans *pallium* ni mitre ni crosse , pag. 166, Sans tonsure , *idem*. Manière de bénir , *idem*. Préparatifs avant la messe dans les solennités , pag. 167. Mariage des prêtres à Milan , pag. 169. Anciennes opinions sur cet article , pag. 170. Jusqu'à quelle époque fut toléré à Milan le mariage des prêtres , pag. 171.

*Arts et sciences* , pag. 172, Agriculture sous les Goths , *idem*. Industrie mécanique , pag. 173, Ouvrages en fer , *idem*. Arts sous les Lombards , pag. 174. Sous les Francs etc. , pag. 175. Il existe à Lucques un manuscrit , dans lequel il est fait mention de plusieurs arts , pag. 176, Art de la verrerie , pag. 177. L'art du *tissage* , *idem*, Ouvrages en soie , *idem*. Tissus d'autres matières , pag. 179, Beaux arts sous les Goths. Les Goths injustement accusés d'avoir détruit les monumens des arts , *idem*, Sollicitude de Théodoric pour leur conservation , *idem*. A qui l'on doit attribuer la ruine des anciens monumens , pag. 181. Les Goths inculpés d'avoir introduit un mauvais goût en architecture , pag. 182. Caractère , origine et dénomination de l'architecture Gothique , pag. 185. Pourquoi l'architecture du moyen âge est appelé Gothique , pag. 187. Style de l'architecture en Italie sous le règne des Lombards , pag. 191. Caractère de l'architecture à l'époque des Lombards , pag. 192. Eglise de Saint Michel à Pavie , pag. 194. Eglise de *Santa Giulia* dans les environs de Bergame , pag. 197, Eglise de Saint Thomas in *Le-mine* , *idem*. Architecture en Italie sous les Francs , pag. 198, Eglise de *S. Apostolo* à Florence , *idem*. Eglises de Rome. Saint Michel , pag. 199, Saint Vincent , *idem*, Sainte Cécile in *Transtevere* , *idem*. Saint Pierre es liens , pag. 200, Saint-Jean à *Porta-Latina* , *idem*. Cathédrale de Pola , pag. 201, IX. siècle , *idem*, Vestibule magnifique devant l'église de Saint Ambroise à Milan , du IX. siècle , *idem*;



Style oriental introduit dans l'architecture en Italie, *pag.* 202, Cathédrale de Torcello du IX.<sup>e</sup> siècle, *idem.* Eglise de Saint Cyriaque à Ancône. X. et XI.<sup>e</sup> siècles, *pag.* 203, Eglise de Saint Miniat à Florence, *idem.* Cathédrale de Pise, XI. siècle. *Buschetto*, Italien, en a été l'architecte, *pag.* 205, Commencée vers la fin de 1063, *idem.* Son architecture, *pag.* 206. Saint Jean de Pise, *pag.* 207. Tour de Pise, *pag.* 208. Cimetière, *pag.* 210, Saint Marc de Venise, *idem.* Quand elle fut bâtie, *idem.* Le style de son architecture tient du goût Arabe, *pag.* 211, Opinion de Temanza sur cet édifice, *idem.* Dernier degré de la décadence de l'architecture en Italie, *pag.* 213. Maison de Crescence à Rome, XI.<sup>e</sup> siècle, *pag.* 214. Peinture sous les Goths, *pag.* 215. Peinture sous les Lombards, *pag.* 216. IX, et X.<sup>e</sup> siècles, *pag.* 217. XI, et XII, siècles, *pag.* 218. Sculpture sous les Goths, *pag.* 220. Sculpture sous les Lombards, *pag.* 221. IX. et X. siècle, *pag.* 222, Autres sculptures des IX. et X. siècles, *idem.* Monuments de sculpture, *pag.* 223. Description de cet autel, *pag.* 225. Disposition des inscriptions sur le côté postérieur de l'ancien autel de S.<sup>t</sup> Ambroise; *pag.* 226 Rareté du travail, *pag.* 228. Coupole au dessus de cet autel, *pag.* 231. Musique, *pag.* 233, Toujours cultivée en Italie, *idem.* Préceptes de musique qui nous ont été transmis par S.<sup>t</sup> Augustin, Marcién Capella, Boetius, Cassiodore etc. *idem.* Usage des orgues très-ancien en Italie, *pag.* 254. Guido d'Arezzo restaurateur de la musique, *pag.* 235. Si le contre-point était connu des anciens, *pag.* 238, Danse, *idem.* Danse sacrée dans les quatre premiers siècles de l'église, *pag.* 239. Danse pantomime et dramatique sous les Barbares, *pag.* 240.

Sciences et lettres, *pag.* 243, De l'instruction publique et des sciences sous les Goths, *idem.* Sous le règne de Théodoric, *idem.* Sous le règne d'Atalaric, *idem.* Sous les règnes d'Amalasuhte et de Théodat, *pag.* 244. Jordanes ou Jourdan, *pag.* 245, Boetius, *idem.* Cassiodore, *pag.* 246. Ennodius, *pag.* 247, Autres lettrés cités par Ennodius, *idem.* L'historien anonyme, *idem.* Denis le Petit, *idem.* Sciences sous les Lombards, *pag.* 249. Félix grammairien, *pag.* 250, S.<sup>t</sup> Damien évêque de Pavie; *idem.* Second, *idem.* Jonas, *idem.* Varnefrède, *idem.* S.<sup>t</sup> Grégoire le grand, *pag.* 251. Constance, Mansuète etc., évêques de Milan, *pag.* 252. Pierre de Pise, *pag.* 253. Ecoles, *pag.* 254, Langue Latine usitée alors, *idem.* Forme des caractères, *pag.* 255, Etat des lettres en Italie depuis Charlemagne jusqu'à Othon, *idem.* Ignorance de Charlemagne quand il vint en Italie, *pag.* 256, Charlemagne fut instruit par les Italiens, *idem.* Il apprit la grammaire de Pierre de Pise, *idem.* D'Alcuin les sciences, *pag.* 257, Il ne vint pas de maîtres de France en Italie, mais bien d'Italie en France, *idem.* Deux



Ecossais abordés en France, *idem*. Si l'université de Pavie fut fondée par Charlemagne, *pag.* 258. Charlemagne se servit d'Italiens pour faire fleurir les lettres en France, *pag.* 259, A quoi se réduisent les sollicitudes de Charlemagne pour la restauration des lettres en Italie, *idem*. Ecoles fondées en Italie par Lothaire I, *pag.* 260. Ecoles à Pavie, Turin, Crémone, Florence etc., *pag.* 261, Etablissement d'écoles ordonné par les conciles, *idem*. Le peu de fruit qu'on en retire, *pag.* 262, Ecrivains de cette époque, *idem*, Paulin patriarche d'Aquilée, *idem*, Sciences ecclésiastiques, *idem*, Théodolphe évêque d'Orléans, *idem*. Adelbert et Maxence, *pag.* 263, Anspert et Bertaire, *idem*, André Agnello et Anastase bibliothécaire etc., *idem*, Acton évêque de Verceil, *idem*, Rothaire etc., *idem*. Belles lettres, *pag.* 264, Philosophes, Médecins, *idem*. Etat des lettres en Italie depuis l'époque des Othons jusqu'à la paix de Constance, Aucune faveur accordée aux lettres par les princes, *pag.* 265, Effet des croisades, *idem*. Empressement des Papes pour la propagation de l'instruction, *pag.* 266, Ecoles, *idem*, Ecoles florissantes à Milan durant cette malheureuse période, *idem*. Il y en avait à Parme, à Faenza etc., *pag.* 267, Bibliothèques, *idem*, Sciences sacrées, *idem*. Belles lettres, *pag.* 268, Hellénistes, *idem*. Eloquence, *pag.* 269, Poésie, *idem*, Historiens, *idem*, Origine de la langue Italienne, *idem*. Opinions diverses sur cette origine, *pag.* 270. Autre opinion de Carli, *pag.* 271, A quelle époque on commença à en faire usage dans la poésie, *idem*. Etudes de la philosophie, *pag.* 273, Médecine, *idem*, Jurisprudence, *idem*. Bologne fut la première à ouvrir des écoles publiques de jurisprudence, *pag.* 274. Droit canonique, *pag.* 275, Fausses décrétales, *idem*, Gratien, *idem*.

## DES MOEURS DES ITALIENS

DEPUIS L'INVASION DE L'ITALIE PAR LES BARBARES  
JUSQU'À LA PAIX DE CONSTANCE.

Dérèglement des mœurs durant les longues guerres, *pag.* 277. Sollicitude des Goths pour la conservation de la morale publique, *pag.* 278, Mœurs des Lombards un peu féroces, *idem*, Leur caractère féroce et leur éducation rigide, *idem*. Simples et crédules, *pag.* 279, Hospices, *idem*, Quelquefois d'une âme grande et héroïque, *idem*. Chevalerie des siècles du moyen âge dérivée des Lombards, *pag.* 280. Galanterie des Lombards, *idem*. Combats singuliers pour la défense des femmes accusées, *pag.* 281, Opi-

nion qu'on avait des charmes dans les duels, *idem*, Chevalerie errante quand elle a commencé, *idem*. Deux faits propres à nous éclairer sur le costume des Italiens, *pag.* 283. Costume des Vénètes, *pag.* 284, Costume des Italiens sous les Francs, *idem*. Sous les Allemands, *pag.* 285. Habillement des Goths, *pag.* 286, Habillement des Lombards, *idem*. Si les Lombards portaient la barbe longue, *pag.* 288. Chevelure des femmes Lombardes etc., *pag.* 289, Si les Francs portaient la barbe, *idem*, Si l'usage de porter la barbe longue se conserva en Italie; *idem*. Combien l'usage des peaux était autrefois répandu en Italie, *pag.* 291. Par qui cet usage a été apporté en Italie, *pag.* 292, Luxe des peaux précieuses, *idem*, Leurs diverses qualités, *idem*. Ornemens des femmes, *pag.* 293, Ce que disent Ricobaldo, Villani etc. de l'habillement des Italiens de cette époque, *idem*. Diverses sortes d'habillement, *pag.* 294, *Vestes cultellatas, sclavinæ, idem, Zimara, gammura, idem*, Les vêtemens appelés *birrhi, idem*. Les *crosne*, les *palandrane* etc. *pag.* 295, *Sottano* ou *sottana*, vêtement particulier aux femmes, *idem*, *Socca, idem*, Le *capuchon, idem*. Chapeau, *pag.* 296, Sandales, *idem*. *Tzanche* ou brodequins, *pag.* 297, Bandes autour des jambes etc. *Bas* etc. *idem*. Diverses formes d'habillement représentées dans les anciens monumens, *pag.* 298. Petit coffre en argent et divers ustensiles de la toilette d'une dame Romaine du IV. ou V. siècle, *pag.* 300. Boîte aux parfums de la même époque, *pag.* 301. Habillement des Milanais au IX. siècle, *pag.* 303. Les nouvelles épouses portaient en tête une couronne, *pag.* 304, Les jeunes filles Lombardes portaient les cheveux longs, *idem*. Maisons, meubles, nourriture etc. *pag.* 306. Mariages, *pag.* 308, Cérémonies, *idem*, Fêtes, *idem*. Présens, dot, *pag.* 309, Tutelle des femmes appelée *mundium*, et le tuteur *mundualdus, idem*. Prix de la tutelle appelé *mundium, pag.* 310, Présens à l'épouse, *idem*, *Mephium* ou *meta* etc. *idem*. *Morgincap* ou présent du matin, *pag.* 311, Avantages inhérens au *mundium, idem*. Quand cet usage a cessé en Italie, *pag.* 312. Peine contre l'adultère, *pag.* 313, Funérailles, *idem*, Les cadavres des riches ensévelis avec des ornemens précieux, *idem*. Lit de parade, catafalque etc., *pag.* 314, *Presfiche, idem*. Spectacles et jeux publics et privés, *pag.* 315, Sous les Goths, *idem*, Sous les Lombards et les Francs, *idem*. Jeux militaires, *pag.* 316, Duels, *idem*, Tournois, joutes, *idem*. Spectacle risible à Venise, *pag.* 317. Cour plénière, *pag.* 318. Bâteleurs ou *menestriers, pag.* 319. Chasse, *pag.* 320. Diverses sortes de monnaies anciennement usitées en Italie, *pag.* 321, Sous, *idem*, *Marabotini* etc. *idem*. *Schiafati, pag.* 322, *Augustali, Bizanti, idem, Mancusi, idem, Folli, idem. Michelati, romanti,*

et autres monnaies Grecques, qui avaient cours en Italie, *pag.* 323, *Sous impériaux, idem*, Les *provinesi* ou *provisini*, *idem*, *Florin* ou ducat d'or de Florence, *idem*. Poudre d'or, *pag.* 324. Du commerce dans les siècles barbares, *pag.* 325. Commerce des Vénitiens à l'étranger, *pag.* 326, Des habitans d'Amalfis, *idem*. Des Pisans et des Génois etc. *pag.* 327, Quand furent créés les consuls des marchands, *idem*. Laine, soie, *idem*. Brésil connu en Italie dès l'an 1198, *pag.* 328, Si les croisades ont été d'un grand avantage au commerce de l'Italie, *idem*.



# PLANCHES

## CONTENUES

DANS LA I.<sup>ère</sup> PARTIE DU III.<sup>e</sup> VOLUME DE L'EUROPE.

---

Planche I.	<i>Costume du Consul Boetius pris d'un Diptique.</i>	pag. 69
II.	<i>Couronnes ou dons de piété dans la basilique de S.<sup>t</sup> Jean de Monza</i>	70
III.	<i>Bas-relief au dessus de la grande porte de cette basilique</i>	72
IV.	<i>Ancienne peinture qui se voit dans l'église de S.<sup>t</sup> Michel près la même basilique.</i>	73
V.	<i>Ancienne sculpture dans cette basilique représentant le couronnement d'un Roi d'Italie.</i>	75
VI.	<i>Charles le Chauve assis sur le trône, copié sur une miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque de Colbero</i>	76
VII.	<i>Le même pris d'une Bible MSS.</i>	79
VIII.	<i>Le même d'après une autre Bible MSS.</i>	79
IX.	{ <i>Habillement et ornemens royaux d'Othon I.<sup>er</sup>, de Frédéric Barberousse etc.</i>	{ 81 82
X.		
XI.	<i>Anciennes fortifications représentées sur des sceaux des siècles barbares</i>	113
XII.	<i>Tours -- Tour de Pise -- Garisenda et des Asinelli à Bologne -- Tour de S.<sup>t</sup> Marc à Venise</i>	115
XIII.	<i>Deux Paladins de Charlemagne représentés en marbre à Vérone etc.</i>	121
XIV.	<i>Arcs et tours de l'ancienne Porte Romaine à Milan</i>	122
XV.	{ <i>Soldats représentés dans les bas-reliefs en marbre de la même porte.</i>	123
XVI.		
XVII.	<i>Carroccio des Milanais.</i>	127
XVIII.	<i>Carroccio des Crémonais</i>	128
XIX.	<i>Ancien marbre représentant Hercule, Serpent de bronze dans l'église de S.<sup>t</sup> Ambroise à Milan.</i>	145

XX.	} Peintures Chrétiennes prises des catacombes de Rome etc. . . . .	{	149
XXI.			150
XXII.	Mosaïques des premiers tems de l'Eglise . . . . .		151
XXIII.	} Miniatures d'un pontifical de la Bibliothèque de Minerve à Rome. IX. <sup>e</sup> siècle . . . . .		153
XXIV.			
XXV.	Anciennes sculptures depuis le IV. <sup>e</sup> siècle jusqu'au XII. <sup>e</sup>		154
XXVI.	Eglise de S. <sup>t</sup> Clément à Rome, V. <sup>e</sup> siècle . . . . .		155
XXVII.	} Autel de la basilique de S. <sup>t</sup> Ambroise à Milan ; . . . . .		158
XXVIII.			
XXIX.	Antique bas-relief qu'on voit à la façade de l'église de S. <sup>te</sup> Marie de Bertrade à Milan. . . . .		159
XXX.	Siège de l'Évêque, appelé exedra dans la basilique de S. <sup>t</sup> Ambroise . . . . .		161
XXXI.	Ancienne mosaïque de S. <sup>t</sup> Satyre à Milan . . . . .		164
XXXII.	Mausolée de Théodoric à Ravenne dans l'église de Sainte Marie de la Rotonde. Eglise de S. <sup>t</sup> Vital dans la même ville etc. . . . .		184
XXXIII.	Plan, coupe etc. de l'église de Saint Michel à Pavie . . . . .		194
XXXIV.	Façade de cette église. . . . .		196
XXXV.	Eglise de Santa Giulia dans les environs de Bergame . . . . .		197
XXXVI.	Eglise de Saint Thomas in Lemine . . . . .		197
XXXVII.	Eglise de Saint Apostolo à Florence, de Saint Michel, de Saint Vincent etc. à Rome . . . . .		199
XXXVIII.	Vestibule magnifique devant l'église de Saint Ambroise à Milan . . . . .		202
XXXIX.	Eglise de Saint Miniato à Florence, Plan de la cathédrale de Pise, de Saint Marc à Venise etc. . . . .		204
XL.	Vue générale de la cathédrale et du baptistère de Pise. . . . .		209
XLI.	Façade de Saint Marc à Venise. . . . .		213
XLII.	Devant d'autel en or dans l'église de Saint Ambroise à Milan : partie antérieure . . . . .		225
XLIII.	Les deux côtés opposés du même autel : . . . . .		226
XLIV.	Partie postérieure du même autel . . . . .		226
XLV.	Tombeau du bienheureux Albert dans l'église de S. <sup>t</sup> Jacques près du couvent de Pontida . . . . .		232
XLVI.	Diverses formes d'habillement. . . . .		299
XLVII.	} Petit coffre d'argent et divers ustensiles de la toilette		300
XLVIII.			















3 9088 01670 7135